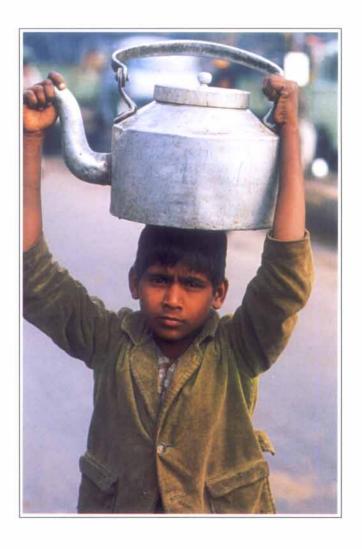
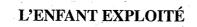
SOUS LA DIRECTION DE Bernard Schlemmer

L'enfant exploité

Oppression, mise au travail, prolétarisation





Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique: Jean-François BAYART (CERI-CNRS),
Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS); Jean COPANS (U. de Picardie),
Georges COURADE (MSA, ORSTOM)
Alain DUBRESSON (Université Paris-X)
Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur: Jean COPANS.

<u>Couverture</u>: Un enfant porteur de thé, Calcutta. Photo: Philippe Lissac

> © Éditions Karthala et Orstom, 1996 ISBN (Karthala): 2-86537-686-9 ISBN (Orstom): 2-7099-1335-6

SOUS LA DIRECTION DE Bernard Schlemmer

L'enfant exploité

Oppression, mise au travail, prolétarisation

Éditions KARTHALA 22-24, boulevard Arago 75013 Paris Éditions de l'ORSTOM 213, rue La Fayette 75010 Paris

Cet ouvrage est publié avec le concours du BIT (Bureau international du travail).

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉ	ÉNÉRALE	7
	PREMIÈRE PARTIE MISE EN CONTEXTE	
INTRODUCTION		31
LE TRAVAIL DES EI	NFANTS DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE A	CTUEL
Présentation		55
Les enjeux et les retombées		67
Conditions de vie et de travail		109
LE TRAVAIL DES E	NFANTS DANS LA SOCIÉTÉ GLOBALE	
Présentation		153
Le travail des enfants vu par la société civile		163
Un problème de politiques publiques		215
STRUCTURE ET DY	DEUXIÈME PARTIE NAMIQUE D'UN SYSTÈME D'EXPLOIT	ATION
INTRODUCTION		251
	E, RAPPORT SOCIAL CARACTÉRISTIQUE	
Présentation	3, tall fort book in Children and Indoor	269
Statut de mineur et modèle parental		291
Le rapport paternaliste : le cas typique de l'apprentissage		341
2-	ION PAR LE TRAVAIL À L'EXPLOITATION	
Présentation		385
Le travail à l'intérieur de l'unité domestique		393
Un tissu social qui se délite, un système qui se fragilise		437
CONCLUSION GÉNÉRALE		475
LISTE DES AUTEURS		493
INDEX THÉMATIQUE		497
TABLE DES MATIÈI	RES THE STATE OF T	519

COMITÉ D'ÉDITION

Bernard Schlemmer, ORSTOM, secrétaire scientifique Robert Cabanes, ORSTOM Francis Gendreau, CEPED - ORSTOM Claude Meillassoux, CNRS Alain Morice, CNRS Danièle Poitou, CNRS Martin Verlet, ORSTOM

Les opinions défendues dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs ; elles ne sauraient être imputées aux institutions auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux.

Les textes originaux écrits en langue anglaise ont été traduits par Étienne M. Amblard, avec l'assistance de Philip Dresner.

Avec tous ses remerciements pour ceux qui l'ont aidé dans sa tâche — en particulier à Jacqueline Peltre-Wurtz, pour sa lecture très attentive, et à Maud Collonge, pour son apport précieux à la confection de l'index thématique —, Bernard Schlemmer assume la totale responsabilité de toutes les modifications apportées entre le texte initial et le texte final.

La publication de cet ouvrage a été cofinancée par l'IPEC (Programme du Bureau International du Travail pour l'éradication du travail des enfants). Nous tenons à remercier chaleureusement sa Directrice, Madame Stoikov.

L'ENFANT EXPLOITÉ

— oppression, mise au travail, prolétarisation —

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Bernard Schlemmer

Même s'il n'apparaît pas encore au premier rang de ses préoccupations, le travail des enfants occupe, dans la conscience publique, une place croissante. Depuis quelques années, on voit s'organiser des manifestations, colloques, forums, émissions de radio, de télévision, se publier articles de journaux, dossiers dans des périodiques, etc. Ce résultat, on le doit au travail des instances internationales intéressées — BIT (Bureau international du travail), UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance)¹ — et des ONG (Organisations non gouvernementales) concernées, qui se sont dépensées, dans la mesure de leurs moyens. On peut, sans aucun doute, déplorer que ceux-ci soient si faibles, si limités; on peut trouver sans doute que les relais médiatiques n'ont pas toujours été à la hauteur de leurs responsabilités propres (et moins encore le monde de la recherche scientifique et universitaire, j'y reviendrai); mais l'on ne peut nier que le problème soit devenu plus présent dans l'esprit de nombreuses personnes, et c'est là un acquis non négligeable. Les motifs justifiant le pessimisme ne manquent pas, et on en trouvera suffisamment dans les pages qui suivent; raison de plus pour se réjouir d'une prise de conscience qui reste la condition indispensable à tout progrès en la matière. Déjà les Nations unies ont adopté une « Convention sur les droits de l'enfant ». Ses retombées ne sont guère visibles? Peut-être,

¹ De son propre aveu, l'UNICEF ne s'est intéressée que très récemment à la question du travail des enfants. Le premier document où cet organisme spécialisé des Nations unies s'est officiellement exprimé date de 1986: il s'agit du texte intitulé Exploitation of Working Children and Street Children (Document n° E/ICEF/1986/CRP.3).

mais la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » adoptée par la Révolution française — bombe à retardement lancée à la face du vieux monde — n'a pas non plus transformé le paysage politique du jour au lendemain : pour autant, nul aujourd'hui ne songerait à nier qu'elle a contribué à transformer progressivement le système de valeurs dans lequel nous vivons. Ce sont ces valeurs universelles qui permettront — si l'on se bat pour elles, et avec l'aide des Nations unies — que s'étendent sur l'ensemble de la planète les systèmes juridiques correspondants.

Le retard de la recherche théorique.

Reste que la convention, tout en ayant le mérite de poser les principes qui ont vocation à s'imposer à l'ensemble de la communauté internationale, reste à un niveau de généralité qui trahit l'absence de maturité de la réflexion menée sur le sujet. Le problème du travail des enfants y est abordé, mais on ne sait avec précision ni qui doit être considéré comme un enfant, au travail ou non, ni ce qui doit être considéré comme un travail auquel il ne faudrait pas le soumettre. Les spécialistes praticiens du travail des enfants eux-mêmes reconnaissent mieux, aujourd'hui, la nécessité d'une réflexion théorique supportant l'action et qui soit spécifique à cette question, et non pas simplement dérivée des travaux généraux menés sur la population adulte :

« Quand nous affrontons un problème, nous disons souvent : "ne vous contentez pas de penser, agissez !" Désormais, nous en sommes à dire : "ne vous contentez pas d'agir, pensez d'abord !", en vient à s'exclamer l'un des spécialistes du travail des enfants au BIT¹ ».

De fait, force est de constater que les politiques élaborées, les efforts consentis, les moyens investis depuis tant d'années, ne disons pas pour supprimer le phénomène — ambition pourtant initialement affichée — mais simplement pour améliorer la situation des enfants au travail, semblent aussi efficaces que d'arroser le sable pour arrêter la désertification! Les raisons de cette impuissance sont nombreuses, et ne croyons surtout pas que le monde de la recherche, lorsqu'il se penchera enfin sur la question, parviendra du même coup — d'on ne sait quelle baguette magique — à la résoudre. Mais c'est bien cette insuffisance théorique qui apparaît mise en cause dans la citation désabusée de ce responsable du BIT. Non que rien n'ait été fait, bien au contraire; depuis quelques années, la réflexion a sensiblement progressé, grâce aux efforts de nombreuses associations qui se confrontent au problème et aux

¹ William Myers, cité in : Street and Working Children, Innocenti Global Seminar, 15-25 February 1995, Florence, Summary Report, prepared by M. Black, UNICEF - International Child Development Centre, Florence, 1993, 56 p.:15 (traduction B.S.).

travaux de quelques chercheurs, ceux-ci pouvant travailler au service de ces organisations spécialisées ou simplement comme universitaires que leur propre recherche a conduits à s'intéresser à la question. Plusieurs auteurs ont montré que le travail des enfants constituait un phénomène structurel du capitalisme d'aujourd'hui, (même si, bien sûr, on n'a pas attendu le capitalisme pour mettre les enfants au travail! Cf. infra la remarquable introduction historique de la Première partie).

Mais si cela est vrai, il en résulte alors qu'il est nécessairement illusoire, sans prendre en compte une donnée aussi centrale, d'espérer analyser avec rigueur des évolutions aussi importantes que celles des relations de travail, des migrations internationales, des rapports économiques, aux échelles nationales, régionales aussi bien que mondiale, comme celles des mentalités, des stratégies collectives des populations pauvres, qu'elles appartiennent aux zones rurales déshéritées comme aux mégalopoles déshumanisées, etc., bref, d'espérer analyser les grandes mutations économiques et sociales auxquelles nous assistons.

Pourtant, il faut bien se rendre à l'évidence: cette prise de conscience demeure tout à fait minoritaire, marginale, et tout se passe comme si le travail des enfants n'entrait même pas comme donnée de base reconnue, comme facteur à prendre éventuellement en considération dans l'esprit des chercheurs en sciences sociales, et tout particulièrement des économistes, pourtant concernés au premier chef; tout se passe comme si l'on considérait le travail des enfants comme un problème dont l'ampleur actuelle ne serait qu'un épiphénomène lié à une crise économique transitoire, contre lequel on ne pourrait pas grand chose et qui, méritant certes d'être dénoncé parfois comme un scandale pour le sens moral — mais c'est là le rôle des militants et des ONG —, ne mériterait pas, du point de vue théorique qui doit être celui du chercheur, d'attention particulière.

« L'enfant exploité - mise au travail et prolétarisation »

C'est à cette réflexion théorique collective que nous avons voulu contribuer. L'ouvrage ici présenté est composé de textes qui ont été discutés au cours d'un colloque international, « L'enfant exploité — mise au travail et prolétarisation », qui s'est tenu à Paris¹, les 24, 25 et 26 novembre 1994. À notre connaissance, il

¹ Coorganisé par l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, ORSTOM, le Centre français sur la population et le développement, CEPED, et le Centre d'études africaines, CEA (Centre national de la recherche scientifique, CNRS, - École des hautes études en sciences sociales, EHESS), avec le soutien financier du Bureau international du travail et du ministère français de la Coopération. Un volume réunit, sous le titre « Colloque international L'enfant exploité - mise au travail et prolétarisation » les cinq Bulletins synthétiques qui regroupent la totalité des communications, volume distribué aux princi-

s'agit du premier colloque organisé sur le sujet à l'initiative exclusive de chercheurs et pour des chercheurs, c'est-à-dire à vocation strictement scientifique, avec pour seul objet la confrontation et l'approfondissement des analyses, théoriques et concrètes, et non pas un débat sur les politiques à promouvoir. Bien entendu, nous ne nous proposions pas d'apporter des réponses définitives aux difficiles questions — théoriques et, moins encore, pratiques — que pose le travail des enfants; et si nous nous permettons de dénoncer ainsi la si choquante sous-estimation du phénomène dans le monde de la recherche, c'est que nous sommes nous-mêmes notre première cible : à l'exception d'Alain Morice, aucun de nous n'avait alors jamais travaillé sur la question, mais tous s'y trouvaient pourtant confrontés.

Ainsi, n'étant pas nous-mêmes des spécialistes du sujet, nous ne nous attendions pas à investir un champ scientifique sinon vierge, du moins aussi peu arpenté. Ce qui, encore une fois, ne veut pas dire que le monde de la recherche ait été absent des débats portant sur ce domaine, au contraire. Parmi les 50 auteurs des 38 communications, on ne trouvera en fait qu'une douzaine d'intervenants appartenant à des institutions — du Sud ou du Nord spécialisées dans un travail et une action en direction de l'enfance ou du travail des enfants², (et combien ne se considèrent pas euxmêmes avant tout comme des chercheurs?). Mais si l'on compte d'un côté le nombre des chercheurs — une trentaine — pour qui le travail des enfants ne constitue pas le thème d'investigation principal et qui ont seulement profité de l'opportunité offerte par le colloque pour s'exprimer sur un sujet rencontré au cours de leurs travaux, et de l'autre côté ceux qui en ont véritablement fait leur thème de recherche actuel, on en déduira... que dans leur majorité les intervenants au colloque n'étaient pas, à proprement parler, spécialistes du sujet traité!

Il faut bien se rendre à l'évidence: il n'existe, de par le monde³, qu'un nombre restreint de chercheurs qui se consacrent, pleinement et en tant que chercheurs, à un tel sujet⁴. Le thème

paux centres de documentation spécialisés (BIT, UNICEF, ORSTOM-CEDID, CEPED, BICE, DEI, etc.). On trouvera, à la fin de cet ouvrage, la liste de l'ensemble des auteurs de communications au colloque.

Le comité d'organisation du colloque était composé de R. Cabanes, F. Gendreau, C. Meillassoux, A. Morice, D. Poitou, B. Schlemmer et M. Verlet.

² Les ONG, par contre, étaient très présentes dans le public.

 $^{^3}$ On peut affirmer que le colloque a touché la très grande majorité des institutions susceptibles d'être intéressées.

⁴ Ce désintérêt — ou du moins cette absence d'intérêt — est particulièrement sensible pour la France: si notre information est bonne, aucun programme de recherche, à l'ORSTOM, ne porte ni n'a porté, à ce jour, directement sur ce thème; aucun non plus au CNRS (si ce n'est celui de l'historien A. Stella, l'un des intervenants du colloque), et pas davantage parmi les recherches menées dans les Universités, si l'on met à part quelques mémoires ou thèses d'étudiants (à notre connaissance, 3 thèses seulement sont en cours, qui abordent le problème). La situation n'est évidemment pas la même dans les pays du Sud qui ont pu dévelop-

relève de l'action, de l'idéalisme: il constituerait donc un problème social, pas un problème de sciences sociales; un « problème de société », pas une problématique de recherche! Il nous semble au contraire que, du point de vue scientifique — épistémologique et méthodologique — il s'agit d'un thème singulièrement fécond, et nous espérons en convaincre le lecteur. L'engagement n'a jamais interdit la rigueur de l'analyse, comme on le verra au cours de ces contributions où, si les observations très variées qui fondent les analyses ne se contredisent pas, le ton adopté par les auteurs, la perception qu'ils offrent et les solutions qu'ils évoquent traduisent bien toute la complexité du phénomène.

L'idéologie dominante, masque efficace

Il est vrai que l'image de l'enfance occulte la réalité vécue des enfants. Le monde de l'enfance est vu comme une période d'innocence, qui doit être protégée des agressions du monde extérieur, brutal, réel, comme une période de latence où l'enfant doit se construire « à l'abri », avant de pouvoir enfin affronter la réalité. Moins encore que l'ouvrier, le paysan, l'immigré, le pauvre, l'exploité — déjà plus souvent considérés comme les objets de politiques sociales, de développement, d'intégration, de soutien ou de conscientisation, plutôt que comme de réels sujets de leur histoire —, l'enfant n'est jamais perçu comme un acteur, mais toujours comme la «cible» (ou target, selon l'expression consacrée par les organismes internationaux, et dont on préfère penser que la cruauté et le cynisme sont inconscients!), le réceptacle passif de mesures prises pour le protéger, c'est-à-dire le tenir « hors » du monde qu'il devra affronter une fois adulte. Or la réalité ne correspond pas, tant s'en faut, à cette image : loin de se conduire en irresponsables, nombreux sont les enfants au travail qui sont devenus, de fait, le soutien financier de leur famille, qui en ont une claire conscience et qui en tirent souvent une légitime fierté; mais aussi, loin d'être innocents, nombreux sont les enfants dont le sens moral a appris à se limiter à la défense de soi et des siens, et qui oserait les en blâmer? Les deux comportements ne sont d'ailleurs nullement exclusifs l'un de l'autre, mais tous deux remettent en question le modèle général.

per une forte communauté scientifique, tel le Brésil ou l'Inde, ou même le Pérou, par exemple. Mais elle ne l'est pas non plus au même point dans tous les pays du Nord : la Grande-Bretagne, notamment, occupe une place importante dans la littérature scientifique consacrée au travail des enfants.

C'est donc un souci pédagogique qui nous a conduits à choisir de ne pas publier des « Actes » comprenant l'ensemble des textes, mais de rédiger, sur quatre thèmes fondamentaux, quatre articles présentant la synthèse de ce qui a été avancé au cours du colloque, chacune illustrée par les communications que nous avons estimées les plus représentatives. Que les auteurs dont les textes n'apparaissent pas ici veuillent bien nous pardonner. Et le lecteur pourra toujours consulter le volume réunissant l'ensemble des communications (cf. supra, p. 9, note 1).

Aussi, pour ne pas détruire l'image rassurante de l'enfance innocente et protégée, image « naturelle », « universelle », convientil de réduire le décalage qui sépare cette image de cette partie « injustifiable » de la réalité, en réduisant cette dernière à une réalité marginale, isolable et réductible. Ce qui conduit le plus souvent à voir exclusivement comme des victimes tous ceux qui ne correspondent pas au modèle idéal, à les considérer finalement comme des objets, objets de pitié, de compassion et de charité pour les nantis qui se penchent sur leur sort, objets de honte et de culpabilité pour leurs parents, leur famille, leur milieu¹.

Ce comportement est encore renforcé par le fait que, dans leur immense majorité, les situations les plus scandaleuses d'exploitation du travail des enfants se situent dans les régions n'appartenant pas aux pays les plus riches et les plus industrialisés. Les auteurs d'un ouvrage particulièrement lucide sur le travail des enfants au Pérou argumentent ainsi:

« La distinction raciale est selon nous une composante essentielle pour toute définition de la version spécifiquement péruvienne du travail des enfants dans le monde. (...) C'est une donnée dont on ne tient généralement pas compte, sans doute parce qu'il s'agit d'un phénomène tellement ordinaire qu'il passe quasiment inaperçu, (...) le travail des enfants ne se rencontrant guère que parmi les populations indiennes et mestizos, jamais parmi les Péruviens blancs. Bien qu'il s'agisse là d'une évidence tautologique, il n'est pas inutile d'en souligner les conséquences. Qu'implique une telle identification massive et quasi exclusive du travail des enfants avec une majorité raciale, dépendante et regardée de haut par la culture dominante? (...) Cela conduit à la conviction commune que le travail des enfants est le reliquat de coutumes caractéristiques d'un peuple primitif, non encore totalement civilisé et modernisé. On peut ainsi recouvrir les contradictions de classes sous l'explication du retard de telle culture par comparaison à telle autre. (...) Le racisme, dans notre culture et nos relations sociales, nous sert ainsi de masque idéologique inconscient occultant l'évidente contradiction entre l'image dominante de l'enfance et le travail d'enfants. En d'autres termes, il est bien clair, selon cette image, que les enfants ne devraient pas travailler, mais ceux qui tra-

¹ Ce qui conduit aussi à refuser de considérer comme des victimes ceux dont l'exploitation se fait sous des formes que la culture dominante considère comme plus admissibles. Les deux attitudes se sont illustrées, au cours du colloque, par deux absences symétriques : rien sur la prostitution enfantine, presque rien-sur le travail domestique des enfants : tout se passe comme si, inconsciemment, nous considérions ces deux formes de mise au travail, l'une comme se situant au-delà, l'autre comme en-deçà du travail d'enfants.

vaillent sont des *cholitos*, (Indiens ou *mestizos*), ou des enfants des populations défavorisées, et ils ne représentent pas le Pérou moderne. En somme, le racisme appliqué au domaine du travail des enfants aide à la reproduction et à l'acceptation sociale des formes d'exploitation les plus extrêmes, que l'on n'accepterait et tolérerait probablement pas s'il s'agissait d'enfants blancs¹. »

Ne peut-on élargir leur argumentation, qu'ils avaient limitée à la situation péruvienne sur laquelle ils travaillent? Il nous suffirait de paraphraser leur propos — en remplaçant les termes de « Pérou », « péruvien », par des expressions telles que « dans le monde », « situation globale », et les termes de « Mestizos », « Indiens », par des expressions telles que « pays du tiers monde », « populations sous-développées » ... Le même racisme n'est-il pas pratiqué par l'Occident, aboutissant pareillement à prétendre que le travail des enfants, à l'instar de la pauvreté du tiers-monde, représenterait une situation provisoire, qui ne durera que le temps nécessaire pour que les retombées de la croissance économique soient partagées par tous. En attendant, selon ce raisonnement, l'on pourrait — et l'on devrait, certes — soutenir les organisations qui s'occupent de venir en aide à ces miséreux, chacun dans la mesure de ses moyens. Mais il n'y aurait aucune raison de mettre en cause le système économique des pays les plus riches, le seul à connaître croissance économique et enfance protégée, et qui fait ainsi la preuve de sa supériorité : ce qu'il fallait démontrer!

Le paternalisme, concept ambivalent?

La nature même du travail des enfants favorise ce mode de raisonnement perverti. En effet, cette mise au travail ne correspond que très rarement — si tant est que le cas existe réellement — à la situation classique de l'embauche. Celle-ci consiste en un échange contractuel entre un employeur qui a besoin de faire effectuer tel type de travail et un employé à même de lui rendre ce service, moyennant une rétribution fixée à l'avance. C'est ainsi que, théoriquement du moins², les choses se passent, et c'est ce que la litté-

- les travailleurs (...) recevront logement et nourriture à la charge des patrons miniers ;

S'il semble équitable, «l'échange » est en fait fictif : le travailleur, contraint d'accepter

¹ Schibotto G. et Cussianovich A., Working Children - Building an Identity, 1994, MANTHOC, Lima, 223 p., pp. 31-32 (traduction anglaise de quatre chapitres de Niños Trabajadores, Construyendo una Identidad, IPEC, 1990, Hipolito Unánue 335, Lince, Lima, Perú).

² Une communication (Uribe) décrit les contrats qu'offent les recruteurs envoyés par les propriétaires pour « rabattre » des employés, enfants ou parents : « - les travailleurs sont transportés gratuitement sur les lieux de travail, mais ils doivent payer

⁻ au bout de trois mois de travail, le patron minier leur donnera leur paye, moins les frais des achats réalisés par les travailleurs dans ses magasins (le patron vend nourriture, vêtements, médicaments, alcool, etc.).

rature nomme « le marché du travail ». Or, moins encore que dans le monde adulte (où l'expression est le plus souvent fallacieuse et occulte des rapports sociaux autrement complexes), il n'y a pas à proprement parler de « marché » du travail d'enfants. Dans la très grande majorité des cas, avec la mise au travail d'un enfant, rien ne ressemble à ce prétendu « échange résultant d'une confrontation libre » : en général, la décision, prise avant tout par la famille, met en jeu tout un ensemble de considérations extra-économiques. Certes, on prendra en compte le gain attendu et la charge du travail envisagé — que l'on mettra en rapport avec l'âge de l'enfant, son sexe, son rang (l'aîné ou non) et sa place (filiation directe ou collatérale) dans la famille (Poirier¹). Mais on considérera également le type de relations entretenues préalablement avec l'employeur, relations de parenté, d'amitié, de confiance, de dépendance, de soumission, voire simple rencontre fortuite et formelle, mais avec les parents². C'est le type de relations qui déterminera les avantages que l'on escompte de la mise au travail, et qui souvent. bien plus qu'en termes monétaires, se supputent en termes de formation, d'éducation, de prise en charge, de protection... et d'embauche future. Le fait qu'il y ait bel et bien mise au travail, immédiate, et mise à un travail parfois très dur, est ainsi masqué derrière l'illusion que l'enfant est assuré d'être à la fois protégé, dans l'immédiat, et d'avoir, adulte, un travail assuré³.

C'est ce qui explique — plusieurs communications insistent sur ce point — que l'enfant n'ait souvent pas de tâche précise et définie à accomplir : il est là pour répondre à la demande, comme tout enfant le ferait dans sa famille, pour faire face aux mille et un besoins de qui l'emploie : ménage, gardiennage, courses en ville ; le travail se transforme en service. « Le fait que la mise au travail passe par les canaux de la parenté va aboutir à une sorte de domestication des rapports de travail. Ceux-ci empruntent au langage et à l'idéologie de la parenté. Le maître et la maîtresse joueront un

l'emploi pour disposer du logement et de l'avance qu'on lui offre immédiatement, ne sera jamais capable de rembourser sa « dette », dont le montant est précisément calculé pour n'être pas couvert par le salaire. Sur les développements théoriques de ce type de rapports sociaux, cf. Geffray C., Les maîtres hors la loi, Paris, Karthala, 1995.

¹ Un nom de personne entre parenthèses renvoie, s'il est suivi d'une daté, aux références bibliographiques placées à la fin de chaque texte; s'il n'est pas suivi d'une date, à la communication présentée par la personne au cours du colloque (en cas d'auteur collectif, seul le premier est cité), telle que publiée dans l'ouvrage réunissant l'ensemble des communications (cf. supra, p. 11, note 1).

² Cf. la communication de M. Anderfuhren: « Il est vraisemblablement assez différent, pour des parents, de laisser les enfants aux mains de quelqu'un que l'on aura vu, avec qui l'on aura parlé, sur qui on peut mettre une image. Ce lien a pour autant quelque chose de fictif, car il s'agit au fond, de part et d'autre, de se faire croire que l'on a personnalisé, donc humanisé ce rapport ».

³ Dans sa communication, M. Bonnet souligne toute l'importance de cette relation personelle employeur-enfant en montrant comment même la pire forme peut constituer l'unique solution : pour sauver l'enfant du chômage, il faut, dit-il, « l'attacher à un employeur (...) : contracter une dette et mettre un enfant en servitude pour la rembourser est souvent le seul moyen de créer un lien solide ».

simulacre de position parentale sous prétexte que leur autorité procède initialement des parents (...). Cette domestication du rapport de travail, l'usage qui en est fait seront l'un des masques de l'exploitation » (Verlet). Ce masque, on l'aura compris, fonctionne d'autant mieux qu'il est largement conforté par l'image traditionnelle que l'on se fait de l'enfant, être en devenir, inachevé, non pleinement responsable, et qu'il convient de guider et de protéger, de former et de contrôler.

C'est pourquoi d'ailleurs l'employeur, ou même la famille, ne considère pas l'argent reçu par l'enfant qui travaille dans de telles conditions comme un véritable « salaire », rétribution précisément calibrée d'une tâche effectuée, mais plutôt comme une gratification, une récompense pour l'encourager dans ses efforts. En tout état de cause, jamais cette rétribution n'équivaudra — même à travail égal — à celle d'un adulte, car l'employeur doit trouver sa propre gratification aux efforts qu'il consent pour guider et protéger, former et contrôler l'enfant à lui confié. Il n'y a pas nécessairement cynisme, dans cette attitude, mais bien plutôt intériorisation de l'idéologie régnante, par tous les acteurs de ce jeu faussé. Les parents sont reconnaissants envers celui qui les soulage d'une part de leurs responsabilités — celle qui consiste à assurer auprès de leurs enfants le rôle de gardien, celle qui les maintiendra auprès de lui pour les empêcher de traîner dans la rue et de tomber-dans la délinquance ou dans une sexualité dangereuse. Et ces parents acceptent d'autant plus volontiers ce transfert que l'employeur, en outre (du moins veulent-ils s'en convaincre), assurera à leurs enfants l'apprentissage d'un métier qui fera d'eux des adultes responsables et armés devant les difficultés de la vie.

Dans la sphère la plus directement productive elle-même, les patrons (ou, comme ils se persuadent de l'être: les « tuteurs »), « convaincus qu'ils ont à remplir une véritable mission civilisatrice à l'égard des enfants d'origine modeste » (Suremain), ont le plus souvent une certaine conscience de leur devoir, puisque ce rôle de tuteur et leurs intérêts économiques, loin de s'exclure, se renforcent logiquement. Finalement, ce sont encore les enfants qui sont le moins dupes du prétendu équilibre de l'échange qui les lie à leur employeur, ce qui se conçoit aisément si l'on songe qu'ils sont les mieux placés pour connaître la réalité du travail qu'ils accomplissent et celle de la contrepartie qu'ils reçoivent; mais ce qui souligne encore le paradoxe qui les prive, et eux seuls, du statut de sujets responsables pour le motif que, mineurs, ils ne sauraient avoir droit à la parole et qu'on attend d'eux qu'ils se soumettent sans mot dire.

Ainsi, le paternalisme, qui qualifie la quasi totalité des relations de travail impliquant des enfants, consiste-t-il avant tout, comme l'a rappelé Alain Morice au cours des débats du colloque,

dans cette dialectique de la protection et de la menace. Nous le définirons comme étant soit un rapport d'exploitation qui, sous couvert d'une relation de parenté biologique ou fictive, se masque (consciemment ou non) derrière un rapport de protection, plus ou moins réellement accordée; soit un rapport de protection, induit par une relation de parenté biologique ou fictive qui se transforme en rapport d'exploitation plus ou moins dur. Or, dans la conscience commune, si le terme de paternalisme est percu négativement dans le contexte où il définit des relations de travail employeur - employé, c'est parce qu'il implique que l'employeur traite abusivement ses employés comme ses enfants, comme des mineurs. C'est surtout à l'aspect « protection » que l'on songe, c'est lui, essentiellement, que l'on met en cause, au nom du respect et de la dignité du travailleur. « C'est pour ton bien! » n'est pas un argument facile à supporter par un adulte. Mais pourquoi s'offusquer, dès lors que les employés sont réellement des enfants? Marie Anderfuhren, au cours du même débat, souligne l'ambiguïté essentielle du paternalisme appliqué à l'enfant, qui fait que ce dernier est considéré à la fois tantôt comme une force de travail, tantôt comme le fils ou la fille dont on a la charge; cette ambiguité sert, dans le même temps, de garde-fou contre une surexploitation, mais aussi de masque et de raffinement de cette exploitation.

On rejoint là tout le problème de la définition du travail des enfants. Comment considérer comme du « travail » l'aide ménagère qu'apporte cette fillette à sa propre famille, le coup de main que donne ce garçon dans la boutique de son père, mais aussi l'obligation d'aller faire une haie d'honneur pour la visite du sous-préfet (Lange), ou encore l'aide ménagère qu'apporte cette fillette à la famille qui a accepté de l'accueillir, le coup de main que donne ce garçon placé en apprentissage ?

En outre, cette question de la définition du travail des enfants est faussée par la manie comptable des institutions internationales et de tous les organismes spécialisés. « Le travail des enfants, c'est ce que nous pouvons en mesurer », semblent-ils penser ensemble.

Combien d'enfants travaillent ? — Que veut dire cette question ?

Son ampleur, avons-nous dit, a désormais posé dans une part croissante de l'opinion publique la question de la mise au travail d'enfants au nombre des problèmes cruciaux que pose cette fin de siècle. Mais son ampleur, quelle est-elle, justement? Le lecteur un tant soit peu habitué à la littérature produite sur le thème ne peut manquer d'être frappé par le fait que, dans l'immense majorité des cas, l'auteur commence, dès le premier paragraphe, par donner une estimation du nombre d'enfants au travail, de par le monde ou dans la région dont il s'occupe plus particulièrement. Soit il cite le

chiffre avancé par le BIT — dans le monde, plus de cent millions d'enfants de moins de quinze ans¹ —, soit il avance son propre mode de comptage, qui prend le plus souvent l'estimation du BIT comme limite inférieure et, comme limite supérieure, environ le double de celle-ci. Dans tous les cas, il explique combien il est difficile de comptabiliser le nombre d'enfants au travail, avec des arguments tout à fait évidents : pour commencer, on peut estimer que la plus grande partie du travail effectué par des enfants échappe, pratiquement « par définition », à toute forme de recensement. Au mieux, parce qu'il s'effectue dans ce qu'il est convenu d'appeler le « secteur informel » (petit commerce de rue, services domestiques, travaux des champs, etc.); visible, mais non recensé, il y est sinon toujours légal, du moins souvent toléré; la situation y est en outre extrêmement fluctuante : tel enfant qui, par exemple, travaille aux champs durant la récolte ne travaillera pas le mois suivant, etc.; plus clandestin est le travail effectué dans l'illégalité. mais illégalité simplement parce que la législation fixe une limite d'âge qui n'est pas respectée, et que l'employeur se garde bien de s'en vanter; plus difficile encore à estimer est le travail non seulement illégal, mais socialement jugé inadmissible : les enfants que l'on recrute comme voleurs, revendeurs de drogue, prostitués, combattants dans des luttes armées ou hommes de mains des organisations criminelles.

Dans ces conditions, le critère essentiel que le BIT a été amené à retenir est celui de la scolarité: le nombre d'enfants mis au travail, plutôt que réellement construit, est « déduit » du nombre d'enfants qui ne bénéficient pas d'un enseignement primaire; ce qui revient à dire que, pour l'enfant de moins de 15 ans, activité scolaire et activité lucrative sont considérées comme exclusives l'une de l'autre, ce qui est évidemment faux; d'autant plus faux que si, bien évidement, c'est toujours au détriment de leur scolarité que les enfants sont amenés à partager leur temps entre travail scolaire et travail non scolaire, et que si, souvent, c'est le début d'un processus qui les conduira à quitter, à plus ou moins long terme, le cursus de l'enseignement, c'est aussi la seule façon de se procurer l'argent nécessaire à la poursuite de leurs études.

C'est justement là que réside un des aspects qui explique peutêtre la réticence à traiter de ce problème comme un problème d'une importance égale à celui de la malnutrition, de la croissance démographique incontrôlée, ou (pour rester plus proche de notre thème) de l'enfance abandonnée à elle-même (les « enfants de la rue », selon l'expression consacrée). Ce n'est pas tant le manque de chiffres fiables qui pose problème — on sait tout de même que

^{1 95 %} vivent dans des pays en développement, dont la moitié en Asie : mais, par rapport à la population globale, c'est en Afrique qu'on compte la plus forte proportion d'enfants mis au travail : le tiers des enfants africains, selon les critères retenus par le BIT.

le phénomène connaît une importance telle que, quel que soit le nombre exact d'enfants concernés, il mériterait bien que l'on s'en occupe; mais c'est le sentiment diffus que l'on ne sait pas bien de quoi l'on parle, que des situations extrêmement contrastées sont mises « dans le même panier », et qu'on ne saurait lutter efficacement contre un phénomène aussi mal cerné, aussi peu rigoureusement défini. Après tout, dans les pays où la situation économique est à ce point difficile, n'est-il pas normal que des enfants travaillent, aident leurs parents aux champs, donnent un coup de main à l'atelier, commencent à apprendre leur métier auprès de leur parents, ou d'amis de leurs parents?

« Quand "l'éducation", au sens de préparation à la vie adulte, s'effectue par les parents, dans le cadre des activités familiales, le "travail", au sens de tâches ménagères ou de soins domestiques, commence souvent avec les premiers pas et s'accroît en même temps que la force physique de l'enfant, ses connaissances, sa capacité à remplir les petites obligations de la vie quotidienne. Aujourd'hui, des millions d'enfants sont élevés dans un contexte où les notions "aide aux parents", "éducation et préparation à la vie adulte" et "travail" sont bien difficiles à distinguer les unes des autres »¹.

Bien entendu, l'on s'indignera des cas extrêmes, des enfants d'une dizaine d'années, voire moins, travaillant dix à douze heures par jour et douze mois par an dans des conditions d'hygiène et de sécurité révoltantes. Mais où, précisément, commence le scandale²? Comment, sans pouvoir assurer au monde entier le niveau de développement des pays les plus riches, définir, exactement, le degré d'une intolérable exploitation?

Plusieurs auteurs soulignent la fierté ressentie par certains enfants, et comprise par leur milieu social, pour avoir réalisé des travaux particulièrement durs — dégradants aux regards des valeurs que nous défendons comme universelles : fut-il en conclure qu'ils se rendent ainsi complices de l'exploitation des enfants ?

La réflexion sur la question ne débute pas d'aujourd'hui, et elle a, en outre, considérablement évolué ces dernières années. La première intervention du BIT remonte à 1919, mais combien de révisions se sont opérées en son sein, depuis cette époque où l'on espérait que, par l'adoption de conventions internationales, on

Street and Working Children, op. cit., p. 15

² Cette ambivalence n'est pas sans rappeler celle qui concerne les luttes féministes. Toutes les femmes, sans doute, sont confrontées à une situation qui les défavorise injustement, en tant que femmes; mais les conditions de vie faites, en tant que femme, à la Française par exemple, n'ont tellement rien à voir avec celles faites, en tant que femme, à, disons, l'Algérienne, que la mobilisation sur le thème « Femmes dominées » hésite à se faire, malheureusement pour l'une comme pour l'autre.

parviendrait à mettre fin à l'embauche d'enfants à travers le monde! Aujourd'hui, le BIT — comme l'UNICEF, d'ailleurs, ainsi que la plupart des ONG qui s'intéressent à la question — serait d'accord pour dire, officieusement au moins, que ce n'est pas le fait de travailler, en soi, qui est en question, mais la nature du travail accompli par l'enfant, sa charge, dirions-nous, appréciée en termes qualitatifs aussi bien que quantitatifs, reconnaissant que la mise au travail d'un enfant peut tout à fait représenter une option positive pour lui comme pour sa famille, une prise de responsabilité opportune et adaptée.

« Le BIT a tenté d'établir une distinction claire entre les enfants travaillant dans des conditions individuellement et socialement profitables — gain d'argent de poche, travaux ménagers, coup de main donné à l'entreprise familiale au cours des vacances scolaires — et les enfants dont les conditions de travail doivent être réglementées ou supprimées. Les working children at risk, selon le BIT, sont : les enfants amenés à vivre prématurément une vie d'adulte, qui travaillent de longues heures, pour des rétributions dérisoires, dans des conditions qui portent atteinte à leur santé ou à leur développement physique ou mental »!

On aura compris que la question n'est pas vraiment réglée...²

Qu'est-ce que le travail des enfants?

Lorsque l'on pense au travail des enfants, on a ainsi tendance à ne penser travail que pour autant qu'il s'agit d'un travail rémunéré, et effectué hors de la cellule familiale. La littérature scientifique consacrée à la division sexuelle des tâches nous a pourtant appris toute l'importance — et toute la charge — du travail domestique. Or, comme plusieurs communications l'ont rappelé avec force, au cours du colloque, le travail domestique effectué par les enfants peut être aussi conséquent, voire plus lourd, que celui accompli par les femmes. Car le travail effectué au sein et pour le compte de l'unité domestique revêt parfois des formes qui peuvent être pires encore que celles qui sont — à juste titre — dénoncées comme inhumaines, dans les industries exploitant ce type de maind'œuvre : ces dernières sont pourtant les seules, généralement, que l'on songe à blâmer, parce qu'elles se situent en dehors de l'unité domestique. Il faut savoir que les fillettes qui en Inde, par exemple,

l *Ibid.*, p. 16.

² Le rapport poursuit : « Cette clarification a aidé les participants du séminaire à définir l'enfant de la rue et l'enfant au travail en situation de risque, sur lequel leur attention devait porter ; ils ont toutefois reconnu que, dans la pratique, cette distinction n'est pas toujours aisée à établir » (p. 17).

au nord du Kerala, sont employées dans les usines de traitement de crevettes, travaillant jusque tard dans la nuit et dormant dans de vastes hangars dépourvus de lits, sont, en fait, volontaires pour ce type de travail, qu'elles trouvent tout à la fois sensiblement moins dur — et, surtout, nettement plus valorisant — que celui exigé d'elles par le système économique traditionnel en vigueur dans leur milieu d'origine (Nieuwenhuys). Autre exemple, qui n'est pas pris dans l'industrie, mais qui n'en est pas moins parlant : parmi les jeunes filles qui ont quitté le Nordeste brésilien pour s'employer en ville comme bonnes, avec l'image d'elles-mêmes pourtant très dévalorisée que cela implique, il ne s'en trouve pas une pour regretter le travail des champs effectué auparavant au sein et pour le compte de leurs familles (Anderfuhren)...

Ce n'est donc pas la nature du rapport social de travail qui crée nécessairement l'exploitation, pas plus que ce n'est la relation de parenté, réelle ou fictive, avec l'employeur qui l'en protégera. La dureté de l'exploitation peut se rencontrer en milieu domestique aussi bien qu'à l'extérieur de celui-ci. Et le travail accompli par l'enfant n'est pas non plus fatalement soumis à des conditions inacceptables, pas plus à l'extérieur qu'à l'intérieur du milieu domestique!

« Les enfants dont on abuse, confrontés à la violence, soumis à des agressions, victimes d'une sur-exploitation et pris dans des formes de servitude que masquent des liens de parenté, l'emploi jusqu'à épuisement d'une force de travail bon marché, sans défense, la tentation permanente d'outre-passer la loi et d'entrer dans la simple criminalité, l'existence de mafias solidement établies piégeant de jeunes demandeurs d'emplois : tout cela existe. (...) Mais tout travail d'enfant n'est pas nécessairement tel. En fait, la plupart d'entre eux travaillent sous le contrôle protecteur et vigilant de leurs proches. Nombreux sont ceux qui travaillent de façon indépendante, bénéficiant d'une marge d'autonomie leur permettant de choisir quand travailler et jusqu'à quel degré de fatigue aller »¹.

Le travail peut aussi bien représenter, pour l'enfant, l'occasion d'échapper à la violence d'un foyer désuni; à tout le moins, celle d'affirmer son choix, à l'intérieur du collectif familial, son indépendance et son sens de la responsabilité personnelle.

La difficulté de définir le travail des enfants provient donc du fait qu'il relève à la fois de formes de rapports sociaux d'une nature spécifique — le paternalisme, entendu au sens strict que nous avons défini plus haut — et de formes d'exploitation justement jugées incompatibles avec un rapport social se réclamant du

Schibotto et Cussianovich, op. cit., pp. 67-69 (traduction B.S.).

lien de parenté. Ce n'est pas le travail qui est en cause, mais le fait qu'il soit effectué par un enfant, un dépendant, un mineur. Soit on déniera à la tâche effectuée la qualité de travail — et c'est presque toujours le cas lorsqu'il s'agit d'une tâche effectuée au sein de l'unité domestique —, soit on se révoltera qu'un tel travail soit imposé à des enfants, censés justement ne pas travailler. Comme le souligne utilement Olga Nieuwenhuys, « quelles que soient ses conséquences sur l'enfant, un travail n'est jamais perçu comme donnant lieu à une exploitation que pour autant qu'il sera perçu comme une menace vis-à-vis de ce que la société considère comme une forme normale de socialisation ». Il y a une véritable révolution conceptuelle à opérer pour admettre que l'enfant est véritablement un sujet — et non pas seulement l'objet de mesures spécifigues —, un acteur social, responsable, et parfaitement capable d'exercer ses droits, qui sont, ou devraient être, ceux de tout être humain, de tout travailleur en particulier (et non pas seulement ceux, spécifiques, qui répondent à son in-achèvement physique et/ou psychologique).

La question de l'école

La question de l'école est bien entendu inséparable de celle du travail des enfants, et il est peu de communications qui ne l'aient abordée. Elle contribue à brouiller le problème d'une définition. En effet, la question de la mise au travail se pose souvent — mais pas nécessairement — en termes d'alternative avec celle de la scolarisation de l'enfant : comme le résume Lia Fukui, « l'activité scolaire n'exclut pas l'enfant du monde du travail, alors que le monde du travail, lui, peut exclure l'enfant de l'école ». Plusieurs communications rappellent à ce sujet qu'il arrive souvent que l'enfant — la fillette surtout — travaille pour pouvoir payer ses frais de scolarité (ou ceux de ses frères, ou ceux de ses cousins sous le même toit...). Mais d'une part, scolarisation et travail rémunéré sont souvent trop lourds à porter pour les enfants, « combiner l'activité scolaire et l'activité rémunérée les laisse en permanence épuisés, surchargés, et incapables de faire dûment face à l'une comme à l'autre » (Mathur); et nous ne parlons même pas ici de certaines situations extrêmes, qui laissent interdit¹. D'autre part, revient aussi très souvent le thème du désinvestissement parental vis-à-vis de l'école, accusée d'enseigner des choses qui ne serviront à rien pour l'enfant — et d'ailleurs, se disent les parents, ne voit-on pas nombre de jeunes scolarisés au chômage et traînant, désœuvrés, aux marges de la délinquance? En outre, le diplôme

¹ « Pour qu'ils puissent aller à l'école (...), la journée se répartit comme suit pour la plupart des enfants : de 1 h à 7 h du matin, travail dans la mine ; de 8 h à midi, école, et de 2 h à 6 h, travaux domestiques et agricoles, soit 10 h de travail et 4 h d'études » (B. Cespedes).

n'est pas forcément au bout, l'enseignement ne semble guère relié à la vie concrète, et les élèves n'apprennent même pas ce qu'on leur enseigne!! Mieux vaut que notre enfant apprenne un métier, possède une technique qui lui sera toujours utile lorsqu'il s'agira de gagner sa vie pour de bon. L'important, pense-t-on avec quelque raison, c'est de l'armer pour plus tard, et, dans l'immédiat, de lui éviter surtout de traîner dans les rues. C'est ainsi que « l'usine, par opposition à la rue, serait la remplaçante de la famille, et deviendrait aussi une "école". (...) Même si le travail n'est pas considéré, de la part des classes populaires et de la société en général, comme quelque chose d'approprié aux enfants, il apparaît, à côté de l'école, comme lieu de protection » (Alvim).

En fait, on l'aura compris, il s'agit largement d'une opposition artificielle, et le débat est faussé. Quel que soit le milieu d'origine des parents, ceux-ci savent très bien que l'école, malgré son inadaptation, reste encore un gage de réussite professionnelle pour ceux qui sont capables de la suivre avec profit. Ce qui implique, à moins que l'enfant soit exceptionnellement doué, que les parents puissent lui offrir soit le niveau de culture attendu, soit le niveau de revenus qui permet de recourir au secteur privé — ces conditions se renforçant mutuellement, bien entendu. Ce qu'ils mesurent, lorsqu'ils ont à décider de retirer ou non leur enfant de l'école, à peser les avantages et les coûts d'une telle décision, c'est la capacité de l'école à assurer non pas « en général », mais à leur enfant, avec eux comme parents, le chemin d'une promotion sociale sans laquelle, en effet, il est peut-être plus sage d'acquérir tout de suite les qualités demandées dans son milieu social, qu'il ne quittera donc pas. En somme, « L'école représente une valeur aux yeux des classes populaires, sans que l'institution scolaire les aide à réaliser celle-ci, au contraire, puisqu'elle entraîne systématiquement l'exclusion de ceux qui ne répondent pas au modèle d'élève qu'elle a elle-même établi » (Fukui)².

Tous les enfants travaillent

Ces considérations sur l'école nous ramenent au problème de la définition du « travail » des enfants. Ne serait-il pas plus heuristique de considérer que tous les enfants travaillent, que ce soit à l'usine, aux champs, à la maison, dans la rue ou à l'école? À l'échelle historique, ceci est une évidence : de tous temps, la socialisation de l'enfant passe par sa mise à l'ouvrage progressive, par

Au cours des débats, E. Taracena a montré comment, en fait, les enfants *choisissaient* de ne retenir, dans ce qu'on leur enseigne à l'école, que ce qui leur paraît concrètement utile dans la vie de leurs parents, donc pour eux plus tard.

² Pour autant, poursuit L. Fukui, « malgré les critiques à l'égard de l'école, aucune autre institution capable de donner aux enfants un minimum de formation leur permettant de se préparer au monde du travail et à la vie d'adulte n'a encore été inventée pour la remplacer ».

sa participation croissante, proportionnelle à son âge, aux travaux collectifs de la communauté, et même l'école gratuite, laïque et obligatoire — une révolution encore récente — n'a pas de si tôt mis fin à cette contribution des enfants aux tâches productives!

Pour un enfant dont le travail est directement productif, et lorsque celui qui en profite n'a aucun lien de parenté avec lui, la question ne pose pas problème. Son activité est du travail, puisqu'elle sera exploitée, dans tous les sens qu'on voudra bien donner au terme « exploitation ». On a vu qu'il pouvait aussi y avoir exploitation à l'intérieur du cadre domestique; mais inversement, il peut y avoir travail sans exploitation. Au Togo, par exemple, dans le Moyen-Mono, les enfants « sont directement responsables de l'enrichissement des chefs de familles », écrit Marie-France Lange. « Mais — poursuit-elle — l'accroissement du patrimoine familial leur est cependant destiné et ils "récupèrent" en quelque sorte l'investissement en travail effectué lors de leur enfance ou adolescence ». N'en va-t-il pas de même avec l'apprenti, qui investit, en travail productif confisqué, une part de son temps de travail total, mais récupérera cet investissement plus tard, avec l'acquisition d'une formation professionnelle? On objectera que le maître d'apprentissage est rarement un philanthrope : si l'apprenti qu'il a en charge lui coûtait plus qu'il ne lui rapportait, le système n'aurait ni une telle extension, ni une telle pérennité; un apprenti est un travailleur qui contribue directement, par son travail, aux revenus de son employeur, moyennant le temps que celui-ci consacrera à sa formation professionnelle — ce temps n'étant en aucune façon la mesure du temps donné par l'apprenti à son patron². Mais souvent aussi, c'est indirectement que l'apprenti contribue aux ressources de son maître, par une rétribution, en nature ou en espèces (Marguerat). Il s'agit bien d'une rétribution, en effet, consentie parce qu'on estime que le travail que le jeune effectue à l'atelier ne permet pas d'exploitation économique suffisante pour compenser le temps de travail perdu par l'employeur à le surveiller ou lui transmettre son savoir-faire.

Mais allons plus loin: comment distinguer alors, dans la seule nature de son occupation, ce qui doit être considéré comme du travail et ce qui ne doit pas l'être? L'apprenti, comme l'enfant en usine ou aux champs, l'écolier ou l'étudiant, consacre une partie de son temps à des activités contraignantes, non loisibles, « productrices d'utilité sociale³ », soit immédiatement, soit de

Même si, en autonomisant la construction de la personnalité, l'école a grandement contribué à valoriser, à l'échelle collective, cet aspect de l'éducation.

² Il n'y a pas de rapport établi entre l'un et l'autre (pas plus qu'entre le montant d'un salaire et le coût réel de la reproduction de la force de travail), même si chacun se rend bien compte qu'un équilibre doit être trouvé, que plus la balance penchera du côté du temps de travail effectif, au détriment du temps investi, plus l'apprenti pourra se dire exploité.

³ Dictionnaire Robert de la langue française, à la rubrique « travail ».

façon différée, quand le travail consiste en un investissement — les études — pour un travail productif futur. Tous les enfants travaillent, donc, mais pas dans les mêmes conditions! Ce qui les distingue, ce n'est pas le fait de savoir si l'activité de chacun mérite ou non d'être considérée comme du « travail », mais le fait que ce travail est plus ou moins exploité par autrui ou investi pour euxmêmes. Certains enfants ont, dès leur départ dans la vie, plus de chances que les autres. Ainsi, seul l'étudiant a le privilège qu'aucune participation immédiate à la production ne lui est demandée en échange de son travail intellectuel. Par ailleurs, l'étudiant et l'apprenti partagent la même condition, celle — privilégiée — qui consiste à recevoir une formation préparatrice à la vie adulte. Mais l'apprenti aura, en général moins d'opportunités de trouver un travail intéressant, et correctement rémunéré¹. Pour la même raison, mieux vaut être apprenti et acquérir un métier, même s'il faut payer pour cela, qu'être embauché dans une manufacture pour effectuer à longueur de journée les mêmes gestes non qualifiés, etc. Au pire, et pour aller jusqu'à l'extrême limite du continuum des conditions sociales, mieux vaut, même dans des conditions plus que difficiles, être libre — c'est-à-dire, du moins, s'appartenir qu'être irrémédiablement liés à leur employeur, comme ces enfants en « servitude pour dette » dont parlera plus loin Michel

Le problème n'est donc pas que des enfants travaillent, mais les conditions dans lesquelles s'exerce ce travail, le degré de son exploitation.

Oppression et exploitation

La question devient alors : où commence l'exploitation du travail des enfants ?

Il convient ici de dissocier le terme d'exploitation de celui d'oppression. Son oppression renvoie l'enfant à son statut de mineur qui — comme c'est souvent le cas pour la femme, mais plus rigoureusement encore — lui nie le statut de personne, la responsabilité de ses actes; l'exploitation le renvoie à la confiscation d'un surtravail, partie non rémunérée du temps de travail, condition nécessaire pour que l'employeur réalise une plus-value².

¹ Ce n'est pas toujours vrai, en particulier dans les pays où sévit un fort chômage des diplômés; de même que la condition d'apprenti ne permet pas toujours, en fait, d'acquérir une formation professionnelle utile; mais nous raisonnons ici sur un plan très général, rappelant simplement, comme le dit la sagesse populaire, qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade!

² Il est intéressant de remarquer que la littérature économique, à ma connaissance, ne définit nulle part le concept d'exploitation, et l'utilise le plus souvent — quand elle parle d'exploitation du travail — sous la connotation morale qu'en donne le dictionnaire, « tirer un profit ou un avantage abusif de quelqu'un », et non sous la définition plus neutre (la seule

On l'aura remarqué, les deux situations ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais bien au contraire se renforcent lorsqu'elles se combinent: à la stricte exploitation économique s'ajoute l'oppression liée au statut de mineur.

La différence fondamentale est alors la suivante : tandis que. dans l'économie domestique, la mise au travail s'effectue à l'intérieur d'un système qui, par ailleurs, prend en charge la reproduction sociale du travailleur (reproduction de la vie et des conditions de vie), dans l'économie capitaliste, cette prise en charge est en grande partie déléguée à d'autres systèmes (solidarité familiale...) ou d'autres institutions (sécurité sociale...), si tant est qu'elles existent, et qu'elles soient à même d'y faire face : le salaire ne fait que contribuer aux coûts nécessaires à l'entretien et au renouvellement de la force de travail, son montant n'est en aucun façon calculé en fonction de ces coûts; il peut même se situer bien en dessous du « seuil » qui permettrait de vivre dans la pauvreté. La fable selon laquelle le salaire pourvoirait aux besoins de la famille du travailleur, déjà grossière pour les travailleurs adultes — et plus encore pour les travailleuses — disparaît lorsqu'il s'agit d'enfants: la rémunération de leur travail n'est même pas supposée suffire à leurs besoins, mais servir d'appoint pour leurs familles.

Ceci ne veut pourtant pas dire que la modicité du prix de la main-d'œuvre soit pour autant une source de surprofit pour l'employeur. Dans un monde où la libre circulation des capitaux et des marchandises est désormais globalement assurée (sans que le soit la libre circulation des travailleurs), les industries des pays du Sud ne peuvent maintenir leur place sur le marché qu'en jouant au maximum du seul domaine dans lequel elles restent largement compétitives: le faible coût de leur force de travail. Cependant, le poids de la dette¹ contraint ces pays à tout faire pour accroître leurs exportations. Sans la mise au travail des enfants — payés avec une rémunération sensiblement inférieure à celle des adultes —, des pays comme l'Inde ou le Pakistan verraient leurs rentrées de devises chuter de façon dramatique (Gulrajani).

pourtant à laquelle une approche scientifique devrait accepter de se référer): « faire valoir quelque chose [ici, la force de travail] en le faisant produire ». Chez Marx, il faut reconstruire le concept à partir de sa définition de la plus-value (Le Capital, livre I, chap. IX, 1 et chap. XXIV, 4; le dictionnaire cité est le Dictionnaire Larousse de la langue française, le mot en italique étant souligné par moi, B.S.).

¹ La communication de M. Bonnet nous décrit une forme extrême de contrat de travail, appelée servitude pour dette: le débiteur s'engage, en garantie d'une dette, à céder au prêteur la force de travail de l'un de ses enfants. Mais le mécanisme est tel que la dette n'est jamais remboursable, car toute dépense occasionnée par l'enfant entretient celle-ci. Le procédé révolte les consciences, tant il paraît évident que la dette devient rapidement fictive. N'en va-t-il pas de même du procédé qui, en suivant la même chaîne d'exploitation, permet aux pays les plus riches d'entretenir en permanence la dette du tiers-monde? Là aussi, la dette devient rapidement fictive et chaque État endetté du Sud est contraint de mettre au travail à tout prix — c'est-à-dire au prix le plus bas — certains de ses enfants.

On peut en effet considérer que les enfants sont les derniers maillons d'une « chaîne d'exploitation » (Morice) dont on schématiserait ainsi la dynamique : dans un premier temps, en prenant eux-mêmes en charge le travail ménager, les enfants libèrent leurs mères, les rendant disponibles pour un travail rémunéré qui va compléter (ou assurer) le revenu familial. Le salaire de la femme — considéré comme salaire d'appoint par l'employeur — se situe en dessous du salaire masculin, et l'employeur parvient ainsi à faire face à un marché concurrentiel, le plus souvent dominé — en bout de chaîne — par les acheteurs des pays industrialisés. Ceux-ci, en retour, durcissent leurs conditions de rémunération, contraignant tous les échelons de cette chaîne à diminuer encore le prix de la main-d'œuvre; en bout de course, nombre d'enfants sont, à leur tour, obligés de travailler pour le marché, afin de compléter le revenu familial; ils mènent désormais, comme leurs mères, travail rémunéré et travail domestique en parallèle, avec une compensation financière encore moindre. Ainsi, l'exploitation du travail domestique et du travail des enfants semble-t-elle inhérente à un système dont des instances politiques mondiales (le Fonds monétaire international et la Banque mondiale), par le biais des plans d'ajustement structurel notamment, visent à « rationaliser » la politique économique, en particulier en diminuant les coûts de la production.

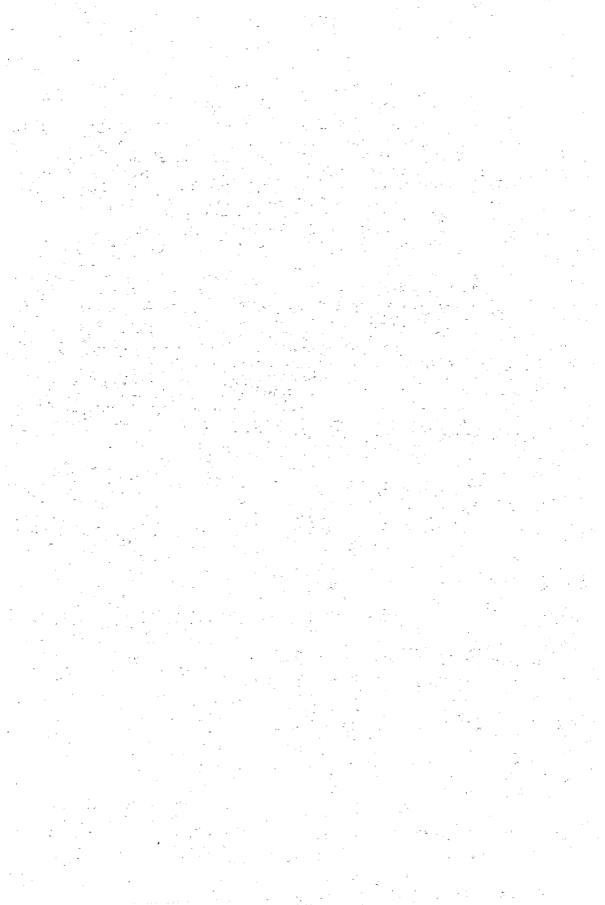
Laissons la conclusion à Michel Bonnet, expert de la question auprès du Bureau international du travail, et l'un des meilleurs spécialistes du sujet : « Ces travailleurs de demain en train de naître du travail des enfants d'aujourd'hui (...) sont prêts à tout, prêts à toutes sortes de travaux, prêts aussi à toutes les sortes d'exploitation. C'est peut-être là, dans la transformation d'un travailleur en serviteur bon à tout faire, qu'il faut chercher le risque majeur du travail des enfants ».

Mais précisons en outre que le processus est double : s'agrandit ainsi toute une population de travailleurs non qualifiés, qui n'a jamais été formée à autre chose qu'à obéir et à « se débrouiller » ; mais s'accroît également la population des travailleurs qui, eux, ont été formés, mais qui se déqualifient, faute d'emploi.

Un marché du travail sur lequel se présente le travailleur instruit dans un métier, où il trouvera une situation qui l'occupera sa vie durant, avec un revenu stable lui permettant de faite vivre son ménage, est une image qui a correspondu plus ou moins à une certaine réalité, dans les pays les plus riches depuis l'après seconde guerre mondiale. Elle s'est imposée, cependant, comme le modèle normal, auquel devrait correspondre, sauf en temps de crise, la situation de l'emploi. Pourtant, non seulement la profondeur historique d'un tel « modèle » n'est guère garante de sa pérennité, non seulement son extension géographique est très limitée, mais

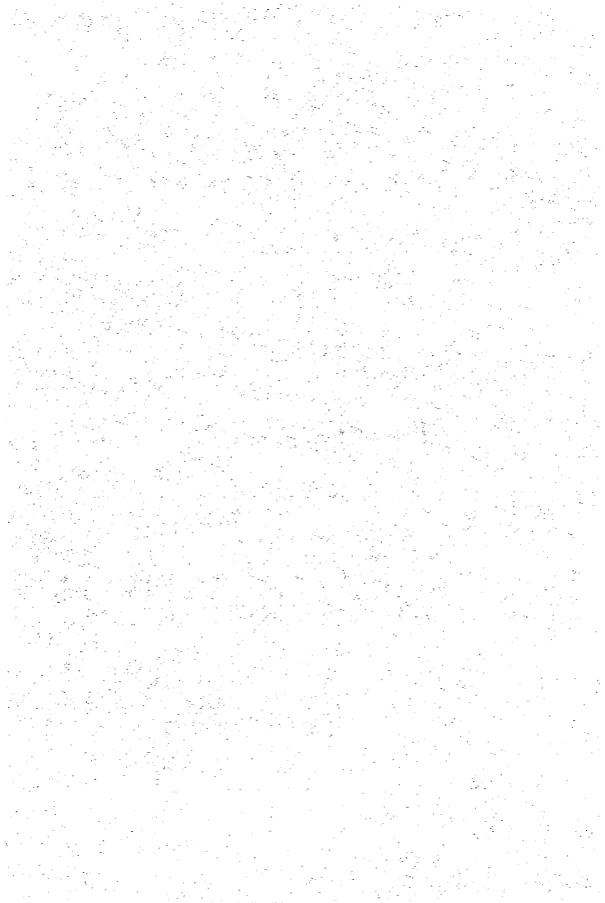
elle ne rend même plus compte de la réalité d'aujourd'hui : de plus en plus, la précarité de l'emploi devient une norme, et le travailleur vit par intermittence des périodes où il est incapable de subvenir à ses propres besoins, a fortiori de subvenir seul aux besoins du ménage. L'emploi féminin d'abord, l'emploi des enfants à sa suite, et le recours à des « petits boulots », emplois instables, sous-payés, sans qualification, à la limite de la légalité, se multiplient partout. On comprend pourquoi le travail des enfants se développe parallèlement avec ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel.

Si le travail des enfants présente quelque spécificité, c'est que, lorsque ce travail ne prépare en rien l'enfant à son avenir d'adulte, alors — Michel Bonnet insiste à juste titre sur ce point — à l'exploitation de son présent s'ajoute la confiscation de son futur. Par ailleurs, et même en ce sens, on voit bien que ce n'est pas le travail des enfants qui se met à ressembler à celui des adultes (même dans les pays où se développe un capitalisme sauvage, la situation des enfants est encore très rarement comparable à celle que l'Europe du XIXe siècle offrait aux enfants des classes laborieuses), mais tout au contraire le travail d'un nombre croissant d'adultes qui s'infantilise.



PREMIÈRE PARTIE

MISE EN CONTEXTE



INTRODUCTION

Pour une histoire de l'enfant exploité

- du Moyen Âge à la révolution industrielle -

Alessandro Stella

« Toute cité est composée de familles (...) et parfaite est lafamille composée d'esclaves et de libres (...) et les composantes fondamentales de la famille sont le maître et l'esclave, le mari et l'épouse, le père et les fils »

(Aristote, La politique, I, II-3)

« Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur. (...) Fils, obéissez à vos parents dans le Seigneur. (...) esclaves, obéissez à vos maîtres terriens avec crainte, respect et cœur sincère comme au Seigneur ».

(Saint Paul, Épître aux Éphésiens, 5-6)

« Or tout pouvoir dirigeant établit les lois par rapport à son propre intérêt (...) Et quand il les a établies, il affirme qu'est juste pour les dirigés ce qui est son intérêt à lui».

(Platon, La république, I, 338)

La révolution industrielle et les enfants dans les usines

Le travail des enfants comme faisant problème a été soulevé au XIXe siècle par des médecins, des militants politiques, des industriels philanthropes. Les enquêtes de terrain, menées en particulier dans les années 1830, mettaient en exergue les effets néfastes sur le plan physique, psychique, moral, que certaines conditions de travail engendraient chez des enfants (Le Grand, 1831; Villermé, 1840; Dupin, 1840; Ducpetiaux, 1843). Ces enquêtes, qui, à la fois, décrivent et dénoncent les conditions de travail préjudiciables pour les enfants employés dans un certain nombre d'activités industrielles, furent le support pour des débats parlementaires aboutissant à légiférer en matière de protection des

enfants au travail. Cette législation, qui avait débuté par la loi anglaise de 1802, fut suivie par celle, française, de 1841; elle visait à fixer l'âge minimum d'admission des enfants au travail, à établir la durée journalière et hebdomadaire, à interdire, selon l'âge, le travail de nuit et des jours féries, à proscrire l'emploi des enfants dans certaines activités jugées dangereuses, à imposer un âge de scolarisation obligatoire. Selon l'époque et le pays, ces principes ont eu des modalités variables: en Angleterre, la loi de 1819 interdisait l'embauche dans les manufactures de coton avant l'âge de neuf ans; en France, la loi de 1841 fixait l'âge minimum à huit ans et la durée journalière à douze heures, tandis que la loi de 1874 portait l'âge minimum à douze ans, et conservait le maximum de douze heures de travail journalier (Fohlen, 1973; Service éducatif de l'Yonne, 1991: 71-77).

Ces enquêtes industrielles révélaient tout d'abord l'ampleur du phénomène. Au XIXe siècle, si on trouve des enfants employés dans les mines, forges, verreries, tuileries, briqueteries, sucreries, parfois en proportion importante comme aux usines Schneider du Creusot où, en 1874, on comptait 4 882 ouvriers adultes et 323 enfants de moins de seize ans (Service éducatif de la Côte d'Or, 1979), ce sont sans doute les manufactures textiles qui font figure de grands employeurs de main-d'œuvre enfantine. Dans 43 filatures de coton de Manchester, au début du XIXe siècle, les ouvriers de moins de seize ans représentent 22,8 % du personnel; dans les manufactures du Lancashire, sur 7 614 ouvriers, 2 693 ont moins de seize ans, soit 35.4 % du personnel employé : dans 29 filatures de coton de Glasgow, sur 12 076 ouvriers, 4 220 sont âgés de moins de seize ans, soit 34,9 % (Villermé, 1840: 371-373). Au total, les usines textiles de Grande Bretagne employaient, en 1835, 355 373 personnes; parmi celles-ci, presque 6 % avaient entre huit et douze ans, 10 % entre douze et treize, 30 % entre treize et dixhuit ans : pratiquement la moitié des ouvriers textiles avaient moins de dix-huit ans! (Ducpetiaux, 1843: I, 15).

Employés dans les manufactures de coton principalement comme rattacheurs et bobineurs, dans celles de la laine comme peigneurs, cardeurs et éplucheurs, aussi bien en Angleterre qu'à Rouen, à Mulhouse ou à Lille (Villermé, 1840: 107,140,172,192), leurs tâches sont les plus simples et ne demandent pas de véritable formation. Aussi, dans la manufacture d'indienne d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, en 1804, si, sur l'ensemble des travailleurs, les enfants âgés entre six et quinze ans représentent 10 % du total, ils sont presque tous concentrés parmi les journaliers sans qualification (Dewerpe et Gaulupeau, 1990, tableau 10). Quant aux

rémunérations, Louis-René Villermé concluait que, dans les manufactures textiles, le salaire moyen était d'environ 2 francs pour l'homme, 1 F pour la femme, 0,45 F pour l'enfant de huit à douze ans, et 0,75 F pour celui de treize à seize ans (Villermé, 1840: 370; Service éducatif de la Côte d'Or, 1979: 34-35).

Les enquêtes menées sur les manufactures du XIXe siècle font ressortir un autre aspect caractérisant les enfants au travail : leur provenance socio-familiale. À la fabrique de fer de Maison Neuve (Basse Bourgogne), en 1837, « les deux tiers des enfants appartiennent aux ouvriers occupés dans la fabrique et l'autre tiers en grande partie à la catégorie d'enfants trouvés »; dans la fabrique de mérinos de Vitteaux (Auxois), « le tiers des enfants appartiennent soit comme frères, sœurs et enfants aux ouvriers adultes » (Service éducatif de la Côte d'Or, 1979: 47). La constatation de Villermé était que « ceux qui sont employés avec leurs pères ou mères, dans les fabriques, forment depuis un dixième jusqu'à la moitié des jeunes travailleurs, et, proportion commune, le tiers » (Villermé, 1840: 426). Les sources d'approvisionnement de jeunes bras pour les usines apparaissent donc liées, d'une part, à la volonté des parents ou autres familiers d'envoyer — et dans une large mesure d'emmener avec eux — les enfants au travail et, de l'autre, à la volonté des organismes d'assistance de placer là les orphelins dont ils avaient la garde : les poor-houses et les workhouses étaient de grands pourvoyeurs d'enfants pour les manufactures anglaises (Fohlen, 1973: 320-322). Conséquence de l'entrée massive d'enfants dans les usines, et ce dès le milieu du XVIIIe siècle en Angleterre, on trouve nettement moins d'enfants placés en service au dehors de leurs maisons (Laslett, 1973: 316).

Progrès et statu quo

Deux siècles après la première législation anglaise axée sur la tutelle des enfants au travail, où en sommes-nous?

Certes, dans les pays riches d'Occident, on ne trouve pratiquement plus de jeunes enfants dans les usines; il serait intéressant de savoir si ce progrès a plus été le fait d'une prise de conscience humaniste grandissante dans la société, de l'efficacité des lois, des effets sur les comportements familiaux de la richesse produite, ou des innovations technologiques. En revanche, dans les pays qui font aujourd'hui leur révolution industrielle, l'emploi d'enfants dans les manufactures reste à l'ordre du jour. Dans les tanneries du Caire, les enfants de moins de quinze ans représentent un quart de la main-d'œuvre; les travaux d'entretien, de nettoyage, de transport, leur sont confiés en priorité et leur salaire correspond au quart ou au tiers du salaire d'un ouvrier adulte. Dans les briqueteries de Bogota, dans les ateliers de tissage de tapis à Varanasi (Inde), ou dans le travail de confection à domicile aux Philippines, la possibilité pour l'employeur de confier certaines tâches aux enfants se conjugue avec opérations répétitives et bas salaires (Bequele et Boyden, 1990: 65-91, 100-106, 161-187, 141-160). Et en tant que répétition du modèle occidental du siècle dernier, nous pouvons relever un autre trait commun, s'agissant du travail à domicile de la confection à Manille aujourd'hui: « près de 73 % des mères sont employées à domicile par le même employeur que leurs enfants » (Bequele et Boyden, 1990: 149).

L'âge de douze ans est actuellement considéré comme l'âge minimum pour employer des enfants dans des travaux considérés légers, dans la plupart des pays du monde (BIT, 1987: 69-80). Mais, héritage de la réflexion du XIXe siècle liée à la grande industrie, la plupart des lois sur le travail des enfants « excluent presque toujours de leur champ d'application le travail dans les entreprises familiales et les établissements d'enseignement ou de formation. De nombreux pays vont encore plus loin en excluant aussi le service domestique et l'agriculture » (Bequele et Boyden, 1990: 34). Or, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, c'est bien dans l'agriculture et dans le service domestique que sont employés aujourd'hui la plupart des enfants qui travaillent (BIT, 1992: 14-17).

S'en tenant exclusivement au droit, et sans entrer dans l'application sur le terrain de la loi, il en serait comme si les préoccupations d'une société qui se veut humaine et évoluée ne saurait s'attaquer qu'aux abus les plus flagrants et inavouables, aux aspects les plus dévastateurs sur l'individu, sans remettre en cause les raisons profondes qui sont à la base de l'emploi d'une maind'œuvre enfantine.

Des enquêtes industrielles, actuelles aussi bien que du siècle dernier, se dégagent quelques constantes. Les enfants sont employés de préférence dans certains secteurs d'activité et à certaines tâches; ce sont exclusivement des tâches non qualifiées et routinières; les salaires des ouvriers enfants sont nettement inférieurs à ceux des adultes. Mais dénonciations, enquêtes, législations, conventions internationales ont été bâties autour de l'emploi d'enfants dans la grande manufacture concentrée, c'est-à-dire liées à une phase historique et à un modèle de production déterminés. Or, l'exploitation d'enfants dans le travail est bien plus

ancienne et, paradoxalement, la révolution industrielle représente, par certains aspects, une libération.

Définition de l'âge au travail

Avant le législateur soucieux, la nature et la pratique avaient déjà largement contribué à fixer l'âge de la mise au travail. La législation protectrice des XIXe-XXe siècles a sanctionné, en effet, la coutume la plus répandue. Considérons l'emploi des esclaves, travailleurs par définition, au Moyen Âge et à l'époque moderne. Dans la sucrerie Pimelle à Saint Domingue, en 1778, on dénombre les tâches des esclaves et on recense 13 négrillons et négrittes de l'âge de six mois à huit ans, « n'ayant pas atteint l'âge du travail » (Foubert, 1981: 82). Dans les ateliers de sucrerie de la plantation Mauger à l'Artibonite, en 1774, on trouve 101 hommes adultes, 71 femmes et 42 enfants de moins de treize ans ; dans l'indigoterie de la même plantation, si, en 1774, figurent sept enfants âgés entre six et dix ans, trois ans après il y en a aucun de moins de dix ans (Debien, 1981: 230). Car il y a un âge minimum pour pouvoir travailler, même à des tâches simples, au dessous duquel l'enfant, et l'enfant esclave de surcroît, n'est qu'une bouche à nourrir, non rentable, constituant au contraire un poids pour le propriétaire. C'est bien là la raison, par delà la très faible démographie des esclaves, qui fera longtemps préférer l'achat de nouveaux esclaves de traite à une politique nataliste d'élevage des enfants d'esclaves (Moreno Fraginals, 1983; 31 sq.; Gautier, 1983; 223 sq.; Debien, 1981: 238).

Prenons d'autres exemples. L'âge des esclaves vendus sur les marchés occidentaux à la fin du Moyen Âge indique bien le non intérêt des acheteurs pour des esclaves encore inaptes à travailler; et, soulignons-le, ces esclaves étaient destinés à effectuer des travaux domestiques, et appartenaient en très grande majorité au sexe féminin. À Florence, sur 357 esclaves vendus entre 1366 et 1397, seuls dix avaient moins de dix ans (2,8 % de l'ensemble), alors que 48 (23,8 %) étaient compris dans la tranche d'âge 10-15 ans ; en dessous de seize ans, le prix des esclaves est inférieur à la moyenne (Livi, 1928: X). Sur le marché de Gènes, entre 1400 et 1450, furent vendus 491 esclaves; parmi ceux-ci, seulement cinq avaient moins de dix ans, contre 125 âgés de dix à quinze ans (25,4 %). Dans la seconde moitié du siècle, sur 939 esclaves, 14 avaient moins de dix ans et 81, entre dix et quinze ans (8,6 %). Ici aussi, le prix des esclaves de moins de seize ans est inférieur à la moyenne (Gioffre, 1971: 117-137). Autre exemple, venant d'Espagne:

pour effectuer un travail on ne peut plus dur, aux mines, on importait des esclaves de sexe masculin âgés de dix-huit ans en moyenne (Stella, 1992).

En somme, si des tâches de gardiennage, de cueillette, d'épluchage de légumes, de menu ménage, de service d'artisan et autres activités semblables peuvent être effectuées par des enfants audessous de dix-douze ans, c'est seulement à partir de cet âge que l'utilisation du travail des enfants est considérée de rapport dans la plupart des secteurs d'activité. Qu'on en juge par ce dernier exemple: dans beaucoup de statuts corporatifs de Gênes de la fin du Moyen Âge, l'obligation est faite aux membres des Arts de participer aux funérailles de leurs collègues et de leurs familiers, sauf s'il s'agit d'enfants de moins de dix ans (Casarino, 1982: 102). Dès lors, je crois que l'exploitation des enfants concerne fondamentalement la tranche d'âge dix-quinze ans, celle-ci précédant l'exploitation des jeunes gens.

Une pratique vieille comme le monde, un objet historique nouveau.

Si le travail des enfants au siècle de Zola et de Dickens a attiré l'attention, la compassion et différentes interventions, pour les époques antérieures, il demeure un objet sinon complètement ignoré, en tout cas négligé par l'historiographie, connu seulement par ci par là sous la forme de la mise en apprentissage ou de la mise en service. Le numéro monographique des Annales de démographie historique consacré au thème « Enfant et société », contient un seul article sur le travail des enfants, portant, justement, sur la révolution industrielle et le travail des enfants (cf. Fohlen-1973). Toutefois, même sur le XIXe siècle, l'historien doit recourir aux recherches des contemporains, car la mince bibliographie existante est de peu de secours. Pour les époques antérieures, la situation est encore pire. Le numéro spécial de la revue Histoire de l'éducation, consacré aux « éducations médiévales », se penche sur l'éducation, le sentiment de l'enfance, la vie des étudiants, mais effleure seulement dans un rappel de principe le travail de l'enfant (Histoire de l'éducation, 1991). Philippe Ariès, qui s'est pourtant longuement penché sur l'enfance et à qui on doit l'inscription de l'enfance comme objet historique, a survolé le sujet. Le XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, dont le thème était « Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages », a recueilli des contributions sur la pédagogie, les traités d'éducation, les écoles et les universités

— seule faisant exception la communication de F. Michaud-Fréjaville qui traite des contrats d'apprentissage dans l'Orléanais (Les Entrées, 1982).

L'histoire du travail, pendant longtemps vue comme l'histoire de l'homme adulte au travail, a fait une place depuis deux décennies au travail des femmes ; l'histoire du travail des enfants reste largement à faire.

Des apprentis apprenant, ou des enfants et des jeunes gens travaillant ?

Quand on pense au travail des enfants des siècles passés, on songe en premier lieu aux apprentis et à la documentation qui permet de les appréhender, les contrats d'apprentissage. Quand on dit apprenti, on pense à un jeune homme qui, pendant quelques années, suit une formation chez un maître pour devenir ensuite, et après fabrication d'un chef-d'œuvre, maître à son tour. Réalité ou imaginaire quant au « bon vieux temps »? Il apparaît plutôt que l'apprenti, une fois terminé son contrat d'apprentissage, passait généralement dans la catégorie des valets à Paris, des lavoranti à Gênes, et qu'être fils de maître ou avoir une position économique solide étaient des critères bien plus déterminants pour accèder à la maîtrise (Geremek, 1968: 51 sq.; Didier, 1984: 208; Casarino, 1984: 459). Qu'était alors ce qu'on appelait apprentissage, et surtout à quoi, et à qui servait-il?

Carola Ghiara a étudié le destin des apprentis fileurs de soie à Gènes. « Parmi les 258 garzoni recrutés entre 1461 et 1530, seulement 24 apparaissent dans la documentation pour les années suivantes avec un métier : 3 comme textor pannorum lane, tinctor lane ou lanerius, 21 comme filatores sete. Parmi ces derniers, neuf seulement contractent à leur tour des apprentis, ce qui indique qu'ils sont devenus titulaires d'un atelier de filage, c'est-à-dire magistri, à tous les sens» (Ghiara, 1991: 90). Des apprentissages donc qui ne conduisaient que très rarement à la maîtrise, amenant plus souvent au valetage dans ce même métier, ou dans un autre.

L'image de l'apprenti dont le but serait d'apprendre un métier ne résiste pas à l'examen serré des contrats d'apprentissage. Après l'étude des contrats de Dijon (XIVe-XVe siècles), Philippe Didier constate, surpris, que « la durée de l'apprentissage semble parfois varier en fonction inverse de la difficulté du métier. Elle sera par exemple d'une année chez un changeur et de seize chez un vigneron ou de dix-huit chez une "tiesse de couvrechief"»

(Didier, 1976:36). Françoise Michaud-Fréjaville fait le même constat pour l'Orléanais, où par exemple les potiers d'étain prévoient cinq à huit années d'apprentissage (Michaud-Fréjaville, 1991: 203). Même conclusion pour la Rouergue médiévale (Landes-Mallet, 1988). À Montpellier, alors que les apprentis changeurs ou orfèvres sont embauchés très majoritairement pour une durée de un à trois ans, les apprentis boulangers ou cordonniers le sont pour des périodes de quatre à huit, voire dix ans (Reyerson, 1992: 356).

Mais si le but de l'apprentissage était celui d'apprendre un métier, on devrait s'attendre à voir les jeunes aspirants se presser pour rédiger un contrat chez un maître d'une profession prestigieuse. Or, au contraire, les catégories les plus représentées dans les contrats d'apprentissage sont les plus massifiées, le textile (laine et soie) à Gênes, la vigne dans l'Orléanais (Gatti, 1980: 18; Casarino, 1982: 91; Michaud-Fréjaville, 1991: 274). L'âge des apprentis pouvait varier sensiblement d'un métier à l'autre, d'une ville à l'autre. Dans certains cas, comme dans la Venise des XVIIe-XVIIIe siècles, les corporations avaient fixé un âge minimum (8-10 ans dans les cas extrêmes) et un âge maximum (18-20 ans) pour l'embauche en qualité d'apprenti. Dans les faits, le dépouillement sériel des contrats d'apprentissage fait ressortir un âge moyen de 14 ans, toutes corporations confondues, pour une durée moyenne d'embauche allant de trois à six ans (Beltrami, 1954: 198). À Gènes, au XVe siècle, il s'élève à 15 ans, avec une valeur modale de 14 ans (Casarino, 1982: 103). À Orléans, à la même époque, cette moyenne est même un peu supérieure, 15 ans et demi (Michaud-Fréjaville, 1982: 193). Résultat équivalent en ce qui concerne les apprentis ouvriers en soie dans la ville de Lyon au XVIIIe siècle (Garden, 1975: 99). En général les apprentis avaient donc un âge qui les rendaient rentables au travail.

Mais qu'était, au juste, un contrat d'apprentissage? La formule notariale, aussi bien en latin qu'en langue vulgaire, dans les derniers siècles du Moyen Âge comme à l'époque moderne, de la mer du Nord à la Méditerranée, était pratiquement la même. Passé, en général, entre les parents (ou d'autres adultes ayant autorité parentale) et le maître, le contrat prévoyait que l'enfant allait habiter chez le maître, qui avait à charge de le loger, le nourrir, parfois le blanchir, voire le chausser, et qu'en échange il devenait son apprenti pour le servir dans son métier et « dans toutes ses besognes licites et honnêtes » (selon la formule consacrée). Donc, substantiellement, entretien contre travail à fournir. Et la rémunération? Eh bien, contrairement à ce qu'on

pourrait croire, c'est le plus souvent le maître qui est payé pour ses services: en nature (oie, chapon, agneau, céréales, etc.), ou en espèces (Greci, 1988: 227; Didier: 238; Garden, 1975:99). Ceci jusqu'à un certain âge, à partir duquel les contrats prévoient que le maître, économisant sur l'embauche d'un valet, se doit de verser un petit salaire à l'apprenti (Michaud-Fréjaville, 1982: 206).

Car voici le nœud de l'affaire: quantité d'ordonnances et articles des statuts des corporations médiévales et modernes prévoyaient un nombre maximum d'apprentis auxquels un maître pouvait avoir recours; employer un apprenti à la place d'un valet ou d'un compagnon signifiait donc économiser sur le coût du travail, et en même temps disposer d'une main-d'œuvre à qui la révolte était interdite. Cette question fondamentale est illustrée par la révolte des compagnons imprimeurs de Lyon et de Paris, au cours des décennies centrales du XVIe siècle. La faculté accordée aux maîtres d'atelier d'employer autant d'apprentis qu'ils désiraient, et aux tâches qu'ils voulaient, eut des effets dévastateurs sur l'emploi et le salaire des compagnons qui déclenchèrent grèves, assemblées, et tumultes (Hauser, 1899:184 sq.).

Travail et famille

Qui étaient les apprentis? Il s'agissait tout d'abord, en large majorité, de garçons, sauf dans certaines occupations considérées traditionnellement et « par nature » comme féminines, telles la couture ou le filage. Une autre caractéristique essentielle est illustrée par une phrase qu'on retrouve parfois dans les contrats d'apprentissage : le maître est tenu de traiter l'apprenti « comme si c'était son propre fils » (Bernardi, 1993: 71; Didier, 1984: 217). Le contrat d'apprentissage se présente, en effet, comme le transfert à temps déterminé d'un enfant ou d'un jeune homme d'une famille à une autre. Mais très souvent, il s'agit de l'accueil dans une famille d'enfants sans famille. C'est ce qui ressort de l'examen de l'état familial des apprentis : à Orléans au XVe siècle, où les orphelins de père ou de mère représentent 60 % des apprentis ; à Gênes, ceux qui ont perdu leur père constituent 30 % des 7 000 locations d'apprentis (Michaud-Fréjaville, 1982: 188; Casarino, 1982: 106).

Enfants abandonnés recueillis par des institutions à vocation charitable, enfants qui avaient perdu leur père et dont la mère n'arrivait plus à subvenir à leurs besoins, ou plus simplement cadets d'une famille démunie pour qui ils étaient de trop : tel semble bien être le profil de ceux mis en apprentissage.

Le rôle joué par les institutions charitables pour l'exploitation précoce du travail des enfants apparaît nettement dans leurs archives, et jette la suspicion (pour employer un euphémisme) sur leur véritable vocation. Fondés les premiers aux XIIIe-XVe siècles, puis se multipliant à l'époque moderne, à grand renfort de donations et de legs rentiers de riches paroissiens, les Hôpitaux d'assistance, et plus spécialement les maisons pour enfants abandonnés, voulaient répondre à la plaie sociale de l'abandon et de l'infanticide. Les nourrissons étaient mis en nourrice à l'extérieur ou sevrés à l'intérieur de la maison. Mais ceux (peu, très peu) qui avaient survécu à l'effrayante mortalité des premières années de vie, devenaient bientôt un poids pour l'institution-mère. Dès l'âge de six-sept ans, ils étaient donc mis en apprentissage chez des artisans, ou mis au travail directement par les institutions dans des manufactures crées dans ce but par les Hôpitaux eux-mêmes (Sandri, 1991: 1010; Raffaele, 1991: 928; Pollet, 1991: 902; Schiavoni, 1991: 1039). C'est qu'avant d'être un problème de bonne conscience, les enfants abandonnés étaient aux yeux des « honnêtes gens » et des « âmes nobles » un problème d'ordre public et de discipline sociale : il fallait faire en sorte que ces sansfamille ne deviennent des mendiants et des délinquants, comme il est dit en toutes lettres dans les actes de fondation de l'Hôpital de Langres en 1599 (Garnier, 1955: 201) ou de l'Hôpital de Saragosse en 1543 (San Vicente, 1988: I,189). Aussi, les règlements des maisons pour les orphelins sont strictes et mélangent discipline morale et laborieuse, comme on peut le lire par exemple dans celui des Orphelines de Sens de 1772 : « Après la prière du matin, on leur donnera à déjeuner, on les mènera ensuite à la messe autant que faire se pourra; après la messe, on les fera travailler toutes suivant leurs forces et leurs talents, mais surtout à tous les ouvrages de la maison, comme balayer les chambres et le dortoir où elles couchent, les approprier, faire le pain, la lessive, la cuisine, remuer le bled, etc... ». Ces orphelines, mises au travail dès l'âge de 6-7 ans, étaient tout à fait rentables économiquement; la comptabilité de l'institution, de 1682 à 1711, montre en effet que la vente des ouvrages de broderie et de confection faits par les jeunes filles compensait largement le coût de leur entretien (Ady, 6E4)! Rentes et travail des assistés faisaient en sorte que, dans la comptabilité de l'Hôpital de Dijon, du XVIe au XVIIIe siècle, les recettes dépassaient toujours les dépenses (Bolotte, 1968: 47); de bon rapport économique aussi bien que social, les « ateliers de charité » — qui, au XVIIe siècle, étaient surtout des filatures connurent une grande vogue au XVIIIe siècle, sous l'impulsion d'ordonnances royales, et ils furent étendue notamment à la voirie.

où ils employaient, outre femmes et enfants, les mendiants valides (Bolotte, 1968: 24). La mise au travail des enfants abandonnés, des pauvres et des vagabonds, avec la construction d'établissements pour les y enfermer, contribua sûrement à la naissance de la grande manufacture concentrée de la révolution industrielle.

Bail à nourriture, bail en garde, et autres « loages d'enfants »

Il faut comprendre que la mise en apprentissage n'était qu'une des formes multiples de la mise au travail - mise en famille de certains enfants. Dans le Paris du XVIIIe siècle se développe le « contrat d'allouage ». Il a les mêmes caractéristiques (âge moyen autour de 15 ans, durée moyenne, quatre ans), que celles du contrat d'apprentissage, sauf une : il stipule l'interdiction pour l'alloué d'accéder à la maîtrise. Ce n'est en fait qu'une façon pour les maîtres de contourner la législation corporative sur le nombre maximum d'apprentis en service (Kaplan, 1993: 461). Il faut rappeler ici que le « loage » de travailleurs, au Moyen Âge comme à l'époque moderne, ne concernait pas que les enfants et jeunes gens, mais aussi les adultes. Se louer par contrat à un artisan, un marchand ou un cultivateur, et aller habiter chez lui pendant la période convenue, était une pratique très courante; mais ces locations de travailleurs adultes, elles, étaient d'une part, de courte durée (une saison, un ou deux ans), et de l'autre, elles étaient rémunérées, non seulement par le gîte et le couvert (et autres fournitures en nature, parfois), mais aussi par un salaire (Druot, 1899-1902; Forestier, 1936-1977).

On relève d'autres types de contrats analogues, tels le « bail à nourriture » et le « bail en garde »; mais il faut alors inverser le sens des termes : il y a d'abord mise en famille, et ensuite mise au travail. On trouve ces types de contrats dès qu'on trouve des actes notariaux de pratique courante, c'est-à-dire dès le XIIIe siècle. Ils concernent là aussi des orphelins qui sont placés par le parent survivant, un collatéral ou le tuteur, dans une famille d'accueil jusqu'à ce qu'ils aient atteint la majorité (18-20 ans). Les différences avec les autres contrats de location d'enfants, et notamment avec le contrat d'apprentissage, tiennent à la durée (souvent très longue), et au fait que le preneur recevait, avec l'enfant, l'usufruit de ses héritages jusqu'à la majorité. C'était donc toujours le preneur qui était tenu de verser une certaine somme d'argent aux parents ou ayant-droit; ce qui transformait ces mises en famille en véritables mises aux enchères d'enfants (Fagniez, 1877: 61) Frappier-Bigras, 1989; Couturier, 1984; Desaive, 1986).

D'où venait le « bail à nourriture » ? Les similitudes sont frappantes avec la coutume mérovingienne, telle qu'elle apparaît dans les formulaires notariaux d'Angers et de Tours : les enfants abandonnés aux portes des églises et monastères étaient vendus au plus offrant, qui les auraient gardés comme esclaves (Verlinden, 1976: 111). Les analogies entre les contrats établissant une dépendance familiale et laborieuse entre sujets libres, et ceux sanctionnant une dépendance servile, sont davantage nombreuses et inquiétantes. Est-ce un hasard, par exemple, si certains statuts corporatifs du bas Moyen Âge parlent non pas de location mais bien de « vente d'apprentis »? (Fagniez, 1877: 72; Geremek, 1968: 32). Et qu'était ce « droit de fuite », clause contenue dans les contrats d'apprentissage jusqu'au dernier siècle de l'Ancien Régime, engageant le donneur d'apprenti envers le preneur à payer une amende en argent au cas où l'apprenti se serait enfui de son atelier-maison et n'aurait pas été repris et ramené à son maître? (Fagniez, 1877: 73; Hauser, 1899: 29; Forestier, 1938: 301). Pourquoi l'apprenti fuyait-il? Voilà un exemple provenant d'une petite ville de Bourgogne, en 1727 : « Claude Langin n'a quitté la maison de Nicolas Rolan que parce que ledit Rolan, au lieu d'apprendre son métier de cordonnier audit Langin, il ne l'employait journellement qu'à porter de la terre aux vignes, y labourer et faire toutes façons d'esté et d'hiver, qu'à servir de varlet en son cabaret et porter du vin dans les maisons, tirer du chanvre, le tillier, faire la lessive et tous les ouvrages du dedans et du dehors de sa maison, sans tenir boutique non plus que Rolan, qui ne se mesle de son métier de cordonnier, qu'il ne le traitait pas humainement, le nourrissant très mal de pain de son et d'orge, le faisant coucher durement, le maltraitant de parolles et de coups de pied et de baston » (Adv. 15B 299).

On peut également songer à ces anime (âmes), âgées d'une dizaine d'années, du XIVe siècle Vénitien. En 1386, les autorités de Venise, émues du sort réservé à ces enfants importés d'Albanie et vendus comme esclaves hors de la ville, bien qu'ils soient chrétiens (ils ont une âme, contrairement aux infidèles!), interdisent leurs réexportation et décrètent leur affranchissement... prenant effet au bout de quatre ans. Ce délai s'impose, car on considère qu'il doivent quand même travailler pendant un certain temps pour rembourser leurs propriétaires des frais engagés; ils passent donc à un statut d'esclave à temps déterminé. Cette durée est portée à dix ans, en 1388, sur demande des maîtres: « comme ces âmes sont rustiques et rudes d'intellect », le terme de quatre ans est insuffisant pour rembourser leur prix (Verlinden, 1977; 674 sq.).

Mise en service

Par le biais de Venise et de sa cousine Raguse, nous pouvons apercevoir le passage de l'esclavage perpétuel à l'esclavage à durée limitée, pour finir à la mise en service « libre ». Le cas de Raguse, étudié par Susan Mosher Stuard (1986), illustre bien l'évolution historique et la permanence du contenu. Les contrats notariaux de cette ville montrent, en effet, que si au XIIIe siècle les bonnes familles achètent des esclaves bosniagues pour le service domestique, au XIVe siècle ce sont plutôt des contrats de travail qui sont rédigés à ces fins : contre versement d'une certaine somme d'argent, les parents eux-mêmes mettent en service leur fille pour un certain nombre d'années (pour vingt ans, dans certains cas!). A contrario, à Florence, au cours de la première moitié du XVe siècle, c'est vers l'emploi de filles de statut servile que s'opère la substitution (Klapish-Zuber, 1986). Le statut peut changer, mais la population concernée par le service domestique reste substantiellement la même : des femmes, des jeunes filles, voire des fillettes.

Aussi, on peut dire que la mise en service est le pendant féminin de la mise en apprentissage, avec des dénominateurs communs et des différences liées au genre, esclave ou libre, la servante, l'apprenti ou le placé sont nourris et logés chez un maître (ou une maîtresse); en échange de l'entretien, les unes s'occuperont plutôt des tâches de maison, les autres des tâches d'atelier ou de boutique. La différence, liée au sexe, se retrouve à la sortie : pour les garçons, il s'agira d'avoir, si possible, appris un métier; pour les filles, d'avoir une petite dot pour se marier. En principe, c'est bien dans ce but lié au cycle de vie que des fillettes et jeunes filles entraient en service (Klapish-Zuber, 1986; Goldberg, 1992). Comme pour l'apprentissage débouchant sur la maîtrise, le service domestique comme prélude au mariage était souvent une chimère, et la petite servante devenue adulte continuait sa vie de service dans l'état propre aux domestiques, celui de célibataire. Ce qui ne les empêchait pas, esclave ou libre, d'engendrer des enfants, fruits souvent des services sexuels requis par le maître (Livi, 1928: 218 sq.; Gutton, 1981: 209 sq.).

Or, les enfants nés « d'amours ancillaires » ou, moins poétiquement, de viols domestiques, avaient de grandes chances d'être abandonnés, reproduisant par là le cycle infernal vécu par leurs parents. Ainsi à Valence, au bas Moyen Âge, 30 % des fillettes

engagées par contrat comme servantes, l'étaient par le « procureur des orphelins » (Iradiel, 1986: 248).

Travail de mineurs, salaire mineur

Quel était, dans les sociétés anciennes, le destin des enfants et jeunes gens, mis à part ceux transférés dans une autre famille? Il faut d'abord préciser que tous les enfants ne travaillaient pas. Une partie non négligeable, dans les sociétés urbaines, allait à l'école et échappait, pour certains durablement, pour d'autres seulement en partie ou provisoirement, à la mise au travail précoce. C'était, bien évidemment, le privilège des enfants de sexe masculin : ainsi, à Florence vers 1338, ou à Lisbonne en 1552, probablement un petit garçon sur deux était scolarisé (Herlihy-Klapisch, 1978: 563; Buarcos, 1923: 204).

Les conditions de travail de ceux qui travaillaient tout en vivant avec leur parents, répondaient d'une part au statut de mineur, et deuxièmement au type de rémunération de l'activité dans laquelle ils étaient employés. À savoir que, dans une agriculture de métayage (Pastor, 1990), dans un artisanat domestique, dans une industrie disséminée rétribuant le travail à la tâche ou à la pièce, les fils et les filles travaillaient avec leurs parents, et les revenus agricoles ou le salaire versé aux parents étaient de fait une rémunération non pas individuelle mais familiale. Il en allait ainsi dans la manufacture florentine de la laine au bas Moyen Âge, où les fils des peigneurs peignaient, et les filles des fileuses filaient avec leurs parents, tout comme sur les chantiers de construction en Provence où des maçons se rendaient au travail avec leurs fils et filles (Bernardi, 1993: 277). C'était là du travail « gratuit » fourni par les enfants à leurs parents qui les entretenaient.

De fait, aussi bien dans l'agriculture que dans le textile, l'utilisation du travail des enfants remonte à la nuit des temps. Les petites fileuses et tisseuses sont, de manière significative, présentes dans les gynécées grecs, puis dans les villas romaines et carolingiennes, jusqu'aux ateliers des monastères médiévaux (Herlihy, 1990). Elles cumulent là dépendance servile, dépendance sexuelle et dépendance liée à la minorité. Leur condition évoluera, certes, mais très tardivement : il faudra tout de même attendre le XVIIe siècle et les premières manufactures textiles concentrées pour trouver des filles salariées (Neveux-Maisonneuve, 1933). Avant cela, lorsqu'on rencontre des enfants salariés dans le secteur textile du bas Moyen Âge, il s'agit de garçons. Les ragazzi (garçons)

florentins, âgés de dix-treize ans, employés dans les ateliers de la laine, gagnaient un peu plus de la moitié du salaire des ouvriers adultes les moins payés (Franceschi, 1993: 251). Car voici le cœur de l'affaire: quand ils sont payés autrement que par leur entretien, les enfants sont sous-payés.

On trouve cette constante du bas Moyen Âge au XXe siècle, et dans tous les secteurs d'activités. Dans les plus anciennes comptabilités de chantiers de construction, lorsqu'apparaissent des pueri (enfants) salariés, ils sont systématiquement payés beaucoup moins que les adultes. C'est le cas sur le chantier du couvent des Augustins de Paris, en 1299-1301 (Fagniez, 1877: 359-365), comme sur ceux des Dômes de Florence, de Sienne et de Milan à la fin du XIVe siècle (Pinto, 1984: 78). Dans le travaux agricoles, il en allait de même. La comptabilité de l'hôpital de Tonnerre (nord de la Bourgogne), du XIVe au XVIe siècle, révèle que, dans les façons de vignes, on emploie constamment des enfants comme aides aux tailleurs, vendangeurs ou dépaisseleurs, et que leurs gains sont aussi constamment égaux à la moitié du salaire des ouvriers vignerons adultes et, de manière significative, égaux aux salaires des femmes recrutées pour sarmenter ou vendanger (Ady, 1Mi 650, E1-E98). Dans une sentence du bailli d'Auxerre, en 1480, tendant à mettre fin aux conflits incessants entre ouvriers et propriétaires de vignes, on fixe les salaires maximums auxquels les vignerons peuvent prétendre : il y est précisé que les garçons ne peuvent gagner plus de 60 % du salaire d'un ouvrier adulte, et les femmes plus de 40 % (AMA, HH-27). Car de fait, lorsqu'il s'agit de souspayer des ouvriers, on pense toujours aux femmes et aux enfants.

Le vocabulaire de la dépendance

Faire travailler des enfants se pratiquait dans le but d'avoir du travail gratuit ou à moindre coût. L'examen historique des faits l'atteste, tout comme le vocabulaire de la dépendance, réelle ou symbolique.

Toute une panoplie terminologique renvoie, en effet, à l'équation enfant = inférieur, enfant = soumis. Prenons le plus plein des termes désignant la dépendance personnelle: mancipium, « esclave », en latin classique. Les servi, devenus « serfs » au cours du Moyen Âge central, et la désignation ethnique des esclaves de traite du bas Moyen Âge occidental, slaves, s'imposant dans le langage à partir du XIIIe siècle, l'utilisation du vocable mancipium connota alors un état d'infériorité de sexe et d'âge. Le glissement

fut progressif, bien sûr, mais il est symptomatique que, dans certains cas, le latin médiéval employa le terme mancipium pour dire discipulus, « apprenti » (Du Cange, 1883). C'est ainsi qu'en espagnol, en portugais ou en provençal, le terme mancebo désigna peu à peu le valet, le garçon, le célibataire. Au féminin, manceba devint la prostituée, mancebia le bordel, et le tenancier d'une maison de prostitution fut appelé padre de mancebia (Enciclopedia Universal; Dictionnaire étymologique, 1985; Diccionario, 1956). L'érudit espagnol du XVIIe siècle, Sebastian de Covarrubias. donnait cette explication d'un tel glissement terminologique : « on est encore sous le pouvoir de son père, comme si on était esclave » (Covarrubias, 1611). Chacun sait, par ailleurs, qu'émancipation n'est plus utilisé que pour désigner la fin de la soumission d'un groupe social (émancipation de la classe ouvrière), d'un genre (émancipation de la femme), ou d'un mineur en droit (émancipation du mineur).

Moço, qui, à l'origine, signifiait « enfant », en vint à désigner, au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne, en espagnol et en portugais, le jeune serviteur et, en particulier, les domestiques (mocos/as de soldada), pour en arriver, en français, à prendre le sens de jeune serviteur de bateau, le « mousse » (Diccionario Critico, 1981). Ce terme, toujours dans l'espace ibérique, fut employé alternativement avec celui de criado/a (litt. : « élevé dans la maison ») pour indiquer les serviteurs domestiques. Et lorsque les esclaves étaient affranchis, ils continuaient généralement à servir dans la même maison, passant dans la catégorie des *criados*. Et cela, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes : les glissements de vocabulaire traduisent bien la confusion qui s'est opérée entre dépendance liée à l'âge, liée à l'appartenance à une maison, et dépendance personnelle tout court. Un exemple de cette confusion nous est donné par un formulaire notarial du XVe siècle, dans lequel le contrat de mise en service d'une jeune fille est répertorié sous l'intitulé d'affirmacio ancille (formularium: 52), correspondant féminin en latin classique de mancipium; de même, les verbes utilisés à Piacenza, au XIIIe siècle, pour les contrat d'apprentissage sont dedit et locavit (Greci, 1988: 227).

En italien, le terme fante a joué pratiquement le même rôle. Dérivé de infante (enfant), il désignait le serviteur domestique et le serviteur militaire (le français : fantassin) sans indication de différence d'âge ; l'usage fit que, pour désigner des jeunes serviteurs, on inventa des termes tels que fantina et fanticello/a. Le serviteur domestique était aussi appelé famiglio (« familier »), dérivé du latin classique famulus, qui était l'esclave appartenant à la famille. La

confusion sémantique est à son comble dans une loi vénitienne de 1402 adressée aux Corporations citadines; elle vise à mettre de l'ordre dans les contrats de travail établis avec « garcons et filles (pueros et puellas), autant petits que grands, domestiques (famuli), serviteurs, servantes, travailleurs et familiers » (Lazzarini, 1960: 70). Pour finir, « garçon », qui, dans la Venise moderne, était équivalent d'apprenti, a connu en français une grande diversité d'acceptions, liées au type de travail effectué, allant du garçon d'atelier, au garçon de courses et au garçon de ferme, de cuisine, etc.... Si ce n'est pas un dépendant en jeune âge, c'est un petit dépendant.

Conclusions

Du padre-padrone d'une maison, d'un atelier ou d'une ferme médiévale, au patron-père d'une manufacture du XIXe siècle. quelles ont été les évolutions, et quelles ont été les constantes? Il parait évident qu'il faut tout d'abord associer travail et famille, et ce dans tous les cas de figure. Loin d'être une invention des temps modernes, la mise au travail des enfants est une pratique banale jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, la mécanisation de l'agriculture, l'allongement de la durée de vie, l'enrichissement social et la scolarisation de masse. Les enfants travaillaient, et travaillaient d'abord pour leurs parents qui les nourrissaient. Selon l'âge, se rendre d'abord utiles, puis rentables pour l'économie familiale, ne saurait a priori faire des enfants qui travaillent des enfants exploités. Mais, en effet, c'est bien dans ce rapport nourricier que l'exploitation des enfants comme travailleurs puise ses racines. Car la caractéristique première du travail des enfants est d'être rétribué par le gîte et le couvert. Paye « normale » à l'intérieur d'une famille consanguine, elle sera normale aussi dans une famille de substitution. L'enfant mis en apprentissage ou mis en service ne saurait prétendre, dans sa nouvelle « famille », à un traitement différent de celui qu'il aurait reçu dans son foyer parental; et cela sera encore plus contraignant pour les orphelins, ceux qui n'ont plus, ou n'ont jamais eu, de famille, . Un écrivain florentin du XVe, Leon Battista Alberti, le résumait bien dans un dialogue littéraire : « Qu'appelez-vous famille ? Giannozzo : les enfants, la femme, et les autres domestiques, serviteurs, esclaves » (Alberti, 1960: I,186). Car l'assimilation était vite faite avec les autres « membres » de la famille dont le travail était payé par l'entretien.

Ceci a pu se perpétuer parce que le statut de dépendance de l'enfant est considéré « naturel ». Les enfants sont par définition

dépendants des parents; jusqu'à un certain âge, leur survie en découle, mais à partir de l'âge de la mise au travail, pourquoi perpétuer la dépendance naturelle? Pour justifier l'exploitation.

Dès lors, il apparaît normal que le travail des enfants ait été fondamentalement un travail domestique, c'est-à-dire lié à la famille, à la maison, à l'économie domestique. Car le travail domestique est affaire de subordonnés; la femme (dans le couple), les enfants et adolescents (dans la famille parentale), les serviteurs « familiarisés » (dans la famille élargie à des membres extérieurs). Et le service personnel porte les stigmates de la dépendance servile. Ainsi, paradoxalement, si le changement des formes de production engendré par la révolution industrielle a sans doute fait empirer les conditions de travail des enfants (soumis aux nuisances de l'environnement dans les grandes usines, aux cadences stressantes pour servir les machines automatiques, etc...), d'un autre côté, ces mêmes changements ont peut-être apporté une certaine libération : dans l'usine concentrée, l'enfant est quand même salarié, il est aussi noyé dans la masse des ouvriers, et par là soustrait au contrôle et à l'autorité constants du maître-père; il est, dans une certaine mesure, moins mineur.

Il reste, au stade de la « libération salariale », nettement souspayé : ce pourquoi on l'a toujours employé.

Références bibliographiques

- Ady=Archives Départementales de l'Yonne.
- ALBERTI, L.B., 1960 Opere volgari, Grayson éd., Bari.
- AMA=Archives Municipales d'Auxerre.
- ARIES, P., 1973 L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Seuil (lère éd.,
- BELTRAMI, D., 1954 Storia della popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI° alla caduta della Republica, Padova.
- BEQUELE, A. et BOYDEN, J., 1988 L'enfant au travail, Etude du Bureau International du Travail, Paris, Fayard, (tère éd. Genève, 1988).
- BERNARDI, P., 1993 « Apprentissage et transmission du savoir dans les métiers du bâtiment à Aix-en-Provence à la fin du Moyen Âge (1400-1550) », Les Cahiers du C.R.I.S.I.M.A., (1): 69-79.
- BERNARDI, P., 1993 « Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Age », Provence historique, XLIII: techniques et travail, 267-278.
- B.I.T., 1987 Le travail des enfants: manuel d'information, Genève. B.I.T., 1992 Le travail dans le monde, Genève.
- BOLOTTE, M., 1968 Les Hôpitaux et l'assistance dans la Province de Bourgogne au dernier siècle de l'Ancien Régime, Dijon.
- BUARCOS, B., 1923 Tratado da majestade, grandeza e abastança de Lisboa na 2a metade do seculo XVI, Gomes de brito éd., Lisboa
- CASARINO, G., 1982 I giovani e l'apprendistato. Iniziazione e addestramento, Maestri e garzoni nella società genovese fra XV° e XVI° secolo, IV, Quaderni del CSST du CNR, Genova.
- CASARINO, G., 1984 « Mondo del lavoro e immigrazione a Genova tra XV e XVI secolo », Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale, R. Comba, G. Piccinni, G. Pinto dir., Napoli, ESI, 451-472.
- COVARRUBIAS, S., 1611 Tesoro de la lengua castellana o española, Madrid.
- COUTURIER, M., 1984 « Entre famille et service. La mise aux enchères de personnes », Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire, 103: 233-261.
- DEBIEN, G., 1981 « Sur les plantations Mauger à l'Artibonite (Saint-Domingue, 1763-1803) », Enquêtes et documents, VI, Université de Nantes, 219-314.
- DESAIVE, J.P., 1986 « Le bail à nourriture et le statut de l'enfant sous l'Ancien Régime en Basse-Bourgogne », Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 118: 11-21.
- DEWERPE, A. et GAULUPEAU, Y., 1990 La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (1760-1815), Paris, Presses de l'ENS.
- Diccionario de la lengua española, 1956 Madrid.
- Diccionario critico etimologico castellano e hispanico, 1981 J. Corominas dir., Madrid.
- Dictionnaire etymologique de la langue latine, 1985 J. André éd., Paris.
- DIDIER, P., 1976 « Le contrat d'apprentissage en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles », Revue historique de droit français et étranger, 54 : 35-57.
- DIDIER, P., 1984 « L'apprentissage médiéval en France: formation professionnelle, entretien ou emploi de la main-d'œuvre juvénile? », Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung, 200-255.
- DRUOT, E., 1899-1902 « Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives de l'Yonne », Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
- DU CANGE, 1883-1887 Glossarium mediae et infimae latinitatis, Graz.

 DUCPETIAUX, E., 1843 De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer, 2 vol., Bruxelles, (rééd. Paris, EDHIS, 1979).
- DUPIN, C., 1840-1847 Du travail des enfants qu'employent les ateliers, les usines, les manufactures, considéré dans les intérêts mutuels de la société, des familles et de l'industrie, Paris.
- Enciclopedia universal Ilustrada Europeo-Americana, Barcelona.
- FAGNIEZ, G., 1877 Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux XIIIe et XIVe siècle, Paris.
- FOHLEN, C., 1973 « Révolution industrielle et travail des enfants », Annales de démographie historique, 319-325.
- FORESTIER, H., 1936-1977 Extraits analytiques des minutes déposées aux Archives de l'Yonne, Auxerre.

— FORESTIER, H., 1938 — « Rupture de contrat d'apprentissage et droit de fuite au XVIIIe siècle », Annales de Bourgogne, 301-303.

- Formularium diversorum instrumentorum, 1986 - J. Cortés éd., Sueca.

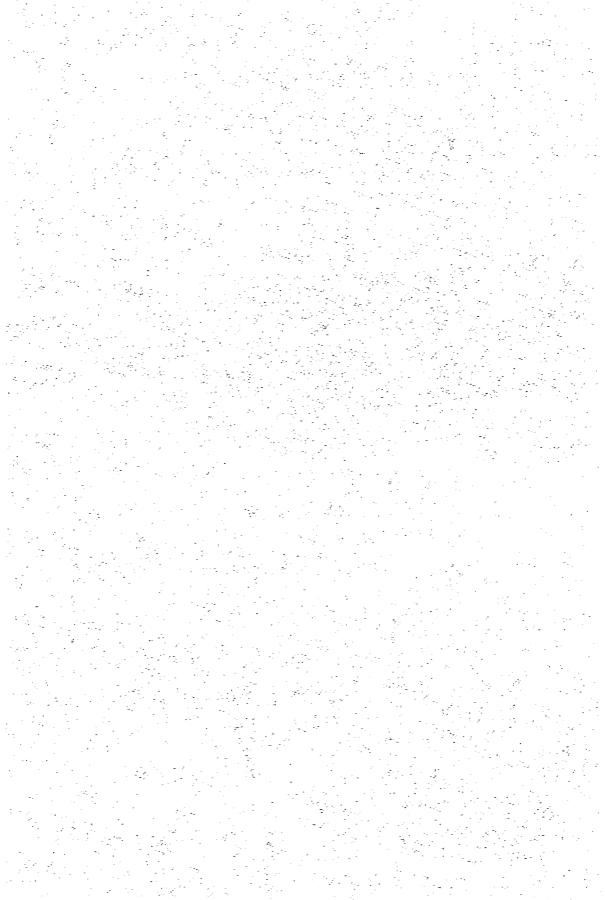
- FOUBERT, B., 1981 « Une habitation à Saint-Domingue à la veille de la guerre d'Amérique (1777) », Enquêtes et documents, VI, Université de Nantes, 31-84.
- FRANCESCHI, F., 1993 Oltre il 'Tumulto'. I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento, Firenze, Olschki.
- FRAPPIER-BIGRAS, D., 1989 -- « La famille dans l'artisanat parisien du XIIIe siècle », Le Moyen Âge, (1): 47-74.
- GARDÉN, M., 1970 Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, Paris, Flammarion, 1975 (1ère éd. Lyon, 1970).
- GARNIER, A., 1955 « La fondation Charmolue et autres fondations charitables pour la mise en apprentissage des orphelins et des enfants pauvres », Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 159: 197-232.

— GATTI, L., 1980 — Un catalogo di mestieri, Maestri e garzoni nella società genovese fra XV° e XVI° secolo, II, Quaderni del CSST du CNR, Genova.

- GAUTIER, A., 1985 « Traite et politique démographique esclavagistes », De la traite à l'esclavage, Actes du Colloque international sur la traite des Noirs, Nantes 1985, Nantes-Paris 1988, 2vol.: II. 223.241
- Paris 1988, 2vol.: II, 223-241.

 GEREMEK, B., 1968 Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII-XVe siècles, Paris, FHESS
- GHIARA, C., 1991 Famiglie e carriere artigiane : il caso dei filatori di seta, Maestri e garzoni nella società genovese tra XV° et XVI° secolo, VI, Quaderni del CSST du CNR, Genova, 90.
- GIOFFRE, D., 1971 Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV, Genova.
- GOLDBERG, J., 1992 Women, Work, and Life Cycle in a Medieval Economy. Women in York and Yorkshire, c.1300-1500, Clarendon Press, Oxford.
- GRECI, R., 1988 Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale, Bologne, CLUEB.
- GUTTON, J., 1981 Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime, Paris, Aubier Montaigne.
- HAUSER, H., 1899 Ouvriers du temps passé (XVe-XVIe siècles), Paris.
- HERLIHY, D., 1990 Opera muliebria. Women and Work in Medieval Europe,
 Philadelphia, Temple University Press.
- HERLIHY, D. et KLAPISH-ZUBER, C., 1978 Les Toscans et leurs familles. Une étude du Catasto florentin de 1427, Paris, EHESS.
- Histoire de l'éducation, 1991 « Educations médiévales. L'enfance, l'école, l'Eglise en Occident (VIe-XVe siècles) », Histoire de l'éducation, n°50, mai.
- IRADIEL, P., 1986 « Familia y funcion economica de la mujer en actividades no agrarias », in *La condicion de la mujer en la Edad media*, Madrid, Universidad Complutense, 223-259.
- KAPLAN, St.L., 1993 « L'apprentissage au XVIIIe siècle : le cas de Paris », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 40-3 : 436-479.
- KLAPISH-ZUBER, C., 1986 « Women Servants in Florence (14th-15th Centuries) », in Women and Work in Preindustrial Europe, B. A. Hanawalt éd., Indiana University Press, 52,90
- LANDES-MALLET, A.M., 1988 « Travail et apprentissage en Rouergue médiévale », Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, Montpellier, 21.08
- LASLETT, P., 1973 « L'attitude à l'égard de l'enfant dans l'Angleterre du XIXe siècle », Annales de démographie historique, 313-318.
- LAZZARINI, V., 1960 Proprietà e feudi, offizi, garzoni, carcerati in antiche leggi veneziane, Rome.
- LE GRAND, D., 1831-1854 Sur le travail des enfants dans les manufactures, Paris, (rééd. Parsi, EDHIS 1979).
- Les Entrées, 1982 Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages, XIIe congrès de la SHMES, Nancy, PUN.
- LIVI, R., 1928 La schiavitù domestica nei tempi di mezzo e nei moderni, Padova.
- MICHAUD-FRÉJAVILLE, F., 1982 « Bons et loyaux services : les contrats d'apprentissage en Orléanais (1380-1480) », Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages, Nancy, PUN, 183-208.
- MICHAUD-FRÉJAVILLE, F., 1991 « Apprentis et ouvriers vignerons. Les contrats à Orléans au XVe siècle », Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne, Flaran 11, Auch, 273-285.
- MORENO FRAGINALS, M., 1983 La historia como arma, Barcelona, Critica.

- MOSHER STUARD, S., 1986 « To Town to Serve : Urban Domestic Slavery in Medieval Ragusa », in Women and Work in Preindustrial Europe, B. A. Hanawalt éd., Indiana University Press, 39-55.
- NEVEUX-MAISONNEUVE, 1933 « L'industrie dentellière à Auxerre au XVIIe siècle », Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 23-33.
- PASTOR, R. et alii, 1990 Poder monastico y grupos domesticos en la Galicia foral (Siglos XIII-XV), Madrid, CSIC.
- PINTO, G., 1984 « L'organizzazione del lavoro nei cantieri edili (Italia centro-settentrionale) », in Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII-XV, Pistoia, 69-101.
- POLLET, M., 1991 « Les enfants abandonnés de Grasse au XVIIIe siècle », Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle, Rome, Ecole Française de Rome,
- RAFFAELE, S., 1991 « Il problema degli esposti in Sicilia (sec. XVIII-XIX). Normativa e risposta istituzionale: il caso di Catania », Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle, Rome, Ecole Française de Rome, 905-936.
- --- REYERSON, K.L., 1992 « The adolescent apprentice/Worker in Medieval Montpellier », Journal of family History, 17, n°4, 353-370.
- SAN VICENTE, A, 1988 Instrumentos para una historia social y economica del trabajo en Zaragoza en los siglos XV-a XVIII, t. 1-11, Zaragoza.
- SANDRI, L., 1991 « Modalità dell'abbandono dei fanciulli in area urbana : gli esposti dell'ospedale di San Gallo di Firenze nella prima metà de XV secolo », Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle, Rome, Ecole Française de Rome, 993-1015.
- SCHIAVONI, C., 1991 « Gli infanti esposti del Santo Spirito in Saxia di Roma tra '500 e '800: numero, ricevimento, allevamento e destino », Enfance abandonnée et société en Europe. XIVe-XXe siècle, Rome, Ecole Française de Rome, 1017-1064.
- Service Educatif des Archives Départementales de l'Yonne, 1991 La révolution industrielle dans l'Yonne. De la manufacture à l'industrie moderne, Auxerre.
- Service Educatif des Archives Dép. de la Côte d'or, 1979 Le travail des enfants au XIXe siècle dans les industries de Bourgogne, Dijon.
- STELLA, A., 1992 « L'esclavage en Andalousie à l'époque moderne », Annales ESC, 1, 35-63.
- VERLINDEN, C., 1976 « L'enfant esclave dans l'Europe médiévale », Recueils de la Société Jean Bodin, Bruxelles, XXXVI, 107-125.
- VERLINDEN, C., 1977 L'esclavage dans l'Europe médiévale, t. II, Gand.
 VILLERMÉ, L.R., 1989 Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, 1840, (rééd. Paris, EDI).



LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ACTUEL



PRÉSENTATION

Économie et travail des enfants

Claude Meillassoux

L'exploitation¹ du travail des enfants² dans le monde répète une situation qu'a connue l'Europe au tournant du siècle. Elle avait pris alors une ampleur sans précédent et fit l'objet de débats passionnés, aujourd'hui presque oubliés (Stella).

À l'époque du capitalisme conquérant du XVIIIe et du XIXe siècle, la distance sociale se creuse entre les travailleurs venus de leurs campagnes et les riches bourgeois des villes. L'exode rural fait d'abord figure, aux yeux des premiers, d'invasion barbare. Les classes pauvres sont réputées « dangereuses », la haine et le dégoût prévalent à leur endroit. Envoyer leurs enfants misérables dans les mines de charbon ou dans les usines textiles est à la fois une bonne affaire et un acte de charité. Le travail des enfants s'étend³.

Lorsque cependant, la main-d'œuvre se recrute et demeure dans le pays même, comme c'est le cas dans le cadre d'un capitalisme national, la population bourgeoise ne tarde pas à ressentir désagréablement les effets sociaux — la criminalité — et sanitaires

¹ Exploitation: rapport organique entre classes sociales par lequel l'une, en position de contrôle des moyens de production, de distribution et de financement, recueille tout ou partie du surtravail — ou du surproduit — de ceux qui, privés de ces moyens, dépendent d'un emploi rétribué, ce transfert alimentant la reproduction du rapport d'exploitation (Le surtravail est le temps de travail disponible au delà du temps de travail nécessaire à la sustentation du travail-leur; le surproduit est la quantité de biens qu'il produit au delà de sa propre consommation nécessaire à son entretien).

² Enfant: être humain de l'un ou l'autre genre ayant atteint un stade de croissance qui lui permet de comprendre et d'agir, mais qui, en fonction d'une faiblesse physique transitoire due à son jeune âge, et d'une relative pusillanimité due à l'éducation familiale, se soumet à l'autorité émanant des adultes.

³ Villermé, M., 1840 - Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, Paris, J. Renouard et Cie, 2 vol. (rééd. intégrale EDI, Paris, 1989); Bonneff, L. et M., 1908 - La vie tragique des travailleurs, Paris, Rouff et Cie, (rééd. EDI, Paris, 1984)

— les épidémies — d'une exploitation trop proche. Lorsque, en outre, la concurrence internationale s'écarte du marché pour s'exercer sur le champ de bataille, les ouvriers et leurs enfants retrouvent soudain leur qualité de citoyens que l'armée s'emploie à rendre aptes, physiquement et idéologiquement, à « mourir pour la patrie » ou à « défendre l'Empire » (Lavalette). L'école, par ailleurs, s'avère indispensable pour qu'ils acquièrent à la fois la qualification minimum des travailleurs d'industrie et les vertus civiques du citoyen patriote. En somme, la réglementation du travail des enfants s'impose afin qu'ils contribuent, aussi civilement que possible, au bien-être et à la sécurité des classes dominantes. Pour la société bourgeoise nationale (et républicaine) du tournant du siècle, l'avenir des enfants est garant de celui de la nation. À ce stade, on souhaite une population nombreuse, scolarisée et parfois prise en charge par l'État.

En raison de l'extension du capitalisme à l'échelle mondiale, la situation actuelle des enfants est plus grave. Non seulement parce que l'exploitation enfantine se généralise, mais surtout parce que la logique à court terme de l'économie de marché ne se heurte plus à aucune considération d'avenir. Nous ne vivons plus au temps où les entités politiques et sociales (la nation, la famille) définissaient un patrimoine commun et imposaient quelques préoccupations civiques. Aujourd'hui que l'exploitation du travail s'accomplit bien au delà des frontières des grandes nations capitalistes, les enfants du tiers-monde ne sont plus l'avenir des pays riches. Le sort des enfants brésiliens ou indiens n'affecte pas directement celui des hommes d'affaire des pays nantis : ils ne sont que le présent de leurs profits. Ils apparaissent grouillants et menacants parmi des populations étrangères et prolétarisées, sans autre utilité que de mourir anonymement à la tâche, et donc victimes d'une résurgence des formes les plus cruelles de l'exploitation. À ce degré d'éloignement, les raisonnements bien intentionnés qui, voulant se placer dans la perspective supposée des hommes d'affaire, présentent les enfants comme un investissement à protéger, ne convainquent plus (D. Bonnet). Même dans les pays européens où le travail des enfants est résurgent, comme en Grande-Bretagne, hommes d'affaire et politiciens sont insensibles aux avertissements qui leur sont faits1. D'où la vanité de vouloir en appeler à cet intérêt à long terme, pour convaincre les capitalistes des pays riches de modérer leur pression sur le tiers-monde. L'exploitation à mort des enfants dans les mines d'or du Pérou est ignorée de ceux et celles qui, dans les classes nanties, spéculent sur le Napoléon ou se parent de bijoux.

Le nombre d'accidents affectant les enfants au travail en Grande-Bretagne s'est élevé à 23 868 entre 1989 et 1994 (Monde du Travail Libre, novembre 1994: 8). A plusieurs égards, la politique du parti conservateur, qui provoque une inégalité considérable des revenus, rapproche les structures sociales britanniques de celles des pays sous-développés.

Contrairement à ce qu'on avait laissé espérer, c'est négativement que la mondialisation de l'économie affecte le développement social, surtout dans les pays les moins développés. Dans ces derniers, la concurrence internationale, les investissements étrangers, la tutelle exercée par les institutions financières internationales, s'accompagnent de ravages sociaux parmi lesquels l'exploitation croissante des enfants est une des manifestations les plus insupportables et la moins justifiable moralement.

Pour comprendre pourquoi l'exploitation du travail enfantin se développe à l'échelle mondiale, il faut essayer d'analyser le contexte politique et économique présent dans lequel il advient¹.

La théorie du marché, ou : comment imposer des lois naturelles ?

Produire pour le marché ne relève pas de la nature humaine. Nombre de peuples, jusqu'à leur pénétration par les pays marchands, se pourvoyaient à partir de biens produits par la cellule familiale, sans recourir aux échanges. Le « développement économique » a surtout consisté à inciter des millions d'individus appartenant à ces sociétés domestiques d'autosubsistance à produire, de gré ou de force, pour le marché. L'esclavage, puis la colonisation, comptent parmi les grandes étapes de ce « développement ». Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et les échecs du centralisme bureaucratique, le « développement » est placé sous le signe universel de l'économie de marché, conçue désormais dans les milieux politiques dominants comme la seule forme possible d'organisation de la production et de la distribution des richesses². Certes, cette évolution mondiale, aujourd'hui très avancée, à favorisé, plus que les précédentes, l'accroissement de la production. Mais elle s'est accompagnée partout de terribles misères. Force est de constater que l'extension de l'économie de marché s'accompagne partout de l'exploitation des enfants.

La confrontation de l'économie domestique avec le marché se solde toujours par des transformations profondes et douloureuses qui se reproduisent à mesure que ce processus gagne de nouvelles régions du monde. La plus frappante est l'exode massif des populations rurales vers les villes. Ce mouvement, largement entamé, n'est pas complètement terminé. Des millions de familles rurales dans le monde constituent encore, dans des campagnes appauvries,

Nous excluons l'hypothèse d'une conjoncture de plein emploi dans laquelle le travail des enfants viendrait s'ajouter à celui des adultes dans des conditions plus favorables aux salariés; ce n'est pas celle qui prévaut dans l'économie mondiale actuelle à laquelle se réferent les communications de cet ouvrage.

réferent les communications de cet ouvrage.

² Voir la série d'articles parus dans *Le Monde diplomatique* (hiver 1995) sur « la pensée unique ».

des réserves démographiques — donc de travail — considérables. L'exode rural, lent à démarrer, s'est accéléré dans le tiers-monde quand l'appropriation privée de la terre comme moyen de production contribua à chasser les familles de leurs villages. Mais aussi lorsque, après la seconde guerre mondiale, les paysans constatèrent que, dans les villes ou dans les pays riches, leur travail, appliqué à des movens de production plus performants, était mieux rétribué que s'il restait confiné à une agriculture manuelle stagnante. L'entrée dans l'économie de marché, la nécessité pressante de posséder du numéraire pour accéder aux biens les plus nécessaires comme aux plus séduisants, donc la demande d'emplois salariés. accélèrent la concentration urbaine. L'exode rural alimente aussi le chômage, car il dépasse partout les capacités d'emploi d'entreprises implantées dans des villes géantes, au gré d'investisseurs le plus souvent étrangers. Séparées de la terre, les familles urbaines (hommes, femmes et enfants) constituent ainsi un prolétariat surabondant, offerts à l'offre aléatoire du marché du travail et en demande quotidienne de subsistances.

Faute de produire eux-mêmes leur nourriture comme dans leur campagne d'origine, les travailleurs urbanisés doivent se procurer du numéraire sous forme de salaires. Les économistes classiques, même Malthus, n'appuient pas la notion de salaire sur celles de minimum vital ou de reproduction sociale qui permettraient d'ancrer la théorie sur des exigences premières. Ils raisonnent comme si « les lois de la valeur » pouvaient agir avec les mêmes effets sur le salaire d'êtres vivants que sur le prix de marchandises inertes. Pour les néo-libéraux contemporains. comme pour les employeurs, l'ouvrier n'est qu'une « ressource humaine » (!) qui n'existe que pendant son séjour dans l'entreprise et seulement par rapport à l'échange salaire - travail qui s'y accomplit. Ce qui lui advient hors de l'entreprise n'est pas de leur ressort. Les exigences vitales, quotidiennes, biologiques de l'être humain ne sont pas prises en considération par cette doctrine, ce qui permet d'ignorer les effets délétères des mesures d'austérité sur la santé et la survie des êtres réifiés qui en sont les cibles! Car, comme l'oublient toujours les monétaristes, le prolétaire n'est pas un fournisseur ordinaire: vendre sa marchandise, c'est-à-dire sa force de travail, est une affaire de vie ou de mort pour lui et sa famille.

En économie de marché, toute production étant destinée à l'échange pécuniaire, une division du travail s'instaure entre toutes les composantes de l'économie dont elle entretient la dépendance mutuelle. Les économistes classiques soutiennent, depuis plus de

¹ Selon les responsables du FMI, les problèmes sociaux provoqués par leur politique d'ajustement structurel, qu'ils pensent être strictement économiques, ressortissent à d'autres instances internationales auxquelles ils n'accordent, par ailleurs, aucune attention.

deux siècles, que cette complémentarité universelle s'accomplit (ou s'accomplira bientôt) de facon harmonieuse et naturelle et que chacun, grâce à elle, jouit (ou jouira) équitablement des fruits de son travail. La concurrence est présentée comme le grand régulateur du système : les meilleurs producteurs l'emportant sur les moins bons. Cette thèse idéaliste reste hypothétique cependant, car elle ne peut tenir compte de l'effet des rapports de force que suscite précisément la concurrence dans les relations économiques. Or les rapports de force ont une influence décisive, dans un monde qui se réclame aujourd'hui ouvertement du capitalisme et où l'initiative et les décisions sont du côté de ceux qui détiennent le capital. La hiérarchie économique s'instaure sur cette base entre les individus, entre les entreprises, entre les classes sociales et entre les nations. À l'encontre des conditions théoriques du fonctionnement de « la libre concurrence », celle-ci avantage durablement et de façon cumulative les entreprises disposant du capital le plus abondant. Elle conduit à des concentrations qui pèsent lourdement sur les autres entreprises, sur les marchés et sur les gouvernements. Ces rapports de force sont si présents que les États-Unis, dont le « libéralisme économique » est la doctrine officieuse, se sont dotés d'un arsenal juridique (les lois anti-trusts) pour essayer de contrarier la pression des monopoles qui s'exercent, logiquement pourtant, dans ce type d'économie. Mais si les entrepreneurs capitalistes cherchent à se défendre les uns des autres contre ces pratiques (même par le truchement de l'État), chacun, individuellement, les met en œuvre dès qu'il en a l'opportunité.

Sur le plan international, de même, les rapports de force entre États puissants et faibles sont la règle. Mais, parce que ces rapports sont réputés « non économiques », ils sont ignorés de la doctrine néo-libérale et de ceux qui s'en inspirent. Ces forces s'exercent pourtant ouvertement. Le monde est aujourd'hui partagé entre, d'une part, les grandes puissances industrielles et financières (le G7) et, d'autre part, une multitude de nations tenues, à des degrés divers, pour politiquement secondaires. Les premières disposent de la plus grande partie du capital industriel et financier et gouvernent les instances économiques internationales publiques (FMI, BM) et privées (GATT). Les Sept Grands exercent une domination de fait, sur les plans tant politique et militaire que technologique. La concurrence entre les pays dits « avancés » et les autres s'exerce à partir d'un avantage historique décisif des premiers, consolidé en permanence aujourd'hui par les agences monétaristes. Les rattrapages comme celui du Japon (aidé après guerre, par les États-Unis, alors soucieux d'endiguer l'URSS) ne sont pas possibles sans l'aide des premiers. Les tentatives d'indépendance économique soviétique ou indienne, susceptibles de démentir la suprématie

Cette dépendance existe même entre les pays du G7, en particulier vis à vis des États-Unis.

économique des grandes puissance, ont été combattues et neutralisées; l'apparition des « dragons » se révèle suscitée et aidée par des intérêts déjà établis. Les pays qui ont tenté de s'industrialiser hors de la tutelle internationale, comme la Corée du Nord ou l'Irak, ont été détruits par la guerre. Quant à la Chine, qui dispose d'un potentiel considérable, chacun sait que son développement comme puissance économiquement concurrente provoquerait une extrême tension mondiale. Mais son recours au FMI n'augure pas d'un véritable désir d'indépendance économique. Aujourd'hui, presque tous les pays hors G7 subissent une tutelle économique jusqu'au sein de leurs gouvernements, qui comptent généralement, et parfois à leur tête, une créature de la BM ou du FMI. Le rapport de force entre ces agences — qui disposent de moyens financiers colossaux — et les pays endettés — dépossédés du capital — agit au bénéfice des grandes puissances qui dominent statutairement les premières¹.

La dépendance à l'égard des grandes puissances est ainsi, elle aussi, l'effet d'ajustements structurés. Les tentatives des pays dominés pour construire une économie autonome et cohérente sont non seulement entravées par la difficulté d'accumuler le capital, mais aussi condamnées et sanctionnées comme étant de type protectionniste, donc génératrices de rétorsions financières et commerciales. En même temps, des sociétés internationales s'assurent du contrôle mondial de certains produits, comme par exemple les semences hybrides, ou des produits pharmaceutiques de base, accroissant la dépendance technologique ou sanitaire des pays faibles.

Par un paradoxal détournement des thèses du libéralisme économique, ces rapports de force s'exercent au nom de la restauration des lois dites « naturelles » de l'économie de marché. Les agences financières internationales (FMI et BM), qui sont les instruments des États les plus puissants, invoquent les nécessités du développement pour imposer de grands équilibres naturels qui, contrairement à la logique libérale, ne s'établissent pas automatiquement d'eux-mêmes. De sorte que l'inexactitude de la théorie devient le prétexte à une politique interventionniste arrogante, manifestation des pressions économiques des grandes puissances sur les plus faibles.

La misère sans précédent qu'a suscitée ce dirigisme néo-libéral dans le monde entier, depuis 1950 et plus encore depuis les années 80, laisse à penser (sauf à admettre l'échec de ces institutions et/ou l'improbable inintelligence de ses fonctionnaires) que l'objectif de cette politique n'est pas le développement. En effet, le rapport sur l'emploi de l'Organisation internationale du travail pour l'année

¹ La représentation des États est fondé sur le montant respectif des cotisations, c'est-à-dire sur « la richesse des nations ».

1992 montrait que le soutien des gouvernements nationaux à certaines branches (crédit, stimulation des échanges et des investissement) avait été plus efficace que le strict libéralisme, et que les politiques d'ajustement devaient être accompagnées de mesures pour éviter la baisse du niveau de vie, des investissements et la détérioration des équipements. Il ajoutait que « plus que l'abondance d'une main-d'œuvre bon marché, c'est l'existence d'un main-d'œuvre formée, l'investissement humain, qui sont la clé du succès »¹. Le FMI et la BM sont restés sourds à ce langage. Ce n'est donc pas sur les intentions déclarées de ces institutions qu'il faut juger du résultat de leur interventionnisme, mais sur les résultats de fait, c'est-à-dire l'abaissement permanent du prix des matières premières et de la force de travail au bénéfice des milieux industriels et financiers transnationaux. On concédera qu'elle est, à cet égard, une indéniable réussite.

Entre le coût et le prix

Le prix d'un bien marchand résulte, selon la logique du marché, de sa confrontation aux acheteurs. Le niveau du prix dépend donc de la situation conjoncturelle dominante au moment de la vente et, plus encore, des rapports de force entre acheteurs et vendeurs. Ces circonstances — la conjoncture comme les rapports de force - sont indépendantes de celles qui président à la formation du coût de cette marchandise (ce que le fournisseur doit débourser pour acquérir les ingrédients — matières premières. équipements, force de travail, etc. — nécessaires à sa fabrication). L'intérêt des deux parties est donc de peser sur les transactions pour altérer les *prix* à leur avantage, en usant de leur influence². Dans le système du marché, il n'y a donc pas de relation de cause à effet entre le *coût* et le *prix* d'une même marchandise ; ils s'établissent dans deux contextes sans rapports organiques entre eux: l'un dans l'atelier, l'autre sur le marché. Si le vendeur cherche, de son côté, à récupérer le coût de son produit, l'acheteur, de l'autre, s'emploie à en faire baisser le prix, éventuellement au dessous de son coût. L'équilibre de l'offre et de la demande, que subodorent les économistes classiques, suppose implicitement soit une absence de rapports de force, soit le souci moral, de la part de l'acheteur, de préserver l'existence du vendeur en lui payant en échange de son produit de quoi en assurer au moins la reproduction. Mais dans la pratique, l'acheteur, qui opère dans le court terme, ne peut s'encombrer de ces généreuses considérations qui le mettraient en moins bonne posture que ses concurrents.

D'après Le Monde, 25 février 1995: 5.

² Il existe des Bourses internationales des matières premières dont la fonction est en principe d'harmoniser l'offre et la demande. Elles parviennent surtout à favoriser les fluctuations descours sur lesquels se fonde la spéculation, le plus souvent aux dépens des vendeurs.

Cette situation préside aux échanges Nord-Sud, dans la mesure où les échanges interviennent entre partenaires inégaux. Les pays importateurs des produits du Sud cherchent à les payer le moins cher possible. Les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI et la BM aux pays fournisseurs de matières premières et de force de travail ont cet objectif d'en abaisser les prix. Les mesures dites d'austérité, le blocage des salaires, la suppression des aides sociales, les licenciements, etc., sont utilisés pour réduire les prix de la main-d'œuvre. En revanche la politique de ces agences a varié, selon la conjoncture, en ce qui concerne le coût de la force de travail (c'est-à-dire ce qu'il en coûte aux salariés pour se maintenir en vie). Entre 1950 et 1975, période de croissance industrielle et d'emploi dans les pays dépendants, l'importation massive dans le tiers-monde de produits alimentaires provenant de pays à haute productivité agricole avait pour objet de faire baisser le coût — et le prix — de la main-d'œuvre dans les villes. Mais, à partir de 1975-80, la révolution technologique et les licenciements massifs firent baisser les salaires par le seul effet du chômage, et la politique de la Banque Mondiale changea. De nouvelles mesures, dites de « vérité des prix », préconisées par la BM, sont maintenant appliquées aux denrées vivrières, sous prétexte de faire croître le revenu des paysans. Une telle politique contribue à la hausse des prix de la nourriture que doivent acheter les salariés², pour qui le coût de leur force de travail augmente au moment où son prix (les salaires) baisse sous l'effet du chômage. Cette politique de « vérité » des prix vivriers a, pour vérité profonde, l'intention de renvoyer les chômeurs urbains dans les campagnes, afin d'y endurer la régression économique et de débarrasser les villes d'éléments susceptibles de devenir trop revendicatifs.

En revanche, les travailleurs des pays sous-développés, trop souvent peu organisés, n'ont pas les moyens d'agir sur les prix des nécessités de la vie, donc sur le coût de leur force de travail³. Pourtant, « des conventions comme celles du GATT prévoient la libre circulation des biens et des capitaux, tout en restreignant celle du travail. Ils poussent ainsi les pays du tiers-monde à exporter des

Aux dépens cependant du développement local de l'agriculture vivrière.

³ Prix et coût de la force de travail ne sont susceptibles de se rejoindre que si les salariés disposent des capacités de négociation qui leur permettent de refuser de fournir leur force de travail au dessous de son coût. Les grèves et autres conflits sociaux témoignent du rapport de force qui règne en permanence à ce niveau et non de l'application harmonieuse des lois du

marché.

² L'augmentation du prix des subsistances va à l'encontre du développement économique quand, comme c'est le cas aujourd'hui (1995), elle ne s'accompagne pas de l'accroissement de la productivité agricole vivrière. C'est là qu'est le point de départ du développement, car c'est cet accroissement qui permet de nourrir davantage de travailleurs avec moins de paysans, donc à moindre coût. Mais pour assurer un développement équilibré et durable dans cette perspective, la modernisation de l'agriculture de subsistance aurait dû être entreprise progressivement depuis le début des Indépendances, afin de contrôler les effets de l'exode rural qui s'ensuit inévitablement.

marchandises pour lesquels l'avantage comparatif ne réside que dans un coût du travail extrêmement bas » (Gulrajani). À cet égard comme à d'autres, le coût du travail — comme son prix, le salaire — dépend d'une conjoncture dominée à leur avantage par les grandes puissances. Les économistes classiques raisonnent comme si le salaire payé à l'ouvrier pour sa force de travail ne pouvait pas descendre au dessous de son coût. La théorie suppose ici encore, comme en ce qui concerne le prix des marchandises, que la morale est inhérente au fonctionnement du capitalisme. Mais lorsque la main-d'œuvre est abondante et surtout lointaine et jetable à volonté, il est indifférent qu'elle meure de faim. Dans la situation de régression actuelle, les salaires peuvent être diminués jusqu'au dessous de leur coût, c'est-à-dire au dessous du « seuil de pauvreté » et même de survie, non pas sous l'effet d'obscures lois économiques, mais en raison d'une politique commerciale et monétaire délibérée, sinon planifiée.

Concurrence et dépendance entre pays

L'ajustement structurel est donc la manifestation d'un rapport de force qui vise à faire baisser le *prix* de la force de travail employé par les entreprises, donc le *coût* de fabrication de leurs produits.

À ces politiques, qui prétendent structurer les économies locales pour qu'elles produisent à bas prix, s'en ajoute encore une autre, globale, la mise en concurrence des pays fournisseurs entre eux, afin de faire baisser encore davantage les prix de leurs produits sur le marché international. De façon systématique, la Banque Mondiale encourage la culture, l'exploitation ou la fabrication simultanée des mêmes produits dans de nombreux pays à la fois, pour provoquer une surproduction chronique qui maintient les cours au plus bas. Faute d'une entente internationale difficile entre les nombreux producteurs des mêmes produits, les spéculateurs peuvent aisément déjouer les tentatives de refus de vente dans le but de faire monter les prix — comme Houphouet-Boigny l'a expérimenté à ses dépens, avec le café de Côte d'Ivoire. On sait aussi comment les prix du café, par exemple, ont été maintenus très bas, même lorsque leur relèvement aurait pu dissuader les paysans colombiens de cultiver la coca. En revanche, les « accords » du GATT ou de Lomé, déjà très défavorables aux fournisseurs de produits primaires, ne sont respectés par les grandes puissances que s'ils leur conviennent.

Une autre pratique, moins souvent évoquée, intervient comme facteur d'affaiblissement des pays dits en développement : les « investissements étrangers ». Souvent présentés comme des « aides » désirables, ces investissements sont le fruit de politiques de délocalisation qui visent à rechercher à travers le monde la

main-d'œuvre la moins chère possible, quitte à déplacer rapidement ces investissements d'une région à une autre, selon les prix locaux de la force de travail. Certains pays, comme la Chine dite populaire, ont créé à cet effet des « zones spéciales » où sont livrées aux entreprises étrangères des travailleurs particulièrement bon marché, dont naturellement des enfants. De tels investissements étrangers aggravent la dépendance des pays où ils s'installent, car ils ne laissent pas le capital s'accumuler sur les lieux de production des marchandises et d'exercice du travail (d'où le recours incessant de ces pays aux instances financières internationales). Ils ne contribuent qu'accessoirement et médiocrement à l'édification d'économies nationales cohérentes. Or le progrès économique d'un pays dépend de sa capacité d'accumulation, de mise en œuvre et de gestion du capital, c'est-à-dire de sa capacité à constituer et à reconstituer ses bases humaines et matérielles selon la configuration la plus favorable au développement du pays. Faute de pouvoir retenir les profits du capital, ces pays sont en position de dépendance constante envers les banques et les instituts financiers étrangers. Le progrès économique réside pourtant dans l'indépendance à l'égard de décisions extérieures qui compromettent la stabilité de l'infrastructure industrielle, donc l'emploi (Sancho). Lorsqu'une entreprise étrangère s'installe, elle ne le fait pas dans la perspective d'y construire l'économie nationale, mais de réaliser des profits dans une activité ciblée. Elle rapatrie ses profits et ne laisse sur place que des salaires souvent très bas, puisque c'est la raison de sa délocalisation. Or les salaires n'ont d'autre destination que de rétribuer la force de travail, donc d'être consommés entièrement par les salariés. L'argent des salaires exerce, certes, une demande locale sur des biens de première nécessité; mais il est insuffisant pour contribuer à une accumulation significative du capital national. Ce sont les profits qui sont destinés à remplir cette fonction. Or leur rapatriement dans les pays d'origine, souvent encouragé par des exonérations fiscales, prive le pays d'accueil de la valeur ajoutée, c'est-à-dire du capital productif provenant du travail de ses ressortissants. Les profits des entreprises étrangères étant « rapatriés », et non réinvestis sur place, il ne peut y avoir d'investissements nationaux qu'à petite échelle, dans le secteur infra-capitaliste, « informel ». Et il y a risque de stagnation et même de décrépitude des infrastructures industrielles existantes. Enfin, le volume du capital productif étant, par rapport à la demande du secteur du travail sur le marché des nécessités, proportionnellement très inférieur les salaires, même bas, agissent comme facteur inflationniste et affaiblissent la monnaie.

¹ Selon notre définition, le salaire se caractérise en ce que son montant est calculé sur une mesure précise du temps de travail accompli ou de la quantité produite (à la différence des « appointements », « traitements », « émoluments », etc., payés aux cadres et autres collaborateurs de la direction).

Les pays qui ont recours aux capitaux étrangers se placent ainsi dans une situation fragile qui ne leur donne pas le contrôle de leur économie et qui les contraint à exporter à bas prix. En outre, plus ils accueillent de capitaux étrangers, plus ils s'exposent à la spéculation internationale et à l'effondrement de leur économie en cas de revirements boursiers! Faute d'accumulation d'un capital national, donc à défaut de moyens modernes de production, il faut davantage de temps de travail pour produire : la productivité du travail stagne. Le coût de la force de travail, usant de moyens de production à basse productivité, est proportionnellement plus élevé que dans les pays à fort taux de capitalisation. Ainsi, tandis que la force de travail des secteurs sous-capitalisés est, en terme réel, d'un coût élevé, les structures du commerce international agissent en même temps pour abaisser les prix des marchandises d'exportation. Ces circonstances convergent pour affaiblir la balance commerciale et pour rendre plus difficile, sinon impossible, le paiement de la dette. L'appel aux investissements étrangers est un pis-aller et non l'expression d'une politique de développement².

Pour compenser la cherté relative de la force de travail due à sa faible productivité, et afin d'atteindre directement ou indirectement le marché international, il faut, pour être compétitif malgré un capital médiocre, payer les salaires au plus bas et exploiter la main-d'œuvre au maximum. La présence et la persistance d'un secteur infra-capitaliste contribuent à faire baisser fortement les salaires, ce qui permet aux entreprises les mieux équipées de bénéficier à la fois d'un faible coût de main-d'œuvre et d'une meilleure productivité. À partir de là s'engage localement un processus d'enrichissement d'une minorité de gens d'affaires, qui contraste avec les petits bénéfices des entreprises infra-capitalistes (Uribe) et avec la misère croissante de la main-d'œuvre dont les ressources sont sans cesse diminuées par l'ajustement structurel. La disparité des revenus s'accroît dans presque tous les pays soumis à cette politique. Elle est l'indice précis du sous-développement. C'est en cela que la présence d'un large secteur sous-capitalisé qui échappe aux instruments de contrôle de l'État est non seulement

¹ Cf. le cas du Mexique (février 1995) dont l'entrée dans la zone nord américaine de libre échange (ALENA) avait provoqué une vague de placements spéculatifs (plus que d'« investissement » industriels) qui se sont retirés brusquement, laissant à l'Etat mexicain une dette accrue de \$50 milliards, l'engageant dans une position de dépendance aggravée d'autant, et le contraignant à mettre en gage son l'industrie pétrolière. La restauration de la situation économique se fait par l'aggravation de l'ajustement structurel, la baisse des salaires, les licenciements, la vente bon marché des produits d'exportation, c'est-à-dire par la punition des fractions sociales les moins responsables de cette situation, mais sans aucune sanction envers les spéculateurs qui se sont enrichis à cette occasion. Il faut noter ici que les agences internationales, selon le modèle stalinien dénoncé par Orwell qui consiste à cacher les faits derrière un vocabulaire frelaté, honorent les spéculateurs du nom tantôt « d'investisseurs », tantôt « d'épargnants ».

² L'hostilité aux investissements étrangers alimente la propagande de partis ou de sectes nationalistes ou à tendance fasciste (le Shiv Shena de Thakeray, à Bombay, par exemple).

« l'expression d'une paupérisation croissante et peut-être irréversible, mais aussi d'une déstabilisation... » (Sari). C'est en cela encore que ce secteur infra-capitaliste est « partie intégrante du procès d'extraction du surplus dans le monde capitaliste et de surexploitation, en particulier du travail des enfants » (Gulrajani).

L'extension mondiale du marché du travail par la délocalisation, la division des salariés en catégories concurrentes, les mesures politiques, dites structurelles, qui freinent la valorisation du travail local et sa capitalisation, la faiblesse programmée de l'accumulation d'un capital national, toutes ces circonstances créent les conditions de production bon marché de marchandises exportables. Ainsi sont mobilisés, au service des pays riches, les pays pauvres que tenaille une dette internationale entretenue indéfiniment par le bas prix de leurs produits d'exportation. Ainsi est abandonnée au maigre bénéfice d'entrepreneurs d'autant plus exigeants la fraction la moins coûteuse, la plus docile et la plus périssable du prolétariat : les enfants.

LES ENJEUX ET LES RETOMBÉES

Travail des enfants et secteur de l'exportation

- une étude de cas : l'industrie du tapis indien -

Mohini Gulrajani

L'Inde est peut-être le pays qui affiche le plus grand nombre d'enfants au travail : environ un tiers du total mondial (la population indienne représente environ le sixième de la population mondiale). Beaucoup exercent dans des industries dangereuses (fabriques d'allumettes, de feux d'artifices, de verre, etc.).

C'est un problème d'importance croissante, ne serait-ce qu'à cause de la pression de la communauté internationale pour qu'il soit réglementé. Le Sénat Américain envisage de voter la loi Harkins qui, adoptée, interdirait les importations en provenance des pays du tiers-monde faisant travailler des enfants. Une loi similaire est en chantier au Parlement européen. Ainsi rôde le spectre d'un boycott des tapis indiens et autres produits utilisant le travail des enfants. Et les attaques contre les pays en développement qui ne sont pas parvenus, au moment de l'Uruguay Round, à répondre aux normes du GATT concernant l'environnement, les droits de l'homme et du travail vont sans aucun doute se poursuivre au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Le thème central de cette contribution est de montrer que les récents développements du système capitaliste mondial ont accru l'importance des motifs économiques qui, pour les pays du tiers-monde, conduisent à utiliser les sources de main-d'œuvre les moins chères possibles. Des accords tels que ceux du GATT, en permettant le libre commerce des marchandises et du capital sans pour autant lever les barrières qui bloquent le libre déplacement des personnes, forcent les pays du tiers-monde à exporter des biens dont l'avantage relatif repose exclusivement sur des prix de revient extrêmement bas du travail.

La politique gouvernementale de ces pays et leur stratégie de croissance orientée vers l'extérieur visent à une intégration de l'économie domestique dans le système économique mondial. Cependant, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale lancent fréquemment des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel qui ont au contraire pour effet de réduire le pouvoir de négociation des acteurs les plus faibles du marché du travail et d'accroître les différentiels salariaux des secteurs organisés et inorganisés de l'économie. Il en résulte une croissance forte du secteur informel des économies du tiers-monde. Si peu structuré qu'il puisse paraître, le secteur informel, loin d'être la relique d'une ère pré-capitaliste, est en fait partie intégrante d'un processus établi par le système capitaliste mondial pour une ponction supplémentaire : la surexploitation et, en particulier, celle du travail des enfants.

Nous développerons cette idée en nous appuyant sur une étude de cas, celle de l'industrie du tapis indien en laine tissé et noué à la main, dont la production est presque exclusivement destinée à l'exportation, et qui est peut-être le plus gros employeur d'enfants du secteur manufacturier.

L'ampleur du problème

L'information concernant l'ampleur du travail des enfants dans l'économie indienne n'est pas satisfaisante. Il existe un certain nombre d'estimations, mais elles diffèrent radicalement les unes des autres et se prêtent mal à des comparaisons. Les sources officielles les plus prudentes évaluent le total de la main-d'œuvre enfantine à environ 20 millions, alors que des organisations—telles que la South Asian Coalition on Child Servitude (SACCS)— évaluent leur nombre à près de 55 millions. D'autres sources disent que l'Inde compte plus de 100 millions d'enfants qui travaillent, dans le secteur familial ou dans le secteur salarié de diverses professions. Selon le recensement de 1981, 86,4 % des enfants travailleurs étaient employés dans l'agriculture, 8,6 % dans le secteur manufacturier et environ 5 % dans celui des services.

L'industrie du tapis, celles des feux d'artifice et de fabrication des allumettes, du polissage du diamant et de la verrerie sont les principaux employeurs d'enfants du secteur manufacturier (et, en dépit de l'interdiction édictée par le Child Labour Act de 1938 et du Child Labour Prohibition and Regulation Act (1986), l'industrie du tapis de Bhadohi - Mirzapur de l'Uttar Pradesh — la « carpet belt » — reste probablement le plus important); mais, selon les dernières estimations de l'Institut social indien, la plupart des enfants sont employés dans de petites entreprises relevant du secteur inorganisé.

S'il n'est pas possible de donner des chiffres précis sur le travail des enfants, on peut affirmer que ceux-ci se sont envolés, depuis les années 1980¹. La composition sectorielle du travail des enfants des années 1990 demeure inconnue, mais il existe suffisamment d'indices pour affirmer que, dans certaines industries exportatrices nécessitant une main-d'œuvre importante, son incidence et le degré d'exploitation ont augmenté à un rythme relativement plus rapide. La section suivante discute ce point en détail. Presque toute la croissance du nombre des enfants employés dans les secteurs manufacturier et de service s'est produite dans le secteur informel. Son incidence sur le secteur manufacturier formel—qui était de 48 % de la main-d'œuvre enfantine en 1948— a chuté à quelque 0,07 % en 1976, et doit être négligeable à présent,

Politique économique, pauvreté et travail des enfants

Le revenu par habitant de l'Inde, en 1991, est de 330 dollars U.S., soit 1/67ème du revenu américain par habitant, et le pays compte environ 360 millions de personnes vivant au-dessous du seuil officiel de pauvreté — 132 roupies (soit 4 dollars U.S.) par personne et par mois pour les zones rurales, et 172 roupies (soit 5 dollars U.S.) pour les zones urbaines. Au cours des années 1980, l'économie indienne traversait sa première phase de libéralisation modérée, et progressait au rythme annuel moyen impressionnant de 5,2 % par an. Le chômage de longue durée augmenta, passant de 1,9 % en 1983 à 2,8 % en 1987-88, — le nombre de chômeurs passant de 6 à 9,3 millions (sur une population active totale de 331 millions de personnes). Le taux de création de nouveaux emplois était bas, aussi bien dans le secteur manufacturier organisé que dans l'agriculture — en fait le secteur manufacturier avait même enregistré une diminution de ce taux depuis le milieu des années 1980. Mais l'emploi dans les secteurs informels manufacturier et de services crût rapidement. Il en est résulté une augmentation des revenus par personne active, due en particulier à de plus longues heures de travail, cependant que le travail devenait de plus en plus précaire et occasionnel. Le gouvernement consacra donc une part considérable de son budget à des programmes spécifiques pour soulager la pauvreté et encourager les embauches.

¹ D'après les sources officielles, le recensement de 1971 donne 10,74 millions d'enfants travailleurs dans la catégorie des 0 à 14 ans (soit 4,4 % de la population enfantine totale et 5,95 % de la population active); celui de 1981 donne 11,17 millions (mais les pourcentages sont un peu plus faibles: 4,23 % et 5,03 %). Pour 1985, le sondage national partiel a estimé que le nombre d'enfants travailleurs était de 17,58 millions. On attend encore les résultats du recensement de 1991; mais devant l'augmentation stupéfiante de 7,41 millions en quatre ans, entre 1981 et 1985 (en contraste marqué avec l'accroissement de moins d'un million au cours de la décennie de 1970) et les récents événements qui ont affecté l'économie, on peut avancer que le nombre d'enfants au travail a rapidement augmenté depuis les années 80, et que le chiffre officiel de 20 millions est pour le moins sous estimé.

Tout ceci conduisit à un ralentissement de la croissance de la pauvreté en termes relatifs, au cours des années 1980 (même si, en valeur absolue, le nombre de personnes pauvres a augmenté). L'hypothèse de cette contribution est qu'au cours des années 1990, les initiatives de la politique gouvernementale d'une part et des événements tels que le GATT et la globalisation, d'autre part, ont eu pour effet combiné d'inverser le processus. Avec la poursuite de la paupérisation des segments les plus pauvres de la population active, ceci ne pouvait manquer, à son tour, de créer les conditions nécessaires à une augmentation de l'offre et de la demande pour l'embauche d'enfants.

La réforme

Le programme de réforme économique lancé en 1991, destiné à combattre la forte dette extérieure et un taux d'inflation élevé, était prévu pour être mis en place en deux temps : les programmes de stabilisation à court terme et la réforme structurelle à moyen terme.

Les mesures de stabilisation, et notamment la réduction des dépenses publiques, ont induit une récession industrielle avec, comme conséquence, une diminution du niveau de l'emploï. Parmi les coupes opérées dans les dépenses publiques, il faut bien entendu compter celles qui ont porté sur les programmes destinés à soulager la pauvreté et à encourager les embauches. Bien que l'Organisation nationale des statistiques (National Sample Survey Organisation, NSSO) n'ait pas encore rendu public les résultats de son étude quinquennale de 1993, on peut donc prévoir que, même si l'emploi a légèrement progrèssé, la qualité de cet emploi, très certainement, s'est détériorée!

Si la récession industrielle persiste, les conditions de l'emploi vont s'aggraver dans tous les secteurs de l'économie. Et si le prix des céréales continue de grimper de plus de 20 % par an, comme ce fut le cas au cours des années 1991-92 et 1992-93, la situation des pauvres risque de se détériorer encore. Ceci contraindra de

Le taux de croissance annuel moyen du PIB, supérieur à 5 % dans les années 1980, n'a augmenté que de 1,5 %, en 1991-92, 4,2 % en 1992-93 et 3,8 % en 1993-94. Plus grave encore, les résultats du secteur manufacturier se sont détériorés, avec un taux de croissance annuel à peine supérieur à 1 %, après trois années de réforme. La commission du plan a estimé que le total des créations d'emplois a été de l'ordre de 3 millions pour 1991-92, de 6,2 millions pour 1992-93 et de 5,6 millions pour 1993-94. L'objectif du huitième plan quinquennal, créer 43 millions d'emplois, a donc peu de chances d'être atteint! À moyen terme, même si la croissance reprenait, l'emploi dans le secteur organisé de l'économie (8 % du total des emplois) risque de stagner, l'élasticité de l'emploi dans l'agriculture a peu de chance de se redresser et le dynamisme du secteur non agricole rural des années 1980 pourrait fléchir pour les années 1990. Tout ceci peut signifier une migration accélérée de la campagne vers la ville. La situation du secteur informel urbain empireraît, et la pauvreté risque de s'accroître encore.

nombreux enfants à quitter l'école prématurément et à entrer sur le marché du travail, ce qui déprimera les salaires et réduira le prix de la main-d'œuyre enfantine.

Un autre élément important de réforme — la réforme du secteur extérieur, qui comprend la dévaluation de la roupie indienne, sa convertibilité et un abaissement significatif des tarifs douaniers — a augmenté la part de l'économie dirigée vers l'extérieur, un processus qui a des chances d'être conforté par des événements externes, tel que l'Uruguay Round. Il y eut, au cours de ces trois dernières années, une pression croissante pour accroître l'exportation. Bien que celle-ci se soit redressée, c'est aux diverses interventions politiques, y compris au taux de change artificiellement abaissé par la Banque nationale de l'Inde (Reserve Bank of India) qu'il faut attribuer ce fait. Et la crainte d'une inversion de cette tendance risque d'encourager le gouvernement à prendre d'autres mesures incitatives, y compris des lois moins strictes sur la maind'œuvre, détériorant encore la qualité de l'emploi.

En fait, on peut déjà constater une telle détérioration, à la suite de l'accélération des efforts à l'exportation. Les principales industries — telles que le polissage des diamants, la confection, les produits en cuir et les tapis noués à la main — qui ont fortement augmenté leurs exportations, l'ont fait essentiellement grâce à leur expansion dans le secteur inorganisé. Toutes dépendent étroitement des segments bon marché et non protégés de la maind'œuvre. Nombre d'entre elles sont devenues de plus en plus dépendantes de l'emploi des femmes ou des enfants. Alors que, récemment, les industries de la confection de prêt à porter du Tamil Nadu, et de la conserverie des fruits de mer de Goa, ont commencé à faire appel à une main-d'œuvre de migrantes, c'est à une croissance rapide de l'utilisation du travail des enfants qu'ont procédé, au cours de ces dernières années, l'industrie du polissage du diamant de Surat et celle de la bonneterie de Tirpur. En fait, Tirpur représente l'une de ces nouvelles enclaves exportatrices où l'on a pour la première fois introduit le travail des enfants. Dans la majorité de ces industries, les conditions de travail sont épouvan-

Les exportations ont augmenté de 20 % en 1993-94 (l'objectif était de 25 %) mais donnent déjà des signes de décélération. Or, les exportations doivent impérativement s'accroître, si l'on veut payer une facture d'importations qui risque d'être considérablement plus lourde, du fait de (nouvelles) baisses des tarifs douaniers et autres restrictions proposées. Une reprise de l'économie augmentera également la facture des importations, qui a déjà atteint 104 120 millions de roupies en 1993-94 contre 89 480 millions en 1992-93. Bien que la situation de la dette à court terme ait été correctement gérée par la réforme, la dette extérieure totale a subi une augmentation considérable — en valeur absolue comme en pourcentage du PIB. et comme en pourcentage des exportations. L'Inde — dit-on — doit augmenter sa part du commerce mondial, à présent de 0,5 %, pour atteindre 1,5 %. Or la nouvelle division internationale du travail et les accords internationaux autorisant la libre circulation des capitaux mais non celle de la main-d'œuvre risquent de renforcer le processus d'échanges inégaux entre le premier monde et le tiers monde. Les bas salaires des pays du Sud maintiennent vers le bas le prix de leurs produits à l'exportation sur le marché international, ce qui les force à exporter des volumes toujours plus importants.

tables, et parfois terriblement dangereuses (dans l'industrie du verre de Firozabad — surnommée « l'Enfer de Dante »—, par exemple, les enfants doivent transporter, sur des barres, du verre en fusion).

Il est clair que le travail des enfants n'est pas une relique des temps pré-capitalistes et peut, en fait, croître au fur et à mesure que les économies pauvres construisent leurs liens avec le système capitaliste mondial.

Le travail des enfants dans l'industrie du tapis

Parmi les industries de faible technicité, et nécessitant une importante main-d'œuvre peu qualifiée, l'industrie indienne du tapis de laine noué à la main fait partie de celles qui ont progressé rapidement au cours de ces dernières années, en raison de l'impulsion donnée par le marché international. L'industrie produit presque exclusivement pour ce dernier, et importe de l'étranger plus de 50 % de la matière première brute qui lui est nécessaire, la laine. Elle n'a, en conséquence, que très peu de liens avec le reste de l'économie. Presque toute sa production est « programmée » par des commandes passées à l'avance par les importateurs, qui précisent non seulement la qualité, les couleurs, le type, et le nombre de nœuds au pouce carré mais, bien souvent, fournissent les motifs exigés. L'industrie fabrique un très grand nombre de variétés de tapis, dans toutes les dimensions : tapis persans de haute qualité — avec une densité de nœuds allant de 180 à 300 au pouce carré —, sauts de lit de droguet, loosers et tapis indo-népalais.

Au cours de ces dernières années, l'Inde s'est révélé l'un des principaux acteurs du marché international du tapis artisanal. La valeur des exportations, qui n'était que de 30 millions de roupies au moment de l'indépendance, et de moins de 1 milliard de roupies encore dans un passé aussi récent que 1977-78, a grimpé jusqu'à atteindre 13,9 milliards de roupies en 1993-94, soit 443,16 millions de dollars U.S. La part de l'industrie dans le total des exportations a augmenté régulièrement, passant de 0,53 % en 1980-81 à 1,9 % en 1993-94. Les principaux importateurs sont l'Allemagne et les États-Unis.

La « Carpet belt »

Des tapis à points noués sont produits dans les États de Rajasthan, de Jammu aussi bien que du Kashmir, mais c'est la région des tapis de Mirzapur - Bhadohi de l'Uttar Pradesh (U.P.) qui prédomine: elle produit à elle seule plus de 80 % des exportations¹. L'approvisionnement en main-d'œuvre se fait à partir d'une très vaste région qui englobe d'autres districts de l'Uttar Pradesh, ainsi que de Bihar et, dans une moindre mesure de Madhya Pradesh, mais aussi du Bengal de l'Ouest, et même du Népal.

Le problème du travail des enfants dans la région des tapis doit être situé dans le contexte qualifiant l'Uttar Pradesh et le Bihar, les deux États les plus pauvres de l'Union indienne.

Le Bihar se trouve depuis longtemps au bas de l'échelle, avec un revenu par habitant de 2 330 roupies en 1990-1991 — soit moins de la moitié du niveau national, déjà bien faible (4 964 roupies par habitant et par an). L'Uttar Pradesh, qui, au cours des années 1980, ne laissait derrière lui que quatre Etats plus pauvres, a régressé depuis à l'avant-dernière place, avec un revenu de 3 557 roupies par personne. Pour les deux États ensemble, en 1987-88, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté atteint 111,7 millions.

Ce nombre a dû augmenter depuis lors, comme celui des enfants rejoignant le marché du travail, en particulier dans les régions rurales, où la pauvreté est encore plus grave qu'en ville. L'industrie du tapis, dont la croissance est rapide, est la seule industrie importante de ces régions

Les conditions d'exploitation des enfants travailleurs y sont de plus en plus extrêmes — et tout particulièrement lorsqu'il s'agit des enfants des migrants.

Cela fait maintenant quatre ans que la sollicitude internationale s'est penchée sur l'exploitation brutale des enfants travailleurs de la carpet belt, mais le problème existe depuis bien plus longtemps. Il a pris une ampleur nationale en 1984, lorsque la presse commença à mettre en lumière l'état critique des carpet children de la région de Palamua, dans le Bihar. On a rapporté que certains avaient été kidnappés, gardés en captivité, battus avec des tiges métalliques, pendus du haut des arbres et même marqués au fer rouge². Le nombre des enfants travailleurs a augmenté rapidement depuis lors, avec une utilisation également croissante d'enfants migrants, en particulier au cours de ces quatre dernières années. Ceci est corroboré par une étude du National Council of Applied Economic Research (NCAER), entre autres, selon laquelle 87,6 % des enfants travailleurs n'ont migré vers la région qu'après 1989.

¹ Elle est composée de cinq districts — Mirzapur, Bhadohi, Varanasi, Sonbhadra et Jaipur — de la partie orientale de l'Uttar Pradesh, très pauvre; elle s'étend sur une superficie d'environ 4 500 km² et compte 1 500 villages.

² La Cour suprême ordonna, à l'époque, la libération de 800 enfants et demanda l'ouverture d'une enquête.

Le nombre des carpet children

L'importance de la région concernée, la structure informelle de cette industrie, et le secret qui l'entoure (en raison de sa dangerosité) font qu'il est très difficile d'obtenir des informations fiables sur le nombre d'enfants qu'elle emploie. Diverses estimations ont été faites, à divers moments, mais elles utilisent toutes des méthodologies et des échantillonnages différents qui, en conséquence, produisent des résultats différents. On trouve, à une extrémité de la gamme, l'affirmation de la Carpet Export Promotion Corporation (CEPC), selon laquelle il n'existe plus d'enfants au travail dans l'industrie du tapis. À l'autre extrémité, on trouve l'étude menée en 1991 par le Professeur B.N. Juyal pour le compte du Child Labour Action and Support Project, du Bureau international du travail (BIT), qui avance une estimation située entre 300 000 et 450 000 enfants. Il ne fallut, à son auteur, que trois mois pour achever une étude qui ne prend en compte qu'un très petit échantillon de trois groupes de villages, l'un au centre de la région, l'autre sur la périphérie et le dernier à l'extérieur de la région. Elle fut limitée à 2 666 métiers à tisser, sur un parc total estimé de 168 000, et conclut que les enfants ne représentaient pas moins de 70 % de la population totale employée, sachant que 76,09 % des enfants appartiennent au secteur salarié, et le reste au secteur familial.

Ces résultats contrastent nettement avec ceux de l'étude menée en 1992 par le NCAER, mandaté par le Handicrafts Development Commissioner. Cette recherche examina un échantillon de 500 enfants, appartenant à 50 villages des districts de Mirzapur et Bhadohi. Son résultat principal, largement repris aussi bien par l'industrie que par le gouvernement, est que le travail des enfants ne représente que 8 % de la main-d'œuvre totale de l'industrie du tapis noué à la main (dont 4,4 % appartiendraient, selon le rapport, au secteur du travail familial, et 3,6 % relevant du secteur salarié). Si l'on suivait les estimations approuvées par l'industrie et le gouvernement — selon lesquelles le nombre total des ouvriers du tapis s'élèverait à 1,5 million —, cela voudrait dire que le nombre carpet children serait, lui, de 120 000. Dans sa préface, cependant, le rapport dit que le nombre réel est peut-être supérieur, du fait que l'étude a été menée à un moment où l'industrie avait été avertie des pénalités qu'il y aurait à employer des enfants.

Ainsi, on peut dire qu'entre 100 000 et 300 00 enfants étaient employés dans l'industrie du tapis en 1992. Il se peut que ces chiffres aient légèrement baissé à la suite de la montée de la pression nationale et internationale pour que soit mis un terme à l'exploitation du travail des enfants. Ceci dit, l'affirmation de la CEPC concernant l'élimination du phénomène ne peut être prise

au sérieux; elle suit la campagne qu'il avait lancée pour que chaque métier à tisser soit strictement enregistré et pour que chaque propriétaire de métier déclare formellement se conformer aux conditions d'embauche édictées par le *Child Labour Prevention and Regulation Act* de 1966. Non seulement il manque à la CEPC les moyens financiers et le personnel permettant de contrôler plus de 200 000 métiers répartis sur une zone de plus de 4 500 km²; mais quand bien même elle en aurait disposé, le coût prohibitif d'un contrôle sans faille, supporté par l'industrie, conduirait bien vite à sa fermeture.

Cependant, le gouvernement central, alarmé à l'idée de perdre un important marché exportateur, a resserré le contrôle de l'application des lois. Sur ses conseils, voire ses instructions, le gouvernement de l'État a considérablement augmenté le nombre d'inspections au cours de ces trois dérnières années. Tout ceci a sans doute donné des résultats, surtout en ce qui concerne le secteur organisé de l'industrie dans les zones urbaines; mais de là à imaginer que les zones rurales éloignées sont libres de tout travail des enfants, c'est sûrement prendre ses désirs pour des réalités! Selon Kailash Satyarthi, de Bachpen Bachoa Andolan, aujourd'hui encore l'industrie du tapis emploie 250 000 enfants, dont 200 000 appartiennent à Koshi et au district Palamua du Bihar.

L'exploitation du travail des enfants dans l'industrie du tapis

Malgré l'absence d'accord sur le nombre exact d'enfants travailleurs employés dans l'industrie, toutes les sources concordent pour dire que pratiquement tout enfant travailleur, surtout dans le secteur salarié, appartient à la couche de la société la plus vulnérable et qu'il est soumis aux formes d'exploitation les plus brutales.

Le tissage des tapis a été classé comme travail dangereux par le Child Labour Prohibition and Regulation Act (CLPR), en 1986 — dangereux pour les poumons du fait des flocons de laine qui flottent dans l'atelier de tissage. De plus, la forte concentration sur le motif, et la position inconfortable dans laquelle les enfants sont assis pendant des heures d'affilée sont réputés abîmer les yeux et blesser les doigts. Certaines teintures et certains produits chimiques utilisés peuvent causer des problèmes de peau.

Les carpet children qui viennent des secteurs les plus vulnérables de la société n'ont aucune mobilité professionnelle ou même physique, car la majorité d'entre eux sont gagés contre de

¹ Un journal en date du 19 septembre 1994 relate l'histoire d'un ouvrier du tapis du district de Darbhanga, dans l'état du Bihar, dont l'âge était inférieur à l'âge légal, et qui fut taillé en pièces lorsqu'il tenta de s'échapper.

petits prêts auxquels leurs parents ont bien souvent souscrits. Non seulement ils sont grossièrement sous-payés et forcés à travailler pendant de longues heures dans des conditions infra-humaines, mais encore les mesures coercitives employées à leur égard recourent-elles parfois à une violence extrême.

Voici quelques faits concernant les carpet children, rapportés par l'étude du NCAER:

- Une majorité d'enfants du secteur salarié appartient à la catégorie des « basses » castes ou à celle des tribus « inférieures » (50,3 % à Bhadohi et 51,9 % à Mirzapur). On compte en outre 22 % des enfants de Mirzapur qui appartiennent à la communauté musulmane, dominée.
- La majorité des enfants sont issus de familles d'ouvriers agricoles sans terres ou de paysans très pauvres. La superficie moyenne de la propriété affermée appartenant à la famille de l'enfant, dans le secteur indépendant, est de 0,28 hectare; elle est moindre encore dans le secteur des ouvriers agricoles.
- Le degré d'endettement des familles est élevé, même dans le secteur du travail familial. Si 62,5 % des familles travaillant à leur compte disent n'avoir aucune dette, le restant des familles devait, en moyenne, 6 940 roupies, soit 213 U.S dollars.

Les familles dont les enfants commencent comme manœuvres salariés souffrent un sort encore bien pire. Environ 97 % de ces enfants ont rapporté que leurs parents avaient reçu une somme forfaitaire du futur employeur, par l'intermédiaire d'un agent. Normalement, le montant s'étageait de 2 500 à 2 800 roupies, soit de 73 à 79 U.S. dollars. On engage ainsi les enfants pour qu'ils travaillent un nombre défini d'années; entre un et dix ans.

La majorité des enfants — 100 % à Mirzapur et 47 % à Bhadohi — avaient migré sans leur famille, ce qui les rendait encore plus vulnérables.

Tous les enfants reçoivent un salaire considérablement inférieur à celui des adultes. Une manière de maintenir ce salaire bas est le système de l'apprentissage. Selon ce rapport, 44,4 % des enfants travailleurs de Mirzapur travaillait comme « chela », c'està-dire comme apprentis; le fait que tous les enfants de Bhadohi étaient salariés à plein temps montre l'aspect fallacieux de cet « apprentissage ». Ainsi qu'il a été dit plus haut, la fabrication des tapis est une industrie à faible niveau de qualification, dont le temps d'apprentissage est évidemment très bref.

Alors que le salaire moyen rapporté par l'étude du NCAER était de 12,2 roupies, soit 0,37 U.S. dollars par jour, l'étude du BIT mentionne des montants beaucoup plus faibles: pas moins de 13 enfants, sur un échantillon de 72, ne recevaient rien du tout, et un très grand nombre ne recevait qu'entre un et cinq roupies par jour.

Précédemment, le rapport Prembhai avait affirmé qu'en 1984, le salaire journalier moyen allait de 2 à 5 roupies et que les enfants étaient payés encore moins.

La majorité des enfants ont fait état de très longues heures de travail. Alors que certains travaillent 15 heures et plus par jour, une majorité écrasante de 84 % travaille au moins de 9 à 10 heures. La majorité ne bénéficie pas de congé hebdomadaire — 95 % des enfants du secteur salarié travaille sept jours par semaine et 77,3 % travaille pendant la totalité des douze mois de l'année.

La majorité des enfants sont soumis à une violence coercitive allant des insultes aux coups, en passant par la réduction du salaire, des nuits écourtées, la privation d'alimentation... Comme il a été dit ci-dessus, des histoires de violence physique extrême — enfants rossés, marqués au fer rouge, pendus du haut d'un arbre, lardés de coups de couteaux — ont été rapportées dans le rapport Prembhai et par les journaux. La majorité des enfants, selon le rapport du NCAEP, semblaient affamés, leur croissance arrêtée, et les maladies atteignaient des proportions anormalement élevées.

Économies sur les prix de revient et compétitivité

Le sous-paiement des enfants travailleurs — une forme parmi d'autres de leur exploitation — a pour conséquence des économies considérables sur les prix à la production. La question fondamentale est de connaître leur montant et de savoir à quel point elles sont vitales pour permettre à l'industrie de maintenir son avantage sur le marché international. Nous examinerons cette question en deux étapes. La première porte sur la compétitivité de l'industrie du tapis indien d'aujourd'hui. La seconde commente l'impact probable qu'auraient sur la compétitivité globale de l'industrie, suite à une éventuelle suppression du travail des enfants, les augmentations du prix de revient.

Quel est le degré de compétitivité de l'industrie du tapis indien ?

L'industrie indienne du tapis noué à la main est, en volume, le plus gros producteur mondial, représentant environ un quart du marché mondial. L'Inde doit cette prééminence au déclin de l'Iran, berceau de cette industrie. Au cours de ces dernières années, cependant, une concurrence intense — aussi bien sur les prix que sur la qualité¹ —, de la part de la Chine et du Népal, ainsi qu'une concurrence ravivée de la part de l'Iran, se sont combinées pour réduire les marges bénéficiaires. Il en résulte une augmentation de

¹ Alors que l'Inde n'est jamais parvenue à égaler les plus beaux tapis persans, la Chine et le Népal font désormais, sur ce plan aussi, une forte concurrence.

la part de marché du *looser*, ou tapis indo-népalais, qui, avec un prix moyen de US \$ 20 à 30 au mètre carré, représente le bas de l'échelle (par rapport au tapis persan, qui monte à US \$ 200 et plus. En conséquence, et bien que, en 1992, la part de l'Inde représentait environ 26 %, en volume, des exportation mondiales de tapis à point noué, sa part, en valeur, était inférieure à 12 %. Le degré de compétitivité du tapis indien a ainsi tendance à diminuer, depuis ces dernières années. Le président de la All India Carpet Manufacturers' Association (AICMA), Kailash Nath Baranwal, a déclaré que le prix international du tapis persan avait chuté de 20 à 25 %, au cours de l'année passée. Une chute de prix du même ordre pour tous les types de tapis a été rapportée par le secrétaire honoraire de l'AICMA, M. Hadi.

Pendant ce temps, les prix de revient ont régulièrement augmenté. Le prix de la laine importée de Nouvelle-Zélande—elle représente 50 % du total utilisé—a subi une forte hausse l'an passé. En 1993, le prix de la laine de 32 microns est passé de US \$ 1,8 à 2,65 au kg. La laine Bikaneri, une laine domestique, substitut très imparfait au produit importé, n'est pas disponible en quantités suffisantes, ce qui force nombre de fabriquants à produire des tapis à partir de la laine Panipat, dont le prix de vente sera bien plus faible.

Les exportateurs disent que le prix de la main-d'œuvre a subi une forte hausse au cours de ces dernières années. Selon le directeur d'Obeetee Carpets (la plus grosse entreprise d'exportation indienne), l'aide qu'a pu représenter la dévaluation de la roupie a été contrebalancée par la suppression du plan de compensation financière (les exportateurs recevaient des primes allant de 200 à 250 millions de roupies par an), et par une diminution des tarifs douaniers de 17 à 3 % (maintenant portés à 4,5 %). C'est pourquoi on a vu les capitaines d'industrie affirmer que leur navire était en sérieuse difficulté. À la concurrence rude de la part de pays rivaux, il faut ajouter les dégâts causés par la contre-publicité concernant le travail des enfants. La concurrence est devenue d'autant plus vive ces derniers temps que les gouvernements iranien et chinois ont chacun dévalué leur monnaie et offert des aides supplémentaires à leurs exportateurs. En effet, les exportateurs indiens prétendent que la Chine fait virtuellement du dumping sur le marché international, en vendant à un prix qui couvre tout juste celui des matières premières. Si elle peut pratiquer cette politique, c'est que ses tapis sont produits par le secteur des usines d'Etat, et que le gouvernement fixe artificiellement ses prix. Et le Népal parvient également à vendre à très bas prix, grâce aux salaires encore plus faibles rémunérant le travail des enfants (à l'inverse, l'interdiction du travail des enfants et du travail féminin n'est pas totalement étrangère au déclin de l'industrie du tapis iranien, au cours des années 1970).

L'industrie indienne du tapis semble donc naviguer en eaux troubles, et le fait savoir. À un tel point que nombre d'exportateurs disent qu'il n'y a pas de futur pour le tapis (ils déclarent des marges bénéficiaires de 5 à 10 %, ce chiffre pouvant être supérieur pour certains exportateurs, — 15 à 20 % —, mais un seul d'entre eux émet une telle opinion). Certains ont déjà commencé à diversifier leur production.

L'industrie du tapis indien connaît-elle vraiment des problèmes? La suppression du travail des enfants sera-t-elle la dernière goutte qui fait déborder le vase? Aujourd'hui, les capitaines de l'industrie nient avec véhémence que le travail des enfants soit crucial pour leur survie. Ceci diverge fondamentalement de leur attitude précédente: dans un mémoire au gouvernement indien daté de 1985, le président de l'AICMA déclarait que « les enfants, avec leur doigts souples et agiles, représentent une main-d'œuvre très importante pour l'industrie du tapis noué à la main ». Et le gouvernement fut prévenu que toute intervention effectuée sous prétexte de réglementer le travail des enfants s'avérerait suicidaire pour le développement de l'industrie.

Reste que toute discussion significative concernant l'impact à court et long terme d'une possible renonciation à la main-d'œuvre enfantine de l'industrie doit être effectuée à partir de ses implications sur les coûts de production.

Structure de l'industrie

L'industrie indienne du tapis fonctionne sur trois niveaux. Au sommet de l'échelle, se trouvent quelque 2000 exportateurs-fabricants, en concurrence à couteaux tirés les uns avec les autres. Leur responsabilité est d'assurer toutes les commandes à l'exportation et d'organiser la production qui, dans l'ensemble, est « programmée ». Les exportateurs travaillent à travers toute une série d'intermédiaires, tels que les fournisseurs et sous-traitants, qui constituent le niveau central ; ils sont essentiellement responsables de l'exécution des divers processus de production. Les fournisseurs travaillent normalement sur la base d'une commission de 25 %. On trouve, au bas de l'échelle, les propriétaires des métiers, les maîtres-tisserands et les tisserands.

La production d'un tapis implique environ 13 étapes, qui vont du nettoyage et de la teinture de la laine jusqu'au nouage, à l'égalisation aux ciseaux, au lavage, au parage, à la pose du liseré et à l'emballage. L'élément le plus significatif est que pratiquement toutes ces opérations sont effectuées par le secteur inorganisé, de manière décentralisée. Les locaux de ceux que l'on appelle les fabricants-exportateurs ne constituent qu'un centre de coordination où ils peuvent effectuer des opérations mineures, telles qu'une

égalisation finale, l'emballage, etc. Le tissage, qui représente 80 à 90 % de toutes les activités, est essentiellement effectué dans le secteur « artisanal », à domicile (cottage sector), ou dans des hangars à tisser (weaving sheds). La production n'est pas décentralisée pour des raisons techniques, mais pour contourner les lois sur le travail. Tel est l'aveu de M. Ravi Patodia, de Universal Exports, qui expliqua que certaines entreprises intégrées ont été ruinées du fait qu'il y fallait respecter les textes officiels, et du fait des activités syndicales. Le directeur d'Obeetee était également d'accord pour dire que nombre d'entreprises seraient obligées de fermer si elles devaient payer toutes les charges sociales.

Si bien que l'industrie, qui avait l'habitude de produire une partie significative de sa production dans les usines, durant les années 1960, s'est métamorphosée en cottage industry: elle effectue maintenant presque toutes les opérations de fabrication dans le secteur non-enregistré et informel, essentiellement — on l'a dit — pour éviter les lois sur le travail et maintenir à un niveau bas la composante salariale du prix de revient.

Cette décentralisation des diverses opérations a pour conséquence le coût répété du transport de tapis des lieux de traitement aux locaux des exportateurs. Le coût en est essentiellement supporté par l'ouvrier-artisan, responsable de l'organisation du transport. Si bien que la priorité donnée au contournement des lois sur le travail crée un mode de fonctionnement qui implique un gâchis considérable. Les bureaux AICMA de la CEPC n'ont pu nous fournir des informations détaillées sur la structure des prix de revient des divers types de tapis; cependant, de nombreuses discussions avec les fabricants donnent à penser que ce sont les coûts en main-d'œuvre qui en constituent la composante principale. La plupart estiment à environ 50 % de la valeur totale du tapis les dépenses salariales — pourcentage variant selon les types de tapis.

La décomposition des coûts, telle qu'elle ressort de ces discussions est, grosso modo, la suivante :

Salaires: 50 %
Matières premières: 35 %
Frais généraux: 5 %
Bénéfice: 10 %

Ce sont là des estimations brutes et très synthétiques. Mais elles suffisent à faire ressortir le fait que les coûts de main-d'œuvre — qui représentent au moins 50 % des rentrées totales et 55 % du coût total, en fixant la marge bénéficiaire à 10 % — sont le facteur absolument déterminant de l'avantage comparatif des coûts dont jouit l'industrie. Si, au sujet de leurs marges bénéficiaires, l'on en croit les exportateurs, la moindre augmentation du coût de la main-d'œuvre serait suffisante pour que bon nombre d'entre eux se voient bel et bien éliminés.

Les économies réalisées sur le coût du travail

La question cruciale est la suivante : quel coût, en pourcentage, est économisé grâce au travail des enfants? Ou, en d'autres termes, quelle serait l'augmentation du prix de revient, en pourcentage, si l'on supprimait le travail des enfants? Il est bien évident que ceci dépend de deux paramètres particulièrement importants: (1) le pourcentage du travail des enfants par rapport à la main-d'œuvre totale et (2) le salaire des enfants par rapport à celui des adultes. Pour aucun de ces deux paramètres on ne peut utiliser une valeur unique; et plutôt que d'un seul barème salarial applicable aussi bien aux adultes qu'aux enfants, il faut parler d'une hiérarchie de barèmes salariaux qui vont en décroissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain de l'industrie vers la périphérie et les zones rurales. Certains exportateurs ont déclaré que le salaire journalier atteignait 50 ou 60 roupies. Nous nous sommes aperçus que ces chiffres étaient fondés sur l'hypothèse d'un tisserand réalisant deux deharis par jour (un dehari est composé de 6 000 nœuds). En réalité, la majorité ne parvient à achever qu'un dehari par jour, voire moins, si bien que le chiffre donné par le directeur d'Obeetee — 35 roupies par jour pour un travailleur adulte — semble plus raisonnable. Si l'on déduit les 25 % de commission — ainsi que les diverses commissions versées aux sous-traitants, propriétaires de métiers et maîtres tisserands —, on peut supposer que le salaire moyen journalier d'un adulte tourne autour de 20 à 25 roupies.

On peut aussi partir du chiffre de 1,5 million de travailleurs dans l'industrie du tapis. La base du montant des exportations pour 1993-94, de 13,9 milliards de roupies, donne une valeur approchée de la valeur des tapis exportés. La facture salariale des exportateurs (en l'estimant toujours à 50 % de la valeur totale) s'élèverait donc à 6,95 milliards de roupies. Le total des salaires des travailleurs du tapis — compte non tenu de la part des commission (25 %) — s'élèverait à 5,2 milliards de roupies. Sur la base de 300 jours ouvrés par an, on aboutit à 11,6 roupies par jour (environ US\$ 0,34).

Ce chiffre de 11,6 roupies doit être considérée comme une moyenne pondérée des salaires des adultes et des enfants. Si l'on admet, pour les adultes, notre estimation d'un salaire moyen de 25 roupies (environ US \$ 0,64), nous pouvons en déduire l'une des deux propositions suivantes — ou les deux à la fois : (1) le travail des enfants doit représenter un pourcentage extrêmement élevé de la main-d'œuvre totale ; et/ou (2) pour avoir abaissé la moyenne salariale de 25 à 11,6 roupies, la différence de salaire entre celui d'un adulte et celui d'un enfant doit être extrêmement élevée.

D'ailleurs, constatons que si tous les ouvriers du tapis — au nombre de 1,5 million — étaient des adultes, comme le prétend l'industrie, et s'il recevaient le salaire quotidien de 25 roupies estimé ci-dessus (et bien inférieur à ce que prétendent les exportateurs), la facture salariale totale s'élèverait en ce cas à 11,25 milliards de roupies, ce qui équivaudrait à augmenter de 4,3 milliard l'estimation crédible de 6,95 milliards. Il suffit de comparer avec le bénéfice annuel approximatif de l'industrie (1,4 milliard de roupies) pour comprendre à quel point des salaires très bas sont indispensables à la survie de l'industrie.

Par contre, le montant de 5,3 milliards de roupies, comme évaluation des économies dues au travail des enfants, peut être contesté sur plusieurs plans : (1) le chiffre de 1,5 million de travailleurs du tapis peut être exagéré ; (2) certains des travailleurs ne le sont qu'à temps partiel, ou de manière saisonnière ; (3) le salaire moyen d'un adulte est inférieur à 25 roupies.

Ainsi le montant exact des économies faites grâce à l'emploi du travail des enfants est-il difficile à calculer, du fait de la nature des données. Pourtant, même si l'on étudie la question en envisageant les chiffres les plus favorables, les résultats montrent toujours à suffisance que sa suppression réduirait considérablement la compétitivité de l'industrie, pour ne pas dire qu'elle la rendrait non-viable. À partir des estimations prudentes du NCAER, on obtient 54 000 enfants salariés dans le tapis (soit 3,6 % du total de 1,5 million de travailleurs). Selon cette étude, l'économie salariale réalisée en embauchant un enfant se situe, par mois, entre 404 et 474 roupies, soit une économie annuelle comprise entre 260 et 317 millions de roupies. Et ce chiffre serait encore bien plus élevé si l'on prenait en compte les économies faites par le recours aux 66 000 enfants (soit 4,4 %) qui produisent dans le secteur familial.

Ceci dit, les estimations de Juyal (environ 300 000 carpet children, dont environ 76 % travaillent dans le secteur salarié) nous donnent un nombre d'enfants embauchés s'élevant approximativement à 228 000, et un montant de sous-paiement annuel qui atteint le chiffre stupéfiant de 11,63 milliards de roupies.

On pourrait nous opposer, du fait que les intermédiaires (propriétaires des métiers, tisserands...) s'approprient les économies réalisées grâce au sous-paiement des carpet children, que leur montant constitue non pas des économies pour la facture salariale des fabricants, mais seulement un transfert de paiement; et en déduire que la suppression du travail des enfants n'aurait pas d'effet significatif sur les prix de revient totaux. Cette argumentation est erronée sur au moins deux points : premièrement, l'élimination du travail des enfants provoquera nécessairement l'augmentation du salaire des adultes, et deuxièmement, en organisant le tissage dans le secteur décentralisé - inorganisé, le

réseau des intermédiaires donne au fabricants exportateurs les moyens de maintenir la facture salariale à un bas niveau. Une coupe sombre dans leur part peut rendre impossible le maintien de cette structure et, ultérieurement, provoquer une très forte augmentation des prix de revient.

Redisons-le: l'industrie du tapis, tout comme de nombreuses autres industries exportatrices indiennes, tire ses marges des très faibles coûts de la main-d'œuvre. Sans prétendre rien de précis concernant l'augmentation des coûts de main-d'œuvre qui pourrait résulter de l'élimination du travail des enfants, on peut cependant affirmer qu'elle suffirait, dans tous les cas de figure, pour réduire considérablement le degré de compétitivité (déjà faible) de l'industrie du tapis et pourrait, de fait, constituer une sérieuse menace, jusque pour sa survie.

Boycott et travail des enfants

À la lumière de l'analyse faite ci-dessus, on ne peut manguer de conclure que si les pays développés devaient imposer un embargo sur l'importation de biens fabriqués grâce au travail des enfants dans les PED, il pourrait en résulter, dans de nombreux cas, l'élimination de l'industrie elle-même; ceci rendrait plus critique encore la situation de l'emploi dans son ensemble et, loin de le diminuer, augmenterait le besoin de recourir à l'embauche d'enfants. En second lieu, une telle interdiction, portée sur le seul secteur de l'exportation (qui ne représente qu'à peu près 5 % de l'économie indienne dans son ensemble), ne ferait que déplacer les enfants qui y travaillent vers d'autres secteurs — où leur triste sort pourrait ne pas être meilleur, sinon pire. Pour emprunter le jargon de la théorie commerciale usuelle, si la distorsion est domestique, alors la politique optimale est domestique. Auquel cas, c'est au gouvernement indien de supprimer simultanément le travail des enfants de tous les secteurs de l'économie. Une interdiction ou un boycott par des agents externes, pour le problème du travail des enfants dans les pays du Tiers monde, n'est donc pas une panacée.

Le fait que les nations développées tentent d'introduire dans les programmes commerciaux (soit unilatéralement, soit par l'intermédiaire du GATT ou de l'OMC) des lois concernant le travail des enfants — et d'autres lois sur le travail — en les liant aux problèmes des droits de l'homme et à la préservation de l'environnement est perçu par une majorité d'Indiens avec, pour le moins, un fort scepticisme. L'opinion de gauche voit ces tentatives (et, en fait, l'ensemble de l'accord du GATT, y compris sa clause de « dumping social ») comme une autre manière de perpétuer la domination des pays développés, alors que les économistes libéraux les considèrent comme des barrières commerciales non

douanières visant à défaire les acquis de l'Uruguay Round¹. Essayer d'introduire les problèmes sociaux dans l'ordre du jour commercial est ainsi très généralement ressenti comme un néoprotectionnisme de la part des pays développés plutôt que comme l'expression d'un intérêt sincère pour les populations des P.E.D. Vu l'opposition des pays en développement à tout ce qu'ils perçoivent comme outil néo-protectionniste, ce n'est donc pas dans des forums multinationaux tels que le GATT (ou l'OMC) qu'un accord pourra aboutir.

C'est d'une intervention politique massive de la part du gouvernement indien dont on a besoin pour régler le problème du travail des enfants en Inde. On ne peut pas se contenter d'attendre le moment où, les effets de la croissance atteignant jusqu'aux plus pauvres, il deviendrait enfin possible de se passer du travail des enfants!

Comme l'ont montré Gary Rodgers et Guy Standing, Myron Weiner, et bien d'autres, le travail des enfants accroît la pauvreté, en provoquant la baisse des taux salariaux et en réduisant les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre adulte. Étant donné l'ampleur du chômage et du sous-emploi en Inde, cet argument est particulièrement frappant pour l'économie du sous-continent. Mais avant tout argument économique, il faut reconnaître que tout emploi qui va à l'encontre du droit de l'enfant à la santé, à l'éducation, est dangereux pour sa croissance et doit être éliminé. Il faut mettre en œuvre sans délai l'obligation constitutionnelle majeure de donner aux enfants au moins six ans d'éducation obligatoire, conventionnelle et gratuite.

Ces deux mesures, cependant — l'interdiction du travail des enfants et l'éducation primaire obligatoire — ne peuvent, à elles seules, contribuer que faiblement à l'éradication du travail des enfants (l'existence d'une infrastructure scolaire — ainsi que l'ont montré certaines études, notamment celle menée par l'UNICEF dans la région du Sivakasi — n'est pas suffisante pour faire baisser le pourcentage des enfants quittant l'école avant la fin de la scolarité obligatoire). La condition nécessaire pour éradiquer le travail des enfants est de s'attaquer efficacement au problème de la pauvreté des parents, et de la transmission inter-générations de la pauvreté.

l'Des avis semblables sont exprimés dans les cercles officiels. Au cours d'une réunion récente de l'ESCAP (Economic and social commission for Asia and Pacific), le Premier ministre fit remarquer qu'une action menée pour introduire les problèmes sociaux dans l'ordre du jour sur le commerce avait pour but d'annuler l'avantage relatif des PED. Le ministre du Commerce, au cours de ce même forum, déclara : « nous ne sommes pas du tout convaincus que la motivation première de telles actions soit humanitaire, ni qu'un organisme commercial soit compétent pour examiner les problèmes de politique sociale ». Récemment, au cours de la 50ème réunion du FMI, le ministre des Finances exprima également son objection à l'égard d'une telle action.

Mais il faut bien voir que ceci requiert — condition indispensable — une garantie minimale d'emploi pour toutes les familles, et leur accès à un capital productif, foncier par exemple. Une attention toute particulière doit être accordée aux parties les plus vulnérables du marché du travail (comme les membres des « basses » castes et tribus « inférieures », etc.). La segmentation du marché du travail doit être réduite, et les secteurs les plus faibles doivent être protégés par des organisations modernes du travail (telles que, par exemple, les syndicats), par des lois sur un salaire minimum et sur la sécurité de l'emploi; en attendant, si quelques droits leur sont reconnus sur le marché du travail, ceux-ci doivent être complétés par d'autres avantages, tels que l'accès à un minimum de ressources alimentaires (subventionnées par le système de distribution publique), à un système adéquat de santé et d'enseignement, etc.

Il est donc nécessaire que le gouvernement et les organisations non gouvernementales repensent les stratégies de développement actuelles. Encore une fois, une « interdiction » et/ou un boycott sur l'importation de produits fabriqués par le travail des enfants de la part des pays développés n'est pas une solution au problème.

Références bibliographiques

- BEQUELE, A., BOYDEN, J., eds., 1988 Combating Child Labour, ILO, Geneva.
- --- BURRA, N., 1986, Glass Factories in Firozabad, Economic and political Weekly, 15 and 22 Nov.
- BURRA, N., 1988 Exploitation of Children in Gem Polishing Industry in Jaipur, Economic and political Weekly 6, 13 June.
- CHATERJEE, S., MOHAN, R., 1993 India's Garment Exports, Economic and political Weekly Aug. 28.
- Weekly Aug. 28.
 ELSON, D., 1982 Differentiation of Child Labour in Capitalist Labour Market,
 Development and Change, October.
- ILO ARTEP, 1993 India: Employment Poverty and Economic Policy, New Delhi.
- JUYAL, B., 1993 Child Labour In the Carpet Industry in Mirzapur Bhadohi, ILO, New Delhi.
- KANBARGI, R., ed., 1991 Child Labour in Indian Subcontinent Dimentions and Implications, Sage Publications, New Delhi.
- KANNAN, K., 1994 Leveling Up and Leveling Down Labour Institution and Economic Development in India, Economic and political Weekly July 23.
- KOTHARI, S., 1983 There is blood on those Match Sticks: Child Labour in Sivakasi, *Economic and political Weekly* October 17.
- KUNDU, A., 1993 Trouble Lies Ahead: UPdate/child Labour, Economic Times Sept. 13.
- LEE, E., 1984 Export Processing Zones and industrial Employment in Asia, ILO-ARTEP, Bangkok.
- NAYYAR, D., 1993 Economic Report in India: A Critical Assessment ILO-ARTEP, New Delhi.
- PREM BHAI, 1984 "The Working Condition of the Child Weavers In the Carpet Units of Mirzapur", Internal Report.
- RODGERS, G., STANDING, G., eds., 1981 Child Work Poverty and Development ILO, Geneva.
- RODGERS, G., STANDING, G., eds., 1986 Economic Role of Children in Low-Income Countries, ILO, Geneva.

- TENDULKAR, S., SUNDARAM, K., JAIN, L., 1993 Policy in India: 1970-71 top 1988-89 ILO-ARTEP, New Delhi.
 TYLOR, L., 1988 Varieties of Stabilisation Experiences: Towards Sensible Economics in the Third World, Oxford Claredon Press.
 SINGH, M., 1990 The political Economy of Unorganised Industry: A Study of Labour Processes, Sage Publications, New Delhi.
 VIJAYAGOPALAN, S., 1993 Child Labour in Carpet Industry: A Status Report NCAFR New Delhi.
- NCAER, New Delhi. WEINER, M., 1991 Child and the State in India, Oxford University Press, New Delhi.

Travail des enfants et transition démographique en Afrique

- vers des voies nouvelles au Congo -

Jean-Paul Toto

Dans cet article, nous nous interrogerons pour savoir si le chômage et la misère privilégient la solidarité du nombre, ou conduisent les ménages à reconsidérer leurs attitudes face à l'ensemble des charges et des coûts générés par une nouvelle naissance.

Comment penser une modification du processus de transition par le biais du travail des enfants, dans un pays dont le niveau de croissance démographique figure parmi les plus élevés du continent africain? Mais, en même temps, la multiplication des indices liés à la précarité et au marasme économique des ménages ne renferme-t-elle pas des prémisses de changements annonciateurs d'une fécondité plus maîtrisée?

À ce sujet, en 1973 déjà, Y. Brillon retenait que « les nécessités économiques et les contingences urbaines favorisent le passage de la famille élargie à la famille nucléaire. Mais ce passage trop brusque débouche dans bien des cas sur une instabilité familiale. Les divorces, les séparations, les unions irrégulières sont fréquents... Les enfants sont les premières victimes de ces changements sociaux ».

L'évolution de ce phénomène suscite de nombreuses interrogations, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir son lien éventuel avec la transition démographique. Au Congo, bien qu'à un niveau élevé, la fécondité est en baisse depuis une trentaine d'années environ. Mais, au regard du comportement des familles en situation de dépendance par rapport au travail de l'enfant, les possibilités de son exploitation, les diverses stratégies de survie attachées à sa présence, etc., ne constituent-ils pas les obstacles majeurs et les points d'ancrage d'une transition démographique difficilement envisageable au Congo?

Grâce à l'appui du Programme de petites subventions pour la recherche en population et développement en Afrique, mis en

œuvre par l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), une enquête relative à "l'enfance en circonstances difficiles" au Congo, portant sur un échantillon de 407 enfants et jeunes de la rue à Brazzaville, nous a permis de disposer d'informations sur le travail des enfants et la perception des parents, par le biais d'entretiens libres avec les familles et les institutions concernées par le phénomène des enfants de la rue et des enfants travailleurs.

Entre idéologies d'hier et réalités d'aujourd'hui : le poids des stratégies familiales

Une première indication: l'enfant et son univers

Les études sociologiques et anthropologiques des sociétés traditionnelles africaines consacrent le fait que l'enfant a souvent — sinon toujours — été considéré comme un atout important dans la régulation du fonctionnement social et économique. « Ne te rends-tu pas compte qu'il vaudrait mieux pour moi être mère d'un enfant mort que de ne pas avoir d'enfant du tout? » : telle est, à ce propos, la réaction désespérée d'une femme venue à l'hôpital pour accoucher, telle que l'a reçue et la rapporte le Docteur Anne Retel-Laurentin (1979).

La famille congolaise était, par tradition, une institution stable. Jadis, le nombre de bras au travail constituait le soubassement de la richesse familiale, particulièrement dans les zones rurales. L'enfant s'est inscrit pendant longtemps dans cette logique communautaire qui imposait aux couples l'obligation morale d'en procréer autant que le leur permettait leur organisme. Cette lecture adaptée au contexte passé s'est étalée dans le temps, trouvant dans l'intensité de la demande de main-d'œuvre la justification légitimée d'une fécondité élevée, surtout en zone rurale.

Actuellement, de multiples facteurs commencent à agir comme des forces déstructurantes sur le statut des enfants et les relations de parenté.

Au-delà du schéma associatif qui faisait une large place aux solidarités familiales, la connaissance des réalités sociales permet de constater que se lézardent les modes traditionnels de penser et d'agir.

Désormais, les notions d'assistance, d'entraide et de solidarité communautaires semblent épouser les contours du parasitisme. Les désajustements économiques actuels paraissent porter les mécanismes d'une évolution critique qui affecte les fondements des structures familiales et va déterminer le type d'insertion des enfants dans la cité.

De plus en plus au Congo, certaines manifestations du conflit enfants - parents apparaissent à la fois comme la dilution de l'autorité et un refus implicite de la responsabilité parentale; les parents trouvent ainsi une solution transitoire ou même définitive à une série de pressions socio-économiques auxquelles ils doivent faire face pour nourrir, soigner, éduquer et encadrer les enfants et les jeunes.

Malgré leur résistance au changement, les familles nombreuses ou étendues se lézardent (Locoh, 1988). À Brazzaville, capitale du Congo, l'enfant devient peu à peu une charge qu'on abandonne ici, qu'on élève là, qu'on confie ou qu'on oublie tout simplement. Son image s'étiole et le désir d'avoir des enfants s'aligne progressivement sur d'autres types de contingences et de mobiles. Ainsi apparaissent des génériques nouveaux, longtemps inconnus de cet espace : grossesses non désirées, enfants délaissés, "enfants en circonstances difficiles", conjoints abandonnés... en réalité des cas de figure qui esquissent les contours et l'ampleur des bouleversements à venir, et au travers desquels l'enfant, sans avoir réuni les instruments essentiels de sa personnalité, doit se frayer un passage pour la vie.

Il apparaît alors, particulièrement dans les villes, que la fécondité élevée ne saurait pérenniser, comme par le passé ou à l'instar du milieu rural, un cadre de solidarité forte et équilibrée face au chômage, dans un pays largement scolarisé et urbanisé, où, justement, les enfants et les jeunes (les personnes de moins de vingt ans représentent 55,6 % de la population totale) revendiquent un statut longtemps considéré comme dégradant à Brazzaville: celui de chômeur. Bloquée par un secteur productif national qui s'épuise, la solidarité de crise, sous-tendue par le jeu du nombre, glisse peu à peu vers une crise des solidarités et remet en question, chaque jour un peu plus, la souplesse légendaire des familles africaines.

Cette évolution éprouve donc largement les formes de la solidarité familiale pourtant encore nécessaire à l'équilibre social. La disparition perceptible des manifestations de rapprochement et de consolidation des liens familiaux occasionne inévitablement une détermination confuse de la place de plus en plus controversée de l'enfant dans le réseau familial. L'enfant ou le jeune adolescent a cessé, face à sa situation, d'être uniquement un gamin. Il apprend, il travaille, il est devenu un homme avant l'âge.

Les enfants sont en outre victimes de la survivance d'un système traditionnel d'héritage qui, malgré l'existence des dispositions juridiques légales, bafoue leurs droits légitimes en la matière, les transforme en orphelins démunis et dépossédés : ce qui les contraint dans la plupart des cas à une existence précaire et à un combat inéluctable pour la survie.

Un deuxième repère : les types de ménages au Congo

Trois principaux types de ménages subsistent au Congo: les ménages d'une personne, les ménages nucléaires (noyau familial composé du père, de la mère et de leurs enfants) et les ménages élargis. À titre indicatif, en 1984, les ménages d'une seule personne représentaient 13,5 % de l'ensemble des ménages et les ménages nucléaires 37,2 %.

On note l'étiolement des ménages élargis, particulièrement en milieu rural. C'est sans nul doute le résultat du puissant mouvement d'exode rural observé depuis près d'une quarantaine d'années et qui concerne en majeure partie les individus jeunes, aptes à procréer, à travailler et à former un ménage.

Enfin, que ce soit en milieu urbain ou en zone rurale, la proportion des ménages élargis où le chef de ménage est un homme n'est guère différente de celle où c'est une femme qui assume cette fonction; dans les ménages nucléaires, c'est le plus souvent l'homme qui sera considéré comme le chef de ménage; en ce qui concerne les ménages d'une seule personne, au contraire, on rencontre plus de chefs de ménage de sexe féminin que masculin, tout particulièrement en milieu rural (effet conjugué du veuvage et de la vieillesse).

Un dernier signe: des cheminements matrimoniaux de plus en plus incertains

Au Congo, on note une augmentation du célibat parmi les chefs de ménage, surtout dans les villes. En 1984, il apparaît également que 18,7-% des femmes mariées sont chefs de ménage.

Le plus intéressant est de constater qu'en dix ans, la structure selon l'état matrimonial des chefs de ménage de sexe féminin a considérablement varié. Souvent, dans les villes, les femmes chefs de ménage qui se déclarent mariées alimentent plutôt les réseaux d'un régime polygamique de fait, soutenu par le développement d'un phénomène fort répandu : celui des « bureaux » ou des « maîtresses » qui confère à l'homme la possibilité non affichée d'avoir plusieurs concubines, en dehors de son épouse légitime. Cette situation émaille fortement, à Brazzaville, les comportements et les cheminements matrimoniaux.

Les divorces des parents en milieu urbain augurent des perspectives dramatiques pour les enfants issus de ces unions en détresse.

L'environnement ainsi présenté met en exergue des indications significatives sur le mode de constitution des nouveaux ménages au Congo, l'évolution des attitudes face au mariage dans un univers touché par la modification des schémas sociaux, en termes d'organisation et de fonctionnement familiaux.

C'est donc dans ce contexte perturbé qu'émergent de nouvelles valeurs, au regard de l'enfance et de l'adolescence. Pendant longtemps, et même jusqu'à des périodes assez récentes dans les milieux traditionnels, le nombre d'enfants qu'une femme mettait au monde déterminait par exemple la place de cette femme dans la structure sociale. Jadis élément de pouvoir et de puissance, l'enfant a, de nos jours, un prix — économique — à Brazzaville.

C'est donc une certaine image de l'enfant qui prend corps, surtout dans les familles dépourvues et désunies, l'enclenchement d'un processus de modification progressive des rapports parents - enfants.

La même étude menée sur les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville (Toto, 1989-1992) a permis de constater que la hiérarchisation des enfants travailleurs selon l'âge et le sexe, les modalités de leur prolétarisation, les comportements des familles dépendant, dans certains cas, de l'activité des enfants, etc., justifient la complexité des situations et des décisions qui sont prises par les différents acteurs en présence.

De même, l'émergence des voies nouvelles, à l'image du placement intensif des enfants dans les familles d'accueil, ainsi que la modification des solidarités, mettent en mouvement des stratégies migratoires associées à l'emploi de ces enfants.

Le phénomène des enfants travailleurs : caractéristiques et mécanismes d'évolution à Brazzaville

Scolarisation et travail précoce des enfants

La particularité du Congo est d'être un pays fortement scolarisé. En effet, le taux de scolarisation est de 98 %, alors que le cycle régulier couvre en lui-même une période de six ans.

L'enfant intègre le système éducatif dès six ans et peut y séjourner jusqu'à l'âge de seize ans : ce qui lui permet quatre années scolaires supplémentaires pour le redoublement. Pendant longtemps, l'école est apparue comme la voie la plus indiquée pour prétendre à une réussite socio-économique. L'accession aux hautes hiérarchies de la fonction publique et l'obtention d'un emploi bien rémunéré étaient liées à des études de haut niveau et, souvent, à l'accumulation des diplômes.

Dans cette perspective, les parents inscrivaient leur progéniture très tôt à l'école (parfois avant l'âge officiellement retenu) et soutenaient leurs études parfois au prix de nombreuses privations, dans l'espoir de leur assurer un avenir meilleur. Le mythe de l'école a survécu tant que les enfants trouvaient un emploi à l'issue de leur scolarité. Cette représentation de l'école a franchi les frontières de la ville et propulsé le mouvement d'exode rural pour des raisons scolaires. Face à l'école, les comportements familiaux ont donc sensiblement été les mêmes en milieu rural. Ceux-ci ont eu pour impact de maintenir tant bien que mal les enfants hors des circuits menant au travail précoce.

Or, depuis quelques années, la pression des exigences liées au fonctionnement du système éducatif a contraint les pouvoirs publics à se désengager du financement de l'école. Par ailleurs, les parents d'élèves, dans leur lutte quotidienne pour le bien-être de leurs enfants, ne peuvent plus couvrir les besoins y afférents. Le caractère obligatoire de l'éducation étant durement mis à mal par les effets de la crise socio-économique et l'école ne conduisant plus automatiquement à un emploi, les enfants sont davantage exposés à de brefs séjours dans le système scolaire, voire même à un manque d'éducation. La non-scolarisation, ainsi que les rejets actuels et nombreux des enfants du système éducatif se mirent à alimenter les réseaux du travail précoce, sans véritablement y trouver les mêmes solutions et les mêmes espoirs que ceux suscités initialement ou mis à leur disposition par l'école.

Les incertitudes liées au relâchement des filets scolaires de protection des enfants incitent à plus de précaution dans les lectures possibles des relations qui pourront s'établir entre le système éducatif dans ses mutations actuelles et l'expansion ou le tassement du travail des enfants.

Caractéristiques et circulation des enfants travailleurs

Le travail des enfants au Congo donne lieu à une multitude de situations lorsqu'il s'agit de décider de l'exercice d'une activité économique. Deux cas restent cependant dominants.

D'un côté, on observe des enfants ayant choisi seuls de travailler, de manière précoce ou non, qu'ils soient en harmonie (enfants vivant sous le toit familial) ou en rupture avec leurs familles (enfants de la rue). À l'origine, ici, la famille n'a aucune emprise sur le travail de ces enfants, qui choisissent d'orienter leur existence selon leur gré.

À titre illustratif, plus de la moitié des enfants et des jeunes de la rue, travailleurs à Brazzaville, sont nés dans cette ville. Ce phénomène touche beaucoup plus les enfants qui y ont vécu sans interruption, depuis au moins cinq ans. Le recours à une activité rémunérée touche très tôt les enfants de la rue, ce phénomène de dissidence familiale des enfants affectant beaucoup plus les garçons que les filles.

D'un autre côté, le cas le plus répandu est celui des enfants mis au travail par leurs parents, mais tout en restant en harmonie avec leur milieu familial — ce qui favorise une interaction entre l'enfant et sa famille ; et l'on distingue des rapports de dépendance mutuelle entre les deux entités, lorsque l'enfant joue le rôle de pourvoyeur de ressources dont la famille a besoin pour se reproduire. Un enfant travailleur dans le ménage est toujours reçu avec beaucoup d'égards et d'attention, particulièrement dans les familles pauvres.

Mais les conflits surgissent dès l'instant où l'enfant travailleur, confronté à d'autres préoccupations financières en ville, ne comble pas les attentes de la famille d'accueil.

Il ressort de nos investigations qu'entre cinq et neuf ans, les enfants les plus sollicités sont ceux de sexe féminin. Il s'agit des filles venues de l'hinterland et placées dans des ménages urbains, souvent pour exercer des tâches domestiques. Ces filles, qui disposent dans certains cas d'un logis dans la résidence même de leur employeur, ne reçoivent que de bas salaires, inférieurs au SMIG (23 500 F CFA).

Entre dix et quatorze ans, il y a une prédominance masculine, certainement liée aux jeunes garçons citadins de naissance ou migrants qui, n'ayant pu conduire à terme leurs études, ont rejoint les rangs de la main-d'œuvre juvénile. Si avant dix ans, c'est la zone rurale qui alimente le plus le contingent des jeunes migrants qui deviennent enfants travailleurs à Brazzaville, on remarque un changement de pôle de départ à partir de quinze ans. Pour près de la moitié, les jeunes adolescents interrogés au cours de notre enquête, et qui alimentent différents réseaux professionnels, sont des migrants en provenance d'autres villes et de la zone rurale : ceci met en relief l'ampleur numérique des enfants et des jeunes confiés à d'autres membres de la famille qui en assurent la garde à Brazzaville.

Au Congo, les enfants mis au travail empruntent des canaux de mobilisation assez complexes. L'examen des réseaux intrafamiliaux de circulation des enfants travailleurs potentiels permet de constater que ceux-ci sont, pour la plupart des cas, issus des familles nombreuses.

À l'origine, ce qui apparaît comme un point de stabilité, de solidarité et d'hospitalité familiales fixé par le nombre se révèle rapidement comme porteur d'antagonismes et de ruptures. En effet, les frères aînés sont censés recevoir leurs cadets, et les sœurs aînées leurs cadettes. Ces rapports de parenté ne résistent malheureusement pas longtemps, particulièrement parmi les garçons. La chaîne verticale des affinités entre les aînés (espace d'accueil) et les jeunes cadets (travailleurs), les frères et/ou les sœurs, se rompt facilement.

Les gains obtenus par l'enfant au cours de son activité sont sollicités par l'espace d'accueil selon le degré de proximité qui le lie à ce milieu d'attache. Enfant confié, il est, dans la plupart des cas, tenu de contribuer aux dépenses alimentaires, voire domestiques du ménage. Cette participation financière peut aller jusqu'à représenter des sommes plus importantes, l'enfant ne pouvant plus alors disposer et jouir du fruit de son labeur. Cette contribution de l'enfant confié aux charges du ménage d'accueil est parfois perçue comme un droit d'habitation et de protection. L'enfant du couple, lui, subit souvent une contrainte plus modérée et contribue de manière plus « raisonnable », sinon volontaire, aux besoins financiers et matériels du ménage.

Les aspirations d'autonomie et d'affirmations individuelles des enfants créent des tensions dans les ménages. Ainsi, lorsque sa mère et son père constituent sa tutelle habituelle, l'enfant qui quitte le toit familial pour travailler dans la rue est sans perspectives de retour. Il peut marquer une autonomie jusqu'à s'installer chez des amis ou des personnes connues mais sans lien de parenté avec lui (familles voisines, personnes de même ethnie, camarades, etc...).

Par contre, l'enfant mis au travail ou en apprentissage par ses parents (père et/ou mère) tend à préserver des relations harmonieuses avec son espace familial (46,6 % d'enfants interrogés). Il ne manifeste le plus souvent ni désir d'autonomie, ni volonté de rupture.

Certaines discussions avec les enfants ont permis d'établir que la nature de la vie familiale (espace familial incomplet et conflictuel, respectivement par décès et divorce des parents en particulier) est l'un des déterminants qui assurent la qualité de la relation entre l'enfant au travail et sa famille. Le cas le plus extrême est celui de l'enfant qui, par son travail, assume l'essentiel des charges du ménage, lorsqu'il doit, pour des raisons diverses, suppléer l'absence de son père ou du chef de ménage.

Activités exercées par les enfants travailleurs

Les activités exercées par les enfants pour se procurer de l'argent gravitent autour des travaux domestiques et du commerce de détail qui, à eux seuls, mobilisent environ la moitié des enfants travailleurs interrogés. Ce commerce se fait dans des kiosques où sont vendues des cigarettes, des allumettes...

Malgré la législation en vigueur qui interdit le travail des enfants en bas âge, on assiste à Brazzaville à la prolifération des petits métiers utilisant cette main-d'œuvre attirée par des gains même dérisoires. Les promoteurs familiaux de ces activités, ainsi que les employeurs de cette main-d'œuvre, ne sont portés que par la volonté pour les uns de s'assurer leur reproduction, pour les autres de réussir leurs opérations, sans toutefois se soucier de la situation de l'intéressé lui-même, de son milieu de départ — lorsqu'il s'agit d'un migrant —, de son sort, une fois le travail achevé.

La seule réaction des pouvoirs publics se limite à la répression des enfants, alors que les rouages essentiels de cette logique sont détenus par les employeurs souvent sans scrupules, les enfants n'étant que les maillons les plus faibles de ce processus.

À ce niveau, l'encouragement des enfants à une plus grande recherche d'autonomie, en fait à une dissidence tacite ou ouverte, est entretenu par des adultes qui trouvent là des créneaux de recettes et de gains à moindres coûts, à moindres investissements. Dans ce jeu d'intérêts immédiats, les adultes, c'est-à-dire la génération des parents, exploitent les jeunes, les enfants, les déstabilisent avant de dénoncer curieusement et sans états d'âme « une jeunesse irresponsable, délinquante et sans perspectives ».

Certains enfants apprennent un métier (cordonnerie, soudure, menuiserie, fonderie artisanale, etc...). Les métiers choisis par les enfants ne nécessitent pas des connaissances intellectuelles particulières. Avec des salaires faibles et des encouragements financiers ou matériels d'apprentissage laissés à la volonté et l'appréciation du maître ou de l'encadreur, ils n'obtiennent que quelques subsides pour survivre en ville.

L'ensemble des activités pratiquées par les enfants n'offrent en définitive que de faibles perspectives de placement ou d'emploi, liées aux trois facteurs suivants :

- le bas niveau d'instruction des enfants;

- l'amplification rapide du phénomène des enfants travailleurs ;

- l'absence de structures publiques chargées de s'occuper véritablement de la récupération et du placement socio-économique des enfants échappant au système scolaire.

Les vicissitudes du phénomène des enfants travailleurs

Confrontés à un espace de misère qui s'auto-reproduit, les enfants de Brazzaville trouvent dans le travail précoce la réponse inachevée que leur comportements individuels, leur spontanéité et leur capacité d'adaptation leur permet d'apporter à l'impuissance de leur famille devant le caractère structurel de la désarticulation socio-économique nationale.

Les enfants devenus précocement travailleurs projettent une image réfléchissant des formes particulières de revendication passive, silencièuse, dans un environnement demeuré longtemps stable et souvent prospère; une image de difficultés économiques évidentes qui épouse les contours de l'instabilité des couples et des familles. Face aux gains dérisoires apportés par l'activité de ces enfants, et donc à l'impact encore faible de leurs interventions sur la misère familiale, le nombre ne fait plus pour autant la solidarité. D'où sans doute cette explosion, à Brazzaville, de ménages dirigés par des femmes, ménages désertés par les hommes qui ne trouvent plus dans la famille le fondement de leurs responsabilités.

La croissance démographique rapide qu'on observe se traduit par une structure par âge très jeune qui, par effets induits, crée de plus en plus de besoins en matière d'éducation, de santé et d'emploi, que ne peuvent toujours satisfaire les familles. En affichant des signes évidents d'essoufflement face à l'amenuisement des ressources disponibles, le cadre macro-économique impose une démarche qui s'inverse progressivement, d'un comportement démographique séculaire maximisant la procréation, à l'implacable logique de crise, génératrice de conflits multiformes.

Mais le passage de la fécondité et de la mortalité fortes à une fécondité et une mortalité faibles n'est pas simple. Selon les Nations unies, la fécondité pourrait commencer à diminuer d'ici la fin du siècle et atteindre 3,2 enfants par femme vers 2020 - 2025. À cette époque, l'espérance de vie pourrait être de l'ordre de 64 ans. En attendant, reste que « la croissance démographique conduit et oblige à de profondes transformations des systèmes familiaux : segmentation des familles élargies, autonomie des individus vis-à-vis de leur communauté d'origine, naissance de nouvelles solidarités... qui sont autant d'éléments révélateurs et accélérateurs d'une insertion des populations africaines dans la modernité » (Gendreau, Vimard, 1991).

Ainsi, l'enfant pourrait-il se réduire, peu à peu, à une analyse en terme de demande et d'offre, les incidences de la croissance démographique sur les conditions de vie dictant et orientant les comportements économiques et sociaux des ménages.

La fonction d'utilité longtemps soutenue en la matière par le profit communautaire, le prestige, la sécurité des vieux jours, l'aversion du risque, la pérennité du clan et du nom s'efface petit à petit devant une logique d'autonomisation et d'individualisation des choix.

Conclusion

La nécessité de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse a souvent été considérée, en Afrique, comme l'une des motivations essentielles d'une forte descendance. De ce fait, le travail précoce des enfants, dans son rôle de restructurant familial, semble s'apparenter à un obstacle au processus de transition démographique. Pourtant, le cas du Congo paraît progressivement se différencier de cette vision. Se dessine ainsi le passage du schéma communautaire à fécondité élevée, à une logique de couple, plus segmentée et fondée sur de nouvelles rationalités, liées aux mutations de l'environnement socio-économique.

Malgré son invitation à la prudence dans l'analyse des structures familiales en Afrique, T. Locoh (1988) reconnaît cependant que « les structures familiales africaines changent parce qu'elles s'adaptent aux transformations économiques, démographiques et sociales du continent. Ce faisant, elles abandonnent peu à peu certaines normes et valeurs, elles innovent aussi de nouvelles formes de vie en communauté. Certes, l'ouverture d'une partie de l'Afrique à des sociétés différentes, à travers le cinéma, la lecture, l'école, la télévision ou la religion, propose de nouveaux modèles d'organisation familiale. Mais, loin de copier ces modèles venus de l'extérieur, la grande majorité trouve des chemins originaux dans une pratique familiale mieux adaptée aux nouvelles conditions d'emploi, de production, d'éducation et de résidence ».

Au Congo, le processus de transition démographique ne devrait guère se modifier fondamentalement, même si les voies pour y parvenir remodèlent les cheminements initiaux ou habituellement connus face aux contraintes du milieu. La relation entre mise au travail des enfants et attitudes procréatrices des parents y occasionnera encore au sein des familles des incertitudes, voire des dilemmes, en matière de choix de fécondité.

Mais ces choix affichent de nouveaux contours, particulièrement dans les villes: les ménages nucléaires se multiplient, les difficultés économiques s'accentuent, l'urbanisation prend des proportions toujours plus grandes, et le travail des enfants ne suffit pas pour endiguer l'ampleur des contraintes économiques. En luttant pour assurer d'abord leur propre survie, les enfants travailleurs ne peuvent desserrer l'étau de plus en plus sévère du chômage, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme.

Cette facette de la vie quotidienne à Brazzaville, la multiplication des enfants travailleurs en général et celle des enfants de la rue en particulier, semble amorcer des modifications dans la relation ascendants - descendants, aînés - cadets, etc. Cette déstructuration-restructuration de l'espace social vécue à travers ses mécanismes endogènes de recomposition, peut aboutir à un équilibre entre ce qui apparaît de fait comme « la valeur marchande de l'enfant » et ce qui pourrait être considéré comme sa « valeur d'usage ». Dès lors se pose le problème de la sacralisation - dévalorisation de l'enfant, de la campagne à la ville.

Références bibliographiques

- CEPED. 1992 Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone,
- COURADE, G., BRUNEAU, M., 1983 Développement et processus d'urbanisation dans le Tiers-Monde, Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines, vol. IX: 59-92, Paris.
- GENDREAU, F., VIMARD, P., 1991 Les défis démographiques, Politique africaine, nº44: 4-14. Paris.
- GRUENAIS, M.E., 1991 Les « autres parents » : parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo), in : Actes de la conférence sur « Femme, famille et population », UEPA, Ouagadougou, 24- 29 Avril 1991.
- LACOMBE, B., 1986 Les rapports de couple en milieu africain, in : Les familles d'au-jourd'hui, AIDELF, n°2: 285-288, Paris.
- LE BRIS, E., QUESNEL, A., 1991 Circulation des hommes et urbanisation : les politiques en échec, Politique africaine, nº44: 66-77, Paris.
- LOCOH, T., 1988 Structures familiales et changements sociaux, in: Population et
- Sociétés en Afrique au Sud du Sahara, Ed. L'Harmattan. Paris. (441-478). LOCOH, T., 1991 - Familles dans la crise et politique de population en Afrique sub-
- saharienne, Politique africaine, n°44: 78-90, Paris.
- LORIAUX, M., 1991 La peur du nombre ou les défis de la croissance démographique, politique africaine, n°44: 15-36, Paris.
- MERAND, P., 1980 La vie quotidienne en Afrique, Ed. L'Harmattan, Paris.
- PISON, G., 1986 La démographie de la polygamie, Population, vol. 41, n°1: 93-122,
- RETEL-LAURENTIN, A., 1979 Quelques éléments de la fécondité naturelle dans deux populations à faible fécondité, in : Fécondité naturelle, UIESP, Ordina Edition, Liège (371-396).
- TOTO, J.P., 1992 "Les enfants de la rue à Brazzaville", Rapport d'enquête, CODESRIA CNSEE, Brazzaville.
- TOTO, J.P., 1993 Enfance en circonstances difficiles au Congo: les enfants de la rue à Brazzaville, MP/CNSEE, Brazzaville.

La recrudescence de l'emploi des enfants en Algérie

Djilali Sari

Le phénomène de l'emploi et de l'exploitation des enfants ne peut surprendre. C'est bien le propre de tout pays en développement, confronté de surcroît à une conjoncture économique des plus difficiles. Cependant, dans un pays qui a tant investi en faveur des jeunes, il importe avant tout d'en cerner la signification profonde.

Au préalable, une double approche, descriptive et quantitative, s'impose. La première est indispensable pour rendre compte de l'hypertrophie d'activités multiformes, ne se limitant pas toujours au micro-commerce traditionnel mais recouvrant aussi une foule de services et de micro-production marchande. Quant à la seconde, elle doit apprécier à sa juste valeur l'importance des effectifs mis en œuvre par le secteur informel concerné. Bien souvent, et de plus en plus, les effectifs recherchés ne se recrutent pas exclusivement parmi les non scolarisés ou les peu scolarisés. Déperditions scolaires en proportion croissante, diplômés et éléments issus des promotions des centres de formations professionnelles constituent ainsi des réserves inépuisables.

En conséquence, une attention particulière doit être accordée à ces données, principalement au rôle socio-économique de l'économie informelle. Sa percée et son développement ne correspondent-ils pas à l'échec du modèle de développement et, par là-même, à une remise en cause générale de bien des acquis exprimant la modernité? Dans de telles conditions, l'informel ne se solde-t-il pas non seulement par une paupérisation croissante, mais aussi par une montée de contestations et de déstabilisation?

L'hypertrophie d'une activité multiforme

Une première approche doit cerner les principaux aspects de l'évolution en cours du phénomène. Si certaines formes d'activités se prêtent à l'analyse, il n'en est pas de même de celles qui se retranchent jusque dans l'intimité des familles. Aussi nous distinguerons trois formes d'activités principales: les plus manifestes d'abord, celles qui sont moins visibles ensuite, puis celles qui se confondent avec la vie familiale elle-même.

Les formes les plus manifestes de l'économie informelle

Ce sont les plus récentes, et celles dont les manifestations sont les plus spectaculaires. Elles fleurissent dans les espaces publics drainant en permanence des foules compactes. Il en est ainsi des souks, places et squares, des grandes artères et jusqu'à certains quartiers retirés et ruelles privilégiées. D'autres espaces sont également propices, notamment ceux fixant et brassant les passants : alentours des gares, des grandes surfaces, des établissements scolaires... Partout s'affairent des foules de marchands et de revendeurs, composées de plus en plus majoritairement d'enfants. Ils proposent une gamme variée de produits, de l'alimentation jusqu'à l'électronique en passant par le petit outillage, avec une prééminence pour les objets et produits manquants dans les lieux de vente officiels.

Cependant, de tout ce paysage, c'est incontestablement la vision de ces enfants et ces adolescents exposant à longueur de journée des paquets de cigarettes et d'allumettes qui attire le plus l'attention. En effet, naguère insolite, il s'est très vite banalisé et, surtout, généralisé à travers l'ensemble du réseau urbain et jusqu'aux localités les plus anonymes. Mais plus significatif encore, pour l'observateur avisé, est le spectacle de ces alignements d'enfants des deux sexes, souvent entrecoupés de femmes, proposant tous des galettes, gâteaux traditionnels et autres éléments entrant dans la préparation de certains mets prisés de la cuisine urbaine.

Par ailleurs, comme par le passé mais avec plus d'intensité, ateliers, magasins, locaux de restauration — de type traditionnel ou « fast food » —, ainsi que les cafés, populaires et modernes, regorgent tous d'un personnel en grande partie constitué d'enfants et d'adolescents. Partout, dans ces services et ces commerces, l'activité des adultes tend à se réduire à sa plus simple expression. La même observation s'applique aussi aux aires de stationnement des véhicules, où gardiens et laveurs se recrutent parmi les tranches d'âge les plus jeunes!

En revanche, il est vain de rechercher ces images rappelant trop une ère heureusement révolue : cireurs et porteurs, enfants et

La population en question correspond à celle définie par la Convention internationale des droits de l'enfance, soit 18 ans. Les raison ne sont pas seulement d'ordre juridique. Avant cet âge, l'insertion dans l'économie organisée est très exceptionnelle. Même la loi sur l'apprentissage (1882) ne touche que des effectifs très modestes. Du reste, même les jeunes issus des centres de formations professionnelles ne trouvent en général pas à s'employer.

adultes, accompagnant les ménagères au souk et jusqu'à leur domicile. Ce rejet exprime le seul « tabou » qui se maintienne encore. Va-t-il toujours persister, avec l'aggravation constante des conditions de subsistance des masses populaires?

Quoiqu'il en soit, l'observateur attentif doit porter son regard vers les espaces plus discrets et, de surcroît, moins accessibles, pour mieux cerner d'autres aspects de cette même réalité.

Les formes moins visibles

Toute une série d'activités liées à l'utilisation abusive des enfants est à rechercher loin des espaces précités. Dans de telles conditions d'exploitation, en effet, il faut se diriger vers des lieux bien déterminés, des lieux échappant généralement — et durablement — au contrôle des pouvoirs publics, et le plus souvent non encore inventoriés ni cartographiés, dès lors qu'il s'agit de quartiers relevant de l'habitat spontané. Du reste, même les vieux quartiers de médinas délabrées, voire des locaux sommairement réaménagés, abritent et dissimulent efficacement l'emploi dit « à domicile ».

Partout, dans ces lieux inattendus, il est loisible de relever une animation bien particulière, regroupant pêle-mêle aussi bien des activités naguère en voie de disparition que d'autres formes exprimant au contraire une remarquable réadaptation, voire certaines innovations. C'est ainsi que, pour le premier cas, l'observateur attentif redécouvre non sans émotion la résurgence de certains petits métiers rappelant un artisanat traditionnel qui a totalement disparu des villes anciennes, comme Tlemcen en particulier. L'exemple de la broderie sur cuir et velours est à souligner: encore pratiqué par des hommes adultes jusqu'au milieu du siècle. dans des locaux ayant pignon sur rue, et après avoir été quasi exclusivement le fait des femmes, durant les deux décennies écoulées, il existe toujours, mais il est de plus en plus le fait d'enfants, de fillettes et d'adolescentes. D'autres formes d'artisanat connaissent ce même rajeunissement de leur personnel. Il en est ainsi de la tapisserie, de la passementerie, de la couture... Cependant, dès qu'ilest question de couture, de tricotage et d'autres productions liées à l'utilisation d'un petit appareillage moderne, la réadaptation s'impose et se poursuit de plus en plus par le recours à une maind'œuvre de jeunes, enfants et adolescents des deux sexes. La microindustrie emprunte ainsi les voies et moyens détournés de l'économie informelle.

Et lorsque celle-ci — s'offrant comme seul moyen de subsistance, voire de survie — investit la vie intime des familles, ses formes sont encore plus opaques, et incontrôlables.

Le travail dissimulé au sein des familles

Certes, cette activité informelle ne peut surprendre, puisqu'il en a toujours été ainsi du travail domestique, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Dans les deux cas, il était avant tout question d'insertion, imposée bien souvent par la complémentarité et l'autarcie (d'où aussi la participation des proches), et excluant alors toute forme marchande du travail.

Quoiqu'il en soit, le travail dans le cadre familial s'insère de plus en plus dans d'autres circuits, et répond à d'autres objectifs. Sous ses deux formes précitées, les formes dégénérescentes de l'artisanat traditionnel et celle de la micro-industrie, l'objectif est bien la recherche d'un appoint à un maigre salaire, quels que soient l'effort consenti et le temps consacré.

Il convient également de prêter attention à cette autre forme de travail marchand familial qui caractérise les demeures pauvres, lors de certaines périodes festives de l'année: les saisons de mariages, les fêtes religieuses — mois de carême, retour des pèlerins de la Mecque, etc. Tous ces événements donnent lieu à une intense activité (confection de mets et gâteaux, préparation d'éléments du trousseau des mariés).

À tous les stades ou presque de ces activités — de l'achat des produits à la vente, en passant par certaines phases de l'élaboration du produit fini —, les enfants et adolescents sont, depuis peu (jusqu'à une date récente, cela ne s'observait qu'incidemment), impliqués d'une façon ou d'une autre. Bien des signes extérieurs manifestent cette évolution, et la presse en fait de temps à autre mention, pour souligner ainsi la paupérisation croissante de la population.

Les disponibilités en main-d'œuvre enfantine occupable

S'agissant d'une activité se situant à la limite de la légalité et recherchant par conséquent la discrétion jusqu'à se dissimuler dans l'intimité des familles, l'économie informelle échappe en grande partie à toute quantification objective, d'autant qu'il s'agit là d'une réalité mouvante et bien souvent insaisissable par l'outil statistique proprement dit.

Au total, on peut estimer entre un million et un million et demi le nombre d'employeurs intéressés par l'emploi lucratif des enfants. Que l'emploi proposé soit permanent, saisonnier, temporaire ou seulement occasionnel, le nombre d'enfants ainsi sollicités doit nécessairement dépasser le nombre des embaucheurs, donc s'inscrire dans une fourchette probable de 2 à 3 millions. De tels effectifs sont-ils disponibles?

La population enfantine occupable est celle qui n'est pas scolarisée, et celle des exclu(e)s dont le nombre s'accroît d'année en année, même si le taux de scolarisation atteint et dépasse légèrement 90 % depuis le début de la présente décennie. C'est ainsi qu'en 1990, les non-scolarisés approchaient le million et demi d'enfants. Les déperditions scolaires de l'école primaire, estimées à 200 000 en 1980, s'élèvent à 276 872 en 1986-1987, et à 3 669 892 en 1987-88. En y ajoutant celles du secondaire, on trouve au total, pour cette dernière année, 500 000 jeunes (Statistiques, 1992, 33: 2). Depuis cette date, le phénomène s'est renforcé, parallèlement à la baisse générale du niveau d'instruction et liée à une très faible proportion de réussite à la fin de chaque cycle d'enseignement. C'est ainsi que l'on a déià noté que, sur chaque population de 4 000 élèves entrant au CP1, 58 arrivent en terminale et 18 seulement obtiennent le baccalauréat (Taleb. 1980). En 1994, ce sont plus de 300 000 recalés au baccalauréat que l'on a dénombrés, alors même que les diplômés et les universitaires sont en nombre croissant frappés de chômage.

En fait, comme le montre bien l'évolution de l'emploi durant la décennie écoulée, c'est au début des années 1980, soit peu avant le choc pétrolier de 1986, que l'écart entre offre et demande d'emploi a commencé à se creuser. Depuis, le phénomène s'aggrave sans cesse; le quinquennat 1985-1989, qui prévoyait la création d'un million de postes de travail, a été très vite interrompu (deuxième plan quinquennal 1985-1989, 1985: 15). Or, même si on relève un accroissement de 605 000 emplois, durant cette même période, le marché de l'emploi ne s'en est pas moins détérioré, puisque la seule arrivée des nouveaux demandeurs d'emplois atteint et dépasse 250 000 chaque année. Du reste, c'est bien dans la tranche d'âge de ces nouveaux demandeurs d'emploi (16 à 19 ans) qu'on enregistre le taux de chômage le plus élevé, atteignant 65,8 % à la fin de 1992 (Données statistiques 1993, 186).

En conséquence, toutes ces données convergent pour rendre compte des conditions générales et particulières de l'expansion de l'emploi informel, « cet ensemble de pratiques que l'État ne voit pas ou ne veut pas voir, c'est-à-dire l'ensemble des actes que ne mesure pas l'État ou dont il ne force pas la mesure pour en livrer un tableau statistique » (Henni, 1991: 10). Ce secteur d'emploi s'attache avant tout, en matière de main-d'œuvre, à recourir aux catégories les moins exigeantes et de surcroît les moins identifiables par l'appareil statistique : à savoir la population ici décrite des enfants et des adolescents.

Aucune évaluation ne pouvant, en l'état actuel des choses, cerner une réalité aussi mouvante, l'important est alors de s'intéresser aux aspects que revêt de plus en plus la paupérisation, comme à leurs implications probables sur la présente phase de transition démographique.

Une déstabilisation et une paupérisation croissante.

Ici, l'approche quantitative et descriptive parvient à rendre compte de la spécificité du cas algérien. Dès le début de la décennie 1980, c'est-à-dire à une date bien déterminée et bien révélatrice (Bernard, 1980: 450), la percée du phénomène a été observée, avec l'identification des principaux facteurs : « s'il existe des pratiques informelles en Algérie, c'est par rapport à l'État et non par sauvegarde de pratiques coutumières » (Henni, 1991: 114).

L'expression de graves dysfonctionnements.

La montée en force du travail des enfants n'est que l'échec patent du modèle de développement poursuivi dès le début de la planification, à la fin des années 1960. On a assisté rapidement et tour à tour à des phénomènes concordants : le renforcement d'un appareil de production moderne offrant peu d'emplois et contribuant à dévaloriser la force de travail, alors que le parti unique, le parti-Etat, mettait tout en œuvre pour domestiquer les cadres et les marginaliser... pour finalement remettre en cause, brusquement, le processus d'industrialisation, au tout début de la décennie écoulée. Or, c'est précisément à cette date que débarquent massivement sur le marché du travail les premières générations issues du baby-boom du début de l'Indépendance. Si les premières promotions sont alors insérées, il n'en va rapidement plus de même. Aussi, le contre-choc pétrolier s'accompagne-t-il de l'explosion populaire d'octobre 1988, laquelle a été essentiellement celle des jeunes, des lycéens et des chercheurs de premier emploi... Depuis, la situation n'a cessé de s'aggraver.

Dans de telles conditions, l'économie informelle, développée à l'ombre d'un secteur moderne peu performant au départ et de plus en plus déstructuré sous le poids du surendettement, ne peut se cantonner comme par le passé au seul secteur de la petite production marchande. Elle est partout présente, comme le montre, en particulier, le dynamisme des circuits parallèles de distribution et de commercialisation, en sus de la production de biens et de services échappant à toute fiscalité, à toute maîtrise et à tout contrôle.

La remise en cause des acquis

La dévalorisation de la force de travail, jointe à la dépréciation générale des diplômes consécutives au non-emploi croissant des cadres et des universitaires traduit bien, à son tour, le niveau de la déstructuration de l'économie moderne et, par voie de conséquence, de tout ce que représente la modernité, en termes de valeurs. Ainsi, ce sont toutes les expressions de la modernité, à travers l'adoption de nouveaux modèles, qui tôt ou tard, sont inévitablement remises en cause. La douloureuse et tragique actualité montre bien, justement, l'acharnement des forces rétrogrades qui s'en prennent directement aux acquis et aux symboles de la modernité.

Cette remise en cause atteint bien entendu le modèle familial, lui-même fruit de tant de mutations, et expression d'une indéniable promotion des jeunes ménages. En 1987, le modèle de la famille réduite, composée d'une seule famille au sein des ménages, s'était bel et bien imposé, représentant les deux tiers des ménages (Données synthétiques par wilayas, 1993:102), la famille traditionnelle étant alors en voie de résorption. Or, depuis cette date, et compte tenu du renforcement de l'économie informelle—avec toutes ses implications— et l'aggravation du contexte dans lequel elle évolue, n'assistons-nous pas à une évolution régressive?

C'est bien au sein des cellules de base, des cellules les plus fragilisées, que l'informel s'est investi en force, exploitant tour à tour les « travailleurs à domicile », femmes et hommes en rupture de contrat de travail ou sans emploi, adultes sans qualification ou peu qualifiés et, de plus en plus, ayant recours aux déclassés ou non intégrés. Parmi eux, se trouve principalement la population enfantine et juvénile. Dans de telles conditions, il est clair que toute dualité de l'économie compromet durablement les acquis, sur tous les plans.

Une transition compromise?

Une analyse plus fine, confrontant les mutations socioéconomiques et culturelles aux prises avec les forces de destruction et de régression sur la scène nationale, permettrait de mieux saisir les dangers de l'heure: c'est, en définitive, tout le processus de transition, politique et démographique essentiellement, qui est en jeu et enjeu.

Concernant la transition démographique, la présente phase (Sari, 1990,1993) paraît plus que jamais incertaine. Le maintien du statut de la famille de 1984, « minorisant » la femme, entrave l'authentique insertion de la femme, et donne lieu, à l'issue de divorces notamment, à de graves injustices le D'autres phénomènes, en rapport avec la détérioration générale du contexte socio-économique, vont dans le même sens, compromettant toujours le devenir de la femme et de l'enfant.

¹ On en trouve de multiple témoignages dans la presse, relatant la détresse des divorcées qui se retrouvent à la rue avec leurs enfants. Cf., par exemple, *El Watan* du 29 mars 1994.

C'est ainsi que les facteurs déterminants qui sont à l'origine de la baisse sensible de la mortalité néonatale et infantile, voire de la mortalité en général, se maintiennent de plus en plus difficilement, dans l'actuel contexte de crise, par suite du dysfonctionnement des établissements hospitaliers, de la pénurie de médicaments et de vaccins, sans parler de la hausse vertigineuse des prix¹. Quant aux contraceptifs, naguère facilement accessibles partout — et gratuitement, à travers les structures sanitaires —, leur usage devient problématique, surtout pour les milieux qui en ont justement le plus besoin, les milieux populaires.

Même s'il lui arrive d'y suppléer tant bien que mal, l'informel « ne fait pas du social »...

On comprendrait que, dans un tel contexte, les comportements novateurs qui sont à l'origine de la présente phase de transition démographique finissent par s'émousser. En est-il réellement ainsi? Certes, rien ne peut le confirmer - ni l'infirmer -, notamment pour les mouvements démographiques naturels: depuis 1986, c'est encore la même évolution qui se poursuit, même si on relève un certain accroissement du nombre des mariages (mais ne s'agit-il pas seulement d'une « régularisation » tardive, comme cela arrive fréquemment?). Quoiqu'il en soit, il convient de demeurer prudent et d'éviter toute estimation précipitée, d'autant que les inévitables bouleversements qu'entraînera la politique d'ajustement structurel désormais en vigueur ne vont pas manquer d'aggraver la situation économique, entraînant de possibles nouvelles modifications des comportements, pour s'adapter à cette nouvelle donne. Autrement dit, des ajustements démographiques ne sont pas à exclure, qui tenteront de répondre à la gravité de la situation.

À ce niveau, l'école se situe au cœur du débat; elle est d'ailleurs au centre des réflexions. D'elle dépend en grande partie l'éducation des générations montantes. Plus que jamais, elle mérite plus d'efforts et d'abnégation. En définitive, dans la conjoncture présente, l'échec patent du modèle de développement, initié et poursuivi par le parti-État, est aussi celui de l'école, dont la mission s'écarte de plus en plus des objectifs qui devraient être les siens, en cette fin du deuxième millénaire : assurer la transmission du savoir et des valeurs universelles. En témoigne l'un des slogans les plus clamés par les manifestants, qui condamnait la politique éducative du gouvernement : « Donnez-moi un enfant, j'en ferai un génie ou j'en ferai un monstre », selon, sous-entendu, le type d'école qui sera offert.

¹ C'est ainsi que, suite à la dernière dévaluation du dinar du 9 avril 1994, conclue à la suite d'accords avec le FMI, la hausse attendue des médicaments — insupportable pour la majeure partie de la population — est de l'ordre de 40 à 50 %!

Conclusions

Le cas algérien est spécifique à bien des égards. Ou'il s'agisse de sa percée ou de sa montée en force au cours de ces dernières années, le travail des enfants est l'expression manifeste de l'échec d'un modèle de développement très vite détourné de ses objectifs et de plus en plus privé de ses sources de financements. En fait, le phénomène n'est que l'un des aspects multiples de toute une réalité qui a fini par s'imposer dans la vie socio-économique et culturelle du pays : désormais, l'informel est partout présent, car partout, la défaillance est indéniable. « Très souvent, les pratiques qualifiées d'informelles sont les vraies pratiques sociales... L'informel n'est alors que l'échec d'une raison se voulant totalisante sans pouvoir l'être », a-t-on justement affirmé (Henni, 1991: 156).

Ainsi l'informel n'est-il pas seulement l'expression d'une paupérisation croissante et qui risque de demeurer irréversible pour des couches entières de la société : c'est aussi et surtout l'expression d'une déstabilisation et d'une remise en cause générale. La contestation et les signes avant-coureur de la tourmente présente n'ont-ils pas été relevés dès les débuts de la décennie 1980, c'est-à-dire alors que simultanément perçait l'informel? L'informel n'est-il pas aussi, dans le cas spécifique de l'Algérie, la confluence même des forces du mal, de la négation?

Références bibliographiques

- BERNARD, C., 1980 Une nouvelle articulation emploi-formation, in: Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, CNRS, 433-470;
- BERNARD, C., 1988 En Algérie, une « nouvelle » valeur, l'auto-emploi, Revue Tiers-Monde, Paris, XXIX, n°114, avril-juin, 295-318

 - BERNARD, C., 1991 — Nouvelles logiques au Mahgreb, Paris, CNRS, 268 p.

 - CHEVALLIER, A. et KESSLER, V., 1989 — Économies en développement et défis
- démographiques, Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Paris, La Documentation française, Notes et Etudes Documentaires, n°4878, N°3
- HENNI, A., 1991 Essai sur l'économie parallèle (cas de l'Algérie), Alger, ENAG,
- MOKADDEM, A., 1992 Enfance et jeunesse en Algérie à travaers quelques chiffres,
- Alger, Statistiques, ONS, n°33, 1-6 OUFRIHA-BOUZINE, F., 1980 Dépenditions scolaires et insertions des jeunes au marché de l'emploi en Algérie durant la dernière décennie, Ann. de l'Afr. du Nord, Paris, CNRS, 397-408
- SADKI, A., 1992 Le phénomène de l'échec scolaire et ses répercussions négatives sur l'économie nationale, Alger, Statistiques, ONS, n°33, 1-22
- SARI, D., 1990 L'indispensable maîtrise de la croissance démographique en Algérie, Monde arabe, Maghreb, Machrek, Paris, La Documentation française, n°129, juillet-sept.,
- SARI, D., 1993 « La difficile évaluation de la politique d'espacement des naissances en Algérie », Premières journées scientifiques du réseau « démographie », organisée par l'UREF (Université des réseaux d'Expression Française), Bangui, 2-4 juin, multigr.

- SID AHMED, A., 1991 Emploi et développement au Maghreb, Revue Tiers-Monde, Paris, XXXII, n°125, janv-mars
 TALEB, M., 1980 « La politique de l'enseignement en Algérie après l'Indépendance (1962-1977), Evolution, problèmes et perspectives », Strasbourg, thèse de 3e cycle, multigr.
 Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, 1985, Deuxième plan quinquennal (1985-1989), Rapport général, Alger, janv., 166 p.

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

L'emploi d'enfants en période de crise

— la pluri-activité des ménages dans le Nord ivoirien —

Pascal Labazée

La Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique subsaharienne dont l'effort en matière de scolarisation a été le plus remarqué, du moins jusqu'au milieu des années 1980, période à laquelle la progression des structures d'accueil et des effectifs inscrits a commencé à se tasser. Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans, de l'ordre de 50 %, représenterait néanmoins le double du taux moyen relevé dans les pays de la sous-région. Malgré une forte croissance démographique et l'échec retentissant du programme de télévision éducative impulsé par l'UNESCO, le taux de scolarisation aura augmenté de 32 % depuis l'indépendance. De plus, les inégalités scolaires entre filles et garçons, bien que toujours sensibles, se sont réduites plus rapidement qu'ailleurs au cours des décennies 1970 et 1980. Ce constat très positif, dont on pourrait croiser à loisir les divers aspects statistiques, traduit l'importance des moyens engagés dans le système éducatif ivoirien des le premier plan quinquennal 1971-1975, tant à partir des ressources budgétaires qu'avec l'appui de organismes internationaux dont l'objectif fut un temps de parvenir à un taux de scolarisation de 100 %. Sans nul doute, l'éducation de type occidental aura participé grandement au modèle de développement de ce pays, fondé sur le projet d'une insertion progressive des jeunes dans le salariat du secteur public et privé « moderne » — dès 1985, celui-ci occupait environ 405 000 actifs soit l'équivalent de 50 % des emplois estimés du secteur « informel » — et, inversement, du dépérissement de l'apprentissage comme système de formation professionnelle permettant d'accéder aux métiers du secteur intermédiaire de
production et d'échange urbains. Suscitant bon nombre d'espérances sociales, l'école est vite devenue l'un des enjeux majeurs
des stratégies de mobilité ascendante des familles ivoiriennes:
l'investissement scolaire, financé sur les ressources du collectif
parental, devait à terme être « payé de retour par le diplômé reconnaissant à l'égard des siens » (Marie et alii 1992). Il n'est pas
exagéré de noter que l'offre et la demande scolaires ivoiriennes se
sont accordées et mutuellement renforcées pendant près de 30 ans,
de sorte que le travail des enfants, quel qu'en soit la forme, pouvait
être considéré dans la littérature officielle comme une survivance
destinée à un dépérissement progressif.

Aujourd'hui, la perspective d'une croissance durable du taux de scolarisation et d'une montée conjointe des emplois salariés est doublement prise à revers par les effets de la crise de l'économie ivoirienne. D'une part, les ressources publiques et les financements internationaux actuellement disponibles rendent illusoire tout maintien de la masse des revenus et des bourses distribuées par le système éducatif. D'autre part, la chute des emplois salariés dissipe l'intérêt des investissements familiaux dans la scolarisation des cadets, d'autant que le volume de ces investissement est lui-même affecté par la baisse des pouvoirs d'achat, urbains et ruraux. Une telle décrue de l'offre et de la demande d'école a parfois suscité quelques interprétations optimistes sur les perspectives, désormais ouvertes, d'un développement « par le bas » : à la contraction du nombre des entreprises du secteur dit moderne — amorcée en 1983 — a répondu une progression importante et linéaire de l'artisanat et du petit commerce urbains. Ces petites entreprises ont en effet « le mieux résisté [et] ont même réussi à se démultiplier dans cette très délicate phase économique » (Fauré, 1988), sans qu'on dispose pourtant de données fiables sur le volume des emplois qu'elles auront créés. La réhabilitation de l'informel, quoiqu'il en soit, engage son système d'insertion dominant, l'apprentissage, entendu aujourd'hui comme le moyen privilégié d'ajuster la main-d'œuvre aux besoins marchands de l'économie nationale, et de procurer à terme des métiers rémunérateurs aux jeunes. À l'illusion de la scolarisation pour tous dans des structures « modernes » succède le mirage de la formation pour un bon nombre de jeunes dans la frange supérieure de « l'informel ».

Ne pouvant espérer se maintenir dans le système scolaire, les enfants et adolescents ivoiriens issus du monde rural et des couches intermédiaires urbaines sont donc conviés à se former aux activités

Les recettes budgétaires totales ont chuté de 22.8 % de 1987 à 1991; on notera aussi que l'enveloppe d'aide de la BIRD et de l'AID au secteur éducatif ivoirien fut, de loin, la plus modeste de toutes celles que ces organismes auront distribuées en 1993, ce qui traduit un changement net de conception du développement.

productives, au sein des petites et moyennes entreprises nationales. Cette perspective de reconversion, aussi logique qu'elle apparaisse, mérite toutefois d'être nuancée.

En premier lieu, parce que le secteur intermédiaire, lui même adossé au volume des revenus distribués dans le secteur public et privé moderne — « pour qu'il y ait un secteur informel, il faut d'abord un secteur formel qui est en train d'être étouffé » (Bamba et alii, 1992) — n'est véritablement pourvoyeur d'emplois rémunérateurs qu'en phase de croissance. En période de crise en effet, les contraintes économiques pesant sur ce secteur poussent plutôt les petits patrons à capitaliser une rente d'apprentissage. Ces derniers bénéficient en effet d'une main-d'œuvre jeune qui, productive et non rémunérée, participe à la compression des coûts de fabrication ou de distribution. Dans ce contexte, la finalité de l'apprentissage repose plus sur la mise au travail des jeunes — si peu qualifiés soient-ils — par leur employeur, que sur la formation que ce dernier est supposé leur assurer.

En second lieu, parce que les stratégies familiales ne s'épuisent pas dans le choix entre l'inscription des enfants et adolescents à l'école, et leur placement en apprentissage. Le déficit général des budgets des ménages ivoiriens — dont l'essentiel des dépenses porteraient désormais sur des biens de première nécessité!— valide aussi les stratégies familiales de court terme orientées vers l'utilisation, permanente ou temporaire, des enfants et jeunes dans des activités d'appoint. En d'autres termes, les micro-activités de production, de commerce ou de services sont génératrices d'une mise au travail des cadets en temps de crise. Ces activités reposent en effet sur des investissements de départ modestes, leur rapport, bien que faible, contribuant directement à la préservation du niveau de vie des ménages. Notons par ailleurs que ces microactivités, fortement consommatrices en main-d'œuvre non qualifiée, obéissent à une logique extensive : plus les membres adultes d'un ménage — chef de ménage, épouse(s), collatéraux, etc. — les démultiplient, plus ils sont contraints de faire appel aux ressources en travail d'un nombre croissant de cadets, et ce, pour un montant décroissant de revenu.

Le travail des enfants et des adolescents est ainsi l'enjeu d'une double compétition : entre le secteur intermédiaire et la sphère des micro-activités domestiques d'une part — comme on le verra, la déscolarisation ne bénéficie pas intégralement au système d'apprentissage, puisqu'une partie des cadets sont sollicités par leurs aînés afin de participer à la « pluri-activité » familiale, sans que cette dernière soit en mesure de leur assurer une qualification;

¹ Cf. Le Pape, M. et Vidal, C. (1994), qui relèvent que pour 75 % des unités domestiques enquêtées dans la commune de Yopougon, les dépenses des ménages sont supérieures à leurs revenus monétaires réguliers.

entre ces aînés d'autre part — loin d'être le produit d'une décision collective, la naissance d'une activité supplémentaire au sein d'un ménage (exploitation d'un bas-fond, petite restauration de rue, transformation alimentaire, vente au micro-détail par exemple) résulte d'un choix personnel, de même d'ailleurs que le revenu qui en est escompté; de sorte que la concurrence est vive entre les aînés pour capter la main-d'œuvre domestique nécessaire à ces activités.

On illustrera ces divers aspects, et leurs effets directs sur le travail des enfants, à partir de quelques résultats bruts et très partiels d'une enquête menée en 1992 à Korhogo, auprès de deux cent ménages urbains. Le but de cette étude était, entre autres, d'inventorier la totalité des activités rémunérées impulsées par ces ménages, quelle qu'en soit la nature et la dimension, de comprendre les logiques de la pluri-activité domestique en temps de crise, de cerner le type de financement et d'emplois sur lesquels elles reposent. Un questionnaire lourd a été administré, susceptible d'un traitement statistique, qui nécessita plusieurs passages auprès des adultes identifiés. Les données tirées de cette enquête ont été complétées par des entretiens individuels auprès des chefs de ménage ou d'autres résidents multi-entrepreneurs, afin de donner leur signification aux corrélations observées.

Korhogo, une ville fortement touchée par la crise économique ivoirienne

La ville de Korhogo, qui compterait aujourd'hui plus de 130 000 habitants, est la capitale économique et administrative du nord de la Côte d'Ivoire. À partir de 1982, la crise ivoirienne s'est traduite à Korhogo par un glissement du tissu économique urbain, repérable dans la nature et la dimension des activités impulsées au cours de la décennie. Un inventaire des établissements du secteur moderne et intermédiaire hors entreprises de transport, mené en 1990, en donne un apercu. Il fait d'abord apparaître la part élevée des activités dégageant moins de deux millions de chiffre d'affaires par an : ces entreprises représentent désormais près des 2/3 des établissements de la ville, leur participation aux recettes municipales étant passée de 2,3 % à 7,7 % entre 1982 et 1988. Il atteste ensuite de la part croissante des commerces dans l'activité d'ensemble, ceux-ci représentant actuellement 46 % des établissements korhogolais, sans considération de taille. En regard des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de francs CFA — soit sept industries et 35 commerces dont l'activité, l'emploi et

_

Il s'agit ici des établissements qui acquittaient la contribution des patentes auprès de la direction des impôts située à Korhogo, ou qui étaient inscrits au registre des patentes municipales en 1990, date de notre inventaire.

le capital net immobilisé ont globalement régressé entre 1986 et 1991 — on peut prendre la mesure de la dispersion croissante des activités économiques korhogolaises. L'évolution de la demande urbaine renforce cette tendance. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne, privé et para-public, favorise en effet la fragmentation des unités de production et de distribution. Comme dans bien d'autres villes ivoiriennes, l'accélération de la croissance urbaine au cours des années 1980 s'est accompagnée d'une nette paupérisation des populations citadines, et de l'involution des activités économiques.

Lors de l'enquête, la quasi totalité des unités domestiques enquêtées à Korhogo (97%) ont fait état d'une dégradation de leur situation financière au cours des cinq ans passés, le statut socio-professionnel du chef de ménage n'étant pas ici une variable discriminante. Les revenus que les membres actifs des ménages tirent de leur activité principale apparaissent extrêmement modestes, et en baisse par rapport aux enquêtes budgétaires antérieures. Toutefois, des formes multiples d'adaptation à la crise des revenus ont été élaborées par les citadins au cours des années passées. Celles-ci peuvent être rangées en trois catégories.

En premier lieu, les familles korhogolaises ont dû limiter diverses charges courantes qu'elles supportaient jusqu'alors, les postes budgétaires les plus fréquemment comprimés étant le logement et les biens d'équipement, l'habillement, les loisirs. Les dépenses d'électricité ont été réduites dans 37 % des familles, 14 % d'entre elles reconnaissant être parfois coupées faute de régler à temps les factures, 11 ménages ayant résilié leur abonnement. La majorité d'entre elles (56 %) a, de plus, modéré le montant des transferts en nature ou en argent accordés jusqu'alors à des parents non résidents, en particulier à ceux du village. Des « délestages » ont aussi été réalisés vis-à-vis des multiples sollicitations communautaires qui pèsent sur les chefs de ménage; ceux-ci sont en revanche moins apparents lorsqu'il s'agit d'accueillir à domicile des parents et allies: 8 % seulement des chefs de ménage ont déclaré avoir réduit le nombre des personnes qu'ils ont à leur charge. On notera toutefois que la possibilité de diminuer ces prises en charge est faible, puisque le nombre de résidents accueillis dans les foyers korhogolais sans avoir un lien de parenté direct avec les chefs de ménage est comparable au nombre d'enfants confiés par ceux-ci à l'extérieur de l'unité domestique. Le jeu serait donc, actuellement, à somme nulle!. Le cas des dépendants

On notera pourtant que parmi les 254 enfants confiés à des tiers par les chefs de ménage, 93 sont scolarisés, pour la plupart dans le primaire; alors que les enfants accueillis par ces mêmes chefs de ménage — dépendants scolaires, neveux et autres — sont surtout des élèves du cycle secondaire. En fait, certaines familles korhogolaises tendent à confier leurs jeunes enfants à des parents basés au village ou dans les sous-préfectures, car les charges de scolarité y sont moins élevées, tandis qu'elles accueillent des élèves plus âgés, dont le coût d'entretien est relativement élevé.

scolaires présents à domicile est de même nature : si 21 % des ménages admettent en accueillir moins que dans les années passées, 28 % en revanche en hébergent plus, la majorité des familles n'ayant pas modifié leur politique d'accueil.

En second lieu, les ménages ont écorné leur épargne puis se sont endettés pour faire face à leurs difficultés financières. La désépargne affecte 67 % des familles interrogées. On remarquera que les catégories moyennes de la population interrogée sont particulièrement concernées; ce sont parmi elles que les niveaux de scolarité et de santé atteints antérieurement sont devenus à la fois des préoccupations majeures, et des objectifs de plus en plus difficiles à préserver.

Réduction des dépenses et endettement sont les réponses les plus immédiates à la crise des revenus. Néanmoins, l'aspect majeur de l'adaptation des ménages réside dans la pluri-activité, i.e. dans la multiplication des activités à faible investissement initial et à dimension réduite. L'agriculture, le maraîchage et l'élevage sont tout d'abord concernés : 38 % des ménages korhogolais exploitent au moins un champ ou un bas-fond, 22 % ont un élevage. Au total, 50 % des familles interrogées pratiquent une activité de type rural, que ce soit en ville ou dans ses abords immédiats, dans le but d'obtenir des biens alimentaires destinés à la famille, ou de vendre la production dans l'un des marchés de la ville. L'agriculture n'est cependant qu'un des aspects de la pluri-activité, même s'il est le plus important en termes de revenus induits et de travail domestique absorbé. Parmi les 417 agents exerçant une activité principale procurant un revenu régulier, 132 ont aussi une activité secondaire non agricole (32 %), et 24 d'entre eux exercent régulièrement une activité tertiaire rémunérée (18 %). Au total, le nombre d'activités non agricoles impulsées par chaque agent actif est en moyenne de 1,37, et s'élève à 1,94 si l'on prend en compte les activités de type rural.

La multiplication des petites activités non agricoles résulte nettement des stratégies de diversification des revenus en temps de crise²: 57 % des agents enquêtés ont créé une seconde activité dans les cinq années passées, 23 % dans les deux années passées. Néanmoins, une autre partie des activités sont de création ancienne, puisque 19 % d'entre elles sont pratiquées depuis 9 ans et plus.

² Sur les 195 familles ayant reconnu avoir des difficultés financières croissantes, 61 ont déclaré qu'un ou plusieurs résidents avaient dû diversifier leurs sources de revenus. Ne seront

pas traitées ici les modalités de financement des activités secondaires.

¹ Bien qu'accusant un net tassement au début des années 90, la progression du nombre des scolaires de Korhogo aura été parallèle à celle de la population totale. La ville a en effet une fonction d'accueil des élèves de la sous-région ; de plus, bon nombre de ressortissants sénoufo et dioula installés dans la zone côtière continuent d'y envoyer leurs enfants pour accomplir leur scolarité, de sorte que plus du cinquième de la population est composé d'élèves.

Ces deux constats ne sont pas contradictoires : nombre d'agents interrogés, quel que soit leur statut social, complètent leurs revenus par une activité annexe qui, souvent présentée comme une « occupation », reflète un rapport identitaire ancien. Ainsi en va-t-il des Dioula, hommes et femmes, dont l'activité principale se double très fréquemment d'un ou plusieurs petits commerces, et des ménages sénoufo qui dominent les activités agricoles — céréales et tubercules notamment. Par ailleurs, la pluri-activité est en majorité le fait des femmes, qui dirigent 62 % des activités secondaires. En outre, si elles sont concurrencées par les hommes dans les occupations les plus anciennement engagées — ainsi comptent-elles pour 56 % dans la tranche des activités secondaires créées depuis 9 ans et plus —, elles sont les plus dynamiques dans la pluri-activité récente: 71 % des activités secondaires initiées depuis moins de deux ans sont gérées par elles. Les stratégies familiales de diversification des sources de revenus sont donc, le plus souvent, des stratégies féminines.

Les activités secondaires non agricoles sont à faible niveau de rémunération, puisque 75 % d'entre elles procurent des revenus mensuels inférieurs à 20 000 francs CFA. Par comparaison, cette tranche de revenus ne regroupait que 46 % des activités principales. Ajoutons que 80 % des 24 activités tertiaires inventoriées sont contenues dans cette tranche, et qu'aucune ne procure plus de 35 000 francs de revenus. Ainsi, comme on l'a déjà suggéré, la multiplication des activités domestiques génère bien des revenus décroissants.

La pluri-activité domestique : vers la mise au travail des enfants et adolescents

Pluri-activité domestique et mise au travail des enfants et adolescents — soit par le biais d'un arrêt de la scolarité d'un ou plusieurs jeunes, soit par l'utilisation occasionnelle du travail des scolaires — sont des phénomènes récents et étroitement liés dans les ménages enquêtés. Il est pourtant difficile d'identifier avec précision l'ordre des déterminations. Aucun entretien direct réalisé avec les adultes des ménages ne permet de penser, en effet, que le retrait d'un enfant de l'école est décidé dans le but explicite d'une mise au travail dans le cadre domestique. En tout état de cause, la relation entre les deux phénomènes est toujours médiatisée par la fin des espérances sociales suscitées jusqu'alors par le système éducatif, mises en évidence à la suite d'un événement particulier : des difficultés financières, un échec scolaire ou une maladie poussent notamment les ménages à réviser l'intérêt de leurs investissements scolaires. Dans l'ensemble, 35 % des unités enquêtées, soit 69 familles, comptent 87 enfants dont la scolarité n'a pas été engagée ou a été interrompue pour cause d'échec (35 enfants),

de maladie (9 enfants) ou de difficultés financières (43 enfants). La proportion est plus importante (50 %) si l'on retranche les ménages n'ayant pas à domicile d'enfants d'âge scolaire.

Le vivier de main-d'œuvre jeune et disponible en vue d'une aide à la pluri-activité des ménages n'est certes pas seulement composé des enfants directs et non scolarisés du chef de ménage. Les neveux et autres jeunes parents de moins de 16 ans apportent aussi un appoint non négligeable et dont le statut ressort comme suit!

Activités des fils, neveux et autres parents d'âge scolaire et de moins de 16 ans :

Lien au Chef de ménage	Ensemble	Scolaires	Actifs	Inactifs	
Enfants dont garçons filles	413	275	51	87	
	212	160	27	2-5	
	201	115	24	62	
Neveux dont garçons filles	40 27 13	22 17	12 9 3	6 1 5	
Autres parents dont garçons filles	45	22	9	14	
	23	15	6	2	
	22	7	3	12	

Au total, 107 jeunes parents de moins de 16 ans, soit environ 20 % des effectifs inventoriés dans les unités domestiques, se trouvent actuellement hors du système scolaire, sans pour autant recevoir une formation dans l'artisanat, le commerce et les services du secteur intermédiaire. Ils échappent donc à l'alternative canonique d'une formation par le « haut » ou par le « bas ». Leur situation les prédispose à s'inscrire dans les activités secondaires que les adultes multiplient en période de crise. On ne doit pas toutefois ignorer que le travail des scolaires et actifs est aussi utilisé dans le cadre domestique, de façon occasionnelle cependant. Quoi qu'il en soit, cette main-d'œuvre domestique potentielle est à 73 % féminine, ce qui confirme que la tendance à la déscolarisation affecte nettement plus les filles (42 % des non scolarisés) que les fils directs (25 %) des chefs de ménage. Notons aussi le fort taux d'inactifs parmi les nièces et parentes éloignées des chefs de ménage.

¹ On classe ici dans les « actifs » tous les agents exerçant régulièrement une activité rémunérée, ou étant en apprentissage. Sont donc classés comme « inactifs » ceux qui se trouvent à la fois hors des circuits scolaire et d'apprentissage, et qui représentent une main-d'œuvre directement utilisable dans le cadre des activités domestiques.

Une frontière de plus en plus imprécise sépare d'un côté, les foyers qui s'endettent pour faire face aux coûts de scolarité des enfants, et de l'autre, ceux qui retirent un ou plusieurs enfants de l'école. Le critère des revenus est certes encore significatif: ces deux stratégies sont représentatives l'une, des familles à revenus très modestes, l'autre, de celles à revenus intermédiaires. Il n'empêche que la déscolarisation et l'endettement se chevauchent désormais: l'effort financier tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'ils parviennent dans le second cycle, tandis que d'autres, notamment les filles, voient leur scolarité arrêtée.

On trouvera dans le tableau suivant une synthèse des données qui présente, au-delà des statuts explicites et convenus que les enquêtes s'exposent bien souvent à enregistrer, les activités à temps plein ou à temps partiel auxquelles ces jeunes participent régulièrement. Dans l'ensemble, 51 % des jeunes résidents, fils, neveux ou autres parents du chef de ménage travaillent directement aux activités familiales de production, de services ou d'échange. Si le taux de participation est globalement comparable parmi les groupes des scolaires et des inactifs de moins de 16 ans — soit respectivement 53 et 56 % —, il est moins élevé (32 %) chez les jeunes actifs, leur disponibilité en temps étant déjà largement absorbée par le métier ou l'apprentissage. De plus, les apprentis disposent d'une plus grande autonomie, due à leur âge et à leur statut préprofessionnel. Il existe à l'évidence une césure entre la formation par apprentissage, et la contribution à la pluri-activité domestique : les deux sphères sont nettement concurrentes en termes de captation du temps de travail des jeunes. Un autre aspect mérite l'attention. La distance parentale au chef de ménage prédispose, semble-t-il, à une utilisation plus intensive de la maind'œuvre-jeune. Le taux de participation des enfants directs est moins élevé que celui des neveux et nièces — respectivement 48 % et 60 % —, ce dernier étant lui-même moins élevé que pour les autres jeunes parents (64 %). Les stratégies de captation de la main-d'œuvre jeune, sans épargner personne, pèsent donc plus lourd sur les parents éloignés. Il est possible — quoiqu'aucun élément statistique ne permette de l'affirmer, que l'accueil des jeunes dépendants, déjà entrevu précédemment, s'explique par leurapport en travail, qui préserve d'autant le temps d'étude des enfants directs et participe ainsi à la rentabilité des investissements scolaires des chefs de ménage.

L'opposition, suggérée dans le tableau, entre les jeunes qui participent à la pluri-activité et ceux qui semblent y échapper doit être nuancée, notamment pour le groupe des 107 « inactifs » recensés par l'enquête. Parmi ces derniers en effet, 56 % (60) travaillent régulièrement aux côtés des aînés pour accomplir les tâches les moins qualifiées. Cependant, les 47 restants ont des

occupations à domicile, les tâches domestiques effectuées permettant de dégager du temps aux autres résidents, notamment aux épouses et aux jeunes qu'elles emploient. Le critère d'âge entre ces deux catégories d'inactifs est ici déterminant : les jeunes inactifs de 10 à 16 ans comptent pour 85 % de ceux qui aident les aînés à accomplir une activité rémunérée ; tandis que les moins de 10 ans sont plutôt chargés des travaux d'entretien de la maison.

Pourcentage des jeunes résidents de moins de 16 ans participants — ou non — aux activités professionnelles des aînés

	Fils	Neveux	Autres	Total	%
Scolaires aînés dans l'agriculture aînés dans le commerce aînés dans les services aînés dans l'artisanat total participants total non particip. Total scolaires	104 29 5 4 142 133 275	12 1 13 9 22	13 1 1 15 7 22	129 30 6 5 170 149 319	76 17 4 3 100 = 53 47 100
Actifs aînés dans l'agriculture aînés dans le commerce aînés dans les services aînés dans l'artisanat total participants total non particip, Total actifs	5 6 1 12 39 51	2 1 1 2 6	3 1 1 5 4 9	10 7 2 4 23 49 72	43 30 10 17 100 = 32 68 100
3. Inactifs aînés dans l'agriculture aînés dans le commerce aînés dans les services aînés dans l'artisanat - total participants - total non particip. Total inactifs	29 11 5 1 46 41 87	3 2 5 1	4 2 2. 1 9 5 14	36 15 7 2 60 47 107	60 .25 12 .3 100 = 56 .44 100
ENSEMBLE aînés dans l'agriculture aînés dans le commerce aînés dans les services aînés dans l'artisanat - total participants - total non particip. Total général	138 46 10 6 200 213 413	17 -3 2 2 24 16 40	20 3 3 3 29 16 45	175 52 15 11 253 245 498	69 21 6 4 100 = 51 49

La jonction entre les enfants non scolarisés et la pluri-activité s'opère d'abord aux sein des travaux agricoles. Parmi les 77 ménages dont un ou plusieurs agents exploitent un champ ou un bas-fond, 65 ont en effet recours à la main-d'œuvre jeune disponible dans l'unité domestique — soit 84 % de ces unités —, tandis que 14 se font aider par un parent non résident, et 24 utilisent des manœuvres agricoles rémunérés. L'agriculture est donc particulièrement demandeuse en main-d'œuvre permanente et non rémunérée, puisée parmi les résidents non scolarisés de moins

de 16 ans. Mais elle absorbe aussi la plus grosse part de la maind'œuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles. Il importe pourtant d'observer la place qu'occupe la pluri-activité dans l'emploi du temps de ces jeunes, pour apercevoir à quel point les stratégies de diversification, notamment agricoles, reposent finalement sur leur apport en travail. Ce sont au total 175 jeunes de moins de 16 ans — soit près de 70 % des participants aux tâches gérées par les aînés — qui contribuent aux activités agricoles; cet appoint en travail est largement supérieur à l'emploi de salariés agricoles, ou de parents extérieurs à l'unité domestique. La plupart des scolaires ne travaillent certes à temps plein qu'en période de vacances, mais nombre d'entre eux aident aussi chaque semaine aux travaux maraîchers, du moins lorsque les parcelles sont situées en ville ou à sa périphérie immédiate. Enfin, 46 jeunes non scolarisés travaillent régulièrement sur les champs et parcelles.

La contribution en travail des jeunes est moins prononcée pour les activités non agricoles, qui n'absorbent que 31 % des effectifs participant aux activités (78 jeunes sur 253). L'artisanat de production est finalement peu demandeur de cet appoint en travail : les travaux à accomplir nécessitent un minimum de qualification — dont les cadets sont précisément dépourvus — et une certaine régularité sur le lieu de travail. De plus, l'artisanat, peu représenté dans les activités secondaires, est absent des activités tertiaires créées par les adultes, de sorte que les besoins de main-d'œuvre du secteur sont d'emblée modestes. En revanche, 67 enfants sont occupés dans des activités de service (15) et surtout de commerce (52). On notera que leur participation est concentrée sur un petit nombre de domaines, notamment la vente de produits agricoles cultivés par les membres de la famille (63 % des commerces), la micro-distribution de biens alimentaires et de cigarettes (23 % des commerces), ou la restauration de rue (60 % des services).

On terminera par quelques remarques générales sur les modalités de distribution du travail des enfants et adolescents entre les aînés des unités résidentielles. Comme entrevu précédemment, la pluri-activité est à plus de 60 % le fait de femmes, notamment lorsque ces activités sont de création récente. Les épouses sont donc à l'origine des stratégies de diversification des sources de revenus en période de crise, et très demandeuses, en conséquence, d'une aide en main-d'œuvre familiale. De ce point de vue, elles entrent en compétition, d'une part, avec leur mari — lorsque celuici gère aussi plusieurs activités — et d'autre part avec les coépouses, les ascendants et collatéraux du chef de ménage. Cette double concurrence porte en fait sur des catégories différentes de jeunes. La force de travail des fils et filles directs est au cœur des litiges entre mari et femmes, bien qu'il semble acquis dans tous les ménages que le travail des plus jeunes, notamment des filles,

revient de droit aux épouses. C'est donc l'allocation du temps de travail des fils de plus de 10 ans, non scolarisés et sans poste d'apprentissage, qui suscite frictions, l'autorité paternelle en milieu sénoufo n'étant pas de nature à trancher les oppositions. En revanche, les neveux sont en très grande majorité utilisés par les chefs de ménage eux-mêmes, à qui ils fournissent principalement un appoint pour les travaux agricoles. Enfin, les enfants dont la parenté au chef de ménage n'est pas immédiate sont l'objet de sollicitations des co-épouses, qui les utilisent aux travaux de maraîchage et, dans quelques cas, aux tâches de petite restauration et au commerce alimentaire.

Conclusion

L'approfondissement de la crise des emplois et des revenus au nord de la Côte-d'Ivoire a contraint les ménages à diminuer leur consommation courante et les « transferts communautaires » en direction des parents du village, à s'endetter pour faire face aux charges principales, puis à multiplier les activités de faible dimension pour obtenir des revenus d'appoint. De plus, la pluri-activité est un trait récurrent parmi les unités domestiques étudiées, qui semble s'être généralisé dans les cinq années passées. Celle-ci repose sur la mobilisation de la main-d'œuvre cadette, qu'il s'agisse des enfants directs ou, plus encore, des neveux et autres jeunes parents; ces derniers jouant un rôle de substitution qui permet de préserver les espérances scolaires des filles et surtout des fils du chef de ménage.

La pluri-activité observée à Korhogo est en majorité impulsée par les femmes. Ces travaux exigent une main-d'œuvre sans qualification, mais nombreuse. La tendance à la déscolarisation, qui touche en priorité les jeunes filles des familles à revenus modestes, répond à ce besoin croissant en main-d'œuvre, bien qu'elle ne soit pas explicitement conçue dans ce but par les ménages enquêtés. Parallèlement, ces familles n'ont pas réduit leur politique d'accueil de jeunes parents — neveux, autres — qui fournissent un appoint important aux tâches domestique et professionnelles.

L'agriculture — en particulier le maraîchage, que les épouses du chef de ménage pratiquent fréquemment — est le principal consommateur de temps de travail des moins de 16 ans, tandis que les activités artisanales et commerciales n'absorbent que 30 % environ de la main-d'œuvre jeune disponible. Qu'il soit occasionnel ou permanent, le travail des enfants n'est jamais payé. On

¹ Rappelons que les populations sénoufo sont matrilinéaires, et que les neveux utérins entretiennent des liens de dépendance forts avec leur oncle. Par ailleurs, dans les familles dioula de Korhogo cette fois, il est depuis longtemps reconnu aux enfants le libre choix de travailler aussi bien pour leur père que pour les oncles ou les frères aînés.

peut du reste penser que l'intensification de la pluri-activité, qui obéit aux rendements décroissants, rend improbable toute possibilité de créer à terme des postes rémunérés, de sorte qu'elle ne peut nullement être considérée comme une perspective économiquement viable à long terme. On aurait donc tort de considérer cette réponse des ménages à la crise ivoirienne comme l'une des modalités d'un développement possible par le bas: la création de valeurs qui en résulte s'opère sur la base d'une déqualification générale des jeunes, et de la non rémunération de leur travail.

Du point de vue de la formation des jeunes, l'opposition est nette entre le statut d'apprenti, qui fournit à terme une qualification, et celui d'aide domestique aux micro-activités gérées par les aînés, qui ne repose pas sur la transmission d'un savoir-faire. Si la déscolarisation induit sans doute une demande supplémentaire d'apprentissage de la part des jeunes, elle mène d'abord vers un gonflement du nombre des « inactifs » de moins de 16 ans susceptibles de travailler dans le cadre domestique.

Références bibliographiques

- BAMBA, N. et alii., 1992 Crise économique et programme d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire, Abidjan, Orstom.
- FAURE, Y.A., 1988 Le monde des entreprises en Côte-d'Ivoire. Sources statistiques et données de structure, Abidjan, Orstom-MCAC.
- LABAZEE, P., 1993 Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côted'Ivoire. L'économie marchande à l'état pratique, in GREGOIRE É., LABAZEE P., Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Paris, Orstom-Karthala.
- LE PAPE, M., VIDAL, C. 1994 Eléments de recherches sur les budgets populaires, Abidjan, Bulletin GIDIS-CI n° 7
- MARIE, A. et alii., 1992 "Les chemins ambigus de l'individualisation. Itinéraires abidjanais", Bingerville, Colloque du GIDIS-CI.



Le travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie

Béatriz Céspedes Sastre María-Isabel Zarama V. Meyer

Le présent travail a été motivé par l'émoi suscité dans la Communauté européenne par un document de la BBC de Londres sur l'exploitation du travail des enfants dans les mines de charbon des communes d'Angelópolis et d'Amaga, au nord-ouest du pays. Devant la fermeture des mines britanniques, le parlement proposa un veto à l'achat du charbon colombien, ce qui aurait provoqué une diminution de 20 % des ventes, soit environ 90 millions de dollars: l'emploi d'enfants dans le mines de Colombie avait fourni des arguments pour justifier ce veto des syndicats de mineurs anglais qui se trouveraient en situation de chômage en raison de cette concurrence déloyale. Cette argumentation n'est pourtant guère fondée car, s'il est vrai que les mines d'exploitation artisanale, dont la production est utilisée dans la consommation domestique, sont essentiellement des exploitations familiales et que les enfants y sont utilisés comme force de travail aux différentes étapes du processus de production, le charbon d'exportation, lui, provient du Complexe du Cerrejo (où Intercor, société étrangère filiale de l'Exxon, a engagé la moitié de ses ressources), qui n'utilise pas le travail des enfants.

Le travail des enfants en Colombie

Il n'est pas facile de mesurer la part du travail des enfants dans l'activité totale de la nation, en raison du type même des tâches qu'ils réalisent : « travaux invisibles » à l'intérieur de la famille, travaux dans le secteur « informel », marginaux et illégaux difficilement repérables par les mécanismes du registre statistique. Cependant, certaines études confirment le haut degré de participation des enfants, aussi bien en ville qu'à la campagne, et montrent une grande différence entre les dispositions de la loi et la réalité.

En ville (73,8 % de la population vit en zone urbaine), et pour l'année 1991, le Département administratif national de statistique

(DANE) a dénombré 36 500 enfants travailleurs entre 12 et 14 ans dans les sept villes principales (39 % de vendeurs à la sauvette, 38 % de domestiques, 17 % dans l'industrie manufacturière, et le reste dans la construction, les transports et autres). Toujours d'après le DANE, il y avait 433 839 travailleurs entre 12 et 19 ans dans les neuf villes les plus importantes du pays.

À la campagne (26,2 % de la population), il convient de relever la participation considérable des enfants à l'activité économique. Les enfants y commencent très tôt à collaborer aux travaux domestiques et aux activités agricoles. D'après les résultats de l'enquête réalisée par le DANE en 1988, 24 % de la population active des zones rurales était constituée par des jeunes entre 6 et 18 ans; les enfants entre 6 et 9 ans représentaient 6 % du total (UNICEF, 1994). Le nombre d'enfants qui travaillaient y oscillait entre 1 259 730 (ceux pour qui le travail était l'activité principale — définition simple) et 1 725 057 (ceux pour qui le travail n'était qu'une des activités — définition élargie). L'agriculture est la branche d'activité qui emploie le plus grand nombre d'enfants, suivie par les services dans le cas des filles.

La Colombie a signé la Convention internationale des droits de l'enfant et dispose depuis plus de 20 ans d'un Institut national de bien-être de la famille (ICBF); elle a promulgué un Code des mineurs repris par la constitution de 1991, mais le nombre des enfants mineurs qui travaillent ne semble pas diminuer et les mesures de protection ne semblent pas effectives. L'ouverture économique des gouvernements néolibéraux laisse penser que le travail des enfants tendra à augmenter avec le développement du secteur informel, la diminution des revenus de la population rurale et des travailleurs urbains et la détérioration de la qualité de l'emploi. L'emploi intérimaire, d'après certaines études, est passé de 14,8 % en 1989 à 21,2 % en 1992, et le sous-emploi a augmenté de 13,5 % à 16,8 % pendant la même période (Estrada, 1993). Le secteur informel se développe comme alternative de survivance et il s'agit en général d'un travail auquel toute la famille participe.

Comme beaucoup de pays industrialisés ou en voie de développement, la Colombie a promulgué des lois sur le travail des enfants, conformes aux lignes directrices de la Convention internationale sur les droits de l'enfant approuvée par l'Assemblée des Nations unies en 1989; et, bien qu'elle n'ait pas ratifié l'Accord 138 de l'OIT qui oblige les gouvernements à exécuter des politiques visant à l'abolition du travail des enfants et fixant des normes sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, elle a du moins établi une réglementation précise sur le travail d'enfants.

Le Code des mineurs promulgué en 1989 fixe les droits fondamentaux des mineurs, les actions et les mesures que les autorités doivent prendre pour faire face aux situations irrégulières. Il classe comme mineurs en situation irrégulière les enfants qui travaillent sans autorisation, c'est-à-dire les mineurs de moins de 12 ans qui se trouvent dans toute situation d'activité de travail productif et ceux qui, ayant plus de 12 ans et moins de 18 ans, exercent des activités interdites par la loi. Le travail des moins de 14 ans est interdit, sauf exception (ICBF, 1992).

Le Code énumère 22 types de travaux interdits aux mineurs en raison des risques sévères qu'ils font courir à la santé. Cependant, on permet aux enfants âgés de plus de 14 ans de réaliser certains des travaux interdits sous certaines conditions d'entraînement adéquat et de sécurité. Parmi les travaux expressément interdits, on peut relever les travaux dans les mines.

La protection de l'enfant qui travaille relève du ministère du Travail et de la Sécurité Sociale qui doit surveiller l'application des normes de protection du travail des enfants. Cependant, d'après les chiffres que donnait le DANE en 1992, le ministère ne contrôlait que 2 % des enfants qui travaillent dans les neuf principales villes du pays. Il s'occupe de leur orientation juridique, délivre des autorisations de travail, reçoit les plaintes et les réclamations, pratique des visites aux entreprises et ouvre des audiences. Néanmoins, le nombre de fonctionnaires spécialisés est tout à fait insuffisant pour faire face à des problèmes aussi complexes.

L'exploitation du charbon colombien

D'après de récentes analyses économiques, le secteur minier et énergétique a pris beaucoup d'importance ces dernières années dans l'économie nationale, fait qui se reflète dans sa participation au PIB: de 1,27 % en 1980, il est passé à 4,17 % en 1988 et à 4,37 % en 1990. D'après le ministère des Mines et de l'énergie, la Colombie dispose des plus grandes réserves de charbon de l'Amérique latine. En 1990, la production annuelle était de 20 000 tonnes.

Le recensement minier de 1988 confirmait que 76 % de mines sont exploitées d'une manière « informelle » — sans autorisation du ministère — et occupent 90 278 personnes dans 764 des 1 029 communes du pays. On ne trouve que 28 322 personnes travaillant dans des entreprises minières organisées conformément à la loi, et 12 % d'entre elles sont propriétaires.

Le Code des mines est l'instrument juridique qui règle l'exploration des minéraux, permet leur exploitation rationnelle et fixe les conditions de leur l'emploi. Selon ce code, l'exploitation est classée suivant la capacité annuelle d'extraction en petite, moyenne ou grande exploitation. La petite exploitation a une production annuelle inférieure à 30 000 tonnes; la moyenne entre 30 000 et 50 000 tonnes et la grande, une production supérieure à 50 000 tonnes.

L'exploitation du charbon présente des contrastes considérables. La grande exploitation (comme celle du Cerrejon dans la Guajira où l'exploitation se fait à ciel ouvert) a une technologie de pointe, des machines modernes et une main-d'œuvre qualifiée qui jouit de toutes les garanties de la loi.

L'exploitation moyenne ou semi-mécanique est caractérisée par l'utilisation des machines qui assurent un maximum de production et la diminution des risques. En général, elle se fait dans des mines souterraines avec un système de ventilation électrique qui empêche l'accumulation des gaz, une extraction avec des explosifs ou au marteau-piqueur, un transport par bandes mécaniques et une assistance technique sur tous les fronts de travail. Les ouvriers disposent de casques métalliques, de bottes et d'équipement de secours. Ils sont affiliés à la Sécurité sociale.

La petite exploitation, caractérisée par des unités de production de propriété individuelle qui possèdent un permis d'exploitation ou en ont fait la demande, ne dispose pas d'une organisation bien claire, ses registres comptables sont précaires mais il y a un minimum de contrôle technique. L'extraction manuelle se réalise à l'aide de marteaux-piqueurs, pneus et explosifs. Le chargement est manuel et le transport se fait à dos d'homme ou d'animal, ou bien à l'aide de chargeurs sur des rails d'acier. L'éclairage est composé de lampes à piles et la vidange est faite par des pompes électriques ou par gravité; la ventilation est assurée par des tunnels ou autres orifices en guise de bouche d'aération. Les mineurs ont des casques, des bleus et des bottes et peuvent parfois utiliser des plans et compter sur un minimum d'assistance technique.

Les exploitations minières artisanales sont les plus nombreuses et ce sont elles qui emploient des enfants. Il s'agit d'une exploitation de subsistance aux techniques rudimentaires et sans sécurité pour les mineurs. En général, ce sont des exploitations souterraines où l'extraction est faite dans des chambres étayées par des piliers, de façon manuelle, ainsi que le chargement; le transport se fait à dos d'homme ou dans des wagonnets poussés manuellement sur des rails de bois; l'éclairage est au carbure; pour éviter les risques d'éboulement, les murs de la mine sont protégés par des poutres de bois. Les tunnels sont creusés dans la montagne, verticalement ou transversalement. Les galeries peuvent avoir une longueur de 150 mètres au plus, et leur diamètre varie d'un mètre à un mètre et demi. À l'intérieur de la mine, le travail se fait en position inclinée, l'extraction de charbon s'effectue à l'aide d'une pique. Il est tiré jusqu'à l'entrée principale où il est ensuite sorti, par le « terciador » ou dans le chariot. L'exploitation

se fait sans aucune formation professionnelle. La plupart des mines sont illégales, leurs propriétaires n'ont aucun permis du ministère des Mines et de l'énergie.

Participation des enfants et des jeunes à l'extraction du charbon

C'est dans l'exploitation de type artisanal qu'on emploie en général les enfants, comme autrefois on employait les femmes. Le travail se fait en famille, la mère réalise des travaux annexes : préparation des repas et couture de sacs pour emballer le minerai. Le mineur ne reçoit d'apprentissage que l'observation, dès son enfance, des gestes traditionnels et acquiert seul son expérience.

Il y a longtemps que les enfants mineurs travaillent dans les mines de charbon. Dans le département de Boyacá, à Tópaga, d'après ce que racontent de vieux mineurs de la région, le travail dans les mines a commencé vers 1941. Saul Hurtado, l'un des pionniers, affirme que, jusqu'à l'arrivée d'une mission allemande à la recherche de gisements de charbon, l'activité fondamentale de la région était l'agriculture et que l'apprentissage du travail minier s'est fait sur le tas lors de visites que réalisaient les membres de la mission.

« Les petits propriétaires commencèrent à faire des excavations dans leurs lopins et les premiers tunnels où allait travailler toute la famille commencèrent à apparaître. Au début, on s'éclairait avec des bougies, des lampes à pétrole ou on improvisait de becs de gaz; les femmes et les enfants portaient le charbon sur le dos dans des sacs faits de peau de bœuf. Vers 1945, on commença à utiliser les chariots à roues métalliques et les femmes cessèrent donc de travailler directement dans les mines, mais pas les enfants. Plus tard, avec l'apparition de la roue de caoutchouc, un processus graduel de technification de l'exploitation de charbon a commencé. Ce n'est qu'à partir de 1970 que l'on a commencé à utiliser l'énergie électrique pour l'éclairage et les pompes pour l'extraction de l'eau¹ ».

Malgré la modernisation du processus, on continue toujours à embaucher des enfants et il est probable que cela continuera tant que l'exploitation artisanale du charbon restera familiale. La technification du travail minier, tout comme la modernisation du travail dans d'autres secteurs de l'économie, impliquerait la réduction et la disparition du travail des enfants et un travail spécialisé d'ouvriers de plus en plus qualifiés.

Le travail des enfants, comme le démontrent la plupart des études, n'est pas une activité exclusive. Au contraire, elle se com-

Hurtado, I., communication orale (Tópaga, Boyacá, 1994)

bine fréquemment avec d'autres tâches: ils s'occupent de leurs petits frères, font divers travaux domestiques et travaillent aussi aux champs et, dans le cas présent, à la mine. Quelquefois, ils vont à l'école.

Dans le département de Boyacá, par exemple, les enfants travaillent dans les mines de charbon et aussi aux champs. Selon un recensement scolaire, réalisé en 1980, tous les enfants travaillaient aux champs et la moitié dans les mines. Des 1 200 enfants enquêtés, et dont les âges oscillaient entre 5 et 15 ans, 900 travaillaient dans les mines (Gutierrez, 1989).

À Boyacá, les industries minières et agricoles se développent dans des petites propriétés où la famille unie constitue la force de travail. Le faible développement de l'économie agricole de subsistance ne permet pas à l'ensemble de la main-d'œuvre disponible de trouver un emploi. La solution est la migration ou l'exploitation minière. Les taux de migration sont très élevés et aggravés par la situation de violence politique que vit le pays. Il n'y a donc pas abondance de main-d'œuvre adulte dans certaines régions, et les travailleurs disponibles se consacrent à l'agriculture et à l'exploitation des mines. En ce qui concerne l'agriculture, il s'agit d'une économie de subsistance qui n'est pas nécessairement liée au marché; en revanche, l'exploitation des mines permet aux petits propriétaires d'entrer dans le circuit du marché et donc d'obtenir de l'argent, bien que leur situation ne soit pas avantageuse car les conditions de commercialisation les soumettent aux règles imposées par les intermédiaires.

Dans le département d'Antioquía, la grande majorité des travailleurs des mines proviennent du secteur rural. Ils combinent le travail dans les mines avec d'autres activités: cueillette du café, travail dans des grandes fermes consacrées à l'élevage. Là, les enfants encore tout petits commencent à travailler dans les mines car les conditions de vie des familles sont très précaires et les parents voient dans ce travail la possibilité d'augmenter leurs maigres revenus (Ortiz, Roa, 1994).

L'enquête réalisée par le Bureau du défenseur du peuple montrait que dans toutes les mines visitées, il y avait une moyenne de trois enfants travailleurs entre 13 et 15 ans. Dans 55 de ces mines, l'enquête a dénombré 142 enfants qui réalisaient plusieurs sortes d'activités (Defensoria, 1994).

Conditions de travail des enfants mineurs

Selon un rapport présenté par le Défenseur du peuple, pour l'extraction du minerai dans les endroits les plus profonds et étroits des galeries, on préfère les enfants, pour leur petite taille et

leur agilité. Ils travaillent dans une ambiance humide, extrêmement chaude, contaminée, sans ventilation, et sont exposés aux vapeurs toxiques et à l'émanation constante de particules qui affectent les poumons. Les fonctionnaires chargés de la visite sont descendus jusqu'à 200 mètres de profondeur, mais l'on sait qu'il y a des galeries à plus de 300 mètres sous terre; la lumière n'y arrive pas, l'air manque et le risque est réel de mourir dans un éboulement en raison des conditions techniques de l'exploitation, ou victime d'explosions provoquées par la concentration de méthane qui s'enflamme avec une étincelle. Le risque d'inondation est également fréquent.

Les enfants commencent tout petits à travailler dans les mines, certains dès six ans. On dit que l'enfant est prêt à travailler quand il est capable de saisir des objets et de les traîner derrière lui.

Les plus petits se chargent des travaux en plein air : séparer le charbon, porter le bois, les outils, l'eau et la nourriture. Les plus grands font des travaux qui exigent plus de résistance. Le travail souterrain est réalisé par des enfants de 12 à 14 ans, bien que, comme nous l'avons déjà signalé, il y en ait de tous les âges. D'après les recensements réalisés par les comités municipaux de défense des enfants travailleurs dans la région d'Amaga et Angelópolis au mois de février, entre 50 % et 60 % des enfants travaillent comme arrastradores. Le classement suivant, correspondant aux travaux réalisés par les enfants mineurs, a été réalisé dans la région d'Angelópolis, et nous l'avons révisé en le confrontant aux observations qui se rapportent à d'autres régions du pays :

Achicador: évacue l'eau des mines pour éviter les inondations.

Arrastrador: transporte le charbon de l'intérieur de la mine à la

surface en traînant une lame de métal attachée à ses

épaules.

Arriero: conduit la mule qui transporte le charbon empaqueté

lorsque la mine se trouve loin de la route.

Asoleador: se charge du lavage, du séchage et de l'entretien des

sacs.

Barretero: extrait le charbon des mines avec une pique. On

l'appelle aussi piquero.

Carretillero: transporte le charbon dans des charrettes remplies

des paniers, du fond de la mine jusqu'à son entrée. Ce travail se fait à deux, l'un des enfants traîne la

charrette et l'autre la pousse en la soulevant.

Cochero: conduit une voiture électrique pour porter jusqu'à

l'entrée de la mine, le charbon empaqueté.

Empacador: emballe le charbon dans des grands sacs de corde ou

de fibre à la sortie de la mine.

Garitero: porte le casse-croûte aux mineurs.

Paleador: se charge de ramasser à la pelle les morceaux de

charbon éparpillés sur le sol et de les mettre dans les

chariots ou dans les sacs.

Piquero: extrait le charbon des mines avec une pique. On

l'appelle aussi barretero.

Terciador: porte sur son dos le charbon dans des sacs de fibre

attachés sur la tête ou la poitrine.

Normalement la journée de travail dans les mines va de 1 h ou 2 h du matin jusqu'à 8 h ou 9 h, pour que les enfants puissent aller à l'école et, ensuite, aux travaux des champs. Cet horaire est choisi en raison du manque de ventilation et du fait que la température de la mine est plus supportable au point du jour.

Dans une étude sur la région de Boyacá, on a relevé que 55 % des enfants faisaient des travaux nocturnes dans la mine et 45 % des travaux hors de la mine dans la journée (Gutierrez, 1989). Selon cette étude, la journée se répartit comme suit pour la plupart des enfants: de 1 h à 7 h du matin, travail dans la mine; de 8 h à midi, école, et de 2 h à 6 h, travaux domestiques et agricoles, soit 10 heures de travail et 4 heures d'études.

Suivant les régions et les conditions particulières des enfants, il peut y avoir des variations. Dans une étude réalisée en Antioquía, on peut lire le témoignage suivant : « Je partais au travail à 4 h du matin et je finissais à 11 h. Nous travaillions à l'aube pour avoir un peu de temps l'après midi pour nous reposer et être capable de nous lever le lendemain à l'aube... » (Ortiz, Roa, 1994).

Dans l'étude sur Boyacá, citée plus haut, on peut relever les impressions d'un petit mineur sur l'éducation et le travail dans la mine: « J'me lève à minuit, j'avale un café, j'm'en vais à la mine où j'travaille jusqu'à 7 h du matin. L'après midi, j'vais à l'école de 2 h à 6 h. Après, à la maison, j'aide un peu, jusqu'à 8 h. J'aimerais bien travailler plus dans la mine pour gagner plus d'argent. L'école, ça sert à rien. » (Gutierrez, 1989).

Lorsque les enfants touchent un salaire, c'est sur la base d'un contrat verbal dont les conditions sont imposées par le propriétaire de la mine. En général, le travail est payé à la pièce, c'est-à-dire en fonction de la quantité de charbon extraite au cours d'une journée de travail. La plupart des enfants ne gagnent même pas le salaire minimum, qui équivaut à 120 dollars. Ils reçoivent en moyenne 50 000 pesos, c'est-à-dire environ 60 dollars. Dans les régions de Boyacá et Cundinamarca, régions de petites propriétés, les enfants travaillent en général avec leurs parents sans aucune rémunération.

L'État n'exerçant aucun contrôle sur les formes d'embauche et la majorité des mines où travaillent les enfants étant illégales, ceux-ci n'ont évidemment aucun type de prestations sociales : ils n'ont ni vacances, ni allocations de transport ou d'alimentation, et pas non plus de services médicaux. Comme dans presque tous les cas de travail des enfants, la législation est lettre morte.

Santé et éducation

La santé des enfants travailleurs de ces régions est marquée par la présence de parasites, de carences nutritionnelles en calories et en protéines, par l'anémie, l'avitaminose, et des dents abîmées. Le travail dans les mines provoque des maladies infectieuses: pharyngite, amygdalite, sinusite, grippe, maladies pulmonaires et silicose. Les maladies de la peau et les traumatismes des mains et du visage sont permanents. Les déformations des os sont fréquentes au bout d'un certain nombre d'années de travail.

Il convient aussi d'analyser le problème de la fréquentation de l'école, le niveau de scolarité des enfants, ainsi que l'attitude des parents et de l'État face à l'éducation. L'entrée précoce de l'enfant dans le monde du travail provoque chez lui apathie ou indifférence à l'éducation, dans la mesure où il n'y a pas dans son environnement de possibilités de progrès et où l'éducation est donc vue plus comme une perte de temps que comme un investissement. « Pour être un homme, il faut travailler, sinon, quand on arrive à l'âge adulte, on ne sait rien faire et on a beaucoup de mal à subsister! ». Bien que la constitution garantisse l'éducation gratuite et obligatoire, dans la pratique, les moyens d'application de la loi n'existent pas et il n'y a pas non plus de programmes conçus en fonction des différents milieux. Les niveaux de désertion scolaire dans ces zones sont donc très élevés, et personne ne va au delà de l'école primaire.

Tópaga: proposition pour l'élimination du travail des enfants

Tópaga est à quatre heures de route de Bogotá. C'est une petite commune de Boyacá, de 5 000 habitants, qui, depuis 60 ans environ, exploite de manière artisanale le charbon minéral. Il y atout juste deux ans encore, 150 à 200 enfants, dont certains âgés de moins de 12 ans, étaient occupés dans les conditions décrites plus haut: outre les travaux des champs et les travaux domestiques pour la plupart, et fréquentation de l'école pour quelques-uns d'entre eux, ils travaillaient dans les mines pour se faire quelques sous, leur permettant de s'acheter des vêtements et de participer aux dépenses de la maison.

¹ Alvarez, F., communication orale (Tópaga, Boyacá, 1994).

Bien que la contribution des enfants puisse être objectivement utile, on est surtout en présence d'une attitude collective favorable au travail des enfants : il s'agit d'une culture du travail, d'une façon de voir la vie qui fait passer le travail avant l'école, omettant évidemment l'idée des droits de l'enfant reconnus par les sociétés démocratiques modernes.

Une fois reconnus le manque de sécurité et les risques pour la santé physique et mentale auxquels sont exposés les enfants qui travaillent dans les mines, une fois établi le caractère illégal de ce travail, sur l'initiative d'un agent externe fermement soutenue par un jeune mineur, leader de la communauté qui voulait faire quelque chose pour sa commune, s'est constitué peu à peu un programme auquel ont pris part les institutions directement ou indirectement concernées par cette situation: la mairie, Ecocarbón, le ministère du Travail, l'Institut colombien du bien-être de la famille, et l'UNICEF.

Ce programme visait essentiellement à améliorer le niveau de vie, éviter des situations de risque et faire naître la réflexion sur le travail des enfants et ses conséquences. (Ortiz, 1993). La proposition se basait sur une série de principes tels que l'accès des enfants aux services de santé, à l'éducation, à la récréation et à la culture comme expression de leurs droits, la participation de différents secteurs de la commune, la participation progressive des parents, la possibilité de faire pression sur les politiques et sur la législation de travail des enfants et la priorité à donner aux aspects pédagogiques et de formation sur les aspects productifs de l'intervention.

À l'aide de ces principes et avec une approche participative et autogestionnaire, on a cherché à organiser les enfants et les jeunes travailleurs en fonction des processus d'éducation, de formation pour le travail, de production et d'obtention de revenus, en créant une coopérative multi-active dont les membres sont les enfants eux-mêmes. On y donne des cours de formation sur les coopératives et le travail associatif, des cours de confection de bleus de travail et de souvenirs taillés dans le charbon, de telle sorte qu'à côté de l'éducation classique, les enfants puissent réaliser des travaux qui leur donnent des ressources et constituent à moyen terme une alternative de travail. Parallèlement, on a organisé des groupes de femmes qui reçoivent une formation en boulangerie, apprennent à manier les métiers à tisser et reçoivent des cours de participation communautaire et de gestion.

Le projet fonctionne depuis deux ans avec des résultats prometteurs, bien que les difficultés ne manquent pas. À son actif, on peut citer des activités avec les enfants membres de la coopérative dans les zones de production, des activités d'éducation, santé, développement social et gestion pour une association de paysannes, tout cela avec l'appui d'institutions différentes de celles

qui ont créé le projet. Dans les écoles et dans les collèges de la commune, une campagne a été entreprise pour que les enfants de 11 à 13 ans participent à la coopérative : en effet, c'est cette tranche d'âge qui travaille dans les mines. Les instituteurs, les fonctionnaires et les parents, ces derniers avec des réserves toutefois, sont favorables au projet. Dans les réunions d'évaluation du projet, les enfants ont souligné que les pressions financières et familiales sont les obstacles les plus difficiles qu'ils ont eu à surmonter. Dans les entrevues réalisées avec des enfants, membres de la coopérative, on a été surpris de leur maturité, de leur vivacité, de leurs facultés d'analyse et de leur développement intellectuel.

Bien que le projet ait plusieurs dimensions, l'accent a surtout été mis sur le travail avec les enfants. Le travail avec les femmes et la construction d'une perspective communautaire ont été quelque peu abandonnés. Actuellement, près de 30 enfants participent au projet de fabrication de souvenirs taillés dans le charbon. Il y a eu quelques abandons et, dans certains cas, les enfants combinent le travail de la coopérative avec celui de la mine car la paye à la mine est hebdomadaire alors que celle de la coopérative dépend des ventes.

En guise de conclusion

Le travail des enfants est inévitablement lié aux conditions de pauvreté de la population, et tant que l'État n'assumera pas ce phénomène comme une donnée structurelle de l'économie qui exige des nouvelles politiques sociales tendant à l'amélioration des conditions des secteurs les plus défavorisés, l'élimination de travail des enfants ne sera toujours qu'un vœu pieux.

L'un des principaux obstacles à l'élimination du travail des enfants est l'attitude de certains secteurs de la population qui conçoivent le travail comme le moyen le plus efficace de former les nouvelles générations, ne croient guère au rôle de l'éducation et méconnaissent les conditions fondamentales du développement de l'enfant : besoin de repos, nourriture équilibrée, récréation et éducation entre autres. Dans certains secteurs ruraux et dans quelques secteurs urbains marginalisés, les conditions d'existence se reproduisent par inertie. C'est une situation difficile qui exige une véritable rupture culturelle conduisant au changement. En ce sens, le cas de Tópaga, où les conditions économiques et les traits culturels ne sont pas propices à la disparition du travail des enfants, est intéressant : des projets d'amélioration des revenus des familles pourraient faire diminuer le travail des enfants. La participation de la femme à des activités de formation et de production apparaît comme une initiative intéressante dans la mesure où elle contribue à l'amélioration des revenus et aussi à la modification des normes

d'éducation et des rapports familiaux, assurant ainsi la possibilité de transformations culturelles.

L'éducation est particulièrement importante pour l'élimination du travail des enfants. Plus il y a d'enfants à l'école, moins il y a d'enfants au travail. Cependant, il ne suffit pas de déclarer que l'éducation est une obligation, il faut aussi qu'il y ait conscience que c'est un droit. Ces deux conditions exigent des actions tendant à garantir l'accès des enfants à l'école et l'amélioration du niveau de celle-ci de manière à ce qu'elle devienne une véritable valeur sociale. La souplesse des programmes en fonction des caractéristiques des différentes régions donnerait tout son sens aux déclarations sur l'importance de l'éducation. Dans le cas qui nous occupe, il faudrait mettre l'accent sur la formation technique dans le domaine minier, ce qui se traduirait par un meilleur niveau d'éducation et des meilleures conditions pour l'exploitation du charbon.

L'existence des normes juridiques sur le travail des enfants ne semble avoir aucune influence concrète. Tant que les mécanismes de contrôle feront défaut, et qu'on ne proposera pas de formes d'intervention précises, cette situation, avec tous ses masques, persévérera dans l'impunité.

Finalement, nous voulons souligner l'importance de la pression exercée, à travers la dénonciation et l'intervention, par les institutions et organisations nationales et internationales face à des situations concrètes comme c'est le cas du travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie.

Références bibliographiques

— Defensoria del pueblo, 1994 — « Legislación de protección al menor trabajador violada en su totalidad », Santafé de Bogotá, 159 p.

Departamento administrativo nacional de estadística (DANE), 1994 — « XVI Censo

Nacional de Población y Vivienda: Resumen Ejecutivo », Santafé de Bogotá, 11 p.

— ESTRADA, J., 1993 — « Informe de trabajo », Bogotá, 39 p.

— GUTIERREZ, R., 1984 — Drama y tragedia del menor trabajador, Ed. Bogotá, Beneficencia de Cundinamraca, Bogotá, 304 p.

Instituto Colombiano de Bienestar familiar, 1992 — Código del menor, Diaro Oficial

n°39 080,, Santafé de Bogotá, 93 p.

- ORTIZ, N., 1993 — « Erradicación del trabajo infantil, Mito o realidad? Una experiencia específica de la mina a la escuela Ponencia », communication au Seminario Interinstitucional Sobre el Menor Trabajador en Colombia, Santafé de Bogotá, 12 p.

ORTIZ, F., ROA, T., 1994 — « Informe sobre la situación de los niños y jóvenes mineros en Angelópolis y Amaga », Centro National de Salud, Ambiente y Trabajo, Água Viva, 31 p. — RAMIREZ, L.F., 1992 — « Hacia un mejoramiento de las condiciones laborales y de seguridad del menor trabajador en Colombia », Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, Santafé de Bogotá, 81 p.

UMAÑA, E., 1991 — El menor de Edad. Corporación Colectivo de Abogados, Santafé de

Bogotá, 108 p.

— UNICEF - Departamento Nacional de Planeación, 1994 — « Niños y jóvenes en circunstancias especialmente difíciles y en situación de alto riesgo », Análisis de situación nº12, Santafé de Bogotá, 119 p.

Les jeunes chercheurs d'or d'Essakan «l'Eldorado burkinabè»

Yacouba Yaro

Essakan, village sommairement bâti de huttes en pailles et en tôles métalliques, grouille de plusieurs milliers de chercheurs d'or. C'est « l'Eldorado burkinabè ». Celui-ci, situé au nord-est de Dori et à une dizaine de kilomètres de la frontière du Niger, est à plus de 370 km de Ouagadougou. L'exploitation de l'or y est faite de manière artisanale. Elle constitue la principale activité des populations installées dans ce village. Sur ce site aurifère, travaillent plus d'une dizaine de milliers d'orpailleurs, hommes, femmes et enfants. Les femmes et les enfants participent directement à l'orpaillage ou aux activités annexes, telles que le petit commerce, la restauration, la prostitution et le commerce illégal de stupéfiants et de drogues...

L'objectif principal de cet exposé est de présenter le travail des enfants sur le site aurifère, où ils constituent environ 30 % des travailleurs. Ainsi chercherons-nous à analyser les conséquences économiques, sanitaires, scolaires qui résultent de leur participation à l'exploitation artisanale de l'or à Essakan.

Pour cet exposé, les données émanent essentiellement d'une enquête socio-démographique menée auprès d'un échantillon représentatif de 30 ménages, d'une dizaine d'enseignants et de 120 enfants pris aléatoirement sur le site ou les villages alentours. En outre, l'analyse est construite à partir des observations et des entretiens réalisés auprès des responsables administratifs et sanitaires d'Essakan, lors de notre séjour du 13 au 27 avril 1992. Mais il faut souligner que les informations et les données ont été réactualisées en partie, en août-septembre 1994, grâce à la collaboration des techniciens et des responsables administratifs de la Compagnie d'exploitation des mines d'or du Burkina (CEMOB), constamment présents sur le site, en raison de la responsabilité gestionnaire d'Essakan qui incombe à cet organisme.

Organisation et répartition du travail à Essakan

Organisation de l'orpaillage sur le site

Au Burkina Faso, l'exploitation aurifère se fait sur des sites répertoriés en quatre catégories. Ce sont :

- les sites d'exploitation industrielle, où l'extraction et le traitement du minerai sont entièrement mécanisés;
- les sites d'exploitation semi-industrielle, combinant une exploitation usinière à une exploitation artisanale;
- les sites encadrés d'exploitation artisanale, où les orpailleurs exploitent l'or sous la supervision et les conseils des techniciens de la CEMOB;
- les sites non encadrés d'exploitation artisanale, également nommés « sites sauvages », en raison de l'organisation et des méthodes de travail qui y sont pratiquées.

Le site aurifère d'Essakan sur lequel porte l'article appartient à la troisième catégorie. Ce type de site d'exploitation aurifère constitue le secteur le plus important de l'orpaillage dans le Sahel burkinabè (Traore, 1989). Essakan couvre un rayon de 5 à 10 km. L'exploitation de l'or y est faite en fonction de l'organisation de travail établie par la CEMOB. Essakan est ainsi réparti en plusieurs « parcelles d'exploitation » sur lesquelles travaillent les orpailleurs. Les parcelles d'exploitation ont généralement une superficie d'environ 30 à 40 m2. Elles sont attribuées au prix de 25 000 F CFA (250 FF) à des personnes physiques ou morales, ayant la nationalité burkinabè et disposant d'un minimum d'outils de travail, dont six pioches, six pelles, six mortiers et deux fûts pour le transport d'eau servant principalement à laver le minerai alluvionnaire.

Chaque détenteur de parcelle est un interlocuteur de la CEMOB; c'est en effet lui qui collecte l'or obtenu sur sa parcelle pour le revendre aux comptoirs étatiques chargés de l'achat des métaux précieux. Le détenteur de parcelle recrute ses exploitants d'or qui, généralement d'horizons divers, arrivent seuls ou accompagnés de leur famille sur le site. Ainsi travaillentils (individuellement ou avec leur famille) de la manière la plus informelle sur les parcelles, sans contrat de travail et sans assurance sociale ou médicale qui les protégeraient en cas d'accidents de travail. Or, selon le directeur de l'exploitation artisanale de la CEMOB, les accidents sont très fréquents, car les parcelles

d'exploitation, délimitées pour accueillir 40 orpailleurs au maximum, en comptent très souvent plus d'une centaine.

À Essakan, deux types d'orpaillage, le filonien et l'alluvionnaire, sont pratiqués, l'exploitation filonienne étant toutefois la plus importante. Ce type d'extraction aurifère, qui consiste à détecter puis à creuser un puits en suivant le filon d'or, nécessite cinq grandes opérations, en fonction desquelles se fait la répartition des différentes activités liées directement à l'orpaillage.

L'exploitation des tranchées : « un travail d'hommes »

Si, dans les premières années, l'exploitation aurifère du site se faisait à ciel ouvert, de nos jours, il faut aller chercher l'or entre 15 et 60 mètres en sous-sol. C'est l'exploitation des tranchées. Au fil du temps, les tranchées d'Essakan sont presque toutes devenues des puits ou des galeries n'ayant généralement qu'une seule ouverture. L'ouverture de chaque puits sert à la fois pour la descente et l'aération. Dans les puits, les travailleurs doivent normalement être au nombre de 5 à 12 personnes, bien que les conditions d'aération y soient déplorables. Mais ce nombre n'est jamais respecté par les orpailleurs qui, encouragés par les détenteurs de parcelle, se retrouvent dans les puits à plus de 20 à 30 personnes.

Pourtant, l'espace dans les puits est très exigu, sans lumière et sans aération suffisante. Le travail dans les souterrains exige, de la part des orpailleurs, non seulement d'énormes forces pour exploiter les filons, mais également de l'endurance physique, en raison de la précarité des conditions de travail qui y règnent. Ces galeries, lorsque l'on sait quels énormes risques d'éboulement elles présentent, au regard de leurs profondeurs — et de leurs élaborations, faites le plus souvent sans aucun pilier de support souterrain — peuvent être qualifiées, sans exagération aucune, de « gouffres de la mort ».

Pour toutes ces raisons, les techniciens de l'encadrement du site exigent que ce soient des hommes ayant au moins 20 ans qui descendent dans les puits. Cette recommandation n'est souvent pas respectée, et l'on note la présence d'adolescents de 13-15 ans qui participent aux activités d'orpaillage dans les souterrains. Le fait est d'ailleurs reconnu : c'est ainsi qu'un encadreur nous rapportait que, malgré les dispositions de dissuasion prises par son organisme, certains enfants — avec l'agrément des détenteurs de permis — se retrouvaient au fond des puits.

La participation des enfants dans les tranchées

De nos jours, on estime que 5 à 8 % environ des orpailleurs qui extraient directement le minerai dans les profondeurs souterraines sont des enfants. C'est dire que leur participation à l'extraction de l'or est une réalité qu'il convient de prendre en compte; dans les années très prolifiques (1989 à 1992), leur nombre représentait jusqu'à 8 à 10 % des travailleurs descendant dans le fond de la mine (source : CEMOB).

En outre, au regard des risques physiques et des difficultés liées à l'extraction de l'or dans les sous-sols, la quasi totalité des orpailleurs ne peut se passer de recourir à des stupéfiants et à diverses amphétamines : pour être en forme pour le travail dans les tranchées, il leur faut nécessairement ces « comprimés jaunes, blancs ou bleu », car c'est ce qui leur donne de la vigueur. N'expliquent-ils pas que, sans le « Bleu-bleu », le « M.10 » ou le « la Guinée », aucun homme n'accepterait de descendre dans ces puits très profonds, a fortiori d'y rester des heures à la recherche de l'or l

Il est donc certain que les enfants qui s'adjoignent à l'extraction du minerai dans le sous-sol sont également des consommateurs de drogues et autres amphétamines.

Seulement, au regard du coût relativement élevé de ces produits illégaux — qui vont de 250 à 500 F CFA l'unité, et dont la consommation est en moyenne de 5 à 7 comprimés pour chaque exploitant (adulte) —, plus de la moitié des enfants se résoudraient bien souvent à opter pour l'inhalation de certains produits chimiques tels que le soluté appelé couramment « la dissolution »; en effet, « la dissolution » ne coûte que 150 F CFA et, de surcroît, peut être utilisée pendant plusieurs jours.

Il faut savoir que, selon l'agent de santé du site, l'inhalation de « la dissolution » entraîne la plupart du temps des lésions au niveau du cerveau.

En tout état de cause, l'absorption et l'inhalation par les jeunes garçons de substances chimiques et de médicaments prohibés ont bien entendu des effets nuisibles sur leur santé. Si les agents sanitaires notent peu de cas d'overdoses chez les enfants qui extraient le minerai dans les sous-sols, en revanche, la plupart d'entre eux sont physiquement atteints.

Souvent, ils présentent des troubles du comportement, agissant de façon atypique et facilement assimilable à de la démence.

L'explication généralement donnée à ces comportements est qu'ils auraient rencontré dans les puits les génies du métal jaune : les enfants, n'ayant pas le mental et le courage des adultes, sont plus sérieusement troublés ; marqués par ces apparitions de génies, et on ne peut s'attendre à ce qu'ils demeurent très lucides!

En outre, les agents sanitaires signalent que, lors des fréquents accidents miniers, ce sont surtout des enfants que l'on compte au nombre des victimes.

Cependant, les accidents sont acceptés par les orpailleurs, comme des faits qui concourent à la réussite de l'extraction du minerai : le travail de l'or ne peut se faire — assurent-ils — sans un sacrifice ou sans écoulement de sang ; si les détenteurs de parcelles agréent la présence d'enfants dans les trous, cela s'expliquerait en partie par cette conception traditionaliste de l'extraction de l'or. L'exploitation de l'or est mythique, comme le faisait remarquer P. Dabiré : « l'or est associé au sang, à la mort et, pour l'orpailleur, le risque, [voire le sacrifice] apparaît comme une condition du succès ou du gain ». Îl n'est donc pas surprenant que les accidents réguliers sur le site, dont les jeunes chercheurs d'or sont souvent les premières victimes, soient qualifiés de « normaux » par les exploitants des parcelles.

Les autres activités de l'orpaillage

Le concassage

Il faut souligner que le concassage est essentiellement pratiqué par les adultes et, dans la moindre mesure, par des adolescents d'aumoins 18 ans ; c'est une activité de « biceps très développés » qui consiste à émietter des roches aurifères pour la mouture.

La mouture, le vannage, le tamisage, le lavage : des opérations de femmes et d'enfants, essentiellement

La mouture consiste à réduire, dans des mortiers, des morceaux de roche contenant le minerai. Cette étape de l'orpaillage conduit au vannage. Une fois le minerai sorti du sous-sol ou les roches concassées, on procède au vannage pour obtenir des grains

¹ Soulignons que de telles explications mystérieuses accompagnent souvent la recherche de l'or dans certaines contrées africaines (Kiethega, 1983). Ces interprétations métaphysiques ne sont pas spécifiques au site aurifère d'Essakan.

ou de la poudre d'or. Cette opération se fait à l'aide de deux instruments, l'un pour vanner et l'autre pour recueillir les particules contenant l'or. En fait, le vannage permet de débarrasser le minerai des éléments impurs et de réduire les dépenses en eau au cours du lavage.

Sur le site, on remarque que la plupart de ceux qui vannent le minerai sont des femmes et des petites filles de moins de quinze ans. Si l'on note aussi la présence de quelques garçons, ceux-ci seront âgés de moins de 15 ans, en tous les cas, de moins de 10 ans le plus souvent. Le vannage est donc considéré par les orpailleurs comme un « travail de femmes ». Les conditions de travail dans lesquelles évoluent ces femmes et ces enfants n'en sont pas moins précaires.

En effet les enfants — aussi bien que les femmes — travaillent sans masque et sans élément sérieux de protection contre la poussière. Tout observateur qui arrive sur le site est frappé par l'aspect physique de ces vanneurs. Ils sont couverts de poussière de couleur saumâtre ou grisâtre et ce, de la tête aux pieds. Il est certain que, travaillant dans de telles conditions, la plupart d'entre eux s'exposent aux maladies pulmonaires, telles que la tuberculose ou la silicose. Ce qui peut être surprenant pour l'observateur, c'est que les chercheurs d'or qui accomplissent cette activité semblent se complaire dans ces conditions précaires marquées par le manque d'hygiène. Cette prévalence des conditions précaires d'hygiène et de travail relèverait également du « mythe de l'or qui veut que sa recherche soit associée au risque et à la saleté, comme si les pires conditions de travail étaient un gage de succès » (Bakouan, 1991).

Quant aux opérations de tamisage ou de lavage, elles sont aussi pratiquées par les personnes tant de sexe masculin que de sexe féminin, mais avec une part relativement importante d'enfants — généralement plus des deux cinquièmes de ceux qui accomplissent ces tâches.

Les travaux directement liés à l'orpaillage et auxquels participent les enfants sont donc ardus et risqués. Ces derniers constituent cependant une force importante pour la production de l'or, puisque, rappelons-le, les jeunes chercheurs d'or représentent environ 8 % des travailleurs dans les tranchées, et que les filles et les garçons de moins de 15 ans sont 20 à 25 % des effectifs dans le vannage, le tamisage, le lavage, etc.

On peut se demander comment et pourquoi il y a autant d'enfants chercheurs d'or sur le site d'Essakan et ce, malgré les dures conditions de travail dans lesquelles ils évoluent.

Les déterminants du travail des enfants sur le site

À Essakan, si trois orpailleurs sur dix sont des enfants de moins de 16 ans, il convient de distinguer deux catégories de jeunes chercheurs d'or : les dépendants et les autonomes

Les dépendants

Cette catégorie concerne les enfants qui s'installent ou qui sont arrivés en même temps que leurs parents sur le site. Dans ces conditions, ces jeunes s'engagent dans les activités de l'orpaillage aux côtés de leurs parents, en tant qu'aides familiaux. Leurs gains journaliers sont en partie reversés ou remis à leurs parents. Bien souvent, ces jeunes chercheurs d'or se limitent soit à aider leurs parents dans le transport du minerai des parcelles vers les hangars de traitement, soit à participer auprès de leurs mères au vannage, au tamisage, à la mouture etc. Un encadreur du site nous affirmait qu'il était rare de voir un parent conseiller à son fils de moins de 15 ans révolus d'être de ceux qui exploitent l'or dans les puits, étant entendu qu'aucun parent ne souhaiterait voir son fils perturbé par le génie ou, dans le pire des cas, être « cette victime expiatoire » notifiée un peu plus haut quand nous évoquions le mythe du sacrifice qui accompagne la recherche de l'or.

Par contre, les parents n'hésitent pas à encourager leurs enfants âgés de 7-8 ans à participer à certaines opérations comme le vannage ou la mouture. Ils cherchent ainsi à faire fructifier, de la manière la plus bénéfique, la présence de leurs enfants sur le site. Pour eux, aussi minime soit la participation de leur progéniture dans l'orpaillage, l'important est qu'elle puisse contribuer par leurs revenus à l'achat des vivres. Le peu de travail accompli par ces enfants est toujours considéré comme « un plus » s'ajoutant aux revenus du ménage. Cet état de fait renvoie à la situation de la plupart des parents « rescapés » des famines et des sécheresses de 1984 et 1986, et pour lesquels Essakan est un lieu de survie plus qu'un lieu d'espoir.

Interrogeant une trentaine de ménages sur le site, plus de la moitié nous ont déclaré que le travail de leurs enfants dans l'orpaillage était aussi normal que le serait leur participation à des activités telles que l'agriculture ou l'élevage.

Nous intéressant à la constitution de ces trente ménages, nous avons dénombré respectivement 98 enfants de moins de 5 ans, 52

ayant entre 5 et 9 ans, 69 entre 10 et 14 ans, 33 âgés de plus de 15 à 20 ans, et 73 personnes qui avaient 20 ans et plus. Sur l'ensemble des enfants de ces ménages, aucun n'était scolarisé lors de notre passage. La situation n'a pas changé depuis, puisqu'il n'existe toujours pas d'école sur le site. Toutefois, lors de notre passage, nous avons constaté que, parmi les enfants d'âge scolaire, 18 avaient au moins fréquenté un établissement primaire avant leur venue sur le site. L'ensemble des chefs de ces ménages affirmaient que tous les enfants vivant avec eux sur le site avaient été dans des activités liées directement ou indirectement à l'orpaillage, sauf « les tout petits » de moins de 7 ans, qui étaient isolés sous un hangar, à l'abri du soleil et de la poussière.

Ainsi à partir de ces indices, on peut retenir que la plupart des ménages sur le site sont constitués à plus de 65 % d'enfants de moins de quinze ans révolus, dont le cadre de vie, de loisirs et de travail se résume essentiellement à l'espace aurifère d'Essakan. Cette catégorie de jeunes chercheurs d'or n'est sur le site que parce que les parents s'y sont installés.

Les autonomes

La deuxième catégorie de chercheurs d'or est constituée des enfants qui viennent du département de Falaguntou ou des villages très peu éloignés du site. Ceux-là ne résident pas en permanence sur le site. La plupart du temps, ils arrivent très tôt le matin, pour repartir au coucher du soleil. Ces enfants se déplacent à pied ou à vélo. La distance moyenne qu'ils parcourent quotidiennement, entre leur résidence et le site, est d'environ 5 à 10 km. Néanmoins, ils sont des centaines d'enfants de la tranche d'âge de 8-16 ans à se rendre à Essakan dès les premières lueurs du jour, habités surtout par l'espoir et le rêve. L'espoir d'être mis sur une bonne parcelle, ayant une forte teneur de minerai, et le rêve de trouver un « morceau d'or » de valeur élevée, que l'on tentera toujours de dissimuler à la vue du chef d'équipe et des encadreurs afin de le revendre à prix élevé sur le « marché noir ».

C'est pourquoi la quasi totalité des enfants scolarisés et scolarisables de Falaguntou et des villages alentour se retrouvent sur le site d'Essakan. Parmi les enfants toujours en âge d'aller à l'école, on en décèle qui sont bien inscrits sur la liste des élèves, mais qui passent plus de temps sur le site que dans les classes. C'est ainsi que le directeur provincial de l'enseignement de base du Séno nous déclarait qu'il n'est pas surprenant de constater que trois quarts des écoles de la subdivision administrative ferment en cours

d'année scolaire leurs classes des cours élémentaire et moyen, tandis que celles restées ouvertes sont complètement désertées par les élèves qui ont simplement choisi d'aller sur le site aurifère, leur principal souci étant d'obtenir des revenus monétaires qui leur offriront une amélioration (temporaire) de leurs conditions matérielles d'existence.

La scolarisation marque un sérieux déclin dans cette partie du Burkina, qui ne concerne pourtant que 10 % des enfants en âge d'aller à l'école. Les élèves optant de plus en plus en faveur de l'orpaillage et aux dépens du savoir scolaire, les écoles de Falaguntou parviennent difficilement à présenter des candidats aux examens de fin de cycle primaire!

En interrogeant le peu de scolarisés restés sur les bancs de l'école, tous nous déclaraient que l'or rapportait plus que l'enseignement, pourvu que l'on ait le courage de travailler ardemment; en outre, les gains sont immédiats, alors que le cursus scolaire nécessite, selon eux, des conditions de sélection et un temps plus long avant d'espérer obtenir un fruit de cette formation scolaire. Pour ces enfants, leurs camarades qui sont dans l'orpaillage sont, sur le plan matériel, mieux équipés; ils sont mieux habillés, possèdent quelquefois des vélos et des radios et donnent une apparence d'autonomie. Eux, en étant toujours sur les bancs d'école, ne parviennent pas toujours à résoudre la préoccupante question: « comment se nourrir, ne fut-ce qu'une fois dans la journée? ».

Quant aux maîtres, désemparés par le recul de l'école face à l'orpaillage, ils ne souhaitent qu'une seule chose : que les autorités administratives et nationales prennent des mesures interdisant l'accès au site à tous les enfants en âge d'aller à l'école. D'autres vont jusqu'à réclamer, si les enfants ne veulent rien apprendre, d'être au moins affectés dans d'autres localités du pays¹; autrement, à rester dans ce département, ils avouent non seulement être inutiles, mais aussi perdre leurs connaissances pédagogiques par manque de pratiques sérieuses.

Cet engouement est-il à la mesure des retombées financières et matérielles escomptées? Outre l'absence de formation, n'y a-t-il pas d'autres risques qui découlent de ces activités aurifères?

¹ D'autant qu'il existe une pénurie de maîtres de l'ordre de 17 % sur l'ensemble du territoire (Yaro, 1994).

Les retombées financières pour les jeunes chercheurs d'or

Les enfants sont récompensés en fonction des efforts fournis, mais il va sans dire qu'ils sont moins rémunérés que les adultes. Ceux qui sont dans le vannage, le concassage ou le tamisage, sont payés à la « cope », qui est l'instrument de mesure le plus utilisé pour ces opérations. La cope est une boîte métallique dont la contenance est d'environ 5 kg. Pour chaque cope de minerai traité, l'orpailleur est payé à 100 F CFA. Généralement, les enfants traitent en moyenne 10 copes par jour, ce qui permet à un jeune travailleur moyen de gagner environ 1 000 F CFA par jour.

Lorsque les jeunes chercheurs ne sont pas rémunérés en monnaie, les détenteurs de parcelles ou les chefs d'équipe leur octroient une quantité de 5 à 10 kg de minerai, qu'ils traitent pour leur propre compte; généralement, la teneur de ces minerais est de l'ordre de 0,2 à 0,3 grammes pour une telle quantité traitée. Si ces fractions de grammes sont issues du minerai alluvionnaire, l'orpailleur gagne de 850 à 1 275 F CFA. Par contre, lorsqu'il s'agit de l'or filonien, le gain de l'orpailleur va de 770 à 1 155 F CFA.

Ces sommes sont dérisoires, par rapport à ce qu'obtiennent les détenteurs de parcelles : on sait que la CEMOB dépense entre 3 à 4 millions de francs CFA, les jours ordinaires, pour l'achat de l'or, et plus de 12 millions les week-ends.

Toutefois, ces faibles gains, rétribuant si chichement les efforts fournis, semblent satisfaire les enfants. Ainsi, tous ceux que nous avons interrogés ont déclaré que ces sommes leur permettaient une « certaine amélioration » de leurs conditions de vie. Il faut préciser que ces réponses émanaient aussi bien de ceux qui travaillent pour eux-mêmes que pour leurs parents.

Voyons maintenant, à travers la biographie de trois orpailleurs, les effets qui découlent de leur travail. Ainsi saurons-nous quelles perspectives se dessinent pour ces enfants orpailleurs.

Ahmadou ou « l'avenir en péril »

Ahmadou est un jeune de Falaguntou, âgé d'environ 13 à 14 ans. C'est là qu'il a régulièrement suivi les cours de l'école primaire, durant quatre années. Admis en cinquième année, il décide pourtant de ne plus fréquenter l'école car son idée sur cette institution rejoint pratiquement celle de tous les jeunes de son âge issus des villages autour du site : elle est très peu « rentable » !

Ahmadou, voyant ses camarades orpailleurs avec des vélos ou des postes-radios, « se suffisant à eux mêmes », décide alors de se rendre à Essakan. Ainsi s'arrête le cursus scolaire d'un enfant que le directeur de l'école de Falaguntou qualifie comme l'un de ses plus brillants élèves des cinq dernières années.

Sur le site, il s'engage d'abord comme vendeur d'eau mais, très vite, se rendant compte que cette opération ne lui rapportait pas grand chose, il s'oriente vers le vannage. C'est alors qu'il choisit de travailler sur les parcelles, en aidant à transporter les sacs de minerai vers les lieux de traitements. Chétif mais grand, il a le courage nécessaire pour se faire remarquer par les orpailleurs adultes. Ahmadou est ainsi recruté pour l'exploitation dans les galeries: que cherchent les détenteurs de parcelles, si ce n'est de tels enfants travailleurs et courageux, moins rémunérés que les orpailleurs adultes?

Il ne redoute point la fatigue et encore moins les accidents qui surviennent sur les lieux d'extraction; cela s'explique par l'objectif qu'il s'est fixé: « avoir assez d'argent pour s'acheter un vélo, un poste radio-magnétophone et épargner pour se marier » nous confiait-il — trois visées qui animent généralement ces jeunes. Ahmadou rêve si fort de posséder de tels biens que ses premiers jours de travail sont accomplis à la satisfaction du chef d'équipe. Celui-ci trouve en Ahmadou un excellent jeune orpailleur, auguel est promis un bel avenir dans cette activité. Pour conserver l'estime de son chef et, surtout, pour augmenter ses gains journaliers, le jeune chercheur d'or redouble d'efforts; mais que d'efforts fournis par un enfant de cet âge... qui apprend rapidement, auprès des travailleurs adultes, l'existence de « certains moyens pour ne pas du tout sentir la fatigue ». Ce sont les amphétamines, appelées vulgairement « Bleu-bleu » ou « M.10 ». Deux comprimés avalés constituent la dose que les adultes conseillent aux enfants de l'âge d'Ahmadou. Le jeune chercheur d'or se « met dedans », selon ses propres termes. Il découvre ainsi les « vertus » de cette drogue, si bien vantée par les orpailleurs. Depuis ce jour, Ahmadou, pour se maintenir en forme, ne peut se passer de ces comprimés, mais il satisfait pleinement son chef d'équipe, qui décide de le rémunérer désormais entre 1 500 et 2 250 F CFA.

Ahmadou est heureux et optimiste pour l'achat de son vélo. Il lui faut alors épargner régulièrement une certaine somme, variant entre 750 et 1 000 F CFA. Au bout de trois mois de travail dans le souterrain, Ahmadou s'achète un vélo d'occasion à 36 000 F auprès de vendeurs fortuits sur le site. Après le vélo, il pense à l'acquisition d'une radio, et pas de n'importe laquelle, mais celle

qui tonne jusqu'à 100 mètres! Ce genre de radio coûtait entre 25 000 et 35 000 F CFA avant la dévaluation.

Voilà plus d'une année qu'Ahmadou travaille sans pouvoir jamais s'acheter cette « fameuse radio » ; c'est qu'il lui est désormais très difficile d'économiser son argent.

En effet, ses gains servent à payer les séances vidéo, « ses préférences » portant sur les films pornographique; ils servent aussi à payer, chaque soir, des prostituées, depuis qu'Ahmadou a découvert ainsi les rapports sexuels ,et l'alcool. Il ne manque d'ailleurs pas de nous parler avec volupté du sexe et affirme qu'avec l'argent obtenu sur le site, il peut nouer des relations avec n'importe quelle prostituée, ces dernières ne tenant nullement compte de l'âge de leurs clients. L'acte sexuel à la fin d'une rude journée de travail ne peut que faire du bien, nous déclarait-il.

Ainsi, sexe, drogue et alcool constituent désormais l'univers d'Ahmadou, le jeune chercheur d'or qui rêvait de vélo et de radio.

Ce garçon peut constituer un exemple parmi une centaine d'autres enfants sur le site, pour lesquels la recherche de l'or se transforme en un abonnement aux vices. Non seulement il risque des accidents dans les puits, mais il ne pourra guère échapper aux maladies sexuellement transmissibles : les sources médicales sur le site d'Essakan laissent estimer que trois orpailleurs sur quatre sont atteints de MST, dont la syphilis est la plus importante. La même source note que la prévalence du SIDA tourne actuellement autour de 47 à 60 % (Bakouan, 1994).

Comment un tel enfant pourrait-il s'en sortir, dès lors qu'il imite les comportements des adultes, en estimant qu'il a les mêmes capacités? Ahmadou, appâté par l'or se trouve désormais sur une voie dont l'issue est incertaine...

Assita la petite vanneuse

Quant à Assita, elle est âgée d'une dizaine d'années. Elle est arrivée avec ses parents sur le site d'Essakan, il y a de cela six mois. Mais elle n'y réside que temporairement, car elle retourne de temps en temps à Falaguntou. Assita apporte de l'aide à ses parents en faisant du vannage et de la mouture, et quelquefois du tamisage. Ces tâches, Assita nous avoue être obligée de les faire, car ses parents les lui demandent, surtout son père. Ainsi, chaque matin, pendant que le père d'Assita et ses deux frères se dirigent vers les galeries pour les « activités d'hommes », la fillette, munie de ses deux cuvettes de dimensions inégales (une petite et une

grande), accompagne sa mère et sa sœur aînée vers les hangars de traitement. Les tenues de travail d'Assita sont plus des guenilles que tout autre chose, qui recouvrent sans le protéger ce corps frêle et déjà fragile.

Assita travaille dans des conditions d'hygiène les plus précaires. Après quelque temps de travail, elle est toute couverte de la poussière ocre du site. Rien pour se protéger la tête, et surtout les poumons. Assita déclare que, lorsqu'elle commence, le matin, elle n'aura de repos que le soir. Elle ne s'arrête que dix à trente minutes pour grignoter quelque chose.

Se lave-t-elle les mains? Rien n'est sûr! Pourtant, Assita souffre de fatigue et de maux de tête, depuis qu'elle est sur le site. Elle présente sans doute quelques carences nutritionnelles. Mais elle ne peut se dérober aux tâches quotidiennes du vannage ou de la mouture, car elle le fait pour aider ses parents.

Tout ce qu'elle obtient financièrement est remis au chef de ménage, destiné à l'achat des vivres pour la famille. Assita ne se plaint guère; et pourquoi le ferait-elle, étant donné qu'elle ne peut actuellement exercer d'autres métiers pour aider sa famille?

Si elle avait le choix de faire autre chose, hésiterait-elle? Non, nous dit-elle, mais si elle avait un certain âge, elle ferait comme certaines filles qui sont sur le site et qui « ne font rien mais qui gagnent mieux »: Assita pense que d'ici quatre à cinq ans, elle pourra ne plus travailler dans le vannage ou le tamisage et apporter suffisamment son aide à ses parents, car elle pourra soit travailler comme restauratrice, dans le meilleur des cas, soit devenir revendeuse de stupéfiants et autres amphétamines, soit enfin échanger ou vendre ses charmes à prix d'or, dans un monde d'orpailleurs où l'amour sa paye facilement et où une femme se conquiert par des dépenses ostentatoires.

Belko le chanceux

Belko a quinze ans à peine, mais cela fait plus de trois ans qu'il est à Essakan. C'est un ancien du site. Il n'a jamais été à l'école. S'il est actuellement sur le site, c'est tout simplement parce que l'agriculture et l'élevage ne sont plus productifs; ses parents ont vu leur bétail totalement perdu, lors de la sécheresse de 1986. Belko, dans un premier temps, voulait tenter l'expérience vers le Niger ou vers la Côte d'Ivoire. Mais il ne sait pas comment est la vie dans ces pays, lui qui n'est jamais allé au-delà de Dori. Belko se résout à rester dans sa région, en tentant d'aller d'abord sur le

site de Goséi. Il est découragé, car ses gains ne sont pas satisfaisants. C'est alors qu'il décide d'aller à Essakan. En l'espace de trois ans, il a obtenu tout ce qu'il voulait. Et même, il a l'intention de reconstituer un cheptel.

Belko a réussi à réaliser quelques unes de ses ambitions, car la chance lui a souri. Belko, comme tous les orpailleurs, ne nous parle pas de son gain: les orpailleurs ne déclarent jamais ce qu'ils ont obtenu, seuls les encadreurs et les acheteurs officiels savent ce qu'un tel a pu obtenir de son travail. Belko fait partie de ces orpailleurs qui ont relativement réussi à améliorer leurs situations matérielles et existentielles. Seulement, Belko, malgré son jeune âge, semble être marqué par la dureté de l'orpaillage; il déclare philosophiquement que « l'or ne s'obtient qu'au prix de ce labeur souvent périlleux ».

Conclusion

Au travers de ces trois histoires de vie, que retenir en guise de conclusion?

Si, sur le plan économique, la plupart des enfants semblent se satisfaire des retombées financières obtenues à la force de leurs biceps, de leur courage et de leur volonté, il n'en demeure pas moins que tous s'exposent à des risques sanitaires dont les conséquences sont inquiétantes. Ahmadou, par les rapports sexuels noués dans la promiscuité la plus totale, sans aucune précaution, n'est-il pas exposé au SIDA, surtout si l'on considère l'importance de la prévalence de cette maladie? En outre, comment pourrait-il échapper aux MST, qui concernent au moins 75 % des orpailleurs? Pourra-t-il jamais se passer de la drogue et des amphétamines, lui qui est désormais habitué à la prise? Quant à Assita, il est certain qu'elle continuera d'être malade et de souffrir dans sa chair d'un travail qui est souvent réservé à des personnes plus âgées qu'elle. Et les mœurs sociales ne vont-elles pas l'influencer dans ses comportements futurs? Belko s'en sort assez bien, mais au prix de quels efforts et de quels risques?

Essakan, un lieu d'espoir, ou Essakan, un lieu de déchéance sanitaire et morale? Essakan, « l'Eldorado burkinabè », n'est-il pas en train de forger un autre type de jeunesse burkinabè, plus attirée par le gain que par l'école, et dont l'avenir est inquiétant?

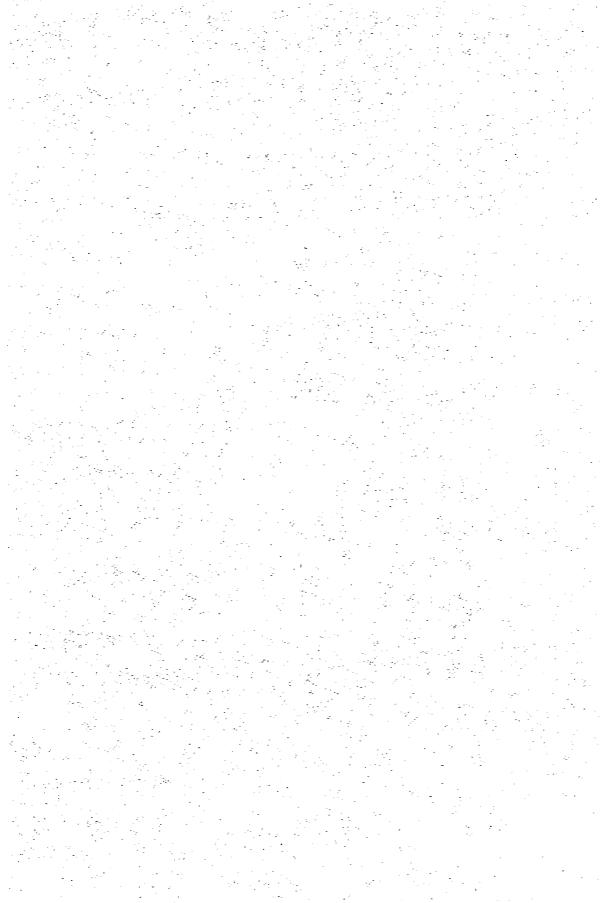
Références bibliographiques

- BADOLO, H., 1988 "Impact socio-économique de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso: cas d'Essakane", ENAM, mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, 70 p.
- BAKOUAN, D., 1988 "Orpaillage et orpailleurs, un défi à la sécurité sociale", rapport
- final de la campagne de vaccination du site aurifère d'Essakan (Gorom-Gorom)

 BAKOUAN, D., 1991 "Recherche sur les connaissances, attitudes et pratiques séroprévalence du HIV, de l'hépatite B et de la SYPHILIS dans le milieu des prostituées du
- site d'orpaillage d'Essakane", 28p multigr.
 GAMSORE, P.E., 1989 "L'or au Burkina Faso, est-ce un fait du hasard?" Ministère de la promotion économique. Secrétariat d'Etat à l'énergie et aux mines
- GOOSENS, P.J., 1991 "Etude de l'orpaillage au Mali, Burkina Faso, Niger et Sénégal;" Bruxelles, Rapport final
- Jeune Afrique n°49 (Juin 1988) Le calvaire des chercheurs d'or du Sahel.
- KIETHEGA, J.B., 1983 L'or de la Volta Noire, Paris, Karthala.

 ORSTOM, 1991 "Projet de recherche pluridisciplinaire sur l'orpaillage; compte rendu de la réunion du 5.11.1991 au Centre ORSTOM de Ouagadougou", 23 p. multigr.
- SIDWAYA, n°973 du 1.3.1988 "L'orpaillage, une activité prometteuse au Burkina"
 TRAORE, 1989 "Etude socio-économique des sites aurifères dans les provinces du Sahel Burkinabè: Soum, Séno, Oudalan", Ministère de l'environnement et du tourisme,
- Ouagadougou, 30 p. multigr.

 YARO, Y., 1994 "Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina Faso, une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960 à 2006"; Thèse de Doctorat en démographie de l'IDUP, Paris I Panthéon-Sorbonne, 391 p.



LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA SOCIETE GLOBALE



PRÉSENTATION

Travail des enfants, société civile et politiques publiques

Francis Gendreau

L'ampleur du travail des enfants dans le monde est difficile à évaluer, à la fois parce que la définition que l'on utilise de ce phénomène est variable, et parce que les systèmes statistiques l'appréhendent particulièrement mal.

Dans cet ouvrage d'ailleurs, les différentes contributions se réfèrent à des définitions diverses. Cette diversité prend en compte essentiellement deux critères : l'appartenance ou non de l'enfant à son milieu familial et la mise au travail dans ou hors de la famille. Le croisement de ces deux critères fait apparaître des catégories bien distinctes, en particulier :

- les enfants vivant et travaillant au sein de la cellule familiale : c'est un mode de socialisation courant dans toutes les sociétés rurales, que l'on retrouve aussi dans le secteur informel urbain ; elle n'est pas a priori une exploitation de l'enfant, mais ne l'exclut pas ; on peut rattacher à cette catégorie le cas, fréquent en Afrique de l'Ouest, des enfants confiés (à des collatéraux);
- les enfants mis au travail à l'extérieur de leur famille : cette forme de travail lucrative prête plus que la précédente à l'exploitation des enfants ; ils peuvent vivre dans leur famille ou être « placés » par leur famille, travaillant et vivant hors de la cellule familiale avec laquelle les liens peuvent être plus ou moins bien conservés ; cette modalité peut correspondre à une exploitation forte du travail des enfants et, dans ses formes extrêmes, aller jusqu'à des situations proches de l'esclavage, comme dans le cas de la « servitude pour dettes » (M. Bonnet) ;

- les enfants sans famille, abandonnés par celle-ci ou l'ayant fuie, et travaillant pour survivre, dans le cadre ou en marge de la légalité : ce sont les enfants des rues.

Les formes de l'exploitation concernent à la fois la durée du travail (parfois 12, voire même 16 heures par jour), la rémunération (très faible, parfois nulle) et les conditions de travail (insalubres, dangereuses, autoritaires ou brutales). Mais la caractéristique principale de l'enfant au travail est... son âge.

Des enfants, mais de quel âge?

Les législations nationales fixent souvent un « âge minimal d'admission à l'emploi ». Et la communauté internationale a élaboré, parfois depuis longtemps, des textes tendant à faire adopter par les différents pays des règles protégeant les enfants d'une mise au travail prématurée et à « assurer, à long terme, l'abolition du travail des enfants et le relèvement progressif de l'âge minimum d'admission au travail » (Bequele, in Myers, 1992).

Les principaux de ces textes sont la « Déclaration des droits de l'enfant » adoptée par les Nations unies en 1959, la « Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi », adoptée par l'Organisation internationale du travail en 1973 (Convention 138) et la « Convention sur les droits de l'enfant » adoptée par les Nations unies en 1990.

Ces textes posent quelques grands principes et fixent de grandes orientations, par exemple:

« Au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (Convention de 1990).

La catégorie « enfant » est ainsi censée être définie par la communauté internationale ; en fait apparaissent déjà, à côté d'une définition absolue fondée sur l'âge de 18 ans, des possibilités d'adaptation fondées sur l'idée de majorité : la « loi internationale » n'est donc pas normative sur des critères objectifs.

Les textes de 1959 et de 1990 abordent la question du travail des enfants :

«L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation ou qui entrave son développement physique, mental ou moral » (Déclaration de 1959).

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives... en particulier : fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi; prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi... » (convention de 1990).

Ces textes très généraux sont en principe précisés par la Convention 138 sur l'âge minimal d'admission à l'emploi. Cet âge « ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans ». Il pourra être abaissé à quatorze ans pour les pays « dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées ». Des travaux dits « légers » pourront toutefois être autorisés entre treize et quinze ans s'ils ne portent pas préjudice à la santé, au développement ou à l'assiduité scolaire de l'enfant, avec dérogation à douze-quatorze ans pour les pays mentionnés précédemment. Enfin les travaux « susceptibles de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents » ne doivent pas être autorisés avant dix-huit ans, avec dérogation possible à seize ans. Finalement, on se trouve en présence d'un éventail ouvert, allant de 12 à 18 ans, comme le résume le tableau suivant :

Age minimal d'admission à l'emploi d'après la Convention 138

Type de travail	Age minimal de base	Exceptions		
normal	1.5	14		
léger	13 à 15	12 à 14		
dangereux	18	16		

La « souplesse » de la convention est encore accentuée par la possibilité de « ne pas appliquer la présente convention à des catégories limitées d'emploi ou de travail ».

Le contenu de cette convention laisse rêveur : censée permettre « l'abolition effective du travail des enfants », elle autorise au contraire ce travail par la malléabilité de ses dispositions et par les multiples dérogations qu'elle autorise. Elle est exemplaire, hélas, de la paralysie des institutions internationales soumises aux intérêts des plus forts et du cynisme d'États qui sont censés œuvrer pour le

bien de leurs populations mais qui promeuvent ou entérinent des textes permettant à l'exploitation des enfants de se perpétuer. On peut dès lors s'interroger légitimement sur la fonction de ce type de convention: peut-être sa principale fonction n'est-elle que de marquer une étape dans la très lente évolution de la pensée internationale? Pour terminer, il faut d'ailleurs signaler que cette convention, entrée en vigueur le 19 juin 1976, n'était ratifiée au 31 octobre 1994 que par 76 États (BIT, 1995)!

Finalement, lorsque l'on examine les législations nationales (ILO, 1991), sur 140 pays sur lesquels l'information a été rassemblée, 59 seulement ont fixé un âge minimal de base pour les travaux normaux supérieur ou égal à quinze ans. Pour les 81 autres, cet âge varie entre 12 et 14 ans ; pour six d'entre eux, il est de 12 ans (Egypte, Maroc, Qatar, Soudan, Thaïlande, Yémen).

Les groupes d'âges retenus par les auteurs des diverses contributions à cet ouvrage sont d'ailleurs très dispersés. Les âges minimaux sont compris entre 4 et 12 ans et les âges maximaux pris en compte vont de 12 à 19 ans ; ce dernier âge n'intervient d'ailleurs que lorsque, pour des raisons de disponibilité des statistiques, les auteurs sont amenés à considérer le groupe d'âges 15-19 ans.

L'imprécision des statistiques

Les statistiques publiées par les différents pays ne permettent guère de se faire une idée précise de l'ampleur du phénomène du travail des enfants: « sa représentation erratique dans les statistiques dissimule soigneusement son ampleur » (Ramanathan). En effet, elles s'appuient sur des opérations (recensements, enquêtes, sources administratives) qui trop souvent ne retiennent que les personnes au-dessus d'un certain âge (15 ans, parfois 10 ou 12 ans). D'ailleurs, même si l'âge à partir duquel les agents enquêteurs ou recenseurs ont posé la question sur l'activité est précoce (6, 10 ou 12 ans par exemple), ces agents ne prennent pas forcément la peine de remplir correctement le questionnaire sur ce point, qui peut leur apparaître comme secondaire ou sur lequel les instructions dont ils disposent ne sont peut-être pas suffisantes.

Les raisons de cette situation sont multiples: problème général de la définition statistique des activités; difficulté d'appréhender des activités illégales (parce qu'en dessous de l'âge minimal d'admission à l'emploi); manque de sensibilisation des statisticiens à ce phénomène, y compris lorsqu'ils entreprennent des enquêtes sur l'emploi.

Le tableau ci-après fournit les taux d'activité des enfants de 10-14 ans dans 85 pays, tels que compilés par le BIT à partir de

I Rappelons que ce taux d'activité se définit comme le rapport entre la population active âgée

diverses sources nationales au cours de la décennie quatre-vingts. Il est donné ici, non pas pour suggérer l'utilisation de ces chiffres, mais bien au contraire pour inciter l'utilisateur à la plus grande prudence : les incohérences y sont en effet manifestes!

Taux d'activité des enfants de 10-14 ans dans divers pays (en %)

Régions, pays	Garçons	Filles	Régions, pays	Garçons	Filles
Afrique			Amérique latine		2.4
Afrique du Sud		-	Argentine	8,8	4,4
Algérie	0,6	0,1	Bolivie	10,8	6,9
Angola	1,9	0,8	Brésil	25,0	11,6
Bénin	36,6	27,2	Chili	-	-
Burkina Faso	, · •	-	Colombie	5,6	3,5
Cameroun	10,4		Costa Rica	11,9	2,2
Egypte	12,4	1,4	Cuba	•	
Ethiopie	47,8	43,1	El Salvador	30,7	12,4
Guinée	35,9	28,4	Equateur	v	
Malawi	10,9	10,8	Guatemala	27,8	8,2
Maroc	16,5	11,9	Haïti	26,0	22,0
Maurice	11,2	3,4	Honduras	26,8	-2,7
Nigeria .	4,0	1,8	Jamaïque.	0,6	0,2
Sénégal	61,0	38,5	Mexique	11,1	3,4
Soudan	39,0	25,3	Nicaragua	25,9	6,9
Tchad	59,2	18,7	Panama	6,5	2,5
Togo	12,7	12,7	Paraguay	19,7	4,0
Tunisie	2,7	4,0	Pérou	3,1	2,5
Zimbabwe			Rep. dominicaine	19,9	11,0
Asie, Océanie			Trinité et Tobago		- · · -
Australie	-	-	Venezuela	-	-
Bangladesh	39,4	30,4	Amérique du Nord	. 1	
Chine			Canada		
Corée du Sud	0,3	0,4	Etats Unis	ritaria e la comp	, · •
Emirats arabes unis			-Europe		7.4
Hongkong .		-	Autriche		· -
Inde	- 13,5	10,3	Bulgarie	0,1	0,1
Indonésie	12,4	9,2	Danemark.	-	
Iran	5,5	2,5	Finlande	•	
Irak .	6,2	1,1	France	F. 2	
Japon	-		Grèce	-	-
Jordanie	3,2	0,2	Hongrie	0,2	0,3
Kowejt	-	-	Irlande		
Malaisie	8,8	6,5	Lettonie	· · ·	
Mongolie	0,4	0,2	Pays Bas	-	
Myanmar	10,2		Pologne	-	
Népal		-	Portugal	5,2	5,2
Nouvelle-Zélande			Rep. tchèque	5.34	-
Pakistan	19,2	6,9	Roumanie		-
Philippines	-		Royaume Uni		
Singapour		· · ·	Slovaquie		
Sri Lanka	5,3	4,6	Suède .		-
Syrie	6,2	4,2	Suisse	-	-
Viet Nam	-	-	Turquie	-	

^{-:} taux nul ou inférieur à 0,05 % (Source : BIT, 1995)

de 10-14 ans et la population totale de ce groupe d'âges. On peut le calculer séparément pour chaque sexe.

On constate par exemple que ce taux est nul dans 37 pays (dont 21 pays développés sur 24), ce qui apparaît pour le moins surprenant dans certains cas, si l'on se réfère à la réalité sociale du pays considéré et si l'on compare certains pays entre eux. En Afrique, il serait ainsi nul en Afrique du Sud, au Burkina Faso et au Zimbabwe, alors qu'il serait au contraire très élevé au Bénin, en Éthiopie (où il atteint 43 % chez les filles), en Guinée, au Sénégal (où il atteint 61 % chez les garçons), au Soudan et au Tchad. Des commentaires semblables pourraient être tout aussi bien faits pour les autres continents.

Ce taux est très faible, inférieur à 10 % dans 20 pays pour les garçons et dans 32 pays pour les filles. On peut s'étonner, pour le moins, des faibles valeurs du taux au Nigeria, en Iran, en Jamaïque ou au Pérou. On constate toutefois une constante : très généralement (à l'exception de 4 pays : Birmanie, Corée du Sud, Hongrie, et Tunisie), le taux masculin est supérieur au taux féminin. La principale raison de ce résultat statistique est sans nul doute la non-prise en compte du travail ménager par les diverses sources.

En Europe, le taux n'est significativement différent de zéro qu'au Portugal, ce qui peut surprendre, notamment pour les autres pays de l'Europe du Sud (Grèce ou Turquie par exemple).

Ceci étant, malgré la forte incertitude des statistiques, le BIT estimait dans une étude récente sur cette question (Ashagrie, 1993) qu'en 1990, au niveau mondial (ou du moins pour 124 pays sur lesquels l'information avait pu être recueillie), 15,7 % des garçons de 10-14 ans travaillaient et 11,5 % des filles. Si l'on ne considère que les seuls pays en développement de l'échantillon, les pourcentages correspondants sont respectivement de 19,1 et de 14,1. Même si les décimales sont de trop après les commentaires précédents, c'est dire l'ampleur du phénomène qui doit concerner au moins quelque 100 à 200 millions d'enfants dans le monde.

La perception du travail des enfants

Quelle que soit son ampleur, la perception du phénomène varie considérablement selon les époques et les pays. Elle diffère aussi selon le groupe considéré.

C'est ainsi que Rosilene Alvim montre bien, dans cet ouvrage, la constitution progressive de l'enfance comme « problème social » au Brésil, évolution qui aboutit à la promulgation en 1990 d'un « Statut de l'enfant et de l'adolescent ». Cela grâce à l'apparition, à côté des acteurs traditionnels (journalistes, juristes, etc.), de nouveaux acteurs (éducateurs, ONG) qui ont pu faire « des enfants et des adolescents des sujets de droit » (Fukui). Pourtant

Lia Fukui montre, à travers des études sur la presse dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt-dix que « la presse à grand tirage ne considère pas le travail de l'enfant comme étant un sujet de débat public ».

Les journaux, quand ils en parlent, et l'opinion publique, telle que saisie par les enquêtes, considèrent le plus souvent la pauvreté comme cause principale du travail des enfants : la mise au travail des enfants fait partie de la stratégie de survie des familles. En ce sens, le travail des enfants n'est pas systématiquement pourfendu : certains y voient une introduction au monde du travail ; d'autres poursuivent l'analyse en recherchant les causes de la pauvreté qui peut être perçue comme le produit du système capitaliste et/ou la conséquence des inégalités Nord-Sud (et de leurs avatars, comme les programmes d'ajustement structurel).

D'autres causes au travail des enfants sont aussi proposées, comme la déstructuration de la famille (d'où l'apparition des enfants des rues) ou, très fréquemment, l'absence d'école (ou la médiocrité, ou le coût, de celles qui existent); mais il y a aussi les enfants qui travaillent et qui vont à l'école : ils travaillent alors pour pouvoir aller à l'école.

Enfin le travail des enfants est souvent perçu comme un moindre mal par rapport à la marginalité, à la délinquance et à la criminalité (Alvim).

Ces débats se focalisent surtout sur les enfants des rues. C'est ainsi qu'ils semblent acceptés par les habitants de Mexico, dans la mesure où ils offrent des services; « par contre, la presse les présente comme des individus inutiles pour la société, des mendiants » et elle « a tendance à associer naturellement, trop facilement, la drogue et la délinquance aux enfants qui travaillent dans la rue » (Taracena). En effet, « l'image médiatisée de l'enfant de la rue est faite de stéréotypes d'enfants sales, en haillons, inhalant de la colle en permanence, et qui déambulent et dorment dans les rues. La réalité des enfants travailleurs est tout autre, mais reste pourtant associée à ces images » (Mérienne).

Quant aux pouvoirs publics, ils ferment souvent les yeux vis-àvis du travail des enfants (Anwar). Cet aveuglement peut résulter
de contraintes objectives (manque de moyens d'intervention,
bureaucratie), il peut aussi être volontaire, soit par corruption,
soit tout simplement parce que le travail des enfants fait partie
d'un « système » largement accepté dans la mesure où il fonde
le pouvoir et la survie de la classe dirigeante et de la haute
fonction publique et où il leur procure nombre d'avantages :
« C'est une manifestation de la logique et de la rationalité du
système (capitaliste) » (Schibotto, Cussianovich, 1994). Lorsque
les pouvoirs publics se préoccupent du travail des enfants, c'est
finalement surtout par des mesures d'ordre législatif.

Les législations sur le travail des enfants

Les textes évoqués précédemment sur l'âge minimal d'admission à l'emploi s'appuient sur l'idée que l'on ne cherche pas à éradiquer le travail des enfants (du moins pas tout de suite), mais à améliorer la législation de façon à « l'humaniser » par des règlements spéciaux en ce qui concerne les examens médicaux, le travail de nuit, les travaux dans les mines, la durée du travail, le repos hebdomadaire, les congés annuels, etc., et à la faire appliquer (problème de la sous-administration générale, et notamment du manque d'inspecteurs du travail). Cela signifie « une acceptation implicite de la fatalité du travail des enfants » (Ramanathan).

Mais dans beaucoup de pays, comme le rappelle Michel Bonnet (1993) à propos de l'Afrique, « les législations privilégient l'industrie alors que nous sommes en pays essentiellement agricoles, elles concernent le secteur structuré alors qu'il est relativement rare d'y trouver des enfants au travail, elles excluent de leur champ d'application les entreprises dites familiales ou les travaux domestiques, voire l'agriculture, là où le travail des enfants est le plus répandu ». De plus, pour beaucoup, y compris parfois pour les enfants, « l'invocation et l'application de la loi risquent de revêtir plus d'aspects pervers que d'aspects éducatifs » mais avec le risque « que ces pratiques soient rendues plus clandestines et donc plus dangereuses » (D. Bonnet).

Finalement, si l'élaboration de textes et leur progressive amélioration sont sans doute nécessaires, trois types de démarches peuvent être adoptés (Ramanathan) : réalisme (l'acceptation de la réalité), pragmatisme (l'art du possible) et idéalisme (l'imagination). Mais surtout, l'intervention législative ne saurait suffire et d'autres actions doivent être entreprises.

Les actions contre le travail des enfants

La dénonciation du travail des enfants et l'objectif de son abolition immédiate ne suffisent pas : des actions sont possibles selon une démarche réformiste. L'expérience acquise en la matière permet d'avancer deux pistes de réflexion :

- il y a eu beaucoup d'actions indirectes qui, en s'adressant à des groupes de population particuliers (réfugiés, migrants, enfants abandonnés, etc.), sont forcément amenées à prendre en compte le travail des enfants, mais peu d'actions s'y attaquent directement;
- la diversité des situations des enfants au travail en fait un groupe complexe dont il est difficile de s'occuper à travers une politique générale (Banpasirichote).

Il faut donc envisager des actions directes dans le cadre d'une approche globale, mais avec des mesures diversifiées prises à différents niveaux (actions à mener à la fois au niveau central et au niveau local), s'adressant prioritairement aux milieux à risques (professions et secteurs d'activité les plus dangereux) et s'appuyant sur des initiatives du terrain (organisation des enfants, éducateurs des rues, ONG,...). La sensibilisation de l'opinion publique au problème, et la fourniture de services aux enfants (information, hygiène et santé, nutrition, soutien scolaire...) constituent sans doute deux aspects importants des programmes à mettre en place.

Mais il faut surtout clarifier la façon dont sont envisagés les enfants au travail: trop souvent en effet, « comme enfants, ce ne sont pas de véritables travailleurs et comme travailleurs, ce ne sont pas de véritables enfants ». Et « l'enfant continue à être perçu comme un objet social incapable, du fait de sa supposée nature constitutive, d'agir et d'apporter sa contribution à la communauté » plutôt que comme un acteur ou un sujet social. En conséquence, l'idée qui sous-tend de plus en plus l'action des ONG est de « restaurer la véritable identité des enfants » et de s'appuyer sur eux comme responsables des changements nécessaires de leurs conditions de travail et de vie. Cette nouvelle identité doit être « non seulement individuelle, mais aussi collective, sociale, politique » pour que les enfants deviennent les acteurs du changement social (Schibotto, Cussianovich, 1994).

Il faut enfin accroître les taux de scolarisation car « les enfants déscolarisés forment une armée de réserve pour le monde du travail » (M. Bonnet, 1993), même si « l'activité scolaire n'exclut pas (forcément) l'enfant du monde du travail » (Fukui). La scolarisation se heurte parfois à « une attitude collective favorable au travail des enfants : il s'agit d'une culture du travail, d'une façon de voir la vie qui fait passer le travail avant l'école » (Céspedes). Et si les systèmes scolaires suscitent et doivent susciter de nombreuses critiques et faire l'objet de profondes réformes, c'est pour Lia Fukui la seule « institution capable de donner aux enfants un minimum de formation leur permettant de se préparer au monde du travail et à la vie dans la société adulte ».

Pourtant dans de nombreux pays, les progrès de la scolarisation piétinent et l'on observe même parfois une tendance à la « déscolarisation » avec l'application des programmes d'ajustement structurel du fait du désengagement de l'État (Lange, Ravololomanga, Toto).

On touche ici du doigt toutes les difficultés que l'on rencontre pour protéger les enfants qui travaillent, pour combattre et abolir le travail des enfants, et tout simplement pour leur permettre d'avoir accès au « droit à l'enfance ».

Références bibliographiques

- ASHAGRIE, K., 1993 Statistics on child labour. A brief report, Bulletin of labour statistics, n° 3, p. XI-XXVI.

- BIT, 1992 Le travail dans le monde, Genève, 115 p.
 BIT, 1995 Le travail dans le monde, Genève, 133 p.
 BONNET, M. 1993 Le travail des enfants en Afrique, Revue internationale du travail, vol. 132, n° 3: 411-430.
- ILO, 1991 Child labour: law and practice, Conditions of work digest, vol. 10, no 1,
- Genève, 224 p.

 MYERS, W.E, éd., 1992 Protéger les enfants au travail, UNICEF, New-York, 219 p.

 SCHIBOTTO, G, CUSSIANOVICH, A, 1994 Working children. Building an identity, MANTHOC, Lima, 223 p.

Textes internationaux:

- 1959 Déclaration des droits de l'enfant, ONU.
- 1973 Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, OIT.
- 1990 Convention sur les droits de l'enfant, ONU.

LE TRAVAIL DES ENFANTS VU PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les débats sur l'enfance pauvre au Brésil — entre la marginalisation et le travail précoce —

Rosilene Alvim

L'enfance dans les classes populaires : la constitution de l'enfance comme problème social au Brésil

L'actualité de la question des « garçons et filles des rues »

Le Brésil fait aujourd'hui l'expérience d'un phénomène qui semble symboliser, dans la vie quotidienne des grandes villes et dans les médias, les nombreux problèmes sociaux du pays : celui des « garçons et filles des rues ». Cette nouvelle catégorie sociale désigne les enfants et les adolescents pauvres que l'on voit dans les rues de ces grandes villes : progressivement, au cours des dix dernières années, ils ont occupé les premières pages des journaux (et, dans la presse internationale, souvent comblé le peu d'espace que celle-ci consacre au Brésil).

La catégorie sociale enfants des rues a été construite par un groupe d'agents de l'UNICEF, de la FUNABEM1 et du Service des affaires sociales du ministère de la Prévoyance sociale, à la fin des années 1980, pour désigner les enfants et les adolescents dont ils s'occupaient et qui depuis une dizaine d'années, par leur présence massive, inquiétaient la population brésilienne. Auparavant, ces enfants et ces adolescents étaient appelés mineurs, catégorie juridique qui acquiert, à partir des années 1950, une connotation

La FUNABEM (Fondation nationale pour le bien-être du mineur) a été fondée en 1964, subordonnée au ministère de la Prévoyance sociale, pour remplacer le SAM (Service de l'assistance au mineur), organisme lié au ministère de la Justice depuis 1940; elle a été ellemême remplacée, en 1990, par la FCBIA (Fondation pour l'enfant et l'adolescent), liée au ministère de l'Action sociale.

péjorative. La catégorie mineur signifie, pour le Brésilien, pauvreté et, surtout délinquance — une dérive renforcée par la presse, dont on connaît le rôle important dans la formation de l'opinion publique (Alvim et Valladares, 1988).

En réalité, ces agents ont essayé de changer l'avis négatif de la société sur ces garçons et filles des rues en soulignant le fait qu'il s'agit de jeunes qui ont vécu d'une façon qui ne correspond pas au paradigme de l'enfance et de l'adolescence dans notre société; on souligne que l'enfance leur est ainsi niée. La pauvreté, la crise économique qui aggravent les problèmes familiaux par l'accroissement des taux de chômage et la diminution des chances pour les nouveaux candidats à l'emploi, atteignent les jeunes des classes populaires en premier lieu, et entraînent un plus grand nombre de familles dans la famine.

Selon l'IBGE (Institut brésilien de géographie et statistique), « le Brésil avait, en 1989, environ 59 millions d'enfants et d'adolescents (de 0 à 7 ans), soit 41% de la population. La situation dans laquelle vit la majorité de cette population est extrêmement précaire. En cette même année, la moitié environ — 50,5% — des enfants et des adolescents brésiliens était issue de familles dont le revenu mensuel per capita équivalait au maximum à 1/2 salaire minimum » (Ribeiro et Saboia 1993). D'après certaines interprétations, la pauvreté et le chômage des parents seraient les seuls déterminants de l'accès précoce de ces jeunes à l'emploi. Mais le système scolaire brésilien finit aussi par chasser les enfants et les adolescents des bancs de l'école.

Les agents sociaux des organisations gouvernementales et non gouvernementales (UNICEF et autres groupes liés à l'Église catholique et au mouvement social) ont conçu, à la fin des années 80, une nouvelle façon d'assister cette population des rues, en opposition à la traditionnelle mise en internats. Cette avancée a permis la reconnaissance de toute une série d'activités développées par des enfants et des adolescents pauvres, issus des « rues » ou des « communautés démunies ». On découvre dans plusieurs villes brésiliennes des groupes qui mènent une action que l'on a appelée « alternative », qui assistent un grand nombre de mineurs démunis ou des rues et qui utilisent des méthodes considérées comme « pédagogiques » et « libératrices » (quelques unes inspirées des écrits et de la pratique de Paulo Freire). Les garçons et filles des rues dont s'occupent les groupes non gouvernementaux (ces groupes se constitueront pendant les années 80 en ONG), quelques-uns avec le soutien de l'Église par l'intermédiaire de ses « pastorales », s'opposent au traitement donné par les institutions soutenues par le système officiel (représenté par la FUNABEM, jusqu'à son extinction en 1990).

Celui-ci est considéré comme répressif car il fait de l'internat la principale forme à la fois de « protection » et de « punition ». La catégorie alternative, tout au long des dix dernières années, est ainsi employée pour définir toute action non gouvernementale qui s'oppose à la méthode éducative développée par la FUNABEM depuis sa fondation, en 1964.

La construction historique d'une question sociale

Puisque l'enfance associée à la rue, comme thème lié à la pauvreté, occupe depuis le début du siècle les discours des philanthropes, des juges, des policiers, des patrons, et un espace croissant dans la presse et le débat politique, on peut s'interroger sur les raisons de l'actualité de cette question. Au début du siècle déjà, on oppose « maison » et « rue », ou « usine » et « rue », « enfant abandonné » et « famille désorganisée » ; mais le sens de ces oppositions varie selon les intérêts des agents concernés : ou c'est la famille qui protège ses enfants et ne les laisse pas traîner dans la rue, ce lieu qui mène à la criminalité ; ou c'est l'usine qui protégera de la rue, et remplacera la famille ; elle sert aussi d'école, puisque l'école ne fait pas partie de l'univers des enfants pauvres et ne constitue donc pas une alternative possible au travail et à la criminalité... (Alvim, 1985).

Pour une réflexion sociologique sur le thème des enfants des rues au Brésil, il faut penser le processus de constitution sociale de cette « population » comme un « problème social » qui s'exprime dans les différents débats des divers moments de l'histoire brésilienne. Problème social qui devient encore plus visible à partir des années 70, avec l'irruption de nouveaux spécialistes, tels que les militants et les éducateurs des mouvements pour la défense de «l'enfant et de l'adolescent» (on n'emploje plus le terme « mineur », désormais dépréciatif et stigmatisant), à l'intérieur de nouvelles institutions telles les ONG, et à côté des anciens agents : juristes, policiers, journalistes et philanthropes. Quant aux entrepreneurs, si beaucoup d'entre eux (directeurs d'entreprises commerciales renommées, par exemple) contribuent de nos jours à des programmes « alternatifs » par rapport aux institutions traditionnelles de l'internat, d'autres, au contraire (comme certains commerçants et entrepreneurs des banlieues), sont accusés d'être les mandataires d'actions « d'extermination », actions qui, à partir de la fin des années 80, vont marquer les luttes politiques dans ce domaine (Alvim et alii, 1991).

Dans les dix dernières années, une nouvelle idée de législation est apparue, prenant pour base la convention des droits de l'enfant préconisée par l'ONU. Le résultat en a été la promulgation du « Statut de l'enfant et de l'adolescent », en octobre 1990. Il faut signaler la participation à cette élaboration de quelques travailleurs

sociaux déjà cités dans cet article, aux côtés de juristes et de politiciens, ainsi que de militants (désormais assez nombreux dans ce domaine devenu problème politique dans les années 80). La nouvelle loi abandonne la catégorie mineur, et ses défenseurs la considèrent comme une loi des droits de l'enfant et de l'adolescent (la catégorie mineur présente un contenu apparemment universel du point de vue juridique, mais elle avait fini, ici, par stigmatiser ceux qu'elle désignait, car elle référait généralement aux enfants délinquants, pauvres et noirs).

Il s'agit donc, dans cet article, de signaler les similitudes et les différences de chaque période historique dans la construction de cette « question sociale » :

1- Depuis le début du siècle: avec les débats qui précèdent l'élaboration du Code des mineurs de 1927, l'enfance pauvre se constitue comme problème social.

Immédiatement se crée une tension — toujours actuelle pour les enfants et adolescents des classes populaires, entre travail et éducation. Le Code des mineurs (décret 1794 du 12.10.1927) qui accompagne la convention n°5 de l'OIT de 1919 entrée en vigueur en 1921, détermine l'âge minimum de 14 ans pour le travail à l'usine, dans les manufactures et les chantiers maritimes, les mines ou autre travail souterrain, carrières, ateliers et leurs dépendances. Cependant, quand le Code des mineurs entre en application, deux ans après sa promulgation, un grand débat va s'ouvrir entre les industriels et l'État. Ce dernier est représenté par Mello Mattos, premier juge de mineurs du Brésil, l'un des responsables du Code des mineurs de 1927, connu comme « Code Mello Mattos ». Pour les industriels qui emploient largement la main-d'œuvre mineure (ceux de l'industrie textile notamment), le travail est la seule possibilité d'éducation qui reste aux enfants des classes populaires. L'usine est donc vue comme une école (Alvim, 1985) où les enfants apprennent la discipline et sont protégés de la marginalité. Les industriels affirment aussi que les enfants peuvent ainsi contribuer à l'économie familiale.

Les principaux acteurs de ce débat autour de la catégorie juridique de *mineur* sont les juristes eux-mêmes, les policiers, médecins, journalistes, industriels et hommes politiques. Pour les juristes, soutenus dans leur majorité par les médecins, l'âge biologique ne doit pas être soumis aux intérêts de l'industrie. Les industriels allèguent cependant que le passage de l'âge d'accès au travail à 14 ans, et celui de la journée de travail à six heures produiront une désorganisation totale de l'industrie. Pour le juge des mineurs Mello Mattos, l'obéissance au Code assure le salut de la « race » même si cela implique la désorganisation de l'industrie. L'âge

l C'est-à-dire, six heures de travail par jour, interdiction du travail nocturne (entre 1927 et 1932, l'horaire nocturne commençait à 19 heures ; depuis, il commence à 22 heures) et âge

biologique permettant l'accès au travail et la punition pénale seront donc définis selon les intérêts et les positions des agents concernés dans cette controverse. En ce sens, on peut paraphraser Bourdieu (1983) quand il dit que la jeunesse n'est qu'un mot. Les classifications qui marquent les différences entre les générations, tout comme la construction de certaines catégories sociales, font partie des controverses entre les divers agents du domaine en question. Les entrepreneurs préfèrent que l'individu classé comme mineur soit très peu âgé: c'est mieux pour l'organisation du travail dans son industrie. De même la police, qui peut réprimer et présenter au juge des mineurs les supposés fauteurs de délit, en les retirant des rues où ils sont vus comme des passants illégitimes.

Pendant cette période, les thèmes de la délinquance, de l'universalisation de l'école, du contrôle de l'État sur les familles (la question du Pátrio Poder est prévue dans le Code de 1927 : le juge des mineurs pouvait lever la tutelle aux parents et la confier à l'État) sont déjà présents, comme nous l'avons dit; mais c'est le thème du travail qui domine la dynamique des débats.

- 2- De 1930 à 1943: cette période caractérise l'action de l'État à travers le Code des mineurs. Ce sont les juges qui ont le monopole de la gestion de la délinquance des mineurs et la responsabilité de la vigilance du travail des enfants. En 1943, la promulgation de la Consolidation des lois du travail (CLT) incorpore le chapitre du Code qui fait référence au travail. Ce déplacement de la partie du Code relative au travail du mineur finit par le transformer en Code criminel, comme nous avons pu le constater (Alvim et Valladares, 1988); ce sont les enfants pauvres qui se voient ainsi criminalisés.
- 3- De 1943 à 1964: le Code sera utilisé surtout dans les cas de délinquance. C'est l'apogée des internats. Les premières critiques de ce système surgissent à la fin de cette période. C'est l'époque du SAM (Service d'assistance au mineur) fondé en 1940, dont le but est de prendre en charge les enfants pauvres, « abandonnés », qui ont besoin de l'aide de l'État pour se nourrir et étudier. Ces enfants, pour la plupart, étaient menés par leur propre famille dans les internats, pour y rester jusqu'à leur majorité. Malgré ses projets éducatifs, le SAM — institution créée par des juges, médecins, politiciens, qui croyaient tous au Code — devient, à la fin des années 40 et tout au long des années 50, l'objet des dénonciations de la presse à cause du mauvais traitement infligé aux internes. On en vient à le considérer comme une machine à faire des criminels. La presse de l'époque cite plusieurs bandits célèbres, sortis du SAM. La transformation du SAM en FUNABEM s'accompagne d'un changement dans le comportement des juges des mineurs, qui diffère désormais de celui du juge Mello Mattos, considéré

comme « assistentialiste ». Ils assument maintenant un rôle de médiation entre la société et l'institution responsable de la « protection » ou de la « punition » du *mineur*. Ils se qualifient eux-mêmes de « *mineuristes* ».

- 4- De 1964 à 1990: modernisation et réformisme dans le cadre général de la dictature militaire (jusqu'à 1985); délinquance dans le contexte de la « loi de la sécurité nationale ». À partir des années 70, les internats sont de plus en plus critiqués par les mouvements pour la défense de l'enfance pauvre, qui proposent des programmes et des projets alternatifs. Pendant toute la période d'existence de la FUNABEM, dont la prétention était simplement de formuler la politique pour l'assistance au mineur, un système d'assistance, conçu par les Etats, se développe en créant ses propres internats pour les « fauteurs de délit » et pour les « démunis » - termes qui figurent à présent dans le Code réformé. À Rio de Janeiro et à Minas Gerais cependant, la FUNABEM hérite du patrimoine du SAM et doit administrer les internats et toutes les formes d'assistance qui existaient auparavant. Comme la politique de la FUNABEM est sensée stimuler le rapport familial parmi les internes — et d'autant plus que leurs problèmes sont plus graves —, l'encadrement d'assistants sociaux, de psychologues et de médecins augmente, les capacités d'accueil sont élargies, cependant que le personnel est appelé à participer à l'effort de rationalisation et de modernisation que prône la politique de « sécurité nationale ». Contrairement à l'hygiénisme du juge Mello Mattos qui acceptait de désorganiser l'industrie si c'était pour « sauver la race », la nouvelle politique affirme que, pour assurer l'ordre, les mineurs devraient être « cloîtrés ».
- 5- Après 1990: on observe des tendances contradictoires. D'un côté, on assiste à la croissance de nouvelles initiatives, de nouveaux projets et programmes d'ONG, stimulés par la nouvelle loi; de l'autre côté, dans cette période d'aggravation de la crise économique et sociale, d'augmentation du nombre des enfants des rues, de plus en plus identifiés à la délinquance et à la criminalité, les « réformistes »1, la « droite » en ce domaine, réagissent contre les supposées conséquences « libéralisantes » du Statut de 1990.

La nouvelle loi n'a suscité l'adhésion que des quelques juges qui ont lutté pour elle, et des militants qui, depuis les années 80, critiquent l'État et la manière dont il s'occupe de la protection du mineur, selon l'appellation de l'époque. Ceci entraîne des débats juridiques entre les adeptes du Statut et ceux de la réforme de l'ancien Code. Ils portent notamment sur la valeur éducative de la privation de liberté; les juges des enfants favorables au nouveau

¹ C'est-à-dire des juristes, politiciens, entrepreneurs, qui n'étaient favorables qu'à une réforme de l'ancien code, quand l'alternative d'un nouveau code s'est présentée — lequel sera finalement adopté : le nouveau « Statut de l'enfant et de l'adolescent ».

Statut et tentant d'éviter ce type d'internement déguisé entrent souvent en conflit avec les procureurs. Le Statut prévoit la privation de la liberté pendant une période courte, et seulement pour les cas considérés comme graves. Les procureurs auraient tendance à défendre une ligne plus énergique, position partagée par de larges secteurs de la société.

D'autre part, les militants, eux-mêmes divisés en un grand nombre de programmes alternatifs (les ONG connaissent, elles aussi, des conflits de pouvoir) divergent sur la meilleure forme « d'assistance », que ce soit aux garçons et filles des rues ou aux garçons et filles démunis. L'assistance, dans ces projets alternatifs d'ONG, est réalisée en grande partie par les éducateurs des rues!

Un nouveau métier

La présence significative des « éducateurs » dans ce domaine a contribué à créer leur identité. Ils fondent une association professionnelle, dont la première réunion eut lieu le 1er mai 1993, à Rio de Janeiro, et à laquelle participent plus de 90 éducateurs. Quelques cours de formation pour éducateurs de la rue ont été récemment organisés dans cette ville : l'un dans une université privée catholique ; deux dans des ONG qui développent ces programmes alternatifs, et un dernier organisé par un pool d'ONG et financé par une entreprise privée multinationale liée au commerce de vêtements.

Ce nouveau type de professionnels était restreint, au début des années 80, à un petit nombre de personnes, mais qui ont orienté les travaux de militants et de volontaires dans tout le Brésil. Les militants sont devenus de plus en plus professionnels et les volontaires occasionnels de plus en plus militants. Certaines ONG emploient comme permanents des avocats, des psychologues et des assistants sociaux; ce sont eux souvent qui assument le rôle d'éducateurs de rue. Il s'agit donc d'une nouvelle catégorie sociale, ou du moins de la transformation d'un type de militant et de volontaire qui, avec la croissance des ONG et la reconnaissance par quelques secteurs de la société de l'importance de la question de l'enfant et de l'adolescent pauvres, veut être reconnu comme professionnel, avec les droits et la connaissance technique d'un métier. Ce métier implique risques et difficultés, que ce soit avec les garçons et les filles euxmêmes, ou avec la police. Celle-ci est d'ailleurs, selon les enfants et les éducateurs, la plus grande responsable des actes arbitraires commis contre les enfants, et c'est elle le principal détracteur de la

¹ Cette catégorie est reconnue et nombreuse; on peut y inclure la catégorie des éducateurs sociaux figurant dans quelques textes précurseurs qui ont reconnu les garçons et les filles des rues comme relevant de l'enfance et de l'adolescence, condition qui leur était niée. Ces agents ont publié plusieurs textes qui contenaient, en plus du titre thématique de chacun d'entre eux, le titre plus général de Projets alternatifs pour enfants des rues.

politique de l'État, qui ne l'autorise à emprisonner les mineurs que dans les cas de flagrant délit. L'existence d'éducateurs et d'avocats permet aux enfants de compter sur eux pour les défendre contre les illégalités pratiquées par les policiers, même si les éducateurs ont de grandes difficultés à développer leur pratique — leurs objectifs n'étant pas toujours en harmonie avec ceux de l'institution responsable des projets auxquels ils participent.

Cette complexité entraîne les personnes concernées dans des conflits opposant : des membres du judiciaire entre eux ; ces derniers et la police : la société aux ONG ; les militants aux dirigeants des projets alternatifs des ONG; il y a aussi luttes autour de la défense des enfants et des adolescents, chacun voulant imposer sa forme « d'éducation », et divergeant sur le projet pédagogique ; comme il y a lutte, je l'ai déjà dit, entre la direction des institutions responsables de ces projets et les éducateurs qu'elles emploient. Par exemple, parmi les groupes qui travaillent avec les garçons et filles des rues, certains considèrent qu'il faut travailler avec eux dans l'espace public des rues ; d'autres, qui ont commencé de cette facon, allient maintenant l'assistance dans la rue aux activités développées dans les « foyers de jour »²; d'autres encore ajoutent à cette étape celle des « foyers de nuit»3. D'autres groupes évitent de travailler avec les « fauteurs de délit » (ce qui provoque des divergences entre juges et dirigeants des ONG liées aux enfants et aux adolescents). Il y a aussi des groupes qui ne s'occupent que partiellement de garçons et de filles des rues, sans se spécialiser dans ce type d'assistance. Pour de tels groupes, garçons et les filles des rues sont considérés comme des cas difficiles, presque irrécupérables, et ils se limitent à leur donner une assistance juridique. Le travail que certains de ces groupes développent auprès des enfants et des adolescents de « communautés démunies » est souvent plus « efficace » quand ils offrent une formation professionnelle à travers des ateliers, s'associant souvent à des entreprises qui embauchent les adolescents formés.

Je voudrais souligner que si les thèmes débattus au début du siècle (jusqu'à 1927) sont cadré dans les périodes que j'ai moimême découpées, ils se relient aussi à des contextes politiques et économiques différents. Par ailleurs, si la question du travail provoque des luttes entre les entrepreneurs et les juges, surtout à la fin

3 Quelques groupes travaillent avec la « rue » et les « foyers de nuit» sans les « foyers de jour ». Mais il y a plusieurs articulations possibles, de sorte que ces projets finissent par

travailler avec les trois étapes, simultanément ou séparément.

¹ Je n'ai pas cherché ici à traiter de la complexité de ce domaine au niveau national; ma connaissance est directement liée à la municipalité de Rio de Janeiro et je ne connais qu'indirectement ce qui se passe dans les autres États, par des livres, des articles et par la presse.

² Activités telles que l'alphabétisation, mais aussi des activités sportives, artistiques et de formation professionnelle. Les « foyers de jour » constituent la seconde étape du travail avec les enfants de la rue : après plusieurs contacts avec les éducateurs qui développent des activités semblables dans la rue, les enfants sont invités à venir s'intégrer aux activités proposées dans un espace clos. Les garçons et les filles ne passent pas tous la nuit dans ces foyers.

des années 20, puis pendant toutes les années 30 jusqu'à la moitié des années 40, ce n'est plus un thème de conflit majeur. Depuis que la Consolidation des lois du travail est responsable de la législation du travail des moins de 18 ans, le Statut a été pratiquement exclu de la question; paradoxalement, les militants l'excluent aussi. Cependant, si le débat est marqué par des divergences internes sur la manière d'éduquer et de récupérer les enfants pauvres, le thème qui se détache est celui de la délinquance, surtout quand les mouvements alternatifs cherchent les moyens de réaliser une formation professionnelle qui introduise effectivement garcons et filles dans le monde de l'emploi et évite ainsi qu'ils ne tombent dans le monde du crime. Le travail, apparemment absent ou relégué au second plan derrière les questions de la marginalité et de l'éducation, est la forme trouvée par les différentes propositions éducatives dans ce domaine, soit pour « récupérer », soit pour « développer les potentialités individuelles » de chacun. Si, au début du siècle, le travail se substituait à l'école pour les enfants pauvres afin de les préserver du danger des rues et de la criminalité, de nos jours (même si le travail n'occupe plus le centre des discussions), il y a toujours une pédagogie de formation professionnelle qui accélère l'entrée précoce dans le monde du travail, laissant l'éducation formelle au second plan. Malgré la résistance de quelques éducateurs et de quelques projets, cette tendance semble s'imposer : pour les enfants et les adolescents des classes populaires, issus de la rue ou non, la seule manière d'échapper à la criminalité, c'est toujours le travail précoce.

Le travail des enfants et des adolescents

Le travail des enfants et des jeunes dans les villes est analysé depuis quelques années au Brésil par une littérature où prédomine une vision économique et statistique. Il faut cependant noter que des études ont été réalisées par des sociologues, des assistants sociaux, des psychologues sur le travail exécuté dans la rue par les enfants des rues depuis la fin des années 70, quand ce thème est devenu un objet de recherche où l'observation directe — donc l'aspect qualitatif - reste l'instrument privilégié du recueil des données². Cette tendance, observée dans les études sur le mineur de rue, ne s'est pas vérifiée dans la même proportion en ce qui concerne le travail urbain du mineur en général. C'est à partir de

2 Rosilene Alvim et Lícia Valladares, « Infância Pobre no Brasil, Uma Análise da Literatura », in B.I.B. n°26, ANPOCS, Rio, 1989.

¹ Cf. R. Cervini et F. Burger, « O menino trabalhador no Brasil », in A. Fausto e R. Cervini (org.), O Trabalho e a Rua; Crianças e Adolescentes no Brasil Urbano dos anos 80, São Paulo, Cortez Editora, 1991, p. 17-46; Ricardo P. de Barros, Eleanora Cruz Santos, Rosane Fausto e R. Cervini (org.), op. cit.; Rosa Ribeiro e Ana Lúcia Saboia, « Crianças e Adolescentes na Década de 80 : Condiçoes de Vida e Perspectivas para o Terceiro Milênio », in I. Rizzini (org.), A Criança no Brasil Hoje, Desafio para o Terceiro Milênio, Rio, Editora Universidade Santa Ursula, 1993.

ces études que, dans les années 80, des agences internationales comme l'UNICEF et d'autres ont commencé à faire la distinction entre « enfants des rues » et « enfants dans les rues » : les premiers sont ceux qui vivent et dorment dans les rues, les seconds ceux qui travaillent dans les rues mais retournent chez eux la nuit. On sait cependant que le processus d'entrée à la vie des rues peut commencer par le biais du travail informel dans la rue!

Quand on parle du travail des moins de 18 ans, on établit, par la spécification de l'âge, la comparaison avec le travail adulte. C'est la reconnaissance implicite que cette catégorie de travailleurs — le terme *mineur* lui-même l'indique — a quelque chose d'incomplet, d'illégitime, d'une certaine manière. En effet, les mineurs devraient se trouver en dehors du monde de l'emploi dans la mesure où ils sont dans une phase de la vie reconnue par notre société comme un moment de préparation pour la vie adulte, pour un futur passage à la majorité. La législation qui régit leur travail se base sur un ensemble de règles établissant les conditions dans lesquelles enfants et adolescents peuvent travailler (âge, horaire de travail compatibles avec la scolarité...) ainsi que sur l'interdiction du travail nocturne et des travaux considérés comme insalubres parce mettant en danger la croissance et la santé du travailleur mineur. Une telle législation signifie également que cette forme de travail, bien que nécessaire pour les familles ouvrières et pauvres, et pour le développement économique lui-même, manque cependant de légitimité pour la société en général.

Dans la plus grande partie de la littérature sur ce thème comme dans les justifications présentées lors de la promulgation des lois sur le travail des enfants et des jeunes, la pauvreté apparaît comme le principal déterminant du travail précoce de tant d'enfants et d'adolescents. Le terme *précoce* peut indiquer la reconnaissance du fait que cette situation ne devrait pas exister; mais aussi le fait que, dans ces sociétés pauvres, les innombrables enfants au travail ne sont pas seulement constitués de mineurs, mais de mineurs de

l Oris de Oliveira mentionne une étude du PREALC qui a calculé que la population économiquement active des enfants et des adolescents brésiliens, en 1990, s'élevait à 7 639 748 personnes, dont 1 456 748 entre 10 et 14 ans, et 6 183 741 entre 15 et 19 ans. (Oris de Oliveira : O Trabalho da Criança e do Adolescente. LTR, São Paulo. 1994). Le même auteur cite une étude de l'IBGE (Perfil Estatistico de Crianças e Maes no Brasil, coordination de Rosa Maria Ribeiro da Silva) où apparaît la distribution des dix secteurs d'activités qui occupent le plus souvent les enfants de 10 à 17 ans

Chiffres absolus			70206,23 en	aplois
Chiffres relatifs %		- 1	100,0	700
Agriculture			42,9	` - - `
Industrie de transformation	*		14,6	,= .
Industrie du bâtiment			3,9	
Commerce		•	10,3	
Services		7	20,7	
Autres activités			7,5	-

moins de 14 ans, limite d'âge pourtant fixée par l'OIT (et ratifiée par le Brésil, notamment).

Je voudrais attirer l'attention sur l'importance des travaux statistiques et économiques pour l'établissement du profil du travailleur mineur brésilien, et signaler la nécessité de suivre les pistes indiquées dans ces statistiques et ces analyses économiques pour réaliser des études de cas où l'on tienne compte de la vision des acteurs sociaux concernés, afin d'éclaireir les questions non résolues. Ces questions sont relatives au caractère explicatif de la variable pauvreté qui n'a pas encore été, à mon avis, suffisamment relativisée. Une telle variable peut être considérée comme une catégorie construite en termes économiques où le marché occupe une place centrale pour expliquer les incohérences que l'analyse statistique présente fréquemment. Pour donner un exemple, je peux citer des études récentes où l'on analyse l'emploi d'enfants et d'adolescents à partir de comparaisons statistiques : on y a observé que des adolescents de São Paulo, appartenant à des familles qui gagnent plus que le SMIC1, entrent dans le monde du travail dans une proportion plus grande que celle des adolescents de Pernambuco, dont le revenu familial est inférieur. L'explication d'une telle différence résiderait dans le fait que le monde du travail, à São Paulo, est plus exigeant quant à l'éducation, et plus attrayant dans la mesure où il remplace l'école elle-même². Des comparaisons semblables sont effectuées entre São Paulo, Porto Alegre et Fortaleza. Ces études ont contribué à faire reconnaître l'importance de la variable pauvreté comme explication de l'entrée précoce dans le monde du travail, et permettent d'aller plus loin dans au moins trois domaines

1- L'observation de différents types de familles en fonction du revenu familial et de la hiérarchie interne qui décide de l'entrée dans le monde du travail (importance du rôle du père) montre que, dans la plupart des familles, les membres commencent à travailler en obéissant à un ordre de priorités établies non seulement à partir des besoins économiques du groupe mais aussi en fonction d'une hiérarchie de sexe, d'âge et de statut : les jeunes garçons de 14 ans ou plus commencent les premiers, suivis par les filles adolescentes

I Selon R. Cervini et F. Burger la définition de « population pauvre » et sa relation avec le travail des enfants et des adolescents sont liées au revenu de la famille par tête. Ce revenu qui caractérise la pauvreté est défini comme égal à la moitié du salaire minimum, l'équivalent d'un SMIC brésilien. Celui-ci valait 100 dollars en 1993 et s'baissait à 70 dollars en octobre 1994.

<sup>1994.

2</sup> La plupart des données sur le travail des enfants et des adolescents émanent de la PNAD (Enquête nationale d'échantillonnage par domicile dans les régions métropolitaines), une enquête statistique annuelle réalisée par l'IBGE. Lorsqu'on discute la raison de l'entrée précoce des enfants et adolescents sur le marché du travail, Barros, Ricardo et Mendonça ne remettent pas en cause le caractère déterminant de la pauvreté. Ils essaient de montrer l'importance de l'attraction du marché de travail et de la qualification des emplois. D'autres chercheurs lient l'entrée précoce sur le marché du travail au revenu par tête de la famille. Cette position se base sur le fait que c'est parmi les familles qui reçoivent un revenu inférieur à 1/2 salaire minimum que l'on rencontre la plupart des enfants et d'adolescents travailleurs.

et les mères. Les enfants ne travaillent que dans les familles dont le revenu est inférieur au SMIC.

- 2- Lorsqu'on compare les différentes régions du pays, on peut relativiser plusieurs affirmations (et dénonciations) qui constituent le fonds commun de certaines idéologies qui concernent le travail des mineurs, telles que l'équivalence entre situation de pauvreté et classe ouvrière brésilienne.
- 3 La scolarisation indique des nuances : le travail précoce ne peut être vu comme le plus grand et le seul empêchement de la fréquentation de l'école, qui est différenciée en fonction de l'âge et du type de famille. La composition familiale joue aussi son rôle, lié non seulement à la présence du père comme chef de famille mais aussi au nombre de personnes composant le groupe familial. Sur cet aspect, il faut souligner l'augmentation du nombre de familles dont le chef est une femme. Silva et Saboia observent, dans leur étude, que celles-ci accomplissent une rupture au sein du modèle hiérarchique de l'entrée dans le monde du travail, avec l'utilisation intense de la main-d'œuvre des enfants et l'abandon de l'école. D'autre part, les auteurs montrent aussi que c'est seulement dans les familles dont le chef est un homme et dont le revenu est bien inférieur au SMIC que le travail des mineurs n'obéit pas à ce modèle hiérarchique. Et finalement, (cf. l'article de Ricardo Paes e Barros et Eleonora Cruz e Santos) le travail précoce est relativisé comme forme de reproduction de la pauvreté.

Une analyse de la famille à partir des différents niveaux de ses revenus serait nécessaire, en tenant compte du rapport entre le travail de ses membres mineurs — enfants et adolescents — et leur niveau de scolarité. Si on ne considère pas l'aspect culturel du thème du travail et de l'école dans la classe ouvrière et les classes pauvres, on ne connaîtra pas les caractéristiques sociales et culturelles qui nous permettraient peut-être d'aller au-delà de ce que les chiffres et la société nous montrent. Il est important de concevoir la différenciation entre les pauvres non seulement par rapport à leur revenu mais aussi en termes culturels. Les recherches de terrain où les aspects qualitatifs sont pris en considération sont le seul moyen de nous les révéler.

Pour élucider ce point de vue, je ferai référence à des travaux qui soulignent le caractère historique de la discussion du travail du mineur telle qu'elle est menée au Brésil, ainsi qu'à quelques études de cas sur le travail industriel de mineurs réalisées dans une villeusine de l'État de Pernambuco dans les années 30 et 40, et à Rio de Janeiro en 1989. Le travail récent de Felícia Madeira! analyse la question du rapport entre le travail du mineur et l'éducation en

I Felicia Madeira, « Pobreza, Escola e Trabalho: convições virtuosas, conexões viciosas », in Sao Paulo em Perspectiva, vol. 7, nº1, janv-mar. 1993, São Paulo, SEADE.

fonction des conception culturelles des secteurs de la population pauvre. Dans tous les travaux qui seront cités, la question du travail et de l'éducation des moins de 18 ans est associée au thème de la violence. Même si le travail n'est pas considéré, de la part des classes populaires et de la société en général, comme « bon » pour les enfants, il apparaît, à côté de l'école, comme lieu de protection contre l'entrée dans le monde du crime. Ces études montrent aussi que les acteurs directement concernés (l'ouvrier lui-même, sa famille, l'employeur ou son représentant), valorisent le rôle formateur du travail, qui protège de la marginalité. C'est dire que le travail de l'adolescent n'est pas envisagé, au sein de sa propre classe, en fonction de son exploitation et de sa disqualification futures.

La discussion sur le travail du « mineur » : considérations historiques

« Récemment, un auteur a survolé la question (le travail des petits enfants, au début du capitalisme anglais) avec cet air blasé qui caractérise la conscience à toute épreuve de l'ère atomique. Le lecteur moderne, ditil, "bien familiarisé avec les camps de concentration", reste "relativement insensible au spectacle de la main-d'œuvre enfantine". Qu'il nous soit permis de réaffirmer un point de vue plus traditionnel: l'exploitation des petits enfants, à cette échelle et avec cette intensité, fut un des événements les plus honteux de notre histoire ».

(Thompson, E.P., 1988)

Si l'histoire du travail industriel des enfants, dans la littérature classique sur le développement capitaliste, révèle le côté cruel de ce fait, elle ne permet pas d'affirmer qu'il soit une création de ce système économique. Selon E. P. Thompson (The Making of the English Working Class), le capitalisme n'a pas inventé le travail des enfants, mais il a créé les conditions par lesquelles ceux-ci ont été transformés en adultes précoces, en travailleurs « libres ». Ils ont été aussi arrachés à une tradition où le travail au sein de la famille permettait leur reproduction en tant qu'enfant : il relève, à l'appui, la permanence des jeux et des musiques des enfants des classes ouvrières de cette période où ils n'étaient pas encore déchus de leur mode de vie, de leur culture. Lancés dans l'espace des usines, face aux machines, ils sont soumis à la surveillance d'étrangers et souvent de leurs propres familiers, voisins, parents, forcés à endurer de longues journées de travail ininterrompues, en recevant une paye inférieure à celle de l'adulte. Selon Marx, pour « l'anthropologie (physique) capitaliste, l'enfant cesse d'être un enfant à dix, neuf ou même cinq ans ».

Les justifications idéologiques des secteurs intéressés à l'utilisation de cette main-d'œuvre ont été, à travers l'histoire, d'une monotonie exemplaire, tant aux moments de l'implantation du capitalisme, où cette main-d'œuvre fut largement utilisée, comme en

d'autres contextes historiques, où cette main-d'œuvre ne présentait plus la même importance pour l'industrie. Enfants et adolescents pauvres doivent travailler parce que le travail protège du crime et de la marginalité; l'espace de l'usine est opposé à l'espace désorganisé et déréglé de la rue. En outre, le travail des moins de 18 ans permet l'augmentation du revenu familial, en même temps qu'il constitue une école, l'école du travail.

Au Brésil, cette discussion commence au début du siècle et se poursuit jusque dans les années 19301. Pendant cette période, la catégorie du travailleur mineur se construit du point de vue iuridique à travers divers projets de loi discutés à la Chambre des députés. Pendant les années 1910 et 1920, plusieurs projets se succèdent et aboutissent à l'élaboration de la partie relative au travail du Code de mineurs de 1927. Dans ces discussions, est présent le caractère protecteur du travail, protection individuelle du travailleur par rapport à la marginalité, protection de sa famille, car son travail augmente le revenu familial. L'importance de l'école v est aussi discutée : sa fréquentation ne doit pas être troublée par le travail du mineur. Ce travail obéirait donc à un double besoin, du mineur et de sa famille. Il y aurait ainsi un destin inévitable vouant les enfants pauvres soit au travail, soit à la marginalité. Les désaccords entre députés tourneront autour du problème de l'âge auquel l'enfant peut travailler, du nombre d'heures de la journée de travail et du caractère obligatoire de l'école.

Pour les industriels de cette période, pour leurs représentants politiques et les idéologues en général, l'âge de l'entrée dans l'emploi est toujours pensé au-dessous de la limite fixée par la conférence de l'OIT en 1919, (voire antérieurement par quelques philanthropes ou par la législation de quelques pays industrialisés), à savoir 14 ans.

L'industriel de São Paulo, Jorge Street, réagit en 1915 à un projet approuvé par la chambre municipale de Rio de Janeiro sur le travail industriel de l'enfant mineur, qui finit par être déclaré inconstitutionnel. Dans un article « Dans les usines que je dirige » publié par le Jornal do Comércio, il réagit contre la limite d'âge à quatorze ans. Il considère qu'il y a des enfants et des mineurs : à partir de quatorze ans, les enfants des usines deviendraient des mineurs, pouvant travailler pratiquement comme des adultes; jusque là, ils apprennent, et ne peuvent donc pas être utilisés comme leurs aînés. D'autre part, l'on considère que l'école est

¹ Dans ma thèse de doctorat Constitution de la famille et travail industriel, Une étude sur les travailleurs de l'industrie textile d'une usine avec cité ouvrière, mimeo, PPGAS-Museu Nacional, UFRJ, 1985, je fais une analyse détaillée de cette discussion dans le chapitre 5, intitulé « Le travail des enfants ». Ana Beatriz Braga à soutenu récemment sous ma direction un mémoire de maîtrise, A Construção do Menor Trubalhador, Programa de Pós-Graduação em Sociologia, IFCS-UFRJ, dans laquelle elle analyse les discussions à la Chambre des Députés sur les divers projets concernant la législation sur le travail des mineurs.

importante pour tous les segments de la société mais si l'État ne remplit pas son devoir, l'usine devient l'école des mineurs et des enfants de la classe ouvrière, qui les délivrera de la délinquance et du crime, tout en augmentant le revenu familial. Il faut citer ici également la réaction des industriels de Rio de Janeiro quand le juge des mineurs Mello Mattos établit la législation relative au travail dans le Code de mineurs de 1927, réaction marquée par les mêmes arguments à Rio et à São Paulo, où un autre juge suit la même argumentation que son collègue de Rio, celle de la double protection du mineur et de sa famille. Les arguments des patrons se réduisent en fait à des pronostics de désorganisation de l'industrie, car - est-il affirmé sans rire - un adulte ne supporterait pas de réaliser les tâches monotones réservées aux mineurs, et à des menaces de licenciement en masse des mineurs, ce qui affecterait les familles. Le juge Mello Mattos, fortement influencé par les idées eugéniques, répond, on l'a vu, qu'il préférait « sauver la race » que l'industrie.

Cette polémique s'éteint quand les industriels n'ont plus à compter sur l'ajournement des décrets d'application de la loi : en 1932, la journée de travail s'établit à 8 heures pour les adultes et les moins de 18 ans, alors que le Code des mineurs l'avait limitée à 6 h. Dans le même temps, l'âge minimum pour le travail industriel est fixé à 14 ans, et à 12 ans, dans les cas d'apprentissage. Le même procédé pour contourner, au bénéfice des industriels, les anciennes interdictions légales s'applique au travail nocturne : il est toujours interdit aux mineurs, mais il débute maintenant non plus 19 h comme antérieurement, mais à 22 h. Il y a donc une sensible augmentation de la journée effectivement œuvrée. Cette législation sur la journée de travail, l'âge et l'apprentissage est toujours en vigueur aujourd'hui; la seule interruption a eu lieu en 1979, lors de changements constitutionnels qui réduisaient l'âge à 12 ans. Ce changement a été justifié par l'argument des besoins économiques des familles pauvres. Dans la discussion des amendements sur le travail des mineurs pendant l'élaboration de la constitution de 1988, on revient à l'âge de 14 ans et on maintient l'apprentissage à 12 ans. Cela permet aux secteurs industriels qui emploient des mineurs de nombreuses manipulations : par exemple, ils font appel à la législation de l'apprentissage pour payer illégalement des salaires dérisoires (les mineurs de 14 ans devraient, d'après le nouveau Statut de l'enfant et de l'adolescent, gagner au moins le SMIC, même s'ils se trouvent en période d'apprentissage). Ana Isabel Aguiari, chercheur du Centre d'études et de recherches sur l'enfance, NEPI-UFRJ, montre que la

¹ Ana Isabel Aguiar, « Proteçao ao Trabalho do Menor: Alteraçoes na CLT », in Rosilene Alvim e Rosa Maria Ribeiro (coord.) O Trabalho Industrial do Menor, partie de la Recherche O Trabalhador Carioca, Produçao e Reproduçao da Classe Trabalhadora, dont la coordination fut assurée par Alice Rangel de Paiva Abreu, IFCS-UFRJ, 1989.

discussion de ces amendements relève de ce que j'ai moi-même appelé la monotonie répétitive de l'argumentation sur les besoins et l'intérêt du travail pour les mineurs et leurs familles.

En 1943, la législation concernant le travail du mineur est exclue du Code des mineurs pour être intégrée à la Consolidation des lois du travail (ce qui laisse, à mon avis, le travailleur mineur moins protégé qu'auparavant). Ses droits sont maintenant dilués dans le Code du travail, il ne peut plus compter sur une justice spéciale adaptée à sa propre situation comme le voulaient les anciens philanthropes et juristes. Il faut ajouter le fait que le syndicalisme s'intéresse peu à ce travailleur, parce qu'il deviendra vite majeur et parce que son travail est secondaire dans l'économie familiale (seul compte vraiment le chef de famille). Dans aucune catégorie d'activités le syndicat ne considère le mineur comme un acteur des luttes. Confondu avec l'ensemble des ouvriers dans le cadre d'une même législation, son statut personnel est en fait occulté, nié. De ce point de vue, il est bien un travailleur mineur, littéralement.

Quelques recherches et données qualitatives

Les conclusions de quelques travaux dont les données ont été obtenues par des recherches de terrain, avec observations directes et réalisation d'entretiens ouverts, permettent une approche du travail des enfants et des jeunes à partir du point de vue du travailleur et de sa famille.

L'étude de la famille d'un groupe de travailleurs de l'industrie textile d'une ville-usine de l'État de Pernambuco!, la Companhia de Tecidos Paulista, nous a montré que l'intense utilisation du travail de mineurs dans les années 1930 et 1940 est considérée par les familles de ces travailleurs comme imposée par l'industrie, surtout dans le cas des mineurs de 14 ans, mais aussi comme un élément formateur et comme une aide à la reproduction familiale du groupe travailleur. Les familles des travailleurs de Paulista qui vivaient dans des conditions économiques supérieures à la masse des familles campagnardes, côtières, et de celles originaires du sertão du Nordeste, ont tendance à valoriser rétrospectivement l'éducation dans leurs discours actuels et à penser que leurs enfants ne sont pas allés travailler à l'usine avant l'âge de 14 ans. Il faut noter, cependant, que pour ces travailleurs, rencontrés dans des années 1970 et 1980, le travail des enfants fait partie de leur histoire de vie et de leur trajectoire; il n'est pas considéré comme quelque chose d'entièrement négatif. Le travail fait partie de leur propre identité sociale. Le travail du mineur est donc vu positivement, avant comme maintenant.

¹ Rosilene Alvim, Constituição da Familia e Trabalho Industrial, um estudo sobre trabalhadores de uma fábrica com vila operária, op. cit.

Felicia Madeira, dans un article récent, attire l'attention sur le fait que l'évasion scolaire n'est pas nécessairement due au travail du mineur, mais à l'idée que les parents des classes populaires se font d'une école — devenue universelle à partir des années 1980 — où ils ne retrouveraient pas le caractère positif qu'eux-mêmes prêtent au travail. Cette valorisation du travail dans les classes laborieuses explique que, dans la ville ouvrière de Paulista (qui ne présente pourtant pas de problèmes de violence ou de marginalité), on ait pu continuer à argumenter dans ce sens, au moment où la législation relative aux 8 heures, à l'âge minimum et au salaire minimum obligatoire a été approuvée. On y fit également valoir que cette législation pénalisait les familles ouvrières. En effet, le mineur travaillait pour aider sa famille et comme une grande partie de ses membres travaillaient également, l'addition de bas revenus formait un salaire familial suffisant. Les travailleurs appréciaient l'offre de travail généralisée, étendue même aux handicapés. Il y avait de l'emploi pour tous, même si l'on recevait « peu de chose », ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Dans une recherche réalisée sur le travail industriel du mineur à Rio de Janeiro sous ma direction et celle de Rosa Maria Ribeiro en 1988, on a observé cette même valorisation du travail de la part des mineurs travailleurs de l'industrie textile. Adolescents et employeurs admettaient que le travail les délivrait de la marginalité tout en étant un complément important du revenu familial. D'autre part, les adolescents appréciaient le fait de pouvoir profiter de leur argent de poche. La question de l'école se présentait comme un désir, mais l'horaire de l'usine (8 heures - 18 heures) et les temps de transport ne leur permettaient pas un repos suffisant pour pouvoir fréquenter les cours d'une manière bénéfique!.

Ainsi, seules les analyses qui tiennent compte de l'importance de la culture pour la compréhension des faits sociaux peuvent aller au-delà de la quantification abstraite et formelle qui ne permet pas de voir le mouvement réel des phénomènes socio-économiques vécus par des sujets. Il est donc important de considérer les différences de genre et de composition familiale pour rendre compte de

Seuls ont pu être réalisés les entretiens auprès d'adolescents de sexe masculin, l'accès aux usines employant des jeunes des deux sexes ayant été refusé au chercheur. Du point de vue statistique, il est intéressant de noter que les jeunes filles ont une présence majoritaire dans les métiers, comme la couture, nécessaire dans les industries de confection ou de cuirs et peaux, où l'apprentissage effectué à la maison n'est pas reconnu comme qualification.

Dans cette recherche, on a aussi vérifié que, parmi les cinq branches industrielles de Rio de Janeiro qui employaient en 1986 la plus grande proportion de travailleurs mineurs (selon les données de la RAIS, Relation annuelle d'information statistiques), l'industrie de vêtements et chaussures vient en premier lieu (7 051 travailleurs adolescents, dont 5 951 filles et 1 077 garçons). Dans le secteur graphique éditorial, sur 1 464 adolescents, il y a 1 332 garçons et 130 filles seulement. Dans le secteur des cuirs et peaux, les jeunes filles occupent 820 emplois, et les garçons 291. Dans le secteur métallurgique, sur 809 jeunes employés, 580 sont de sexe masculin et 227 de sexe féminin. Dans le secteur textile, la proportion entre les deux sexes est équilibrée, à savoir, pour un total de 717 travailleurs, 388 de sexe masculin et 327 de sexe féminin.

la complexité du travail des enfants et des jeunes. Le modèle culturel donnant au chef de ménage le rôle de soutien de famille, et la vision selon laquelle le travail du jeune et même de l'enfant est une forme d'aide au chef de famille, traversent toute la société et place les jeunes travailleurs, du sexe masculin comme du sexe féminin (les filles dans une situation de plus grande précarité, peut-être) dans une situation d'invisibilité pour ce qui est de la citoyenneté des travailleurs.

Ils se trouvent précocement dans le monde du travail, mineurs temporaires, et en tant que tels ne sont pas considérés comme travailleurs à part entière. Passants et partiels, on ne leur doit aucun respect, même pas ceux que la Loi leur reconnaît. Invisibles socialement, ils ne peuvent pas même compter sur la protection et la défense de leurs droits par les syndicats.

Références bibliographiques

- AGUIAR, A.I., 1989 - Proteção ao Trabalho do Menor: Alterações na CLT, in ALVIM, R. et RIBEIRO, R.M., O Trabalho industrial do Menor, IFCS-UFRJ.

ALVIM, R., 1985 — Constituição da Família e Trabalho industrial, PPGAS-Museu Nacional, UFRJ.

ALVIM, R. et VALLADARES, L., 1989 — Infância Pobre no Brasil, Uma Análise da Literatura, B.I.B. nº 26, ANPOCS, Rio.

BRAGA, A.B., 1993 — « A Construção do Menor Trabalhador », Programa de Pós-

Graduação em Sociologia, IFCS-UFRJ.

- CERVINI, F et BURGER, F., 1991 O menino trabalhador no Brasil, in BURGUER, F. et CERVINI, R., eds., O Trabalho e a Rua Crianças e adolescentes no Brasil Urbano dos anos 80, São Paulo, Cortez Editora, pp.17-46;
- MADEIRA, F., 1993 Pobreza, Escola e Trabalho: convições virtuosas, conexões viciosas, São Paulo em Perspectiva, vol. 7, nº 1, jan-mar., São Paulo, SEADE.
- -ORIS DE OLIVEIRA, 1994 O trabalho da criança e do adolescente LTR, São Paulo. - RIBEIRO, R. et SABOIA, A.L., 1993 — Crianças e adolescentes na Década de 80 : Condições de Vida e Perspectivas para o Terceiro Milênio, in RIZZINI, I., ed., A Criança no Brasil Hoje, Desafio para o Terceiro Milênio, Rio, Editora Universidade Santa Ursula.

Pourquoi le travail de l'enfant est-il toléré? — le cas du Brésil—

Lia Fukui

Crianças de fibra (Enfants courageux) est le titre d'un documentaire photographique publié en 1994, tableau sans retouche de l'exploitation du travail d'enfants de 10 à 13 ans au Brésil. Le texte accompagnant les photos présente des extraits d'interviews où les enfants font le récit de leur journée de travail, de l'effort physique demandé, des dangers encourus, du manque de salubrité et de l'insuffisance des salaires. Édité avec l'appui de l'OIT, de syndicats et d'une fondation de défense des droits de l'enfant, ce livre marque un moment de la prise de conscience de la part de certains secteurs sociaux, hors du milieu universitaire et de celui des défenseurs habituels des droits de l'homme.

Le présent travail veut souligner l'écart entre la législation et la réalité des faits, ainsi que l'indifférence et l'ambiguité des médias.

Tout d'abord, il faut définir la notion de travail dans son sens le plus large et général : n'importe quelle activité dont le but direct ou indirect est celui de la prise en charge de la vie. Lorsque cette même responsabilité repose sur l'enfant, il est question de travail de l'enfant. Les tâches accomplies à l'intérieur du foyer dans le but de pourvoir aux besoins les plus élémentaires — se nourrir, s'habiller, s'abriter, se reposer - sont également considérées comme travail et sont, le plus souvent, effectuées par des adultes. La participation de l'enfant à l'accomplissement de ces travaux peut avoir lieu à titre d'aide ou de collaboration et, lorsqu'ils sont accomplis sous l'orientation d'un adulte, ils font partie de l'apprentissage et du processus de socialisation de l'éducation informelle. Il est toutefois difficile, dans l'éventail des activités entreprises par un enfant, de faire la distinction entre la part de l'aide et de l'échange, et celle de la « pratique des tâches quotidiennes collectives chez les pauvres », à l'intérieur et à l'extérieur du foyer. Quoi qu'il en soit, le droit des enfants aux soins et à la protection, ainsi que celui de fréquenter l'école et de jouir des activités de loisir est une norme de la société actuelle.

Dans la plupart des familles populaires, l'occupation d'un enfant aux tâches ménagères entraîne la libération d'un adulte en vue d'un travail rémunéré servant à pourvoir aux besoins de la famille. Quand l'enfant doit lui-même partir en quête de sa propre subsistance ou de celle d'un adulte, on voit se configurer une situation d'exploitation extrême. Ainsi, le premier signe indiquant qu'une famille réussit à atteindre le minimum nécessaire pour assurer sa propre survie est la libération de l'enfant pour qu'il puisse fréquenter l'école.

Au Brésil, d'après les données du PNAD (Enquête nationale par échantillons domiciliaires), la fréquentation de l'école concerne les familles percevant plus de deux SMIC par personne (soit, en 1990, quelque 12,8 % d'entre elles, d'après le recensement). On retrouve ce même rapport dans une enquête empirique du début des années 1980 (Fukui et alii, 1981).

Nous partirons du présupposé que tout enfant ne fréquentant pas l'école se voit, d'une manière ou d'une autre, contraint de développer des activités liées à la prise en charge de sa vie. Il convient toutefois de rappeler que l'activité scolaire n'exclut pas l'enfant du monde du travail, alors que le monde du travail, lui, peut exclure l'enfant de l'école.

Qu'est-ce qu'un enfant? Les sociétés, de façon générale, développent leurs propres critères de définition, en fonction de l'âge, de devoirs et de responsabilités. Au Brésil, comme dans la plupart des pays du monde occidental, la périodisation est la suivante : 6 ans, phase pré-scolaire ; 7 ans, alphabétisation ; 12 ans, apprentissage d'un métier ; 14 ans, scolarité obligatoire et, avec certaines restrictions et mesures de protection spécifiques, accès au marché du travail ; 16 ans, droit de vote ; 18 ans, majorité civile. Cette distribution par niveaux d'âge, si simple au premier abord, présente cependant plusieurs ambiguïtés. Par exemple, la période 12-14 ans est définie en même temps comme étant celle de la scolarité, et celle de l'apprentissage d'un métier. L'âge minimum pour l'apprentissage n'est pas strictement réglementé.

Dans cet article, nous aborderons la question du travail des enfants de moins de 14 ans à la lueur de trois paramètres: les connaissances acquises, la législation sur l'enfant et l'adolescent, et les informations véhiculées par les médias, surtout les journaux à grand tirage. L'hypothèse retenue est que ces instances ont des discours parallèles, voire fragmentés. Pourquoi le travail de l'enfant est toléré au Brésil? — la tolérance en question pouvant être comprise comme une attitude indulgente d'une l'opinion qui excuse ou pardonne les fautes, regardant plutôt le bon que le mauvais côté des situations. Nous essaierons d'ébaucher les termes d'une proposition politique qui ferait avancer la protection effective de l'enfant dans le domaine du travail, selon les principes de droit et de justice préconisés par le récent Statut de l'enfant et de l'adolescent.

Les connaissances acquises : la dénonciation

Le recensement de 1970 et le PNAD de 1977 considèrent que la population économiquement active (PEA) s'entend dès l'âge de 10 ans. Ainsi, une première approche pour mesurer l'étendue du travail de l'enfant au sein de la société brésilienne est possible. Face aux donnés quantitatives indiquées par les recensements, les quelques travaux empiriques réalisés jusqu'alors en milieu rural (Antuniassi, 1981; Ribeiro, 1982) ont acquis une plus grande légitimité. Il a également été possible d'évaluer la quantité de travail des enfants dans les grandes villes et de commencer à construire une problématique autour du thème. Alvim et Valladares (1988) font un relevé de la littérature dont le thème est l'enfance et trouvent 41 publications (19 %) sur le travail de l'enfant. Rizzini (1989) indique 45 ouvrages sur ce même thème dès le début des années 1970. Bien que la majeure partie de ces enquêtes s'occupe des plus de 14 ans, le nombre important de publications indique que le thème prend de l'ampleur dans la production académique. Les enquêtes sur le travail de l'enfant et de l'adolescent ne font pas toujours la séparation par catégorie d'âge, ce qui entraîne une première difficulté: l'enfant travailleur âgé de moins de 10 ans est exclu des données, et l'on peut difficilement établir les différences et particularités du travail des apprentis selon leur âge (à moins de postuler que le travail des moins de 12 ans est quantitativement négligeable, ce qui est largement réfuté par un certain nombre de travaux empiriques, comme nous le verrons par la suite).

Le travail des enfants de 10 - 14 ans tel que caractérisé par ces publications

Pendant les années 1970 et 1980, on pense que le travail de l'enfant, associé aux stratégies de survie, reproduit la pauvreté. Calsing et alii (1986) définissent la pauvreté comme « l'accès insuffisant aux biens et services et la non-satisfaction des exigences indispensables de nourriture, habitation, santé etc. ». En accord avec Zylberstajn et alii (1985), ils déclarent qu'elle présente une forte tendance à la transmissibilité, le recours au travail de l'enfant constituant le lien entre « la vieille et la nouvelle pauvreté, perpétuant ainsi la précarité des moyens capables d'assurer la vie ». Dans la même optique, l'enquête de Zylberstajn et alii (1985), prenant comme référence les PNAD, étudie les familles qui disposent de moins du quart d'un salaire minimum (SMIC) par personne et constate alors qu'entre 1970 et 1980, la participation des travailleurs-enfants à la force de travail employée dans cette tranche de revenu a augmenté de 36 %. Ils montrent que :

- de nombreux enfants sont obligés de commencer à travailler dès l'âge de 8 - 9 ans ;

- l'emploi est d'autant plus instable que l'enfant est jeune;

- la paye est d'autant plus faible que l'enfant est jeune;

- les enfants travaillent autant que les adultes : 62 % travaillent en moyenne 48 heures par semaine ;

- l'argent perçu par ces enfants contribue totalement ou partiel-

lement au revenu d'un tiers des familles.

Calsing et alii (1986) ajoutent que, dans cette population, on trouve deux fois plus d'enfants et d'adolescents de sexe masculin, et que la moitié de ces travailleurs (moins de 17 ans) appartient au milieu rural.

Juarez (1991) énumère trois formes différentes de participation de l'enfant aux charges de sa famille— la première des trois étant prédominante : la production d'un revenu, la prise en charge de la famille, et la contribution en travail non-rémunéré.

Récemment, Ribeiro et Sabóia (1993), étudiant le recensement, montrent que, parmi les 10-14 ans, 73 % étudient, 9,8 % étudient et travaillent, et 8,3 % travaillent seulement. Parmi ceux qui travaillent, 46,5 % font plus de 40 heures par semaine, et 9,2 % reçoivent plus qu'un salaire minimum par mois.

Caractéristiques du travail des enfants dans le milieu rural et dans la métropole

Il convient de rappeler la dimension de la société brésilienne: 140 millions d'habitants, sur 8 millions de km2; le degré d'hétérogénéité des formations économiques et sociales est énorme. Cependant, pauvreté généralisée, développement économique et concentration du revenu avancent d'un même pas, laissant une grande partie de la population à l'écart du progrès économique, de telle sorte qu'on peut, en prenant comme paramètre la fréquentation de l'école, affirmer sans le moindre doute que le travail de l'enfant y est généralisé.

Dans le secteur primaire de l'économie (production agricole et extraction minière) existent deux situations d'embauche de l'enfant: dans la famille, et dans le travail salarié. Dans l'unité familiale, on trouve les situations les plus variées, depuis celle des posseiros (non-propriétaires voués à l'agriculture de subsistance qui vendent le surplus de production pour se procurer des produits manufacturés) jusqu'aux formes les plus sophistiquées de l'agriculture capitaliste. Mais quel que soit le type d'embauche qui a mis l'enfant au travail, il ne sera libéré que dans la mesure où le travail de l'adulte permettra d'assurer un revenu familial suffisant, qui le dispensera du sien.

Parmi les posseiros, installés pour la plupart dans des zones de grande valorisation des terres et de développement capitaliste, on constate depuis longtemps déjà le besoin de travail salarié de la part des membres du groupe familial. Les hommes partent en quête de travail dans les mines ou les constructions routières, de sorte que la production de subsistance reste à la charge des femmes, des enfants et des personnes âgées. La distribution du travail se fait de manière à libérer l'adulte pour les travaux les plus lourds, et les enfants, peu à peu, se chargent de compléter puis de remplacer ce même travail. Dès l'âge de 3 ou 4 ans, ils commencent par de petites tâches : puiser de l'eau, ramasser des brindilles et du bois pour le feu, s'occuper des cadets... jusqu'au jour où ils remplacent l'adulte dans les travaux ménagers et, plus tard, dans ceux de champs (Fukui, 1979). Ces posseiros (litt.: « occupants ») sont exposés à l'expulsion par les propriétaires expulsion et violence sont les fruits du développement du capital dans les zones pionnières (Martins, 1992). Dans ces régions d'unités de production déjà capitalistes (petits propriétaires voués à l'agriculture commerciale de riz, tabac et thé), la famille reprend sa place comme unité de production, et l'on compte sur la totalité de bras disponibles pour la production (Martins, 1992).

Parmi les salariés embauchés à titre saisonnier (volantes, boiasfrias, dans les régions de haute technologie), le travail de l'enfant se fait de manière clandestine, mais parfaitement organisée. Profitant de l'absence d'inspecteurs publics du travail dans les campagnes, les travailleurs-enfants sont recrutés par des turmeiros : agents autonomes de main-d'œuvre qui louent leurs services aux patrons de grandes exploitations rurales, sans qu'il y ait pour autant la moindre obligation employeur - employé. Travaillant dans la clandestinité, ces enfants perçoivent un salaire inférieur, et n'ont aucune protection. Gnacarini (1992) affirme que « le travail de l'enfant est en croissance régulière et constante dans l'agriculture de l'Etat de São Paulo et concerne 15 à 20 % de la main-d'œuvre selon le secteur et la tâche. Parmi les cueilleurs d'arachides, de haricots, de mais, les ramasseurs d'œufs, ce pourcentage est plus élevé encore : il monte, à certaines époques de l'année, à plus de 50 %. L'exploitation la plus brutale règne, qui abuse de la totale impuissance de ces enfants. L'impunité des employeurs est confortée par l'absence absolue de réglementation publique. Les patrons se refusent à établir des contrats, et les syndicats se voient empêchés de s'immiscer dans le champ du travail ».

Dans les métropoles, le tableau est plus hétérogène et correspond aux particularités des marchés régionaux. Au delà des différences régionales, on trouve cependant quelques constantes. Spindel (1985, 1989), dont l'enquête porte sur huit métropoles des régions brésiliennes, a étudié les conditions dans lesquelles se fixa-

la légalisation du travail salarié des mineurs de 10 à 18 ans. Le petit nombre de travailleurs en situation d'apprentis (12-14 ans) abordés dans son enquête ne lui interdit pas de souligner que ces jeunes travailleurs sont plus assidus et ponctuels que les adultes; leur journée de travail est de plus de neuf heures, et quelque 70 % d'entre eux exercent des fonctions qui sont de la responsabilité des adultes — surtout pour la main-d'œuvre féminine, dans le secteur de la confection. Sur l'ensemble des jeunes travailleurs salariés étudiés, deux tiers environ sont exposés au bruit, aux gaz, aux produits chimiques ou à d'autres conditions insalubres. Responsable parfois d'une importante fraction du budget familial, l'enfant perçoit un salaire inférieur à celui d'un adulte. Considéré légalement comme mineur, c'est sa famille qui répond de lui pour la signature et la révocation de contrats, pour le retrait du Fonds de garantie par temps de service, et qui bénéficie ainsi du fruit de son travail. Les syndicats acceptent son adhésion, mais ne lui accordent ni le droit de vote, ni celui d'être élu; n'étant pas institutionnellement protégé, il ne peut ni s'organiser ni revendiquer¹.

Les enfants travailleurs se trouvent placés, par ordre décroissant: contre rémunération comme employés de ménage chez des particuliers, ou dans un travail familial d'aide domestique; concentrés dans le secteur des services ou des petites échoppes sans rigidité de charge horaire de travail, ou en tant que salariés autonomes (pour la majorité); attachés à des entreprises exerçant des fonctions de vendeurs, emballeurs, etc. dans le commerce établi. Le travailleur de la rue ne représente donc qu'une fraction d'entre eux. Il est vrai qu'en général, ce dernier se cantonne dans des lieux où il se sent à l'abri, et reste donc plus difficile à repérer.

Un comptage d'enfants et adolescents recensés dans les rues de la ville de São Paulo (12 millions d'habitants), selon une division en secteurs, a été réalisé par un organisme gouvernemental. Le 16 septembre 1993, 4 520 enfants et adolescents ont été comptés, dont 36 % erraient dans les rues, 36 % y travaillaient, 12 % étaient occupés à des jeux divers, 9 % mendiaient; les autres distribuaient des prospectus, dormaient, etc. À l'aube du vendredi ler octobre 1993, 895 enfants ou adolescents ont été recensés: 42 % déambulaient au hasard, 35 % dormaient, 15 % travaillaient et les autres mendiaient ou jouaient. On voit combien il difficile de mesurer l'extension du travail chez les enfants.

Pires (1988) interviewe des travailleurs âgés de 10 à 14 ans exerçant différentes activités dans les rues de São Paulo : enfants

¹ Ces mêmes conclusions sont présentées par Chaia (1987-1988), appuyées sur des études du DIESE (Département intersyndical d'études socio-économiques), du SEADE (Système d'État d'analyse de données,1993) et de Pires (1988) au sujet de la main-d'œuvre des 10 - 14 ans sur le marché formel du travail (coursiers, emballeurs-livreurs des supermarchés, distributeurs de prospectus publicitaires, vendeurs de journaux) dans l'État de São Paulo. Elles sont encore confortées par Alves (1991), lors d'une enquête sur le marché formel de Rio.

gardiens de voitures, porteurs au marché, cireurs de chaussures, vendeurs ambulants, etc., salariés ou à leur compte. Il démontre qu'il n'y a pas de différences significatives entre les différents secteurs du point de vue des « qualifications » et de la durée de la journée de travail (le marché informel n'est pas forcément pire que le formel). Dans le secteur informel, le travail est plus discontinu : il est courant de voir un enfant s'occuper de plusieurs activités à la fois, telles que porteur au marché et marchand d'amuse-gueules, marchand de glaces et gardien de voitures, ramasseur de vieux papiers, etc. La différence la plus importante constatée se situe par rapport au revenu : on a trouvé une variation allant de 1 à 1,5 SMIC dans le secteur formel, de 0,75 à 2 SMIC dans le secteur informel. Le salaire est en rapport direct avec la journée de travail : les meilleurs revenus correspondent à 40 heures par semaine, et les moins élevés, à 25. Sur les gains les plus importants, les enfants sont en concurrence avec la main-d'œuvre adulte. Alves (1991) fait à peu près les mêmes constatations en comparant, à Rio de Janeiro, le travailleur enfant des quartiers résidentiels à celui travaillant au centre-ville et exerçant des activités telles que gardien de voitures, ramasseur de vieux papiers, cireur de chaussures... L'ensemble de ces enquêtes autorise les conclusions suivantes :

- 1 Le travail de l'enfant fait partie intégrante du quotidien des familles, sous forme de contribution importante au revenu du foyer, de travail ménager, ainsi que sous d'autres formes de travail au foyer, ce qui va à l'encontre de l'idée selon laquelle sa contribution ne serait pas indispensable.
- -2 C'est le besoin d'assurer la survie qui entraîne la quête de travail au dehors de la maison. Celui-ci commence en moyenne à l'âge de 9 ans, dans un lieu proche du domicile et, en général à proximité de familiers ou de connaissances. D'habitude, l'enfant travailleur commence l'exercice de son activité dans de petites échoppes ou dans le secteur des services; peu à peu, il augmente sa charge horaire, et acquiert des capacités lui permettant de disputer la place d'un adulte.
- 3 Dans le secteur formel de l'économie, la situation de l'enfant travailleur salarié est rarement légalisée (7 % de la totalité, d'après Spindel) alors que sa fonction, de même que sa charge horaire, sont identiques à celles du travailleur adulte.
- 4 Il faudrait distinguer les conditions de travail des 10-14 ans, et celles des 14-18 ans : pour les premiers, en effet, l'accès au marché du travail se fait non seulement sans privilèges, mais sans aucune protection légale, dans des activités considérées comme marginales : le travail clandestin (en zone rurale) et le marché informel de marchandises récupérées dans les dépotoirs d'ordures, les déchets des marchés, etc.

-5 - Un étroit rapport existe bien entendu entre l'exercice d'un travail rémunéré et la scolarité de l'enfant. Le premier signifie facilement retard scolaire, souvent suivi de l'abandon de l'école, en raison de l'impossibilité de concilier longue journée de travail et scolarité. Mais de récentes données montrent que, dans la région sud-est tout au moins, l'école est fréquentée par tous. Barros (1991) fait remarquer que le niveau de scolarité des filles est nettement supérieur à celui des garçons. Madeira (1993) observe qu'il n'existe pas de rapport mécanique entre pauvreté, travail de l'enfant et abandon de l'école. Il serait donc plus précis de dire que l'on observe une concomitance, au moins dans les centres urbains, entre fréquentation de l'école et travail; on constate un retard considérable dans le rapport âge - niveau scolaire, une fréquentation de l'école qui dure de 5 à 8 ans, l'échec scolaire et l'exclusion du système, faute d'adaptation de l'école à la réalité. L'école représente une valeur aux yeux des classes populaires, mais le système scolaire ne répond pas à leur attente, car il exclut méthodiquement ceux qui ne répondent pas au modèle d'élève qu'il a lui-même établi (Demartini, 1981, Fukui, 1981, Malta Campos, 1981, Madeira, 1993). De sorte que le travail de l'enfant est plus lié à la pauvreté et à l'absence de politiques publiques qu'au discrédit de la classe populaire envers l'école, à l'inverse de l'opinion des conservateurs (en fait, pour les familles dans le besoin, l'école représente des frais en uniforme et fournitures scolaires qu'elles peuvent difficilement supporter).

Comment les jeunes envisagent-ils le travail?

Les travailleurs les plus soumis à la pression du groupe familial sont les 10-14 ans. Presque tous versent la totalité de leurs revenus dans le budget familial; bien peu en disposent à leur guise. Chez les plus âgés, il n'en va plus de même, que l'on soit dans la campagne ou en ville. Fukui (1979), Madeira (1993), Spindel (1988) montrent que le travail est pour eux une condition d'autonomie: si une partie de leurs revenus est destinée au budget familial, le reste est pour leurs frais personnels.

Gouveia (1983), interviewant des mineurs des deux sexes de 9 à 17 ans qui exerçaient différentes activités à São Paulo, a constaté: une grande mobilité dans les travaux exercés; pas d'opportunité d'acquisition de compétences; un abandon des études par nécessité du travail; une responsabilité personnelle sur l'usage des gains; et, le plus important: ces enfants « ont exprimé un sentiment d'auto-réalisation, voire de fierté, dû au fait qu'ils travaillaient et pouvaient ainsi participer à la subsistance de la famille ». Ce qui permet à l'auteur d'affirmer que le besoin de travail se voit « transfiguré en vertu ». Telle est également la conclusion de Rizzini (1991): aux yeux des travailleurs enfants, le

travail apparaît en même temps comme une obligation inexorable et comme un moyen légitime d'inclusion dans la société.

Dans l'ensemble des enquêtes, on constate une certaine unanimité (ou complémentarité), qui rend possible l'établissement d'un corps de connaissances relativement cohérent sur le travail de l'enfant. Les thèses les plus souvent véhiculées sur les causes du travail de l'enfant sont : la pauvreté, la désagrégation de la famille, et la spécificité du mode de production capitaliste au Brésil.

Trois thèses sur le travail des enfants

1 - La pauvreté est la cause du travail de l'enfant.

Cette thèse est soutenue à l'unanimité par les auteurs ayant étudié le problème. Cependant, quelques différences de formulation permettent d'expliciter davantage cette position. La thèse qui affirme que la pauvreté est transmise le long des générations, le travail précoce de l'enfant étant « le lien entre la vieille et la nouvelle pauvreté », a été énoncée par Zylberstajn et alii (1985). Elle est réfutée en partie par Barros (1991): « aucune preuve directe ne démontre que le travail précoce entraîne à l'avenir des revenus inférieurs et constitue un véhicule de transmission de la pauvreté au travers des générations ». Les données des divers recensements et les enquêtes ont contribué à dresser un tableau différencié de la pauvreté. Une récente étude de la Fondation SEADE (1993) considère simultanément l'habitation, l'instruction, l'emploi et le revenu, pour caractériser les besoins ainsi que les formes d'insertion de la main-d'œuvre jeune dans le travail.

La thèse complémentaire qui considère le processus d'urbanisation et la migration vers la ville comme cause de la pauvreté est fortement réfutée par les données des recensements, qui démontrent qu'il n'y- a pas de différences importantes entre travailleurs migrants et non-migrants, que ce soit par rapport au secteur d'activité, aux revenus ou aux conditions de vie. Une donnée encore plus importante a trait au fait que, dans la plupart des régions métropolitaines du Brésil, le taux d'activité de la population migrante est plus élevé que celui de la population non migrante (Pires, se rapportant au travail de Campino et alii, 1979: 73-75).

2 - La désagrégation familiale est la raison du travail de l'enfant.

Cette thèse est réfutée tant par les données des recensements que par les travaux empiriques qualitatifs. Le recours des parents au travail de l'enfant est la conséquence de la pauvreté. Les familles avec enfants en bas âge dont le chef est une femme sont

celles qui se trouvent le plus souvent au seuil de la misère. Le travail de l'enfant est alors indispensable à la subsistance du groupe familial. Des études effectuées parmi les enfants travaillant dans les rues de Rio de Janeiro montrent que la quasi totalité de ces enfants vivait au sein de leur famille. (Fausto et Cervini 1991).

L'une des stratégies de survie indiquée par Fonseca (1993) consiste dans les allées et venues des enfants entre familiers et voisins, pour un temps déterminé ou pendant que le père et/ou la mère se trouvent en situation de grande difficulté. Ces stratégies de survie indiquent des valeurs et des priorités qui divergent de celles des classes moyennes. Nous voici donc face à d'autres formes de structure et d'organisation et non pas forcément devant une situation de désorganisation et d'abandon, comme l'affirmait la littérature.

3 - Le travail de l'enfant, « une virtualité intrinsèque au mode de production capitaliste ».

La notion d'enfance — d'après le travail d'Ariès aujourd'hui considéré comme un classique — est le fruit de changements fondamentaux dans la division du travail : la naissance d'une sphère domestique privée séparant femme, employés de maison et enfants, du monde du travail individualisé et de la vie publique, qui deviennent l'attribut de l'homme. Les femmes se retrouvent cantonnées à l'éducation des enfants, et ceux-ci sont élevés pour la vie et le monde du travail, en restant en marge de la vie publique, limités à un champ qui ne comprend que le foyer et l'école.

Le modèle bourgeois s'étend sur le monde occidental, incluant les enfants des classes populaires qui s'y retrouvent à l'abri de l'exploitation du travail par l'institutionnalisation et l'universalisation de l'école, ainsi que par la législation qui interdit le travail de l'enfant et réglemente celui de l'adolescent. Malgré toutes les critiques à l'égard de l'école, aucune autre institution capable de donner aux enfants un minimum de formation leur permettant de se préparer au monde du travail et à la vie dans la société adulte n'a encore été inventée pour la remplacer.

Les formes du travail de l'enfant spécifiques du capitalisme brésilien concernent, « dans la production rurale, la fraction de la force de travail composée d'enfants [et, dans les centres urbains], les activités de travail tournées uniquement vers la survie et qui ne sont pas accompagnées du processus de prolétarisation survenu dans les pays au capitalisme avancé au début de l'industrialisation » (Ribeiro, 1992).

Ce processus conduit la population exclue — surtout les adolescents et les enfants — à transformer les espaces communs

(la rue) « en espaces de manifestation de luttes pour la survie, espaces privés producteurs de ressources en argent ou en nature, nécessaires à l'entretien du foyer » (Ribeiro, 1993).

La description de ce même processus permet à Martins (1991) d'affirmer qu'au Brésil, comme dans les autres pays du tiers monde, on rencontre « des enfants sans enfance ». Adorno (1991), au sujet de cette même population, parle de socialisation incomplète. « Il s'agit là d'une forme perverse d'insertion qui conditionne enfants et adolescents à affronter le travailleur adulte en situation d'inégalité. En tant qu'enfants, ils gardent leur nature enfantine dans le monde adulte. Ils éprouvent des difficultés à comprendre ce même monde par d'autres médiations que celle du seul rapport en tête à tête, des difficultés à faire face à l'urgence de problèmes quotidiens, et à s'affronter aux autres dans un langage qui ne serait pas celui de la violence ».

Les connaissances produites au cours des années 1980 permettent de tracer un tableau plus diversifié de la réalité brésilienne, qualifiant et mesurant les différentes modalités de la pauvreté, décrivant les stratégies de survie, la multiplicité des structures et organisations familiales des classes populaires, et caractérisant les formes spécifiques du capitalisme brésilien d'emploi des enfants comme force de travail. Mais, si le fait de poser ainsi le problème autorise la dénonciation, il ne permet pas la réflexion sur les chemins à suivre et les propositions à présenter en vue de le résoudre, par exemple en élaborant des politiques publiques de « droits de l'enfance ».

La notion d'enfance permet une assertion importante que, curieusement, un jeune enquêteur, Pires (1988), a été le seul à relever dans la littérature brésilienne : le travail de l'enfant n'est pas intrinsèque au capitalisme, mais le résultat de formes concrètes, déterminées de ce mode de production. Cette assertion permet, en même temps, d'accepter les dénonciations sur le travail d'enfants au sein de la société brésilienne, et de réfléchir sur la possibilité de les surmonter. Si le capitalisme peut se passer du travail de l'enfant, il revient à la société, aux partis politiques, aux syndicats et mouvements sociaux d'interrompre ce processus, de rendre possible la sortie de l'enfant du marché du travail, de lui assurer protection et accès à l'école.

La loi : un double concept de justice

La loi qui interdit le travail de l'enfant au Brésil est presque en tous points semblable à celles des autres pays d'Amérique latine, qui ont quasi simultanément adopté les mêmes idées, les mêmes institutions, les mêmes références, chacun obéissant néanmoins à ses propres spécificités nationales (Mendez, 1992). Au Brésil, cette

loi demeure attachée au Code des mineurs jusqu'en 1990, année de la mise en vigueur du Statut de l'enfant et de l'adolescent, auquel elle se doit dès lors d'obéir.

Le Code des mineurs

Promulgué en 1927 et fondé sur la doctrine du droit tutélaire, le Code de mineurs institue la minorité en tant que catégorie juridique, faisant des enfants et des adolescents en situation irrégulière l'objet de mesures judiciaires. Par « situation irrégulière » s'entend toute situation non conforme aux normes de travail et de scolarité alors établies; le mineur était alors considéré comme le membre d'une famille supposée a-structurée, associée à la pauvreté et à l'abandon moral. L'enfant pauvre devrait être protégé de sa famille et, en cas de situation irrégulière, être écarté de son milieu social pour être rééduqué. Devant cet état de fait, un concept juridique, la minorité civile, et un ensemble d'institutions ont été concues en vue de prendre en charge la rééducation des prétendues « brebis égarées ». Ainsi, l'État juge la question de la minorité civile en édictant des normes spéciales, comme s'il y avait deux poids et deux mesures, les unes à l'intention des enfants pauvres, les autres à l'intention des enfants des autres segments de la société (Alvim et Valladares, 1988).

Les soixante ans pendant lesquels le Code de mineurs a été en vigueur ont vu, relativement au travail de l'enfant, les propositions les plus controversées de la part des juristes. Ceux-ci tantôt défendaient des propositions avancées qui associaient le travail des 12-14 ans à la fréquentation de l'école (Constitution de 1946), tantôt assumaient des positions plus conservatrices, au nom d'une adéquation à la réalité. Un exemple : sans avoir préalablement demandé l'autorisation du juge ni considéré le droit à la Sécurité sociale, les juristes ont proposé que la rémunération du travail du mineur soit de 50 % à 75 % de celle du SMIC (Constitution de 1967 et Programme « Brave garçon » (1989).

Les modifications survenues dans la législation ont toujours eu pour base deux présupposés relativement contradictoires : le besoin d'apporter une protection au mineur dans le travail, d'une part, et de l'autre, l'idée que le travail représente un moindre mal face aux risques de marginalité et de délinquance.

Le Statut de l'enfant et de l'adolescent

Le Statut de l'enfant et de l'adolescent, en vigueur depuis 1990, est le résultat d'un important mouvement social de redémocratisation du pays. Lors de la réforme de la Constitution de 1988 ont été définis les principes généraux sur lesquels s'établit le Statut de

l'enfant et de l'adolescent. Fondé sur la doctrine des Nations unies de protection intégrale de l'enfant et au vu de leur condition particulière d'individus en développement, il considère l'enfant comme sujet à des droits propres, ayant besoin de protection différenciée, spécifique et intégrale. Dans le chapitre 5, le Statut de l'enfant et de l'adolescent traite : du droit au travail et de la mise au travail ; de l'interdiction de travail aux moins de 14 ans, sauf dans la condition d'apprentis; de l'apprentissage professionnel attaché aux directives et aux bases de la législation sur l'éducation; de la garantie de concession de bourses-apprentissages à l'adolescent, jusqu'à l'âge de 14 ans; des droits du travail et de la Sécurité sociale garantis à l'adolescent apprenti au-dessus de 14 ans ; de l'interdiction du travail de nuit de 22 h à 5 h; du travail pénible ou exercé dans des conditions insalubres, pendant des horaires ou en des locaux susceptibles de porter préjudice à la fréquentation à l'école.

La loi exige l'égalité de salaires, reconnaît le droit à la Sécurité sociale, ainsi que la condition spéciale de l'adolescent au travail. Toutefois, il faut signaler l'insuffisance des définitions qui se rapportent à l'apprenti, à la bourse d'apprentissage et au travail socio-éducatif, qui rend la loi ambiguë et ouvre une brèche à l'embauche d'enfants. Les juristes qui ont collaboré à l'élaboration du Statut étaient davantage occupés à ôter du texte l'aspect punitif qui constituait la marque de l'ancien Code des mineurs, de sorte que la question du travail dans le Statut de l'enfant et de l'adolescent n'a pas été suffisamment étudiée et donne lieu à des interprétations opposées qui peuvent permettre l'embauche d'enfants sans contrat. En outre, la polémique idéologique n'a pas non plus été réellement surmontée. Beaucoup considèrent encore le travail de l'enfant et de l'adolescent comme un moindre mal, une solution contre la délinquance.

Le Statut tente donc d'adapter l'appareil juridique à la nouvelle législation, en se heurtant à des interprétations différentes. Par exemple, voici la transcription du commentaire portant sur le chapitre 4, De la protection du travail du mineur: « La Constitution promulguée le 5 octobre 1988 a fixé à 14 ans l'âge minimum pour le travail du mineur. Elle ouvre un espace restrictif visant l'apprenti. Tout mène à croire que la légion d'adolescents oisifs, bouillon de culture de jeunes délinquants, tend à augmenter » (SAAD, Consolidation des lois du travail; commentaires, 23° édition, S. Paulo LTR, 1990). Un spécialiste du Statut affirme: « en vérité, c'est la famille (qui manque de structure et abandonne l'enfant), le père (qui manque aux devoirs paternels), et l'État (qui ne

¹ Par exemple, le Programme « Brave garçon » (dont le but est l'embauche, sans contrat ni garantie, de la main-d'œuvre adolescente) est une nouvelle fois soumis à l'approbation des autorités (février 1991), sous la forme d'un projet de loi intitulé « Régime transitoire d'intégration de l'adolescent sur le marché du travail ».

mêne pas à leur terme ses politiques sociales les plus élémentaires), qui se trouvent en situation d'irrégularité; jamais l'enfant ou l'adolescent » (Liberati, 1991). Malgré l'exemption de l'enfant de toute responsabilité, le préjugé envers les pauvres demeure : ceux-ci sont considérés comme incompétents; en même temps, on ignore les recherches qui signalent l'existence de modèles différents de famille dans les divers secteurs de la société.

Cependant, mise à part l'ambiguïté de son rapport au travail, qui omet d'interdire l'embauche en dessous de 14 ans pendant la période scolaire, le Statut de l'enfant et de l'adolescent — victoire d'un important mouvement social, auquel ont participé des juristes progressistes — a permis de remplacer l'ancienne image du mineur en « situation irrégulière » par celle d'enfants ou d'adolescents, sujets de droits.

Médias : omission ou idéologie ?

C'est à travers la presse que le débat public peut être appréhendé dans sa forme la plus spontanée et immédiate. Elle expose les différentes versions et opinions, et permet de reconstruire les arguments. Une enquête a été effectuée auprès de la presse à grand tirage à São Paulo, dans les années 1970, dont l'un des thèmes était le travail de l'enfant (Fukui et alii, 1984). Il s'agit des quotidiens suivants: O Estado de São Paulo (désormais OESP), journal à tendance libérale dont les lecteurs s'identifient aux classes dirigeantes; Folha de São Paulo (FSP), tourné vers les classes moyennes, et Notícias Populares (NP), qui s'adresse à la classe laborieuse. Rappelons-en les principaux résultats.

Le travail de l'enfant n'éveille guère l'intérêt de la grande presse des années 1970. Sur 512 rubriques recueillies comme échantillon, seules 31 (6 %) concernaient le travail des 10-14 ans (3 % dans le OESP, 10 % dans le FSP et 6 % dans le NP). Les trois quotidiens publient des dénonciations de l'exploitation du travail des enfants, mais les analyses sont sensiblement différentes.

O Estado de São Paulo signale la réalité du travail de l'enfant dans l'industrie, les marchés et les guardas-mirins (litt.: « veilleurs-poucets »). Il note l'inobservance de la législation, rappelle les mesures qui doivent être prises pour légaliser le travail. Il prend une position légaliste, sans soulever la moindre question sur la nature du travail ou l'absence d'apprentissage. Il défend l'équité salariale et la réglementation des formes d'insertion de l'adolescent mis au travail. Sur l'ensemble de l'échantillon, 3 % des articles concernent le travail de l'enfant, et 39 % la délinquance.

Folha de São Paulo, pour sa part, s'interroge sur la mise au travail et sa réglementation pour le travailleur de la rue. Sa position

sur ce thème est pour le moins ambiguë, car elle est prise en fonction du moment, des circonstances, de l'appui à apporter éventuellement à des groupes au pouvoir. Ce journal note l'état d'abandon des enfants et les risques auxquels ils sont exposés. Il entreprend une campagne pour la réglementation du travail du mineur et pour le changement de la législation. Mais sa campagne n'a pour résultat que de faciliter au patronat l'embauche sans contrat de mineurs: l'accent mis sur l'importance de la mise au travail des enfants s'accompagne d'une proposition de flexibilité, tant en ce qui concerne les contrats de travail que les salaires. Du peu d'attention accordé au travail effectif de l'enfant, il ressort indéniablement que tout travail exercé sous contrôle institutionnel est préférable à la liberté des rues. Les commentaires concernent toujours l'apprentissage, que ce soit comme possibilité d'ascension sociale ou comme moyen de prévenir la marginalité et la délinquance.

Notícias populares prend la défense des positions officielles sur la mise au travail de l'enfant, perçues comme des formes de prévention de la délinquance, sans donner place à la moindre discussion. Le journal défend tous ceux qui, au nom de l'apprentissage et de la formation, embauchent l'enfant: entreprises, églises, municipalités... Il appuie toute initiative officielle, ainsi que l'association travail - école pour les moins de 14 ans. Et les articles sur le travail de l'enfant (5 %) sont bien moins nombreux que ceux concernant la délinquance (59 %).

Il est très rare que les journaux abordent les différentes formes d'exploitation du travail de l'enfant. Quand ils en traitent, c'est toujours à travers un individu, exemptant ainsi les institutions de toute responsabilité dans la non-observation des lois. Un exemple : la fraude survenue dans une organisation de guardas-mirins est attribuée à l'attitude incorrecte d'un employé, renvoyé par la suite; la guarda-mirim, qui embauche des enfants de 7 à 12 ans et sert d'intermédiaire dans l'embauche de main-d'œuvre, n'est nullement mise en question en tant qu'institution.

L'entrée en masse de jeunes de 10-14 ans dans la population économiquement active, dans les années 1970, n'a pas intéressé la presse. Certes, celle-ci revendique plus de contrôle, et une réglementation spécifique; mais le travail de l'enfant est toléré, puisque c'est un moyen de prévenir la délinquance. En tout cas, ce n'est pas un thème de débat public, et l'on peut aller jusqu'à affirmer que, pendant les années 1970, le travail de l'enfant est passé sous silence dans la presse. La situation aurait-elle changé depuis l'adoption du Statut de l'enfant et de l'adolescent au début des années 1990?

Une enquête systématique, quoique non échantillonnée, a été effectuée de 1990 à 1992 sur les mêmes journaux à grand tirage de São Paulo, et étendue à trois journaux à grand tirage de Rio de

Janeiro choisis selon les mêmes critères (quotidiens s'adressant au patronat, aux classes moyennes et aux classes populaires). On constate que le nombre d'articles concernant le travail de l'enfant est encore dérisoire.

— Pour les journaux de São Paulo, les chiffres sont les suivants : O Estado de São Paulo, 13 articles; Folha de São Paulo, 21; Notícias Populares, 2. On peut y trouver quelques termes qui n'avaient pas cours dans les années 1980, tels que meninos de rua, garotos de rua (« enfants de la rue », « gamins de la rue »)¹. Mais les mêmes points, les mêmes conclusions sont repris dix ans après. O Estado de São Paulo conserve toujours sa position légaliste; Folha de São Paulo donne plus d'importance à la délinquance qu'à l'exploitation du travail de l'enfant; Notícias Populares passe purement et simplement la question sous silence.

— Parmi les quotidiens de Rio de Janeiro, ont été étudiés le Jornal do Brasil, O Globo et O Dia, qui correspondent en tous points à ceux étudiés à Sao Paulo. Pendant la période analysée, ils ont publié un plus grand nombre d'articles sur le travail de l'enfant. Le Jornal do Brasil utilise indifféremment les termes criança, garoto, menino, menino de rua et menor (« enfant », « gamin », « garçon », « garçon de la rue » et « mineur ») pour parler du travail de l'enfant, sur un ton qui n'établit aucune discrimination négative². Dans O Globo, le terme qui revient le plus souvent est meninos de rua, mais le mot menores est aussi employé, surtout lorsqu'il s'agit du travail de l'enfant³. Les articles se rapportant au travail sont peu nombreux (3 % seulement). Le quotidien O Dia utilise surtout les termes : meninos de rua et menores carentes (« mineurs dans le besoin »). Il traite davantage des questions du travail (15 textes, sur les 35 recensés, soit près de 50 %)⁴.

Pendant la période observée, les journaux de Rio de Janeiro donnent un peu plus d'importance au travail de l'enfant que ceux de São Paulo, et partout l'on a constaté un changement de voca-

¹ Exemples : « Des gamins font le contrôle des rues à Sorocaba » (OESP 19.8.1990, p.32) ; « Boituva embauche des enfants de la rue » (OESP 4.10.1990, p.13) ; « Enfants esclaves » (NP 6.6.1992, p.5)... Très rares sont les articles qui parlent du travail concret, comme l'a fait le FSP le 17.5.1992 (p.6) : « Des enfants de la rue s'occupent de " patients " dans les asiles d'aliénés », ou qui mettent clairement « à la une » l'exploitation du travail de l'enfant, comme le FSP encore, le 23.10.91 : « 50 000 enfants de 6 à 13 ans aident à la récolte de canne à sucre en Alagoas », information complétée page 10 : « Des enfants travaillent illégalement dans les plantations de canne à sucre ».

² En voici quelques exemples: « Le garçon de la rue veut emploi et école » (6.11.1990); « Des enfants de la rue vendent leurs plantes dans un musée » (11.4.1991); « De nouveaux guides-poucets » (1.4.1992). Sur 131 articles recensés pendant cette période, 33, soit le quart, ont directement traité du travail de l'enfant.

^{3 «} Des enfants dans le besoin deviennent guides touristiques » (2.4.1991); « Des enfants de la rue aideront au nettoyage du parc public » (10.4.1991); « Mineurs circurs : le travail est le même, pas le revenu » (30.11.1991).

⁴ « Des entreprises convaincues d'exploitation de mineurs » (25.2.1992) ; ou encore, dans un article de Carlos Nobre : « Les mineurs qui travaillent craignent la minorité pénale » (8.4.1990).

bulaire. Les discussions qui ont préparé le Statut de l'enfant et de l'adolescent ont permis de donner au terme de *menor* un statut juridique, parce qu'il ne connote pas a priori l'idée de transgression et de délinquance, et qu'il préserve celle d'un traitement égalitaire, ancré sur une idée de justice et de citoyenneté. On peut dire néanmoins, à Rio comme à São Paulo, que la presse à grand tirage ne considère pas le travail de l'enfant comme un grand sujet de débat public!

La réflexion sur les avenirs possibles de l'enfance au Brésil, dans la grande presse, est encore attachée à l'idée d'abandon, de manque de ressources et d'incompétence des classes populaires. On ne peut que constater l'énorme hiatus entre les connaissances acquises et l'information véhiculée par les médias. La presse uniformise les faits et les minore. L'équivalence entre les termes tels que : « l'enfant-esclave », « l'enfant-travailleur de moins de 10 ans », « l'enfant-travailleur de 10-12 ans », « l'enfant-travailleur de 12-14 ans », cache une variété de situations susceptibles, si elles étaient bien décrites, d'interventions diverses du côté de la loi. La presse devrait être à la tête du débat public touchant au travail de l'enfant ; jusqu'à présent, cependant, elle évite de fournir une information vraiment précise. Et elle ne parle guère de la doctrine de l'Organisation des Nations unies de « Protection intégrale à l'enfant », qui traite ce dernier comme sujet de plein droit.

Conclusions et perspectives

Suite au processus de démocratisation, la société brésilienne est devenue moins tolérante face aux injustices sociales. Une prise de conscience commence à s'ébaucher, mais les actes et projets relèvent encore de pratiques éparpillées et sans cohérence, tant dans le domaine de l'action gouvernementale que dans celui des ONG. Pour que le travail de l'enfant soit définitivement aboli, il faut d'abord établir les principes et les priorités qui permettront d'adopter une politique.

Le Programme international d'éradication du travail des enfants (IPEC), proposé par le BIT et, au Brésil, exécuté depuis 1992 par des organismes gouvernementaux, des entreprises et des syndicats, se propose d'abord de mieux connaître cette réalité².

¹ Le quotidien Zero Hora, de Porto Alegre, assume de manière plus nette une position de dénonciation: « Mineurs exploités en province » (3.1.1992); « L'enfer des enfants rendus esclaves » (1.5.1992). Toutefois, le nombre d'articles publiés sur le thème est peu important : sur 79 articles recensés, 7 (12,8 %) touchent au thème du travail.

Le matériel actuellement recueilli comprend 5 540 références (2 074 périodiques, 1 337 monographies, 236 films, vidéos, photos et affiches). La publication est en cours. Le livre Criancas de Fibra (Enfants Courageux) de Huzak et Azevedo, cité plus haut, le vidéo Profissao: Crianca (Profession: Enfant), de Sandra Werneck, et la synthèse présentée ici même, sont les premiers résultats d'un effort coordonné qui s'étend sur tout le territoire brésilien.

L'analyse des connaissances, de la législation, des médias permettent de mettre au jour quelques difficultés, et d'indiquer les articulations nécessaires pour rendre ce thème plus présent dans la société brésilienne. Jusqu'ici, les chercheurs ont produit des données qui ont permis une campagne de dénonciation du travail de l'enfant; mais ils ont fait bien peu pour défendre les intérêts de ce dernier, dans la mesure où ils se sont jusqu'à présent abstenus d'apporter quelques contributions que ce soit à l'élaboration de politiques publiques capables d'éradiquer le travail de l'enfant, en donnant la priorité à l'école.

Comme on l'a déjà dit, la loi est ambiguë: en même temps qu'elle interdit le travail de l'enfant et reconnaît que celui de l'adolescent doit être compatible avec son développement physique, elle ne précise pas les concepts d'apprentissage et de travail socio-éducatif. De telles imprécisions entraînent forcément la tolérance du travail du mineur. L'idée que l'enfant est un sujet de droit est encore récente dans la société brésilienne; pour mûrir, elle doit être longuement et exhaustivement discutée.

Les médias, caisse de résonance de la société, sont pris entre la dénonciation et l'ambiguité de la loi et ne peuvent faire état d'actes de citoyenneté qui puissent les guider dans le sens de l'affirmation des droits de l'enfant. Pour que cette tolérance par rapport au travail de l'enfant puisse être définitivement abolie, l'établissement d'une connexion entre la recherche et la société organisée (mouvements sociaux, syndicats, Congrès national, municipalités, État) devient impératif.

Il s'agit de définir clairement des politiques sociales pour le patronat et les syndicats, de faire ressortir le principe d'égalité de salaires et de droits pour adultes et enfants, l'école étant une activité obligatoire pour les enfants, comme est obligatoire la surveillance et la protection du travail des adolescents. Il s'agit aussi de débattre publiquement de la portée et du sens du Statut de l'enfant et de l'adolescent qui, en dépit de sa précarité et de ses imperfections, a besoin du soutien de tous pour en faire un instrument d'action légal dans la société brésilienne.

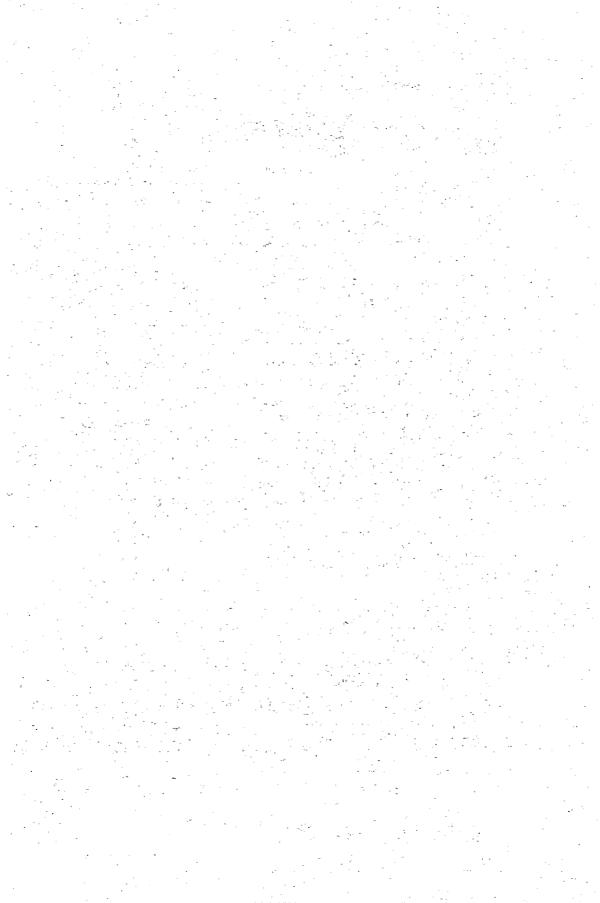
Références bibliographiques

ADORNO, S., 1991 — A experiência precoce da punição, in: MARTINS, ed., O massacre dos inocentes. a crianca sem infancia no brasil, Editora Hucitec, São Paulo, pp. 181-208.

 ALVAREZ, M.C., 1989 — « A emergência do código de menores de 1927 : uma análise do discurso jurídico e institucional da assistência e proteção aos menores », Mestrado em Sociologia, FFLCH USP, São Paulo, Cortez.

— ALVES, A., 1991 — Meninos e meninas da rua: estrutura e dinâmica familiar, in FAUSTO e CERVINI, eds., O trabalho e a rua: crianças e adolescentes no Brasil urbano dos anos 80, UNICEF, FLACSO, São Paulo.

- ALVIM, M.R. et VALLADARES, L.P., 1988 Infância e Sociedade no Brasil: uma análise da literatura, Boletim bibliográfico brasileiro, BIB, Rio de Janeiro, nº26: 3-37.
- ANTUNIASSI, M.H., 1981 O trabalhador-mirim na agricultura paulista, São Paulo, FFLCH USP.
- CALSING, E., 1986 O menor e a pobreza, Brasilia IPLAN IPEA UNICEF.
- CHAIA, M., 1988 O jovem no mercado de trabalho, O jovem na grande São Paulo, São Paulo, Fundação Seade, pp. 231-247. CHAIA, M., 1987 — O menor no mercado de trabalho, São Paulo em perspectiva, Sao
- Paulo 1 (1): 9-16, abril-junho.
- DEMARTINI, Z., 1988 Desilgualdade, trabalho e educação: a população rural em questão, Cadernos de pesquisa, São Paulo (64): 24-37, fev. FAUSTO et CERVINI, 1991 — O trabalho e a rua: crianças é adolescentes no Brasil
- urbano dos anos 80, São Paulo, Cortez.
- ONSECA, C., 1993 Criança, família e desigualdade social no Brasil, in RIZZINI, op.cit.
- FUKUI, L., 1979 Sertão e bairro rural, a família entre sitiantes tradicionais, São Paulo,
- FUKUI, L. et alii, 1980 Escolarização e sociedade : um estudo dos excluídos da escola, INEP - CERU.
- FUKUI, L. et alii, 1987 O escolar, o trabálhador infantil e o menor na grande imprensa paulista na decada de 70. Centro de Estudos Rurais e Urbanos.
- FUKUI, Let alii, 1984 « A questão do trabalho infantil na grande imprensa paulista na década de 70 », 14a Reunião Brasileira de Antropologia 15 a 18 de abril de 1984.
- GNACARINI J.C., 1991 O trabalho infantil agricola na era da alta tecnologia, in MARTINS, op.cit.
- GOUVEIA, A.J., 1983 O trabalho do menor : necessidade transfigurada em virtude,
- Cadernos de pesquisa, São Paulo, 44: 55-62, fev. HUZAK, I. et AZEVEDO, J., 1994 Crianças de fibra, Rio de Janeiro, Paz e Terra.
- LIBERATI, W.D., 1991 « O estatuto da crianças e do adolescente », Comentários. Brasilia. Instituto Brasileiro de Pedagogia Social.
- MADEIRA, F.R., 1993 Pobreza, escola e trabalho: convicções virtuosas, conexões viciosas, São Paulo em perspectiva, jan-mar, vol.7 n.1: 70-83.
- MALTA CAMPOS, M., 1982 Escola e participação popular A luta por educação elementar em dois bairros de São Paulo, FFLCH-USP.
- MARTINS, J.S., eds., 1991 O massacre dos inocente, São Paulo, HUCITEC.
- MENDEZ, E.G., 1992 Legislação de « menores » na américa latina : uma doutrina em situação irregular, Brasilia.
- PIRES, J.M., 1988 « Trabalho infantil : a necessidade e a persistência », Mestrado FEA-
- Secretaria da criança da família e bem estar social de São Paulo (SP), 1994 Contagem de crianças e adolescentes em situação de rua na cidade de São Paulo, 2a ed.
- RIBEIRO, I. et BARBOSA, M.L., eds., 1987 Menor e sociedade brasileira, São Paulo, Edições Loyola
- « A multiplicação dos braços Estudo sobre a utilização da fração RIBEIRO, I. 1982 infantil da força de trabalho entre famílias de trabalhadores do setor agrícola de uma agroindústria acucareira da Zona da Mata pernambucana », Instituto Universitário de Pesquisas do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.
- RIZZINI, I., ed., 1993 A crianças no brasil hoje: Desafio para o terceiro milénio, Rio de Janeiro, Editora Universitária Santa Úrsula.
- RIZZINI, I., 1989 Levantamento bibliográfico da produção científica sobre a infância pobre no Brasil 1970-1988, Rio de Janeiro, Editora Universitária Santa Úrsula.
- SEADE, 1993 Crianças e adolescentes pesquisa das condições de vida na região metropolitana de São Paulo.
- SPINDEL, C., 1989 Crianças e adolescentes no mercado de trabalho, São Paulo, Brasiliense.
- SPINDEL, C., 1985 O menor trabalhador e a reprodução da pobreza, Em uberto, Brasilia, ano 4, n°28, out-dez.
- ZYLBERSTAJN, H. et alii, 1985 A mulher e o menor na força de Trabalho, São Paulo, Nobel - Ministerio do Trabalho.



Le travail des enfants dans les rues de Mexico

Elvia Taracena et Maria-Luisa Tavera

Ce travail est le résultat d'une recherche que nous menons depuis trois ans sur les enfants qui travaillent dans les rues de Mexico¹. Nous avons formé une équipe de plusieurs chercheurs et étudiants engagés dans la problématique des minorités sociales.

Le phénomène des enfants qui travaillent au Mexique de façon massive existe depuis peu de temps. Ce qui est inquiéfant, ce n'est pas seulement le fait du travail des enfants, mais la tendance à présenter une image unifiée et dévalorisée de ces enfants, stigmatisante, de sorte que l'enfant doit faire face à un double problème, celui du travail et celui de l'image que la société construit de lui.

Des organismes tels que l'UNICEF commencent à reconnaître qu'une interdiction rigide du travail des enfants en Amérique latine aboutirait à une augmentation de la misère et que si, dans certains endroits, beaucoup d'enfants — faute de protection — sont exploités et maltraités, le travail des jeunes, pourrait, dans des conditions adéquates, être formateur. De ce fait, ils ont développé une méthodologie d'intervention qui passe par des « éducateurs de rues ».

Ceux-ci ont comme tâche d'accompagner l'enfant dans son expérience et son vécu dans la rue, et d'essayer de diminuer les risques qu'il encourt.

Un exemple de ce type d'intervention est le programme MESE (Mineurs en situation extraordinaire) mené au Mexique en accord avec un organisme gouvernemental, le DIF (développement Intégral de la famille). Ultérieurement, d'autres organismes qui s'occupent des enfants de la rue ont adopté cette modalité de

¹ Ce texte est un résumé des données appartenant à plusieurs études qui ont été présentées dans des articles et rapports de recherche, proposant une réflexion générale sur notre travail et sur les possibilités d'intervention. Une analyse plus fine est faite dans chacun des articles suivants : Taracena, Tavera et Cols, 1992, 1993 et 1994). Nous remercions le gouvernement de l'État de Mexico pour la bourse accordée dans le cadre de son programme du SEIE pour la réalisation de cette recherche.

travail pour établir un premier contact avec l'enfant, pour lui proposer ensuite d'aller dans des maisons pour enfants (voir par exemple le travail développé par Casa Alianza).

Les chiffres donnés par divers organismes diffèrent beaucoup. Certains journalistes parlent de 5,7 millions d'enfants dans la rue au Mexique et 1,15 million dans la ville de Mexico (Bárcena, Guzmán et Rodríguez, 1992); l'UNICEF, de 5 millions au Mexique et de 1 million à Mexico, (rapport du programme MESE); le Congrès du travail déclare, lui, qu'il y a 8 millions d'enfants dans la rue au Mexique, et l'Assemblée des représentants du district fédéral (ARDF) affirme qu'il y a au Mexique 3 millions d'enfants qui travaillent (Flores, 1992). Le CEMEDIN (Centre mexicain pour le droit de l'enfance) parle de 12 millions...

Les raisons de ces différences sont dues au fait qu'il s'agit d'estimations basées sur le pourcentage d'enfants au Mexique et des gens en état d'extrême pauvreté, et qu'il n'y a pas beaucoup de clarté quant aux critères utilisés pour inclure ou non certains enfants dans le pourcentage. S'agit-il des enfants travailleurs dans la rue avec, ou sans, liens familiaux? des enfants qui vivent complètement dans la rue?

L'UNICEF et le DIF ont voulu établir une distinction entre « enfant de la rue » et « enfant dans la rue », le premier étant l'enfant qui ne vit que dans la rue, celui qui a perdu tous liens familiaux, et le deuxième, celui qui passe beaucoup de temps dans la rue, souvent celui qui travaille dans la rue, mais qui a gardé des liens familiaux. Cette distinction, même si elle est importante, reste très subtile quand on parle de ces enfants dans les mass-médias. Comme exemple de leur incapacité à intérioriser une telle distinction, analysons les titres de quelques journaux : « 54 000 enfants abandonnés cherchent de quoi vivre dans la rue » (Metropoli, 1989); « il est urgent de sauver 6 millions d'enfants toxicomanes » (El Día, 1989); « dans le pays, 8 millions de petits travaillent sans protection légale » (El Día, 1990).

Ces faits nous ont amené à établir un diagnostic plus précis du problème du travail des enfants dans les rues de Mexico, mais surtout, un diagnostic qui ne soit pas de type quantitatif¹, basé sur des pourcentages, mais basé sur les problèmes que vivent ces enfants. Il s'avérait nécessaire de connaître leurs caractéristiques, le travail

La COESNICA (Commission pour l'étude des enfants des rues) a réalisé une enquête dans les quartiers les plus fréquentés par les enfants qui travaillent dans la rue, observant 11 172 enfants : 28 % d'entre eux sont des filles qui travaillent dans la rue et seulement 9 % ont perdu les liens avec leur famille. Quant à leurs activités, 72,8 % de ces enfants font de la vente à la sauvette, 20,3 % offrent des services tels que porter des paquets, nettoyer des chaussures ou des voitures, etc., 3,6 % chantent, font le clown, crachent le feu, et 3,3 % pratiquent la mendicité. Cette étude est une des première qui essayent de préciser les caractéristiques des enfants, mais elle reste à un niveau encore très descriptif.

qu'ils réalisent, les risques qu'ils subissent et, surtout, d'essayer de donner des visages à ces enfants, pour lutter contre leur stigmatisation. Il est important de proposer des modes d'intervention et d'aide différents, dépendant des caractéristiques des enfants.

Nous avons donc privilégié une approche qualitative, en utilisant des entretiens de type clinique pour pouvoir évoquer des cas d'enfants précis; sans doute certains cas étudiés ne sont-ils pas représentatifs de tous les enfants qui travaillent, mais ils nous offrent la possibilité d'approfondir l'histoire, le vécu de l'enfant, et d'établir la relation de celui-ci avec sa situation sociale et les contraintes qu'elle implique (et de reconnaître et d'analyser l'implication du chercheur).

Ceci étant, nous avons essayé de mettre en rapport nos résultats avec des études utilisant des échantillons plus représentatifs en ce qui concerne les pourcentages d'enfants qui s'investissent dans telle ou telle occupation.

Au cours d'une première étude (Taracena y Tavera, 1992), nous avons interviewé 45 enfants qui travaillent dans les rues de la ville de Mexico, 67 habitants adultes de la ville, et nous avons analysé 37 articles de journaux et magazines, pour connaître la représentation suscitée par le phénomène de travail des enfants dans la rue et pour savoir quelle image, socialement, on a de lui.

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs en mettant l'accent sur la relation entre l'intervieweur et l'interviewé et sur le processus de transfert et de contre-transfert. Les données recueillies au cours de ces entretiens ont été traitées selon la méthode de l'analyse de contenu. L'information issue de la presse a aussi été traitée de la même manière.

Les entretiens avec les enfants et avec les habitants de la ville de Mexico devaient explorer les champs suivants :

- attitude de l'interviewé pendant l'interview;
- image de l'activité des enfants;
- attitude des gens envers l'enfant;
- attitude des enfants envers les gens ;
- représentation de l'origine du phénomène;
- risques pour l'enfant liés à ces activités ;
- possibilités d'apprentissage et de construction de soi à partir de l'expérience de travail dans la rue;
- relations familiales (structure, qualité de la relation);
- santé de l'enfant ;
- relations dans le travail de l'enfant;
- relations de l'enfant avec les institutions (police, institutions de protection);
- religion de l'enfant.

Pour l'analyse, les entretiens ont été divisés par catégories, selon la nature du travail de l'enfant. Les catégories sont les suivantes:

- vente: vendre des objets divers: chewing-gums, nourriture, boissons, jouets, fleurs, cassettes, etc.

- services: nettoyer des chaussures, des voitures, laver des parebrise, porter des paquets, etc.

- spectacles : chanter, jouer de la musique, cracher le feu, etc.

Les résultats de cette analyse ont été comparés à ceux des entretiens avec les habitants de la ville et ceux de la presse. Il nous a semblé intéressant de faire une comparaison des images projetées par les trois types de population.

Nous n'avons pas trouvé d'enfants de moins de 7 ans. Ceci est confirmé par la presse, qui affirme que la plupart des enfants ont entre 7 et 16 ans. Et nous avons noté que la tranche d'âge 9-14 ans est la plus nombreuse.

La presse précise qu'il n'y a pratiquement pas de filles dans la rue. Ceci se trouve confirmé par nos données : néanmoins, deux vendeurs sur trois sont des filles.

Le degré de scolarisation varie avec la nature du travail fourni par l'enfant : les vendeurs vont davantage à l'école, en moyenne jusqu'à la fin de l'école primaire, et un sur trois continue ses études au-delà (certains à l'école secondaire, certains en apprentissage). Les enfants de la catégorie services ont interrompu leur scolarité à la troisième année de l'école primaire, et ceux qui font des spectacles sont souvent analphabètes. Cette diversité contraste avec l'image de la presse, unanime à affirmer que l'enfant qui travaille dans la rue n'est pratiquement pas scolarisé.

La presse, les gens de la rue et les enfants s'accordent sur les horaires et les journées de travail de la plupart des catégories d'activités. Les enfants travaillent entre 6 et 10 heures par jour et pendant 6 jours ou plus. Précisons que, parmi les enfants vendeurs, un sur trois ne travaille que le week-end : il s'agit certainement de ceux qui poursuivent leur scolarité.

Ce que pensent les habitants de la ville et les informations recueillies par les entretiens avec les enfants coïncident : la plupart des enfants travaillant dans la rue sont des vendeurs. Cette donnée est également confirmé par le recensement réalisé par COESNICA, qui parle de plus de 70 % d'enfants impliqués dans la vente.

Les enfants affirment être acceptés par les gens quand ces derniers ont besoin de leur services; ceci est confirmé par les habitants. Par contre, la presse les présente comme des individus inutiles pour la société, des mendiants. Les enfants ne se reconnaissent pas du tout dans cette image-là.

Par rapport à la nature de l'activité, tous les enfants sont d'accord pour dire qu'il s'agit d'une activité facile. Les enfants qui nettoient les pare-brise et ceux qui proposent des services divers ajoutent que c'est fatigant. Les gens de la rue perçoivent l'activité des enfants comme à la fois fatigante et dangereuse; les enfants ne reconnaissent pas qu'un danger existe.

Les enfants qui nettoient les pare-brise, ceux qui font des spectacles ressentent les gens comme hostiles ou, au mieux, indifférents; les gens de la rue sont d'accord pour dire que l'attitude des gens envers les enfants est hostile, et la presse la présente même comme agressive.

En ce qui concerne l'attitude de l'enfant envers les gens, la presse, les gens de la ville et les enfants pensent tous que l'attitude de l'enfant dépend de celle des gens; mais la presse ajoute que les enfants, étant très souvent maltraités par le public, répondent d'une façon agressive; un enfant vendeur sur trois affirme être aimable envers les gens.

Quant à la mise au travail des enfants, tous sont d'accord pour la relier à la pauvreté d'abord, à la désintégration familiale ensuite. La presse et les gens de la rue ajoutent que la migration de la campagne vers la ville est également un motif important.

Les enfants et les gens de la rue reconnaissent la maladie comme le risque le plus important, suivi par la violence de la police; un enfant sur quatre des catégories services, spectacles et nettoyeurs évoque le risque de la drogue; les gens de la rue en parlent aussi. La presse s'étend sur la toxicomanie aux inhalants non pas comme un risque, mais comme un fait, affirmant que 80 à 90 % des enfants se droguent, avec tous les risques de délinquance et d'homosexualité que cela implique. Elle s'accorde d'ailleurs aux gens de la ville pour associer très facilement la délinquance au fait d'être dans la rue. Mais c'est la presse surtout qui parle de l'homosexualité des enfants, en en exagérant souvent l'étendue.

Concernant les possibilités de formation et de construction de soi, pour les enfants, les apprentissages ont trait à la gestion du temps et de l'argent, à la prise de décisions et à l'évaluation des risques et, surtout, à l'apprentissage de l'autosuffisance et de l'indépendance : savoir gagner de l'argent pour soi-même et pour sa famille. La presse est du même avis, mais elle ajoute que l'on apprend aussi à s'organiser en groupe et à être solidaires et complices entre pairs.

Par rapport aux relations familiales, la catégorie des enfants vendeurs est différente des autres: Près de la moitié de ceux-ci disent avoir une famille normalement constituée; et seulement un sur cinq reconnaît avoir des conflits importants avec ses parents. Deux enfants nettoyeurs de pare-brise sur trois, par contre,

reconnaissent avoir des familles désintégrées (67%). Quant aux enfants qui proposent des services, près de deux sur trois disent avoir une famille correctement constituée. La presse présente plutôt une image de l'enfant de la rue vivant avec des groupes de pairs: libres et se protégeant entre eux. Elle évoque aussi une image de l'enfant de la rue en relation avec un adulte dont il recherche la protection. Les gens de la rue parlent de la famille de l'enfant comme d'une famille désintégrée, ou de l'enfant en relation avec un groupe de pairs. Ils associent aussi à l'image de l'enfant celle d'une relation d'exploitation.

Les maladies respiratoires et gastro-intestinales sont les plus courantes, puis viennent les accidents et, enfin, les maladies résultant de l'utilisation d'inhalants, avec tous les dégâts physiques et psychologiques qui en découlent. Aussi bien la presse que les gens de la rue ont évoqué ces problèmes de santé, mais la presse exagère sans nul doute le problème de la drogue : sur les 45 que nous avons réncontrés, nous n'en avons trouvé que 7 qui se droguaient; et aucun parmi les enfants vendeurs, mais plusieurs qui souffraient de maladies respiratoires.

La presse, les gens de la rue et les enfants pensent tous que les relations d'aide et de complicité prévalent entre enfants de la rue, mais qu'il existe aussi des relations fondées sur la violence. Celleci, en particulier, est visible chez les enfants du *spectacle* et des services. On note aussi certains cas d'abus physiques et d'exploitations financières.

A ce propos, le principal problème des enfants est le contact avec la police, qui recourt elle-même à des abus physique et à l'exploitation financière et, en règle générale, les relations des enfants avec les institutions ne sont pas bonnes. Ils sont nombreux à avoir évoqué, outre la police, leurs mauvaises expériences avec des organismes gouvernementaux dits « de protection ». Les gens de la ville semblent ignorer pour la plupart l'existence et le fonctionnement des institutions de protection. La presse, pour sa part, critique les institutions du gouvernement comme inefficaces et comme écoles de délinquance et de vice; par contre, elle parle en de très bons termes des institutions non gouvernementales.

La plupart des enfants se disent croyants, de religion catholique, et un bon nombre d'entre eux affirment assister à la messe régulièrement. Les gens de la rue pensent que les enfants croient en Dieu mais qu'ils ne sont pas pratiquants. La presse n'aborde pas le problème.

Même si cette étude est la première et si nous devons prendre le soin de confirmer nos données, nous pouvons en dégager certaines conclusions.

- 1- La première est le risque de stigmatisation de l'enfant de la rue. La presse, même celle qui se dit engagée, intéressée aux problèmes sociaux, a tendance à associer, trop facilement, la drogue et la délinquance aux enfants qui travaillent dans la rue.
- 2- Notre étude nous permet de dire qu'il y a diverses catégories d'enfants, et que ceux qui ont gardé des liens avec leur famille sont les plus nombreux.
- 3- Une majorité de ces enfants travaillent dans le commerce, et ce sont eux qui gardent des liens avec l'école. C'est également dans ce secteur que l'on trouve le moins de risques de maladies (y compris celles dues à l'usage de la drogue). C'est apparemment le métier le plus protégé, et c'est en même temps le secteur où il y a le plus d'enfants.
- 4- Par contre, le secteur des nettoyeurs de pare-brise et celui du spectacle sont ceux où les risques sont les plus importants. Celui du spectacle a un statut particulier car, à notre avis, ce sont des enfants proches de la mendicité et c'est là que l'on trouve le plus d'analphabètes et le plus de toxicomanes aux inhalants. Il faut aussi signaler que c'est le secteur le plus fermé à l'entretien, le plus méfiant.

Dans une deuxième étude (Taracena, Tavera et Castillo 1993), nous avons interviewé 36 enfants en utilisant aussi des entretiens semi-directifs, afin de connaître la représentation qu'ils se faisaient de leur situation de travail. Nous avions, dans le travail précédent, remarqué que la situation familiale avait beaucoup d'influence sur la situation de travail de l'enfant, en particulier pour que ce travail devienne formateur ou, au contraire, pour qu'il représente des risques pour l'enfant. De ce fait, nous avons décidé d'approfondir. nos observations sur la relation de l'enfant dans sa famille. Il nous semblait que, dans l'étude précédente, nous avions accès, au travers de l'entretien, à un matériel discursif, et qu'y ajouter l'épreuve du dessin de la famille, en suivant les consignes suggérés par Corman (1990), nous permettrait d'avoir un matériel plus projectif (Meredieu, 1990). Le dessin nous donnerait accès à la représentation interne du sujet, c'est-à-dire à la façon dont il vit sa situation familiale, la nature de ses conflits et de ses désirs et, par là, la façon dont cette situation nuance l'apprentissage et les liens que le sujet peut établir dans sa situation de travail.

Nous avons ajouté pour cette étude une catégorie nouvelle d'enfants travailleurs. Il s'agit des jeunes de 13 à 16 ans qui aident à mettre les courses des clientes du supermarché dans les sacs en plastique et à les transporter jusqu'à leur voiture en échange d'un pourboire. La plupart de ces jeunes travaillent entre quatre et cinq heures par jour. Ils réalisent cette activité en plus de leurs études. Ces jeunes n'ont pas de salaire proprement dit, mais uniquement l'argent que les gens veulent bien leur donner. Ceci étant, il s'agit

d'une habitude tellement établie au Mexique qu'il y a un consensus sur le fait de donner et sur la quantité que les gens donnent. De cette façon, ils ont une somme d'argent assurée par jour. En retour, le magasin a un certain nombre d'exigences : par exemple, les jeunes doivent avoir une autorisation de leurs parents, ils doivent prouver qu'ils sont inscrits à l'école, ils doivent acheter leur uniforme et être toujours propres et ponctuels, ainsi que disciplinés dans l'organisation de leur travail. Il nous a semblé intéressant d'ajouter cette catégorie d'enfants qui travaillent (bien qu'ils ne soient pas dans la rue et que, de ce fait, ils encourent moins de risques), afin de connaître la façon dont ils intègrent cette expérience à leur vie quotidienne.

Par ailleurs, nous avons confirmé les données de l'étude précédente montrant que la moitié sans doute des enfants qui travaillent dans la rue est représentée par les vendeurs à la sauvette. C'est dans cette catégorie d'enfants que se trouvent les filles qui travaillent dans la rue (dans notre échantillon, une fille sur cinq), sans doute parce que, comme on l'avait déjà observé dans la première étude, c'est l'activité qui représente le moins de risques ans les rues de Mexico. Notre étude porte ainsi sur quatre groupes d'activités:

1 - supermarché (enfants qui aident dans les supermarchés)

2 - vente (enfants vendeurs)

3 - services (enfants qui rendent des services)

4 - spectacles (enfants qui réalisent des spectacles dans la rue, ou qui y effectuent divers travaux).

Les tableaux 1, 2 et 3, ci-dessous, montrent les conditions de travail de l'enfant et les caractéristiques de sa famille. Nous avons indiqué que le travail était formatif pour l'enfant en nous fondant sur l'entretien, sur le fait qu'il était compatible avec l'école, et selon qu'il offrait à l'enfant des possibilités d'apprentissage et de développement.

Les enfants du groupe 1 (travaillant dans les supermarchés) ont un niveau de scolarité plus élevé: en général, ils vont à l'école secondaire; les vendeurs, ou ceux qui rendent des services (groupes 2 et 3) ont un niveau de primaire incomplète; pour le groupe 4 (enfants qui font des spectacles de rue), le niveau est très bas (deux ans d'école primaire). En outre, les risques les plus important concernent ce dernier groupe, alors qu'il n'y a pratiquement pas de risque pour les enfants des supermarchés.

Les enfants des quatre catégories interviewés gagnent à peu près la même somme par jour, entre 25 et 30 nouveaux pesos, ce qui est équivalent à 1 fois et demie le SMIC mexicain (aucune famille ne peut vivre avec le SMIC, il faut multiplier les salaires ou les sources de revenus). La plupart des enfants de la catégorie 1 utilisent l'argent qu'ils gagnent pour leurs frais personnels (habits et loisirs); les enfants du groupe 4 utilisent aussi l'argent pour leurs seuls frais personnels, mais eux, c'est parce qu'ils vivent seuls; dans le groupe 2 et 3, la plupart donnent leur paie aux parents, pour les frais de la famille.

Tableau N°1

catégories	1- supermarché	2- vente	3- services	4- spectacle
N. d'entretiens	. 12	. 14	4	- 6
âge	14-15	8-15	12-15	9-14
sexe	M: 9 F: 3	M: 11 F: 3	M: 4	M: 6
scolarité*	Sec: 2-3	Prim: 3 Sec: 1	Prim: 5 Sec: 1	Prim: 1-3 (interrompue)
argent (p/j)	N\$ 30	N\$ 25	N\$ 25	N\$ 30 .
risques	aucun	pollution: 3/14 accidents: 8/14	pollution: 2/4 accidents: 1/4 violence: 4/4	pollution: 6/6 accidents: 6/6 violence: 6/6 drogues: 6/6

*primaire 1=CP, 2=CE1,3=CE2, 4=CM1, 5=CM2, 6=6eme; secondaire 1=5eme, 2=4eme, 3=3eme, etc. Sont indiqués le niveau scolaire le plus bas et le niveau le plus haut (B.S.).

Tableau N°2

		1 ableau N°2		
catégories	I- supermarché	2- vente	3- services	4- spectacle
N: d'entretiens	12	14	4	- 6
travail formatif	oui : 12/12	oui : 9/14	oui : 4/4	oui : 5/6
motif du travail	frais pers.: 4/12 f.p. +fam.: 8/12	frais pers.: 1/14 f.p. + fam: 3/14 famille: 10/14	frais pers.: 1/4 f.p. + fam.: 2/4 famille: 1/4	frais pers.: 6/6
projet social	aucun: 3/12	aucun: 4/14	aucun: 2/4	aucun: 6/6
	université: 5/12 école tech.: 3/12 employé: 1/12	université: 5/14 commerce: 3/14 musicien: 2/14	université: 1/4 musicien: 1/4	

Tableau Nº3

		Tableau N 3		
catégories	1- supermarché	2- vente	3- services	4- spectacle
N. d'entretiens	12	14	4	6
scolarité fratrie	prim.: 4/12 sec.: 7/12 tech.: 2/12 lycée: 4/12 univ.: 2/12 métier: 3/12 (ou études)	prim.: 2/14 sec.: 1/14 tech.: 1/14 métier : 8/14	prim.: 2/4 sec.: 1/4 tech.: 1/4 métier : 2/4	
nombre fratrie	4 à 7 : 7/12	5 à 8 : 9/14	5 à 9 : 3/4	7:1/6
occupation du père occupation de la mère	commerce: 4/12 employé: 4/12 artisan: 2/12 ouvrier: 2/12 foyer: 9/12 employé: 2/12 commerce: 1/12	vendeur: 10/14 vendeuse: 10/14 ménages: 2/14 foyer: 2/14	ménages: 2/4 vendeur: 1/4 foyer: 1/4	chauffeur: 1/6

Les projets sociaux les plus ambitieux concernent les jeunes du premier groupe; ils sont en rapport avec le niveau de scolarité élevé de la fratrie. La qualification des parents est plus importante, et leur métier apparaît comme plus stable. C'est dans ce groupe aussi qu'un nombre important de mères restent à la maison, ce qui pourrait signifier une meilleure situation financière de la famille. Ce n'est pas le cas des mères des enfants vendeurs (10 sur 14 travaillent aussi dans la vente).

Une fois de plus sont confirmées les hypothèses de Bourdieu et Passeron (1970) sur la scolarité des enfants et la reproduction de la situation sociale des parents. Ceci est particulièrement clair dans le groupe 2, où l'on trouve une grande cohérence entre les activités que réalisent les enfants, leurs ambitions quant au métier qu'ils souhaiteraient avoir, et la situation de leurs parents.

Dans l'ensemble, on observe des conditions matérielles familiales très précaires dans les groupes 2 et 3; un nombre plus important de frères et sœurs sont au travail, l'absence du père est plus fréquente et, par conséquent, les mères doivent jouer le rôle de chef de famille et résoudre les aspects financiers aussi bien que gérer les aspects relationnels du foyer. Nous pensons que les conditions de précarité ou de pauvreté ne sont pas les responsables directs des problèmes relationnels dans la famille, mais qu'ils peuvent agir comme catalyseurs, augmentant la dimension du problème. C'est un fait que, dans le groupe 2, un nombre plus important d'enfants qui trouvent que leurs parents sont peu disponibles.

Nous avons été frappés par la cohérence trouvée entre le discours qu'ils tenaient au cours de l'entretien, le matériel projectif obtenu à partir du dessin, et l'histoire élaborée par les enfants pour présenter leur situation familiale : il y avait une grande disponibilité chez les enfants qui n'avaient pas de conflits très importants dans leurs familles, et une grande réticence chez ceux qui vivaient seuls.

Nous avons mis à jour trois types de relation entre la situation familiale et la situation de travail, chez ces enfants:

Le premier type est représenté par le groupe 1, où les conditions familiales favorables dans l'ensemble. Les conflits sont ceux propres à tout adolescent. Pour les enfants qui travaillent dans les supermarchés, le travail est plutôt formateur et agréable. Les facteurs importants sont les suivants : la plupart des enfants ont décidé de travailler pour eux-mêmes, bien sûr avec l'accord des parents ; ils sont plus âgés que les autres enfants, et atteignent l'âge auquel on commence à souhaiter devenir indépendant ; leur travail est aussi plus structuré, ils doivent faire face à un nombre plus important de règles, et les limites sont plus claires.

- Le deuxième type correspond à ce que nous appelons une « situation à risque ». Il caractérise les enfants des groupes 2 et 3. Les conditions de travail sont plus difficiles, et le travail moins structuré. Les enfants sont plus jeunes (douze ans en moyenne), et beaucoup d'entre eux travaillent déjà depuis plusieurs années. De nombreux enfants paraissent fatigués et découragés. Ils touchent des sommes importantes, mais elles sont nécessaires pour que leur famille puisse vivre, ce qui produit une certaine tension dans la relation parents - enfants, surtout quand l'argent gagné par les enfants vient à manquer. La nécessité d'apporter une somme constante et régulière entraîne une pression plus importante et, parfois, l'activité de travail devient incompatible avec l'école.

Les enfants vendeurs et ceux des services travaillent souvent plus de temps que ceux du supermarché, même si, dans cette catégorie, nous trouvons aussi des parents qui font attention à l'horaire scolaire. La famille des enfants des groupes 2 et 3 apparaît comme moins structurée et, apparemment, elle a plus de problèmes pour remplir ses fonctions de contention et d'appui. C'est chez les enfants de ces groupes que nous avons trouvé le plus de problèmes d'insécurité.

Mais nous y avons rencontré aussi des familles où la cohésion est très forte, notamment quand une même activité sert de lien additionnel. C'est le cas de l'une des famille que nous avons eu la possibilité d'accompagner pendant six mois, pour effectuer avec elles un travail plus en profondeur; elle était constituée de cinq membres: le père, 35 ans, la mère, 32, et trois enfants de 15, 12 ans, et 8 ans., Tous sont nés à Mexico. Aucun des parents n'a finil'école primaire, mais les trois enfants poursuivent leur scolarité (l'aîné, à l'école secondaire): les enfants vont à l'école matin et après-midi, et, le soir, font la vente à la sauvette avec les parents, jusque vers 8 ou 9 heures; ils vendent des bonbons, des jouets, des fleurs, des boissons, etc. Le père travaille le matin, achetant la marchandise pendant que la mère réalise les activités du foyer; après manger, la mère et les enfants rejoignent le père pour la vente. C'est le père qui se charge de négocier avec la police les places pour vendre et le « permis ». Tous reviennent à la maison le soir, et les enfants essayent de faire leurs devoirs scolaires mais, souvent, ils sont trop fatigués. Les enfants ressentent une certaine tension dans leurs relations filiales, à cause de l'argent et parce qu'ils n'aiment pas toujours être « obligés » de travailler; en même temps, ils sont fiers d'aider leurs parents. L'aîné des enfants travaille depuis neuf ans, et les autres se sont incorporés petit à petit. Les deux enfants plus âgés se plaignent que le petit travaille moins. Malgré les difficultés, ils vivent une relation relativement harmonieuse, et les enfants se sentent protégés.

- Le troisième type est celui des enfants du groupe 4. Ces jeunes se trouvent dans une situation de rupture totale avec leur famille. Ils vivent complètement dans la rue. Cinq des six enfants interviewés de ce groupe vivent dans la bouche d'aération d'une station de métro, qui leur donne de la chaleur, et sous un pont, qui leur offre un peu d'abri. Ils vivent entre pairs, utilisent fréquemment les drogues, en particulier les inhalants. Ils ont des expériences sexuelles, voire homosexuelles très précoces. Ils travaillent de façon irrégulière, certains en nettoyant des pare-brise, d'autres en aidant sur les marchés, certains se font cracheurs de feux. Ils disent réunir sans difficulté les 20 à 30 pesos nécessaires à leurs besoins quotidiens, dont l'accès aux machines à jouer et l'achat de colle à inhaler comptent, selon eux, parmi les plus importants.

Le travail qu'ils réalisent, même de façon irrégulière, semble la seule activité qui les confronte à des règles et des limites. Ils ont eu beaucoup de difficultés pour figurer une famille dans leur dessin; ils la représentent souvent par un groupe de pairs, ou par un couple d'amis, ou bien par deux frères. Dans l'entretien, la plupart d'entre eux ont carrément refusé de parler de leur famille.

Évidemment, ces enfants ont des difficultés à établir des liens affectifs dans leur image de soi. Le résultat de nos entretiens et de nos observations, et l'analyse de leurs dessins, nous amènent à confirmer les remarques de Taboada-Leonneti : certains jeunes ont tendance à sur-investir l'image stigmatisée d'eux-mêmes que les autres leur présentent.

Nous trouvons plusieurs points communs entre la situation de ces enfants et l'analyse que font Angel, Botbol et Facy (1987) des jeunes qui se droguent avec des inhalants. L'utilisation des inhalants est bien un symptôme des conflits intra-psychiques insérés dans une problématique sociale (dans ce cas-ci, la marginalité, la pauvreté, l'abandon, etc.). Souvent, l'enfant qui pratique le sniffage sur-investit son corps, à défaut d'une fonction psychique plus élaborée, d'une possibilité de symbolisation. Dans le cas des enfants du groupe 4, ce sur-investissement corporel s'exprime également par la place qu'occupe la sexualité dans leur vie. Ils éprouvent aussi un certain sentiment d'omnipotence, et un goût certain pour les risques : le fait de frôler l'accident et la violence, et d'y échapper, leur fait se sentir plus forts.

Considérations générales

On aura noté bien des convergences entre les données des deux études, et celles de la COESNICA. Dans les trois cas, le pourcentage le plus important est celui des vendeurs à la sauvette. Par ailleurs, la plupart des enfants qui travaillent dans la rue ont des liens familiaux. Ceux qui vivent complètement dans le rue

forment 9,13 % de la population de l'étude de la COESNICA, et 13,18 % de la nôtre.

Par ailleurs, 39 % des enfants de notre enquête continuent leurs études au-delà de l'école primaire, et 38 % de ceux de la COESNICA sont au niveau de l'école secondaire. Son enquête a trouvé que 17,6 % des enfants qui travaillent sont analphabètes : 13,8 % des enfants que nous avons rencontrés sont des analphabètes fonctionnels (même s'ils savent écrire et reconnaître quelques mots, ils ne peuvent vraiment pas lire et écrire).

Les enfants qui utilisent des drogues, d'après la COESNICA, sont 33,2 % (pour 14,7 %, des inhalants, 8,5 %, de la marijuana et 8,7 %, d'autres, non spécifiés). Dans nos enquêtes, 14 % des enfants se droguent avec des inhalants.

Ces données confirment notre assertion selon laquelle la presse dramatise le problème des enfants qui travaillent et qu'elle a tendance à généraliser en donnant de tous les enfants dans la rue une même image de prédélinquants, de mendiants, fatalement condamnés à tomber dans l'exclusion radicale. Elle parle peu de ces grands secteurs où les enfants, fut-ce avec difficultés, s'organisent avec leur famille pour avoir une activité qui leur permette d'aider à l'économie familiale, ces enfants qui continuent l'école, qui ont l'ambition d'avoir un métier et qui apprennent à se débrouiller dans la rue, avec ses règles, sa culture, ses exigences, ces enfants disposés à lutter jour après jour pour vivre. L'inconvénient de cette exagération de la presse, on l'aura compris, c'est de stigmatiser ce groupe d'enfants.

Cependant, il y a bien eu une certaine prise de conscience du gouvernement; pour ces enfants ont été créés de nouveaux programmes, qui ne se contentent pas de les enfermer ou de les cacher; on réfléchit davantage aux causes du problème et, de manière générale, on adopte une idéologie plus humaniste. Du côté des ONG, il existe des programmes et des maisons d'enfants disposées à les accueillir. Il est possible que les nombreux articles de la presse, en critiquant le manque de réponse de la société, y ait contribué. Reste pourtant que la plupart des programmes sont adressés uniquement aux enfants qui se trouvent sans liens familiaux et vivant dans la rue, que rien n'est fait pour les familles dont les enfants doivent travailler et qui peuvent se retrouver dans une situation à risques!

Au cours du laps de temps durant lequel nous avons travaillé avec cette population, comme consultants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, nous avons pu proposer un travail plus préventif d'accompagnement des familles pour certains cas, et des interventions plus thérapeutiques pour d'autres.

Références bibliographiques

- ANGEL, P., BOTBOL, M., FACY, F., 1987 Adolescence et solvants, Paris, Echo-Centurion.
- BÁRCENAS, A., GUZMAN, W., RODRÍGUEZ, L.C., 1992 Niños callejeros, árboles
- para los que no quieren ver el bosque, La Jornada, Mexico, juin. BOURDIEU, P., PASSERON, J.C., 1970 La reproduction éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Minuit.
- CORMAN, L., Le test du dessin de famille, 1961 Paris, P.U. F., (nlle éd., 1990).
- CEMEDIN, 1992 Informe del Centro Mexicano para los derechos de la infancia,
- COESNICA, 1992 Estudio de los niños callejeros, Mexico. MEREDIEU, F. de, 1992 Le dessin d'enfant, Paris, Blusson Editeur.
- SANCHEZ, F., 1992 Los niños: los seres más sufrientes de este planeta empobrecido, Revista Metropoli, Mexico, avril.
- TABOADA-LEONNETI, 1990 Stratégies identitaires et minorités: le point de vue du sociologue, in CAMILLERI C. et alii, Stratégies identitaires, Paris, Presses Universitaires
- TARACENA, E., TAVERA, M. L., 1992 La imágen social del niño que trabaja en la
- calle, ENEP, Iztacala, Sous Presse, Mexico.
 TARACENA, E., TAVERA, M. L., 1993 Le travail des enfants au Mexique, La représentation du problème par les différents partenaires sociaux, in DE GAULEJAC, V. et ROY, S., Sociologies cliniques, Marseille, Hommes et Perspectives.
- TARACENA, E., TAVERA M.L. et CASTILLO G., 1993 « La représentation de la famille chez les enfants qui travaillent dans les rues de Mexico », Colloque « L'approche clinique dans les sciences humaines : possibilités et limites », Montréal.
- VAYLON, E., 1989 Urge rescatar a 6 millones de menores adictos a las drogas, Periodico El Día, Mexico, juillet.
- VAYLON, E., 1990 En el pais, ocho millones de pequeños trabajan sin ninguna protección legal, El Día, Mexico, août.

UN PROBLÈME DE POLITIQUES PUBLIQUES

Le travail des enfants au Royaume-Uni
— idéologie et réalité —

Sandy Hobbs, Sandra Lindsay et Jim McKechnie

La Grande-Bretagne dispose de lois qui déterminent l'âge à partir duquel les enfants peuvent travailler, le type de travail qu'ils peuvent effectuer, ainsi que les conditions dans lesquelles ils peuvent travailler. La croyance générale veut que les travaux exécutés par les enfants ne soient, habituellement, qu'une manière saine de gagner de « l'argent de poche ». On considère la question du « travail des enfants » comme chose lointaine, historiquement (la période de la révolution industrielle) ou géographiquement (les pratiques économiques du « tiers monde », du « Sud ») — en tout cas sans rapport avec le travail effectué par les enfants dans la Grande-Bretagne moderne. Ce point de vue semble partagé par le gouvernement actuel du Royaume-Uni.

Jusqu'à une date très récente, ce point de vue était malheureusement très difficile à discuter, par manque de données qu'aurait fourni une recherche systématique. Mais on ne peut plus ignorer désormais, à la suite des recherches récentes entreprises par divers auteurs (dont les signataires), que la réalité n'est pas conforme à l'idéologie officielle.

La position du gouvernement britannique...

Les vues du gouvernement conservateur britannique ont été clairement exprimées devant le Parlement : deux secrétaires d'État ont témoigné devant le « Select Committee on the European

Communities¹ » de la Chambre des lords, pour son rapport Protection of Young People at Work (29 juin 1993). Le ministre de la Santé soutenait que c'était une bonne chose que les enfants des écoles aient l'occasion d'avoir des emplois, car le travail — disait-il — « peut donner un plus grand sens des responsabilités » ainsi que de l'expérience dans le maniement de l'argent. Il soutenait également que le travail pouvait contribuer à traiter le problème de la délinquance juvénile, en « éloignant les énergies » de la criminalité (Evidence, 21 avril 1993, § 46).

Cette opinion ne fut pas remise en cause par les membres du comité. La question posée, cependant, était de savoir si les mesures existantes étaient aptes à protéger l'enfant au travail. Une estimation fut citée, selon laquelle environ 74 % des enfants étaient employés illégalement. Le ministre d'État à l'Emploi répliqua que ce chiffre découlait d'une étude — The Hidden Army, publiée par la London Low Pay Unit (Pond and Searle, 1991) — qui n'avait utilisé qu'un très faible échantillon et qui ne couvrait qu'une seule ville, Birmingham (Evidence, § 10). Le ministre de la Santé, Mr. Tim Yeo, attaqua également ce rapport, le présentant comme hasardeuse extrapolation à tout le pays à partir de chiffres obtenus dans une seule région. Il suggéra qu'il était plus approprié de souligner que cette donnée mettait en cause les capacités de la ville de Birmingham à « faire appliquer ses propres arrêtés municipaux avec suffisamment d'énergie » (Evidence, § 35). Yeo déclara que « si d'autres preuves étaient fournies » permettant de penser que c'est à grande échelle que les lois sur le travail des enfants n'étaient pas respectées, le gouvernement songerait à donner des conseils aux municipalités sur la manière de les faire appliquer.

Il semble que le Select Committee n'ait pas été satisfait de l'attitude des ministres. Et, plutôt que d'attendre des preuves, ils recommanda au gouvernement de nommer une commission d'études sur l'application des lois en vigueur et sur la validité de la protection offerte, afin de proposer éventuellement une législation plus adaptée à la situation actuelle (Report, § 26).

Quand le House of Commons European Standing Committee² traita de la *Protection of Young People at Work*, une députée travailliste contesta la manière dont le ministre d'État à l'Emploi avait traité *The Hidden Army* (19 mai 1993, colonne 9). Elle précisa qu'il ne s'agissait pas d'un rapport isolé et attira l'attention sur *The Forgotten Workforce*, publiée par la Scottish Low Pay Unit

Le « Select Committee » est une commission chargée, avant que de la Chambre des lords ne donne son aval à une proposition de loi émanant de la Chambre des communes, d'étudier la question, notamment en auditionnant les témoins qu'elle désire entendre, comme ici les deux secrétaires d'État, et de formuler un avis autorisé. La Commission est consultative, mais son avis pèse d'un poids certain.

² Commission mise en place par la Chambre des communes pour étudier les projets de loi déposés par le gouvernement.

(Lavalette, McKechnie, Hobbs, 1991). Le ministre de l'Emploi profita de l'occasion pour attaquer à nouveau The Hidden Army: cette fois, il qualifia cette étude de « non scientifique » et de « confuse ». Quant à la référence faite aux preuves supplémentaires publiées dans The Forgotten Workforce, il choisit de ne simplement pas en tenir compte, affirmant que l'occasion de produire des preuves avait, au cours des récentes consultations, été largement donnée, mais que le gouvernement n'avait pas obtenu beaucoup de réactions (Colonne 10). Il chercha également, tout comme soncollègue Tim Yeo, à dégager le gouvernement de toute responsabilité dans les infractions aux lois actuelles sur la protection des enfants. Lorsqu'un autre député travailliste signala que, dans sa circonscription, les élèves effectuaient de longues heures de travail pour des salaires médiocres et ce, au détriment de leur scolarité, le ministre de l'Emploi insista à nouveau en disant que le respect des lois protégeant les enfants de moins de 16 ans relevait de la responsabilité des autorités locales — ajoutant, cette fois-ci, un commentaire politique: nombre de celles-ci, crut-il bon de préciser, sont « contrôlées par le Parti Travailliste » (Colonnes 37-38).

À partir de ces Déclarations ministérielles, on peut résumer la position du gouvernement conservateur britannique de la manière suivante :

- il y a des avantages pour les écoliers à avoir un emploi ;
- ils ont besoin d'une protection légale;
- la législation en vigueur est adéquate;
 il n'existe pas de preuve d'infractions généralisées à la loi;
- là où il s'en produirait, la responsabilité de les traiter incomberait aux autorités locales, non au gouvernement central.

Nous pouvons, de plus, remarquer que la position du gouvernement — le travail des enfants n'est pas un problème au Royaume-Uni — est si ferme qu'il a énergiquement tenté de négocier pour que les directives de l'Union européenne sur ce sujet ne lui soient pas appliquées, malgré le consensus général de tous les autres États membres.

... à l'épreuve des faits

À quel point le gouvernement peut-il légitimement prétendre qu'il n'existe pas assez de preuves sur un emploi illégal mais très répandu des enfants en Grande Bretagne? Nous ne tenterons pas de traiter ici des points forts et des faiblesses de l'étude intitulée The Hidden Army. L'argument force du gouvernement semble être qu'une seule ville, Birmingham, a été étudiée, et qu'elle pourrait ne pas être représentative. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, le ministre du gouvernement n'a même pas reconnu l'existence de The Forgotten Workforce, le rapport publié en même temps que

celui sur Birmingham et qui traitait de l'ouest de l'Écosse. Un autre rapport avait déjà été publié, Working Children (Mac Lennan, Fitz, Sullivan, 1985), qui traitait de deux zones du sud-est de l'Angleterre. Toutes ces études donnent les mêmes résultats généraux, à savoir que la majorité des élèves ont un emploi à un moment donné de leur scolarité, et que la majorité d'entre eux l'exerce illégalement. Il existe divers autres rapports qui donnent à penser que l'emploi des enfants est chose courante.

La seule justification pour que le gouvernement ne prenne pas en compte de telles recherches est qu'elles n'utilisent pas toutes les mêmes méthodes de recherche, que chacune est limitée dans ses échantillons et que, dans certains cas, elles sont méthodologiquement faibles. De fait, chacune, prise isolément, peut être considérée comme insuffisante pour ébranler la certitude selon laquelle il n'y aurait pas, en Grande-Bretagne, de problème de travail des enfants : nous nous proposons de regrouper ici cinq études récentes que nous avons entreprises, chacune trop réduite, en effet, pour être représentative ; mais nous avons utilisé la même méthodologie pour chacune, et nous pouvons donc comparer les résultats. Ces recherches ont été entreprises aussi bien en Écosse qu'en Angleterre, aussi bien dans des zones rurales qu'urbaines, de sorte que nous pensons nous approcher d'une représentation plus claire du travail des enfants sur l'ensemble de la Grande-Bretagne.

Les recherches précédentes sur le travail des enfants ont utilisé diverses définitions (ou aucune définition explicite). Nous traitons d'emplois payés, en dehors de la cellule familiale. Ceci ne veut pas dire que d'autres types de travail, tel que le travail domestique, ne sont pas importants; mais nous pensons qu'il est difficile, selon la méthode que nous avons utilisée, de les étudier au moyen de questionnaires remplis dans les écoles. Nous nous sommes concentrés, au cours de ces recherches, sur des enfants en fin de scolarité obligatoire (il est légal de quitter l'école à la fin de l'année scolaire qui suit la date du seizième anniversaire). Nous donnons ici les réponses aux questions des élèves des écoles secondaires d'Angleterre et d'Écosse². La plupart d'entre eux ont 14 ou 15 ans, avec quelques élèves âgés de 16 ans.

¹ Par exemple, Brown-(1987), Finn (1984), Mizen (1992), Wallace (1987), sans oublier l'étude de Balding (1991) traitant de l'ensemble des écoles de Grande-Bretagne.

² Les premières écoles étudiées se trouvent dans le Strathclyde (Écosse), région déjà étudiée par Lavalette, McKechniev Hobbs, (1991), et Lavalette (1994). A ces études, nous pouvons en ajouter quatre nouvelles. Elles portent, la première, sur deux écoles urbaines d'Écosse (Hobbs, Lindsay, McKechnie, 1993); puis viennent deux études anglaises, l'une sur Cumbria, concernant aussi bien des écoles urbaines que rurales (McKechnie, Lindsay, Hobbs, 1993), l'autre concernant deux écoles du North Tyneside (Hobbs, Lindsay, McKechnie, 1993). La dernière, enfin, recouvrait trois écoles de la région essentiellement rurale de Dumfries et Galloway, en Écosse (McKechnie, Lindsay, Hobbs, 1994). Ces études ont porté, ensemble, sur environ 1 900 élèves. Il leur était demandé des détails sur tout emploi qu'ils auraient exercé au moment du questionnaire et sur tout emploi qu'ils auraient exercé précédemment.

Quelques résultats

Les expériences d'un emploi

Environ quatre élèves sur dix déclarent exercer une activité lucrative, soit de 35 à 50 % selon les variations régionales (les variations sont encore plus fortes d'une école à l'autre), ce qui s'explique de plusieurs manières, allant des différences d'opportunités d'emploi, par exemple, selon la région ou la période de l'année, aux légères variations dues à l'âge des élèves questionnés.

Si nous prenons en considération non seulement les élèves qui, au moment de l'enquête, exercent une activité lucrative mais également ceux qui en avaient eu précédemment, il est bien évident que l'ampleur de l'expérience du travail augmente. Dans l'une des écoles, on ne trouve que 10 % des élèves interrogés qui n'avaient jamais travaillé. C'est donc la grande majorité des élèves, que ce soit en Angleterre (75 %) ou en Écosse (62 %) qui a l'expérience du travail.

Ces chiffres doivent être plutôt en deçà de la réalité. Les questionnaires étaient remplis dans les écoles et seuls les élèves présents pouvaient participer. Nombre d'élèves reconnurent avoir à certains moments été absents à cause de leur emploi : on peut donc supposer que certains des absents au moment de l'étude l'étaient à cause de leur emploi et que les élèves qui n'ont pas participé à l'étude avaient une expérience du travail au moins aussi importante que ceux qui, présents, ont pu répondre.

Permission de travailler

La législation actuelle permet aux enfants de travailler à partir de l'âge de dix ans, mais seulement dans l'agriculture, et avec leurs parents. Le travail des enfants en déhors de leur famille est autorisé à partir de treize ans, mais dans des conditions strictes. L'une de celles-ci est que l'enfant travailleur doit avoir un permis de travail délivré par la municipalité. Pour la majorité des élèves interrogés, l'emploi qu'ils exerçaient nécessitait bien un tel permis mais, dans la majorité des districts, sur dix enfants exerçant un emploi, on en compte moins d'un qui détenait celui-ci.

Conditions de travail

Légalement, on n'a pas le droit d'employer des enfants avant 7 h du matin. Environ un tiers, cependant, déclarent avoir commencé plus tôt. Plus de la moitié des enfants avaient travaillé au

Au total, nous avons trouvé plus de 70 % d'entre eux qui travaillaient sans permis, mais une exception notable se trouve dans la région rurale de Dumfries et Galloway, en Écosse où, en moyenne, un enfant employé sur trois avait un permis; dans une école, même, plus de la moitié des enfants travailleurs avaient leur permis. Le non-respect du système de permis est si répandu ailleurs que, par comparaison, cette proportion finirait par paraître satisfaisante!

delà de 7 h du soir, l'heure limite légale. Dans le même ordre d'idées, environ un quart des enfants employés avaient eu leur premier emploi avant l'âge de treize ans, pourtant limite légale pour presque tous les types de travaux. Les municipalités édictent des arrêtés interdisant que les enfants soient employés dans certains types de travaux: on a pu constater que ces arrêtés étaient fréquemment bafoués. Certains enfants, par exemple, font du porte-à-porte pour vendre des marchandises, d'autres travaillent avec des machines potentiellement dangereuses.

Ces constatations sont dérangeantes non seulement parce qu'elles représentent des infractions à la loi mais aussi parce que, dans de nombreux cas, les circonstances rapportées semblent vraiment inacceptables. Ainsi, certains de ceux qui travaillent de bonne heure le matin livrent le lait, et il est fréquent que les livraisons débutent dès 4 ou 5 h du matin : le garçon (parfois la fille) aura donc effectué trois ou quatre heures de travail physiquement astreignant avant d'aller à l'école.

Salaires

Le tableau suivant est le relevé des salaires rapportés par les élèves travailleurs. L'inflation rendant incertaines les comparaisons effectuées sur de longues périodes de temps, seules les quatre études menées en 1992 et 1993 ont été prises en compte. Il s'agit là de chiffres moyens: de nombreux enfants étaient payés nettement moins que les montants mentionnés; ceux qui recevaient environ £ 1 de l'heure ou moins n'étaient pas rares.

			-	
salaires, en livres	Écosse urbaine	Cumbrai	North Tyneside	Dumfries et Galloway
par heure	2,34	2,11	1,80	1,79
par semaine	13,97	13,80	11,85	12,99

Le gain hebdomadaire dépend bien évidemment du nombre d'heures œuvrées. Dans un district urbain d'Écosse, nous avons étudié cette question dans deux écoles, l'une dans une zone relativement pauvre et l'autre dans une zone plus aisée. Le salaire horaire moyen des enfants était inférieur dans la zone « pauvre », mais le montant perçu, cependant, y était supérieur car les enfants travaillaient un plus grand nombre d'heures. On retrouve ce même schéma dans l'autre district, le North Tyneside, où nous avons comparé deux écoles urbaines. Une explication simple est que les salaires sont conditionnés par les conditions économiques environnantes et qu'il en est de même pour les besoins d'argent des élèves. L'heure de travail est payée moins cher aux enfants plus pauvres, mais ceux-ci travaillent plus pour gagner plus.

Certains métiers exercés sont « traditionnellement » des travaux d'enfants en Grande-Bretagne — il en est ainsi, par exemple, de la livraison des journaux et du lait. Les enfants employés pour ces travaux peuvent ne pas paraître en concurrence directe avec les adultes dans ces domaines. D'autres travaux, cependant, tels que vendeurs, garçons de café, femmes de chambre, hommes ou femmes de ménage sont également des métiers effectivement exercés par des adultes. Dans ce cas, l'enfant peut représenter une menace pour le travailleur adulte, en particulier si, comme cela semble être le cas, l'écolier accepte un salaire inférieur.

Conclusions

Nous pensons avoir montré que les données existantes contredisent sérieusement la position du gouvernement britannique selon laquelle le travail des enfants ne serait pas un problème en Grande-Bretagne. Nous avons établi qu'un grand nombre des enfants des régions étudiées ont eu des emplois salariés. Lorsque nos données corroborent celles d'autres études, il est, nous semble-t-il, impossible d'argumenter encore pour prétendre que l'emploi des enfants ne serait pas très répandu. En outre, la majeure partie de ces emplois sont proposés en dehors du cadre légal supposé réguler le travail des enfants d'âge scolaire. Il ne s'agit pas simplement d'une absence de permis de travail mais bien plutôt des conditions mêmes dans lesquelles nombre d'enfants travaillent.

À l'heure actuelle, la responsabilité du contrôle du travail des enfants en Grande-Bretagne repose sur les municipalités. Leur demander d'exercer leurs obligations plus assidûment n'est guère compatible avec les coupes sombres que le gouvernement central impose dans leurs dépenses. Mais surtout, le travail des enfants ne devrait pas relever de leur responsabilité. Le gouvernement central a fait bien peu d'efforts pour connaître l'ampleur du travail des enfants, et ceci a certainement contribué à le sous-estimer, à créer ce climat dans lequel il pouvait apparaître comme un problème mineur, voire inexistant. Lorsque David Hunt, secrétaire d'État à l'Emploi, annonça à la presse que la Grande-Bretagne était exemptée de la directive de l'Union Européenne sur l'emploi des jeunes, il justifia son action par la protection des livreurs de journaux (garçons et filles) de Grande-Bretagne, donnant l'impression qu'il s'agissait là du travail essentiel effectué (Carvel 1993) — ce qui n'est pas ce que la recherche permet d'affirmer!

Les recherches que nous avons entreprises sont limitées. Nous n'avons pas disposé, jusqu'à présent, des ressources nécessaires pour utiliser des méthodes plus extensives. Il importe de compléter le type de questionnaire utilisé par d'autres méthodes de recherche. Il est également nécessaire que la recherche se porte sur

d'autres questions : Quel est le rôle des revenus de l'enfant dans l'économie nationale? Des forces économiques sont-elles en train d'augmenter le niveau de l'emploi des enfants? Les enfants sontils poussés à exercer des activités rentables à court terme au détriment d'une éducation et d'une formation plus avantageuses à long terme? Quelle est la meilleure manière de décrire la place de l'emploi des enfants dans le système économique?

Cependant, le seul fait de poser de telles questions est actuellement incompatible avec la position officielle du gouvernement britannique sur l'emploi des enfants. Le chômage se répand, aujourd'hui en Grande-Bretagne, parmi les « jeunes », c'est-à-dire ceux ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Ceci tranche avec le niveau élevé du travail à temps partiel des écoliers. Ce paradoxe montre bien qu'il serait trop simple de voir dans l'emploi à temps partiel un processus d'assimilation progressive dans le monde du travail. C'est à l'évidence comme réservoir de maind'œuvre à bon marché que certaines forces économiques considèrent l'enfant, et le traitent comme tel.

Références bibliographiques

- BALDING, J., 1991 A study of working children in 1990, Education and Health, vol 9,
- BROWN, P., 1987 Schooling ordinary kids: Inequality, unemployment and the new vocationalism, Tavistock, London.
- CARVEL, J., 1993 Hunt wins opt-out on jobs for young, *The Guardian*, 13 October. FINN, D., 1984 Leaving school and growing up: Work experience in the juvenile labour market, in BATES, I. and alii, eds, *Schooling for the dole? The New Vocationalism*, MacMillan, London.
- House of Commons European Standing Committee B, 1993 Protection of Young People At-Work, London, HMSO.
- House of Lords Select Committee on the European Communities, 1993 Protection of Young People at Work, London, HMSO.
- HOBBS, S., LINDSAY, S. and MCKECHNIE, J., 1993 Part-time employment and
- schooling, Scottish Educational Review, Vol 25, No 1: 53-60.
 HOBBS, S., LINDSAY, S. and MCKECHNIE, J., 1993 Children at work: Part-time employment in North Tyneside, A Report to North Tyneside Council, University of Paisley.

 - LAVALETTE, M., MCKECHNIE, J. and HOBBS, S., 1991 — The forgotten workforce:
- Scottish children at work, Glasgow, Scottish Low Pay Unit.

 LAVALETTE, M., 1994 Child Employment in the Capitalist Labour Market, Avebury,
- Aldershot.
- MCKECHNIE, J., LINDSAY, S. and HOBBS, S., 1994 Still forgotten: Child
- employment in Dumfries and Galloway, Glasgow, Scottish Low Pay Unit.

 MACLENNAN, E., FITZ, J. and SULLIVAN, J., 1985 Working children, London, Low
- MIZEN, P., 1992 Learning the hard way: The extent and significance of child working
- in Britain, British Journal of Education and Work, Vol 5, No 1: 5-17.

 MCKECHNIE, J., LINDSAY, S. and HOBBS, S., 1993 Child employment in Cumbria: A report to Cumbria County Council, University of Paisley.
- POND, C. and SEARLE, A., 1991 The hidden army: Children at work in the 1990's, London, Low Pay Unit.
- WALLACE, C., 1987 For richer or poorer: Growing up in and out of work, Tavistock, London.

Le travail des enfant et la loi en Inde

Usha Ramanathan

Le droit écrit indien reconnaît l'existence de l'enfant travail-leur. La loi de 1938, Employment of Children Act, et celle de 1933, Children (Pledging of Labour) Act, sont des témoignages de l'intérêt que porte le législateur au travail des enfants. Avec l'indépendance, la Constitution a mis hors la loi l'emploi d'enfants au-dessous de 14 ans dans les usines, les mines et pour d'autres travaux dangereux. C'est en 1986 que fut promulguée, en un aveu de défaite dans la bataille contre la perpétuation du travail des enfants, le Child Labour (Prohibition and Regulation) Act [CLPRA]. C'est la même année que fut votée le Juvenile Justice Act, l'État donnant ainsi au traitement des enfants délinquants et abandonnés une approche uniforme sur tout le territoire de l'Inde. Cependant, alors que leurs domaines se chevauchent partiellement, ces deux lois ne se renforcent pas l'une de l'autre: s'ignorant mutuellement, elles habitent des îles légales isolées.

La législation du travail multiplie les textes précisant l'âge et la condition physique nécessaires pour l'enfant travailleur, établissant des normes minimales. Le Factories Act de 1948 exige qu'une autorisation soit délivrée pour l'emploi de jeunes travailleurs âgés de 14 à 18 ans, afin de vérifier qu'ils n'auront à exercer aucun métier incompatible avec leur santé. Le Plantations Labour Act de 1951 fixe la limite à 12 ans (cependant, avec la CLPRA, l'âge minimum non-négociable pour l'emploi sera de 14 ans). Le Mines Act de 1952 interdit à toute personne de moins de 18 ans de travailler dans la mine (à l'exception des apprentis, qui peuvent descendre dès l'âge de 16 ans).

Cette étude porte sur le contexte légal du problème, et ne s'étendra pas sur ce que recouvre la notion de travail des enfants. Notre position se résume ainsi : toute tâche effectuée par un enfant n'en fait pas un enfant travailleur. C'est la liaison travail salarié et travail des enfants qui nous intéresse ici.

¹ Not all child work is child labour.

Nature du travail des enfants

Une des caractéristiques frappantes du travail des enfants est son omniprésence. L'enfant travailleur est un personnage familier: nous le voyons porteur, tea-boy, domestique, cireur de chaussures, chiffonnier, mendiant, marchand ambulant, employé de magasin, ouvrier agricole, vacher, aide-rameurs, etc. On le rencontre dans les industries et sur les lieux de travail — en particulier sur ceux qui ne sont pas réglementés par la loi —, dans les demeures particulières, les champs et les rues. L'irrégularité de leur représentation statistique cache soigneusement leur nombre réel.

C'est au nom de la logique de la pauvreté que l'on justifie l'emploi d'enfants: les enfants des pauvres complètent les revenus des pauvres et leur apportent un espoir de survie; le droit à avoir de quoi vivre ne doit pas leur être refusé par le rejet, idéaliste, du droit des enfants à participer au travail. Selon ce point de vue, il n'est pas réaliste d'espérer contrer le « cycle de la pauvreté » — qui n'a pas pour seul effet de maintenir pauvres les pauvres, mais de les rendre plus pauvres encore.

La pauvreté est entretenue par le manque d'attention accordée au salaire de la population adulte et, bien souvent, par un souci constant de la seule survie de l'entreprise. Mais si les entreprises étaient obligées de payer des salaires dignes — poursuit cette argumentation —, leur rentabilité risquerait de s'effondrer jusqu'à l'anéantissement, alors qu'elles ont besoin d'être soutenues par le développement économique, et non pas détruites par lui. À l'évidence, le fait que l'artisanat et les petites entreprises soient au centre du débat influence ce raisonnement.

Une entrée précoce sur le marché du travail est l'assurance d'un analphabétisme quasi général dans la population des enfants travailleurs, qui les accompagnera tout au long de l'enfance et de l'âge adulte. Pauvreté et analphabétisme se combinent pour rendre les enfants travailleurs vulnérables, sujets faciles pour l'exploitation. Ces traits resteront leurs compagnons naturels, tout au long de leur vie de travail.

Le fait que les enfants travailleurs soient des *mineurs* est un élément central pour comprendre quelles sont les relations enfant - parents, enfant - État, et enfant - employeur. Leur minorité renforce leur *vulnérabilité*. Elle impose des handicaps légaux : un enfant n'est pas autorisé à signer un contrat, pas même pour un emploi — et pourtant, il peut travailler. Un enfant n'a pas le droit d'ouvrir un compte en banque. Et tout enfant qui n'est pas sous la garde visible d'un adulte peut être recueilli par les représentants de l'État, comme « jeune à l'abandon » : le fait qu'il ait un statut de

travailleur n'est alors nullement pris en considération. Le Children (Pledging of Labour) Act de 1933 postule que seul un parent a qualité pour engager le travail d'un enfant : jusqu'à sa majorité (c'est-à-dire 18 ans), un enfant n'a donc même pas le contrôle de sa capacité à travailler. On a déjà vu l'extrême pauvreté conduire des parents à vendre tous leurs droits sur leurs enfants, ou à vendre leur capacité de travail — ce qui, en pratique, revient le plus souvent au même. La loi sur la minorité, appliquée aux enfants fugitifs et aux enfants des rues, ajoute encore au fait qu'ils ont à se débrouiller seuls, faisant d'eux des proies encore plus faciles à exploiter.

Et ce ne sont là que quelques exemples, pris au hasard, illustrant l'infériorité qu'implique le statut de mineur.

La perception du travail des enfants

Sur le travail des enfants, le discours — y compris ses manifestations légales dans le Children (Pledging of Labour) Act ainsi que dans le CLPRA — témoigne de certaines perceptions qui conditionnent les attitudes prises. Ces attitudes influencent le langage de la loi, les mesures décidées, en pratique, pour sa mise en œuvre, comme la perception populaire de ce qui est juste.

Pour certains, le travail de l'enfant est vu comme un capital, un « actif ». Il se trouve que la limitation légale due à la minorité met cet actif à la disposition de personnes autres que l'enfant luimême.

Pour d'autres, leur travail est pensé, en termes justificateurs, comme ce qui maintient la balance entre la survie et la ruine de leurs familles. En permettant à des enfants de travailler, l'État se décharge ainsi d'une partie de sa responsabilité: s'occuper du problème des salaires du travailleur adulte, qui sont aujourd'hui de « sous-survie ».

Un lien est également établi entre pauvreté et croissance de la population. Cette dernière est perçue comme synonyme de problème de population, et les pauvres, comme y contribuant directement — et en grand nombre. Le blâme leur en est donc imputé. Et selon ce point de vue, c'est la croissance de la population qui explique que les pauvres continuent d'être pauvres, et trouvent difficilement leur subsistance. Il s'agit là d'une appréciation très courante, bien que manifestement simpliste, du problème de la croissance démographique. Elle évacue toute compassion vis-à-vis de l'enfant travailleur: c'est la responsabilité totale et entière des pauvres qui ont beaucoup d'enfants et éprouvent des difficultés à gagner leur vie, s'ils doivent envoyer leurs enfants trouver un travail salarié pour survivre. Ce point de vue parvient à engourdir la conscience de la société.

Cette mise à distance de la responsabilité collective face au travail des enfants se manifeste encore plus radicalement : si les pauvres sont pauvres, finalement, c'est bien de leur faute, et c'est à eux de résoudre les problèmes qu'ils se sont créés; en conséquence, l'enfant travailleur n'est plus perçu comme un enfant, mais comme un enfant pauvre. Le travail des enfants est, en conséquence, le prix de la pauvreté auto-infligée.

Le débat sur la population est également arrivé d'une autre manière à se greffer sur la question du travail des enfants. Le lien entre la pauvreté et le travail des enfants est axiomatique, tout comme l'est la perception du lien entre la pauvreté et le problème de population. Une partie de l'opinion donnerait la priorité à l'éradication du travail des enfants de manière à décourager les parents pauvres qui estiment trouver intérêt à avoir des enfants. Leur « profit » vient de leur capacité à bénéficier du travail de leur progéniture, lorsque celle-ci est dans l'enfance. De ce point de vue, le faible niveau de l'investissement consenti, et son rapport relativement rapide, sont perçus comme une encouragement à avoir un nombre d'enfants plus élevé. La suppression du travail salarié pour l'enfant aurait deux conséquences : non seulement, elle interdirait l'espoir d'un rapport précoce, mais transformerait l'enfant en une dépense improductive. On ne cherche nullement à comprendre, dans cette approche, pourquoi les lois sur le travail des enfants n'ont pas envisagé l'abolition.

Pour d'autres enfin, puisque la pauvreté persiste, il faut trouver des schémas d'éducation, à la fois imaginatifs et adaptés. Le fait de ne pas comprendre l'intérêt de l'alphabétisation va de pair avec la priorité accordée à ce que l'enfant se rende économiquement utile. Les planificateurs conçoivent par contre l'éducation comme le remède au travail des enfants; mais déplacer des enfants du lieu de travail à la salle de classe est un parcours semé d'embûches. Le stimulus pour l'éducation demeure faible: les années passées à l'école représentent-elles la restauration de l'enfance, une protection contre l'introduction prématurée dans le monde du travail ? ou représentent-elles une période de formation pour être paré contre l'exploitation, pouvant utilement être utilisée pour améliorer la qualité de la vie ? La réponse n'est pas évidente.

La législation sur le travail des enfants...

On peut regarder la loi concernant le travail des enfants selon deux approches distinctes, et pourtant apparentées. La première traite de son objectif: l'intention est-elle d'abolir le travail des enfants? ou d'interdire l'embauche d'enfants pour tels ou tels types de travail et d'entreprises? ou encore, est-elle de fournir un

mécanisme de contrôle qui traite des méfaits du travail des enfants, sans pour autant vouloir l'interdire totalement? La seconde approche porte sur sa nature : la loi est-elle réaliste, pragmatique, ou idéaliste?

Il faut ici examiner l'idée selon laquelle la loi sur le travail des enfants n'a rien à voir avec son abolition. Le terme « abolition » implique l'éradication absolue de l'emploi d'enfants; la loi en vigueur, elle, se préoccupe du sort des enfants victimes potentielles des dangers créés par l'industrialisation; elle exprime sa crainte pour l'enfant dans l'usine, la mine ou tout autre emploi dangereux. Telle est la préoccupation constitutionnellement affichée : l'attention se porte sur les risques, et sur la nécessité de protéger l'enfant. La sécurité est le facteur clé. L'âge de raison¹, constitutionnellement fixé à 14 ans, est l'âge à partir duquel on a coutume de considérer que l'enfant est en mesure de faire face à un travail dangereux. La protection envisage les effets du travail sur la santé pendant l'enfance, et sur leurs suites pendant l'âge adulte. Pendant leur « âge tendre » les enfants ne doivent pas subir de mauvais traitements, et il ne faut pas qu'ils soient forcés, pour des raisons de nécessité économique, à « exercer un métier qui ne convient ni à leur âge ni à leurs forces ». C'est là ce que l'on peut comprendre de l'énoncé constitutionnel.

Le CLPRA également ignore la question de la possibilité — ou de la nécessité — d'abolir le travail des enfants. Il se réduit, en fait, à la réitération d'une loi pré-constitutionnelle — Employment of Children Act, 1938 — qu'il a abrogée. Ce qu'il apporte, en fin de compte, c'est une « clarification » de ce qui constitue ou non un emploi dangereux ; il établit, dans deux annexes, des listes, prévues pour être exhaustives, de métiers et d'activités dans lesquels l'emploi d'enfants est interdit. Bien que ces listes puissent être allongées, elles constituent néanmoins la totalité des emplois et activités reconnus par la loi comme exclusifs de l'emploi d'enfants. En outre, la généralité de cette énonciation constitutionnelle va encore être interprétée et rétrécie, pour faciliter l'identification et, partant, l'application de la loi.

Le pourquoi de la non prise en considération de l'abolition du travail des enfants soulève des questions auxquelles, au sein de la loi elle-même, on ne trouve pas facilement réponse. Il est possible que le problème de la définition du travail des enfants —avec la nécessité, première pour ce type de loi, de déterminer ses limites —ait découragé le constituant et le législateur².

¹ The age of understanding.

La loi ne discute pas du caractère désirable ou non de l'abolition du travail d'enfants. On ne peut donc que s'interroger: y a-t-il eu un manque total d'alternatives significatives? A-t-on imaginé une érosion du travail d'enfants? A-t-on craint pour eux une oisiveté dangereuse, et en a-t-on conclu qu'il serait plus simple de les laisser travailler...?

La pauvreté de la population où le travail des enfants a pris naissance peut leur avoir donné l'impression qu'il s'agissait d'une nécessité inévitable. Le fait de l'abolir aurait alors entraîné un alourdissement de cette pauvreté, ce qui aurait ajouté au déséquilibre économique flétrissant les économies iniques. Il s'agit d'un calcul dépourvu de scrupule, qui fait que c'est l'enfant qui subventionne l'État. Le cynisme étant l'échappatoire de l'irresponsabilité, on peut seulement supposer que cette logique n'a jamais vraiment quitté le seul subconscient du législateur...

Une autre possibilité, on y a fait allusion plus tôt, vient à l'esprit : le droit écrit s'intéresse à des domaines qu'il identifie comme étant « le problème », sans s'occuper du reste. Le législateur peut sincèrement avoir cru que le problème n'était que celui des enfants en danger dans des travaux dangereux; ou bien avoir été tellement aveuglé par l'évidence de ce danger qu'il a laissé les autres aspects du problème dans leur obscurité environnante.

Il fallait que l'impulsion pour une abolition du travail des enfants provienne de considérations situées au-delà du seul problème de la sécurité physique de l'enfant, celui-ci ayant été partiellement résolu par l'exclusion des enfants des lieux de travail dangereux. Elle aurait pu être provoquée par une reconnaissance de l'exploitation de l'enfance et par celle de son contexte—l'innocence, le statut de mineur, la faible capacité à négocier, l'ignorance, la concentration dans le travail, aidée par une inconscience enfantine du futur— qui transforme en cibles les enfants de la pauvreté.

La restauration d'un droit à l'enfance aurait pu être la force motivante. Elle aurait alors amélioré la qualité de vie, renouvelé le sens donné au développement humain et fourni à l'enfant les moyens d'acquérir une bonne formation, à même de lui éviter l'exploitation.

Le fait que le travail des enfants existe encore crée les conditions pour que la pauvreté des adultes se perpétue. Il est impératif, pour ces enfants, de briser le cycle du travail et de leur fournir des occasions de s'extraire d'un travail aussi débilitant, appauvrissant et humainement dégradant.

Le travail des enfants, tel que cette approche du législatif le révèle, est un problème dont les seuls sujets sont les pauvres. Ceci place les enfants dans une situation doublement désavantageuse : en tant qu'enfants vulnérables, et en tant que pauvres vulnérables. Abolir le travail des enfants, ce n'est pas seulement *libérer* l'enfant

En outre, le législateur doit se prononcer sur des problèmes à un moment donné, mais à partir de là, le prononcé est irréversible (à moins d'une révision de la loi, ce qui exige un temps qui n'est pas facilement disponible). C'est là une différence avec le judiciaire, qui peut raffiner son interprétation et sa réponse à chaque cas examiné. D'où l'importance de bien identifier le problème.

de sa condition, mais, au-delà, développer ses facultés pour dépasser son oppression. Ainsi, l'abolition signifie-t-elle une responsabilité onéreuse pour l'État. Elle requiert du législateur de ne pas voir les seuls méfaits du travail des enfants, mais d'avoir foi en un autre projet pour l'enfance.

L'objectif de l'abolition mettrait la loi en accord avec le mandat constitutionnel d'égalité devant la loi. Le rôle de la loi est de s'assurer que l'inégalité, qui envoie l'enfant sur le marché du travail, ne soit pas sanctionnée et confortée par le texte même de ses prescriptions.

Le langage de la prohibition pourrait induire en erreur: pour lui, en effet, il s'agit non pas de bannir une pratique, mais de rendre, dans des métiers et des occupations spécifiques, l'emploi d'enfants illégitime. La prohibition, alors, n'est pas une proscription générale du travail des enfants mais son interdiction dans le cadre de paramètres légalement établis.

La prohibition a pour effet d'occulter la globalité du problème et de rétrécir abusivement le domaine concerné. Les menaces de boycott et de sanctions économiques déforment encore la perception des choses. La loi « Harkins Bill », et son contrôle avec la « Rugmark », sont peut-être efficaces pour calmer les consciences inquiètes (ou pour renforcer le pouvoir de l'acheteur), mais il y a une certaine irresponsabilité dans ces attitudes de moralité affichée, car elles ont comme effet pervers de marquer plus fortement, de rendre « plus interdits » que d'autres, une liste de métiers et d'emplois dangereux. L'État est alors contraint de concentrer tous ses efforts sur leur répression, au détriment inévitable de la prévention du travail d'enfants ou du traitement des difficultés qu'il entraîne.

La prohibition repose, pour sa légitimité, sur une exécution effective. Dès la première loi de 1938, par exemple, le législateur a cherché son salut en menant de pair prohibition et réglementation. Mais les mêmes emplois et activités qui, en 1938, étaient la cible du législateur, ont continué — avec d'autres s'y ajoutant — de faire l'objet de sa préoccupation lorsque le CPLRA, en 1986, a voulu remplacer la loi de 1938 : et la nouvelle loi, finalement, a été essentiellement réitérative.

Avec la promulgation du CLPRA, le message du législateur n'a pas besoin de décodage : il n'y a aucun effort réel de fait en

Il est difficile, vu la carence statistique, d'évaluer l'ampleur du problème auquel la loi se trouve confrontée. Pourtant, le langage et le souci continus de la loi tendraient à prouver que la loi de 1938 était incapable d'atteindre son objet. Il faut supposer que le législateur de 1986 s'appuyait sur une plus grande volonté pour faire appliquer la loi. A tout le moins, la promulgation de la vieille loi sous une forme à peine révisée a fait revenir le problème du travail des enfants à l'ordre du jour législatif. Mais, au-delà, il semble qu'il y ait eu une réelle incapacité de l'imagination législative.

faveur de *l'abolition* du travail des enfants. Mais chaque loi doit rechercher sa propre légitimité. Du fait de ses antécédents inefficaces, le CLPRA avait du pain sur la planche. La reconnaissance, dans la loi même, du fait que des enfants travaillent fut bruyamment combattue, lorsqu'elle fut débattue, en 1985-86. Pour sa défense, il fut rétorqué qu'il n'était plus raisonnable, ni juste, ni possible de négliger les instruments de la loi pour traiter avec sévérité cette source de malaise grandissant; que, bien au contraire, promulguer une loi qui ne l'invoquerait pas, en dépit de l'évidence du problème, suffirait par là-même à délégitimiser celle-ci.

Le dilemme est palpable, le problème est vaste. Après avoir été mis en pratique pendant des décades, le travail des enfants s'est institutionnalisé. Ses liens d'interdépendance avec l'industrie, les salaires, la migration, les plans de développement, les arrangements familiaux, les possibilités d'éducation, etc., mènent à une complexité qu'aucune législation ne peut embrasser.

... et son application

Le dilemme se répercute sur la question de l'activation des poursuites pour faire appliquer la loi. Il y a peu de doute quant au nombre important de personnes qui, selon celle-ci, seraient des délinquants. Son efficacité est déterminée par la manière dont elle détecte, poursuit et punit les délinquants. La loi doit, au cours de ce processus, acquérir une valeur dissuasive!

Faire connaître le message de la loi doit sans doute constituer un préalable à son application punitive. Une utilisation prématurée de la coercition pourrait bien s'avérer contre-productive. Savoir utiliser efficacement le délai entre sa promulgation et la mise en œuvre des décrets d'application pourrait déterminer le respect que saura acquérir la loi. C'est ce qui pourrait faire la différence entre sa réussite ou son échec. Il est pleinement reconnu qu'un échec mettrait en danger bien plus qu'un texte de loi : ce serait le déni d'une protection fondamentale de l'enfant.

Il est absolument indéniable que la prohibition, telle qu'elle est imaginée dans la loi, ne réduit pas, en elle-même, le nombre d'enfants au travail : les enfants déplacés sont libres de rejoindre le marché du travail en dehors de la zone de prohibition²; et ils peuvent y trouver ainsi accès dans le cadre du régime réglemen-

Cf., pour son étendue, les extraits du CLPRA cités en annexe.

L'acclimatation à une nouvelle loi demande du temps, cependant, et une communication sérieuse et efficace. La poursuite d'un grand nombre de délinquants n'apparaît pas comme une solution réaliste dans le cadre exécutif ou judiciaire. La non-poursuite, par contre, irait à l'encontre du message. En tous cas, le but de la loi n'est pas la punition du délinquant mais l'interdiction et le contrôle du travail des enfants : la punition n'est qu'un moyen.

taire établi par la loi. Dans les timides prévisions d'une réglementation, demeure une acceptation implicite de l'inévitabilité du travail des enfants. La réglementation est un geste destiné à démontrer la bienveillance de l'État paternel, sa conscience du problème, son intérêt pour l'enfant, et l'assurance de sa protection. C'est au sein même de la loi que doit se reconnaître l'importance des dispositions visant à réguler l'emploi du travail des enfants, en même temps que la conviction du législateur.

Les lois sur le travail ont eu une triste histoire réglementaire. La prolifération de lieux de travail à surveiller et à contrôler est hors de portée d'un personnel d'inspection réduit. La diversité des travaux à exécuter par chaque fonctionnaire délégué est si vaste qu'elle en paralyse le travail. Même le minimum de locaux leur fait défaut. La compétence technique, l'endurance, et une mise à jour régulière des compétences, sont bien plus qu'on ne peut attendre d'un simple fonctionnaire. Les ambitions de la loi cèdent le pas devant certaines faiblesses de leurs comportements. Les causes sont légions. Le fait est inéluctable. Et pourtant, on n'a rien changé quant à leurs nomination, leurs pouvoirs, on n'a pas modifié le degré de responsabilité de ceux qui sont en charge de la réglementation, et il n'y a aucune procédure permettant d'évaluer la situation et d'instaurer un réel changement.

Le contenu du plan de réglementation est squelettique: horaires et durées de travail; repos hebdomadaire; procédure pour régler les conflits liés à l'âge; et une autorisation générale pour le gouvernement local de légiférer pour les affaires courantes, en conformité avec le modèle existant du Factories Act de 1948. Il semble avoir été rédigé avec un manque d'enthousiasme évident, un lourd sentiment de défaite: comme si l'impossibilité de réglementer était reconnue, même dans la loi. C'est d'autant plus grave que les enfants — mineurs — se voient légalement interdits de parler pour eux-mêmes. Ils n'ont pas non plus de porte-parole identifié, autre que l'autorité spécifiée dans cette loi...

Il est sans doute possible de comprendre ce défaitisme, ce qui ne veut pas dire l'accepter. Les expériences décourageantes de mise en application des lois sur le travail peuvent expliquer partiellement cette attitude. Le plus frappant, cependant, reste l'absence complète de l'enfant dans cette législation : ce n'est que « le problème » que pose leur emploi, qui hante la loi. Et l'inertie devant la seule idée d'inverser la situation actuelle, en ce qui concerne la responsabilité de ceux qui sont en charge de la réglementation, la procédure de leurs nominations, et leurs évaluations, représente une prise de position silencieuse qui renforce le statu quo.

Est-ce cette prémonition de la défaite qui à endormi l'esprit législateur, l'a prédisposé à la répétition sans imagination? Il y avait pourtant des domaines particuliers où la loi aurait pu faire la

différence. La question du salaire minimum payé à l'enfant au travail peut illustrer ce propos. Une législation exclusive traite du salaire minimum pour diverses professions. Les montants peuvent être déterminés sur la base du temps passé, ou à la pièce. L'estimation du salaire d'un enfant « à la pièce » est assez courante. Dans le but d'essayer de le protéger, le nombre maximum d'heures ouvrées par jour, pour un enfant, est fixé à cinq, sans possibilité de demander des heures supplémentaires. Mais on ne s'interroge nullement sur la manière dont sa paie en sera touchée. Le danger qu'il y a à agir sur la base d'une telle ignorance empirique est bien apparu lorsque la Cour — agissant en tant que « juridiction de compassion » après une requête d'intérêt public² — a ordonné que les enfants travailleurs soient payés un minimum de 60 % du salaire d'un adulte, ceci dans une industrie dominée par le salaire "à la pièce". Elle n'a pas compris que ceci revenait à dévaluer le coût du travail des enfants, le rendant encore plus attrayant! A l'inverse, une disposition selon laquelle le salaire minimum journalier d'un adulte devrait être également le minimum payé à un enfant aurait pu, par son caractère dissuasif, prévenir l'exploitation de ce dernier.

Prenons un autre exemple; la question de la syndicalisation du travailleur enfant. On a, d'une part, le côté immature de l'enfant, qui fait douter certains de la validité de leur association. Mais pour autant, pouvait-on négliger de penser une procédure alternative, offrant à l'enfant le pouvoir de négociation que le syndicalisme offre aux adultes? Sa responsabilité — renforcer leur protection —, voilà ce que la loi a ici oublié.

Ce ne sont là que des exemples d'une négligence inconsidérée. En tout état de causes, une réglementation n'est qu'un piètre palliatif à l'abolition, qui reste après tout la seule manière de rendre à l'enfant son enfance.

Réalisme, pragmatisme ou idéalisme?

Réalisme, pragmatisme et idéalisme caractérisent trois approches possibles du législateur lorsqu'il traite du travail des enfants. Nous pouvons les résumer ainsi :

[&]quot;« Juridiction de compassion », car la Cour suprême n'a pas pensé qu'il était nécessaire de se référer à la législation existante, ou de trouver un artifice technique pour justifier statutairement la juridiction qu'elle a ici développée. Cela n'a été l'expression de la "compassion" que de la Cour, et non de la loi — bien que la Cour ait tenté de redessiner les contours de la loi dans ce processus.

La procédure d'intérêt public (Public Interest Litigation), élaborée par la Cour suprême au début des années 1980, reconnaissant que l'analphabétisme, l'ignorance, l'indigence et l'impuissance de certaines catégories de personnes peuvent leur interdire l'accès à la justice, autorise toute personne « de bonne foi » à présenter à la Cour un cas "dans l'intérêt public".

- le réalisme légifère avec la conviction que la réalité doit être acceptée comme une donnée. La loi, dans ce cas, concrétise la vision que la législateur a de la réalité. C'est la seule logique du « réalisable » qui donne forme à la loi, et c'est en quoi elle est purement « réaliste ».
- le pragmatisme va au-delà du réalisme. Comme lui, il reconnaît ce qui existe, tous deux se sentent liés par ce qui est "réalisable". Mais le pragmatisme est l'art de jouer avec le possible. Il comprend la réalité, mais n'endosse pas pour autant l'état des choses existant. Une loi pragmatique est celle qui sait jusqu'à quel point la loi est capable de modifier les conditions existantes pour créer une autre réalité, améliorée.
- l'idéalisme manifeste plus d'audace imaginative. Son terrain est le monde des idées et, face au « possible », il peut en envisageant la résolution d'un problème manifester une certaine indifférence. Mais la loi rédigée avec idéalisme est capable d'imprimer sa marque à l'objet dont elle traite, même si, lorsqu'elle expose les mesures au moyen desquelles elle compte atteindre son objet, son caractère « non-réaliste » devient manifeste. Des attentes irréalistes peuvent aller à l'encontre des mesures prescrites; par contre, par son seul exposé d'intentions, l'idéalisme peut poser du moins un jalon dans l'affirmation d'une position éthique.

On peut considérer que dresser une liste des industries où le travail des enfants sera totalement proscrit, c'est affirmer une limite non négociable pour la loi. Celle-ci, pourtant, manque d'ambition. Le traitement, pratiquement inchangé, des problèmes de réglementation et de prohibition en est un indicateur il y a continuité dans les attentes, dans les normes de définition et dans les mesures d'application de la loi — ce dont elle ne se soucie nullement. Un nouveau bail de légitimité a donc été accordé en 1986 à la loi de 1938, sans un début d'explication sur la manière dont cette nouvelle mouture pourra remédier à sa faillite constatée.

Serait-ce là la reconnaissance, par le législateur, de son incapacité à traiter de ce problème? On trouve, implicite dans la loi, l'acceptation passive de l'inégalité du travailleur enfant, de la pauvreté, des processus d'appauvrissement, de l'exploitation, de l'impuissance; quant à sa mise en œuvre au sein du système existant, où les bas salaires font que le profit désigne avant tout les bénéfices excessifs des profiteurs, on trouve le renoncement, la tentation de s'en laver les mains.

Le manque de confiance devant les performances de la loi s'illustre dans un jugement de la Cour. Un important incendie dans une entreprise de feux d'artifices causa 38 décès, dont

quelques enfants. Or cette industrie se trouve sur la liste des activités interdites pour les enfants. La Cour a été saisie de l'affaire. et demanda à une commission d'enquêter et de faire un rapport sur l'accident. Cherchant le moyen de traiter des accidents aussi troublants pour la conscience, la Cour a manifesté son sens du réalisme: aucun enfant ne doit travailler dans ces industries, a-t-elle décrété; s'ils y sont cependant employés, poursuit-elle, il doit y avoir une assurance pour compenser leur mort ou leur infirmité! Un principe absolu cessait ipso facto, par cette seule « acceptation de la réalité », d'être imprescriptible. Avec cette décision naquit l'âge de l'assurance anonyme; car les enfants n'ont pas le statut de « personnes » sur leur lieu de travail¹, ce ne sont que des bras : la police d'assurance ne peut couvrir que, collectivement, un certain nombre d'enfants, aussi anonymes qu'ils le sont dans leur rôle de travailleurs. Personne n'a songé que, par ses retombées sur les politiques publiques, par la dilution des responsabilités de l'employeur fautif², une telle couverture risquait d'augmenter encore le risque d'accidents et le nombre de victimes.

Bien que son effet déshumanisant soit ici évident, c'est bien le réalisme qui a dicté la conduite du législateur. Le pragmatisme aurait fait appel à l'imagination législative pour améliorer le statut de l'enfant travailleur, pour suivre de près son exécution, et prévoir les modes de responsabilisation en avertissant chacun — les fonctionnaires responsables comme les contrevenants — du fait que la loi devait être et serait appliquée sans compromis.

La responsabilité de la loi s'aggrave du fait qu'en le reconnaissant, elle légitimise l'emploi d'enfants. En spécifiant les emplois interdits, elle ne s'engage que dans les domaines, limités, de la santé et de la sécurité, laissant libre cours à d'autres phénomènes qui avalisent le travail des enfants. Elle fait peu, par exemple, pour dissiper le mythe des « doigts agiles » des enfants, qui seraient essentiels aux industries qui les emploient... et que n'auraient pas les travailleurs adultes. Elle cautionne l'évacuation grandissante de toute culpabilité, et prépare le terrain à un effet non voulu, la création effective d'un marché de l'emploi des enfants.

Conclusion

Nul ne peut nier que la question du travail des enfants ne soit bien inscrite à l'ordre du jour national. Certains pensent que l'éducation et la culture sont la clé du problème. Cependant, le

¹ Ainsi ne seraient-ils disposer ni d'aucune garantie d'emploi régulier ni, le cas échéant, d'aucune reconnaissance d'ancienneté;

² Après tout, une fois la prime payée, les problèmes « post accident » sont du seul ressort de la compagnie d'assurances...

réalisme, tel que la loi le pratique, ne semble pas aller dans ce sens. L'imagination législative a manqué au législateur et n'a donné aucune chance de réussite au pragmatisme. Un simulacre d'action, au moyen d'une loi rédigée sans conviction, ne peut qu'engendrer le non-respect de cette loi.

Sans doute *l'idéalisme* ne doit-il pas être totalement absent de la loi. Fondamentalement, la prohibition et, plus encore, la réglementation du travail des enfants se trouvent réfutées par l'expérience de la loi existante et son incapacité à être effectivement appliquée. Peut-être la loi doit-elle se limiter à adopter une position morale inflexible? Peut-être, débarrassée des contraintes qu'impliquerait sa mise en œuvre effective, pourrait-elle envisager la possibilité de se faire le défenseur de l'abolition? L'idéalisme ne pourrait-il pas rendre à la loi sur le travail des enfants sa vraie légitimité?

Références bibliographiques

- GURUPADASWAMY, M.S., ed., 1979 « Report of the Committee on Child Labour », Ministry of Labour, India, 106p.
- HARI BHASKAR, N. ed., 1984 « Report of the Committee on Child labour to review the present working conditions and measures taken to mitigate their sufferings at Sivakasi in Tamilnadu », 181p.+ annexes
- Ministry of Labour, Labour Bureau, India, 1954 « Child labour in India », Delhi, Manager of Publications, np.
- National Child labour Project, 1991 « Sivakasi at Virudhunagar », Report, unpublished,
- POSNER, R.A., 1977 (2nd edn.) An Economic Analysis of Law, Little-Brown, Boston.
- Report of the Sub-Committee on Elimination of Child labour in the Match and Fireworks industries in Tamilnadu, 1993 — « A Proposed Strategy Framework », unpublished, 33 p. + annexes.
- RORTY, R., 1989 Contingency, Irony and Solidarity, Cambridge University Press, 201p. SMITU, K., 1988 There's Blood on those Matchsticks, in Upendra Baxi, ed., Law and
- Poverty: Critical Essays, Tripathi, Bombay, 322-340. STUART, H., 1983 — Private Justice: Towards Integrated Theorising in the Sociology of Law. Routledge and Kegan Paul, 255p.
- TAXI, U., 1982 Crisis of the Indian Legal System, Vikas Publishing House, Delhi.
- UPENDRA, B., (ed.), 1988 Introduction, in Law and Poverty; Critical Essays, Tripathi, Bombay, v - xxx.
- UPENDRA, B., (ed.) 1988 "Taking Suffering Seriously: Social Action Litigation in the Supreme Court of India", p. 387-415.
 USHA, S.N. et KAMINI, R.K., eds., 1985 Child labour and Health: Problems and Prospects, Tata Insti. of Social Sciences, Bombay, 287p.
- VASANT, G., ed., 1992 Science, Population and Development, Unmesh Communications, Pune, 511p.
- WEINER, M., 1991 The Child and the State in India, Oxford University Press, Delhi,

ANNEXE

Liste des emplois et activités prohibées par la loi de 1986

- Extraits du Child Labour (Prohibition and Regulation) Act -

Section 3 - Interdiction d'employer des enfants dans certains emplois et pour certaines activités

Aucun enfant ne devra être employé à ou autorisé à effectuer l'un des travaux mentionnés en Partie A de l'Annexe, ou dans un atelier où l'une quelconque des activités mentionnées en Partie B de l'Annexe est effectuée : (...)

PARTIE A — emplois: Tout emploi en relation avec - (1) le transport de passagers ou de marchandises ou de courrier et colis postaux par le rail; (2) le tisonnage des cendres, le vidage des fosses à cendres ou les travaux de construction dans l'enceinte des chemins de fer; (3) le travail dans un établissement de restauration dans une gare de chemin de fer impliquant le déplacement d'un vendeur, ou de tout autre employé de l'établissement, d'un quai à un autre ou le fait de monter et descendre d'un train en marche; (4) le travail en relation avec la construction d'une gare de chemin de fer ou avec tout autre cas où un tel travail est effectué au voisinage de ou entre les voies de chemin de fer; (5) les autorités portuaires dans les limites de tout port.

Partie B—activités: (1) fabrication de bidi¹ (2); tissage de tapis (3); fabrication du ciment, y compris la mise en sac du ciment (4); impression, teinture et tissage de tissus (5); fabrication d'allumettes, d'explosifs et de feux d'artifices (6); taille et délitage du mica (7); fabrication de gomme shellac (8); fabrication de savon (9); tannage (10); nettoyage de la laine (11); industrie du bâtiment et travaux de construction.

Ajoutés par avis :

- Fabrication et broderie de zari² (Delhi et U.P.)
- Polissage des pierres précieuses (Gujarat et Rajasthan)
- Travail de l'ardoise et fabrication de crayons d'ardoise (Madhya Pradesh et U.P.).

¹ Sorte de feuille roulée à la main pour être fumée comme une cigarette.

Travail du fil d'or ou d'argent entrant dans la composition des saris et autres tissus.

Promouvoir le « capital santé » des enfants qui travaillent?

Doris Bonnet, Frédéric Jésu, Danièle Poitou, Stéphane Téssier

À la recherche d'une posture de recherche

Le travail et l'enfance sont deux thèmes dont l'association brûle les idées et les discours. S'y entrecroisent, en s'influençant, des prises de position idéologiques, des jugements moraux, des constats scientifiques, des prospectives plus ou moins optimistes. Ici moins qu'ailleurs le chercheur abordant cet épineux carrefour n'est protégé de ces influences multiples et complexes. Aussi l'un de ses premiers soucis sera-t-il de discerner les diverses perspectives qui sous-tendent son raisonnement. Loin d'être un spectateur prétendument neutre et insensible, il se doit de réagir et d'identifier les stéréotypes conceptuels auxquels peut le conduire son empathie. Une telle attitude est certes marquée par un partipris de rationalité. Mais, pour inconfortable qu'elle soit, elle lui est indispensable s'il veut préserver son aptitude à instruire en toute rigueur les argumentaires et les points de vue qu'il entend mettre en circulation.

S'agissant ainsi des problèmes liés au travail des enfants et de leurs conséquences, tout du moins immédiates, sur la santé de ces enfants, la tentation est grande d'adopter une attitude prétendument pragmatique qui consisterait à les traiter au jour le jour tout en les dénonçant. Il ne faut cependant pas perdre de vue que certaines postures idéologiques qui condamnent ce travail pour des raisons politiques, sociales, culturelles, mais aussi sanitaires ne constituent parfois, pour l'essentiel, que les avatars d'une prise de position purement morale.

À l'inverse, la volonté de parler en des termes délibérément distanciés de la santé des enfants mis au travail ne doit prêter à aucune ambiguïté: il ne s'agit ni de légitimer ces situations, ni d'encourager le principe et l'institutionnalisation de quelque « médecine pédiatrique du travail » que ce soit! Si des pratiques de mise au travail des enfants s'avèrent inhumaines quant au fond ou quant à la forme, leur médicalisation ne suffira pas à les humaniser; elle ne viendra souvent que les cautionner et consistera, au mieux, à appliquer du baume sous les chaînes, au pire à leur servir d'appoint de type vétérinaire.

Il n'est pas question non plus de remettre en cause pour autant le bien fondé de services consacrés à l'évaluation et à la surveil-lance médicales des jeunes travaillant dans des cadres légaux (ceux, notamment, qui relèvent de la formation professionnelle); la pertinence et l'organisation de ces services méritent toutefois d'être régulièrement et largement interrogées, au regard par exemple des réalités que recouvrent çà et là les pratiques en usage dans certaines structures d'apprentissage.

On soutiendra surtout qu'il demeure, aujourd'hui comme hier, et d'un continent à l'autre, indispensable de faire en sorte que toute démarche menant à la décision et à l'action bénéficie d'emblée et en permanence d'une mise en perspective méthodique permettant de situer dans leurs contextes tant les faits observés que les façons de les observer. En d'autres termes, chaque fois que des données portant sur les effets sanitaires et sociaux de la mise au travail d'enfants sont produites et publiées, il conviendrait tout d'abord:

- de bien expliciter les termes et concepts qui servent à en rendre compte ;
- de les croiser systématiquement avec les connaissances disponibles sur les contextes historiques, politiques, économiques, culturels et familiaux qui déterminent et encadrent les situations vécues par ces enfants.

Éléments de mise en perspective historique

Une telle démarche, finalement plus descriptive qu'explicative, n'est pas sans rappeler celle que les docteurs Louis-René Villermé et Louis-François Benoiston de Chateauneuf, répondant à une commande de l'Académie des sciences morales et politiques, avaient adoptée en France entre 1837 et 1839 (et que d'autres chercheurs adoptèrent également, à la même époque, en Grande-Bretagne, en Suisse et en Italie).

Villermé publia les résultats de ses recherches dans son fameux Tableau de l'état physique et moral des ouvriers (1840). Précises et rigoureuses, issues tant de l'observation de terrain que de la statistique, clairement présentées et assorties d'une recension exhaustive des points de vue recueillis, les données ainsi publiées nourriront aussitôt les débats parlementaires. Chacun s'accorde aujourd'hui à considérer que le Tableau de Villermé constitua un

élément décisif pour le vote de la loi du 22 mars 1841 limitant le travail des enfants dans les manufactures.

Au-delà de cet impact immédiat et exemplaire, les travaux de Villermé eurent le mérite de poser les jalons de décisions politiques qui nécessitèrent un peu plus de temps pour être prises et mises en œuvre. Ainsi, pour étayer des propositions qui lui semblaient pertinentes mais qu'il avançait avec prudence, Villermé ne manqua-t-il pas de reproduire des passages d'un Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, de 1827, où étaient publiés les débats tenus sur la santé des enfants employés dans les filatures et les fabriques de coton et sur les « conséquences délétères » qui l'affectaient. Certains membres de cette Société humaniste incriminaient les caractéristiques de l'environnement familial, d'autres celles de l'environnement industriel. Mais tous se retrouvaient non seulement pour préconiser, par voie législative, la réduction du temps de travail des enfants et l'interdiction de leur travail de nuit — ce qui fut acquis en 1841 —, mais aussi pour agir localement de sorte que soit « retranché sur le temps de présence [des enfants] dans les ateliers (...) quelques instants qui seraient consacrés à l'étude ; ce serait ajouter à leur avenir une nouvelle chance de bonheur, sans nuire à l'intérêt des fabricants ». Il fallut cependant attendre 1881 pour que Jules Ferry soit en mesure de faire inscrire dans la loi et. surtout, dans la réalité les principes d'obligation, de gratuité et de laïcité de l'enseignement primaire.

Peu à peu privées, dix mois l'an, de cette main-d'œuvre nonqualifiée, corvéable et docile que constituaient les enfants, l'agriculture et surtout l'industrie françaises se tournèrent alors vers les travailleurs étrangers du sud et de l'est de l'Europe, dont les premières immigrations de masse furent systématisées dès la seconde moitié du XIXème siècle, et ceci sans prise en considération particulière de leurs états et de leurs conditions sanitaires. Par la suite, et jusqu'à ce jour, la France républicaine lancera, avec d'autres appels d'offre en poche, de nouveaux Villermé en direction de ces travailleurs aux droits précaires.

Éléments de mise en perpective socio-anthropologique et actualisation des données de contexte

La démarche scientifique et raisonnablement objective du docteur Villermé et de ses contemporains a donc su anticiper, voire guider, en un lieu et en un temps, une étape du développement humain, un changement de normes, une façon plus résolue en tout cas de respecter les enfants et de se préoccuper de leur avenir.

De nos jours, une telle démarche peut n'apparaître que modestement exploratoire, insuffisamment médiatique, piètrement humanitaire. On peut lui reprocher de ne produire qu'une pâle

lumière sur des phénomènes et des modes d'exploitation vieux d'au moins cinq cent ans (par référence à l'histoire européenne de la colonisation). On soutiendra cependant qu'il n'est pas inutile de la réactiver et de la faire circuler d'un continent à l'autre, sachant qu'en tout état de cause il convient aujourd'hui de prendre en considération et d'intégrer une série de nouvelles données.

- Les objets et les méthodes, tant des sciences humaines que des sciences de la santé, ont évolué depuis un siècle. Mais ces deux grandes disciplines ont désormais, et plus que jamais, partie liée.
- Les échanges et les contraintes économiques se sont régulièrement mondialisés, ainsi que leurs enjeux et que leurs conséquences. Les projets de développement de nombre d'adultes, d'enfants, de familles, de petits et gros employeurs sans parler des modèles politiques font difficilement front, ou sont déjà submergés par la situation de crise économique chronique et quasi mondiale qui en résulte. Les phénomènes ici d'implosion, là d'explosion démographiques dramatisent cette crise, et l'avenir paraît plombé au regard des difficultés qualitatives et quantitatives de la plupart des systèmes éducatifs.
- La monétarisation des rapports sociaux se fait de plus en plus précocement dans l'expérience de vie des individus, et elle gagne du terrain dans un contexte d'urbanisation croissante et incontrôlée. Les mentalités prennent acte de tous les aspects avantageux, à court terme, que représente le travail des enfants dans le tissu économique fragile des zones urbaines des pays en développement.
- La nature et, dans une moindre mesure, les causes et les fonctions du travail des enfants ont également évolué. Dans les pays pauvres, les enfants mis au travail semblent l'être de plus en plus tôt, de plus en plus souvent en dehors du cadre familial et de la protection parentale, et ceci pour assurer leur propre survie et/ou pour contribuer à celle de leur famille. Nombre de ces conditions de travail sont décrites comme pouvant s'avérer objectivement dégradantes et dangereuses pour la personne humaine en croissance.
- Du point de vue de nombreux enfants dans les deux hémisphères, la limite apparaît de plus en plus artificielle entre les secteurs formel, informel et illégal. À l'extrême, certains se jettent avec gourmandise dans les bras de réseaux mafieux qui les payent large pour faire fonctionner des filières d'armes ou de drogues. Les fractures de la société qui se manifestent de la sorte sont sans doutes plus profondes et plus chargées de sens culturel que la seule inégalité de ressources pourrait le laisser croire.
- Plus généralement, aux yeux de ces enfants, les positions de principe morales et juridiques affichées — plus souvent qu'appliquées — par les pouvoirs publics sont en passe d'accuser un déca-

lage croissant avec les normes sociales et comportementales que viennent leur enseigner leurs propres expériences et que leurs besoins d'intégration communautaire, voire le simple instinct de survie, les poussent quotidiennement à adopter. Aussi l'invocation et l'application de la loi risquent-elles de revêtir pour eux plus d'aspects pervers que d'aspects éducatifs, qu'il s'agisse des législations sur la scolarité obligatoire ou sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, ou encore des domaines relatifs à la protection de l'enfance ou à l'éducation pour la santé (par exemple pour ce qui concerne l'hygiène de vie, l'ergonomie, l'usage de toxiques, les conduites sexuelles à risque, etc.).

Dans le même temps, pourtant, de nouvelles représentations normatives du statut et de l'intérêt de l'enfant ont été forgées, dont les visées protectrices se doublent de finalités émancipatrices, et qui commencent à se diffuser à l'échelle internationale. Adoptée en 1989 par l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies, et ratifiée à ce jour par 157 États, la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 pose ainsi comme principe que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée ».

Mais, ce principe une fois posé, elle ne suggère aucune hiérarchie de valeurs entre les différents droits formels qu'elle reconnaît à chaque enfant, et notamment entre:

- le droit de bénéficier de conditions sanitaires correctes (art. 24);
- le droit à l'éducation, conçu sur la base du droit à l'égalité des chances et du devoir de responsabilité civique (art. 28 et 29);
- le droit au repos et aux loisirs (art. 31);
- le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail susceptible de compromettre l'éducation ou de nuire à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social (art. 32).

Tout comme les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, la convention des droits de l'enfant ne fait qu'affirmer le caractère universel et supranational, inaliénable et indivisible, de l'ensemble de ces droits. Elle crée cependant des moyens institutionnels spécifiques (notamment un Comité des droits de l'enfant) chargés d'en suivre et d'en évaluer, dans chaque État partie, l'application effective.

Les observateurs les plus critiques estiment cependant qu'il ne s'agit là que de nouveaux avatars des modèles politiques, sociaux et moraux des pays riches. Ceux-ci sont en outre accusés, pour ce qui concerne le sort des enfants qui travaillent, d'enjoindre les pays beaucoup moins favorisés qu'eux — et, en leur sein, les parents et les employeurs — de mettre des moyens qu'ils n'ont pas en conformité avec des principes définis trop à distance de

leurs réalités. Ou encore, de leur demander d'œuvrer au « droit de l'enfant à la santé » et à « la santé pour tous en l'an 2 000 » quand, par exemple, le premier centre de soins est, dans nombre de ces pays, à une journée de marche pour une majorité de gens.

L'universalisation des normes : de quelques effets pervers possibles, et de leur antidote

Au fond, la question ici posée est celle de l'intérêt, de la portée et des limites de l'universalisation des modèles et des principes de l'action. Le fait de la poser ne vise pas à légitimer l'inaction ou à tourner en dérision toute manifestation de solidarité internationale. Mais les précautions suggérées sont de taille. Pour penser et orienter les interférences entre santé et travail de l'enfant, il faut donc insister de nouveau sur l'exigence méthodologique préalable qui consiste à contextualiser les statuts culturels de « l'enfance », du « travail », et de la « santé », mais aussi de « l'éducation » et des « loisirs ».

Les chercheurs, tout comme les responsables socioprofessionnels et les décideurs politiques, doivent de la sorte garder à l'esprit que, pour respectable et humaniste qu'il soit, le système de valeurs auquel leurs formations les incitent à puiser émane de sociétés post-industrielles aujourd'hui obsédées par deux soucis complémentaires: celui de compenser le « moins d'enfants » par des efforts quasi eugénistes visant à « mieux concevoir et mieux protéger les enfants », et celui de favoriser et d'aiguiser précocement les performances individuelles des enfants pour les armer face à un environnement présenté comme toujours plus concurrentiel.

La généralisation et la diffusion abusives de telles préoccupations pourraient ainsi aboutir par exemple à ce que, sous prétexte de préoccupations sanitaires — objectives ou subjectives, collectives ou individuelles —, deux types de visées aussi extrêmes qu'inopportuns soient désignés aux intervenants sociaux et politiques:

- organiser la dénonciation et la stigmatisation de toutes les pratiques de mise au travail des enfants au nom de (ou par analogie avec) la lutte contre les mauvais traitements infligés aux mineurs par leur famille ou par leur environnement; le risque encouru par les enfants serait ici que ces pratiques soient rendues, par contrecoup, plus clandestines et donc plus dangereuses encore qu'elles ne peuvent l'être dans l'état actuel des choses;
- chercher à adapter à tout prix les organismes et les compétences des enfants travailleurs aux contraintes liées à la nature de leur emploi et à celles imposées par leurs employeurs; au motif de critères sanitaires, l'instrumentalisation et l'exploitation des enfants

les plus performants pourraient alors s'en trouver renforcées, en même temps que la marginalisation des enfants les plus inaptes à se plier précocement à des impératifs de productivité.

Dans le contexte de nombre de pays en voie de développement, la figure de l'enfant victime de malnutrition fournit un autre exemple de la double impasse, familiale et sociale, dans laquelle un tel enfant peut être conduit si sa situation est évaluée à l'aune des deux ordres de préoccupations et de critères ci-dessus évoqués : d'un côté, ses parents pourraient être accusés de l'avoir négligé ou d'être d'une façon ou d'une autre les principaux responsables de son état de santé, pendant que, de l'autre, sa chétivité pourrait anticiper ou signer d'emblée son inaptitude à contribuer utilement aux besoins économiques de son groupe d'appartenance. De telles approches, menées au nom de la santé de l'enfant, pourraient donc s'opposer à la promotion de la personne, de l'intérêt et du bienêtre de l'enfant, s'avérer contre-productives en termes de progrès et de développement humains.

Aussi, pour être mises au service de la décision et de l'action, les données de la recherche devraient-elles permettre d'apporter des éléments de réponse, dans une société donnée, aux questions suivantes:

- qui sont les enfants mis au travail (par grandes catégories d'âge, selon leur sexe, leur position dans la fratrie, la catégorie socioprofessionnelle des parents, selon qu'il s'agit d'enfants victimes des échecs ou des carences du système scolaire, ou de ceux des mécanismes d'intégration socio-familiale, etc.)?
- pourquoi ces enfants travaillent-ils (besoins de survie individuelle; contribution indispensable au budget familial; disqualification des apprentissages et des formations scolaires; existence de besoins — domestiques, agricoles, industriels, commerciaux, sexuels, d'assistance aux adultes malades ou handicapés, etc. à la satisfaction desquels les enfants sont plus spécifiquement affectés que les adultes ; etc.)?
- dans quel contexte ces enfants travaillent-ils (travail compatible ou non avec une scolarité maintenue, lié ou non à une qualification ou une formation, travail encadré et contractualisé, travail informel, travail « masqué », travail illégal, situations assimilables à celle de l'esclavage, etc.)?
- quels types de travail ces enfants fournissent-ils (conditions de travail, durée du travail, temps de repos, etc)?
- quelles sont les conséquences visibles ou prévisibles de ces différentes modalités de travail sur la santé et le développement des enfants (perturbation des rythmes physiologiques, fatigue, malnutrition, allergies, intoxications, accidents, stress, troubles du développement physiologique ou psychologiques, etc.)?

Pour introduire le concept de « capital santé » de l'enfant

Le fait d'établir et de rendre publics, de façon régulière, au niveau d'un pays ou d'un groupe de pays, les éléments constitutifs de tels « états des lieux » devrait donc constituer une phase stratégique déterminante : il s'agirait ensuite, sur de telles bases, d'inciter, sinon les enfants, du moins les familles, les cadres sanitaires et sociaux et les décideurs politiques à évaluer les incidences du travail infantile selon des critères que le concept de « capital de santé » pourrait les aider à penser sur le long terme.

Il reste toutefois malaisé de formuler cette proposition autrement qu'au conditionnel. En effet, une question centrale demeure, qui consiste à déceler qui est en mesure — en droit? — de s'approprier le capital — capital de travail, capital de santé — que représente un enfant:

- sa famille, plus ou moins « élargie », qui sera d'autant plus tentée de privilégier les « investissements humains » à court terme que ses moyens de subsistance immédiats seront précaires, mais dont certains membres avisés sauront également voir en chaque jeune rejeton valide une promesse d'assurance-vieillesse chaque fois que la collectivisation de celle-ci n'est pas institutionnalisée ?
- l'État, forme ultime de la collectivisation des charges et des bénéfices, qui peut considérer l'enfant comme sa propriété et s'engager dès lors à l'entretenir et à l'éduquer pour en tirer le prix de l'adulte — service militaire inclus?
- des « formes intermédiaires d'organisation sociale » ?

La question peut se formuler autrement : qui peut se permettre d'investir à 20, 25 ou 30 années de perspective, et dans quel type de société ?

Par ailleurs, le concept de « capital santé » peut donner à penser l'enfant comme propriétaire de lui-même et de son devenir, ce qui pourrait s'avérer contradictoire avec les valeurs sinon habituelles, du moins traditionnelles, de sa socialisation. Mais, s'agissant précisément de sa santé, jusqu'où peut-on pousser l'ambition de le reconnaître et de l'instituer en position d'acteur—ce qui serait le réduire à une position de consommateur de soins?

Quoiqu'il en soit, les messages susceptibles d'être diffusés au titre de la promotion des conditions favorables au développement humain et au développement social des enfants travailleurs pourraient s'articuler autour des deux raisonnements suivants:

- la mise au travail précoce des enfants pour des visées économiques immédiates constitue en réalité un investissement de

faible et courte rentabilité, dans la mesure où une telle mobilisation du temps et de l'énergie disponibles de la jeune génération risque de s'accompagner d'une dilapidation irréversible de son « capital : santé » et de ses capacités d'apprentissage;

- il en va donc de l'intérêt commun et bien compris des enfants et des adultes que le temps de l'enfance fasse l'objet d'un investissement et d'un encadrement permettant, d'une part, de préserver et d'entretenir ce « capital santé » (respect des rythmes propres de l'enfant, accès au repos, aux jeux et aux loisirs, etc.) et, d'autre part, de favoriser, par l'instruction et les apprentissages utiles, l'acquisition cumulative de connaissances et de compétences qui s'avéreront d'autant plus productives dans un proche avenir qu'elles ne seront pas immobilisées par un état de santé physique et mentale rendu précocement fragile ou déficient.

À la lumière des progrès réalisés depuis un peu plus d'un siècle dans les pays industrialisés, mais aussi au vu des récentes régressions que l'on y observe, rien n'indique que de tels raisonnements aient perdu leur pertinence théorique et leur vigueur mobilisatrice. À l'évidence, l'investissement éducatif garde toutes ses chances de dialectiser de façon heureuse, pour une génération et une société données, l'opposition classique travail - oisiveté.

Les choix opérés et les expériences acquises au sein d'un certain nombre de pays en développement semblent indiquer qu'une fois adopté le principe d'introduire un temps consacré à l'instruction dans la vie des enfants travailleurs, la mise en œuvre de ce principe est affaire de contexte et d'opportunité, mais aussi de respect bien compris de l'intérêt de l'enfant. En Inde et au Guatemala, par exemple, des projets ont permis à des instituteurs de venir prodiguer un enseignement de base à des enfants sur le chantiermine — ou à proximité du chantier — sur lequel ils sont employés. Il est clair que, dans de tels contextes, l'investissement éducatif opéré en direction des enfants travailleurs est d'autant mieux accepté et s'avère d'autant plus fructueux qu'il vise moins à s'implanter dans des espaces institutionnels (famille, entreprise, ... école) qu'à trouver sa place au sein des différentes plages qui structurent le rythme de vie des enfants (temps consacré aux loisirs, aux apprentissages, à la production, à l'instruction).

De même, la prise de conscience par l'enfant travailleur des déterminants de sa santé dépendra certes de la synthèse qu'il pourra établir entre les injonctions qui lui proviennent de son environnement familial, de son environnement professionnel et de son environnement éducatif. Mais elle sera largement déterminée, ici et maintenant comme ailleurs et plus tard, par la façon dont les adultes auront pris en considération ses rythmes propres pour réduire son exposition au stress, à la fatigue, aux risques liés à ses déplacements, etc.

Pour conclure sur quelques positions de principe

Finalement, c'est donc en se laissant guider par les quelques repères que propose l'histoire, par les observations de terrain récemment effectuées dans des pays du Nord et dans des pays du Sud et par les grandes orientations formelles d'ordre juridique actuellement en vigueur que l'on propose de traiter, de présenter et d'exploiter les données des recherches portant sur la santé des enfants travailleurs. Les positions de principe que, par cette approche, l'on cherchera sinon à défendre, du moins à illustrer et à argumenter, pourraient se formuler de la sorte:

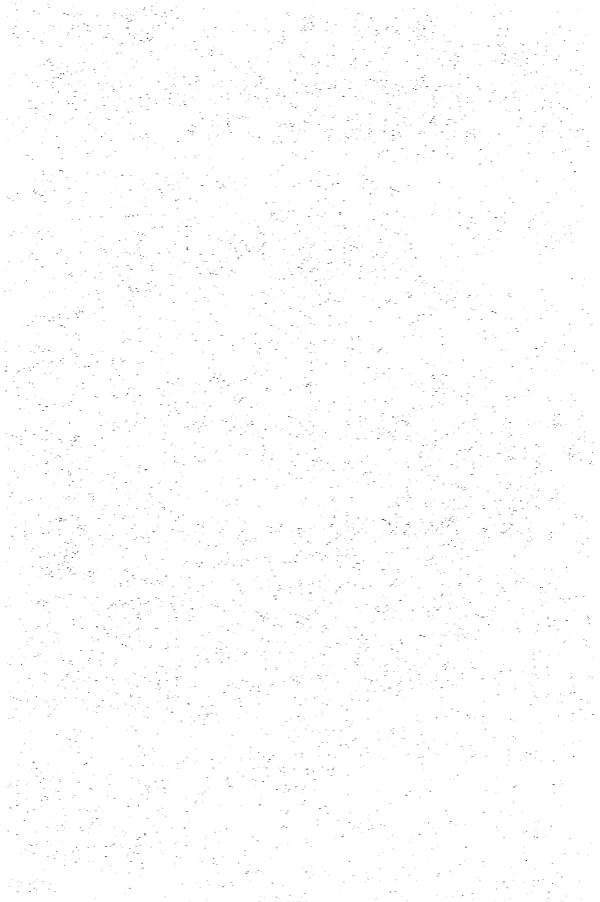
- plus encore que de protéger et de préserver la santé de l'enfant au travail, il importe de mettre en évidence et en valeur son « capital santé » d'une part à ses propres yeux, d'autre part et surtout aux yeux des adultes qui exercent une responsabilité de proximité à son égard et de ceux qui exercent une responsabilité politique sur l'ensemble de la société;
- les principaux moyens d'atteindre un tel objectif consistent : à réduire la fréquence, la précocité et la durée de la mise au travail des enfants ; à permettre que le temps et l'énergie ainsi dégagés soient investis dans des activités d'instruction et d'apprentissage pertinentes avec les perspectives de développement humain, économique et social des communautés d'appartenance des enfants concernés ; à opérer ces transitions en respectant le mieux possible les besoins et les rythmes propres de ces enfants.

Il n'y a certes pas lieu d'accorder trop confiance à la force de conviction dont on souhaiterait que la rationalité apparente de tels messages soit productrice et vectrice. Parmi les obstacles évidents à leur acceptabilité et à leur efficacité, on peut citer:

- la tendance à faire des choix en fonction d'objectifs à court terme, liés la satisfaction de besoins immédiats, que l'on retrouve communément chez les enfants, les adultes déstabilisés et certains responsables politiques peu scrupuleux de l'intérêt réel de leurs concitoyens: le fait est que l'absence de vision à long terme est symptomatique des stratégies de survie mises en œuvre par les populations démunies, mais plus encore par les populations en état de précarité permanente;
- plus généralement, le contexte d'instabilité sociale et économique, dont il est classique de constater qu'il est peu propice aux conduites d'investissement (qu'il s'agisse des individus, des familles, des entreprises, des collectivités publiques, des États), même si les ressources disponibles ne sont pas nulles;
- le fait que, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, les contraintes imprimées aux enfants scolarisés

par les ambitions individuelles, familiales ou sociales peuvent être à leur tour génératrices de stress et de problèmes de santé, et qu'en outre la réussite scolaire ne prémunit pas totalement du risque de la non-insertion ou de la désinsertion sociale.

Pour autant, quels autres types de message serait-il cohérent de diffuser, du point de vue auquel on s'est ici placé: celui d'une promotion dynamique et responsabilisante de la santé des enfants dans la hiérarchie des valeurs sociales, hiérarchie au sein de laquelle la valeur « travail » connaît, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, une crise sans précédent?



DEUXIÈME PARTIE

STRUCTURE ET DYNAMIQUE D'UN SYSTÈME D'EXPLOITATION



INTRODUCTION

Le travail des enfants à la lumière de la servitude pour dettes

Michel Bonnet

Comme expert du Bureau international du travail dans le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), je suis amené à aborder le travail des enfants sous l'angle des stratégies menées par les divers acteurs. Mettre un enfant au travail, ou l'en retirer, est une opération complexe et difficile parce que le travail de l'enfant est, tout au moins depuis les années 1970, le lieu de rencontre et d'affrontement de stratégies souvent antagonistes, depuis celle de la jeune maman célibataire au chômage obligée de placer son enfant comme domestique en échange d'un peu de nourriture jusqu'à celle des grandes puissances cherchant à manipuler le commerce international par l'insertion de clauses concernant l'emploi des enfants.

La grande nouveauté, dans le domaine du travail des enfants, est l'émergence d'une lutte pour supprimer le phénomène, lutte de plus en plus organisée et méthodique, avec des moyens puissants et une mobilisation d'acteurs toujours plus nombreux et variés. Cela se marque par une remise en chantier des législations — sous l'influence entre autres de la Convention n° 138 de l'OIT de 1973 et, surtout, de la ratification par la quasi totalité des États de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989. Mais le mouvement dépasse le cercle étroit des législateurs pour devenir un fait de société: année après année, depuis 1975, le Centre des droits de l'homme des Nations unies — à travers son Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage — veille à ce que la pression internationale ne s'essouffle pas; des politiques se mettent en place, des plans nationaux d'action sont élaborés budgets à l'appui, des organisations non gouvernemen-

tales se spécialisent sur l'action en faveur des enfants au travail et s'organisent en réseaux; dernier signe qui ne trompe pas: la lutte contre le travail des enfants est devenu un créneau porteur pour les médias et, tout compte fait, un marché lucratif.

Si le travail de l'enfant est bien toujours la rencontre de deux stratégies, celle d'une famille vis-à-vis de ses enfants et celle d'un employeur vis-à-vis de son entreprise, il est indispensable d'élargir l'analyse à l'environnement et de prendre en compte la pression exercée par la société. Le matériau doit donc comprendre non seulement les indicateurs classiques définissant les conditions de travail de l'enfant; mais également l'observation des forces en présence dans l'action, à savoir principalement les acteurs cherchant à changer la situation au profit des enfants, d'un côté et, de l'autre, les tenants de l'ordre établi. Il faut souligner d'autant plus fortement l'importance de ce second type de matériau qu'il est rarement pris en compte dans les travaux concernant le travail des enfants.

Évacuons de suite l'objection selon laquelle une telle approche confondrait l'analyse de l'action sur le phénomène avec le phénomène lui-même: les enfants travailleurs ne sont pas simplement les victimes d'une situation, à l'image du minerai traversant les différents ateliers de la forge, ils en sont aussi et d'abord les acteurs, acteurs notamment d'une lutte pour changer cette situation (que cette lutte soit constamment écrasée et donc peu connue n'enlève rien de sa valeur). Il faut même aller jusqu'à dire que les actions militantes, humanitaires, éducatives ne sont en fait qu'une participation d'adultes à cette lutte des enfants. Il ne fait pas de doute, par exemple, que l'efficacité d'un programme d'action est fonction du degré de participation active qu'il propose ou permet aux enfants. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que ce n'est pas parce que, entre adultes, nous construisons un discours sans donner la parole aux enfants que ceux-ci ne disent rien ; de même, il n'est pas évident que l'énergie dépensée par les organisations d'adultes pour le bien-être des enfants travailleurs soit plus importante que celle investie par les enfants eux-mêmes.

Le travail des enfants est essentiellement une lutte. La tempête secoue ce navire qu'est l'enfance; est-il possible de déceler un fil rouge dans l'enchevêtrement des cordages? Je propose de prendre pour fil rouge la servitude pour dettes, d'en étudier les mécanismes et de l'utiliser comme révélateur des divers éléments composant le travail des enfants. Le mot servitude sera employé ici dans le sens technique de servitude pour dettes, en anglais bondedlabour. La servitude est un statut de travailleur bien délimité: on peut l'analyser. Elle concerne plusieurs millions d'enfants et on la trouve dans des secteurs d'activités et des environnements culturels variés: il est possible de procéder à des généralisations.

J'utilise principalement les résultats d'une recherche sur la servitude des enfants menée personnellement de juin 1988 à juin 1989 dans les pays d'Asie du Sud pour le compte de la Société anti-esclavagiste de Londres, les rapports des réunions annuelles du Groupe de travail de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, et les travaux du séminaire international sur la servitude des enfants organisé en 1992 au Pakistan par le BIT et le Centre des droits de l'homme des Nations unies.

La servitude pour dettes

Les Nations unies ont élaboré une définition de la servitude pour dettes: « l'état ou la condition résultant du fait qu'un débiteur s'est engagé à fournir, en garantie d'une dette, ses services personnels ou ceux de quelqu'un sur lequel il a autorité, si la valeur équitable de ces services n'est pas affectée à la liquidation de la dette ou si la durée de ces services n'est pas limitée ni leur caractère défini » (Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, ONU, 1956. article premier).

La servitude n'est pas seulement un état, c'est un mécanisme : il faut observer les rouages. Deux adultes sont face à face et font un échange entre un prêt (habituellement une somme d'argent) et la force de travail d'un enfant. Il ne s'agit pas de n'importe quel prêt : celui-ci est caractérisé par une condition, à savoir qu'il sera remboursé par le travail d'une personne. C'est au point que, dans de nombreuses langues locales, ce type de prêt est différencié d'un prêt ordinaire par une appellation particulière. Au Népal, par exemple, le prêt ordinaire se nomme sapati, et le prêt lié à la servitude saunki. Le deuxième élément caractéristique de la servitude est que le travail effectué pour le remboursement est source de nouvelles dettes: toute dépense occasionnée par l'enfant (un simple cachet d'aspirine, dirions-nous) augmente la dette. En outre, toute punition tombe non seulement sous la forme de coups mais aussi, ce qui est bien plus grave, sous la forme d'une amende. Il est évidemment impossible, même à un adulte, de travailler dans des conditions très dures pendant des semaines et des mois sans commettre des erreurs, provoquer quelques dégâts, désobéir ne serait-ce que par inattention. L'enfant contracte donc une dette qui s'ajoute à la dette des parents et provoque une augmentation des intérêts à verser qui accroissent encore la dette initiale.

Relevons quelques traits de la servitude en observant trois éléments de la vie de l'enfant : les travaux à accomplir, le déroulement des jours, sa carrière globale d'enfant travailleur.

L'enfant n'est pas mis en servitude pour un travail précis. Il doit être disponible pour répondre à toutes les demandes de

l'employeur, et dans bien des situations de domesticité, notamment en milieu rural, il doit être disponible jour et nuit : travail des champs ou travail dans un atelier, service domestique, courses, travaux accomplis chez un tiers mais pour le compte du maître, etc. Certes, les enfants en servitude dans des entreprises ou des ateliers, employé par exemple pour le tissage des tapis, le moulage des briques, la fabrication des cigarettes, ont tendance à se spécialiser sur une tâche précise mais, même dans ce cas, l'enfant n'a jamais droit à la parole vis-à-vis de son poste de travail et doit être prêt à quitter son activité pour répondre à la moindre demande du maître; de plus, il reste astreint à de nombreuses tâches en dehors de son activité principale : balayage, corvée d'eau, surveillance de l'entrée, etc. Soulignons le fait qu'en règle générale l'enfant en servitude est rarement inséré dans la production au sens strict : il accompagne un ouvrier ou une machine, il transporte, nettoie, range, bref il accomplit des tâches considérées comme typiques du travail domestique.

Les journées d'un enfant en servitude sont toutes les mêmes. Le calendrier disparaît, il n'y a pas de jours fixés pour le travail ou le repos, tout dépend de la décision de l'employeur. Il en va de même pour les heures de la journée, où les rythmes sont remplacés par un travail continu, les arrêts étant décidés par le maître. Le seul temps qui pourrait rester la propriété de l'enfant, c'est son sommeil, mais il est tellement réduit au minimum (jusqu'à quatre et cinq heures par nuit) que l'enfant est incapable d'autre chose que de dormir.

Comment va évoluer un enfant mis en servitude par exemple à 6 ou 7 ans? Quelle est sa carrière — si on peut employer une telle expression? Les dures conditions de travail, la nourriture insuffisante, le manque de soins font que sa santé se détériore, ses capacités physiques et psychiques diminuent. L'enfant découvre au fil des mois et des ans que ses tentatives pour sortir de sa condition de servitude sont sans espoir : à chaque signe d'indépendance les coups pleuvent et les punitions, sous forme d'une amende augmentant la dette, repoussent dans un avenir toujours plus lointain les chances de libération. Parfois, devant des conditions de travail trop dures ou dangereuses, les parents cherchent un nouvel employeur, mais celui-ci doit rembourser les dettes au maître précédent si bien que, s'il y a une amélioration de la situation, elle n'est que superficielle et temporaire. N'oublions pas aussi que l'enfant n'est pas seul dans son cas. Quand il regarde son environnement familial, son village, sa tribu, sa caste, l'ethnie minoritaire dont il est membre, il ne rencontre partout que la même détresse : les modèles dont il dispose ne lui permettent que rarement d'envisager autre chose que la répétition de ce qu'ont vécu ses parents et vivent ses voisins. Il sait qu'il doit s'installer dans une situation de survie au jour le jour.

Ce survol des conditions de servitude des enfants permet d'éclairer le travail des enfants d'un double faisceau; d'une part, la servitude enlève à l'enfant ce qu'il possède: sa santé physique et intellectuelle, ses relations avec l'environnement, notamment social; d'autre part, elle enferme l'enfant dans la dépendance du moment présent, son histoire se fige. Par la servitude, l'employeur vole à l'enfant non seulement son enfance, mais aussi son avenir. Or, se préparer à l'avenir, être en développement, c'est la définition même de l'enfant.

Appauvrissement et paralysie, voyons comment ces deux traits de la servitude se retrouvent dans le travail des enfants.

Servitude et qualification professionnelle

Il ne s'agit pas d'un exercice intellectuel qui consisterait à appliquer une grille d'analyse sur une situation donnée. Dans la réalité, servitude et travail des enfants participent du même phénomène. Avant d'être en servitude, l'enfant est déjà au travail ou sera de toutes façons mis au travail; la mise en servitude n'est qu'un facteur aggravant.

La décision de mise au travail de l'enfant est quelque chose de complexe et d'extrêmement pénible, une aventure unique dans chaque famille et pour chaque enfant. C'est l'être familial le plus profond qui réagit face à un ailleurs qui peut tout aussi bien être une chance de développement qu'un quasi arrêt de mort. Au-delà de la faim lancinante, dans un environnement marqué par le chômage des jeunes, confrontés à un système scolaire qui, pour les catégories sociales les plus pauvres — notamment dans le tiers monde —, n'offre guère de chances de trouver un emploi, il y a la peur que, demain, s'abatte sur l'enfant le pire des maux : le chômage. Le meilleur paratonnerre contre ce danger, la meilleure solution, parce que la seule à portée de main, c'est d'insérer très tôt l'enfant dans le monde du travail et même, si possible, de l'attacher à un employeur. Dans cette perspective, contracter une dette et mettre un enfant en servitude pour la rembourser est souvent le seul moyen de créer un lien solide. Les parents sont hantés par le devenir de leurs enfants. Donner le meilleur d'euxmêmes — et quelle richesse que leur expérience de la lutte pour survivre! — armer l'enfant pour la vie, bref favoriser son développement en direction d'un avenir qu'on rêve le plus long possible : c'est au cœur de chaque parent ; j'ai envie de dire : c'est viscéral.

Ainsi, sous des comportements qui peuvent paraître erratiques, comme de mettre un enfant au travail, se cache une question, vitale pour tout travailleur car de la réponse dépend toute son existence : la question de la qualification professionnelle. Mais si celle-ci est un enjeu capital pour le travailleur, elle l'est tout autant pour

l'employeur, par l'influence qu'elle a sur la gestion de la maind'œuvre, la structuration de l'entreprise, la rentabilité du capital. La qualification professionnelle de l'enfant apparaît comme un des endroits privilégiés où s'affrontent deux institutions, ou deux logiques, la famille et l'entreprise. Observons ce qu'il en est dans la façon dont ces deux institutions gèrent les principaux composants de la formation professionnelle : le matériau, l'outil et les acteurs sociaux.

Formation professionnelle en famille

Constatons d'abord que le matériau, pour le petit enfant, est indifférent: une bûche de bois devient l'animal que l'on conduit au pâturage ou à l'abreuvoir. Mais dans les familles les plus pauvres, surtout en milieu rural, dès le plus jeune âge (3-4 ans), l'enfant se voit confier, avec ou à la place du jeu, de nombreuses activités: rechercher du bois, transporter de l'eau, balayer la maison, etc. Le matériau commence à revendiquer son identité: la branche pour faire cuire le riz n'est pas le sabre du chevalier et doit trouver sa place sous la marmite. Au fur et à mesure que l'enfant participe aux travaux des parents, il découvre qu'il faut utiliser le matériau conformément aux exigences de sa nature. Il apprend que les choses ne sont ni des esclaves dont on fait ce qu'on veut, ni des ennemis à détruire: elles sont une richesse, elles ont une place à respecter, une place de partenaire.

Le premier outil dont l'enfant va disposer, c'est sa main. Dans ses jeux, qui sont des mimes des activités de ses parents, sa main va devenir un marteau, une scie, une hache. Quand vient le temps des travaux demandés à l'enfant, il y a rarement besoin d'outils, dans le cadre familial: c'est avec les mains qu'on ramasse, cueille, trie, nettoie. Si l'enfant a besoin d'outils, ceux-ci sont peu sophistiqués et proches du matériau : morceau de bois pour tasser la terre des briques dans les moules, pierre pour ouvrir ou fermer les canaux d'irrigation. L'outil vient un peu plus tard et — une évidence à ne pas oublier — il est donné par l'adulte à l'enfant. C'est un condensé de l'expérience accumulée par les ancêtres durant des siècles de travail, il n'y a plus rien en lui qui ne soit en harmonie avec l'œuvre à réaliser. D'où l'obligation pour l'enfant de passer d'abord beaucoup de temps à le « contempler » respectueusement, le nettoyer, le ranger et, évidemment, à observer comment l'adulte s'en sert, comment il « dialogue » avec le matériau par son intermédiaire. L'enfant apprend, comme pour le matériau, que plus on respecte les lois d'utilisation de l'outil, des lois qui viennent de l'être même de l'outil, plus on devient capable de se situer dans une relation sérieuse avec le matériau, c'est-à-dire adulte, capable de production.

Dans la relation de l'enfant au travail, l'adulte — celui qui a décidé de le mettre au travail — est d'abord celui qui provoque la « déportation » du monde du jeu vers celui du travail, de l'univers des camarades de jeu vers celui des travailleurs. Il est ensuite celui qui assure la cohésion entre tous les éléments en présence : matériau, outil, lieu, produit, client, etc. C'est quelqu'un qui à autorité sur l'enfant et peut décider du commencement comme de la fin du travail, quelqu'un qui sait ce dont la famille a besoin, et ce dont est capable l'enfant à chaque moment de l'activité, quelqu'un aussi capable de réaliser lui-même les travaux qu'il demande à l'enfant; en résumé, il crée des relations entre l'enfant et son environnement, entre le passé du matériau et de l'outil, entre le présent de l'action et ce futur qu'est le produit du travail. Cet adulte, en mettant l'enfant au travail et en lui donnant la chance d'acquérir une qualification professionnelle, fait œuvre sociale, au sens de construction de la société : il amène un enfant, dont les relations avec l'environnement sont basées sur le jeu et la gratuité, à considérer les autres êtres (matériau, outils, personnes) comme des partenaires et à se considérer lui-même comme un partenaire dans cette aventure qu'est l'existence terrestre. Tel est le véritable sens de la formation professionnelle, aboutissement de ce qui fait la logique de l'institution famille: mettre au monde un nouveau partenaire.

Formation professionnelle en entreprise

Par entreprise, nous faisons référence à ces innombrables lieux de production que la typologie du travail des enfants a pris l'habitude de rassembler sous la dénomination de « sweatshop system ». On nous excusera, vues les limites de cette communication, quelques excès de schématisation: nous sommes entre l'artisanat et la grande entreprise moderne, ce que, dans une classification française, nous appellerions les « PME », les petites et moyennes entreprises.

Le matériau que l'enfant trouve dans l'entreprise a été comme vidé de son identité; ce n'est plus lui qui commande, c'est le produit, et le produit en tant que marchandise. La commande, cette instance qui donne à la matière première son statut, est extérieure au lieu de production, parfois elle est très lointaine par rapport au milieu de vie de l'enfant. Et la commande ne se discute pas. Du coup, l'important pour l'enfant n'est pas de pouvoir établir clairement des différences entre les matériaux à partir de leur être, mais à partir des ordres de l'employeur. La marchandise a expulsé le matériau du champ relationnel de l'enfant, qui est ainsi volé, amputé des richesses qu'une certaine expérience de convivialité avec la nature avait déposé en lui.

Il est rare que, dans une entreprise, l'enfant utilise des outils: l'outil s'est transformé en machine. Si, pour l'ouvrier adulte, le travail avec une machine peut représenter une richesse, pour l'enfant, c'est un asservissement. C'est elle qui découpe, taille, écrase. L'enfant, à la différence de l'adulte, ne conduit qu'exceptionnellement une machine: il est plutôt utilisé à la servir par une activité de transport de la matière première ou du produit fabriqué, quelque fois par une activité de nettoyage ou d'entretien. De plus, la machine, habituellement animée par un moteur, ne se fatigue pas et garde un rythme continu: elle interdit la variété, la nouveauté; le « jeu », dans une machine, est un défaut à réparer! La mutation de l'outil en machine apporte chez l'enfant une nouvelle relation au temps; le temps n'est plus prégnant de possibilités d'aventure, de changements, de développement: le rythme de la machine pour l'enfant est un temps immobile, il supprime l'histoire.

Parmi les personnes que l'enfant va découvrir dans l'entreprise, la grande nouveauté, c'est le patron. La relation entre lui et l'enfant ne repose plus sur une qualification professionnelle partagée; plus l'entreprise est en prise sur le marché — en particulier si elle est tournée vers l'exportation —, plus le patron s'éloigne de l'enfant, son point de référence étant plus le lieu d'où vient la commande que le lieu de la production. Non seulement l'enfant ne va peut-être pas le rencontrer ou avoir des relations humaines avec lui, mais il ne sert plus de modèle; il n'attire pas, il éloigne. Symptomatique le fait qu'en règle générale, l'enfant et le patron soient séparés par l'origine géographique, ethnique, par la caste ou par la religion. En somme, la relation enfant – employeur, dans le cadre de l'entreprise, est vidée de tout contenu qualifiant.

Un processus d'asservissement

L'appréciation du phénomène de la servitude comme du travail de l'enfant doit-s'élaborer non pas à partir d'une analyse du travail et de la servitude en soi, mais en mettant au centre du raisonnement le fait qu'il s'agit d'un enfant, c'est-à-dire d'un être en développement. L'enfant se définit par des potentialités: il est curieux, aime écouter, regarder, imiter, essayer. Il est prêt à l'aventure, cette aventure que représente sa formation.

Or, l'enfant ne se trouve pas affronté à une entreprise de destruction subite. L'entrée au travail, au sens d'insertion dans l'univers du travail, n'est pas une opération de parachutage, mais une longue marche. Nulle part la logique de l'entreprise que nous avons essayé de repérer ne se trouve à l'état pur; c'est une situation qui ne fait sentir ses effets sur le physique et le psychique de l'enfant que très lentement, qui ne monte à la conscience que très rarement et partiellement. C'est progressivement que le matériau

s'édulcore, perd ses qualités, sa nature; même fabriquée artificiellement, la matière garde des attraits et cache son vide intérieur. Il faut une longue expérience, que n'a pas l'enfant, pour voir la différence entre une scie prête à scier n'importe quoi et ces nombreuses scies toutes différentes pour s'adapter à un bois particulier ou à une opération spécifique. La machine met du temps avant de perdre son visage de modernité. Il en est de même pour les relations humaines, et Dieu sait si les employeurs s'y entendent pour camoufler sous des masques interchangeables l'inflexibilité de leur gestion du personnel. L'enfant est désarmé devant ce genre d'ennemi, il ne sent pas le travail de sape qui vient miner ses habitudes, changer ses gestes et sa façon de penser. Plus il vieillit au travail, plus ses capacités physiques et psychiques diminuent : les études de l'OMS (Office Mondial de la Santé) sont éloquentes à ce sujet. Sa force de résistance s'amenuise au fil des mois; ce qui est touché, c'est sa vitalité, cette énergie profonde qui pousse tout enfant en avant, envers et contre tout.

Si le mouvement disparaît, si la possibilité de s'acheminer vers le lendemain n'existe plus, que signifie être un enfant? L'exploitation est le vol de l'aujourd'hui de l'enfant travailleur, l'asservissement le vol de son avenir. La notion de vide repérée dans la servitude renvoie à l'exploitation, la notion d'immobilisme dans le temps renvoie à l'asservissement. Ce n'est pas principalement l'exploitation — que l'enfant subit comme le travailleur adulte — qui devrait être le point focal dans l'analyse du travail de l'enfant, c'est l'asservissement. Ici intervient la notion de lutte.

Alors que lutter est possible pour l'adulte — l'existence du mouvement ouvrier en est la preuve patente —, ce n'est pas le cas pour l'enfant. La société adulte lui interdit toute autonomie et toute organisation de lutte : quand des enfants quittent le travail en atelier et s'organisent en bandes pour survivre en travaillant dans la rue, habituellement ce processus est qualifié de « délinquance » et ils sont poursuivis, emprisonnés, parfois supprimés — comme au Brésil. L'enfant doit rester à l'endroit où un adulte l'a placé, il est voué à l'immobilisme. Les enfants travailleurs ont une conscience aiguë de cette situation : leur seule issue est de l'accepter, de comprimer eux-mêmes l'énergie qui les habite. Les enfants intériorisent leur asservissement.

Ce serait une injustice vis-à-vis des enfants au travail, en même temps qu'un manque d'objectivité, que de ne pas signaler ici deux constatations qui émanent des enquêtes menées auprès des enfants en servitude. Elles apportent un éclairage particulier sur ce silence et cette acceptation de leur condition par les enfants. Tout d'abord, lorsque des enfants en servitude sont libérés et remis dans une vie à peu près normale, notamment en recevant une instruction appropriée, on s'aperçoit qu'ils apprennent beaucoup plus vite que les écoliers ordinaires; ensuite, lorsqu'une fois libérés on leur

demande quel genre de vie ils voudraient mener s'ils pouvaient le choisir, deux types de réponse surgissent: ils rêvent soit d'un métier qui leur permettrait de punir la cruauté et les injustices de leurs employeurs, par exemple en étant policier ou juge, soit d'un métier permettant de venir en aide aux enfants encore en servitude comme médecin, infirmière, enseignant. Cela en dit long sur la richesse d'humanité dont ces enfants restent porteurs.

Les tendances actuelles

Sous le vocable « travail des enfants » se cache une variété de situations, de l'activité la plus qualifiante, en termes de formation de la personne et de processus de socialisation, jusqu'à l'asservissement et l'esclavage. Aucune instance aujourd'hui n'est en mesure de donner une évaluation statistique des différentes catégories qui entrent dans la composition du phénomène, nous n'avons donc pas les moyens de vérifier dans quel sens celui-ci évolue. Restent les estimations d'une approche théorique. Il faut privilégier l'incidence sur le travail des enfants de quatre forces à l'œuvre dans nos sociétés de ce dernier quart de siècle : la crise économique, le gangstérisme, la révolution médiatique et la reconnaissance des droits de l'enfant.

La crise économique

Rapports de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'UNICEF, monographies innombrables sur la vie des enfants, quelle que soit l'instance, le message est toujours le même : depuis les années 1970, la situation des plus pauvres ne cesse de s'aggraver. C'est vrai pour les pays en développement étranglés par les mécanismes de l'endettement, c'est vrai dans chaque pays pour les couches sociales où le nombre des familles tombant en dessous du seuil de pauvreté augmente et où les conditions de vie se dégradent.

Les conséquences sur le travail des enfants sont multiples; au niveau des États, les compressions budgétaires portent sur les domaines sensibles pour les populations les plus démunies, celles justement où on trouve le plus d'enfants : aide sociale, services de santé, éducation nationale, fonction publique; au niveau des entreprises, on délocalise la production à la recherche de la maind'œuvre la moins chère, on privilégie la sous-traitance et les travailleurs à statut précaire, la rémunération est liée au rendement, ce qui pousse les travailleurs à faire appel à l'aide des enfants, quand ce ne sont pas les employeurs eux-mêmes qui font appel à une maind'œuvre enfantine; au niveau des familles qui, acculées à la survie, mettent en place des stratégies basées sur la participation de tous les membres, même les plus jeunes, et cela dans une perspective

non plus d'éducation mais de rendement immédiat. Une économie populaire prend naissance — c'est en 1980 que paraissent les premières études du BIT sur le secteur informel au Kenya — dont un des piliers est le travail des enfants.

Il existe encore des secteurs géographiques ou économiques à très forte concentration de main-d'œuvre enfantine, avec des ateliers et des usines imposant aux enfants des horaires de travail dépassant les 12 heures par jour; pourtant, on peut dire que ces faits — qui nous renvoient aux situations industrielles du XIXe siècle en Europe — ne concernent qu'une minorité d'enfants travailleurs. La réalité, c'est plutôt une diffusion extrême du phénomène sur toute la surface de la planète, dans les pays du tiers monde et dans les pays industrialisés, en centres urbains et en zones rurales, et dans les secteurs d'activités les plus divers; c'est en même temps une certaine dilution du temps de travail, où l'enfant mélange au gré des jours et des circonstances une certaine scolarité, de l'oisiveté, de l'aide à la famille et du travail rémunéré.

Ainsi, le travail devient de plus en plus, pour l'enfant comme pour les parents, un moyen non pas d'obtenir une qualification ou d'entrer en relation avec un employeur potentiel, mais tout simplement de gagner un peu d'argent; et, pour l'employeur, un moyen de garder à sa disposition une main-d'œuvre dont la qualité principale n'est pas le rendement, mais la flexibilité. Sous la pression de la nécessité et de l'urgence, le travail se vide de ses aspects qualifiants et ne représente plus pour l'enfant un processus de développement, encore moins le début d'une carrière.

Soulignons que les signes d'une amélioration sensible de la situation économique en général, et des conditions de vie des plus pauvres en particulier, n'apparaissant pas à l'horizon, le problème du travail des enfants ne peut qu'aller en s'aggravant dans les prochaines décennies.

La montée du gangstérisme

Par gangstérisme, j'évoque ici cette force de transformation sociale créée par la solidarité d'acteurs dont l'éthique tend à se confondre avec les lois du profit financier. Les banques regorgent d'argent « sale », produit de la drogue, de la corruption, du vol des richesses nationales à travers des accords commerciaux internationaux manipulés, des prélèvements sur les budgets de développement, etc. Derrière une façade humanitaire construite à grands renforts de déclarations de principes, se cache un pouvoir prêt à contrecarrer par tous les moyens la moindre action qui pourrait gêner ce vaste processus de canalisation de l'argent dans une même direction.

Pour celui qui aborde le travail des enfants sous l'angle de programmes destinés à combattre le phénomène, une évidence s'impose : on avance en terrain miné, dangereux. Carrières et réputation détruites, condamnations judiciaires, passeports confisqués, emprisonnements, locaux d'organisations saccagés, violences et même assassinats, telles sont les bornes qui jalonnent la route du militant ou de l'organisation qui a décidé de se consacrer à la défense des droits des enfants travailleurs.

Si cela est vrai d'organisations ou de personnes protégées par un certain statut social, que dire des pressions et des violences auxquelles sont soumises les populations les plus pauvres pour les empêcher de dire la vérité sur les conditions de travail des enfants, les agressions sexuelles dont ceux-ci sont victimes, sur les manipulations de salaires, sur les contrats de servitude, ou tout simplement pour les obliger à mettre ou à garder leurs enfants au travail? Chacun sait à quel point la peur paralyse nombre de parents non seulement pour donner simplement une réponse à un enquêteur mais surtout pour participer activement à une lutte contre le travail des enfants.

Lorsque, tout en restant attentif aux effets du gangstérisme, on descend dans la vie quotidienne d'un enfant au travail, on est vite immergé dans une atmosphère de violence. L'enfant reçoit peu d'explications, il entend des ordres, habituellement criés, dans des expressions d'autant plus dures que la langue utilisée par le maître ou l'employeur n'est pas celle du dialecte maternel de l'enfant. Pour un rien les coups et les punitions tombent. Lorsque l'enfant au travail dans des conditions de servitude s'est enfui et qu'il est retrouvé, il doit affronter des violences allant jusqu'à des blessures et des mutilations. Bref, dès que l'enfant s'éloigne d'une attitude d'obéissance silencieuse, la violence apparaît.

La révolution médiatique

Le couplage de l'informatique avec la télématique a bouleversé les moyens de communication. Retenons deux tendances qui influencent plus particulièrement le travail des enfants : la diffusion planétaire et simultanée de l'information, et la place envahissante de l'image.

Déclaration d'un homme politique, résultat d'une enquête, jugement d'un tribunal, fermeture d'une entreprise, manifestation de parents, découverte par des journalistes d'un groupe d'enfants esclaves, l'information atteint les opinions publiques et les décideurs politiques à l'autre extrémité de la planète avant même, la plupart du temps, que les gens du village voisin n'en aient connaissance. Malgré les distances, qui sont loin de n'être que géographiques, nous pouvons réagir à un événement en même temps que

les acteurs directement impliqués — et, tout au moins dans les pays industrialisés, nous ne nous en privons pas, pour le meilleur et pour le pire. Des personnes totalement extérieures à l'environnement géographique, économique, culturel d'un événement peuvent en influencer le cours. Prenons un exemple récent touchant directement le travail des enfants: à la fin de 1993, à la nouvelle que le gouvernement des États-Unis allait mettre en place la loi Harkin, qui prévoit une réglementation des importations de produits dont la fabrication aurait fait appel à du travail d'enfants, au Bangladesh, en quelques semaines, les patrons du textile licencièrent plusieurs dizaines de milliers d'enfants, en majorité des fillettes.

Les distances semblent d'autant mieux supprimées que l'information accorde une place de plus en plus grande à l'image. La découverte progressive d'une réalité, le cheminement de la réflexion, le va-et-vient du dialogue — bref ce long voyage du spectateur vers l'objet de sa quête qu'est en principe toute information — est remplacé par une image qui, de fait, ne présente qu'un aspect de la réalité, sans que nous ayons prise sur les critères de sélection de cette image et, la plupart du temps, sans que les acteurs eux-mêmes soient les maîtres de l'image qu'on donne d'eux. Pour reprendre l'exemple du Bangladesh, les images montrant les enfants quittant les usines n'ont pas permis de savoir si les nouvelles conditions de vie et de travail de ces enfants étaient meilleures ou pires que celles prévalant dans ces usines. Et il faut s'attendre à ce que bientôt l'image virtuelle vienne nous présenter des situations sans que le moindre reporter soit allé sur les lieux !

La conséquence la plus grave de cette révolution médiatique est que les acteurs directement impliqués dans le travail des enfants, et d'abord les enfants eux-mêmes et leurs parents, sont de moins en moins maîtres de leurs stratégies. Des facteurs totalement hors de leur contrôle et bien plus puissants que leurs propres forces bouleversent leurs luttes. Politiques et programmes d'action sont chamboulés, littéralement mis sans dessus dessous en ne surgissant plus des besoins et des désirs des gens concernés, mais des idées et des sentiments d'acteurs totalement étrangers à la communauté en question. Chercheurs, universitaires ou responsables des projets d'une organisation, nous faisons tous l'expérience de ces recherches et programmes dont les lieux et les modalités sont fixés non pas par les besoins du sujet, mais par les présupposés de l'instance qui assure le financement.

Les droits de l'enfant

En 1989, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est promulguée par les Nations unies; en moins de cinq ans, elle est ratifiée par la quasi totalité des États. Dans le domaine

de l'enfance, il s'agit sans aucun doute de l'événement majeur de cette fin de millénaire. Comme la Déclaration des droits de l'homme de 1789 — dont elle est le fruit après deux siècles de gestation —, c'est sur le très long terme qu'on en découvrira les prolongements; mais quoi qu'il en soit, elle est un fait incontournable, qui fait désormais partie du monde de l'enfance.

Même en laissant de côté les dispositions législatives qui traitent du travail des enfants et de ses corollaires, cette Convention intéresse notre sujet à un double titre : d'une part, elle représente une certaine conception — moderne, dirons-nous — de l'enfant, utopique, certes, si on la compare aux réalités de la vie quotidienne des enfants d'aujourd'hui, mais universellement répandue ; d'autre part, son influence sur l'avenir des enfants et de nos sociétés est indéniable quand on voit les changements qu'elle provoque déjà dans les législations nationales et les planifications gouvernementales.

Un des apports majeurs de la Convention est que l'enfant est reconnu comme un partenaire dans le jeu social. Les conséquences en sont énormes, dont l'analyse et la gérance sont un défi à relever pour les années qui viennent. Ici et là, à travers le monde, montent des questions qui sont autant d'aiguillons pour la recherche et l'action : la question, par exemple, des droits des enfants travailleurs, dont notamment le droit d'association qui nous invite à chercher comment les enfants sont acteurs dans le mouvement ouvrier... où la question plus fondamentale encore, mais bien plus perturbante aussi, du droit au travail de l'enfant.

Il ne s'agit pas là de purs problèmes théoriques, mais de forces déjà à l'action : des enfants luttent contre l'ordre établi pour pouvoir travailler, sont fiers de subvenir par leur travail à leurs besoins et de pouvoir aider leur famille, entrent en dialogue avec des travailleurs adultes pour profiter de leur expérience et se saisir de leurs qualifications, s'organisent pour améliorer leurs conditions de travail et défendre eux-mêmes leurs droits, imposent même parfois à des organisations syndicales leur participation à des manifestations, des marches, notamment à l'occasion du 1er Mai. Notre réflexion est surtout nourrie par des données mettant en exergue les violations des droits de l'enfant dans le travail et par les aspects négatifs du travail sur les enfants; il faudrait nous demander si le manque de données valorisant la place du travail dans le développement de l'enfant vient de la réalité elle-même ou du manque de chercheurs dans ce domaine. Nul doute que la prise en compte de la Convention par tant d'ONG va bouleverser rapidement notre information, et donc notre façon de considérer la relation de l'enfant avec le travail.

Conclusion

Du point de vue de la famille comme du point de vue de l'employeur, la rationalité économique ne paraît pas rendre compte du travail des enfants. Il semble qu'il faille chercher des explications plutôt du côté de la formation des futurs adultes : pour les parents, mettre l'enfant au travail, c'est le préparer de façon réaliste à l'avenir ; pour l'employeur, c'est se ménager une main-d'œuvre disponible pour des travaux éventuels. L'élément éducatif, ici, n'est pas la recherche d'une amélioration des capacités de l'enfant ou l'acquisition d'une qualification professionnelle, mais plutôt son aspect socialisant : on fait entrer l'enfant dans le monde du travail et même, de façon plus précise, on cherche à le mettre en contact avec des employeurs pour augmenter les chances d'un emploi futur.

Une conception du travail de l'enfant élaborée sur le schéma d'un emploi stable à plein temps, dont la rémunération dépend en grande partie d'une qualification professionnelle, ne peut rendre compte de la réalité d'aujourd'hui. Il faut plutôt avoir en tête l'image d'un emploi précaire, où la disponibilité et l'adaptation sont les qualités maîtresses, facilitant une pluri-activité et poussant l'enfant plus dans le domaine des services que dans celui de la production.

Ce travailleur de demain en train de naître du travail des enfants aujourd'hui, je le rencontre déjà lorsque, prenant avec un billet à bon marché un avion entre Bombay et Dubaï, je suis entouré de travailleurs indiens migrants vers un pays du Golfe: ils me demandent de les aider à remplir leur fiches de débarquement en y inscrivant un métier... qu'ils ne connaissent pas. « Peu importe! — disent-ils — le principal, c'est d'entrer dans le pays; après, on se débrouillera ». Ils sont prêts à tout, prêts à toutes les sortes de travaux, prêts aussi à toutes les sortes d'exploitation.

C'est peut-être là, dans la transformation d'un travailleur en serviteur bon à tout faire, qu'il faut chercher le risque majeur du travail des enfants, et trouver les critères d'une évaluation.

		•
		-
		-
	ti verba tavo per til til still til skolet i til skolet i skolet i til skolet i til skolet i skolet i skolet i	
		설레 현대는
		集 (1) (1) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4
		francisco de la companya de la comp
		the second of the second of
しきょうしょ かいけき 徳 一発師 おきか		to ja
	a ye i germanî kalî per li li bi kalê kirin û li li di	
	어느 형 어떻게 되어 있었다. 이 회에서	
	그는 되는 이 그 그 작가를 취고 유생 후 하이를 하는 때를	
	(1) 16 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

LE PATERNALISME RAPPORT SOCIAL CARACTÉRISTIQUE



PRÉSENTATION

Le paternalisme, rapport de domination adapté à l'exploitation des enfants

Alain Morice

Le travail exploité des enfants (c'est-à-dire, pour nous en tenir à la période du capitalisme, celui qui est source de profits marchands) présente de nos jours deux particularités qui le distinguent du travail exploité en général. Premièrement, il est considéré comme illégitime, ce qui fait qu'il échappe aisément aux règles contractuelles; deuxièmement, le contrôle social qui y remplace le contrat est le plus souvent de type paternaliste, c'est-à-dire plus ou moins bien calqué sur le pouvoir qui règne au sein des unités familiales!

Ces deux particularités n'ont pas toujours été aussi marquées. Jadis, les patrons européens de l'industrie et des mines avaient peu de scrupules moraux à utiliser des enfants, et il faudra attendre la fin du siècle dernier pour que les législateurs — poussés en cela par les syndicats, dans un climat économique et démographique nouveau — se soucient de protéger ces derniers contre les abus. C'est seulement depuis lors que la conscience collective de notre planète tend à vivre l'exploitation des enfants de façon coupable. De plus, même si le modèle familial s'est souvent imposé, l'histoire est riche d'exemples où les enfants, qu'ils fussent vendus, abandonnés ou arrachés aux leurs, furent traités comme des adultes autonomes — sauf a contrario pour profiter de certains avantages physiques et psychiques (la souplesse, la vivacité, l'endurance, par

Ce texte dépasse en longueur la prévision initiale : il m'a paru, dans cette présentation de synthèse sur le rôle du paternalisme dans l'exploitation des enfants, important de bien poser tous les termes d'une problématique complexe. C'est pourquoi, afin de ne pas l'alourdir encore, j'ai renoncé à tous renvois aux auteurs. Qu'ils veuillent bien m'en excuser : il est évident que, sans la très grande richesse de l'ensemble de leurs communications, ce texte n'aurait pas été concevable ; et le lecteur saura aisément rétablir tout ce que je leur dois.

exemple) qui en ont toujours fait une catégorie d'autant plus convoitée de travailleurs qu'elle est renouvelable à moindre coût.

De la précarité juridique à la précarité économique : où le déni de statut fonde l'exploitation

L'exploitation des enfants est aujourd'hui presque universellement réprouvée dans les discours et interdite par les lois. Seul un petit nombre de pays irréductibles se refuse à signer les conventions internationales en la matière. Et la vigilance s'exerce toujours davantage, comme en témoigne le nombre croissant de publications. Cette évolution n'est pas seulement ce gigantesque progrès juridique et idéologique dont tous les défenseurs des droits de l'homme doivent se réjouir. Elle a aussi hélas! son revers: paradoxalement, tant que certaines réalités économiques perdureront, la prohibition restera souvent au mieux un leurre, au pire un instrument commode dans les mains des exploiteurs.

Il suffit, pour se convaincre de l'ambiguité des textes juridiques supposés protéger les enfants contre l'exploitation, de constater tout d'abord leur faible efficacité par rapport aux objectifs qu'ils s'assignent, à savoir, sinon l'éradication du phénomène. du moins son encadrement. Qu'est-ce qui condamne mieux en effet une loi que de la voir sans cesse bafouée? Faut-il, dans cet ouvrage, rappeler ce qui semble être la conclusion implicite de tous ses contributeurs, des plus idéalistes aux plus sceptiques, à savoir que le travail des enfants est une réalité durable, en dépit de tout ce que l'on a fait, ou dit faire, contre? Même s'il est abusif — car personne n'en sait rien — de parler sans preuves statistiques d'une augmentation du travail des enfants (c'est-à-dire plus que proportionnelle à celle de leur poids dans la pyramide des âges), on a maintenant perdu tout espoir d'en finir vite avec ce fléau par le simple effet mécanique des voies légales. Partant de cela, chacun, selon sa philosophie, invoquera la nécessité de réformer les consciences ou d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour mieux sanctionner les employeurs, ou encore de boycotter les pays jugés laxistes. Il n'est pas douteux que cet ensemble de préoccupations contribue positivement à cette nécessaire pression internationale sans laquelle aucun progrès n'est possible. Mais il y a là quelque chose de dérisoire, voire trompeur, si l'on considère que tous ces bons conseils sont sans effets notables au niveau mondial.

Revenons à la loi. Il existe, de par le monde, toute une série de travailleurs potentiels que l'ordre juridique (ou qu'une coutume admise) traite inférieurement. On peut citer notamment les étrangers sans papiers, les prisonniers et les bagnards, certains membres du clergé, les soldats du contingent. C'est surtout le cas d'une majorité de femmes et, bien sûr, des enfants. Une circonstance

aggravante veut qu'on appartienne parfois simultanément à plusieurs de ces catégories. Pour l'ensemble — considérable à l'échelle de la planète — de toutes ces personnes, la notion de marché du travail, où les travailleurs seraient mis en libre concurrence face au groupe des employeurs, n'est qu'un leurre. Un détour par les catégories qui viennent d'être citées n'est pas inutile avant d'aborder la question des enfants proprement dits.

Dans cette énumération, le cas des femmes est à part, mais symptomatique du mécanisme original d'exploitation qui se fonde sur le déni de statut. En effet, dans les pays qui reconnaissent les principes constitutionnels modernes et les conventions internationales contre la discrimination, leur égalité avec les hommes est théoriquement acquise. Cependant, leur infériorisation devant l'emploi est bien souvent constatée. Elle provient de la structure patriarcale de la famille, qui conduit à considérer leur activité salariée comme non nécessaire et, partant, comme de moindre valeur que celle des hommes. C'est ainsi que la société est amenée à voir, contre ses propres principes formels, comme chose normale et finalement fondée en droit que les femmes soient canalisées vers des emplois moins stables, moins rémunérés, de qualification jugée moindre. La tromperie d'un tel discours est visible au fait que, précisément, les employeurs sont friands de cette main-d'œuvre que son statut social en négatif est supposé écarter du marché du travail. C'est ici l'ordre « naturel » qui vient au secours de l'exploitation, et le taux moyen des salaires (y compris masculins) s'en ressent évidemment. La perversité du modèle patriareal est d'ailleurs en train de se manifester, à peu près universellement, par les impasses insurmontables que ses propres contradictions ont engendrées: le développement du nombre des familles dites « monoparentales » à direction féminine plonge, d'un même mouvement, ces dernières dans une situation toujours plus précaire et les hommes dans une marginalité délétère. Il est malheureusement à prévoir — puisque la tendance est désormais amorcée que les enfants seront toujours plus les ultimes maillons de cette chaîne infernale. Ceux des capitalistes qui provoquent ou tirent bénéfice de ce processus seraient avisés de s'inquiéter car il n'est pas certain qu'il soit éternellement reproductible.

Dans d'autres cas, la société se forge des législations spécifiques et, pour ainsi dire, « sur mesure » quant à telle ou telle catégories de travailleurs. On sait par exemple l'usage historique qui a pu être fait sans retenue des forçats, de la France de l'Empire à la Chine d'aujourd'hui en passant par l'URSS d'hier. C'est alors la condamnation et l'expiation d'une faute qui paraissent pouvoir fonder la mise au travail dans des conditions de totale disponibilité du travailleur, en contrepartie de son hébergement et de son alimentation, sans autre salaire. Une variante s'observe dans les communautés religieuses ou sectaires, où le travail exploité ne

s'appuie pas, du moins en principe, sur la contrainte mais sur le bénévolat et l'idéologie du renoncement. On pourrait de même évoquer la situation des militaires non professionnels. Dans tous ces cas, c'est une dette plus ou moins imaginaire à l'égard de la société qui est constitutive de la mise au travail sous contrainte. Ce sont ainsi des pans entiers de la société qui échappent aux règles du droit commun, et que leur position particulière met à l'écart du statut. Ils constituent en quelque sorte un pseudo-salariat parallèle qui nie ce qui fonde le salariat (le rapport contractuel du capital et du travail) tout en se calquant sur lui pour ce qui est de l'extorsion d'un surtravail.

Mais, dans certains autres cas, la précarité juridique est plus entière, et c'est le travail lui-même qui est illégal. Dans les pays d'immigration, ce phénomène s'observe au sein de la population des étrangers en situation irrégulière (ou munis d'un titre de séjour n'ouvrant pas autorisation à travailler). Guerres, persécutions, famines ou tout simplement situations économiques sans avenir, tout cela augmente de par le monde le nombre de personnes déplacées : il est maintenant avéré que nulle mesure de protection des territoires nationaux contre l'« invasion étrangère » n'y fait rien. Les lois restrictives quant à l'emploi de ces étrangers deviennent alors un levier de l'exploitation puisque, contraints à la clandestinité, ces derniers se présentent à leurs employeurs dans un rapport de forces qui leur est défavorable. Le déni de citoyenneté vient ainsi au secours de la « flexibilité » chère aux capitalistes, qui se voient ainsi légitimés, au nom du service rendu aux étrangers en difficulté, dans tous leurs abus possibles en matière de salaire et de stabilité de l'emploi. Juridiquement infondée à revendiquer quoi que ce soit, la main-d'œuvre immigrée employée illégalement prolifère en général — ce n'est pas un hasard qu'on y trouve si souvent des enfants aussi — dans des secteurs tels que les récoltes saisonnières, la confection, les services touristiques ou les travaux publics, toutes activités dont les rythmes annuels sont variables et qui s'exercent souvent « à flux tendus » : il importe donc de pouvoir y exploiter un travail non statutaire, et ce sont les lois contre l'immigration qui, bien que tel ne soit pas leur objectif, y pourvoient. Si ces lois n'existaient pas, les employeurs auraient intérêt à ce qu'on les invente.

Pour qui veut les exploiter, les enfants constituent une synthèse de tous les cas qui viennent d'être évoqués, et par conséquent une véritable aubaine. Rappelons que la condition enfantine est provisoire et ne forme pas une classe sociale. Les enfants ont en commun avec leurs mères de ne pas avoir de place « naturelle » sur le marché du travail : si donc on consent à les y admettre, on dira qu'on leur rend service et que ce service est déjà en soi un salaire. Les gamins qui cassent des cailloux aujourd'hui en Asie sont les héritiers des bagnards de Cayenne, à cette différence près que c'est

parce que le droit les protège en principe contre l'exploitation que leur statut de travailleurs leur est cyniquement refusé. Enfin, ils partagent avec les immigrés clandestins, du point de vue du droit du travail, le sort d'être des non-personnes.

La réalité du travail des enfants est actuellement reconnue et dénoncée avec une vigueur croissante par la communauté internationale. Mais il nous appartient à nous autres, chercheurs, d'en proposer une interprétation théorique qui donne une force à la seule dénonciation, laquelle, il est inutile de se le cacher, semble parfois tourner à vide et même, dans les pires des cas, dresser inutilement toutes les parties concernées les unes contre les autres. Cette réalité, avons-nous dit, combine harmonieusement, quoique non sans friction, un ordre juridique visant (pas toujours consciemment) la négation du travailleur et un ordre économique qui pousse à dévaloriser le travail. Les témoins extrêmes de ce double processus sont en effet les enfants. Pour s'en convaincre, on peut examiner les préoccupations des diverses parties en présence, à savoir les enfants eux-mêmes, leurs parents, leurs employeurs et les pouvoirs publics.

L'État

À tout seigneur, tout honneur, commençons par l'État, qui légifère, qui applique (du moins s'il le veut et le peut) ses décisions par voies administrative et judiciaire et qui, peut-être par dessus tout autre impératif, s'insère dans une logique internationale. Il n'est pas utile de s'appesantir sur ce premier acteur qui - surtout d'ailleurs quand on le qualifie à l'extérieur de « fort » ou « autoritaire » — donne si rarement la priorité à l'instruction scolaire des enfants, et ferme parfois complaisamment les yeux sur les trafics dont ces derniers sont l'objet (quand ses agents n'en sont pas les instigateurs). Rappelons que presque partout les textes condamnent de telles pratiques dans leur principe, ce qui n'empêche pas leur expansion globale. Bien sûr, toute généralisation à propos des politiques étatiques serait inopportune, tant les contraintes subies par les pays diffèrent entre elles. Un petit nombre d'entre eux répriment à peu près efficacement l'exploitation des enfants; ils n'ont que peu de mérite à cela : ce sont généralement ceux que leur position privilégiée sur le marché mondial et qu'une consolidation juridique irréversible dispensent de mettre leur jeunesse au travail — encore faut-il noter en leur sein une recrudescence du phénomène, sous l'effet du chômage. Mais cette relative préservation des enfants vis-à-vis des exploiteurs ne doit pas cacher le déplacement du problème vers les pays maintenus sous leur dépendance et fragilisés par les règles commerciales et financières qu'ils leur imposent.

Faute de pouvoir proposer des solutions honorables de survie à leur population laborieuse, ces derniers pays font nécessairement preuve de laxisme quant au travail illégal en général, et à celui des enfants en particulier. Mais, dès lors qu'ils sont insérés dans le marché mondial, les mêmes pays ne se contentent pas toujours de tolérer les activités dites « informelles » à l'occasion desquelles s'effectue la répartition du produit national. Sans qu'un tel chantage soit nécessairement explicite, l'Etat peut franchir un pas supplémentaire en semblant tenir ce discours : « Notre pays est endetté. Si vous voulez que l'on éponge cette dette, travaillez pour l'exportation. » Et c'est ainsi que par une volonté qui leur échappe en partie, puisqu'elle est largement dictée par les pays acheteurs, les pouvoirs publics sont paradoxalement amenés à exercer leur autorité plus en faveur d'un accroissement du travail des enfants qu'en faveur de son abolition. « Fournissons de l'or, des tapis, des services etc. à moindre prix que nos voisins, et le problème du sous-développement sera résolu », telle est l'idée, qui conduit même certains gouvernements à se plaindre des attaques dont ils sont l'objet quant à leurs enfants au travail, autant de complots ourdis par les pays voisins et concurrents, disent-ils. Ceux que leur volonté politique écarte de ce chemin courent le risque de connaître l'isolement commercial et monétaire.

Les employeurs et les donneurs d'ordres

Le langage étatique de la compétitivité internationale trouve, bien évidemment, un écho dans celui des entrepreneurs et employeurs qui embauchent ce type de main-d'œuvre. À ce propos, il faudrait en finir avec certaines illusions concernant les bienfaits d'un « secteur informel », supposé royaume de la débrouillardise, et moyen pour la population de pallier les carences de l'Etat grâce à force emplois et revenus parallèles. Le mal nommé « secteur informel », c'est avant toute le royaume de l'exploitation des catégories les plus précarisées de la population, au premier rang desquelles les enfants. Certes, nombre d'activités informelles où sont impliqués les enfants apparaissent comme un simple prolongement de l'économie domestique et sont destinées au marché intérieur. Certains sont donc tentés de voir là un phénomène anodin, sinon moralement juste, où face à la pauvreté chaque membre de la cellule familiale apporte sa contribution à la survie du groupe; et d'ajouter que de tout temps les enfants ont, par exemple, participé aux travaux agricoles. Une telle banalisation pose doublement problème : premièrement, parce qu'elle puise très exactement ses arguments dans l'idéologie des exploiteurs de main-d'œuvre juvénile, lesquels ont tout intérêt à ce que leurs pratiques semblent découler d'un ordre naturel puisque séculaire; deuxièmement parce que, globalement, les temps ont changé, et

changent très vite pour un enfant au travail donné. Tous ceux qui ont enquêté savent avec quelle rapidité la logique du profit tend à s'imposer pour les enfants qui ont mis le doigt dans l'engrenage du travail. Dans le contexte de pénurie et de prolétarisation que connaissent les populations, notamment en milieu urbain, la mercantilisation de la puissance productive des enfants n'est jamais loin. Si le petit garçon aide son père à l'atelier ou la petite fille fait de même pour la tenue du ménage, dès lors que les parents sont eux-mêmes confrontés à un marché, la question de rentabiliser cette puissance de travail surgit presque automatiquement, en même temps que des prédateurs, extérieurs à l'unité domestique, de cette même puissance. Entre autres exemples, on connaît bien celui des fillettes placées comme bonnes à tout faire dans d'autres foyers. Mais on sait également que, derrière les activités en apparence les plus autonomes ou les plus familiales, se cachent souvent d'implacables réseaux, au sein desquels l'enfant n'est jamais confronté au donneur d'ordres et peut donc avoir l'illusion d'être à l'écart des circuits lucratifs. Telle est la force de l'idéologie qui métamorphose un rapport social d'exploitation en une simple stratégie de débrouillardise.

Pour l'acheteur final, l'intérêt de telles chaînes d'exploitation est patent. Il n'a pas non plus lui-même à connaître dans quelles conditions un produit lui est fourni. Le travail des enfants qui, rappelons-le, n'a pas d'existence juridique, se situe à l'autre bout de la chaîne : il peut donc l'ignorer. Cela lui permet d'être en accord avec sa conscience et avec la loi, puisque les intermédiaires non seulement font écran, mais endossent la responsabilité d'une embauche illégale d'enfants. Quant à ces intermédiaires, à la fois exploiteurs et exploités, ils arguent des conditions léonines qui leur sont faites par les donneurs d'ordres pour justifier cette embauche. C'est, de par le monde, un tel mécanisme qui est à l'œuvre notamment dans l'industrie du tapis, dans celle des pierres précieuses, dans la confection à domicile, ainsi que dans le commerce de rue et la récupération des déchets urbains. On notera enfin que, dans ces chaînes, les intermédiaires sont parfois tout simplement les parents eux-mêmes: c'est le résultat d'une stratégie commune chez les employeurs partout où la production peut être payée aux pièces ou au rendement. L'intégration de l'ensemble de l'unité domestique sévit ainsi notamment dans les grandes plantations, où le planteur n'embauche officiellement (loi oblige) que les adultes de la famille — voire seulement son chef — mais calcule leur salaire de sorte à les forcer, sous peine que les gains soient inférieurs aux dépenses essentielles à la survie du groupe, à mettre leurs enfants à la tâche.

Mais, qu'ils soient placés, jetés à la rue par la désagrégation de leur famille, ou encore constitués en prolongement des bras de leurs propres aînés, les enfants captés par de tels réseaux ont en commun d'être largement ignorés par la loi, sauf lorsque d'obscurs conflits d'intérêt poussent cette dernière à sévir (généralement plus contre les enfants eux-mêmes que contre le travail des enfants). C'est ici qu'apparaît le mieux la complicité de facto qui unit les employeurs aux faiseurs et gardiens de la loi.

À l'exception du cas très particulier des apprentis, qui sera évoqué plus loin, cette loi exclut d'emblée, et par définition, les enfants exploités de tout régime statutaire : on ne saurait appliquer le droit du travail à des personnes qui sont officiellement écartées du droit au travail, car ce serait alors enlever toute légitimité aux principes universalistes qui fondent la deuxième de ces contraintes juridiques. À l'instar de leurs homologues proxénètes dans l'industrie de la prostitution (juvénile y comprise), les employeurs d'enfants sont experts dans l'art de jouer de cette ambiguïté: puisqu'elle n'est pas reconnue, l'exploitation n'existe pas. Il est vrai que la contradiction a suscité la mise en place d'un certain nombre de garde-fous légaux, qui prévoient une sorte de statut transitoire (en général de 12 ou 14 ans jusqu'à 18 ans) et sont destinés à protéger le mineur au travail contre les abus et les nuisances à ses santé et équilibre. Le statut des mineurs au travail a une haute portée symbolique, puisqu'il vaut à la fois reconnaissance d'un état de fait et avertissement solennel à l'adresse des exploiteurs qui dépassent la mesure fixée par la loi. Mais, outre qu'il est formulé de façon extrêmement floue — du moins dans les conventions internationales, qui sont incapables de définir une limite rigoureuse entre « emploi » et « exploitation » —, ce statut reste en porte-àfaux par rapport à ses propres objectifs puisqu'il ne combat ni l'incapacité juridique du mineur devant son employeur ni les entraves à sa syndicalisation. La logique du statut particulier, qui privilégie la « protection » par rapport à la citoyenneté, est notoirement d'une faible portée pratique. Elle peut représenter, quoique ce ne soit pas son objectif, un danger accru pour les enfants dans la mesure où elle contraint leurs employeurs à dissimuler leurs abus et à troquer la connivence de leur main-d'œuvre juvénile contre la menace des foudres de la loi et du chômage.

De fait, par un mouvement naturel, que renforce le sentiment confus qu'ils font quelque chose de « pas bien », les employeurs recherchent tous les facteurs et toutes les situations qui peuvent mettre, tant physiquement que moralement, le travail des enfants à l'abri de la sanction sociale, afin de faire fonctionner sans préjudice le couple précarité juridique - précarité économique dont il est question ici. Plusieurs de ces procédés peuvent être signalés, mais tous se résument en une inversion volontaire du sens du mot « hors-la-loi ». Le premier est celui de l'extra-territorialité, réelle ou imaginaire, et résulte de l'existence de zones de non-droit, que leur éloignement géographique ou leur fonctionnement coutumier soustraient de facto à l'autorité administrative centrale. Hormis les

conjonctures de guerre civile, où il est évident que, en l'absence de contrôle étatique, les potentats locaux peuvent mobiliser sans retenue le travail des enfants (y compris pour les faire participer aux activités guerrières), les hasards climatiques et pédologiques de notre terre font que bien souvent les richesses minières ou végétales se situent en des endroits peu accessibles, où les agents de l'Etat sont peu nombreux et ne se sentent guère en position de force. D'où un second procédé, bien complémentaire : celui de l'intégration de ces agents publics aux mœurs locales, qui n'est autre que celui de la corruption. Mal payés en général, ils agissent sous la contrainte de leurs propres nécessités et des menaces qu'ils subissent dans un univers hostile, jusqu'à ce qu'ils deviennent rapidement — du moins ceux qui y survivent — partie prenante d'un ordre qu'ils étaient mandatés pour combattre. C'est ainsi que fonctionnent nombre de mines et de plantations, loin de tout contrôle légitime, où l'on sait le tribut payé par les enfants aux plus-values. Synthèses opportunes de ces deux premiers procédés, les territoires sous contrôle mafieux et, plus généralement, la jungle des villes et des bidonvilles, avec leurs lois parallèles, offrent des espaces propices à l'expansion sans frein de la mise au travail des enfants, loin des regards de la justice.

D'une certaine façon, cette extra-territorialité a son reflet chez les occidentaux, acheteurs de productions dérivant d'un travail juvénile exploité dans ces zones hors contrôle, sous l'effet du marché, de leurs goûts et, parfois, de leur aveuglement. Au vu des ravages créés par les politiques de « délocalisation », on ne peut manquer de faire un tel rapprochement : une quantité toujours croissante d'objets consommés par les pays nantis sont produits à moindre coût dans cette immense zone de non-droit que constitue l'univers du sous-développement, ce qui présente l'avantage d'en transférer la culpabilité aux pays producteurs. Cette attitude prolonge exactement celle des employeurs locaux de main-d'œuvre juvénile, habiles à invoquer la double pression que leur font subir le marché et les familles. Par une étrange inversion des causes et des effets, ainsi qu'en témoigne le succès récurrent du thème selon lequel « tout cela est une affaire d'éducation (ou de conscientisation) », les familles sont en effet souvent placées par l'opinion au cœur des responsabilités, et les employeurs manquent rarement d'invoquer, sûrs en cela de se faire l'écho du sens commun, la démission des parents. Ou du moins invoquentils le service qu'ils rendent aux familles « qui ne savent pas quoi faire de leurs enfants » en acceptant de prendre ces derniers sous leur « protection ».

Avant d'en revenir au parents, notons seulement ceci : le troisième procédé notable pour se mettre à l'abri de la règle juridique, c'est le recours aux ressources offertes par cette « planque » qu'est la cellule domestique. Anticipant sur ce qui sera dit à propos du mécanisme paternaliste, on peut avancer que le problème du travail des enfants serait en voie de solution s'il n'y avait pas cet irremplaçable rempart contre le droit des citoyens que constituent les familles. Sauf s'il y a conflit, quel inspecteur du travail, quel juge, quel policier peuvent pénétrer cet univers domestique que la tradition et la loi ont universellement soustrait au regard du droit? Les donneurs d'ordres le savent bien : toutes les fois que les exigences de la production le permettent, le meilleur employeur d'un enfant, c'est son géniteur — ce raisonnement vaut bien sûr aussi pour l'oncle, le grand frère ou la grande sœur, etc. Cela non seulement, comme on va le voir, à cause (sans jeu de mots) de son ascendant sur l'enfant, mais parce que le droit n'entre pas facilement dans les foyers, surtout en matière de travail. D'où le succès — la boucle est bouclée — de ces chaînes d'exploitation évoquées plus haut, dont le dernier maillon est le parent de l'enfant.

De la précarité économique à la précarité sociale

«Tout cela, c'est affaire de prise de conscience », « il faudrait donner la priorité au système éducatif », « le véritable problème, c'est le fatalisme des familles », « ce qui manque, ce sont des sanctions impitoyables contre les exploiteurs », « tout le monde est complice, parce que tout le monde y trouve son intérêt »...: on n'en finirait pas de dresser le catalogue des bonnes paroles qui hélas! semblent aussi reproductibles que l'exploitation des enfants. Dans cet arsenal de jugements stéréotypés — qui chacun tiennent d'ailleurs leur part de vrai —, les sentences les plus courantes contre l'autorité parentale méritent qu'on s'y attarde car c'est là sans doute que réside le nœud social du problème.

Les parents : la métaphore paternelle entre l'amour et l'intérêt

Pour ce qui est de leurs enfants, les parents (ici, encore une fois, entendus au sens large géniteurs, aînés ou tuteurs) sont confrontés à une alternative : travail scolaire ou travail professionnel. Il est rare que ces deux choix puissent être durablement compatibles en même temps, sauf (sous beaucoup de réserves) dans le cas de l'apprentissage. L'histoire contemporaine a imposé le modèle de la scolarisation mais, si tous y souscrivent dans les principes, seule une minorité de pays s'y conforme. Il n'est pas question de discuter ici du bien-fondé de cette option devenue universelle, mais de prendre la mesure des effets du décalage entre valeurs et pratiques sur les stratégies parentales.

Trois ordres de préoccupations sous-tendent généralement ces stratégies et entrent fréquemment en conflit les uns avec les autres. Le premier ordre ressortit aux nécessités de la simple reproduction physique: la survie quotidienne du groupe. Le deuxième est celui de la reproduction sociale du même groupe, qui implique une grande variété d'échanges marchands, matrimoniaux, symboliques; que cette reproduction réponde à une logique d'expansion (en termes de dépendants, de richesse ou de pouvoir) ou à un simple maintien, elle représente un coût additionnel par rapport à la seule reproduction physique, mais cette dernière en dépend dans la durée. Et troisièmement, dérivant de la seconde préoccupation, il y a celle d'investir sur les enfants soit dans l'instant, soit de manière différée, de sorte à se perpétuer comme groupe.

Cet ensemble de stratégies — qu'on aurait tout aussi bien pu nommer « contraintes » — s'entrechoque et détermine un résultat d'autant plus complexe sur le sort des enfants qu'il se déploie dans le cadre d'un rapport social inégalitaire (où l'âge fournit le prétexte): la domination. Cette dernière s'exercera d'autant plus aisément au sein de l'unité familiale qu'aucune autre instance politique, telle qu'avant tout l'État, ne sera capable de remplir des fonctions analogues. En situation de pénurie, les trois ordres de préoccupations précités poussent d'un seul mouvement à mettre précocement les enfants au travail. On le fera par exemple pourfinancer un mariage ou pour éponger une dette. Or, c'est évident, les pays où la précarité économique des familles est la plus grande sont précisément ceux où le système scolaire est le plus déficient, tant en quantité et qualité que par le peu de perspectives professionnelles qu'il offre.

S'il est donc une observation clinique qui met tous les observateurs d'accord, c'est bien celle-ci : les défaillances de l'école et le travail des enfants sont fortement corrélés. Partant de là, les analyses divergent. Il n'est pas rare d'entendre dire que les parents sacrifient leurs enfants sur l'autel de l'exploitation plutôt que de se sacrifier eux-mêmes pour leur offrir une bonne formation, et qu'il s'agit là d'une conduite égoïste, à courte vue et créatrice de blocages ultérieurs encore plus graves. D'autres estiment au contraire qu'il ne sert à rien d'envoyer un enfant à l'école quand celle-ci n'apporte pas de débouchés : la famille perdrait ainsi doublement, puisqu'elle immobiliserait la force de travail de ses jeunes membres tout en dépensant pour une scolarité aléatoire et coûteuse. Mais une chose paraît certaine: nous avons ici une convergence entre les nécessités de la reproduction et les appétits des employeurs d'enfants. Patente quand l'unité domestique et l'unité professionnelle ne font qu'un, la complicité des parties est masquée par un dispositif idéologique de déculpabilisation; ainsi, on dira fréquemment que les enfants sont placés « pour ne pas traîner dans la rue », « pour apprendre un métier », « pour se faire un peu d'argent de poche », ou encore tout simplement « parce qu'il n'y a pas d'école ». Le rapport d'exploitation qui se met en place prend dès lors l'allure d'un rapport de protection.

C'est ici qu'intervient la deuxième particularité du travail des enfants. De manière générale, et malgré un nombre sans doute croissant d'exceptions (dans les mines, dans les fabriques, par exemple, où s'exerce la règle du capitalisme le plus primitif), les relations de travail portent l'empreinte du paternalisme qui règne dans l'univers domestique. Cette caractéristique s'articule fort bien à la situation de non-droit dans laquelle sont placés les enfants au travail : puisque leur âge leur interdit l'accès à tout statut de type contractuel, c'est la soumission coutumière à l'autorité du pater, « sévère mais bienveillant », qui vient remplir cette fonction laissée vacante par la loi. Le paternalisme se définit comme un rapport de domination qui associe la force et la protection, et dont le contenu est (ou fait croire qu'il est) viager mais non contractuel. Son action est très visible dans le cas des apprentis — y compris de ceux qui ont atteint l'âge adulte : l'employeur n'est pas un « employeur » mais un « maître », il doit considérer ses employés comme ses propres enfants, et les sacrifices qu'il leur demande, les châtiments qu'il leur inflige, en bref l'oppression qu'il leur fait subir, tout cela est fait dans leur intérêt. C'est le modèle familial, basé sur la toute-puissance paternelle, qui semble s'imposer dans l'univers du travail, comme simple prolongement d'une loi naturelle.

La question du salaire illustre et confirme l'omniprésence du paternalisme. En règle générale, la rétribution de l'enfant exploité épouse ce rapport social particulier. Premièrement, quand elle existe, elle est inférieure à ce qu'il lui faudrait pour pourvoir à ses nécessités vitales : il est donc mis en dépendance soit de sa famille, soit de son employeur pour se maintenir en vie, ce qui est un obstacle à l'émancipation. Deuxièmement, par conséquent, toutes les fois où le contexte social le permettra, elle prendra la forme d'un quasi-salaire en nature (hébergement, alimentation, cadeaux) plutôt qu'en espèces, et sera distillée au compte-gouttes, de sorte à prévenir toute possibilité d'épargne; ou encore, le patron gérera une épargne pour l'enfant à partir de retenues sur le salaire. Troisièmement, elle est arbitraire, liée aux résultats financiers de l'activité, et surtout instable : la dépendance se voit renforcée par l'incertitude des gains, en même temps que les enfants sont mis en position d'attentisme, de concurrence entre eux, de crainte de la faute et de désir de faire du zèle. Aussi le paternalisme à l'œuvre se traduit-il. dans l'imaginaire des enfants, par la métamorphose du salaire en récompense et, par suite, de la conscience de classe en gratitude. Le verrouillage est d'autant plus pervers que, en se transformant en « père » de son employé, le patron contracte en principe des devoirs à son égard, ainsi qu'il en est à l'intérieur d'une famille, et que de ce fait la protection et l'exploitation agissent dialectiquement l'une sur l'autre pour se renforcer et empêcher toute velléité de fuite hors du système. Cette situation n'est pas sans rappeler celle qui liait autrefois les maîtres aux esclaves : au moment de leur émancipation, il arrivait que ces derniers fussent rendus incapables d'assumer leur nouvelle indépendance; de la même manière, des enfants trop longtemps prisonniers de la logique implacable du paternalisme sont comme des oiseaux à qui l'on a coupé les ailes. Ultime perversité de cette logique: si ces ailes leur repoussent et leur permettent des lendemains autonomes, ils arriveront dans la vie adulte avec ce redoutable héritage — leur apprentissage passé des ressorts de la servitude — qui leur servira peut-être pour, à leur tour, en user contre leurs cadets. Certains des plus durs exploiteurs, du moins dans la classe des intermédiaires des chaînes d'exploitation évoquées plus haut, se recrutent ainsi parmi ceux qui en ont eux-mêmes fait les frais.

Les contradictions de la soumission paternaliste

Le modèle présenté ici, qui trouve sa forme la plus accomplie dans l'apprentissage traditionnel (c'est-à-dire non institutionnel), paraît fonctionner universellement comme référence sociale pour l'exploitation des enfants. Mais, en pratique, il connaît bien des avatars, dont une part est due aux réactions et aux conduites des enfants eux-mêmes, qui peuvent contredire son application à l'état pur. Dès lors qu'il se fonde sur un déni de statut, un paternalisme de ce type opère dans un champ idéologique contradictoire toutes les fois qu'il n'est pas compensé par le contrat coutumier qui lie l'enfant à ses protecteurs. Il est donc porteur de ruptures au seinde son propre dispositif, et il n'y a guère que quand parents et employeurs se confondent qu'il puisse faire entièrement illusion. Par contre, le placement d'un enfant hors de l'unité familiale se présente souvent à ses yeux comme un manquement au devoir dont ses géniteurs se rendent coupables, tandis que, de façon complémentaire, la réalité brutale de l'exploitation lui apparaît maintes fois pour ce qu'elle est (même si cette perception est confuse).

Comme êtres doués de pensée et de sentiments, comme interlocuteurs et plus généralement comme personnes, les enfants au
travail sont les grands absents des campagnes et des études qui
les concernent. En dépit de louables et superbes exceptions, le
paternalisme, tel qu'il provient de la symbiose entre parents et
employeurs évoquée ci-dessus, a son reflet dans l'action et la
réflexion essentiellement protectrices dont ils sont les objets
— sinon les victimes. À leur corps défendant, ceux qui les soutiennent entrent souvent dans la même logique que leurs exploiteurs, dont le moindre des paradoxes n'est pas que l'appel à
l'abolition renforce encore plus la précarité et l'état de dépendance de ceux que l'on prétend aider. En particulier, l'appropriation du sort des enfants au service de la notoriété personnelle
de leurs mentors fait, hélas! l'effet d'un surcroît de paternalisme
et conduit donc davantage à... infantiliser l'enfant. Les intentions

ne sont pas ici en cause, mais seulement le fait qu'elles peuvent, faute de pouvoir se concrétiser par un changement réel des règles du jeu international qui poussent à l'exploitation des enfants, aboutir à un enfermement complémentaire. Les commerçants internationaux de produits faits par les enfants en savent quelque chose, de même que les institutions financières qui mettent la planète en coupe réglée, puisque l'action paternaliste des bonnes volontés leur permet de dresser les producteurs les uns contre les autres, pour le plus grand bénéfice des acheteurs.

Il est donc utile de regarder ce qui se dessine comme solutions et ce qui se présente comme blocages du côté des enfants euxmêmes. Ce serait bien sûr illusoire de ne pas tomber, à ce propos, dans les pièges qui viennent d'être indiqués et, de surcroît, injuste de critiquer ceux qui consacrent leur énergie à sauver les enfants de l'exploitation. Mais le chercheur, dont c'est à la fois le privilège et la faiblesse de n'être engagé dans aucune action, peut contribuer à débroussailler les pistes.

Quelle que soit leur situation, les enfants exploités demandent à mon avis quatre choses: premièrement, qu'on les libère de toute servitude; deuxièmement, qu'on les paye selon leurs mérites; troisièmement, qu'on les laisse en paix; enfin — ce qui coiffe le tout —, qu'on les respecte. D'après tout ce qui a été écrit sur eux, ces revendications paraissent couvrir l'essentiel de leurs aspirations. Mais elles sont pleines d'ambiguïtés car elles se formulent dans un espace politique, économique et social dont le contenu général est celui de la soumission. En outre, elles proviennent de lieux de travail fort divers. Il convient donc d'en examiner à la fois les contradictions et les spécificités, en ayant toujours à l'esprit l'omniprésence du paternalisme. Faute de pouvoir examiner tous les cas, il est cependant possible de déceler quelques régularités typiques à partir de la nature des liens qui les unissent à leurs parents et employeurs.

Une précision cependant sur la typologie proposée ci-dessous : aucun des cas présentés n'épuise la réalité empirique, et ils ne sont pas exclusifs les uns des autres. En outre, on aura toujours à l'esprit que les réactions des enfants à ces situations sont largement déterminées par le fait qu'un jour, ils ne seront plus des enfants. Enfin, il n'existe pas d'« enfant » en général. Mais la complexité des faits et des pratiques ne doit pas nous dispenser de partir à la recherche de configurations théoriquement plausibles à la lumière desquelles les situations particulières peuvent être interprétées.

L'enfant chez les siens

La situation sans doute la plus répandue est celle des enfants qui travaillent soit directement pour leur famille, soit en famille pour le compte d'un employeur ou d'un donneur d'ordres exté-

rieur — selon qu'on est plus ou moins inséré dans le marché, il existe tout un continuum entre ces deux pôles. La préoccupation dominante est ici celle de la survie et du partage. Le paternalisme agit à plein rendement puisque l'enfant pense échanger sa puissance productive contre le maintien du groupe qui le protège : son imaginaire combine les deux principes de la solidarité et de la dépendance. Tant que la règle coutumière du jeu n'est pas rompue par des conduites capitalistes des aînés, ce système est reproductible. Mais si, quand les brèches du marché leur ouvrent des possibilités d'accumuler (même lorsque les fruits de leur accumulation sont appropriés par leurs commanditaires — cela n'y change rien), les parents se transforment en exploiteurs, le contrat moral se voit rompu et l'enfant devient conscient d'être spolié. Il y a là une contribution involontaire du paternalisme à son autonomisation car il sera alors tenté de jouir pour lui-même des fruits de son labeur. C'est de cette façon que vient l'émancipation, laquelle se traduira par la démultiplication des cellules familiales et productives; rien dans ce processus n'est en soi subversif, puisque ce n'est pas le principe même de la subordination qui est en cause mais seulement celui de la destination des gains. Ce sera encore plus vrai si l'apport personnel de l'enfant est détourné à des fins qui ne lui paraissent pas immédiatement utiles, telles les dépenses pour financer des fêtes ou pour maintenir le prestige social de la famille. Il reconnaîtra d'autant moins la légitimité de telles dépenses que celles-ci, se traduisant pour lui par un surcroît de mobilisation au travail, auront pour cela d'autant moins de retombées positives sur la part quotidienne qu'il peut réserver à la détente — c'est ce que l'on pourrait nommer le syndrome de Cendrillon. Ce dysfonctionnement important du paternalisme ne se concrétise pourtant que rarement par des ruptures car sa force est ici, avant tout, d'inculquer à l'enfant le désir d'inverser un jour la situation de dépendance qui lui est faite: vivant dans cette attente, il retient sa rébellion jusqu'au moment où les circonstances le convertiront en chef de maisonnée. Ou du moins ses velléités d'émancipation sont neutralisées par le fatalisme que contient la proposition paternaliste, et que viennent opportunément confirmer les principes religieux; et d'ailleurs, « moi aussi, j'en ai bavé » ajoutera son aîné, comme pour souligner le côté naturel de l'exploitation.

Les enfants qui accompagnent leurs parents sur les lieux de la production appartiennent à la même catégorie. Mais ici, la confrontation au marché ou à un donneur d'ouvrage qui baisse toujours plus ses prix d'achat est remplacée par le contact direct entre un employeur et une famille employée. Il en résulte que, premièrement, la médiation du marché ne fait plus écran à l'exploitation et, deuxièmement, confrontés (même si c'est sous couvert du chef de famille) à un employeur aussi visible que puissant,

les enfants sont parfois amenés à aller spontanément au devant de l'exploitation. C'est le cas dans les grandes plantations. Le paternalisme agit comme dans la cellule familiale qui travaille pour son propre compte : on voit mal au nom de quoi un enfant refuserait de suivre son père et sa mère sur le lieu de la récolte, quand sa subsistance quotidienne en dépend. Mais, hors de l'univers domestique, devant un entrepreneur qui calcule les salaires en fonction de cet investissement collectif dans le travail — et, par un abaissement régulier du prix de la tâche, le rend ainsi toujours plus nécessaire —, l'enfant est en face d'une situation nouvelle qui lui proiette en pleine face les incertitudes de son avenir. Ce que la gestion familiale du revenu lui cachait est ici rendu immédiatement visible par la présence de son employeur: non seulement pour que les gains de la famille (évidemment toujours payés au rendement) soient maintenus, mais surtout pour que son propre avenir soit assuré, il a intérêt à faire du zèle et à tirer le plus possible de sa capacité productive. L'enfant « en rajoute », améliore sans cesse ses propres performances, voulant par là montrer en même temps combien sa famille mérite d'être dans l'emploi, et l'intérêt qu'il y aura à l'embaucher lui-même dans le futur. Si cette tentation ne surgissait pas spontanément, les parents sauraient d'ailleurs rappeler l'enfant à l'ordre impitoyable de ce système d'exploitation déléguée, surtout quand il se double d'un contrôle patronal sur les magasins où la famille doit s'approvisionner. Ces comportements d'émulation (dont on sait les effets néfastes sur la santé), que l'on rencontre aussi dans les ateliers et plus généralement toutes les fois que des travailleurs sont mis en concurrence, sont typiques des formes de domination où se font face une offre collective de travail et un employeur unique. Le paternalisme est ici à la fois confié à la gestion de la famille et coiffé par la toute-puissance – qui prendra volontiers une tournure bienveillante — du patron. Il a, pour ce dernier, l'avantage de mettre à contribution toutes les ressources de la domination domestique. Mais il présente, en corollaire, le défaut de mal prévenir les risques d'explosion : en effet, comme maintes révoltes et émeutes le montrent, l'exploitation dépasse facilement les bornes supportables car les exploiteurs ont tendance à oublier que l'équilibre du paternalisme est fragile par nature et à croire que leurs appétits ne rencontrent pas de limite physique. Or il y a des seuils au-delà desquels la solidarité familiale, hier à leur service, finit par se retourner contre eux, quand par exemple aucune garantie d'emploi n'est plus assurée, ou quand les malversations sur les salaires versés deviennent trop visibles. Une fois épuisées les méthodes classiques d'intimidation (religieuses, policières, etc.), ils auront alors devant eux, avec souvent les enfants aux premières lignes, des communautés familiales qu'ils auront paradoxalement contribué à souder par leur politique paternaliste.

L'enfant placé

L'enfant placé ailleurs que chez lui ou, pire, vendu est en partie dépossédé du pouvoir de négociation qu'il avait plus ou moins au sein de sa famille à travers les mécanismes défensifs propres à son âge comme les colères, la maladie, le chantage affectif, les alliances avec d'autres cadets, la fugue, le mariage précoce, etc. Plongé par force dans un univers étranger (ou poussé là par intérêt, s'il s'agit d'une famille alliée), il est en position d'isolement, tant physique qu'affectif, ce qui le conduit à prendre des habitudes de silence et à accumuler pour son propre compte rancœurs et ambitions variées. C'est ainsi, par exemple, que tous ceux qui ont approché des enfants victimes de la servitude pour dettes ont noté chez eux un étonnant mélange de maturité précoce et d'incapacité à parler. Dans le paternalisme domestique réinterprété par ses employeurs, c'est donc l'aspect disciplinaire et les ressorts de la crainte qui l'emportent sur le discours bienveillant et protecteur, ainsi que c'est notable pour les enfants mis en prostitution. Autant dire qu'un tel paternalisme réduit à sa fonction répressive ne représentera pas ultérieurement pour lui, s'il est émancipé, un système positif lors de son insertion professionnelle et familiale. L'alternative oscillera souvent entre la marginalisation et la reproduction à son profit d'une brutalité qu'il exercera avec d'autant moins de scrupules sur d'autres à son tour que cela aura été son unique expérience des rapports sociaux; dans le cas des filles ayant eu un passé de bonnes à tout faire, un mécanisme analogue, c'est-à-dire tout aussi naturel à leurs yeux, les poussera à se délivrer d'une dépendance pour tomber dans une autre, celle d'un conjoint. Globalement, quoique sans doute à des degrés divers, cette catégorie d'enfants au travail est maintenue dans une position d'irresponsabilité prolongée.

Il faut ici faire une parenthèse sur le cas des apprentis, qui relève de la même catégorie mais où l'enfant est censé recevoir une contrepartie : celle de l'acquisition d'un métier, supposé le tirer d'affaire lorsqu'il sera adulte. Il faut le dire avec force, et à la mesure du tout-puissant discours paternaliste sur cette question : comme de nombreuses enquêtes le prouvent, l'apprentissage n'est bien souvent qu'une imposture destinée à parer l'exploitation des mérites de la formation — et cette observation pessimiste vaut également pour les pays riches. Certes, ne serait-ce que pour assurer à long terme la relève de ses patrons, l'artisanat a besoin de produire des qualifications. Mais on remarquera que, d'une part, l'acquisition de celles-ci est souvent réservée aux seuls cadets de la propre famille du patron et ne concerne en rien les autres employés et. d'autre part, la standardisation des productions fait qu'une proportion majoritaire des gestes productifs de l'atelier sont routiniers et ne font que très peu appel à des savoir-faire complexes. Un apprentissage réel et efficace fait mauvais ménage avec les lois

actuelles du marché qui, sous une pression drastique des prix à la baisse, font passer les impératifs de la production avant ceux de la formation. Il reste — c'est ce qu'il importe de relever — que le paternalisme agit en faveur de l'exploitation des apprentis comme un levier d'une redoutable efficacité. Précisément parce qu'elle est aléatoire, arbitraire et souvent interminable, la formation professionnelle agit comme une chimère dans l'imaginaire des enfants et motive leur subordination. La raison du travail fourni s'inverse dans leur esprit : loin d'être vu comme source de profit, ce travail fait figure de salaire versé au « maître » pour le prix de l'instruction recue de ce dernier. A la limite, pour maintenir sa domination, le patron a intérêt à maintenir ses jeunes protégés dans l'ignorance : c'est à la fois le moyen de légitimer l'absence de salaire et la menace du châtiment, si présente dans les ateliers d'apprentissage. Des enquêtes montrent que les apprentis sont loin d'être toujours dupes de ce mécanisme. Mais, pour y échapper, il n'existe d'autre solution que la fuite : décision très grave qui revient à rompre le contrat passé entre la famille et l'employeur et donc soit à s'isoler, soit à subir, si l'on est rattrapé, un enfermement disciplinaire accru.

L'enfant salarié

Les enfants que l'insuffisance des ressources des adultes de la famille jette par nécessité sur un marché du travail plus anonyme constituent un ensemble quelque peu différent. Que ce soit dans les mines (où ils sont très recherchés pour leur petite taille), dans les fabriques ou dans les travaux agricoles saisonniers, il font sans autre intermédiaire l'expérience d'un patron ou d'un contremaître, de la concurrence entre ouvriers et du marchandage salarial. Tant l'injustice des sommes reçues — puisque, rappelons-le, le sous-paiement est un trait universel de leur condition laborieuse que la dureté des conditions de travail et la longueur des journées ne sont pas ici masquées par les effets anesthésiants de l'idéologie paternaliste. La réalité du capitalisme leur apparaît au grand jour. Souvent, contrairement au cas des enfants placés, leur mise au travail ne s'accompagne pas d'un arrachement forcé à la cellule domestique, qu'ils contribuent au contraire à entretenir directement. Mais il est probable que, dans bien des cas, ce rôle actif dans la reproduction sape les rapports habituels de soumission au sein de cette communauté, en ôtant toutes prérogatives traditionnelles à leurs géniteurs. On voit qu'ici pareillement la logique du paternalisme pourra être prise à contre-pied, surtout lorsque les gains de l'enfant deviennent la principale ressource et s'accompagnent du désœuvrement contraint ou non (voire du départ) du chef de famille. Sans que cette hypothèse justifie en rien de telles stratégies familiales de mise au travail ni l'exploitation dont ils sont les victimes, on peut supposer que la condition faite à ces

enfants, précisément parce que leur enfance leur est confisquée et qu'ils ne peuvent compter sur aucune protection, agit dans le sens de la responsabilité. Il se dresse cependant un obstacle puissant devant leur accès à une citoyenneté entière : c'est celui de leur non-reconnaissance de jure comme travailleurs.

Sur les difficultés issues de ce déni juridique — qui a été abondamment commenté plus haut —, il faut ici faire un commentaire additionnel, en tentant de se mettre à la place des intéressés. Décrétés inférieurs par la société, sous le prétexte (juste en principe) que leur âge leur donne le droit d'être écartés de toute exploitation, ceux d'entre eux qui y sont soumis n'ont d'autre ressource que d'apprendre les codes et les réflexes de la clandestinité. Leurs patrons sauront les y inciter, puisque la menace de la dénonciation ou du licenciement plane sur leurs lendemains. Ils seront parfois aidés en cela par des autorités administratives corrompues, dont l'intérêt est de transformer la lutte contre le travail des enfants en lutte contre les enfants au travail.

Cette répression suivra des voies tortueuses, au gré de facteurs divers : entre autres, la concurrence que se mènent les employeurs entre eux (source de dénonciations), les initiatives des agents publics compétents (souvent destinées, par l'intimidation, à recevoir un bakchich pour prix de leur silence), le souci des autorités de soigner la bonne réputation internationale de leur pays. Par un effet paradoxal, puisque les enfants sont demandeurs de travail, la menace de la loi les soude à leurs employeurs et rend tout le monde complice devant cet ennemi commun qu'est l'Etat. Ici encore, l'exploitation est rendue possible par la force de l'imaginaire — bien peu de pays en effet répriment réellement le travail des enfants. Que ces derniers soient si souvent les premiers défenseurs de leur propre sort, faute d'autre solution à l'échelle nationale, voilà qui met tout particulièrement dans l'embarras les organisations caritatives qui se consacrent à l'éradication du travail juvénile. Elles sont en effet tiraillées entre deux pôles : la lutte pour l'abolition et la lutte pour la reconnaissance salariale et statutaire des enfants au travail, avec ce danger constant que le premier des objectifs débouche sur une précarisation accrue, et le second sur une légitimation de ce que l'on veut condamner.

L'enfant des rues : une situation qui résume tout

Il y a enfin les enfants des rues. L'impression spontanée que partagent parfois le visiteur non averti, l'autochtone, voire le journaliste ou le sociologue est que, dans cet univers très dur qui mêle débrouillardise et délinquance, c'est « chacun pour soi ». Ce fantasme exotique est heureusement, sous l'effet d'études et de reportages toujours plus nombreux, en perte de vitesse : on sait maintenant que ces enfants sont fréquemment pris dans des réseaux. Une

tentation contraire est de voir des mafias partout et de dédouaner ainsi la conscience universelle en arguant que, dans les pays pauvres, les gens s'exploitent entre eux. Qu'en est-il exactement et, en particulier, le rapport social paternaliste opère-t-il dans la rue?

Rappelons d'abord qu'on doit au moins distinguer les enfants qui travaillent dans la rue mais n'y habitent pas de ceux qui y vivent et y travaillent. Seuls ces derniers sont les témoins de la dissolution du tissu familial. Les premiers sont pris dans une ou deux structures, selon que leur activité est directement faite pour le compte de leur famille ou qu'elle s'exerce pour un patron de la rue, à charge pour eux de rapporter la recette dans le ménage. Cependant, même ceux qui travaillent directement pour leurs parents sont mis dans une position plus précaire que « l'enfant chez les siens » évoqué plus haut car le site de leur travail en fait la proie de systèmes parallèles de domination, voire de racket. De manière générale, ces systèmes, qui prennent la forme de bandes ou de réseaux hiérarchisés, tendent à surgir et à s'imposer spontanément comme la seule réponse possible à cet univers hostile marqué par la menace policière, la malveillance des commerçants et passants et les rivalités entre groupes rivaux. Le premier contenu de ces nécessaires regroupements a toutes les apparences de la solidarité, qui supplante ou complète, selon les cas, les fonctions remplies par la famille. Mais, sous l'effet des risques collectivement encourus et de la concurrence que se font les enfants pour s'approprier une clientèle, ces collectifs aboutissent automatiquement à la définition de territoires où la protection exercée par les chefs sur les plus jeunes (ou les plus nouveaux, ou les plus faibles) débouche elle-même aisément sur la violence. C'est donc bien, en ce sens, un ensemble de rapports sociaux de type paternaliste qui est à l'œuvre dans la rue, et c'est souvent sur sa base que s'effectue la répartition du produit. Mais il présente la particularité d'être précaire, puisque les positions respectives des enfants sont sans cesse redéfinies par l'usage de la force et par l'irruption de nouveaux arrivants dans le système. Il peut entrer en concurrence avec le paternalisme plus viager de la famille, lorsque les enfants ont à subir des ordres contradictoires ou à payer un tribut sur leur travail à leurs deux groupes d'appartenance en même temps. Cette concurrence vient à son tour renforcer, dans le binôme paternaliste force - protection, le poids du premier terme. Même lorsque l'enfant est soumis au pur et simple racket de la part de ses « protecteurs », le paternalisme ne disparaît pas pour autant, ne serait-ce que parce que ce mécanisme extrême d'extorsion passe par la nécessaire acceptation, consciente ou non, d'une position de servilité ou au moins de soumission à l'égard de ses protecteurs.

Mais la précarité des enfants des rues se combine avec l'existence de ces systèmes parallèles de contrôle pour susciter la convoitise et faciliter les visées de donneurs d'ordres extérieurs au monde enfantin. Ce phénomène est encore mal connu dans ses détails, mais il paraît certain que les réseaux d'enfants sont fréquemment des structures qui débouchent sur une exploitation en chaîne, que les profits soient productifs ou commerciaux. L'analogie est possible avec le cas des enfants du tapis qui travaillent chez un façonnier, lui-même lié à un fabricant, lui-même agissant pour le compte d'un donneur d'ouvrage. La vente à la sauvette de produits manufacturés (surtout s'il s'agit de biens volés ou acquis en contrebande) comme la récupération des ordures ou encore la fabrication d'objets artisanaux nous font nécessairement remonter à l'économie dite « formelle », c'est-à-dire aux usines, aux grossistes, aux supermarchés, aux mécaniciens, etc. — à quoi il faudrait ajouter les trafiquants de drogue —, bref aux détenteurs des moyens de production et de circulation.

Nous avons ici le secret de cette prolifération des enfants des rues, qui est si caractéristique des économies en détresse et qui à elle seule témoigne de la condition générale de l'enfance exploitée. Ce n'est pas seulement parce que le diktat libéral des organisations financières internationales conduit en droite ligne à l'appauvrissement ou même à la dislocation des familles et, d'un même mouvement, à la faillite des États en matière de scolarisation, ce n'est pas seulement par l'effet de cette logique affameuse que tant d'enfants sont jetés dans l'univers du travail ou dans cet ultime refuge qu'est la rue. C'est surtout, si l'on se met du point de vue des intérêts qui avancent à couvert sous la bannière du libéralisme, une mécanique positive, c'est-à-dire profitable. Doublement profitable puisque, d'un côté, une masse fabuleuse de force de travail est ainsi libérée dans des conditions de fragilité particulièrement propices à une exploitation sans frein et, de l'autre, ils peuvent déléguer à leurs propres victimes l'autorité disciplinaire indispensable à toute extraction de plus-value. Les enfants des rues constituent un exemple extrême mais significatif: que leurs activités soient délictueuses ou simplement en marge de la loi, ces enfants ne sont pas au chômage. Aidés en cela par des structures qui se modèlent sur la soumission domestique et qu'ils ne sauraient assumer directement eux-mêmes qu'en généralisant l'esclavage, les ultimes bénéficiaires du travail des enfants des rues profitent de ces derniers bien mieux qu'ils ne le feraient si ces enfants étaient des travailleurs reconnus. Cela vaut, je crois, quoique diversement, pour l'ensemble des enfants exploités. Et, toutes les fois qu'il le peut, le capitaliste préfère utiliser les ressources du paternalisme plutôt que le contrat légal mais impersonnel.

C'est pourquoi je me demande en conclusion, au risque de heurter les abolitionnistes, si le combat contre l'exploitation des enfants ne passe pas par leur préalable reconnaissance statutaire comme travailleurs à part entière et par une lutte concomitante pour leur libération de l'emprise paternaliste sous toutes ses formes. De voir qu'ils ne pourraient plus s'en remettre à la si miraculeuse recette de la domination domestique, voilà qui gênerait peut-être encore plus les exploiteurs d'enfants que toutes les recommandations internationales. Il est vrai que cette option est sans doute tout aussi utopique que l'autre, dans l'ordre actuel des choses sur notre planète.

STATUT DE MINEUR ET MODÈLE PARENTAL

L'emploi des enfants sur le marché du travail capitaliste — une étude de cas réalisée en Grande-Bretagne —

Michaël Lavalette

En Grande-Bretagne, on percoit habituellement le travail des enfants comme un phénomène purement historique, ou bien comme quelque chose qui se passe « dans le tiers monde »¹. Et pourtant, un courant régulier de rapports rédigés ces dernières années donne à penser qu'un travail salarié demeure un trait significatif de la vie des enfants britanniques au cours de leur scolarité. Les causes de ce phénomène, cependant, n'ont fait l'objet, jusqu'à présent, que d'une théorisation insuffisante. C'est en termes économiques que les explications sont généralement avancées, mais celles-ci ne permettent pas de situer le travail de l'enfant dans un contexte social et politique plus vaste. Les écrits sur le travail de l'enfant dans les « Pays nouvellement industrialisés » (PNI) et dans les « Pays en développement » (PED) reconnaissent l'existence des facteurs socio-politiques, mais la pertinence d'une telle recherche n'a pas toujours été reconnue, appliquée au cas britannique. Cet article vise, en conséquence, à examiner l'état de la recherche britannique et les explications couramment proposées par ces chercheurs sur la perpétuation du travail des enfants. Les paradigmes théoriques proposés seront critiqués et, en leur place, il sera suggéré qu'une lecture plus critique des enquêtes effectuées dans les PNI et les PED nous permet de percevoir le travail des enfants comme un trait structurel des économies capitalistes modernes, dont la forme précise pourra varier en fonction de leur histoire et leurs cultures propres.

Voir Hobbs, Lindsay et McKechnie, pp. 215-222 de cet ouvrage (B.S.).

Quelques définitions

On considère généralement que si, en Grande-Bretagne, des enfants travaillent, ils exécutent des travaux légers et sains, compatibles avec la scolarité et que ces travaux participent à la transition vers l'état adulte. On retrouve ce point de vue dans les écrits de certains chercheurs qui, en conséquence, ont essayé d'établir une distinction entre « child work », perçu positivement et « child labour », perçu négativement.

Une telle distinction est explicite dans les travaux de Fyfe et de Whittaker. Pour Whittaker, l'adolescent en bonne santé des pays de l'Ouest qui livre les journaux avant d'aller à l'école est un « child worker ». Ceci, parce qu'il n'existe aucune contrainte économique qui force l'enfant à être employé; il s'agit plutôt d'un enfant « qui garde son salaire pour le dépenser pour des choses considérées comme "indispensables" dans leur "groupe" d'appartenance : jeans ou disques à la dernière mode ou, de plus en plus, vidéos et ordinateurs familiaux... Il veut simplement augmenter son argent de poche » (1986: 20). Le « child labour » est défini comme un travail qui ne se produit pas dans des conditions aussi idylliques. On considère, par définition, qu'un certain degré de contrainte économique est associé à cette expression et que, selon Fyfe, elle implique « un engagement en temps et en énergie qui affecte les possibilités des enfants à participer à des activités ludiques et éducatives. Le travail forcé des enfants est, en conclusion, un travail qui altère la santé et le développement des enfants » (Fyfe 1989: 4).

Pourtant, cette distinction n'est pas réellement utile. Bien évidemment, Fyfe et Whittaker ont raison lorsqu'ils suggèrent que le travail de l'enfant peut être soit bon soit mauvais, selon le contexte social dans lequel il est effectué, mais le simple fait d'étiqueter différemment les deux types de pratique proposés n'aide en rien à la compréhension du sujet. Car une telle distinction revient, en fait, à nous faire énoncer de pures tautologies : c'est le simple fait de supposer, a priori, que la tâche n'affectera pas les activités de loisir, ludiques ou éducatives de l'enfant qui justifiera qu'un travail soit classé comme « child work » — par opposition à « child labour ». Dans l'état actuel des connaissances, autant l'avouer, nous ne sommes pas en mesure de clairement différencier un travail « acceptable » ou « non acceptable » pour les enfants.

Voici quelques définitions que nous utiliserons dans cet article. Tout d'abord, « child » signifie toute personne jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Ensuite « child work », « child labour » seront utilisés comme véritables synonymes, de même que le terme de

« child employment »: tous trois définissant des activités rémunérées effectuées en dehors de la famille, c'est-à-dire lorsque l'activité se livre au marché de l'emploi et le travailleur se vend comme un produit. Cette définition exclut les stages de travail organisés par l'école et deux autres champs importants d'expérience du travail : les activités de travail domestique des enfants, et les enfants qui travaillent pour leurs parents dans l'affaire familiale ; que les auteurs discutent des économies dites « avancées », de celles des PNI ou des PED, il y a accord général pour penser qu'un emploi est qualitativement différent lorsqu'il a lieu en dehors du contrôle familial direct!

Ainsi, le « travail des enfants » concerne aussi bien des travaux exécutés en dehors du contrôle direct de la famille, par des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge où leur scolarité cesse d'être obligatoire.

Étendue du problème

Les résultats produits par un certain nombre de groupes de recherches, au cours de ces dix dernières années, ont mis en lumière le fait que l'exploitation des enfants au travail existe bel et bien sur le marché du travail britannique et que le « temps partiel en-dehors du travail scolaire » demeure un trait significatif de la vie des enfants². Le consensus qui ressort de ces recherches permet de penser que, quelle que soit la période considérée, entre un tiers et la moitié des élèves des deux dernières années de la scolarité obligatoire, travaillent et que, dans ce même groupe, environ les deux tiers travaillent aussi à l'extérieur ou ont eu un tel travail dans un passé récent³. D'autres indices suggèrent que l'emploi des enfants donne des raisons réelles d'inquiétude sur un certain nombre de points:

- le type de travail exécuté: l'image véhiculée par le sens commun britannique est celle d'enfants qui exécutent une gamme limitée de tâches légères. Les principaux secteurs qui emploient des enfants coïncident bien avec ceux que l'on considère, normalement, comme étant des « travaux pour enfants » (livraisons, par exemple); pour autant, toutes les études entreprises montrent que l'on y trouve des enfants travaillant dans une vaste gamme d'activités, souvent en compétition avec des travailleurs adultes à la

¹ Cf. Challis et Elliman, 1979; Rodgers et Standing, 1981; Greenberger et Steinberg, 1986; Bequele et Boyden, 1988, a et b.

² Cf. Lavalette, 1994; McKechnie et alii, 1994; McKechnie et alii, 1993; Balding, 1991; Hobbs et alii, 1993; Pond and Searle, 1991; Lavalette et alii, 1991; Finn, 1987; Moorehead, 1987; Mac Lennan et alii, 1985.

³ Cf. Lavalette, 1994; McKechnie et alii, 1994; Balding, 1991; McKechnie et alii, 1993.

recherche de travail (travail en boutique et dans les restaurants, par exemple); en outre, on en rencontre aussi, occasionnellement, dans des tâches que la majorité de la population considère comme ne convenant pas à des enfants — travaux d'usine ou d'entrepôts, par exemple¹;

- l'âge à partir duquel ils commencent à travailler: en Grande-Bretagne, à l'exception d'une gamme limitée de tâches agricoles effectuées directement sous supervision parentale, les enfants n'ont pas le droit de travailler avant leur treizième anniversaire. Cependant, des études qui ont examiné des populations scolaires entières ont trouvé des cas d'enfants employés à diverses tâches et qui n'avaient que onze ans²;
- les horaires de travail : les lois britanniques concernant les heures pendant lesquelles les enfants peuvent travailler sont très confuses : elles traitent des heures de la journée pendant lesquelles le travail leur est interdit et comprennent des maxima aussi bien quotidiens qu'hebdomadaires (les deux variant avec l'âge de l'enfant). Cependant, s'il est vrai que relativement peu d'enfants travaillent plus d'heures que le maximum hebdomadaire légal, un nombre significatif commence à travailler plus tôt le matin et termine plus tard le soir qu'ils n'en ont légalement le droit (certains commencent dès 3 ou 4 heures du matin, alors que d'autres terminent à 11 heures du soir, voire minuit)³;
- l'absence de contrôle légal : les contrôles légaux sont irréguliers dans l'ensemble du pays et sont composés d'un mélange de codes nationaux et d'arrêtés municipaux. Ainsi, un employeur qui emploierait des enfants à Londres dans deux zones différentes serait soumis à deux ensembles législatifs différents. L'application des lois concernant le travail des enfants est supervisée par trois organismes : la police, l'inspection du travail et les services d'inspection scolaire. D'une manière générale, c'est à l'inspection scolaire que revient les contrôles dans ce domaine, mais il ne s'agit là, pour elle, que d'une activité mineure qu'on ne s'attend pas à voir exécuté en priorité, mais parmi d'autres travaux extrêmement divers (Moorehead, 1987);
- l'absence du permis de travail : tous les enfants qui travaillent en Grande-Bretagne devraient avoir obtenu un « permis de travail » de leur mairie, signé par un éducateur et un médecin, garantissant que le travail de l'enfant ne sera pas préjudiciable à son éducation ou à sa santé. Il s'agit là du principal moyen réglementaire à la

Pond et Searle, 1991; Layalette, 1991

¹ Cf. Lavalette, 1994; McKechnie et alii, 1994; Balding, 1991; Lavalette et alii, 1991; Pond et Searle, 1991; MacLennan et alii, 1985.

 ² Cf. Hobbs et alii, 1994; Pond et Searle, 1991; Balding, 1991; MacLennan et alii, 1985.
 ³ Cf. Lavalette, 1994; McKechnie et alii, 1994; McKechnie et alii, 1993; Hobbs et alii, 1992;

disposition des autorités locales pour contrôler le travail des enfants dans leur juridiction. Il a été maintes fois prouvé, cependant, que le permis ne parvient absolument pas à remplir son rôle. Dans la majorité des enquêtes, on trouve environ 90 % d'enfants travailleurs qui n'avaient pas de permis de travail, voire n'en avaient jamais entendu parler (Lavalette 1994):

- les niveaux des salaires donnés aux enfants : bien que certains enfants parviennent à gagner un salaire horaire appréciable, la majorité des enfants ne touchent qu'un gain très médiocre¹;
- les questions de santé et de sécurité : les études reviennent fréquemment sur le danger auquel sont soumis des enfants, en raison des poids qu'il leur est demandé de porter, des heures auxquelles ils commencent et finissent le travail, des conditions de travail insalubres dans lesquelles ils se trouvent, ou du fait qu'il leur est demandé de manipuler des machines prévues pour la taille d'un adulte².

Étant donné ce consensus, il est clair que le travail de l'enfant est, ou tout au moins devrait être, une « question de société ». Et pourtant, l'enfant travailleur demeure un sujet relativement sousétudié, et la persistance de ce phénomène dans les sociétés capitalistes « avancées » est pas un phénomène que l'on ne cherche guère à expliciter.

Les explications avancées et leur application au cas de la Grande-Bretagne

La très grande majorité des écrits sur le travail de l'enfant traite des PNI et des PED. Les recherches concernant ces régions sont importantes et se situent souvent à un niveau théorique élevé (Rodgers et Standing, 1981; Bequele et Boyden, 1988). Il est courant, dans cette littérature, de voir les différences entre les travaux exécutés par les enfants rapportées à leurs sociétés, diverses, au fait que les enfants y sont souvent soumis à des relations de production différentes, et dans des environnements sociaux variés. Les chercheurs insistent souvent sur les aspects politiques, culturels, idéologiques et sociaux locaux pour expliquer les particularités du travail des enfants dans diverses sociétés.

Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de cet article, d'aborder tous les arguments présentés par ces auteurs sur le travail des enfants dans les pays du Sud. Nous nous proposons simplement de dégager les éléments de ces recherches que nous avons nous-mêmes adoptés pour expliquer pourquoi le travail

¹ Cf. Lavalette, 1994; Lavalette et alii, 1991; Pond et Searle, 1991; MacLennan et alii, 1991. ² Cf. Murray, 1991; Pond and Searle, 1991; Landrigan, 1993.

des enfants se perpétue en Grande-Bretagne. Alors que la littérature traitant des PNI et des PED dégage une vaste gamme de facteurs qui modèlent la spécificité du travail des enfants, on peut avancer l'idée que, pour la majorité des auteurs, le facteur central est d'ordre économique : les restrictions et la pauvreté auxquelles les familles se trouvent confrontées les forcent à utiliser toutes leurs ressources en capacité de travail, leurs enfants y compris. Cette idée est parfois rattachée à un point de vue qui suggère que les employeurs locaux eux-mêmes sont forcés par les circonstances dans lesquelles ils agissent : leur position inférieure par rapport aux capitaux des multinationales les contraint, sous peine d'être éliminés, à employer des enfants pour pouvoir concurrencer les autres employeurs locaux avec plus d'efficacité. Les deux points de vue, cependant, insistent sur les caractères socio-économiques plus vastes qui contraignent au développement de la production et imposent la pauvreté aux familles.

De manière très simplifiée, on peut avancer que la littérature sur l'enfant au travail dans les PNI et les PED avance quatre conclusions générales. Tout d'abord, la majorité des auteurs présuppose que le travail des enfants est qualitativement différent lorsqu'il a lieu en dehors du contrôle direct de la famille. Le problème principal est donc que les enfants ont à vendre leurs capacités sur le marché du travail. En second lieu, les auteurs s'accordent pour dire que les enfants sont employés parce qu'ils sont une source de main-d'œuvre bon marché. Troisièmement, il y a plus de chances pour que les enfants soient employés par de petites unités capitalistiques sous capitalisées. Enfin, les enfants travailleurs, et les personnes avec lesquelles ils travaillent, ont peu de chances d'être syndiqués de manière significative.

Les auteurs ne s'accordent cependant pas sur l'importance relative de tous les facteurs dégagés et, sur les paramètres généraux du débat économique lui-même, des controverses se poursuivent, du genre « le travail de l'enfant est-il "efficace " pour ces secteurs du capital qui l'emploient? » Mehata et alii suggèrent, par exemple, que le travail de l'enfant implique « l'utilisation du travail à son niveau de productivité le plus bas et qu'il s'agit là, par conséquent, d'une utilisation inefficace de la main-d'œuvre » (1985: 107). Dans ce cas, le travail de l'enfant est vu comme un anachronisme et une barrière au développement économique. Le fait que le travail des enfants se maintienne est dû à leur « vulnérabilité et à leur dépendance (...); ils peuvent être exploités, mal traités et détournés dans des directions non souhaitables par des éléments sans scrupules de la société » (ibid., 107-108, souli-

¹ Voir, d'une manière générale, Challis et Elliman, 1979; Mendelievich, 1979; Rodgers et Standing, 1981; Bequele et Boyden, 1988.

gné par nous, ML. Voir également Mendelievitch, 1979). Dans le cas présent, le fait que le travail de l'enfant se poursuive est rapporté à l'activité d'employeurs malhonnêtes qui exploitent les enfants de manière éhontée, et la solution au problème réside dans l'établissement d'un cadre législatif adéquat, et dans des mécanismes de contrôle pour réduire les opportunités qu'ils pourraient avoir d'employer des enfants. Pour d'autres auteurs!, l'utilisation du travail des enfants par des secteurs du capital, loin d'être inefficace pour leurs besoins immédiats, offre une main-d'œuvre abondante, bon marché et relativement docile, qui est facilement adaptable aux besoins de l'extraction d'une plus-value. Le problème est fondamentalement relié aux rapports de production dominants dans la société, ce qui signifie, bien entendu, que la solution est passablement plus complexe.

Il n'en demeure pas moins que, pour tous les auteurs, le travail de l'enfant est essentiellement provoqué par la pauvreté, et le problème soulevé par cette forme de travail se trouve lié à la position inférieure des enfants au sein de la « hiérarchie par l'âge » qui les réduit à certains types de travaux, dans des endroits spécifiques et pour de bas salaires « d'enfants ».

Il n'est guère surprenant que ces recherches aient été à la source de nombreux écrits récents sur le travail des enfants en Europe². Cependant, lorsque ces idées sont appliquées aux économies « avancées », les facteurs sociaux, culturels et idéologiques sont largement omis. Le travail des enfants est au contraire réduit à une catégorie purement économique et n'est plus évalué que selon un axe économique simpliste. Un taux de chômage élevé et de bas salaires, suggère-t-on, forcent des familles à utiliser le travail de leurs enfants pour compléter les revenus familiaux. Fyfe (1989), par exemple, suggère que, « lorsque les parents sont au chômage ou n'ont que de faibles revenus, il peut y avoir un encouragement supplémentaire pour que leurs enfants travaillent » (1989 : 42-3); et Forrester, écrivant sur Birmingham, affirme que « le déclin économique des Midlands a conduit à une augmentation massive de l'emploi d'enfants (...). La pression sur le niveau de vie et le chômage dans les familles ont contraint un grand nombre d'enfants à accepter du travail à temps partiel » (1979: 259). La cause essentielle du travail des enfants est donc la pauvreté.

Certains auteurs ont emprunté le point de vue économique, mais pour émettre l'opinion inverse selon laquelle, dans les économies « avancées », les enfants constituent un exemple de l'existence d'une « armée de réserve de main-d'œuvre ». Les enfants, suggère-t-on alors, ont été marginalisés dans le processus de pro-

² Cf. MacLennan et alii, 1985; Fyfe,, 1989; Valcarenghi,, 1982.

¹ Citons notamment Challis et Elliman, 1979; et Bequele et Boyden, 1988 a et b.

duction et ne retrouvent un emploi que lorsque la demande en main-d'œuvre est trop élevée. De même, ils seront les premiers à être exclus lorsque le stock de main-d'œuvre redeviendra trop important sur le marché. Moorehead (1987) suggère que tel est le cas actuel. Elle a déclaré que, à Glasgow, « le fort taux de chômage, le fait que les petites entreprises essaient de réduire les coûts et de s'accommoder d'une aide à temps partiel ainsi que l'introduction de (...) plans de (...) formation (...) gouvernementaux ont exclu la majorité des jeunes gens du travail » (1987 : 47). Dans ce cas, la cause essentielle du travail des enfants n'est pas la pauvreté, mais une croissance économique rapide.

Comme celles de la majorité de leurs collègues écrivant sur les PNI et les PED, les deux explications du travail des enfants présentées par les auteurs s'attachant au cas de la Grande-Bretagne sont donc d'ordre économique. Mais ces derniers excluent les autres facteurs (sociaux, politiques, idéologiques et culturels) pourtant mis en évidence par leurs collègues, produisant ainsi un paradigme économique franchement et bêtement réductionniste. Il en résulte deux grands types d'explications, contradictoires.

Évaluation des paradigmes existants

D'un côté si, comme le pensent Fyfe (1989), Forrester (1979) et MacLennan et alii (1985), le travail des enfants est causé par la pauvreté, on peut s'attendre à ce que plus d'enfants soient employés dans des régions en déclin, là où le chômage est au plus haut, où les bas salaires sont les plus nombreux et où la pauvreté de la famille est la plus manifeste.

D'un autre côté, si les enfants constituent l'armée de réserve de main-d'œuvre, l'emploi des enfants devra alors être minimal dans ces régions déprimées, où le chômage prévaut, et maximal dans les régions en expansion: Moorehead, par exemple (1987: 47), suggère que, « dans les régions les plus prospères du pays », les conditions cesseront d'être telles que le capitalisme puisse y laisser encore « une main-d'œuvre enfantine qui dépérit ».

Il est nécessaire, pour tester ces hypothèses contradictoires, d'examiner les recherches effectuées dans des régions contrastées de Grande-Bretagne par MacLennan et alii (1985) et par Lavalette et alii (1991). Les chercheurs réunis autour de MacLennan ont concentré leurs recherches sur Londres, Lutton et Bedford. À l'époque de leur étude, il s'agissait d'une région économique en expansion, dont le niveau de chômage était bas et les indices de pauvreté relativement faibles. Ceux réunis autour de Lavalette ont concentré leurs recherches sur le bord de la rivière Clyde (Clydeside), en Écosse, une zone au chômage structurel élevé et aux niveaux de pauvreté significatifs (Cf. Lavalette, 1994).

Les résultats essentiels de ces travaux suggèrent que le niveau de l'emploi n'était pas significativement différent dans les deux zones, non plus que les types de travaux exécutés (Lavalette, 1994). En outre, ainsi qu'il a été remarqué plus tôt, les éléments de recherche en provenance d'autres régions de Grande-Bretagne suggèrent qu'au cours de leurs deux dernières années d'études, au minimum un enfant sur trois travaille, dans toutes les zones économiques étudiées et que les travaux effectués sont relativement semblables.

Ainsi, une augmentation du nombre d'enfants au travail est le reflet de facteurs locaux et de l'offre de travail existante mais, dans le cas présent, on ne peut certainement pas dire que les enfants constituent une « réserve de main-d'œuvre »; les données de chacune de ces études suggèrent plutôt qu'ils acceptent tout travail qui devient disponible.

Tous les signes convergent donc pour dire que des enfants travaillent dans toute la Grande-Bretagne; que certains travaillent probablement pour cause de pauvreté; mais que de nombreux enfants qui travaillent sont par contre issus de familles aisées; enfin, bien que les facteurs de l'emploi soient importants pour déterminer la nature de certains des travaux exécutés, la majorité des enfants est employée à des tâches qui sont perçues comme étant des « travaux pour enfants », tels que des travaux de livraison, qui peuvent facilement se combiner aux exigences scolaires.

Ni l'une ni l'autre des deux hypothèses identifiées n'est donc parfaitement adéquate pour rendre compte des causes du travail des enfants en Grande-Bretagne.

Un autre point de vue : le travail des enfants, phénomène structurel du capitalisme

Pour présenter une explication plus globale, il est nécessaire de revenir au débat dans les PNI et les PED. Ainsi que le font remarquer Rodgers et Standing (1981), pour comprendre la signification du travail des enfants dans une société quelconque, nous devons le situer dans ses « aspects relationnels », c'est-à-dire expliciter la manière dont il est affecté et, à son tour, la manière dont il affecte tout un ensemble de caractéristiques politiques, idéologiques, culturelles et socio-économiques.

Cette conclusion, bien entendu, est également valable pour la Grande-Bretagne, mais c'est justement cette approche qui est généralement omise.

Fondamentalement, lorsque des jeunes entrent sur le marché du travail dans les pays économiquement avancés, ils le font à partir d'une situation désavantagée au sein de la hiérarchie par l'âge. La hiérarchie par l'âge est un phénomène socialement construit : « un système de séniorité dans lequel les cadets, en tant que tels, ne peuvent atteindre un statut social plein » (Elson, 1982 : 491). La construction idéologique de « l'enfance » et de la hiérarchie par l'âge sont fondées sur un certain nombre de postulats.

Parmi les plus importants, l'enfant est censé être :

- incapable de subvenir à ses besoins ; il doit être protégé par des individus plus avancés dans la hiérarchie par l'âge.
- membre d'une cellule familiale dont un autre membre gagne un « revenu familial » capable de subvenir à l'ensemble de la famille.
- essentiellement impliqué dans des activités sociales considérées comme convenant à un enfant (acquérir une éducation, par exemple).
- protégé par une législation nationale et des organismes gouvernementaux contre tout abus de pouvoir, oppression et exploitation, y compris contre l'exercice d'un travail dangereux.

Il est bon d'insister sur le fait que ce sont là des postulats idéologiques qui ne recouvrent pas nécessairement la réalité de la vie des enfants.

La majorité des enfants exécutent des travaux qui sont couramment considérés comme « pour enfants », c'est-à-dire des travaux qui ne nécessitent que peu de formation. Normalement, ces tâches conviennent également de par les périodes de temps qu'elles occupent (travaux « hors école » qui se combinent avec la scolarité et s'effectuent avant ou après la journée scolaire, pendant les week-ends ou pendant les vacances).

En outre, des recherches avancent que les « enfants acquièrent une expérience du travail en remplissant certains créneaux économiques laissés vides par le monde adulte » (James, 1984:11). En partie comme conséquence de ces caractéristiques, et à partir de l'hypothèse selon laquelle les enfants n'ont pas besoin de subvenir financièrement à leurs besoins, les travaux qui leur sont confiés tendent à être mal payés et sont souvent considérés comme une forme « d'argent de poche ».

Ces caractéristiques se renforcent mutuellement, la conséquence étant que, même si les enfants sont employés dans d'autres secteurs de l'économie et qu'ils y exécutent des travaux « d'adulte » de manière illégitime, leur position inférieure au sein de la hiérarchie par l'âge affectera leur paye et les conditions dans lesquelles ils seront employés. Ainsi, le travail des enfants est-il dévalué et déprécié. Cette constatation a peu de rapport avec la réalité des activités économiques effectuées par les enfants mais reflète plutôt le système social de représentation et ses effets sur la structuration du marché du travail.

Dans le cadre d'une analyse sociale, des conclusions semblables à celles-ci ont été atteintes par le féminisme et le marxisme. Potentiellement, ces deux corps de réflexion théorique proposent des vues qui peuvent être fructueusement appliquées à l'analyse du travail des enfants. Philips et Taylor, (Feminist Economics, 1980) ont analysé la position de la femme sur le marché du travail salarié. Cet ouvrage remarque que des phénomènes « économiques » tels que la classification des aptitudes rattachées à certains travaux et la variation du niveau salarial pour des tâches sexuellement attribuées — ne sont pas déterminées par des facteurs purement économiques. Comme le remarque Elson, ces phénomènes sont « systématiquement structurés par la hiérarchie du sexe, une hiérarchie selon laquelle la femme, en tant que de sexe féminin, a un rang inférieur à l'homme, en tant que de sexe masculin. La différentiation par le sexe est socialement construite et, bien qu'elle soit fondée sur une différentiation biologique, elle ne peut être réduite à celle-ci » (1982 : 488).

Les analyses féministes de ce genre sont extrêmement diverses, mais toutes insistent sur la grande variété des modes de fonctionnement et des sources de pouvoir qui concourent à façonner la position d'infériorité de la femme sur le marché du travail.

Une telle perspective a été adoptée par Elson pour expliquer la situation des enfants travailleurs. Elle suggère que la forme dominante du travail des enfants doit être comprise comme le résultat de l'influence et de l'interaction d'un certain nombre de « sources d'autorité », telles que l'autorité des adultes dans la famille, les exigences du système éducatif et les besoins du capital. Il s'ensuit qu'il serait heuristique, selon elle, que l'analyse de l'enfant au travail intègre le concept de la « construction sociale d'une hiérarchie par l'âge; d'un système de séniorité dans lequel les cadets, en tant que tels, ne peuvent atteindre un statut social plein » (1982: 491). L'absence de « séniorité » ne reflète ni ne suggère aucun « manque de capacité personnelle pour un comportement autonome » (1982: 492), mais plutôt que de telles capacités ne sont pas reconnues socialement. Donc, bien que l'on ne puisse imputer la séniorité aux relations économiques capitalistes en elles-mêmes ou par elles-mêmes, elles reflètent certainement cette catégorie idéologique et en deviennent les représentantes. Une conclusion semblable a conduit Qvortrup à déclarer que « la situation objective des enfants dans la division sociale du travail justifierait, sur un plan théorique, que l'on attribue au groupe "enfants" un statut ou une catégorie distincte » (1985, pp. 141-2). Une telle proposition, cependant, sape la base économique du raisonnement de la théorie des classes et la remplace par une autre qui donne la primauté aux critères idéologiques et politiques. Alors que l'incorporation de critères idéologiques et politiques est chose importante, ces éléments ne se situent pas sur un pied

d'égalité avec les critères économiques qui demeurent les principaux déterminants de classes (Wright, 1978).

Dans la théorie marxiste, le concept de classe est ancré dans les rapports de production, ce qui est, bien évidemment, un caractère structurel des sociétés. Miles dégage le processus adopté par les marxistes en analysant les positions et structures de classes. Il suggère que la démarche « commence par l'identification de son mode de production dominant, du fait que ceci constitue le fondement pour une identification ultérieure des deux classes déterminantes » (1982: 156). Tout mode dépendant trace l'existence de classes additionnelles. Ce repérage structurel des deux principales classes antagonistes n'est, cependant, que la première étape dans la division d'une société, quelle qu'elle soit. Ceci ne révèle rien, en soi, du contenu économique, politique et idéologique spécifique à ces classes ou de « la manière dont elles sont fractionnées » (1982 : 156). Les seules choses qui sont établies, dit-il, sont les situations ou les structures des positions de classe. Il poursuit : « A partir de là, l'analyse historique des relations économiques, politiques et idéologiques de cette formation sociale implique la prise en considération des personnes qui occupent ces positions, leur niveau de conscience politique et les stratégies qu'ils poursuivent activement (c'est-à-dire dans la lutte des classes) au sein des contraintes structurelles établies au départ » (1982 : 156-7).

Miles introduit ici le concept de « fractions de classe » pour expliquer des différences idéologiques au sein des classes, et émet l'idée que ce pourrait être également utile pour expliquer la situation de groupes distincts au sein de la classe ouvrière. L'exemple précis qu'étudie Miles est la population noire dans la Grande-Bretagne moderne; mais le concept de fraction de classe peut très bien s'appliquer à l'étude du travail des enfants, en reconnaissant que la différentiation idéologique des enfants et la construction du concept de l'enfance ont placé les enfants dans une situation défavorisée au sein du système de séniorité. Ainsi la « simple » analyse des positions de classe et l'attribution d'éléments spécifiques pour délimiter les classes ne tient aucun compte des différences d'âge.

Il est clair, cependant, qu'il existe des différences d'âge, et qu'elles sont légitimées par la hiérarchie par l'âge, construite socialement, et par la représentation idéologique de l'enfance. Une telle idéologie est fondée sur — et reproduite par — les relations familiales qui donnent une signification sociale et un sens à l'oppression de fait à laquelle les enfants doivent faire face dans le monde social, en ce sens que sont affectées négativement toutes leurs activités, dans tous les aspects de leur vie, y compris leurs activités sur le marché du travail. De telles caractéristiques nous permettent de voir les enfants comme une « fraction » de leur propre classe sociale. Une telle conception permet de reconnaître la différentiation idéologique opposant les adultes et les enfants, et

l'importance du système de séniorité dans la délimitation de ce qui est « travail d'enfants »; elle permet surtout d'insister sur l'importance de leur appartenance de classe quant à la détermination de leur expérience de vie et de leur position globale dans la structure sociale.

Les enfants forment, bien entendu, des fractions de classes très spécifiques. La conséquence, pour les enfants de la classe ouvrière, est qu'ils sont idéologiquement différenciés et, situés dans le noyau avancé du système mondial, qu'ils sont économiquement marginalisés: on s'attend à ce qu'il passent la plus grande partie de leur temps dans des institutions éducatives. Ils ne sont que des membres temporaires de ce groupe particulier au sein de leur classe. Ces caractères se renforcent mutuellement. Ainsi, leur présence dans des institutions éducatives affecte leur capacité à entrerdans le monde du travail salarié et renforce leur « immaturité » dans la hiérarchie par l'âge. La perception que l'on peut avoir de leur immaturité et la conception que l'on a de leur activité de travail salarié comme activité de « temps libre » sont importantes dans leur marginalisation économique affectant leur rémunération au travail et leurs conditions générales d'emploi. Ainsi, comme le remarque James, « le principe structurant essentiel qui régit une telle expérience de travail est la situation sociale marginale de l'écolier par rapport au gros de la main-d'œuvre » (1984 : 12).

Historiquement, la forme prise par le travail des enfants, en Grande-Bretagne, a changé radicalement. Un tel changement est le résultat de processus historiques complexes qui affectent la société toute entière et pas seulement les enfants. Mais ces changements représentent une « avancée », une victoire pour les enfants de la classe ouvrière, et doivent être défendu.

Les enfants ont toujours travaillé. D'une manière générale, on a reconnu qu'ils étaient incapables d'entreprendre la totalité de la charge de travail d'un adulte. Il arrivait souvent, bien entendu, que leur travail fût exceptionnellement dur, mais du moins les habituait-on presque toujours progressivement au travail, sous la supervision de leurs parents (Pinchbeck, 1969). L'exception évidente à ce schéma s'est produite pendant la révolution industrielle. Les enfants, dans ce cas, étaient de plus en plus employés dans la production manufacturière comme individus prolétaires. Non seulement leur travail était surveillé par des contremaîtres et des directeurs, dont le seul but était de maximiser la production, mais leurs tâches étaient cadencées par l'entraînement implacable des machines (Thompson, 1968; Thomis, 1974). Bien qu'il leur arrivât encore souvent d'exécuter des « travauxd'enfants » — tels que trier les déchets ou autre petits travaux payés à la tâche, par exemple — il était fait peu de cas de leurs besoins et de leurs demandes spécifiques et les enfants étaient souvent conduits jusqu'aux limites de leurs capacités physiques.

En outre, du fait qu'ils étaient des enfants, ils étaient moins payés et, lorsque cela était possible, utilisés pour saper le niveau des salaires des hommes et des femmes adultes.

Et pourtant, ce n'est pas le simple fait que le lieu de travail était l'usine qui a provoqué l'augmentation de l'exploitation des enfants. Dans l'artisanat familial, au cours de la « proto-industrialisation » et lorsque les enfants travaillaient au sein d'une unité de travail familial — au fond des mines, par exemple —, l'utilisation excessive du travail des enfants était sévère (Pinchbeck, 1969). La nature cachée d'une grande partie de ces emplois a occulté le fait que la pression pour une exploitation totale et impitoyable du travail des enfants a augmenté avec le développement d'une économie de marché plus complexe : c'est alors que le travail de l'enfant est devenu une matière première. Le développement de la concurrence capitaliste à l'intérieur même du marché et la logique de l'extraction de la plus-value ont forcé les employeurs à utiliser les ressources de main-d'œuvre disponibles les moins chères possibles (Levine, 1977). Dans les mines et l'artisanat, « l'employeur » immédiat était souvent l'ouvrier qualifié qui agissait en soustraitant. Il obtenait une somme forfaitaire pour le travail qu'il entreprenait et c'était à lui de payer ses aides. Le sous-traitant commençait en utilisant les ressources de main-d'œuvre familiales mais, lorsque c'était nécessaire, il complétait en payant des ouvriers. Dans un tel système, l'ouvrier qualifié se voyait contraint, par le marché, d'appliquer la logique de l'extraction de la plusvalue à lui-même et à sa famille. L'exploitation poussée à l'extrême du travail des enfants peut donc être identifiée comme un caractère associé à la croissance de l'économie de marché capitaliste arrivée à maturité.

Bien que le niveau d'exploitation des enfants atteint dans les premières manufactures ait été excessif, il est important de reconnaître qu'il s'agit là d'une exception à la règle générale. Même pendant la révolution industrielle, seule une minorité était concernée (Tranter, 1981, Cunningham, 1990). En effet, nombre d'enfants étaient employés dans des travaux spécifiques « pour les enfants », comme portiers au fond des mines, par exemple, ou comme ramoneurs. Il ne s'agit pas de sous-estimer la dangerosité des conditions de travail des enfants, ni l'exploitation exceptionnelle à laquelle ils étaient soumis. Le but est bien plutôt de rediriger le débat vers les problèmes généraux du travail et de l'exploitation des enfants dans les sociétés de classes et de se détacher d'une focalisation excessive sur le travail des enfants dans la production manufacturière. Une telle réorientation permet d'insister sur deux conclusions générales. Tout d'abord, le développement d'une législation protectrice du travail de l'enfant n'a pas empêché les enfants de travailler, bien qu'elle ait pu significativement modifier la forme de ce travail. Les activités de travail des

enfants ont d'abord été marginalisées au seul travail « hors de l'école », travail que l'on perçoit comme une opportunité légitime d'apprentissage, bien qu'il s'agisse là d'un domaine où l'on trouve encore un niveau significatif d'exploitation. En second lieu, les pires manifestations du travail des enfants se situent lorsque les enfants sont employés pour des travaux « d'adultes ». En ce cas. les enfants sont employés parce qu'ils sont bon marché. On rencontre de tels cas d'exploitation du travail de l'enfant dans des secteurs insuffisamment capitalisés, où le niveau extrême d'exploitation permet à l'unité de capital employeur d'entrer en concurrence avec des entreprises à gros capital, par la même plus efficaces. Ces unités de production sous-capitalisées tendent à être petites et à employer une main-d'œuvre inorganisée. Cette conclusion peut s'appliquer aux secteurs sous-développés, en voie d'industrialisation avancés comme au noyau de l'économie mondiale et, par conséquent, elle est loin de ne présenter qu'un intérêt historique.

La marginalisation du travail de l'enfant au cours du dix-neuvième siècle finissant ne peut être isolée d'autres facteurs caractérisant les changements qui se sont produits en Grande-Bretagne à cette époque (Hall, 1984; Hall et Schwarz, 1985). Ainsi, et bien que le travail des enfants soit un phénomène purement économique à un certain niveau, le processus de marginalisation était affecté par d'autres phénomènes « idéologiques » et « politiques » qu'il a, à son tour, influé. La ré-émergence de la famille ouvrière (German, 1989) et l'acceptation de l'idéologie de l'enfance (Davin, 1982) par la classe ouvrière furent cruciaux pour le processus. Cette évolution fut aidée par — et se trouve être le reflet des changements dans la constitution d'une politique sociale et ce sont ces changements qui, à leur tour, ont nécessité d'autres initiatives en matière de politique sociale (Lewis, 1986). De même, il se produisit des évolutions significatives dans la structure économique au tournant du vingtième siècle (Stedman Jones, 1976) et une prise de conscience croissante du besoin d'éduquer la future main-d'œuvre (Simon, 1960 et 1965). L'éducation a été identifiée, dans ce contexte, comme étant l'activité qui convenait le mieux aux enfants. Et pourtant, le changement de forme du travail des enfants n'a pas été simplement imposé à la classe ouvrière par la société bourgeoise mais répondait à des besoins et des buts précis de la classe ouvrière elle-même. Ainsi, la classe ouvrière et les enfants de la classe ouvrière en particulier, prirent-ils une part active au façonnage du processus de marginalisation du travail des enfants (Davin, 1982; Humphries, 1981).

Il est donc nécessaire, lorsqu'on étudie et qu'on analyse le travail des enfants en Grande-Bretagne, de prendre en compte un certain nombre de problèmes connexes. Il ne faut pas seulement expliquer les phénomènes de l'existence et de la marginalisation du travail des enfants en lui-même, il faut également expliquer pourquoi l'existence du travail des enfants devait nécessairement entrer en conflit avec l'idéologie dominante de l'enfance et avec la perception du rôle des enfants au sein de la famille. Essentiellement, quatre éléments étroitement reliés se trouvaient impliqués dans le processus de marginalisation:

- Tout d'abord, la ré-émergence de la famille ouvrière depuis le milieu du dix-neuvième siècle; il est possible d'affirmer que la famille de la classe ouvrière se brisait dans les zones urbaines du fait des pressions dues à la production manufacturière. Cependant. à partir du milieu du dix-neuvième siècle, le problème de reproduction (quotidienne aussi bien qu'entre générations) impliquait que, de plus en plus, la classe ouvrière ait eu à défendre la famille comme le meilleur moyen pour défendre son niveau de vie. Une des demandes émises à cette époque portait sur un « salaire familial », un salaire gagné par l'homme chef de ménage, et suffisamment important pour faire vivre la famille sans qu'il soit nécessaire pour sa femme ou ses enfants d'entrer sur le marché du travail. Bien que la demande n'ait pas été, généralement, couronnée de succès, elle a renforcé la famille ouvrière, et la division du travail entre les deux sexes qui y prédomine. Ceci a accentué le rôle de la femme en tant que fournisseur de travail domestique, responsable des anciens et des enfants. Cependant, un corollaire de ce processus a été le renforcement de l'idéologie de l'enfance dans la classe ouvrière : en ce sens, la demande d'un salaire familial a été partiellement satisfaite. Le but de la demande était de diminuer l'apport de main-d'œuvre sur le marché du travail en en retirant les femmes et les enfants et en augmentant le salaire payé aux hommes. La demande a souvent été évaluée d'après ses effets sur la femme de la classe ouvrière (Barrett et McIntosh, 1980; Humphries, 1977; German, 1989), et a été considérée comme un échec du fait que nombre de femmes devaient encore exécuter tous les travaux qu'elles pouvaient trouver pour gagner un peu d'argent. Cependant, si l'on considère ses effets sur le travail des enfants, le but a été relativement bien atteint. Les changements de forme et de nature des activités des enfants travailleurs à la fin du XIXe siècle reflètent partiellement le succès de cette demande.
- Ainsi, le second élément impliqué dans le processus de marginalisation du travail des enfants, c'est l'acceptation de l'idéologie de l'enfance par les familles de la classe ouvrière (Davin, 1982; 1990).
- Le troisième élément porte sur l'amélioration des politiques sociales de la famille et de l'enfance au tournant du siècle. La prise de conscience des conditions de vie terribles auxquelles la classe ouvrière était soumise en Grande-Bretagne, et des conséquences

que cela pouvait avoir pour l'industrie britannique, pour le pays, et pour sa capacité à défendre l'Empire, ont encouragé l'État à faire un pas pour assurer une assistance sociale élémentaire. Cette assistance était nourrie par l'idéal d'une famille « normale » (c'est-à-dire bourgeoise), et notamment d'une enfance « normale », c'est-à-dire bourgeoise — idéal plaqué sur les besoins réels de la classe ouvrière. Une telle intervention politique a eu pour effet de renforcer un peu plus la famille comme institution-clé au sein de la société, de limiter le travail des enfants aux activités qui pouvaient être considérées comme légitimes et de mettre en place un système éducatif rapidement accepté comme nécessaire et utile par la majorité des commentateurs bourgeois. Ceci a progressivement encouragé les entreprises à ne pas enfreindre les lois du parlement et à ne pas employer des enfants — pratique qui était volontiers la leur précédemment (Lewis, 1986; Carr et Jamieson, 1990).

- Quatrième élément caractéristique, c'est toute la question du plein emploi, du sous-emploi et du chômage des enfants qui se trouvait sous-jacente à chacun des points ci-dessus.

Progressivement, tout au long du dix-neuvième siècle, le travail d'enfant et le problème d'ordre public — que, pensait-on, leur oisiveté ne manquerait pas de poser — ont contribué à promouvoir une législation faite pour à la fois restreindre les activités salariées des enfants et, finalement, imposer la présence des enfants dans des établissements éducatifs (Cunningham, 1990).

C'est ainsi que se développa, conséquence de l'interaction de phénomènes économiques, idéologiques et politico-légaux spécifiques, une marginalisation des enfants travailleurs vers un type particulier de travaux, globalement décrits comme travail « hors de l'école ». Ce processus se produisit dans la période 1870-1914, approximativement.

Le travail « hors de l'école » a de plus en plus été perçu comme un passe-temps sain, une incarnation de l'éthique du travail. Tout aussi important était le fait que l'éducation scolaire occupait les enfants pendant la journée. L'école supprimait le « problème d'ordre » que représentaient l'oisiveté des enfants. Ainsi, et c'était important, le travail et l'éducation pouvaient coexister.

Le travail des enfants fut de plus en plus cantonné aux travaux compatibles avec la scolarité et ces emplois ont rapidement acquis la réputation d'être des « emplois pour enfants ». Les processus historiques, ainsi que le remarque James, « qui, au cours du siècle dernier ont progressivement séparé les enfants du monde du travail des adultes — par l'introduction de la scolarité, des dispositions législatives d'allocations et d'assistance sociales pour la protection

des enfants — ont fait de cette marginalisation une condition nécessaire pour entrer dans la sphère du travail » (1984 : 11).

C'est ainsi que, tel qu'il était posé, le problème de l'enfant autravail a progressivement disparu de la recherche sociale depuis le tournant du siècle. Les centres d'intérêt se sont reportés sur la grande question du « marché du travail de la jeunesse » et du passage du monde de l'école à celui du travail.

Jusqu'à ces derniers temps, le travail rémunéré des enfants scolarisés a donc été laissé hors du champ de la recherche. L'intérêt périodiquement porté à ce sujet s'est focalisé sur les cas les plus extrêmes d'exploitation des enfants; en juin et juillet 1994, par exemple, la majorité de journaux britanniques a rapporté l'histoire d'enfants employés dans une usine textile de Preston, dans le comté du Lancashire. L'histoire provoqua une sorte de « panique morale » au sujet du travail des enfants, mais de courte durée : comme il en va toujours avec ce type de dénonciation, après une explosion d'indignation, le sujet disparut rapidement des colonnes de la presse.

* Cet exemple porte sur des enfants qui travaillaient dans des petits secteurs sous-capitalisés; les enfants étaient utilisés pour effectuer des travaux qui ne tenaient aucun compte de leurs besoins ou de leurs demandes. Ils étaient donc employés comme prolétaires individuels, mais payés conformément à leur statut d'enfants. Cet exemple — et d'autres, similaires — sont importants, représentant l'une des formes d'exploitation du travail des enfants dans la Grande-Bretagne moderne : lorsque l'unité de capital employeur est petite, que les employés sont en petit nombre et inorganisés et que l'employeur est poussé par la concurrence d'unités de capital plus grandes et plus efficaces, l'une des manières dont on dispose pour faire du profit consiste à exploiter au maximum une main-d'œuvre bon marché. On trouvera ainsi des salaires faibles versés à des immigrants, des femmes mariées, ou des enfants. En d'autres termes, l'employeur exploitera n'importe quelle source de main-d'œuvre disponible: tout ce qu'il demande, ce sont des gens suffisamment désespérés pour travailler avec les salaires proposés.

Quoi qu'il en soit, une focalisation sur de tels exemples peut biaiser la compréhension de l'expérience du travail qu'a une majorité de ces enfants travailleurs. Le plus grand nombre ne travaille pas en usine : le plus grand nombre est employé à livrer le lait et les journaux, à vendre dans les boutiques et les voitures des marchands de glace, à servir comme garçon ou serveuse dans des restaurants et des cafés. Ces sont là des travaux dont les gens pensent qu'ils conviennent tout particulièrement à des enfants mais, ainsi que nous l'avons montré plus haut, ces travaux sont très éloignés de la conception idéaliste souvent décrite.

La perspective esquissée ci-dessus ne fournit pas seulement un nouveau point de départ théorique pour expliquer la forme actuelle du travail des enfants en Grande-Bretagne; elle permet également une analyse aussi bien de la continuité historique que des changements intervenus dans les activités rémunérées des enfants tout au long du développement du capitalisme. Elle met également en relief les complexités et les contradictions des processus et développements socio-économiques — ils ne sont pas unilinéaires et monocausaux. Ainsi, le fait que le travail des enfants soit percu comme un phénomène global, mondial, ne signifie pas que l'on puisse, sans risque, parler de « globalisation » du travail des enfants. Tout d'abord, le phénomène a toujours été d'actualité, mais sa forme et son intensité ont changé en même temps que les processus socio-économiques. En second lieu, l'utilisation de la notion de globalisation, dans ce contexte, peut simplifier à l'excès et donner l'impression que le travail des enfants est le même partout dans le monde, ce qui n'est pas le cas, bien entendu. Une reformulation apparaît ainsi nécessaire : ce dont nous parlons, c'est de la globalisation du capitalisme et de ses effets et conséquences sur les enfants au travail, dans différents secteurs d'activité de l'économie mondiale.

Références bibliographiques

- BALDING, J., 1991 A study of working children in 1990, Education and Health, 9. 1.
- BARRETT, M. et MCINTOSH, M., 1980 The "Family wage": Some problems for socialists and feminists, Capital and Class, 11.
- BEQUELE, A. et BOYDEN, J. eds., 1988 a Combating Child Labour, ILO Geneva.
 BEQUELE, A. et BOYDEN, J., 1988 b Working children. Current Trends and Policy Responses, International Labour Review, 127.
- CARR, H. et JAMIESON, L. eds., 1990 The Politics of Everyday Life, MacMillan, Basingstoke.
- CHALLIS, J. et ELLIMAN, D., 1979 Child Workers Today, Quartermaine House
- CUNNINGHAM, H., 1990 The employment and unemployment of children in England 1680-1851, Past and Present, 126.
- DAVIN, A., 1982 Child labour, the working class family and domestic ideology in nine-
- teenth century Britain, Development and Change, 13.
- DAVIN, A., 1990 When is a child not a child, in Carr H. et Jamieson, L., 1990, op. cit. ELSON, D., 1982 The differentiation of children's labour in the capitalist labour market, Development and Change, 13.
- FINN, D., 1987 Training Without Jobs: New Deals and Broken Promises, MacMillan,
- FORRESTER, T., 1979 Children at work, New Society, 1 November.
- FYFE, A., 1989 Child Labour, Polity Press Cambridge.
- GERMAN, L., 1989 Sex, Class and Socialism, Bookmarks, London.
 —GREENBERGER, E. et STEINBERG, L.D., 1986 When Teenagers Work: The Psychological and Social Costs of Adolescent Employment, Basic Books New York.
- HALL, S., 1984 The rise of the representative /interventionist state, in McLennan, G.,
- Held, D. et Hall, S. State and Society in Contemporary Britain, Polity Press Cambridge.

 HALL, S. et SCHWARZ, B.: 1985 State and Society, 1830-1930, in Langan, M. et Schwarz, B., eds., Crises in the British State 1880-1930.

- HOBBS, S., LAVALETTE, M. et MCKECHNIE, J., 1992 The emerging problem of child labour, *Critical Social Policy*, 34.
- HOBBS, S., LINDSAY, S. et MCKECHNIE, J., 1993 Part-time employment and schooling, Scottish Education Review, 25.
- HUMPHRIES, J., 1977 Class struggle and the persistance of the working class family, Cambridge Journal of Economics.
- HUMPHRIES, J., 1981 Protective legislation, the capitalist state and working class men: The case of the 1842 Mines Regulation Act, Feminist Review, 8.
- JAMES, A., 1984 Children's experience of work, ESRC Newsletter, 51.
- LANDRIGAN, P.J., 1993 Child labor: A re-emergent threat, American Journal of Industrial Medicine, 24.
- LAVALETTE, M., 1994 Child Employment in the Capitalist Labour Market, Avebury, Basingstoke.
- LÄVALETTE, M., MCKECHNIE, J. et HOBBS, S., 1991 The Forgotten Workforce: Scottish Children at Work, SLPU, Glasgow.
- LEVINE, D., 1977 Family Formation in an Age of Nascent Capitalism, Academic Press New York.
- LEWIS, J., ed., 1986 Labour and Love: Women's Experience of Home and Family 1850-1940, Basil Blackwell, Oxford.
- MACLENNAN, E., FITZ, J. et SULLIVAN, J., 1985 Working Children, LPU, London.
 MCKECHNIE, J., LINDSAY, S. et HOBBS, S., 1993 Child Employment in Cumbria: A
- Report to Cumbria County Council, University of Paisley, Paisley.

 MCKECHNIE, J. LINDSAY, S. et HOBBS, S., 1994 Still Forgotten: child employment
- in rural Scotland, SLPU, Glasgow.
 MEHTA, M.N., PRABHU, S.V. et MISTRY, H.N., 1985 Child labour in Bombay, Child
- Abuse and Neglect, 9.
 MENDELIEVICH, E., ed., 1979 Children at Work, ILO Geneva.
- MILES, R., 1982 Racism and Migrant Labour, RKP, London.
- MOOREHEAD, C., 1987 School Age Workers in Britain Today, Anti-Slavery Society, London
- MURRAY, J., 1991 Working children, in Lavalette et al. 1991, op. cit..
- PHILIPS, A. et TAYLOR, B., 1980 Sex and skill: Notes towards a feminist economics, Feminist Review, 6.
- PINCHBECK, I., 1969 Women Workers and the Industrial Revolution 1750-1850, Virago, London.
- POND, C. et SEARLE, A., 1991 The Hidden Army: Children at work in the 1990's, LPU
- QVORTRUP, J., 1985 Placing children in the division of labour, in Close, P. et Collins, R., eds., Family and Economy in Modern Society MacMillan, Basingstoke.
- RODGERS, G. et STANDING, G., eds., 1981, Child Work, Poverty and Underdevelopment, ILO Geneva.
- SIMON, B., 1965 Education and the Labour Movement 1870-1920, Lawrence et Wishart, London.
- SIMON, B., 1960 Studies in the History of Education 1780-1870, Lawrence et Wishart, London
- STEDMAN J.G., 1976 Outcast London, Penguin Harmondsworth.
- THOMIS, M.I., 1974 The Town Labourer and the Industrial Revolution, B.T. Batsford, London.
- THOMPSON, E.P., 1968 The Making of the English Working Class, Penguin Harmondsworth.
- TRANTER, N., 1981 The labour supply 1780-1860, in Floud, R. et McCloskey, D., eds., 1981, The Economic History of Britain, UP Cambridge.
- VALCARENGHI, M., 1981 Child Labour In Italy, Anti-Slavery Society, London.
- WHITTAKER, A., 1986 Child labour and its causes, Third World Now, Spring.
- WRIGHT, E.O., 1978 Class, Crisis and the State, Verso, London.

Grandir à Nima (Ghana)

- dérégulation domestique et mise au travail -

Martin Verlet

Notre analyse de la mise au travail des enfants en milieu urbain ghanéen a pour terrain d'observation un quartier déshérité d'Accra: Nima¹. Elle vise à mettre en relation la crise que traversent aujourd'hui les familles et les unités domestiques d'une part, la généralisation et l'aggravation du travail des enfants dans les centres urbains du Ghana de l'autre. Cette crise se déploie sur près d'une décennie sous l'effet des politiques d'ajustement structurel inspirées et encadrées par les institutions financières internationales, FMI et Banque Mondiale en particulier. À la dérégulation du marché du travail, de la législation sociale, de l'encadrement institutionnel de l'économie correspond un processus de dérégulation sociale qui affecte tout spécialement les modes de reproduction sociale. On assiste ainsi à une sorte d'épuisement et d'effritement des capacités de protection, de socialisation, de reproduction de la famille et de l'unité domestique.

Par unité domestique, nous entendons ici une communauté relativement stable, permanente de résidence et de consommation. Fondée primordialement sur des rapports de parenté et d'alliance, le groupe familial a le plus souvent éclaté en milieu urbain, sous l'effet notamment des migrations de travail, de la recherche ou de la perte d'emploi, de formes différentes de sociabilité, de la redistribution ou la permutation des rôles en son sein. Il s'ensuit que, si parfois l'unité domestique coïncide avec l'unité familiale, elles se confondent rarement. Pour la plupart, les unités domestiques sont des assemblages bricolés, mouvants, conflictuels, divisés (Dwyer, 1988) de relations de parenté, d'alliance, de voisinage, d'appartenance, de familiarité.

Par l'expression « dérégulation domestique », nous voulons signaler qu'au processus d'éclatement des unités familiales vient s'en ajouter un autre, de fragilisation, d'instabilisation des unités

¹ Les observations de terrain ont été conduites avec la collaboration de Bugri Nachinaba, Senior Research Assistant, Institute of African Studies, University of Ghana, Legon.

domestiques. Ce dernier processus s'accélère, s'aggrave sous l'impact des politiques de libéralisation par ajustement structurel. Il existe une correspondance entre la déréglementation du marché du travail et ce que nous appelons la dérégulation domestique. Plus évidente encore est la corrélation qui existe entre ces deux processus et la banalisation de la mise au travail des enfants. Le diagnostic critique des politiques d'ajustement fut jusqu'à présent surtout conduit à travers des analyses globales, macroéconomiques ou sectorielles. Or ces politiques s'enracinent profondément dans le tissu social qu'elles prétendent recomposer (Nash, 1983). En observant la crise que subissent sous leur choc les unités domestiques, nous nous intéresserons à cette interface troublée entre macro-économique et micro-social, entre mondial et local (Verlet, 1990). Notons également que, si l'attention s'est portée récemment sur les changements qu'engendrent les stratégies de libéralisation sous contrainte extérieure dans le rôle économique et social des femmes au sein de la vie domestique, celle dirigée vers les formes renouvelées de mise au travail et d'exploitation des enfants résultant de la dérégulation des unités domestiques est restée, nous semble-t-il, plus discrète et moins systématique.

Dans une telle optique, le choix du Ghana se révèle fertile en enseignements. Depuis avril 1983, le Ghana est pris dans les rets des politiques d'ajustement (Rothchild, 1991). Celles-ci sont pour-suivies avec plus de vigueur et de persévérance qu'ailleurs (Banque mondiale, 1994). Les institutions internationales n'hésitent pas à présenter le Ghana comme le cas exceptionnel d'un pays africain miraculé par l'ajustement. Pour le FMI et la Banque Mondiale, le Ghana constitue une vitrine, un modèle à imiter par les autres pays d'Afrique (Campbell, 1989). Dès 1986, confrontée aux effets sociaux désastreux des politiques macro-économiques d'ajustement, la Banque Mondiale fut conduite, à travers la mise en œuvre du PAMSCAD, à imaginer des remèdes, au demeurant plus symboliques qu'effectifs, pour les catégories et milieux sociaux les plus directement et négativement frappés par l'impact des stratégies d'ajustement (PAMSCAD, 1990).

Le choix de Nima répond également à cette problématique de la dérégulation domestique et de la prolétarisation de l'enfance des quartiers populaires des villes ghanéennes. Bidonville, « arrièreville », banlieue laborieuse, Nima fut historiquement l'un des creusets de la classe ouvrière au Ghana. Durant la période coloniale, puis post-coloniale, ce fut le lieu d'installation des migrants venus du nord en quête d'un emploi. Paysans pour la plupart; sans formation, sans qualification, c'est là qu'en l'espace de quelques années ils se transformaient en citadins, en main-d'œuvre disciplinée, ponctuelle, laborieuse, stable. Cette conversion, fulgurante, quasi instantanée de migrants en prolétaires, en salariés grossit les

rangs de la classe ouvrière d'Accra. Pour la plupart, les hommes de Nima devenaient manœuvres, terrassiers, gardiens, domestiques, ou occupaient des postes subalternes dans l'armée et la police. Ce processus de prolétarisation transforma, forgea deux, trois générations de migrants (Sandbrook, 1977). Or ce sont précisément ces catégories de salariés qui furent les premières victimes des mesures de restructuration, de privatisation, d'assainissement du secteur d'Etat et de licenciement dans la fonction publique. Ejectés de leur univers professionnel, ces hommes établis se retrouvèrent d'un seul coup dévalorisés, irrécupérables, incapables de reconversion. Avec la perte de son emploi, donc de son statut social et de son revenu, le chômeur, pétrifié, marginalisé, cesse d'être le protecteur de la famille, d'être véritablement son chef et son guide. Durant un temps, les femmes, les épouses se substituèrent aux hommes en tant que source de revenu. Leur rôle familial s'en trouva à la fois accru et compliqué (Pellow, 1977). À Nima aujourd'hui, près de 40 % des unités domestiques ont une femme à leur tête. Mais l'activité des femmes ne suffit plus. Tantôt comme complément nécessaire, parfois comme source principale de revenu, le travail de enfants s'impose, s'amplifie (UNICEF, 1990).

La définition que nous donnons ici de « l'enfant » est d'abord sociologique, générationnelle. Nous intéresse une génération qui a entièrement grandi sous ajustement, qui n'a eu d'autre horizon que celui balisé et obscurci par les contraintes macro-économiques internationales, chahuté par la vague de fond de la libéralisation (Verlet, 1993). Ce qui signifie que l'on peut observer aujourd'hui une « génération d'enfants au travail » qui se distingue nettement des précédentes. Les conditions et le degré d'exploitation, les fonctions, les finalités du travail précoce diffèrent très sensiblement. Cette génération est celle de l'enfant ajusté, dont l'activité perd de sa valeur d'usage domestique pour devenir principalement une valeur d'échange, une marchandise, négociable sur le marché du travail, monnayable, convertible en apport monétaire immédiat. La génération que nous observons correspond empiriquement à une tranche d'âge englobant des enfants ayant aujourd'hui entre 6 et 16 ans (Government of Ghana, 1992).

Nous établissons une distinction opératoire entre ce que nous appelons « l'activité domestique », qui correspond aux tâches assumées par l'enfant pour le fonctionnement de l'unité familiale et dans son parcours de socialisation, et le « travail des enfants » (« child labour »). Celui-ci a pour caractéristique d'outrepasser les usages et normes socialement admises (Hammond, 1993). Il est en outre essentiellement orienté vers la recherche d'un gain monétaire. Enfin, il implique une part plus ou moins grande d'abus et d'exploitation. Entre ces deux pôles, opposés, antagonistes, il existe des formes multiples et des conditions diverses de l'activité ou de l'exploitation du travail des enfants. Toutefois, la tendance

observée à travers ces configurations, ces combinaisons variées de tâches domestiques et d'exploitation va dans le sens d'une prolétarisation précoce et élargie. Il ne s'agit pas seulement de gradation, mais de dégradation. On assiste ainsi à un glissement progressif, au passage de formes domestiques d'activité à des formes d'exploitation plus abruptes, qui tendent à projeter l'enfant hors du milieu familial, hors des territoires et des trajectoires de l'enfance, et à le précipiter sur le marché du travail. L'idéologie domestique occulte et légitime ce changement (Avorti, 1990; de Souza, 1989). Dans la majeure partie des cas, un parent, un proche, un familier (la mère, la sœur de la mère, le frère aîné plus spécialement) sera l'intermédiaire nécessaire pour accéder à ce marché. Les filières d'emploi, les chaînes de recrutement, les modes d'exploitation empruntent aux relations filiales et amicales, même si la filiation est bien souvent fictive, et l'amitié, frelatée.

Nima : du creuset à la décharge

Hier, Nima fut le creuset où furent fondus en classe laborieuse, en prolétariat, des milliers de migrants venus du Nord. Aujour-d'hui, Nima n'est plus qu'un lieu où est jetée au rebut une force de travail brutalement dévalorisée. Le creuset s'est transformé en décharge publique. Ce renversement s'est opéré en l'espace d'une décennie (1983-1994), celle précisément où furent mis en œuvre au Ghana des plans successifs d'ajustement structurel.

L'histoire de Nima, ce fut d'abord celle des strates successives de migrants, étrangers à la ville, mais attirés vers elle par la perspective d'un emploi salarié (Frimpong-Yeboah, 1975, Chambas, 1977).

Avec la seconde guerre mondiale, les implantations militaires et l'élargissement du marché de l'emploi. Nima connut une considérable impulsion de son peuplement. S'affirme alors ce qui sera pour longtemps sa caractéristique : être le sas entre la migration de travail et la condition salariée, être le lieu de formation, puis de séjour d'une classe laborieuse urbaine. Au cours des deux décennies de transition du colonialisme à l'indépendance, la population de Nima fit plus que doubler (Annorbah-Sarpei, 1969). Cette croissance par afflux de migrants correspondait à l'expansion des structures de l'Etat et au développement d'un large secteur public, industriel et commercial. Grâce aux filières de recrutement et d'embauche tissées à travers Nima, il n'était pas impossible à un nouveau venu d'être orienté vers un emploi public. À défaut, il pouvait se faire embaucher comme domestique dans les quartiers résidentiels, ou bien se risquer, parfois à son propre compte, à une activité de service ou de négoce. La main-d'œuvre de Nima est alors essentiellement composée d'hommes, souvent jeunes et célibataires. Nima fut administrativement incorporé à Accra, sans que toutefois cela se traduise immédiatement par des travaux d'aménagement et d'équipement (Wellington, 1968).

La montée du marasme économique au cours des années 70 laissa poindre des conditions plus difficiles. Surpeuplé, saturé, Nima vit progressivement sa croissance se ralentir. Quelques plans d'aménagement urbain sont alors élaborés (Darmstadt, 1972). Les autorités envisagèrent un moment de raser purement et simplement Nima, qu'elles percevaient comme un bidonville insalubre et dangereux, et de transférer sa population au nord-est d'Accra, à Madina (MWH, 1973). Ce projet, se heurtant à ferme résistance et jugé trop coûteux, fut abandonné (Acolatse, 1974). Cependant, la création de la Nima Highway, large artère qui traverse l'agglomération du nord au sud, eut pour effet instantané de l'ouvrir sur l'extérieur, de rompre son isolement. S'ensuivit un élan des activités commerciales : les notables ouvrirent boutiques le long de cette avenue; les femmes, devenues plus nombreuses au fil des générations, trouvant plus aisément accès aux marchés d'Accra, se livrèrent à des activités de revente au détail (80 % d'entre elles exercent aujourd'hui une activité dans le secteur informel).

La dégradation de l'environnement économique compliqua l'accès au travail salarié. Néanmoins, durant cette décennie de déclin économique, la population de Nima sut trouver des parades : marché noir, contrebande, clientélisme politique pour les mieux nantis, cumul des emplois, activité d'appoint pour certains salariés, ou mise à son compte, avec l'acquisition d'une qualification professionnelle. Une autre réponse était la migration de travail, l'exil. À partir de 1975, le mirage du « boom » économique nigérian exerça une puissante attraction. Mais l'esquive la plus constante fut le recours, plus systématique, plus intense, au travail des femmes, et ceci dans un éventail plus large d'activités. Le chaos économique, qui devait s'approfondir jusqu'en 1984-1985, pesa considérablement sur la vie quotidienne; certains de ses effets furent pourtant amortis ou retardés.

Avec les stratégies d'ajustement structurel, à partir de 1983, fut mis en cause ce qui précisément avait animé jusqu'alors la vie économique et sociale de Nima: l'emploi salarié, stable, faiblement qualifié des hommes. Un terme — qui, dans les propos, revient comme une hantise — exprime ce renversement de perspective: « redéploiement » (redeployment); il signifie pour le travailleur la perte de son emploi; il lui commande de se reconvertir; il le précipite hors de sa situation de salarié dans la condition du chômeur, du demandeur d'emploi sur un marché du travail obstrué.

¹ L'analyse des fluctuations de l'emploi, au Ghana, dans les entreprises employant 10 salariés ou plus donne une idée de l'ampleur de cette débâcle du salariat qui affecte aujourd'hui plus

Le secteur privé ne constitue pas un substitut à l'érosion, plus lente, de l'emploi dans le secteur public. Or les institutions financières internationales déplorent le rythme jugé trop lent du dégonflement des effectifs de travailleurs de l'État et du secteur public. Comme seconde étape de l'ajustement au Ghana, l'accélération du mouvement de privatisation des entreprises publiques (Kambur, 1994), dans nombre de cas, se traduira par une liquidation pure et simple, et la réduction du nombre des personnels de l'État.

Esquissant un profil des évolutions démographiques à Accra, une équipe de géographes de l'Université du Ghana, s'intéressa plus précisément à Nima-Mamobi, et classa cet ensemble dans la catégorie suivante : « low income - old migrant residential area » (Department of geography, 1990). L'existence sociale de Nima se voit là fort pertinemment marquée du double sceau de la migration. de travail et de la pauvreté¹. Certes, la population pauvre représente la plus large majorité. Toutefois, il existe une frange plus aisée, comptant moins de 10 % des habitants, qui prospère grâce au négoce, à l'artisanat, à la spéculation monétaire, à la maîtrise du marché foncier et immobilier. Ce qui paraît avoir le plus profondément modelé Nima et lui confère une irréductible originalité, n'est-ce pas ce passage, inégalement abouti, du village à la ville, du « zongo » au bidonville, de l'expérience de migrant à la condition de salarié?

A l'avenir, Nima ne sera plus guère la terre d'accueil des migrants qu'il fut jadis. L'image de Nima comme prototype de la banlieue prolétaire est aussi en voie de s'estomper. Le salarié n'est plus la figure unique, centrale du travailleur. Vient se superposer désormais le spectacle de l'activité des travailleurs du secteur informel, des femmes négociantes, des enfants regrattiers. C'est néanmoins sur ce fond tramé par la migration, le salariat et la pauvreté qu'il importe d'apprécier l'impact du « redéploiement » et l'effet de traumatisme qu'il a sur la vie des unités domestiques à Nima. Si elle n'est pas le seul facteur critique précipitant la déstabilisation des familles et des unités domestiques (un tiers

particulièrement Nima (source : Ghana Statistical Service). En 1960, on comptait, tous secteurs d'activité confondus, 332 900 salariés. Le maximum fut atteint en 1979, avec 482 100. À partir de 1986, les effectifs régressent, pour chuter à 166 300 en 1991. Durant la décennie de l'ajustement, le secteur industriel s'est effondré, à l'exception des industries extractives. L'emploi salarié dans le secteur des services n'a nullement constitué un palliatif. Dans le secteur public, le nombre des salariés était de 184 300 en 1960. Il culmine à 359 300 en 1978. À partir de 1986, le niveau tombe, jusqu'à 155 700 en 1991. Le recul dans le secteur privé s'est amorcé plus précocement que celui observé dans le secteur public. En 1960, les effectifs étaient de 148 500. Après avoir traversé un creux, ils reviennent à 143 900 en 1977. Puis se produit une chute brutale, le nombre des salariés se réduisant à 30 600 en 1991.

Cependant, Nima, à y regarder de plus près, représente un milieu, hétérogène, contrasté, bien que s'y manifestent quelques dominantes fortes. Ainsi, certains secteurs, en particulier les abords de Nima Highway, se donnent-ils l'apparence d'une ville. Mais les venelles et les placettes qui innervent les profondeurs de Nima laissent bientôt découvrir un bidonville villageois (Frimpong-Yeboah, 1975). Une trentaine de communautés structurées se partagent le

champ social.

d'entre elles cependant en subirent ici très directement le choc au cours des dix dernières années), le « redéploiement » est à la fois le symbole et le symptôme de la décadence transformant le creuset du salariat que fut Nima en décharge où, par le jeu des politiques publiques, sont mises au rebut des générations de salariés.

La crise des unités domestiques

L'analyse s'attachera à la crise des unités domestiques dans son moment actuel, c'est-à-dire telle qu'elle s'est approfondie au cours d'une décennie qui se confond avec la première phase de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel au Ghana. Cela ne veut pas dire que tous les facteurs qui nourrissent cette crise résultent directement de ces politiques d'ajustement. Cela signifie plus simplement qu'aujourd'hui, le processus de libéralisation qui a été engagé imprègne profondément les relations sociales et pèse lourdement sur les types de réponse que les unités domestiques tentent d'apporter aux difficultés qui les assaillent.

Deux paradoxes semblent marquer la présente séquence critique. Tout d'abord, celle-ci intervient alors qu'unités familiales et groupes domestiques étaient en passe de coïncider plus exactement. Le migrant s'était fixé. Le travailleur célibataire s'était mué en chef de famille. Son épouse ou ses épouses résidaient auprès de lui. Ses enfants naquirent ici. On assiste ainsi à une banalisation progressive de la démographie de Nima. Or, ayant à assumer des responsabilités accrues, le chef de famille parvient plus difficilement à faire face à des charges alourdies. La relative stabilisation des unités familiales s'en trouve menacée. En second lieu, des équipements dont Nima était largement dépourvu commencent à se diffuser: adduction d'eau, réseau électrique. Le bidonville s'urbanise timidement (Aboagye-Atta, 1990). Mais cette amorce de modernisation a aussi ses revers dans ces quartiers appauvris. Répondant à des besoins de la vie quotidienne qu'elle facilite, elle implique aussi des charges financières accrues. Ce double paradoxe laisse apparaître le lien qui existe entre les contraintes financières et la crise des unités domestiques.

L'érosion de la position de l'homme au travail comme garant et protecteur de la vie familiale, clef de voûte de l'unité domestique, est l'une des dimensions essentielles qui composent le moment critique actuel. L'expérience du travailleur frappé par le « redéploiement » peut apparaître comme un cas extrême, bien qu'à Nima elle soit largement partagée. Elle n'est pourtant qu'une manifestation outrée de ce phénomène d'érosion qui bouscule l'ordonnancement de la plupart des unités domestiques. Le terme « redeployée », désignant celui qui a perdu son emploi à la suite d'une compression des effectifs alors qu'il travaillait pour le sec-

teur public, s'est étendu aux salariés du privé qui se voient congédiés à la suite de mesures de restructuration de leur établissement. Le terme de « redeployment » suggère qu'il s'agit d'une reconversion professionnelle, d'un passage balisé du public au privé, du salariat à l'informel, d'un type d'activité à un autre!

Évidemment, l'impact du « redéploiement » est plus bénin pour ceux qui cumulaient deux emplois et n'en perdent qu'un, ou bien ceux atteignant l'âge de la retraite. Il pourra être amorti par ceux qui, du fait de leur ancienneté et de leur échelon, touchent une importante indemnité de départ. Mais pour les autres, ceux qui appartiennent aux couches les plus laborieuses, la reconversion est le plus souvent une impasse. Plusieurs issues sont bloquées. Le retour au pays natal suppose la réussite visible, son ostentation. Sinon, quelle honte! L'âge, l'absence de qualification ferment l'horizon de l'exil. L'attente d'une hypothétique embauche salariée dans le secteur privé ne fait qu'épuiser. Les portes de sortie sont réservées à certains : ceux qui à partir de leur travail ont pu acquérir une qualification professionnelle: maçon, plombier, électricien, chauffeur, mécanicien; ceux qui, anticipant la mise à pied, ont conçu et préparé une alternative; ceux qui, dans leur vie de travail ou par leur entourage à Nima, ont pu tisser un réseau fort d'appuis et de solidarités.

Mais l'exception ne fait pas la règle. La trajectoire la plus banale est celle de la déchéance. Évincé, le salarié reste sans ressort. Se pensant exclu, il se retranchera, s'isolera. Dépendant de son unité domestique, protecteur devenu assisté, il s'absentera. Entre attente, errance et oisiveté, il perd rapidement les repères que luiavaient imposé son activité salariée. Parfois, il prendra l'initiative de faire éclater l'unité familiale. Il tentera de faire prendre en charge l'un ou l'autre des enfants par un parent. Ou bien il éloignera dans son village d'origine son épouse ou, le cas échéant, l'une d'entre elles, ainsi que les enfants en bas âge. Parfois, il prendra le parti de prendre ses distances, vivant à part ou auprès d'un ami, ne faisant plus que d'épisodiques apparitions, subsistant grâce à des travaux occasionnels ou à l'assistance intermittente de proches, menant une existence de grappillage tantôt claustrée, tantôt vagabonde, dans l'attente d'une éclaircie sur le marché du travail salarié.

¹ Le « redéployé » reçoit une indemnité de départ. Celle-ci varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, de la qualification, de la classification, du statut de l'établissement, des modalités particulières du licenciement collectif. En outre, il perçoit une indemnité forfaitaire de transport, pour lui et sa famille. Ce pécule — qui, selon les cas, sera infime ou considérable — risque d'être versé longtemps, des mois souvent, après la mise à pied, et de façon échelonnée, ce qui réduira considérablement ses effets incitatifs. Il est censé ouvrir un éventail de choix : soit que le chômeur réponde à l'incitation de retour définitif dans son village d'origine, soit qu'il l'investisse comme capital initial d'une activité de revente ou de service, ou bien qu'il l'utilise pour acquérir une qualification technique plus aisément négociable sur un marché du travail perturbé.

Souvent, ce sera la femme, et avec elle les autres membres de la famille, qui choisiront de marquer des distances. Parfois, l'épouse prendra la décision d'aller vivre auprès de ses parents. Ou bien des membres extérieurs seront adjoints à l'unité domestique, une sœur, une parente, une amie, ou peut-être, dès lors qu'il y aura eu séparation, un protecteur — qui sera éventuellement le partenaire sexuel —, afin d'augmenter les capacités de travail et d'accroître les revenus. Selon les cas, l'homme au chômage sera marginalisé, relégué à la périphérie de l'unité domestique, plus rarement rejeté, exclu. Les perspectives sont moins navrantes lorsque les femmes qui participent à l'unité domestique auront préalablement développé un commerce prospère. Ce qui parfois les autorisera à lui fournir une somme d'agent devant lui permettre d'entreprendre sa propre activité. Il en sera de même si un parent, déjà bien établi, l'appelle auprès de lui comme assistant occasionnel, utilise ses services ou l'aide à démarrer un petit commerce. Plus aisée s'avérera alors la distance (sinon, matériellement et psychologiquement peu franchissable) qui sépare un emploi salarié, stable, réglé, d'une activité informelle, précaire, fluctuante. Quoi qu'il en soit, le redeployee fera le plus habituellement l'expérience personnelle, au sein même de l'unité domestique dont il avait totalement ou partiellement la charge, de la dépréciation de sa position et de la perte de son rôle de garant et de protecteur. Le rebricolage de l'unité domestique qui interviendra conférera à la femme une fonction primordiale dans la mobilisation des capacités de travail et des

Cette érosion du rôle social et économique de l'homme que pousse à l'extrême l'expérience du « redéploiement » existe plus généralement parmi les familles les plus pauvres, alors même qu'elles ne subissent pas directement l'impact de la perte d'un salaire ou que le chef de famille est engagé dans une activité non salariée. Le revenu masculin suffit rarement à répondre aux besoins quotidiens de la famille et de son environnement domestique. Le travail des femmes deviendra d'abord nécessaire, puis crucial. Progressivement, c'est de lui que dépendra une part croissante de la consommation quotidienne et autour de lui que s'ordonnanceront les rapports au sein d'un groupe domestique remodelé. Mais, se généralisant, il se heurtera à certaines des contraintes qui pesaient sur le travail masculin. La plupart des unités domestiques ont le sentiment que leur condition se dégrade, que les pressions financières s'alourdissent. Une série de charges, plus durement ressenties, sont perçues comme déterminantes dans cette détérioration.

¹ Le salaire minimum légal journalier dans le secteur public était en novembre 1994 de 790 C. Il est passé à 1 200 C en janvier 1995. Le Cedi (C) est la monnaie ghanéenne. Sur le marché des changes en janvier 1995, 1 FF équivalait à 180 C, et un Dollar US à 1080 C.

Tout d'abord, les charges monétaires liées au logement. Seuls, 10 % des chefs de famille sont propriétaires. La majorité, 70 %, est locataire. Cette proportion tend à augmenter, une partie des 20 % qui, dix ans auparayant, disaient occuper un logement sans acquitter de loyer étant devenus locataires. La pression sur l'immobilier se renforce alors qu'il n'existe plus guère de surfaces à bâtir, et que les aménagements (ouverture de la Highway, puis de la route de Kanda) restreignent les espaces habitables. En outre, le renchérissement des loyers dans les autres quartiers d'Accra attire vers Nima nombre de célibataires à la recherche d'un logement moins coûteux.

Autre pression: celle de la fiscalité et des contrôles. Elle s'est considérablement renforcée au cours de la dernière décennie, prenant désormais pour cible la moindre activité marchande, informelle. L'impôt sur le revenu est prélevé directement sur le salaire. Pour le travail non salarié, le service des impôts évalue forfaitairement le montant à payer en fonction de l'activité selon des échéances plus ou moins rapprochées. À quoi s'ajoutent les taxes perçues journellement par la municipalité (Accra Municipal Assembly ou AMA) sur les marchés, les trottoirs, dans les quartiers. Dès lors qu'elle est repérée par les collecteurs, l'activité doit être enregistrée, mais aussi tolérée, ce qui signifiera prélèvements et extorsions.

Autre fardeau : celui que représente l'éducation. Plusieurs facteurs y contribuent. Tout d'abord, à Accra, les parents souhaitent plus volontiers aujourd'hui envoyer leurs enfants à l'école. Loin de se relâcher, l'attrait que celle-ci exerce ne fait que se renforcer. Or les frais occasionnés par la scolarisation ne sont pas minces, et n'ont fait que s'alourdir avec la mise en œuvre, depuis 1986, d'une réforme du système éducatif. Les frais de scolarités (school fees) payés chaque trimestre par les parents sont invoqués par beaucoup comme l'obstacle majeur interdisant d'envoyer ou de maintenir l'enfant à l'école. Les school fees varient considérablement selon les écoles et les niveaux. Les moyennes oscillent entre 10 000 et 35 000 C par trimestre. Mais à cela s'ajouteront les frais dérivés, l'achat d'uniformes (10 000 C environ), de cahiers, livres, matériel scolaire, puis chaque jour l'argent donné à l'enfant pour ses transports (100 - 150 C) et la nourriture (100 -200 C). Il y a là une accumulation de dépenses, les unes périodiques, les autres quotidiennes qui sont effectivement multipliées par le nombre d'enfants (à Nima, la majorité des femmes devra élever une moyenne de six enfants). Les difficultés seront plus grandes encore lorsqu'il s'agira d'apprentissage professionnel. Le parent ou le tuteur devra initialement payer une somme de 30 000 à 120 000 C, à laquelle s'ajouteront divers présents d'usage comme droit d'entrée. À la sortie, la même somme sera exigée. Il lui faudra en outre acheter pour l'enfant les outils ou instruments

indispensables. Pour un apprentissage de confection, cela signifie l'achat d'une machine à coudre. Le coût d'une machine neuve oscille entre 60 000 et 130 000 C si elle n'est-pas électrique. D'occasion, le coût sera réduit de 10 à 30 %. En outre, comme pour l'écolier, il faudra assumer les menues dépenses quotidiennes, nourriture et transports.

Les transports sont un autre poste qui grève les budgets. Lorsque Nima était isolé du reste de la ville, le travailleur marchait pour se rendre à son travail et en revenir. Il a rarement perdu cette habitude. En revanche, pour exercer ses activités commerciales, la femme devra impérativement emprunter l'une des lignes de minibus (« trotro ») qui partent de Nima, soit une dépense quotidienne de 200 - 400 C. En outre, il est admis que l'écolier utilise les moyens de transport collectif, autre déboursement.

Plus imprévisibles sont les dépenses de santé. Dans un milieu aussi insalubre que Nima, la maladie est commune, fréquente (Larbi, 1989). L'affection la plus courante est le paludisme. Une crise normale occasionnera des dépenses de médicament de l'ordre de 1 000 C. Une attaque plus sérieuse nécessitera une visite à l'hôpital (1 500 C la consultation) et un traitement plus onéreux (4 000 à 5 000 C). Le recours à l'herboriste peut être la solution choisie (800 C environ). Une attention particulière sera portée à la santé des enfants. Les visites de routine, les contrôles obligés, les vaccinations des enfants en bas âge entraîneront un débours de l'ordre de 500 C par mois. Une maladie grave, nécessitant une hospitalisation, voire une intervention chirurgicale, représente une véritable catastrophe domestique, exigeant la mobilisation de nombreuses ressources extérieures.

L'enracinement en milieu urbain entraîne l'apparition de nouveaux besoins. Chez les hommes, l'habitude de fumer des cigarettes ou de miser sur les jeux de hasard. Ces besoins nouveaux, attisés par la vague de libéralisation et le spectacle de la consommation importée — plus affirmés, dit-on parmi les aînés, chez les jeunes générations — incitent à de multiples dépenses, en particulier de loisirs et de distractions. À cela s'ajoute un phénomène d'individualisation relative des revenus, des dépenses et de la consommation. La femme ayant son propre revenu, celui-ci est censé pourvoir aux dépenses les plus courantes, nourriture, habillement. L'homme, tout en réglant certains types de dépenses plus ponctuelles (charges liées au logement, school fees) n'intervient plus qu'en appoint en ce qui concerne les dépenses quotidiennes du ménage dont la femme a désormais la responsabilité. L'absence de la femme durant la journée provoquera en outre une individualisation onéreuse de la consommation alimentaire, chacun achetant sa ration, sauf pour le repas du soir, le plus souvent préparé pour tous.

Pour survivre dans ce marasme financier, plusieurs types de réponses seront combinés. Le premier sera pour l'homme au travail de diversifier ses sources de revenu, soit en se livrant à une activité d'appoint, soit en s'embauchant à la tâche durant son temps libre, en particulier le samedi et le dimanche, soit en essayant de tirer de sa position professionnelle des gains dérivés (gratifications, prébendes, combines). Il pourra être acculé à s'endetter, encore qu'à Nima, emprunter devient plus difficile, et plus coûteux, . Un autre type de réponse est la généralisation de la mise au travail des femmes. Les hommes les y incitent, y compris le plus souvent en procurant un capital permettant à celles-ci de démarrer, puis de faire fonctionner un petit négoce. Ce travail des femmes ne se confine plus à la banale revente au détail sur les marchés et dans les rues. Il tend à se diversifier, à se spécialiser, à se professionnaliser.

Mais le travail féminin est soumis à certaines limites : celles liées à la fiscalisation, au harassement des vendeuses sur les bas côtés des rues ou le long des voies ferrées, au coût d'un poste fixe, officialisé, de vente, étal, abri ou boutique. D'autres tiennent à la fonction de reproduction des femmes, à leurs responsabilités dans la routine de la vie domestique. À la recherche d'un marché qui se restreint à Nima, face à une compétition accrue, la femme est conduite à fréquenter des points de vente distants, ce qui alourdit ses frais de transport et allonge son temps de travail à l'extérieur. Cependant, une limitation plus essentielle s'impose à elle, le manque de capital, celui-ci étant rogné, rongé par les dépenses de consommation au jour le jour. Dans l'organisation de son temps et de ses activités, la femme au travail sera vite conduite à s'appuyer plus fortement sur le concours de ses filles, soit pour se substituer à elle pour une large part des activités domestiques, soit pour l'aider dans son activité mercantile.

Progressivement s'installera une économie domestique de pénurie. Le rationnement affectera au premier chef la consommation alimentaire, avec réduction de l'abondance, de la qualité, voire de la fréquence des repas. Les usages de convivialité en arrivent à s'effacer, la consommation n'étant plus partagée qu'à l'intérieur d'un cercle restreint, clos, et comme en cachette. Seront rationnées aussi les dépenses liées au logement, à la santé pour ce qui concerne d'abord les adultes. La gène financière provoquera le retrait d'un ou de plusieurs enfants de l'école. Elle pourra inciter les parents à faire prendre en charge certains des enfants par des proches, à Accra ou dans le village d'origine, voire, plus rarement à les placer comme aides auprès d'un ami ou d'une connaissance.

Un aspect essentiel de cette économie de pénurie sera la mobilisation, en tant que source de revenus supplémentaires, de toutes les capacités de travail de l'unité domestique en crise. De ce mécanisme, la mise au travail des enfants devient aujourd'hui à Nima la manifestation la plus usuelle.

Dérégulation domestique et mise au travail des enfants.

Deux situations représentent des formes hybrides, intermédiaires entre activité domestique de l'enfant d'une part, mise au travail de l'autre. La première est celle des écoliers, plus spécialement des fillettes, engagés à mi-temps dans une activité de vente au détail. Celle-ci est souvent pratiquée dans le prolongement de l'activité de la mère, de la sœur de la mère, de la sœur aînée, soit sur les marchés, soit aux carrefours ou le long des rues (vente à la sauvette, vente ambulante). Cette activité est destinée à apporter un complément monétaire au budget quotidien de l'unité domestique que gère la mère, ou de contribuer au paiement des frais de scolarité. Elle ne constitue pas une prise de distance d'avec l'univers domestique, mais a plutôt pour effet d'intégrer l'enfant, en tant qu'acteur, dans l'économie de pénurie. Il s'agit d'une activité intermittente, où l'enfant est poussé à prendre partiellement en charge la construction de son avenir. Très différente est la mise au travail précoce qui est d'abord une entrée en condition.

Une seconde situation est celle de l'enfant qui, à la demande d'un parent âgé (grands-parents le plus souvent) est envoyé auprès d'eux, fréquemment en zone rurale, soit pour aider aux tâches domestiques, soit pour participer aux travaux des champs. Le phénomène participe de l'éclatement des unités familiales; tout en consolidant les relations de parenté, d'alliance et l'intégration de l'enfant dans leur lacis. Dans ce cas non plus, on ne peut pas parler, au sens fort du terme, de mise au travail.

Mais la mise au travail des enfants sous ses formes les plus avérées est l'une des manifestations de la crise des unités domestiques. Certes, il peut arriver que l'enfant se plonge de sa propre initiative dans le marché du travail. Il le fera alors pour échapper aux contraintes du système scolaire, pour se soustraire au marasme de l'univers domestique, ou, plus exceptionnellement, parce qu'il a conçu un projet professionnel bien précis et personnel. La décision pourra alors être prise à l'insu des parents, contre leur volonté. Elle implique un degré variable de prise de distance, de rupture. Mais encore s'agit-il là de cas fort rares. Dans leur majorité, les enfants avouent que c'est l'impératif de pourvoir, à travers leurs gains, à leurs propres besoins et, plus largement, de diversifier les revenus de l'unité domestique qui les a contraint à leur condition d'enfants travailleurs.

Le plus souvent, les parents seront les instigateurs et les intermédiaires de l'entrée dans le monde du travail. Ainsi le père ou le frère de père pourront-ils organiser et financer un apprentissage

pour l'enfant en se faisant l'intermédiaire, le garant auprès du patron. Ou bien, le père placera l'enfant auprès d'un parent, d'un ami ou d'un proche, en situation de service, d'assistance, mais aussi d'attente. Toutefois, ce seront les femmes qui joueront le rôle décisif dans la mise au travail précoce. En règle générale, la mise au travail des filles anticipera celle des garçons. Celles-ci seront plus facilement écartées de l'école. Elles se verront plus normalement déléguer la charge du fonctionnement quotidien de l'unité domestique que la femme travaillant à l'extérieur ne peut plus assumer. La gamine sera employée plus systématiquement et plus constamment à une activité rémunératrice, celle-ci accompagnant, prolongeant ou démultipliant le travail de la mère ou de la parente. Il s'agira le plus souvent de petit commerce de détail, ou de vente ambulante. Généralement, le travail des filles ne s'exercera que dans l'orbite de l'unité domestique et sous sa protection. En revanche, dans le cas des garçons, plus habituellement univers de travail et univers domestique se dissocient. L'influence et l'action de la femme seront également déterminantes dans le processus de leur mise au travail. Celle-ci deviendra la règle dès lors que le garçon quitte l'école. La femme y veillera, en particulier en assurant un capital de départ permettant au gamin de démarrer de façon indépendante une activité rémunératrice. Les gains de l'enfant sont destinés à grossir le budget que gère la femme au sein de l'économie domestique. Ils seront régulièrement remis à la femme qui décidera de leur utilisation et de leur redistribution, une fois déduites les dépenses quotidiennes du gamin (transports, nourriture) et la somme indispensable à la reconduite de l'activité.

Cette emprise de l'unité domestique sur le mécanisme de la mise au travail précoce n'est pas sans incidences notables. Tout d'abord, elle laisse apparaître qu'une partie de son exploitation économique s'enracine dans l'unité domestique, est commanditée par elle. D'autre part, le fait que la mise au travail passe par les canaux de la parenté va aboutir à une sorte de domestication des rapports de travail. Ceux-ci empruntent au langage et à l'idéologie de la parenté. Le maître et la maîtresse joueront d'un simulacre de position parentale sous prétexte que leur autorité procède initialement des parents, provient de l'univers domestique de l'enfant. Cette domestication du rapport de travail, l'usage qui en est fait, seront l'un des masques de l'exploitation.

L'analyse des « milieux de travail » met en évidence ces rapports compliqués, divers, fluctuants entre univers domestique et univers de travail, entre relations de parenté et rapports d'exploitation. De ce point de vue, se différencient quelques grands ensembles de milieux de travail.

Le premier ensemble correspond à des milieux de travail fortement articulés sur l'unité domestique. Ce sont principalement :

- le domicile, lorsque celui-ci est le siège de l'activité de vente, de réparation, de transformation, de services d'un adulte appartenant à l'unité domestique, et que l'enfant aide à cette activité, ou plus fréquemment se consacre à la vente à l'extérieur des produits;
- le point de vente, pour ce qui est de la vente au détail;
- l'itinéraire, comme parcours de la vente ambulante,

Dans ces divers milieux de travail, l'enfant (la fillette, le plus souvent) conduit son activité de concert avec d'autres membres de l'unité domestique ou en coopération avec eux. L'unité domestique demeure le point d'attache et le repère principal.

Un second ensemble de milieux de travail implique une différence plus nette entre vie de travail et unités domestiques. Il comprend plus particulièrement :

- les boutiques (salon de coiffure, magasins);
- les ateliers (habillement, réparation, mécanique);
- les chop bars (qui ont des caractéristiques bien particulières);
- le placement.

Dans la plupart des cas, l'intervention d'un parent est à l'origine de l'embauche ou le contrat d'apprentissage. C'est dans ces milieux plus particulièrement que l'on peut parler de domestication du rapport de travail et d'exploitation.

Un autre ensemble joue aussi de cette domestication de la relation de travail, mais implique une nette séparation d'avec l'unité domestique. Il est représenté par ce que nous appellerons la « fabrique » et le « chantier ». Ce milieu de travail peut rassembler un grand nombre d'enfants: 40 dans une fabrique de meubles, 60 dans le cas d'une fabrique de pain. Dans les deux cas, ils ont été recrutés directement par le patron dans son village d'origine ou dans les villages environnants après accord des parents. Ils vivent en permanence sur leur lieu de travail, ce qui éventuellement peut permettre du travail de nuit. Ils pourront travailler de cinq à sept ans dans la fabrique avant d'être renvoyés par le patron dans leur village d'origine. Si elle est provisoire, la coupure d'avec le milieu domestique est ici totale.

Un autre ensemble est constitué de milieux de travail qui se construisent à l'écart et indépendamment des unités domestiques et se fondent sur des filières d'embauches ou des circuits d'accès qui ne doivent rien à la parenté, mais plutôt à l'amitié, au copinage, à l'affinité, à l'appartenance à une même génération. La relation d'aîné à cadet joue ici un rôle important, mais à condition de s'inscrire dans cette étroite tranche d'âge où se confondent presque enfance et adolescence. Chacun de ces milieux institue ses

hiérarchies, ses règles, ses codes de conduites, ses formes de protection et de sociabilité. Ce sont des milieux à dominante masculine. Parmi ceux-ci, on peut distinguer:

- la file d'attente, qui rassemble, pour la vente à la sauvette des nuées d'enfants sur les artères les plus passantes;
- l'équipe, c'est-à-dire un milieu de travail spécialisé qui se constitue à partir de l'exercice d'un monopole des enfants sur l'embauche et d'affinités fortes;
- la bande, par exemple celles des kaya kaya (porteurs) vivant en permanence sur certains marchés;
- l'errance; c'est le cas d'enfants sans domicile fixe ni attaches, complètement autonomisés;
- l'exil, en particulier la migration des filles vers la Côte d'Ivoire et le Nigeria, qui signifie une rupture souvent définitive avec la famille.

Ce rapide inventaire des milieux de travail laisse apparaître que, loin d'apporter toujours une réponse à la crise des unités domestiques, le travail des enfants représente un très large éventail et, dans certains cas extrêmes, contribue à l'approfondissement de cette crise. Loin de pallier la dérégulation domestique, il la nourrit.

« Serviciables à merci » : un système d'offre et de demande généralisé.

Au Ghana, dès que surgit la question de l'enfant au travail, s'interpose aussitôt l'image des street children. Or, l'enfant des rues n'est que la face visible d'un phénomène plus largement répandu. Il existe d'autres formes d'exploitation, plus communes, plus outrées. Celles qui se logent dans le contrat d'apprentissage sont bien connues. Celles qui s'inscrivent au cœur de la crise des unités domestiques sont plus difficilement admises. Certains milieux de travail, la fabrique, le chantier, la bande, sont purement et simplement ignorés. Mais peut-être importe-t-il, à ce stade de notre analyse, d'aller au delà de la notion de « domestication » des relations d'exploitation, laquelle ne contamine qu'un segment seulement de l'arc-en-ciel des milieux de travail. Aussi tenteronsnous de qualifier deux dimensions complémentaires, mais peutêtre plus essentielles, du rapport de travail et de sa conversion en exploitation : la dialectique du bon vouloir et de la bonne volonté; la « serviciabilité », la condition de « serviciable à merci ».

Le rapport d'exploitation se construit dans une tension permanente entre deux pôles : le bon vouloir, la bonne volonté. La dialectique du bon vouloir et de la bonne volonté s'enracine évidemment dans le terreau de la domestication du rapport de travail. Elle manifeste la dissymétrie entre la position du maître et la condition de l'enfant au travail. Le bon vouloir du maître est son pouvoir d'arbitraire. Sa volonté, ses nécessités, ses humeurs seules commandent la rémunération, fixent les temps de travail, assignent les tâches, influencent la qualité de la relation. Le bon vouloir, c'est la disponibilité, la soumission qui sont attendues de l'enfant. Vulnérable, en quête de protection et d'appui, celui-ci se voit sommé d'être docile, présent, de bonne volonté. Sa force de travail est une matière malléable, ductile, flexible. Ligne de force, cette polarisation entre bon vouloir et bonne volonté est aussi un champ sous tension. Si elles débouchent rarement sur une confrontation ouverte, les formes de résistance, d'esquive, de reprise opposées par l'enfant souterrainement peuvent être multiples.

L'inventaire des types d'activités exercées par l'enfant au travail font apparaître une forte prévalence des activités de services. Et même lorsqu'elles correspondent à des activités de production, la forme du rapport de travail les travestira en services. À cet égard, on observe une sorte de glissement du légal à l'interdit, du licite à l'illicite, plus communément d'une activité à une autre. Un travail peut en cacher un autre, peut en entraîner un autre. Le patron pourra déplacer à sa guise les limites du travail demandé. Mais à cette extension de l'exigence issue du bon vouloir du maître ou du client pourra faire écho une bonne volonté élargie à rendre service. Un bon vouloir et une bonne volonté sans contours qui n'étaient inscrits ni dans le contrat, ni dans la nature de l'activité de base. Par exemple, un contrat d'apprentissage peut à l'occasion impliquer d'autres demandes, d'autres tâches, d'autres services que ceux initialement convenus (travaux ménagers, prostitution pour les filles, travail sur des chantiers de construction pour les garçons). Le child labour place l'enfant en condition de service généralisé. Par exemple, s'agissant des kaya kaya vivant en petites bandes sur les marchés, l'offre et la demande de service généralisé peuvent aller du portage à la relation sexuelle. Parfois, des glissements identiques s'observent dans certains salons de coiffure ou dans des ateliers de confection, et plus communément dans les chop bars.

L'enfant au travail « entre en condition », comme on le disait jadis en France pour les domestiques, devient dépendant et disponible. Pour qualifier cette condition, on serait tenté de parler de « travail servile ». Mais le terme servile à l'inconvénient de renvoyer trop directement à l'état d'esclavage et à celui de servage. Nous choisiront donc de parler de « serviciabilité » pour désigner une condition, personnelle, transitoire, de dépendance et de soumission qui contraint, dans bien des cas, l'enfant travailleur, à être pris dans un système d'offre et de demande généralisé de services.

On peut dire ainsi que l'enfant pris précocement dans des rapports de travail et d'exploitation, est destiné à devenir « serviciable à merci ». Telle est sa condition.

Conclusion

Deux brèves remarques au terme de cette analyse. L'une concerne l'assujettissement ou l'autonomisation de l'enfant; l'autre sa figuration de l'avenir.

L'enfant mis au travail pour son revenu indispensable est placé, au sein de l'unité domestique, dans une position de protecteur et de nourricier. L'exercice de ce rôle qui consiste à atténuer les effets de l'économie domestique de pénurie passe d'abord par les femmes, plus particulièrement la mère. Cette fonction de reproduction et de survie de l'unité domestique qu'il assume désormais partiellement le lie plus profondément à celle-ci. Dans le même temps, l'expérience de milieux de travail différents de l'unité domestique l'incite à une prise de distance, à une autonomie, le plus souvent illusoire.

Quant à son avenir, entreprenant sans entreprise, prolétaire sans salaire, « serviciable à merci », le gamin de Nima l'imagine dans un rêve uniforme: l'exil.

Références bibliographiques

- ABOAGYE-ATTA, K., 1990 - « East Maamobi Slum Upgrading Scheme. An Evaluative Study », B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon. ACOLATSE, J.S., 1974 — « Urban Renewal in Accra. The Example of Nima », B.A.

Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon.

— AFUM-ANSAH, G., 1993 — « A Case Study of Street Children at Nima. A Slum Suburb of Accra », B.A. Dissertation, Department of Sociology, University of Ghana, Legon.

- -AGYE-MENSAH, S., 1986 « Slums and Health Problems in Urban Centers. A Case Study of Nima-Mamobi Area in Accra », B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon.

ANNORBAH-SARPEI, J., 1969 — Letters from Nima, Asempa, Accra.

ANNORBAH-SARPEI, J., 1974 — Operation Help Nima. Five Years of Christian Involvement in Urban Renewal, Asempa, Accra.
— APT VAN HAM, N., (ed.), 1992 —

- « Street Children in Accra. A Survey Report », Department of Sociology, University of Ghana, Legon.

AVORTI, J.Y., 1990 — « Children at Work. A Study in Sociology », B.A. Dissertation, Department of Sociology, University of Ghana, Legon.
— CAMPELL, B.K., LOXLEY, J., (eds.), 1989 — Structural Adjustment in Africa, Macmillan,

CHAMBAS, M., 1977 — « The Political Economy of Urbanization. A Study of Leaders and Development in Nima, a Slum in Accra », M.A. Thesis, Department of Political Science, University of Ghana, Legon.

- Darmstadt Universität, 1972 — Nima, Institut Tropisches Bauen, Fakultät für Architektur, Darmstadt.

Department of geography, 1990 — « Demographic Studies and Projections for Accra Metropolitan Area (AMA) », University of Ghana, Legon.

- DE SOUZA, G., 1990 - « "Child Labour", "Child Work", a Sociological Reconsideration », B.A. Dissertation, Department of Sociology, University of Ghana, Legon.

— DWYER, D., (ed.), 1988 — A Home Divided. Women and Income in the Third World.

Stanford University Press, Standford, Cal.

— FRIMPONG-ANSAH, J.H., 1991 — The Vampire State in Africa. The Political Economy of Decline in Ghana, James Currey; Londres.

FRIMPONG-YEBOAH, F., 1975 — « The Role of Urban-Rural Migration in the Evolution of Slums. The Case of Nima », B.A. Disssertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon.

Government of Ghana, 1992 - « The Child cannot wait. A National Programme for Action on the Follow-Up to the World Summit for children », Multisectoral Task Force,

— HAMMOND, D.K., 1993 — « Working Children in Madina », B.A. Dissertation, Department of Sociology, University of Ghana, Legon.

ISSER, 1994 — « The State of the Ghanaian Economy in 1993 », Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER), University of Ghana, Legon.

KAMBUR, R., 1994 — « Welfare Economics, Political Economy and Policy Reform in Ghana », World Bank.

LARBI, A.K., 1989 — « An Appraisal of Health Care Delivery Systems in Nima », B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon. MWH (Ministry of works and housing), 1973 - « Nima-Maamobi Redevelopment

Sheme », Accra.

— NASH, J., (ed.), 1983 — Women, Men and the International Division of Labour, N.Y. State

University, Albany. OKAITEYE-BLESSYN, D., 1993 — « Street Children. A Growing social Canker in the City of Accra », B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon: -PAMSCAD, 1990 — « An Evaluation Report on PAMSCAD (27 Oct. 1988-31 March

1990) », World Bank, Accra.

- PÉLLOW, D., 1977 — Women in Accra: Options for Autonomy, Reference Publications, Algonac, Michigan.

-ROTHCHILD, D.(ed.), 1991 - Ghana. The Political Economy of Recovery, Boulder, London.

- SANDBROOK R., ARN J., 1977 - The Labouring Poor and Urban Class Formation: The Case of Greater Accra, Centre for Developing Area Studies, McGill University, Montreal.

- STEPHENS, C. et al., 1994 — « Collaborative Studies in Accra, Ghana, and Sao Paulo, Brazil, and Analysis of Four Demographic and Health Surveys », Accra Planning and Development Programme, Accra.

TWUMASI, P.A.(ed;), 1987 - « Problems and Aspirations of Ghanaian Children; Implications for Policy and Action », Ghana national Commission on Children, Accra. UNICEF, 1990 — « Children and Women of Ghana. A Situation Analysis. 1989-90 »,

UNICEF, Accra.

VERLET, M., 1992 — Du local au mondial. Lieux et parcours du politique, Revue Tiers

VERLET, M., 1993 — « Jeunesses sous influence. Le Ghana ajusté », in : Le Bris E., et Chauveau F., (eds.). Jeunes, villes, emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine? Paris,

Ministère de la Coopération et du Développement.

— WAYOE, P.A., 1980 — « Housing Quality as an Index of Slum Creation. Case Study of the Nima Residential Area, Accra », B.A. Dissertation, Department of Geography, University of Ghana, Legon.

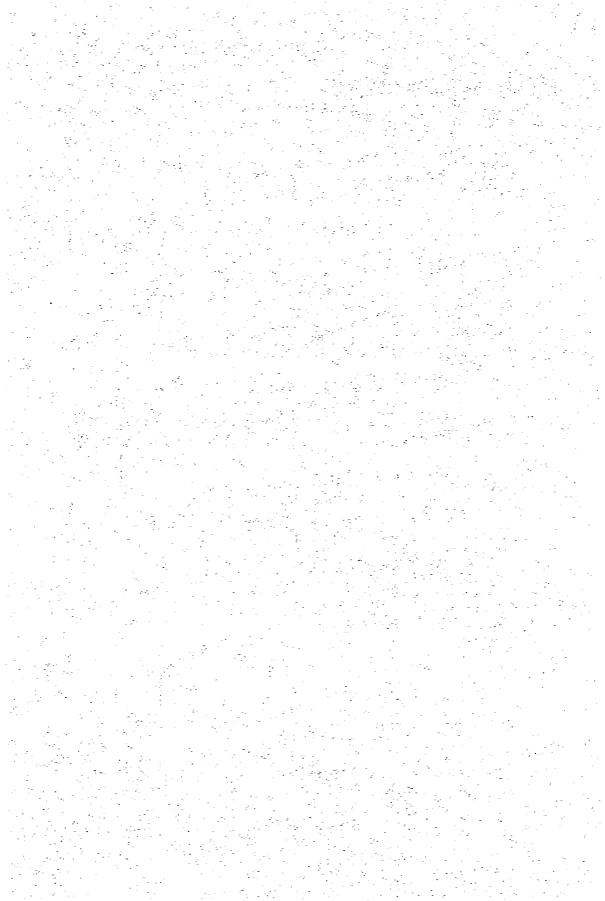
— WELLINGTON, A., 1968 — « Nima. Spontaneous Urban Growth », M.Sc. Thesis, University of Science and Technology, Kumasi.

World bank, 1984 — « Ghana, Policies and Program for Adjustment », World Bank, Washington, D.C.

World bank, 1992 - « Ghana-2000 and Beyond: Setting the Stage and Equitable Growth », West Africa Department, Washington, D.C.

— World bank, 1994 — « L'ajustement en Afrique : réformes, résultats et chemin à

parcourir », Banque Mondiale, Washington, D.C.



Du grain de café à la « graine d'ouvrier » — le travail des enfants dans les plantations guatémaltèques —

Charles-Édouard de Suremain

Jusqu'à présent, le travail des enfants a été à peine effleuré dans la littérature portant sur la vie économique et sociale du Guatemala. Au lieu de nous en tenir à un discours général sur ce thème, nous avons choisi de partir de l'observation de ce qui se passe dans les grandes plantations de café du pays, un terrain sur lequel nous avons mené une enquête ethnographique. Il s'agit donc d'analyser ce que les acteurs — qui vivent et travaillent dans les plantations — entendent par le terme « enfant ». Après avoir décrit le travail des « enfants », on s'intéressera aussi à la signification que prend le phénomène aux yeux des intéressés, de leurs parents et, surtout, à sa place dans le contexte global de la grande plantation.

Au Guatemala, le travail des enfants s'impose comme une réalité incontournable dans divers domaines de la vie économique, en particulier dans le secteur informel en milieu urbain et le secteur agricole en milieu rural. Dans l'économie paysanne des hautes terres, les plus jeunes ont un rôle essentiel et constant dans le cycle des activités quotidiennes. Sans doute ce rôle est-il plus ponctuel et secondaire dans les grandes plantations de café, de sucre ou de coton de la côte Pacifique, au sud du pays. Dans ce type d'exploitation, les conditions de travail obéissent, en principe, à des lois qui réglementent le travail des enfants, et la division du travail confère aux hommes adultes les tâches les plus lourdes du calendrier agricole. Il demeure cependant que, ne serait-ce que par l'importance numérique des grandes plantations et le grand nombre de familles qu'elles abritent, ce sont des cohortes d'enfants qui travaillent dans les champs, pâtures ou caféières, à certaines époque de l'année.

Sans doute convient-il ici de rappeler que le Guatemala se situe parmi les dix premiers pays producteurs de café arabica dans le monde. À elle seule, la caféiculture assure plus de la moitié du Produit national brut du pays et rapporte l'essentiel des devises. Les plantations de café du Guatemala (fincas) présentent par

ailleurs l'originalité d'être particulièrement grandes par rapport à leurs homologues d'Amérique latine. En moyenne, chacune couvre en effet entre 100 et 200 hectares, contre 50 à 100 ha dans les pays voisins (El Salvador, Costa Rica)¹.

Enfin, rappelons que la culture du café est pérenne et qu'elle requiert de nombreux soins — en tout cas dans les exploitations modernisées. Enfin, la plante croissant sur de fortes pentes boisées, elle n'est pas non plus une culture mécanisable et nécessite ainsi une abondante main-d'œuvre.

L'ordre de la grande plantation de café

Plantation et ouvriers du café

De ces caractéristiques essentielles, il découle des conditions de travail et d'existence spécifiques pour les ouvriers du café. Les fincas abritent en effet de nombreuses familles vivant chacune en permanence dans de petites baraques au sein d'un campement. Dans certains campements, on ne dénombre pas moins d'une centaine de familles. En général, ces familles s'organisent autour d'un homme, le « chef de famille », qui est le seul à bénéficier d'un contrat de travail permanent. Ce contrat prévoit un salaire, un logement, le bénéfice de la Sécurité Sociale, l'école pour les enfants et quelques prérogatives comme celle d'utiliser la rivière et de ramasser le bois mort de l'exploitation.

Au Guatemala, on dénombre environ 50 000 « ouvriers permanents » dans les *fincas*. Le chiffre ne cesse pourtant de diminuer depuis les années 1950, au profit d'ouvriers temporaires au statut précaire (environ 300 000 aujourd'hui). Ces derniers, appelés parfois les « satellites » ou les « volontaires », vivent à la périphérie des plantations dans lesquelles ils s'embauchent pour de courtes durées et contre des salaires de misère. Cette situation est liée à de multiples facteurs, parmi lesquels figurent l'important accroissement démographique sur la côte et l'exode définitif des populations indigènes des hautes terres vers ces régions « riches »². En général, les populations ouvrières qui vivent actuellement dans les fincas n'ont plus que très peu d'attaches familiales et foncières dans les hautes terres. Elles s'identifient davantage à l'univers de la côte et aux métis (Ladinos ou non-Indiens au Guatemala) qu'aux Indiens-paysans que, le plus souvent, ils méprisent. Au Guatemala, il est vrai que la colonisation des régions de piémonts où se développent le café s'étale entre 1850 et 1880. Or, depuis cette époque,

² Sur les divers types de migrations au Guatemala et leur importance socio-démographique, cf. Bataillon et Le Bot (1975).

¹ Sur l'économie caféière en général, cf. Daviron et Lerin (1990) ; sur les différentes sociétés et paysanneries du café en Amérique latine et en Afrique, cf. Tulet et alii (1994).

les Indiens se sont détachés de leur terroir d'origine, pour recréer, dans l'enceinte relativement close de la finca, un univers social et culturel original¹.

La division du travail dans les fincas

Le poste d'ouvrier permanent est en principe réservé aux hommes, les femmes étant censées s'occuper des tâches domestiques. Officiellement, les hommes sont donc les seuls à travailler dans les caféières et, par conséquent, à recevoir un salaire. En réalité, les femmes travaillent aussi. Mais le travail est irrégulier, souvent à mi-temps, peu valorisant et, toute proportion gardée, moins bien payé. Les planteurs (finqueros) qui décident des politiques de main-d'œuvre dans les fincas justifient ces différences de traitement en invoquant la « nature masculine du café », et l'incapacité des femmes « à accomplir un travail régulier et suivi ».

Par ailleurs, la compétition entre les fils d'ouvriers permanents est souvent très sévère pour occuper les postes de leurs pères. Dès le plus jeunes âge, les garçons s'intéressent au travail dans les caféières et tentent d'y prendre part. Etant le plus souvent coupés de leurs attaches paysannes, sans moyens, les enfants des fincas ambitionnent rarement de s'installer comme petit producteur indépendant. Dans l'organisation du travail, les jeunes adolescents et les célibataires plus âgés forment parfois des équipes, et sont connus sous le nom « d'éventuels ». Le terme désigne donc les ouvriers temporaires qui résident chez leurs parents dans le campement de la plantation. Leur famille comptant en moyenne cinq enfants, les « éventuels » sont par conséquent fort nombreux, offrant au finquero une appréciable réserve de main-d'œuvre.

Le groupe des « éventuels » entend cependant se distinguer des autres groupes d'ouvriers temporaires qui viennent travailler à la finca à certaines époques de l'année. Les premiers se présentent en effet comme les « natifs » de la plantation et considèrent les autres comme des « étrangers » qui espèrent leur voler leur travail et, quoiqu'on l'avoue rarement ouvertement, leurs femmes. Mais il existe aussi des hiérarchies, parmi les ouvriers temporaires exogènes à la finca. Le finquero et les ouvriers permanents distinguent en effet les « saisonniers » et les « journaliers » : les « saisonniers », d'origine indienne, sont recrutés en groupe et demeurent quelques mois à la finca, tandis que les « journaliers » sont employés individuellement, et quittent la finca au terme de la journée.

En dépit de son apparente homogénéité, la plantation est donc un monde traversé par de multiples clivages socio-économiques et culturels. Loin d'être entièrement cloisonnée, la finca reproduit

¹ C'est à l'étude de cet univers très particulier que nous avons consacré notre thèse d'ethnologie (1994).

souvent, bien que dans une forme originale, les relations sociales particulièrement tendues qui caractérisent le Guatemala dans son ensemble.

La cueillette du café et le travail des enfants

La journée de travail

Les fincas connaissent une véritable période d'effervescence lors de la récolté du café. Dans l'ouest du pays où nous avons enquêté, celle-ci s'étale de la mi-août à la mi-décembre avec des phases d'intensité inégales. Les caféières, en effet, ne sont pas toutes situées à la même altitude au sein des plantations. Les grains ne sont donc pas tous mûrs simultanément et il convient de repasser plusieurs fois dans les mêmes zones à quelques semaines d'intervalle. Pour mener à bien la cueillette, la main-d'œuvre employée est donc importante. Dans une plantation « moyenne » de 100 ha, qui emploie 50 ouvriers en permanence, la population salariée atteint environ 300 personne à cette époque. Ce chiffre comprend, dans des proportions qui varient d'une année à l'autre, les ouvriers permanents, la plupart de leurs épouses et de leurs grands enfants (les « éventuels »), ainsi que les « saisonniers » et les « journaliers ».

Pendant les quatre mois que dure la récolte du café, les femmes sont rémunérées au rendement, comme les hommes. Chacun recueille les grains de café mûrs dans les arbustes avant de les déposer dans de petits paniers d'osier tressés et maintenus au niveau de la ceinture par une cordelette qui passe derrière le cou du cueilleur. Une fois rempli, le contenu du petit panier est versé dans un grand sac de nylon. Plein, ce dernier contient environ 50 kg de cerises. Lorsque la journée de travail s'achève, c'est-àdire dès que la pluie tombe trop fort, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, les ouvriers descendent les sacs sur leur dos jusqu'à l'usine de transformation du café de la *finca*. En moyenne, chaque ouvrier récolte deux à trois sacs de café par journée de travail, à condition cependant que la cueillette ne soit pas volontairement limitée par le planteur².

En période de cueillette, la journée de travail commence très tôt, vers cinq heures du matin pour les plus matinaux. Néanmoins, la préparation des repas par les femmes commence à partir de trois heures. De manière générale, ce sont les hommes qui quittent en

L'ouvrage de Le Bot (1992) est l'étude la plus complète des dynamiques contradictoires et violentes qui structurent la société guatémaltèque depuis une trentaine d'années.

² C'est le cas dans certaines plantations où le *finquero* exige que les « saisonniers » et les « journaliers » ne ramassent que deux sacs par jour pour laisser plus de café aux ouvriers « natifs » de la plantation.

premier les baraques. Ils sont progressivement rejoints par le reste de la famille. À cette occasion, les jeunes filles de la maison leur apportent le petit déjeuner : un verre de café, quelques galettes de maïs. Vers onze heures, les mêmes jeunes filles, parfois accompagnées de leurs mères, redescendent des caféières pour aller chercher le déjeuner. Cette tâche est rude, compte tenu de la topographie et de l'extension des plantations. Le trajet, des caféières au campement et retour, dure parfois trois quarts d'heure.

Le travail des femmes... et des enfants

Pour les femmes, la récolte du café se rajoute donc aux activités domestiques diverses qu'elles ont pour habitude d'effectuer. Dans les caféières, les femmes (qui sont donc employées comme « éventuelles ») sont accompagnées de leurs « enfants », c'est-àdire par ceux qui ne sont pas employés individuellement comme « éventuels ». En réalité, les femmes distinguent deux catégories d'enfants: les « petits enfants » d'une part, et les « jeunes ». d'autre part. La première catégorie regroupe les nourrissons et les enfants en bas âge qui apprennent à marcher. La seconde catégorie regroupe les « jeunes » qui peuvent cueillir le café directement dans les arbustes, sans les casser. Il s'agit là d'une grande responsabilité car, si les « jeunes » endommagent les caféiers, les parents doivent payer une forte amende à la plantation. Sans doute faut-il préciser que cette division familiale du travail ne fait l'objet d'aucun règlement imposé par le finquero. Les femmes, dans ce cas, sont les seules juges — et les seules responsables — de leurs enfants. Signalons aussi que, pendant la récolte, il est bien évident que les enfants désertent l'école. D'ailleurs, les grandes vacances ne tardent pas à suivre, puisqu'elles s'étalent de la mi-octobre à la mi-décembre, dans tout le pays, lorsque la cueillette du café est à son meilleur¹.

La contribution économique des « petits enfants » à la cueillette est difficile à évaluer. D'un côté, ils constituent incontestablement une charge pour leur mère, en ralentissant leur marche. Mais, d'un autre côté, ceux qui commencent à marcher ramassent les grains de café qui jonchent le sol. Certes, cette activité ne pèse pas économiquement très lourd, en fin de journée; elle contribue cependant à l'apprentissage technique des petits dans le domaine de la caféiculture. L'apport des « jeunes » est, quant à lui, plus directement perceptible: non seulement les adolescents des deux sexes cueillent des cerises dans les arbustes, mais, en plus, les fillettes se chargent de vider les paniers d'osier dans les gros sacs

¹ En Équateur, les grandes vacances sont à des dates différentes selon que l'on vit sur la côte ou dans les Andes. Dans le premier cas, elles débutent en novembre, avec la coupe de la canne à sucre, tandis qu'elles commencent en juillet-août dans les zones de montagne, avec les différentes moissons.

de nylon, tandis que les garçons traînent ces derniers dans les caféières, jusqu'aux sentiers principaux.

C'est d'ailleurs lors de cette manœuvre pénible que les jeunes garçons manifestent avec le plus d'éclat leurs qualités de bons ouvriers virtuels. À ce moment, ils imitent en effet parfaitement les aînés dans leurs moindres mimiques. Pour bien signifier qu'ils ont travaillé dur, les garçons roulent leur maillot jusque sous leur bras pour s'aérer le ventre; ils placent aussi leur chapeau de paille sur l'arrière de leur tête tout en s'épongeant le front du plat de la main; ils se mouchent encore bruyamment entre leurs doigts. Régulièrement, les « jeunes » font également la course pour sacrer celui qui ramènera le plus vite un sac de café au bord du sentier. Ce faisant, ils espèrent bien attirer l'attention des surveillants qui sillonnent les caféières. Déjà, et même si cela a le plus souvent la forme d'un jeu, les jeunes garçons ont appris les manières de faire de tout bon ouvrier du café. Ils montrent ainsi clairement leur prédisposition et leur ambition sociale, en dépit de leur jeune âge.

Le statut de l'enfant dans les plantations

Que font les parents?

Légalement, est considéré comme « enfant » tout individu de moins de 15 ans. Mais la loi, en fait, interdit seulement le travail rémunéré des enfants de moins de 12 ans. Entre 12 et 15 ans, il n'est donc pas totalement illégal que les enfants gagnent de l'argent, surtout dans les régions agricoles. Pourtant, dans la plupart des fincas, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas payés pour le travail qu'ils fournissent. Et cette situation, on va le voir, est autant liée à la volonté des finqueros qu'à celle des femmes, des hommes et des enfants, dont la position dans les plantations est précaire et dépendante.

Bien entendu, les finqueros jouent pleinement de l'ambiguïté de la législation guatémaltèque, car ils mesurent parfaitement l'importance du travail des « jeunes ». Ils savent pertinemment que les femmes ne pourraient pas cueillir autant de café sans le secours des « jeunes ». Ils savent également que ces derniers, pas plus que les femmes, ne sont pas dans une situation qui leur permette d'exiger un salaire supplémentaire. Dans ces conditions, les planteurs utilisent donc sciemment la législation guatémaltèque pour justifier leur politique d'embauche. Ils parviennent même, dans certains cas, à faire passer cette politique pour un régime de faveurs, puisqu'il s'agit de laisser des jeunes se familiariser avec « les choses du café » en dépit de la loi qui, en principe, l'interdit.

Pour leur part, les femmes sont trop contentes de pouvoir travailler « à temps plein » et contre un « vrai salaire » d'ouvrière. Pour une fois, elles ont une fonction économique reconnue dans la finca. Et elles savent qu'une requête salariale auprès du planteur serait perçue comme le signe d'une grande ingratitude à son égard. Implicitement, la requête signifierait également que les femmes ne peuvent assumer un travail sans l'assistance de quelqu'un. Une telle éventualité conforterait l'idée du patron selon laquelle les femmes n'ont « ni régularité, ni assurance, ni suivi » dans leurs activités. Enfermées dans cette série de contradictions, les mères de famille ne peuvent donc pas, sans risquer leur propre place, s'interposer pour que leurs rejetons perçoivent un salaire.

Les hommes, quant à eux, ne se mêlent guère de l'affaire. Ils savent que leur statut d'ouvrier permanent est très recherché, et ne tiennent nullement à le mettre en péril pour quelques centimes. Il est également probable que les hommes considèrent cette période difficile de l'enfance comme une phase d'initiation nécessaire pour devenir un cueilleur confirmé. Dans une certaine mesure, ils estiment que s'ils sont eux-mêmes passés par cette épreuve, leurs propres fils doivent être capables de la traverser aussi.

Par ailleurs, on peut se demander si les jeunes gens, surtout les garçons, soutiendraient leurs parents dans l'éventuelle revendication d'un salaire supplémentaire. De fait, ils n'ignorent pas que les postes d'ouvriers permanents sont rares dans les plantations et que, pour y prétendre, ils doivent montrer un comportement particulièrement docile. En d'autres termes, la concurrence pour le travail est telle, dans les *fincas*, que les enfants intériorisent, le plus tôt possible, les qualités essentielles du « bon ouvrier » — la docilité, l'endurance et la fidélité —, sans se préoccuper de leurs conditions de travail du moment.

Enfin, au-delà de ces particularités socio-économiques et culturelles, force nous est de constater la faible culture syndicale — ou simplement revendicative — qui caractérise les ouvriers du café. Contrairement à ce qui arrive parfois dans les immenses domaines sucriers de la côte, les relations entre l'ouvrier et le patron dans les fincas de café restent personnelles, même si elles sont rarement présentées comme telles par les acteurs. C'est ainsi que les conflits et les tensions qui surgissent dans la sphère du travail sont plus souvent réglés par des arrangements interpersonnels et informels que par des décisions stéréotypées et écrites. Autrement dit, chacun recherche la protection de son patron de manière individuelle, au détriment de la communauté, ce qui ne signifie pourtant pas que le sentiment d'appartenance communautaire et que la solidarité n'existent pas à d'autres moments de la vie sociale!

Les modes de résolution des conflits du travail dans les plantations sont complexes. Pour un

Le retour à l'ordre : domination, intériorisation de la domination et promotion sociale

Dans le contexte des grandes plantations de café guatémaltèques, on voit bien que le problème de la mise au travail des enfants pendant la récolte du café est à l'interface de domaines très différents : il pose l'importance des domaines juridiques et économiques, tout en soulignant la force des représentations et des aspirations sociales des acteurs.

Pour une part, il est clair que le système des lois en vigueur au Guatemala fournit aux planteurs des arguments légaux pour justifier la mise au travail gratuite des enfants. Mais, dans l'esprit des juristes, des économistes, des politiciens et donc des planteurs, ces lois n'ont rien d'injuste, et les appliquer n'a rien d'abusif. Au contraire même, elles entérinent une longue tradition agricole à laquelle, affirment-ils, les Indiens, les paysans et les ouvriers ne sauraient se soustraire. Derrière ce type de législation et d'arguments, on reconnaît bien entendu le raisonnement à la fois utilitariste et idéaliste des représentants de l'élite économique guatémaltèque, parmi laquelle figurent les planteurs.

Dans l'esprit de ces derniers, il ne s'agit pas de grappiller gratuitement et sournoisement quelques grains de café par l'intermédiaire des enfants. Il s'agit en fait de leur donner l'occasion de faire leur preuve et, par là même, de se socialiser dans l'enceinte de la plantation. Les finqueros, autrement dit, sont convaincus qu'ils ont à remplir une véritable mission civilisatrice à l'égard des enfants d'origine modeste. Parfois, une relation de parrainage unit le finquero au fils d'ouvrier. Pour les parents du petit protégé, cette relation est le gage d'une reconnaissance sociale qui retombe sur toute la famille, et la quasi certitude d'avoir obtenu un bon avenir professionnel pour le rejeton.

Pour leur part, les populations ouvrières des plantations de café ne se posent guère le problème du travail des enfants en termes d'exploitation. Ce serait là une façon de contester le système social, l'ordre de la plantation, et d'hypothéquer sérieusement leur présence en son sein. Ils perdraient alors leur travail et leur logement pour devenir de véritables sous-prolétaires, à l'instar des nombreuses familles qui s'entassent dans les hameaux aux alentours des fincas.

exemple de revendication collective dirigée par les femmes d'ouvriers permanents qui se servent d'une intoxication alimentaire comme prétexte, cf. de Suremain (1992).

Nous ne saurions être aussi affirmatif pour ce qui concerne les populations indiennes des hautes terres qui migrent de manière saisonnière dans les plantations. Les Indiens-paysans ont en effet une vision souvent très critique de la vie dans les fincas. Cependant, ils ne font connaître cette vision critique qu'une fois de retour dans la communauté d'origine. Sur les conditions de vie et de travail des Indiens dans les plantations de sucre et de café guatémaltèques, cf. respectivement Caldera (1979), Schmid (1973) et de Suremain (1993).

Il faut également rappeler que la précarité de la situation des ouvriers du café les placent dans une situation de grande dépendance affective vis-à-vis de la plantation et du planteur. Les ouvriers, autrement dit, n'expriment pas de ressentiments particuliers à l'encontre du *finguero*, à propos du travail de leurs enfants. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les parents considèrent que la participation des plus jeunes au travail est une sorte de rite initiatique qui leur permet d'accéder au statut d'adulte. De leur côté, enfin, les enfants fixent eux-mêmes les règles, souvent ludiques, de cette initiation qui leur fait espérer la promotion sociale rêvée. Le jeu, dans ce cas, favorise incontestablement l'intériorisation de la domination par les plus jeunes.

La nature des lois en vigueur, la précarité économique et la dépendance affective des ouvriers sont quelques uns des aspects les plus déterminants pour expliquer la forme, la fonction et le sens que prend le travail des enfants dans les fincas de café. Les « enfants » des fincas sont finalement les victimes d'un ordre juridique, économique et social rigide, hiérarchisé, compétitif et précaire, et les principaux agents de la reproduction de cet ordre. Le statut juridique, économique et social complexe des enfants en fait les acteurs d'un système global auquel ils s'identifient et que, en l'absence d'autres perspectives, ils contribuent à pérenniser.

Dans ce contexte, on comprend bien que la seule modification de la législation du travail ne suffirait pas à transformer le système dans son ensemble. Le bouleversement des mentalités n'est pas non plus une mesure que l'on peut prendre et orienter à souhait. Le travail des enfants s'inscrit dans un ensemble complexe de dynamiques que l'on ne peut isoler les unes des autres et qu'il faut tenter d'expliquer les unes par rapport aux autres. Au-delà des positions morales et éthiques, il convient de s'interroger sur la façon dont les différents acteurs qui participent à un ordre donné peuvent le modifier ensemble et dans son ensemble, sans créer d'effets pervers qui, cette fois, auraient des conséquences réellement négatives et irréversibles sur l'affectivité et la sociabilité des enfants.

Références bibliographiques

- BATAILLON, C. et LE BOT, Y., 1975 Migration intérieure et emploi agricole temporaire au Guatemala, Cuhiers des Amériques latines, 11: 117-147.

- CALDERA, J.R., 1979 Las fuerzas de la cuadrilla indígena, Alero, 2: 73-92. DAVIRON; B. et LERIN, F., 1990 Le café, Paris, Economica. LE BOT, Y., 1992 La guerre en terre maya. Communauté, violence et modernité au Guatemala (1970-1992). Paris, Karthala.
- SCHMID, L., 1973 Trabajadores migratorios y desarrollo económico. El papel de la mano de obra migratoria en el desarollo económico de Guatemala. Guatemala: Univ. San Carlos de Guatemala, Instituto de Investigaciones Económicas y Sociales.

- SUREMAIN, C.É. (de), 1992 L'opposition planteur cueilleur. Ethnographie de la contestation dans une grande plantation de café guatémaltèque, L'Ethnographie, 88(2): 7-20.
- 1-20.
 SUREMAIN, C.É. (de), 1993 Le rendez-vous annuel du caféiculteur et de l'Indien. Culture du café et identités culturelles dans une grande plantation du Guatemala, Caravelle, numéro spécial sur les cultures du café en hispanoamérique, 61: 103-11.
 SUREMAIN, C.É. (de), 1994 « Dans l'ombre du café. Ethnologie d'une grande plantation caféière au Guatemala », thèse d'ethnologie, Université de Tours.
 TULET, J.C., CHARLERY, B., BART, F. et al.ii (eds.), 1994 Paysanneries du café des hautes terres tropicales. Afrique et Amérique latine. Paris, Karthala.

RAPPORT PATERNALISTE : LE CAS TYPIQUE DE L'APPRENTISSAGE

Les enfants dans l'industrie lapidaire de Jaipur (Rajasthan, Inde)

Kanchan Mathur

A Jaipur, capitale du Rajasthan, la pierre précieuse est l'une des principales sources de devises de l'État, l'une de ses principales industries. Elle relève du secteur inorganisé: ses effectifs sont essentiellement composés de travailleurs de familles artisanales traditionnelles, au sein desquelles sont transmises, de génération en génération, les techniques du lapidaire. Les ouvriers travaillent manuellement de 8 à 10 heures par jour, au moyen d'outils qui paraissent ne pas avoir changé de manière significative au cours des deux derniers siècles. Un grand nombre d'ateliers se trouvent encore être le lieu de résidence de *l'ustad* (maître artisan).

Du fait de sa fantastique croissance au cours de la dernière décade et demie (principalement du fait de l'augmentation de la demande internationale), l'industrie attire également un nombre assez important de travailleurs à « temps partiel ». Dans certains recoins de la vieille ville de Jaipur, presque chaque toit abrite au moins une personne employée dans cette profession. On estime, très approximativement, que le métier emploie plus de cent mille personnes, dont au moins 20 % d'enfants.

Le travail des enfants en Inde

En Inde, la question de la généralisation de l'enseignement primaire et la celle du travail des enfants sont, depuis l'indépendance, en 1947, au centre des préoccupations. Il est vrai que c'est le pays, selon l'OIT, qui a le plus grand nombre d'enfants au travail (Mishra et Pande, 1992: 14).

La constitution indienne, adoptée en 1950, déclare que l'État s'efforcera de fournir, en dix ans, un enseignement gratuit et obligatoire à tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans révolus. Son article 29 stipule qu'aucun enfant au-dessous de l'âge de 14 ans ne devra être employé pour effectuer un travail en usine, dans la mine, ou un travail dangereux.

De même, les articles 39 (e) et (f) des Principes directeurs de la politique de l'État précisent que celui-ci garantit la santé des travailleurs et, en particulier, protège les enfants dans leur âge tendre, leur assure une croissance dans un climat sain et empêche leur exploitation. Le problème a fait l'objet d'une examen attentif lorsque le gouvernement décida, en 1985, de présenter un ensemble de nouvelles lois sur le sujet. L'aboutissement de cette réflexion gouvernementale fut le « Child Labour (Prohibition and Regulation) Act », adopté en 1986. Ses dispositions proscrivent notamment, dans certains métiers dangereux, l'emploi des enfants n'ayant pas l'âge de 14 ans révolus.

Conscient que la loi seule ne suffirait pas à éradiquer l'emploi des enfants, le gouvernement indien élabora la Politique nationale sur le travail des enfants (1987), qui traite des programmes à entreprendre dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation mais aussi du travail, en offrant des conditions d'emploi compatibles avec le développement de l'enfant. Cette politique a donné naissance à — disons pour simplifier — deux courants de pensées opposés, selon l'alternative suivante: soit l'on soutient l'interdiction de tout travail des enfants, soit l'on pense qu'une simple interdiction n'est pas la réponse adéquate, qu'il vaut mieux analyser la situation concrète des enfants et de leurs familles d'une part, et d'examiner séparément, d'autre part, chaque type d'industrie concerné.

Nature et limites de cette contribution

La présente contribution limite son étude aux conditions des enfants dans l'industrie lapidaire de Jaipur¹. Deux études — Burra (1987) et Gouvernement du Rajasthan (1988) — avaient déjà évalué l'ampleur du problème de manière quantitative; nous insisterons ici sur ses dimensions qualitatives. Elles confirment que, si la politique gouvernementale et les lois interdisaient purement et simplement tout travail aux enfants, leur pauvreté n'en forcerait pas moins les familles à mettre à contribution tous leurs membres susceptibles de participer à la quête du maigre revenu. Les familles

¹ Elle a été établie à partir d'une étude plus importante intitulée « Le travail des enfants dans l'industrie du polissage des pierres précieuses du Jaipur » réalisée par Kanchan Mathur et une équipe de chercheurs du IDS[j]. Je souhaite remercier ici les docteurs Rima Hooja, Varsha Joshi et M.S. Rathore pour leurs commentaires et suggestions critiques

n'ont généralement pas à faire face à un tel dilemme, dans les sociétés à mêmes de subvenir aux besoins des enfants aussi long-temps qu'une éducation minimale leur accordée et/ou jusqu'à ce qu'ils atteignent la maturité physique; ce n'est pas le cas non plus dans celles où l'État assure l'éducation des enfants et, pour les plus pauvres, compense (au moins partiellement) par des allocations les revenus dont la scolarité obligatoire prive leurs familles. Dans des pays tels que l'Inde, il en va autrement, et le défi y est d'assurer, malgré les contraintes économiques, une croissance aussi harmonieuse que possible des enfants.

Méthodologie

Parmi les nombreux quartiers où l'on trouve un grand nombre d'enfants travailleurs, nous avons choisi d'étudier quatre zones à forte concentration. Vous en avons d'abord rendu visite à 200 enfants, et interviewé 500 autres. Nous avons également pris contact avec les maîtres d'apprentissage (ustads) et les parents des enfants travaillant dans les ateliers, ainsi qu'avec les enfants qui suivaient les cours des Écoles spéciales. Parmi ces enfants, nous en avons sélectionné 13 pour des interviews en profondeur. Nous avons également collecté des informations auprès des fabricants, des courtiers (dalals), des grossistes, des exportateurs et des dirigeants de trois grandes maisons de la place, la Gem and Jewellery Export Promotion Council, la Gemstone Artisan Training School et l'Industrial Training Institute.

Nous avons enfin retenu cinq Écoles spéciales (soit un quart du total) dirigées par le ministère du Travail indien, pour effectuer une évaluation. Outre les discussions que nous avons eues avec les enseignants et les parents, nous avons interrogé les habitants du voisinage de ces écoles. Nous avons enfin interviewé le directeur de l'ONG qui dirigeait ces écoles, et celui de l'agence gouvernementale pour l'actualisation du projet.

Structure et fonctionnement de l'industrie lapidaire

L'industrie lapidaire de Jaipur comprend un réseau très serré de fabricants, d'exportateurs, de négociants, d'intermédiaires, et une importante main-d'œuvre composée d'artisans et d'ouvriers.

Les pierres brutes affluent vers Jaipur en provenance de nombreux pays étrangers: les rubis viennent de Thaïlande, les émeraudes, de Colombie, du Brésil et des pays d'Afrique, les saphirs, d'Australie et de Thaïlande. Les pierres brutes semi-précieuses, elles, viennent essentiellement du Brésil. Les opales sont importées d'Australie et du Mexique. L'ambre est fourni par le Canada. Les principaux acheteurs de pierres précieuses indiennes sont les États-Unis, la France, Hong Kong, le Japon, le Koweït, l'Arabie saoudite, Singapour, la Suisse, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Les diverses opérations de coupe et de polissage transforment une gemme irrégulière en un joyau précieux.

Les enfants et l'industrie lapidaire

La majorité des enfants effectuent le travail de façonnage (kandi ka kaam), de pré-formage (ghat ka kaam) et de polissage (sadhai ka kaam) des pierres semi-précieuses. En dehors du facettage, la majeure partie des activités ci-dessus ne nécessitent aucun savoir-faire technique. De nombreuses jeunes filles sont également concernées par le travail du perçage (bindai ka kaam) et par la taille des pierres brutes. Bien que le façonnage soit une activité hautement qualifiée, nous avons également rencontré certains enfants, parmi les plus âgés, qui tentaient d'acquérir cet art, sur les pierres semi-précieuses du moins (sur les pierres précieuses, il n'y a guère que le polissage final qui leur soit confié, une fois devenu négligeable le risque d'endommager le produit fini).

Les enfants vivent et travaillent dans les quartiers moyenâgeux et fortifiés de Jaipur. Bien qu'elles aient certains points communs, les zones 1, 2 et 3 de l'étude (respectivement Topkhana Hazoori, Topkhana Desh et Jalupura, ainsi que Ramchandra Colony) ont certaines caractéristiques distinctives qui les opposent de manière intéressante à la zone 4 (Vishweshwarji ki Chowkri). Les zones 1, 2 et 3 rassemblent un nombre particulièrement important d'enfants travailleurs musulmans. Leur densité de population rend ces zones congestionnées: la majorité des maisons, à deux niveaux, sont construites les unes contre les autres. Les chemins qui passent devant les bâtiments sont bourbeux et encombrés de détritus. La famille comprend, en moyenne de 10 à 12 membres et plusieurs familles vivent ensemble. Les habitants de ces zones exercent toutes sortes de petits métiers : réparation automobile, blanchisserie, travail de la forge, fabrication de bracelets, maisons de thé sur le bord de la route, confiseries, épicerie, et petits commerces de détail allant jusqu'à l'étal de revente à l'unité... Les familles appartiennent, généralement, au groupe de celles dont les revenus sont les plus bas, et le mode de vie des quelques familles plus aisées ne diffère pas de celui du voisinage.

Le polissage des pierres précieuses constitue une industrie importante dans ces trois zones. Certaines parties comprennent jusqu'à 200 ateliers. En règle générale, les artisans habitent au premier étage et utilisent le rez-de-chaussée comme atelier. Il arrive que ces ateliers soient à peine visibles, étant parfois situés dans la cour intérieure, ou dans les pièces d'habitation, au premier

étage. Seul le bruit provenant des bâtiments permet de savoir qu'on y travaille. On trouve, dans la majorité des ateliers, de quatre à huit enfants travaillant sous l'autorité d'un ustad. Certains de ces enfants fréquentent également l'école. Un grand nombre, cependant, ne reçoivent aucune formation : ils ne vont pas à l'école et ne cherchent pas non plus à acquérir les techniques de la taille et du polissage. On peut les voir, dans la rue, en train de bavarder, de jouer aux cartes ou de boire du thé. Les habitants de ces quartiers sont inquiets de voir que le nombre de ces enfants « inoccupés » augmente.

La majorité des artisans suit toujours la même routine : début du travail vers 8 ou 9 heures du matin; à 13 heures, arrêt d'une heure pour déjeuner et reprise de 14 à 17 heures. Le vendredi, la journée n'est ouvrée que le matin, afin de pouvoir aller à la mosquée l'après-midi. Par marque de respect, les ateliers restent fermés lorsqu'il y a un décès dans le quartier; il en va de même lorsqu'il y a un mariage, et les ouvriers s'associent à la fête.

Par contraste avec ces trois zones, la zone 4 (Vishweshwarji ki Chowkri) est une zone à majorité hindoue. L'architecture des maisons est assez semblable à celle des autres zones. Chowkri, cependant, n'est pas aussi encombrée. C'est ici que l'essentiel du travail des pierres précieuses est effectué. De nombreux exportateurs y ont leurs unités de fabrication, fortement organisées. Ils sont très secrets concernant leur métier et quiconque ne saurait entrer dans les ateliers. Bien que des enfants soient également employés ici, les dirigeants ont peur d'en révéler les effectifs, rendant leur évaluation difficile. Chaque matin et chaque soir, courtiers et négociants se réunissent pour la vente aux enchères des pierres de haute qualité, dans les deux principaux marchés qui se trouvent précisément dans cette zone.

En dépit d'une démarcation nette des zones sur la base des communautés qui y demeurent, l'interdépendance entre les deux est évidente. L'on constate bien une certaine démarcation en ce qui concerne les activités — il existe une majorité de travailleurs-artisans dans les familles musulmanes et d'exportateurs-négociants dans les familles hindoues — mais l'atmosphère entre les deux communautés est celle de la confiance réciproque.

On peut diviser en trois tranches d'âge le groupe d'enfants sélectionnés pour l'étude — ceux qui ont moins de 10 ans, ceux qui ont entre 10 et 14 ans, et ceux qui ont plus de 14 ans.

Nombreux sont les enfants qui entrent dans le métier vers l'âge de 5-7 ans. Les parents choisissent l'ustad qui les formera. On ne peut dessiner aucune corrélation très nette entre âge, salaire et habileté dans l'industrie lapidaire. Il semblerait, cependant, qu'il existe une relation entre la compétence acquise et le salaire obtenu par les enfants. Si un enfant parvient à maîtriser rapidement la

technique, il aura une plus grande chance d'ascension professionnelle. Tous les enfants passent par une période d'apprentissage, jusqu'à ce que l'ustad « sente » qu'ils ont maîtrisé la technique. Pendant la période initiale de l'apprentissage, ils peuvent ne recevoir que 2 ou 5 roupies par semaine, ou bien ne rien recevoir du tout. Leur principale occupation est de regarder travailler les ouvriers expérimentés, de faire des courses pour les autres ouvriers, ou de servir personnellement l'ustad. Petit à petit, il leur est confié des travaux non spécialisés et, ultérieurement, ils passent aux travaux de préfaçonnage et de polissage.

Les salaires payés après la période d'apprentissage varient également. Deux facteurs essentiels le déterminent : d'une part, l'attitude de l'ustad et la manière dont il évalue le travail, et d'autre part la capacité de l'enfant à acquérir la technique. Nous avons pu constater que si, par exemple, Akram (9 ans), avec seulement deux ans d'apprentissage derrière lui, comprenait rapidement (recevant au début 50 roupies par mois, il est passé progressivement à 250 roupies), un autre enfant de 9 ans, Hamid, était, lui, incapable de se concentrer sur son travail et, même après quatre années passées dans l'atelier, ne rapportait que 2 roupies ou guère plus (5 les jours de fête). Cependant, il est également clair que, bien que l'ustad transmette les techniques initiales aux enfants, il continue de faire le sadhai (façonnage final) lui-même, ceci parce qu'il veut retenir les enfants le plus longtemps possible. En effet, une fois qu'un enfant maîtrise l'art de sadhai, il est assez formé pour installer un atelier indépendant.

Quatre des cinq enfants de notre échantillon de la tranche d'âge de 10 à 14 ans, Fatima, Saheeda, Latif et Murli, ont déjà acquis une compétence spécifique et participent de manière substantielle au revenu de la famille. Azhar-ud-din, qui a 11 ans, est entré dans la profession à l'âge de 9 ans. Il est encore en apprentissage et n'est payé que 10 à 15 roupies par mois, alors que Shareef, qui va à l'École spéciale, fournit 3 à 4 heures de travail et parvient à gagner 100 roupies par mois (en sus de la bourse qu'il obtient de l'école).

Dans le cas des enfants plus âgés également, la gamme de salaires et la capacité à gagner de l'argent varie : un travailleur qui fait le pré-formage, qui a maîtrisé l'art du polissage final et qui a installé un atelier indépendant, peut gagner sa vie assez bien alors qu'un autre enfant peut continuer à travailler pour un ustad et ne gagner qu'un salaire fixe. Par exemple, deux des apprentis de la tranche d'âge des plus de 14 ans, Yusuf (22 ans) et Shakeel (16 ans) ont tous deux plus de huit ans de métier. Alors que Shakeel continue de travailler pour un ustad et ne gagne que 300 roupies par mois (bien qu'il exécute un travail aussi hautement qualifié que la taille), Yusuf, lui, a monté son propre atelier, employant trois personnes pour le polissage et parvenant à faire un bénéfice net de

2 000 roupies par mois. Il existe également une différence dans leur cursus scolaire: Shakeel est un illettré, alors que Yusuf a passé un examen secondaire supérieur (lycée).

Les ustads de certains ateliers ont entre 20 et 25 ans : ils ont monté leur propre atelier et gagnent — comme Yusuf — jusqu'à 2 000 roupies par mois. L'ustad d'Azhar-ud-din, par exemple, n'a que 23 ans, 12 ans de métier, et a reçu un enseignement régulier jusqu'au niveau Standard-X. Aujourd'hui, il fait un bénéfice net de 2 500 à 3 000 roupies par mois, une fois déduites les dépenses de son atelier. Cette faculté de gagner de l'argent peut être attribuée à son sens de l'initiative et à son envergure personnelle, même si les ressources déterminent également la capacité d'un travailleur à installer son propre atelier.

Les raisons pour lesquelles les enfants s'engagent dans ce métier sont diverses :

- Invariablement, les enfants rencontrés appartiennent à des familles nombreuses et de niveau de revenus très faible. Celles que nous avons choisies pour les interviews en profondeur avaient un revenu moyen de 500 à 800 roupies par mois, pour une maisonnée de huit à dix personnes (dans l'un des cas, où les revenus s'élevaient à 5 000 roupies par mois, il s'agissait d'une famille de 18 personnes). Par conséquent, même si l'enfant ne rapporte qu'une petite quantité d'argent, il contribue de manière substantielle au revenu collectif. Dans le même temps, le décès des parents, ou simplement leur mauvaise santé, entraîne une pression familiale si forte que les enfants n'ont tout bonnement pas le choix.
- Les parents pensent également que l'apprentissage d'un métier sera profitable à l'enfant car il l'aidera à gagner décemment sa vie dans le futur. Même des parents qui assurent un enseignement scolaire régulier à leurs enfants sont incertains sur le futur de l'enfant. De nombreux parents disent : « Nous n'envoyons pas nos enfants à l'école, mais nous les envoyons apprendre des techniques. C'est également une éducation, car ces techniques seront immédiatement utilisables, ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement scolaire. On ne trouve pas de travail, après avoir fait des études ».
- Les enfants qui ne sont pas employés et qui ne vont à l'école tendent à être considérés comme des perturbateurs de l'ordre public. Ainsi, les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école préfèrent les savoir au travail dans les ateliers plutôt que risquer de les voir aller à la dérive. Connaissant les ustads, et les ateliers étant situés près des maisons d'habitation, les parents savent si l'enfant n'a pas été à l'atelier. D'ailleurs les enfants, disposant d'une heure de libre pour déjeuner, rentrent chez eux tous les jours, ce qui permet aux parents de les surveiller. De nombreux parents nous

ont dit qu'ils préféraient ce métier à d'autres dans lesquels on emploie aussi des enfants — petites maisons de thé sur le bord de la route, ateliers de réparation de voitures, etc. — où ils risquent davantage exploitation et exclusion sociale: « au moins, on n'abuse pas d'eux sexuellement et ils ne doivent pas coucher sur le bord de la route. Ils ne courent pas de risque pour leur santé et reviennent le soir à la sécurité de leur famille ».

- L'industrie lapidaire est également perçue comme présentant des opportunités et un « potentiel » immenses : on se raconte de nombreuses histoires de gens qui sont partis de rien et ont fait fortune. Travail acharné, capacité à se concentrer et persévérance sont considérés comme des vertus qui peuvent mener loin. La possibilité de s'installer à son compte est loin, pour de nombreux ouvriers, d'être un but impossible à atteindre. La majorité des ouvriers qui apprennent le métier ont pu monter leur propre atelier, même s'ils ont dû rechercher des prêts financiers.

La question, cependant, demeure : est-il nécessaire pour les jeunes enfants (5-6 ans) d'entrer dans le métier ? La question nous a valu quatre réponses différentes :

- « C'est lorsqu'ils sont jeunes que les enfants apprennent le mieux. Ils doivent passer par les étapes d'observation et d'expérimentation et ce n'est qu'à partir de ce moment là qu'ils commencent à "travailler" » (parents et ustads).
- « Il n'est pas possible pour nous d'attendre que l'enfant ait 14 ans et de commencer alors à lui trouver un emploi rémunérateur. Les conditions économiques dans lesquelles nous vivons ne nous permettent pas cela » (parents).
- « Ils devraient apprendre les techniques un peu plus tard (vers 14 ans) parce qu'ils peuvent mieux apprendre lorsqu'ils sont un peu plus mûrs » (certains observateurs de la profession).
- « Ils devraient entrer dans le métier après être passés par une scolarité régulière minimale qui les aiderait à acquérir les techniques bien plus rapidement » (certains des membres de l'équipe de recherche).

Conditions de travail et ateliers

Les ateliers sont généralement de petites pièces, avec des volets métalliques sur le devant. Quelques-uns se trouvent sur la rue principale, mais la plupart sont situés dans les petites ruelles et venelles latérales, au-dessous du domicile de l'artisan.

Le travail des pierres précieuses est effectué dans les maisons traditionnelles (havelis), du quartier de Vishweshwarji ki Chowkri,

où de grandes pièces ont été converties pour loger les ouvriers. Certaines de ces havelis sont des unités plus organisées et comprennent un réel management. Elles comportent un éclairage naturel adéquat, essentiel pour exécuter la majorité des opérations. Du fait du coût élevé des gemmes, des investissements en matériel de la part des propriétaires ne peuvent qu'aider à obtenir des bénéfices plus élevés.

Les ateliers où travaillent les enfants sont généralement suffisamment grands pour abriter toutes les machines et instruments nécessaires au nombre d'ouvriers. La roue utilisée pour le préformage, par exemple, nécessite beaucoup de place tout en n'étant utilisée que par un seul travailleur. En revanche, les machines pour le polissage (patsaan, machine traditionnelle à plateau horizontal) nécessitent moins de place et deux ouvriers peuvent facilement y travailler de concert.

L'importance de la lumière naturelle explique que la majorité des ateliers ferment à 17 heures en été et à 16 heures en hiver. Les conditions de travail offertes aux ouvriers sont ici relativement meilleures que celles qu'ils connaissent dans leur mode de vie habituel, et font un sort au mythe de l'atelier, dont l'image typique est celle d'un endroit triste, sombre et mal ventilé.

L'ustad et les enfants

On peut dire que l'atmosphère d'un atelier, en l'absence de l'ustad, ressemble à celui « d'une salle de classe sans enseignant ». Ici aussi, les enfants plaisantent, rient et se font des farces. Cependant, la liberté de ne faire aucun travail n'existe pas, l'ustad assignant un travail à terminer dans un temps donné, même s'il n'est pas présent. En présence de l'ustad, les enfants sont polis et n'osent pas parler beaucoup. Il arrive souvent que l'ustad perde patience lorsque les enfants commettent des erreurs, et qu'il les gronde. Les jeunes enfants ont peur de l'ustad et acceptent de faire de menues besognes pour lui faire plaisir; balayer l'atelier, transporter des messages, chercher du thé pour les visiteurs... Quelques ustads retiennent les enfants en apprentissage longtemps, ne leur versant que de faibles salaires pendant cette période.

Il est difficile de voir dans l'ustad un typique « employeur » d'usine. Nombre d'enfants ont beaucoup d'estime pour leur ustad et veulent devenir comme lui. « C'est vrai, il nous gronde quand nous faisons des erreurs, mais il sait nous cajoler et prendre soin de nous », affirment de nombreux enfants. Au moins une fois par an ou lorsqu'ils ont fait un bénéfice important sur une « commande » particulière, de nombreux ustad organisent une fête pour les enfants de leur atelier. Il leur arrive même, pour des jours de fête

comme *Eid*, de faire fabriquer des vêtements pour les enfants. Il est courant de trouver des ateliers avec la radio ou des lecteurs de cassettes qui jouent les chansons des films indiens à la mode. Les *ustads* affirment: « Les enfants aiment beaucoup la musique, et ils travaillent mieux quand il y en a ».

Il existe également de nombreux ustads qui souhaitent sincèrement transmettre leurs compétences à un enfant qui comprend rapidement ou qui fait preuve d'une aptitude exceptionnelle. Il est vrai qu'ils accordent plus d'attention aux enfants qui ne demandent pas d'argent pendant leur apprentissage. « Un enfant qui commence de bonne heure à recevoir de l'argent ne peut jamais apprendre parfaitement le métier », affirment-ils.

Les enfants bénéficient d'une certaine flexibilité quant à la manière dont ils veulent apprendre. Ils sont libres d'aller à l'atelier après l'école ou d'y aller toute la journée; les parents peuvent même n'y envoyer leurs enfants que deux heures. Les parents sont également libres, au cas où l'atmosphère d'un atelier leur paraît insupportable, de retirer leur enfant pour le confier à un autre.

Santé et loisirs

Nos constatations révèlent clairement qu'il n'existe aucune différence de conditions de santé entre les enfants qui travaillent dans l'industrie lapidaire et ceux qui n'y travaillent pas. Ils ne sont pas plus mal nourris ou plus malingres que les autres enfants des environs.

La majorité des enfants souffrent, au début, de douleurs aux genoux et dans les épaules, du fait de leur position assise, penchés des heures d'affilée sur leur poste de travail; ils se font également de petites blessures aux doigts lorsqu'ils œuvrent au pré-formage. Ils s'en remettent en peu de temps, et quant à leur position de travail, ils s'y habituent. Le polissage ne requiert, en général, que de très faibles quantités d'oxydes — sans danger, selon les sources gouvernementales. Le risque d'exposer la santé des enfants, dans ce métier, serait donc relativement minime.

Dans l'ensemble, les enfants qui travaillent dans l'industrie lapidaire ne semblent pas arrachés à leur famille. Il y a un sentiment de « camaraderie » dans l'atelier. Le fait que leur routine quotidienne soit quelque chose d'établi leur donne, également, un sentiment de stabilité. Ils n'ont pas besoin, non plus, de quitter le toit familial ou leur famille. De leur côté, les parents se sentent tranquilles, car leur enfant travaille avec un ustad qui leur est connu. Ils sont également fiers de voir leurs enfants participer au revenu familial. Ce sentiment de sécurité, de contact continu avec leurs communautés respectives sous forme de traditions religieuses,

comprenant les prières du vendredi, et l'importance de leur contribution à la famille, donne aux enfants un sentiment de stabilité.

Modernisation technologique et perte de l'emploi

Une grande majorité des femmes perce les trous dans les perles. Ce travail est encore généralement effectué à domicile, au moyen de machines manuelles, peu coûteuses et faciles à installer. Ce sont les femmes et les filles qui en maîtrisent la technique et, dans les meilleures conditions, elles gagnent un salaire forfaitaire de 20 à 25 roupies par cent perles. Mais ces machines à percer manuelles sont rendues obsolètes par l'introduction de nouvelles machines à percer à ultrasons. Or ces dernières sont coûteuses et bien peu de familles peuvent se permettre de les installer à domicile. Certaines jeunes filles ont donc commencé à aller en atelier pour faire le même travail¹. Elles doivent alors remettre la moitié de ce qu'elles gagnent au fabricant, pour payer les frais d'électricité, d'entretien des machines, etc. Elles perdent donc une part - qui peut être importante — de leurs revenus. Pire, c'est parfois leur emploi même que cette nouvelle technologie fait perdre à un grand nombre de femmes qui, jusqu'à il y a peu, travaillaient à domicile, sur des machines manuelles : avec l'arrivée de machines modernes, et ne pouvant quitter leur foyer, elles ont en effet été remplacée par des hommes.

Rôle de l'éducation dans la vie des enfants

De nombreux parents souhaitent donner à leurs enfants la possibilité de recevoir une éducation, mais se sentent désemparés face aux pressions économiques. Certains, cependant, ne sont pas encore convaincus des « bénéfices » apportés par une éducation conventionnelle et les comparent toujours aux avantages apportés par l'acquisition d'un métier qui permette de gagner sa vie dans le futur.

De nombreux enfants abandonnent donc l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Si certains sont réellement incapables de suivre, d'autres ne reçoivent pas les encouragements nécessaires pour poursuivre au-delà des classes I ou II², du fait que les parents eux-mêmes ne tiennent pas particulièrement à leur scolarité. La famille insiste sur le fait que l'enfant doit apprendre le métier aussitôt que possible, de manière à se garantir une assurance minimale pour le futur.

De nombreuses femmes et jeunes filles ont également entrepris la taille de la pierre brute (kharad).

² L'équivalent du cours préparatoire et du cours élémentaire tère année (B.S.).

Quant à l'idée de combiner le travail à plein temps et l'école, un simple coup d'œil sur « l'emploi du temps » de certains enfants révèle à quelle double pression ils sont soumis : la combinaison de longues heures d'école et de l'exercice d'un métier qui exige une forte concentration aboutit à un état de constamment fatigue permanent. Surchargés, les enfants ne peuvent faire bien ni l'un ni l'autre (que ce soit dans l'enseignement classique ou dans une École spéciale).

Ceci ne supprime par pour autant la possibilité théorique de combiner éducation et travail de manière plus équilibrée.

À un autre niveau, éducation et mobilité ascendante dans le métier sont évidemment liés. La majorité des enfants qui souhaitent devenir propriétaire de leur atelier disent nettement qu'il leur faudra apprendre à lire et à compter pour devenir un ustad. Ce qui ressort très clairement de la majorité des interviews, c'est que personne ne nie la valeur de l'enseignement. L'école seule, ou l'école au prix du renoncement à l'apprentissage d'un métier, cependant, voilà ce que les parents rejettent. Ils ont exprimé, à de nombreuses occasions le désir de trouver le moyen pour se sortir de cette situation difficile.

Des Écoles spéciales pour contrecarrer l'emploi d'enfants

En restant dans le cadre de la Politique nationale sur le travail des enfants, le gouvernement du Rajasthan a lancé le Plan du travail des enfants, pour les enfants employés par l'industrie lapidaire de Jaipur. L'objectif était de fournir et d'améliorer les possibilités d'un développement global des enfants employés dans cette profession. Le plan fut lancé le 1er mai 1988. Notre étude des Écoles spéciales a révélé que, si les buts et objectifs déclarés prévoyaient de s'attaquer sérieusement au problème, dans la réalité, on ne voyait aucun changement majeur dans la vie des enfants fréquentant ces écoles.

Le but principal des Écoles spéciales était et reste de détourner les enfants d'une entrée trop précoce dans la profession et, en effet, un groupe important d'élèves n'y servent pas de maind'œuvre. Cependant, nous avons pu constater qu'un grand nombre des enfants de ces écoles continuent à travailler comme lapidaires; il est tout à fait possible qu'il s'agisse d'enfants qui travaillent moins de quatre heures (il est sûr en revanche que les enfants qui travaillent longtemps et qui gagnent largement leur vie ne vont pas dans ces écoles).

Un autre objectif des Écoles spéciales est d'assurer non seulement des repas équilibrés, mais tout un suivi de santé acceptable — examens, analyses, bilans — de manière à améliorer la condition physique de l'enfant. L'étude a révélé que les enfants travaillant dans l'industrie, qu'ils aillent dans ces Écoles ou non, partageaient en fait des conditions physiques similaires. D'ailleurs, les dossiers de santé établis par les Écoles ne font état d'aucune amélioration particulière de la santé des enfants. Ainsi, les repas fournis et les bilans de santé n'ont rien apporté de bien marquant.

Leur but est aussi de fournir une éducation moins académique; la vérité oblige à dire que l'éducation donnée là est hyperacadémique! Le niveau en lecture, écriture et calcul est comparable à celui des autres écoles publiques. Mais la formation professionnelle au polissage des pierres précieuses — qui aurait dû être introduite au cours de la troisième année d'éducation — n'a toujours pas commencé. Et la visite des Écoles n'a pas permis de constater la moindre formation à d'autres métiers — teinture de batik, fabrication de bougies, de boîtes en carton...

Les programmes d'études de ces Écoles ne semblent pas avoir prévu de temps de loisirs pour les enfants, ce qui entrait pourtant dans le cadre de leurs objectifs déclarés. Pour une majorité des Écoles spéciales, au cours de ces six dernières années, les sorties ont été limitées à une ou deux; pourtant, les locaux étriqués et la routine monotone font que les enfants ont sans cesse besoin de musique, de jeux et de sorties.

Bien que ces Écoles se doivent d'apporter un soutien économique aux familles des enfants qui travaillent, le seul effort consenti fut de mettre à la disposition des parents et de transmettre aux banques de Jaipur les formulaires de demande d'aide ou de prêts, conformément au Plan d'accession au travail indépendant pour les citadins en difficulté (SEPUP, Self-Employment for Urban Poor). La bourse accordée était prévue pour apporter une certaine compensation à la perte financière due au fait que les enfants étaient retirés de la profession. En fait, elle est devenue une mesure d'incitation pour envoyer les enfants à l'École, parce qu'il est déduit de la bourse 2,50 roupies pour chaque jour d'absence.

Quant à la protection de l'enfant au travail et à l'amélioration de ses conditions de vie, les inspecteurs du travail n'ont, jusqu'à présent, pris aucune mesure allant en ce sens et l'agence d'État, le Bal Shramik Pariyojana Sansthan, n'a aucunement tenu compte de cet objectif.

Des questions nouvelles

La participation des enfants au polissage des pierres précieuses doit-elle être décrite comme work ou comme labour? Selon l'OIT, lorsque le travail effectué par un enfant fait partie d'un processus de socialisation et du moyen de transmission d'un

métier de parent à enfant, on ne peut que guère le définir comme child labour. Celui-ci concerne des situations « où les enfants sont obligés de travailler de manière régulière ou continue pour gagner leur vie, pour eux-mêmes ou pour leur famille, et sont, en conséquence, désavantagés d'un point de vue éducatif et social », poursuit l'OIT.

Les enfants travaillant dans le polissage des pierres précieuses se trouvent dans une situation bien trop complexe pour être inclus dans l'une ou l'autre de ces catégories. D'une part, cette étude conduit à penser que le travail fait partie de leur formation — il s'agit d'un moyen de transmettre des techniques particulières qui, à leur tour, leur donneront la possibilité d'une promotion économique et sociale. D'un autre côté, il n'en est pas moins vrai que la majorité de ces enfants sont forcés de travailler, qu'ils veillent de longues heures et qu'ils sont contraints de gagner leur vie, aussi bien pour eux-mêmes que pour leur famille. Ainsi, la frontière entre work et labour reste-t-elle mal-délimitée. La partie indésirable de leur routine — de longues heures de travail leur fermant l'accès à d'autres opportunités — s'accompagne d'une acquisition de techniques reconnues sur le marché du travail et appréciées par leur famille et leurs pairs.

Dans ce contexte, nous soutenons qu'une intervention en faveur des enfants lapidaires est nécessaire, mais que celle-ci doit tenir compte du contexte socio-économique. Bien qu'il soit exact que ces enfants commencent à travailler dès un très jeune âge, la raison profonde est davantage à rechercher du côté de la situation économique des parents que de l'industrie. Notre étude nous amène à penser que non seulement il n'est pas possible d'empêcher les enfants de faire ce travail, mais encore qu'aucune alternative n'existe pour leur assurer une éducation satisfaisante, une bonne santé, pour leur procurer l'environnement nécessaire à leur développement — en bref, tout ce qui est fondamental pour vivre une « bonne enfance ».

Dire qu'une intervention doit et peut être initiée n'implique nullement de nier que l'emploi de ces enfants ne soit qu'une partie d'un vaste problème, fondamentalement rattachée à d'autres aspects de l'exploitation dans la structure socio-politique d'ensemble. Ceci montre seulement que l'intervention doit être conçue à partir d'une meilleure compréhension de la vie des enfants concernés. En l'absence d'une telle « implication », en effet, l'intervention non seulement pourrait s'avérer inefficace, mais risquerait même d'être contre-productive.

L'étude révèle un divorce entre les besoins de ces enfants et ce qu'offrent les Écoles spéciales. Selon nous, il ne s'agit pas tant d'un problème de mauvaise gestion de l'intervention que d'une erreur d'orientation du concept même des Écoles spéciales. Nous pensons, par exemple, qu'une source de conflits réside dans le système d'attribution de bourse. Même si la sélection est juste (c'est-à-dire si elle ne retient que des enfants pauvres travaillant dans l'industrie lapidaire), l'idée de n'accepter qu'un boursier par famille ne conduit nulle part. Dans une famille qui compte de cinq à sept enfants, le fait qu'un seul d'entre eux reçoive de 75 à 100 roupies et une ration de pain et de lait ne change pas fondamentalement ses conditions de vie. Nous avons constaté de nombreux cas d'enfants contraints à travailler après les heures de classe, ce qui va à l'encontre de l'objectif des Écoles.

La déception principale, pour les parents, concerne l'absence d'enseignement des techniques dans les Écoles spéciales, enseignement qui était pourtant prévu dans les programmes. On peut penser que cette absence est liée à la difficulté de mettre en œuvre efficacement des techniques qui nécessitent un haut degré de motivation, aussi bien de la part de l'enseignant que de celui de l'étudiant. Or une telle motivation ne peut pas être maintenue s'il n'y a pas d'enjeux. Même l'ustad, dans ces conditions ne ferait pas un bon enseignant, dans ces Écoles, parce que son intérêt, en l'occurence, résiderait exclusivement dans un avantage financier, non dans le fait de transmettre son savoir. Par rapport à ce qui se passe dans l'atelier, le type de transmission des techniques per l'ustad revêtirait un caractère artificiel.

Vu le nombre réel d'enfants concernés, l'inutilité de l'effort apparaît donc disproportionnée par rapport aux implications financières, véritablement vertigineuses, que nécessiterait une réussite de ce projet. Enfin, cette alternative ne pourrait conduire, au mieux, qu'à favoriser les enfants travaillant dans la seule branche de l'industrie lapidaire, et, de manière aussi injuste, quelques enfants sélectionnés.

Quelques solutions possibles

À voir la complexité de la situation, un changement dans la nature de l'intervention est nécessaire. Nous sommes convaincus que, si le contexte socio-économique des enfants ne peut être modifié immédiatement et si la structure de cette branche ne peut pas être changée non plus, toute tentative brutale de soustraire les enfants à l'industrie lapidaire ne peut que désorganiser leur manière actuelle de gagner leur vie : un mode de survie traditionnel disparaîtrait sans assurance d'aucune solution de rechange.

En conséquence, nous suggérons de ne pas interdire ce travail, mais d'en réglementer les horaires pour les enfants. C'est l'ensemble des acteurs concernés qui devraient s'impliquer dans cette tentative réaliste, en limitant à quatre au maximum le nombre d'heures de travail journalier, et en scolarisant tous les enfants. En conséquence, il nous apparaît possible de combler certaines lacunes de l'éducation des enfants et d'aider ainsi à créer les conditions d'une enfance heureuse, sans perturber le « style de vie » de familles pauvres pour lesquelles il n'est possible, dans l'immédiat, d'améliorer sensiblement le niveau de vie.

Encore une fois, la réponse à court terme au problème du travail des enfants lapidaires de Jaipur ne réside pas dans une interdiction immédiate, mais dans la mise en place des conditions dans lesquelles les enfants des familles intéressées pourront recevoir une éducation qui comporterait un volet professionnel, leur permettant de grandir et de devenir des adultes assurés, socialement intégrés, qualifiés et capables de trouver un emploi rémunéré.

Références bibliographiques

- BONNER, A., 1990 Averting the Apocalypse: Social Movements in India Today, Duke University Press, Durham and London, (308-314).
 BURRA, N., 1987 « A Report on Child Labour in Gem Industry of Jaipur » (UNICEF)
- Government of Rajasthan, 1988 « A Survey of Child Labour Engaged in Gem
- Manufacturing Industry in Jaipur City », Department of Economics and Statistics. KANGARGI, R., ed., 1991 - Child Labour in the Indian Sub-continent - Dimensions and Implications, Sage Publications, New Delhi.
- MATHUR, K., 1991 Child Labour in Gein Polishing Industry of Jaipur, Institute of Development Studies, Jaipur.
- MISRA, G.P., PANDE, P.N., 1992 A study of Child Labour in Glass Industry (Ferozabad), (sponsored by Planning Commission, New Delhi), Giri Institute of Development Studies, Lucknow.
- SINHA, S.K., 1991 Child Labour in Culcutta A Sociological Study, Naya Prakash,
- VIDYASAGAR, R., 1992 Child Labour in Tamil Nadu, in H.R. Sekar et G.J. Pinto (eds). The Situation of Working Children in Tamil Nadu, Workshop Report, National Labour Institute, Noida.
- VISARIA, P.G., A., GOPINATH, C., 1993 Child Labour, Family Life and Fertility in India, Gujarat Institute of Development Research, Working Paper Series 55.
- WIENER, M., 1991 The Child and State in India. Child Labour and Education Policy in Comparative Perspective, Oxford University Press, New Delhi.

L'exploitation des apprentis au Togo

Yves Marguerat

L'apprentissage, refuge des déscolarisés

Le recensement de 1981 dénombrait dans les villes du Togo 17 500 apprentis (dont 30 % de filles) dans le secteur informel de production, de service et d'échange, dont 11 500 à Lomé (32 % de filles). Les garçons (5 % de moins de 15 ans, 76 % de 15 à 24 ans) étaient assez dispersés entre les branches d'activité : 4 500 dans le secteur des transports, 4 300 dans les divers services, 4 000 dans le bâtiment, 2 300 apprentis tailleurs, 1 800 menuisiers, 600 mécaniciens... Les filles (un peu plus jeunes : 7 % de moins de 15 ans, 80 % de 15 à 24 ans) étaient massivement apprenties couturières (86 %) et, secondairement, coiffeuses (5 %).

Il est difficile d'en chiffrer l'évolution. Il est certain qu'une partie très importante des jeunes déscolarisés a reflué vers l'apprentissage dans le secteur informel, dont les capacités d'accueil sont — on va le voir — largement extensibles. En 1986, la section Kodjoviakopé-Nyékonakpoèl du Syndicat des tailleurs et couturières a ainsi enregistré, en une seule année, 300 contrats (dont 90 % de filles) dans un quartier où il y a pourtant déjà un atelier de couture à chaque coin de rue... Le marché de la couture ne progresse pas dans les mêmes proportions, certes, mais les « patrons » n'en ouvrent pas moins généreusement leurs bras car, au Togo, l'apprenti rapporte.

Avec un groupe de travail des Affaires sociales², nous avions, en 1987, estimé le nombre des apprentis à 25 000 à Lomé, et à 10 000 dans le reste du pays, sans compter tous ceux qui auraient souhaité le devenir et n'en avaient pas les moyens. Ce chiffre a certainement beaucoup progressé depuis.

¹ Quartiers sud-ouest de Lomé, contre la frontière du Ghana, groupant quelque 40 000 habitants.

^{4 «} Document de réflexion générale sur les problèmes des jeunes apprentis en milieu urbain », Lomé, DG des Affaires sociales, division Protection et promotion de la jeunesse, 1987, 9 p. multigr., dont nous reprenons des éléments ici.

La mise en place des pratiques de l'apprentissage

L'apprentissage est né, au Togo, avec les métiers manuels modernes, c'est-à-dire avec le siècle (hormis les techniques de construction apportées, avec le style baroque, par les rapatriés du Brésil du XIXe siècle). La plupart des tailleurs, menuisiers, mécaniciens ou typographes actuels sont les héritiers de ceux qui ont été formés à partir de 1912 par la remarquable École professionnelle de la Mission catholique de Lomé, dite « Brotherhomé »¹. À l'époque coloniale, les artisans — peu nombreux — étaient des notables, moins riches que les commerçants et les propriétaires de cocoteraies, mais à l'aise et honorés. La mémoire populaire de Lomé se souvient bien ainsi des tailleurs Comlan « Télagan »² ou Gaspard Noudekor, du forgeron Aboki « Gbèdè », du menuisier Gbadoé ou du photographe Alex Acolatsé³.

L'apprentissage fut codifié remarquablement tôt. Dès 1924, l'Administration française du Togo le décrivait ainsi dans son rapport annuel à la Commission des mandats de la Société des nations :

« L'artisan qui consent à enseigner son métier à l'enfant ne peut demander aucune rémunération. Il est convenu que le jeune homme, son apprentissage terminé, restera un certain temps — en général deux ans — avec son patron. Pendant ces deux années, il est employé comme ouvrier sans salaire fixe, mais, outre la nourriture et le logement, il touche une part des sommes perçues par son patron sur les produits de son travail. Parfois, dans les centres évolués, un contrat sous seing privé prévoit le paiement d'une indemnité au cas où l'apprenti quitterait son patron avant l'époque convenue. »

Ce système de type paternaliste (le patron traite l'apprenti comme son fils, qui le « remercie » en travaillant ensuite gratuitement pour lui) est encore celui de pays comme le Burkina, le Niger ou le Zaïre. Au Togo, comme en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, l'apprentissage est devenu payant.

À Lomé, c'est à partir de 1945 que les « patrons » ont commencé à demander de l'argent — et de fortes sommes, plus lourdes qu'aujourd'hui, compte tenu de la dépréciation de la monnaie: en 1950, un apprenti-tailleur devait payer, pour quatre années de formation, 8 000 à 10 000 F CFA⁴, soit la moitié d'un

² « Grand tailleur » en anglo-mina : « *Taylor-gan* » (= grand).

^{1 «} Chez les Frères ».

³ Voir en particulier Marguerat, Y. et Péleï, T., « Si Lomé m'était contée... », 2 tomes (1992-1994), Lomé, Presses de l'Université du Bénin.

⁴ Multiplier par au moins 10 pour avoir la valeur en 1993. (Rappel : 100 F CFA = 0.50 FF. Tous les prix donnés ici sont antérieurs à la dévaluation du F CFA de janvier 1994.)

prix d'une machine à coudre Singer¹, accompagnés déjà de quatre ou six bouteilles de « fort » (whisky, cognac, rhum, gin, et de bonnes marques, s'il vous plaît!).

Le contrat écrit, déjà mentionné en 1924, s'est rapidement systématisé², avec en général cette clause de dédommagement (une indemnité importante) en cas d'abandon par l'apprenti avant d'avoir payé sa libération.

La démarche habituelle est donc celle-ci :

- 1 L'apprenti se présente à un atelier, après accord verbal entre le patron et le père ou le tuteur. Il paie un droit d'entrée en argent (de 1 000 à 5 000 F CFA), avec une ou deux bouteilles de « fort » et quelques-unes de « sucreries ». C'est pour « voir le règlement ».
- 2 Après ces trois mois d'essai, si tout le monde est d'accord, on signe le contrat et l'on verse la moitié de la somme prescrite, avec des boissons dont le type et le nombre sont soigneusement précisés. La durée prévue est, la plupart du temps, de trois ans (sauf les coiffeuses, où six mois suffisent). Un contrat plus bref (deux ans) sera plus cher, un contrat plus long (quatre ans) moins onéreux³, preuve évidente de l'intérêt, pour le patron, d'avoir l'apprenti à sa disposition.
- 3 À la fin de la période, l'apprenti est « libéré ». On paie la deuxième moitié de la somme promise, avec le même nombre de bouteilles et, assez souvent, les ingrédients d'une grande fête (riz, igname, huile, biscuits les plus coûteux possible—, volaille, voire chèvre ou mouton, des chaises, une sono...), officialisant devant les invités parents, collègues, représentants syndicaux la « libération » de l'apprenti, qui reçoit un « diplôme », imprimé et calligraphié, document sans valeur juridique mais auquel chacun attache la même vénération quasi religieuse qu'à un parchemin académique.
- 4 Il est très fréquent que le patron attende encore de son apprenti un « remerciement » de trois à six mois de travail gratuit, en sus de quelques « cadeaux » qu'il lui fera ; à la suite de quoi, il lui donnera sa « bénédiction », perçue comme indispensable pour réussir ensuite dans sa vie professionnelle. Le jeune pourra enfin s'installer⁴ et, fort de son diplôme, recruter à son tour des apprentis.

La Singer vaut aujourd'hui 60 à 80 000 F, mais on trouve des copies chinoises de bonne qualité pour 35 000 F.

² Il n'est que rarement officialisé par un enregistrement (théoriquement obligatoire) au Service de la main-d'œuvre, quand des parents salariés veulent conserver les allocations familiales pour leur enfant qui quitte l'école.

 $^{^3}$ Par exemple : 2 ans = 40 000 F, 3 ans = 30 000 F, 4 ans = 20 000 F (cas d'un plombier du quartier Nyékonakpoè).

⁴En emmenant souvent avec lui une partie de la clientèle de son patron, raison de plus pour ce dernier de retarder au maximum cette séparation.

La logique du système

Le principe économique de base du secteur informel est de mettre en jeu de faibles sommes d'argent, mais qui circulent rapidement entre de nombreux intervenants aux ressources très modestes, dans un régime de concurrence illimitée. La clientèle des artisans de production ou de réparation est en général plus soucieuse du bas prix de la prestation que de sa qualité technique, ce qui a pour conséquence, outre la prime à la médiocrité, de forcer ces derniers à travailler presque au prix coûtant, sous peine de perdre leurs clients.

Les bénéfices dégagés par l'activité des artisans sont donc extrêmement faibles, ce qui exclut presque entièrement le recours à des compagnons salariés (ceux-ci peuvent coûter jusqu'à 800 F par jour de travail¹, quand le patron ne se facture lui-même qu'à hauteur de 1 200 F).

Le rôle de l'apprenti est donc double :

- fournir une main-d'œuvre gratuite, peu qualifiée (ce qui n'a guère d'importance), mais en fait rapidement productive : dès les premiers mois, l'apprenti a acquis l'essentiel de son futur métier, à défaut d'en maîtriser les subtilités;
- renouveler le capital de l'atelier, en apportant l'argent frais qui permet au patron de vivre ou, surtout, de s'équiper².

On comprend facilement que la tendance, en période de crise économique où les candidats affluent et où le travail est rare, soit à l'embauche des apprentis, certes, mais aussi à la hausse du coût des contrats.

L'apprentissage tient donc une place essentielle dans le développement — voire dans l'existence même — du secteur artisanal, lui-même élément clé de la vie quotidienne en milieu urbain pour la masse de la population, aux revenus très faibles, dont il peut seul satisfaire les besoins. Le patron a donc besoin des apprentis, de beaucoup d'apprentis, mais chaque apprenti qui se libère est pour son ancien maître un concurrent de plus, peut-être moins compétent, mais encore moins exigeant sur les prix.

Le système a sa cohérence, mais certains aspects sont — ou deviennent — vraiment trop défavorables aux jeunes, et en particulier aux plus défavorisés, qui s'en trouvent de plus en plus exclus.

I On en rencontre quelques uns dans les plus qualifiés des garages, ainsi que dans la menuiserie.

D'où l'hostilité générale des patrons à une « mensualisation » des contrats, qui arrangerait bien les parents. Seuls quelques tailleurs de haute couture pratiquent un paiement mensuel (par ex. 3 500 F par mois, pour un an ou un an et demi).

La flambée des coûts et la riposte officielle

La conjonction du marasme des affaires et de l'afflux des jeunes dans les ateliers a provoqué une hausse très forte des contrats: de 15 000 à 30 000 F CFA dans les années 1980, on est passé en 1987-88 à 40 000, 60 000, voire 80 000 F, et même 100 000 F, dans certaines activités rémunératrices comme la coiffure ou la réparation électronique¹...

Le nombre de bouteilles (dont le prix unitaire a fortement augmenté dans le même temps) a peut-être eu tendance à diminuer : certains patrons ont compris qu'il valait mieux davantage d'argent liquide et moins de boissons. Mais certains maintiennent des exigences exorbitantes².

Il y a certes, dans ces traditions (même si on l'a vu qu'elles ne sont pas vraiment anciennes), des aspects culturels et religieux auxquels tous — patrons, apprentis et parents — tiennent comme à une garantie de crédibilité. Les métiers du métal doivent ainsi un sacrifice au dieu Gu, génie tutélaire des forgerons : si l'on ne fait pas couler du sang de poulet sur les outils du futur artisan, c'est lui qui se blessera avec. Mais dans ces dépenses imposées, les abus sont nombreux.

De plus en plus, les patrons exigent que les apprentis possèdent très tôt leurs outils principaux (ou ceux dont eux-mêmes ont besoin): les apprentis qui n'en ont pas se contenteront de regarder les autres travailler. Les outils sont très chers quand ils sont importés d'Europe; moins quand ils viennent du Nigeria ou de Chine, mais ils sont alors de qualité et de durée médiocres. Pour les menuisiers ou les mécaniciens, 50 000 F d'équipement représente pratiquement un minimum: 100 000 F seraient nécessaires pour une panoplie plus opérationnelle. Il faut, bien sûr, que l'apprenti qui termine dispose de son matériel pour pouvoir ensuite s'installer; mais concentrer les achats en début d'apprentissage — au lieu de les étaler sur trois ans — représente pour les parents une charge difficilement supportable. Dans certains cas, l'apprenti ne peut même pas récupérer ses outils — par exemple un jeu de clés — qui aura servi pendant des années à tort et à travers. Il en va de même pour les uniformes, parfois fort coûteux, que beaucoup d'ateliers (en particulier les tailleurs) exigent, que ce soit pour le travail quotidien ou bien — un autre, plus luxueux pour les fêtes de libération.

Observations nombreuses, dans divers corps de métier et divers quartiers de Lomé.

² Cas observé en 1987 chez un menuisier de la route de l'aéroport : l'apprenti dévait apporter 20 bouteilles de « fort », -56 de bière ou limonade (soit au total 45 000 F) et 35 000 F d'ingrédients pour un grand banquet, en plus de 2 500 F d'impression du diplôme et de 30 000 F pour le contrat lui-même... Au total, le salaire mensuel d'un professeur de lycée.

Tout ceci handicape lourdement les familles les plus modestes, et beaucoup d'apprentis sont obligés d'abandonner, faute de moyens, ou de traîner sans fin, des années et des années, dans leur atelier, sans jamais parvenir à se libérer.

En 1989, le ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle prit trois décrets¹ réglementant avec précision les conditions de l'apprentissage (40 heures par semaine, repos hebdomadaire, 30 jours de congé par an...), sa durée (de 1 à 4 ans, selon les sept catégories professionnelles, regroupant les 70 métiers répertoriés), et surtout son coût, selon les corps de métier : de 18 000 F dans l'alimentation à 30 000 pour les coiffeuses, somme comprenant « la totalité des frais de cérémonies et des droits versés au cours de l'exécution du contrat ». Tout ce qui était boissons était supprimé d'un trait de plume.

Si les stipulations relatives aux conditions de travail ne pouvaient que rester lettre morte (combien faudrait-il d'inspecteurs pour aller vérifier les quelque 8 000 ateliers de la seule ville de Lomé?), la bataille des coûts valait d'être tentée. En effet, le Syndicat des tailleurs et couturières du Togo (car le non-structuré peut parfois se structurer de lui-même) avait réussi depuis plusieurs années à stabiliser à 24 000 F le coût de la formation en couture, les délégués du Syndicat venant assister officiellement à la signature du contrat et à la libération de l'apprenti. De fait, grâce à la vigueur de l'autorité d'un État alors incontesté, il semble que, pendant un ou deux ans, les patrons obéirent plus ou moins aux limitations fixées par les décrets de 1989². Puis les dérapages ont recommencé, et l'on est, semble-t-il, revenu à peu près aux prix antérieurs. Mais la crise actuelle rend impossible toute enquête méthodique comme toute extrapolation³.

Us et abus des apprentis

Poussés par la logique du système, certains patrons acceptent un nombre invraisemblable d'apprentis: plusieurs dizaines (on en a vu jusqu'à 80 chez un menuisier, ou 20 apprentis autour de 2 machines à coudre chez un tailleur...). Que peuvent-ils apprendre, dans ces conditions? Que peut-on faire à 16 autour d'un unique réfrigérateur?

¹ 89.013, 89.014 et 89.015 METFP du 25 avril 1989.

² Imposer le recours au contrat officiel de 1989 était naturellement beaucoup plus facile à un représentant des Affaires sociales ou à un expatrié comme moi qu'à un modeste père de famille, en position d'infériorité devant le futur patron de son enfant.

Observation début 1995: un contrat de 50 000 F est maintenant le strict minimum dans tous les métiers, que l'on n'obtient qu'après d'âpres marchandages, et les patrons ont recommencé à exiger des bouteilles (dont les prix ont doublé depuis la dévaluation), alors que la crise politique et économique a laissé les familles exsangues. Les décrets de 1989 sont bien oubliés.

Malgré la législation togolaise, qui prône la scolarisation obligatoire, on trouve des enfants de moins de 15 ans dans des ateliers. Ils n'y apprennent en général rien: ils servent de petits boys (quand ce n'est pas de souffre-douleur) pour exécuter les corvées: les courses, la lessive, la vaisselle... S'ils sont « libérés » à 17 ou 18 ans, quelle chance peuvent-ils avoir d'être embauchés avec un salaire, ou de pouvoir s'installer et trouver une clientèle? Ils restent donc de la main-d'œuvre exploitable à volonté bien plus longtemps que les trois ans et trois mois coutumiers.

Avant la formulation d'un contrat-type officiel (dont on ne saurait dire qu'il est vraiment généralisé), chaque patron avait son propre formulaire, dans un français approximatif, en général caractérisé surtout par une attitude de méfiance et d'exigence unilatérale envers l'apprenti. Beaucoup de ces contrats stipulent expressément que l'apprenti est à la totale disposition de son patron et de ses « seniors », ceux qui sont plus anciens que lui dans l'atclier. C'est l'occasion de nombreux abus, où les apprentis — et en particulier les plus jeunes — sont utilisés à toutes sortes de corvées qui n'ont rien à voir avec le métier qu'ils apprennent : cultiver les champs du patron ou fabriquer les parpaings de sa maison en construction... Les manquements à la discipline sont souvent punis par des coups (en particulier sur les mains) d'une dureté excessive et par des humiliations qui peuvent devenir de véritables sévices!

Non moins regrettable est l'habitude de faire garder les ateliers la nuit par les apprentis, que ceux-ci y logent à demeure faute de domicile ou qu'ils y alternent par corvées tournantes. Outre les problèmes d'hygiène que cela pose, ces nuits de garde entre apprentis peuvent être l'occasion de graves dérapages (initiation à la drogue, etc.).

Il semble aussi que, dans de nombreux cas, la qualité de la formation reçue dans les ateliers soit très insuffisante. Il y a, bien sûr, des patrons qui prennent le soin et le temps d'expliquer les gestes à leurs apprentis, leur faisant démonter et remonter autant de fois que nécessaire tel ou tel mécanisme, jusqu'à ce que chacun l'ait bien assimilé. Mais il semblerait que certains, jaloux de leurs futurs concurrents, vont jusqu'à cacher soigneusement certaines techniques à leurs apprentis. De toute façon, le talent pédagogique n'est pas universel, et bien savoir un métier ne veut pas forcément dire savoir bien l'enseigner.

La « libération » de l'apprenti sanctionne une durée, une docilité et la possibilité de faire face aux dépenses qu'elle exige, non une compétence vérifiée. Là encore, les tailleurs (et aussi les dactylographes) ont fait œuvre de pionniers en soumettant leurs candidats à la libération à un examen de ce qu'ils sont capables de

¹ Les fuir est l'une des causes de la présence des jeunes marginalisés dans la rue.

faire. Ailleurs, n'importe quel « libéré » peut prendre à son tour des apprentis, qui en sauront encore moins que lui... D'où une spirale de dégradation technique, qui aboutit à multiplier les bricoleurs : ceux qui savent réparer un moteur de Renault mais pas de Peugeot, qui sont déroutés par un va-et-vient électrique, qui ne peuvent que reproduire sans fin le même type de meuble ou de chemise...

Mais, à vrai dire, l'exigence d'un examen de fin d'apprentissage peut aussi se révéler un piège pour l'apprenti : il est si facile de lui refuser son diplôme, et de l'obliger à revenir travailler à l'atelier pour six mois ou pour un an...

Il est donc dur d'être un apprenti à Lomé, malgré le nombre des candidats. De toute façon, être jeune est déjà un lourd handicap, qui vous expose en particulier à l'hostilité systématique de tout ce qui porte un uniforme et une arme. En ces temps de crise, de présent invivable, d'avenir bouché, ils ont bien du mérite à essayer de, quand même, devenir des hommes.

Échantillons de contrats proposés à des apprentis menuisiers en 1993

EXEMPLE N°1

Nous, soussignés, M.

et M.

Patron d'autre part, sommes convenus pour l'apprentissage de sur les clauses suivantes.

La durée de l'apprentissage est fixée ainsi qu'il suit : 3 ans, 4 ans ou 5 ans à partir du au

- Trois (3) ans: Trente cinq mille francs (35 000 F)
- Quatre (4) ans: Vingt cinq mille francs (25 000 F)
- Cinq (5) ans: Quinze mille francs (15 000 F)

ENTRÉE:

- 6 Bouteilles de fort + moitié de la somme à verser.

LIBÉRATION:

--1 Estagnon de vin de palme - 1 Casier de bière - 12 Ignames - 6 Bouteilles de boissons fortes - 1 Casier de sucreries - 1 Bélier - Reste de la somme à verser.

ARTICLES

- Article 1°.- Tout apprenti est obligatoirement astreint à un essai de trois (3) mois de durée.
- Article 2°.- Pendant son apprentissage, l'apprenti doit obéir et se soumettre à son patron. Il doit exécuter avec promptitude tous les travaux qui lui seront confiés.
- Article 3°.- Il est responsable des outils qui lui seront confiés.
- Article 4°.- Tous les sabotages causés par lui seront à la charge de son père ou de son tuteur.
- Article 5°.- Au cas où il aura cessé son apprentissage avant la durée réglementaire, le père ou le tuteur doit payer 25 000 F à son patron.
- Article 6°.- Toute permission d'absence doit être demandée à l'avance par le père ou le tuteur.
- Article 7°.- Les jours d'absence non motivée n'entrent pas en ligne de compte et doivent être réparés par des jours de présence effective.
- Article 8°.- À l'atelier l'apprenti doit se conformer aux ordres donnés par le chef d'atelier.

Fait à Lomé, le

1) Tuteur de l'apprenti 1)-Le Patron

2) L'apprenti 2) Témoin

EXEMPLE N°2

Nom et Prénoms de l'apprenti :

Date de Naissance:

19

Lieu de Naissance:

DURÉE DE CONTRAT

3 ans 1er versement 30 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

2è versement 30 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

4 ans ler versement 25 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

2è versement 25 000 F + Rhum, J.B., Martini, Gordon-Gin

- Il est obligatoire d'être régulier au service et ne manquera pas dans le cas où il n'a pas l'autorisation de s'absenter. En ce qui concerne l'entretien et la nourriture à la charge des parents.
- Dans le cas où l'apprenti se sauvera à l'insu de son patron par désobéissance ou par l'impolitesse, ses parents auront à nous payer une somme de 100 000 F, mais le patron n'a pas le droit de renvoyer son apprenti à l'insu des parents.
- L'apprenti doit obligatoirement faire des heures supplémentaires avec son patron en cas de besoin « sans frais » (travail de nuit) etc...
- L'heure d'ouverture de l'atelier : le matin de 6 h 30 à 12 h 30 ; l'après-midi de 14 h 30 à 18 h 30
- En allant à la maison l'apprenti n'a pas le droit de prendre quelque chose de son patron (comme outils) dans l'atelier sinon l'apprenti aura un renvoi définitif.
- Les parents de l'apprenti doivent assurer les outils de leurs enfants.

Le présent contrat d'apprentissage sera en double exemplaires et dont une copie sera remise à leurs parents et la deuxième sera gardée par le patron.

- Les témoins de l'apprenti

ŀ

2

- Le directeur :

L'apprentissage en France

- enquête sur le terrain -

Bernard Garet

Nommé professeur au Centre de formation de la Chambre des métiers d'Angers auprès de 670 apprentis, j'observais de fréquents signes de fatigue, parfois un état de somnolence parmi eux (quand ce n'était pas un sommeil profond pour certains). Le cas n'était pas rare d'après les dires des autres professeurs, habitués à cet état de fait. Ayant acquis la confiance de mes élèves, je reçus d'eux quelques confidences qui m'ont vite orienté sur la raison de leur assoupissement : en septembre 1989, je décidais de quantifier les problèmes de surcroît de travail, étant le seul professeur à toucher tous les apprentis de l'alimentation.

L'enquête, comportant dix questions, a été menée, en début d'année scolaire 1989-1990, à partir de la liste nominative de tous mes élèves. En novembre, tous les élèves du CFA (Centre de formation d'apprentis) avaient répondu, quoique l'enquête fût facultative. Il a toujours été précisé que celle-ci resterait anonyme. En janvier 1990, deux questions supplémentaires ont été posées à tous les élèves, après le constat d'une fatigue accrue autour des fêtes de fin d'année.

Les apprentis se subdivisaient en quatre groupes, selon le métier préparé: 210 bouchers, 146 charcutiers, 106 boulangers et 205 pâtissiers. Ont été parfois exclus les résultats partiels pour ceux qui n'avaient pas pu répondre aux deux périodes du questionnaire, de par leur absence (ce qui voulait dire présence forcée chez le patron). Le total des questionnaires complets est de 618, ce qui constitue une bonne représentativité statistique.

Note de B.S.): par souci de concision, l'auteur n'a pas présenté ses résultats par année d'études (lère et 2ème). Dans un même souci, nous avons dû supprimer à notre tour, sauf exception, la discrimination des résultats par métier et par durée, proposée dans le texte originel. Les détails de l'enquête (données par année, diagrammes de fréquence, écarts-types, etc.) sont disponibles auprès de l'auteur.

Cette population a en commun de :

- suivre une formation en alternance, avec deux semaines de présence en entreprise et une semaine de cours au CFA;
- avoir signé un contrat d'apprentissage, régi par le Code du travail, pendant l'année 1988-1989 ou celle de 1989-1990;
- préparer un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) au Centre de formation et chez des artisans de la région angevine.

Les conclusions tirées de cette enquête sont pires que ce que j'imaginais : pour la plupart des apprentis, les termes de la loi ne sont pas respectés :

- soit au niveau des horaires de travail et des temps de repos,
- soit au niveau des congés,
- soit au niveau de la rémunération,

quand ce n'est pas pour tous ces points pour le même apprenti! Ce ne sont pas là quelques cas isolés, comme l'a prétendu la Chambre des métiers, mais plutôt une « règle », ou une coutume admise.

N'admettant pas de me faire complice d'une telle situation, je ne pouvais obtempérer à la menace de la direction du centre de formation, le 21 mars 1990, me demandant de « cesser toute action qui tendrait à mettre en place un groupe de travail dans l'établissement sans autorisation préalable ». Ma détermination à continuer d'œuvrer pour le respect des apprentis a fait que cette enquête provoqua, suite à mon licenciement pour « inaptitude ». un mouvement de soutien national relaté par la presse à l'époque, et une pétition signée par 10 000 personnes dans toute la France. La Chambre des métiers d'Angers a beaucoup critiqué l'enquête, l'estimant peu sérieuse, pas crédible, voire fantaisiste, dès l'annonce de quelques résultats par la presse, en mai 1990, alors qu'elle n'a été rendue publique qu'après sa rédaction, en mai 1991. «L'affaire Garet », qui n'était autre que l'affaire des apprentis, fut portée devant le Tribunal administratif et se solda, en juin, par un engagement des pouvoirs publics à me retrouver un emploi et à prendre en considération les conditions de travail des apprentis.

Nous savons ce qu'il en advient actuellement, avec l'abaissement à 14 ans de l'âge autorisé pour le pré-apprentissage et la campagne de promotion de l'apprentissage. Appliquée depuis janvier 1994, la loi quinquennale pour l'emploi a vu disparaître les réunions de cette dernière instance de contrôle qu'est la « commission d'agrément » préfectorale des maîtres d'apprentissage (où siègent les représentants des syndicats), et avec elle les

derniers scrupules de maîtres d'apprentissage opportunistes. Seules restent comme organes de contrôle l'Inspection du travail et l'Inspection de l'apprentissage : leurs moyens ne laissent aucun doute sur ce que les pouvoirs publics sont prêts à accepter comme infractions à la loi, pourvu que d'autres priorités politiques soient assurées, bien loin du respect des conditions de travail des apprentis.

Questionnaire de l'enquête

La réponse à chacune des questions s'effectuait par un nombre (heures, jours, pourcentage du SMIC¹, etc) ou par « oui » ou « non ». Chaque groupe d'élèves y répondait oralement en début de cours, en une demi-heure au maximum. Ces questions étaient les suivantes:

- 1- Age (plus ou moins de 18 ans).
- 2- Quel est le nombre d'heures de travail effectuées en moyenne par jour ?
- 3- Quel est le nombre d'heures de travail effectuées au cours de la journée la plus chargée de la semaine ?
- 4- Combien de jours de travail sont effectués dans la semaine ? (la présence d'un apprenti une demi-journée entraîne la prise en compte d'une journée).
- 5- Quel est le total des heures effectuées, en moyenne, dans une semaine?
- 6- Combien de semaines de congés payés accordées depuis un an ?
- 7- Quel pourcentage du SMIC est perçu?
- 8- Les heures supplémentaires sont-elles payées?
- 9- Du travail a-t-il été accompli le samedi, le dimanche, ou ces deux jours en fin de semaine de cours?
- 10- Y a-t-il eu violence de la part du maître d'apprentissage?
- 11- À combien s'estime le surcroît de travail journalier pendant la période de fin d'année : I heure ? 1 heure et demie ? 2 heures ?
- 12- Du travail a-t-il été accompli du 15 décembre au 1er janvier sans journée complète de repos?

¹ Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Analyse des résultats

Cette enquête révèle que :

- les horaires de travail de nuit ne sont presque jamais respectés ;
- la durée légale de travail journalier est dépassée (85 % des cas) ;
- elle l'est dans 97 % des cas lors de la journée la plus chargée ;
- celle de travail hebdomadaire est aussi dépassée (82 % des cas) ;
- le travail dans la semaine de cours se produit dans 62 % des cas ;
- dans 39 % des cas le nombre légal de jours de congés payés n'est pas atteint ;
- 16 % des apprentis ont travaillé 15 jours consécutifs sans jours de repos ;
- pour une vingtaine d'apprentis, le pourcentage légal du SMIC n'est pas atteint;
- dès apprentis travaillent 7 jours sur 7;
- 4 apprentis ont été, officiellement, victimes de violence de la part de leur patron ;

L'âge

Si l'on exclut les contrats d'apprentissage — apprentis ayant déjà un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) et optant pour une deuxième spécialité, par exemple boulanger-pâtissier —, le pourcentage de majeurs (18 ans) visant leur premier CAP est proche de 5 %. En totalité, il est de 8,74 % sur les 618 résultats. Plus de 91 % des apprentis sont donc des mineurs, rentrant dans la catégorie des « enfants » visés par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Nombre d'heures de travail effectuées en moyenne par jour

La moyenne générale est de 8 h 40. Cette moyenne, et le faible écart (41 minutes) entre les moyennes extrêmes, masquent des variations très importantes et une répartition des données qui va bien au-delà des 8 heures de travail légales par jour. Au total, 84,8 % des apprentis travaillent au-delà de ces 8 heures et plus de 16 % travaillent plus de 10 heures par jour.

¹ En fait, le texte de la Convention, au-delà de cette déclaration de principe, fixe un cadre plus souple, et cette enquête sur l'apprentissage en France ne correspond aux critères d'âge habituellement admis pour traiter de l'enfance au travail (cf. supra, Gendreau) que pour un nombre restreint d'apprentis. Néanmoins, il nous a paru tout-à-fait justifié de la publier, pour la richesse des informations qu'elle nous apporte et pour son caractère exemplaire, concernant l'un des sept pays les plus riches : dans la plupart des cas mineur et néanmoins déjà adolescent, l'apprenti français est victime, par la condition que lui font ses maîtres d'apprentissage comme ses centres de formation, du même enfermement et de la même exploitation que s'il était encore un enfant. On retrouve là le processus d'infantilisation du travailleur dénoncé dans notre Présentation générale (note de B.S.).

Nombre d'heures de travail au cours de la journée la plus chargée de la semaine

La semaine comporte toujours une journée plus chargée que les autres, en fonction des commandes, de l'approche du weekend, bref de l'organisation de chaque entreprise. Le but de cette question est de connaître jusqu'où vont les exigences de certains artisans à l'égard de leur apprenti, cette journée la plus chargée n'étant pas forcément suivie d'une journée de repos. Tous métiers confondus, un apprenti travaille en moyenne 10 heures 12 mn le jour le plus long de la semaine. La barre des 8 heures par jour exigée par le Code du travail est largement dépassée¹.

Nombre de jours complets de repos

En précisant aux apprentis qu'une demi-journée de travail dans la semaine comptait pour un jour (le but étant de connaître par différence le nombre de jours complets de repos), il apparut que l'idée d'une « demi-journée » de travail de 6 à 8 heures est habituelle chez les artisans de tous les métiers. Il a fallu d'autre part considérer, dans la moyenne de ces jours de travail par semaine, des week-ends de travail intervenant à une fréquence variable (un sur deux, un sur trois, voire un par mois); l'éventuelle convention adoptée entre maître d'apprentissage et apprenti sur ces week-ends de travail se dissipait pour laisser libre cours à des week-ends de travail de moins en moins exceptionnels.

Le nombre de jours travaillés, dans une semaine, est en moyenne de 5,52, tous métiers confondus. En considérant que ces décimales correspondent à une 6ème journée entamée par le travail, l'unique jour complet et de repos par semaine semble constituer la dominante pour tous les métiers. Qui plus est, si la moyenne générale s'efface pour laisser place à la répartition par tranches de demi-journées, il s'avère que la loi imposant une journée au moins de repos hebdomadaire n'est pas toujours respectée. Quinze apprentis travaillent plus de 6 jours par semaine, et trois apprentis (charcutiers) travaillent 7 jours sur 7. Pourtant, si l'on considère le nombre d'heures effectuées dans la semaine par certains apprentis, deux jour de repos ne constituent pas un luxe.

En outre, s'il travaille 5,5 jours par semaine, dans tous les cas l'apprenti vient travailler le matin (très tôt pour certains : 2 heures, 2 heures 30 du matin) de la 6ème journée, pour faire souvent bien

¹ Six apprentis boulangers prétendent avoir travaillé au-delà de 15 heures au cours de la journée la plus chargée. Tous métiers confondus, au cours de la journée la plus chargée de la semaine, 97,4 % des apprentis travaillent plus de 8 heures, 62,3 % plus de 10 heures et 18 % plus de 12 heures.

plus que les 4 heures d'une demi-journée de travail. Pour certains apprentis, d'ailleurs, le fait de ne pas travailler l'après-midi leur fait dire qu'ils ne travaillent qu'une demi-journée, sans se rendre compte de tout ce qu'ils ont fait avant midi! La soumission de l'apprenti face à son maître d'apprentissage est évidente, le jeune ne sachant pas refuser à son patron de venir « lui rendre un petit service » le dimanche matin et ce n'est pas le peu de gain supplémentaire qu'il en tire qui le motive dans ce cas.

Total d'heures de travail effectuées en moyenne en une semaine

Le Code du travail précise que l'apprenti ne doit pas travailler plus de 39 heures par semaine pour ces métiers de l'alimentation. Or la moyenne générale est de 47 h 31 par semaine. La différence par rapport aux 39 heures légales représente l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire. L'éventuelle journée de repos par semaine est donc indispensable, surtout si l'on considère que l'apprenti a aussi son travail scolaire à effectuer. Ces moyennes, déjà élevées, masquent des extrêmes parfois alarmants si l'on observe les diagrammes de fréquence par tranche horaire.

Au total, ce sont 505, soit 81,7 % des apprentis, qui dépassent les 39 heures par semaine (parmi eux, 151 font plus de 50 heures, 27 font plus de 60 heures et 5 plus de 70 heures). Certains apprentis font en un peu plus de 15 jours ce que des salariés font en un mois. Triste record publié à l'époque par la presse : 92 heures dans une semaine pour un apprenti-boulanger de 16 ans.

Nombre de semaines de congés payés depuis un an

Cette question n'a pu être analysée que pour les apprentis de 2ème année car ceux de 1ère année, venant soit de classe de préapprentissage, soit de classe de quatrième n'avaient pas tous connu de congés payés. Pour les 331 réponses, le nombre de semaines de congés payés est en moyenne de 4,54. La loi précise que « l'apprenti a droit à 2 jours et demi de congé par mois travaillé, donc 30 jours ouvrables par an en dehors des périodes de cours au CFA (Centre de formation d'apprentis) ». Ce dernier détail peut paraître évident, mais il a dû échapper à plusieurs patrons ayant donné des congés payés à leur apprenti pendant une semaine de cours. Le nombre annoncé par les apprentis ne distingue pas jours ouvrables et jours fériés car, pour beaucoup, le dimanche et les fêtes représentent aussi des jours de travail. Ainsi, la moyenne est ramenée à 27,8 jours de congés par an (sans variation sensible d'un métier à un autre), et ce sont près de 40 % des apprentis qui n'ont pas leur durée légale de congés payés.

Pourcentage du SMIC touché par l'apprenti

Le contrat d'apprentissage prévoit (en 1990) qu'un apprentitouche au minimum 15 % du SMIC le 1er semestre, 25 % le 2ème, 35 % le 3ème, 45 % le 4ème et 60 % les 5ème et 6ème semestres, avec une majoration de 10 % s'il a plus de 18 ans¹. Certains apprentis n'ont pas connaissance du taux du SMIC qui leur est appliqué mais simplement du montant net de leur rémunération, seule préoccupation pour eux en fin de mois.

Le pourcentage du SMIC atteint en moyenne par tous les apprentis est de 29,8 %. Ils n'ont guère à espérer plus que le taux minimum imposé par la loi, malgré le nombre d'heures de travail effectuées (à part quelques cas de générosité, il est curieux de constater combien les maîtres d'apprentissage font preuve de rigueur quand il s'agit de payer leurs apprentis; à l'inverse, des cas sont observés où le taux du SMIC perçu est inférieur au taux minimum: ils correspondent à des patrons qui ont « oublié » que leur apprenti avait 18 ans, ou qu'il fallait augmenter de 10 % à cause du changement de semestre).

Paiement ou non des heures supplémentaires

La question a dû être précisée car, pour beaucoup d'apprentis, être gratifié d'un billet de 100 francs pour un week-end de travail ou se voir offrir un gâteau pour sa famille constitue une juste rémunération du « service rendu ». Sur les fiches de paie, le libellé « heures supplémentaires » n'apparaît pas, parce que la loi en matière d'apprentissage interdit celles-ci — sauf dérogations exceptionnelles sur demande circonstanciée à l'Inspection du travail : ça ne veut pas dire, nous l'avons vu, qu'elles n'existent pas,

Moins de 12 % des apprentis estiment que leurs heures supplémentaires sont payées, sans qu'elles apparaissent sur la fiche de paie, et en liquide. Sur 618 apprentis, 76 connaissent un geste de la part de leur maître d'apprentissage. Ils ne précisent pas d'ailleurs à quel taux horaire ces heures leur sont payées : cela reste à l'appréciation de l'employeur. Les pâtissiers, avec les horaires hebdomadaires les plus élevés, sont ceux qui touchent le moins pour leurs heures supplémentaires : 9,7 % d'entre eux seulement perçoivent quelque chose, contre 11,5 %, pour les charcutiers, 12,1 % pour les bouchers et 15,2 % pour les boulangers. Et cela alors que, tous métiers confondus, plus de 80 % d'entre eux dépassent les 39

¹ Certains apprentis, qui sont dits en « contrat connexe » (2ème CAP) et sont donc en 5ème semestre, perçoivent, étant majeurs, 60 % + 10 % = 70 % du SMIC.

heures légales. Jouant sur une législation qui interdit aux apprentis de travailler en heures supplémentaires, les maîtres d'apprentissage s'estiment dispensés de rétribuer ceux-ci en fonction du travail fourni.

Travail le samedi, le dimanche, ou les deux, en fin de la semaine de cours

Au total, 62 % des apprentis travaillent le samedi de la semaine de cours, 39,5 % travaillent le dimanche et 35,1 % travaillent le samedi et le dimanche. Contrairement à celui du samedi, le travail du dimanche est très inégalement réparti selon les métiers: 12 % des bouchers, 29 % des charcutiers, 49 % des pâtissiers et 51 % des boulangers. Le travail les samedi et dimanche ensemble conserve cette dispersion. Un apprenti qui travaille le week-end n'a souvent, dans son cycle de travail de 21 jours, que deux possibilités de journée complète de repos, c'est-à-dire de nuit complète de sommeil. Beaucoup d'apprentis se lèvent très tôt les matins de semaine de cours pour prendre le car ou le train. Ces données non négligeables sont une fois de plus révélatrices d'un non-respect de la législation sur l'apprentissage et ne constituent pas « quelques cas exceptionnels ».

Violence de la part du maître d'apprentissage

Cette question ne m'était pas venue à l'esprit au départ, et ce sont plusieurs cas révélés par des apprentis eux-mêmes qui m'ont poussé à l'introduire dans le questionnaire. Ce sujet étant difficile à aborder, il faut tout d'abord comprendre ce qui est perçu comme de la « violence » par un apprenti. Pas question pour eux de prendre en considération les brimades, vexations et humiliations multiples qui constituent leur lot quotidien. On parle ici du geste volontaire et malintentionné dans le but d'atteindre physiquement la personne de l'apprenti, qui peut être catalogué dans le registre « coups et blessures ». Deuxièmement, la réponse n'apparaît pas forcément dans l'enquête, en cas de violence subie par l'apprenti. Pris dans le piège inéluctable du rapport de forces inégales et de l'escalade de la sanction, l'apprenti victime de sévices corporels a peur des représailles éventuelles de son patron. Avouer devant ses copains s'être fait frapper par son patron n'est pas toujours simple. La victime s'interroge pour savoir si elle n'est pas coupable de quelque chose ayant provoqué cette réaction de violence de la part de son patron, ce qui, en quelque sorte, la justifierait à ses yeux. Mieux vaut alors pour l'apprenti ne pas semer le doute et se taire.

Dans le cadre de l'enquête, quatre cas de violence ont été annoncés (« passage à tabac » pour un apprenti charcutier, coups de pelle à pain pour un apprenti boulanger, coups de pied et de poing pour un apprenti boucher, gifles pour un autre). Depuis, de nombreux cas me sont parvenus par des témoignages parfois poignants, certains ayant fait l'objet d'un dépôt devant le Conseil des prud'hommes. Citons le cas d'un apprenti qui a évité de justesse un couteau lancé sur lui par son patron charcutier, grâce à une porte fermée à temps. Ou le témoignage d'un parent d'apprenti précisant que le patron a obligé l'apprenti à se déculotter devant les membres du personnel, pour montrer « qu'il en avait ». Un courrier atteste qu'une apprentie de 16 ans a subi des sévices sexuels de son patron boulanger-pâtissier et qu'il continue de la harceler en voiture lorsqu'il la rencontre en ville. La peur prend ici une importance capitale puisque peu d'affaires de ce genre arrivent au stade de la plainte, même quand les parents en ont connaissance. Le silence s'installe et l'apprenti(e) souffre seul(e) de sa condition, en attendant des jours meilleurs.

L'aspect violence semble faire partie de la « règle du jeu » dans le rapport existant entre le patron et l'apprenti. La résistance face à la vexation est perçue comme un endurcissement salutaire, et cette forme « d'initiation » aux rapports hiérarchiques inclut souvent la possibilité d'agressions physiques qui « virilisent » et contribuent à faire de l'apprenti un « homme ». Le dialogue ne s'instaure, que lorsque l'apprenti se rebiffe : est-il devenu un « homme à qui causer » ? Cette violence des rapports n'est pas que le fait des patrons et concerne aussi les ouvriers, chaque niveau de la hiérarchie ayant un « droit d'agression » sur un niveau inférieur. Plusieurs cas d'apprentis « chahutés » par l'ouvrier sous l'œil amusé du patron m'ont été rapportés.

Peu de plaintes sont émises à la suite de ces actes de violence sur des apprentis, des enfants de 15 ans, livrés à un environnement parfois hostile, le rabaissant constamment à une triste condition d'« incapable », de « bon à rien pour le moment ». À croire que l'agression physique est acceptée comme mode de formation de l'apprenti.

Estimation du surcroît de travail journalier en période de fin d'année

Cette question a été intégrée dans le questionnaire au vu de l'état de fatigue des apprentis, encore plus prononcé au mois de janvier 1990. Il n'était pas envisagé de reposer la question de la durée moyenne de travail dans la semaine pour cette période de

travail intensif, mais d'apprécier quantitativement, à une demiheure près, le surcroît de travail journalier effectué du 15 au 31 décembre 1990: moins d'une heure, une heure, une heure et demie, deux heures?

La moyenne sur les 648 apprentis interrogés est pratiquement de deux heures (1 heure 58 mn). Ce qui porte à 10 h 38 la moyenne d'heures de travail par jour, à 58 h 40 la durée de travail hebdomadaire (à raison de 5,52 jours par semaine, moyenne générale), et représente 150 % de l'horaire hebdomadaire légal. Sur quinze jours, du 15 au 31 décembre, les apprentis ont effectué l'équivalent de trois semaines de travail.

Ces résultats nous montrent combien les apprentis ont été mis à l'épreuve, particulièrement les charcutiers et les pâtissiers : 70 à 80 % d'entre eux ont dû assurer 2 heures de plus par jour et 20 à 30 % deux heures et demie de plus. Qui accepterait ces conditions, sans compensation, parmi les adultes salariés ?

Travail du 15 au 31 décembre sans journée complète de repos

Cette question a été posée en précisant bien : 15 jours consécutifs sans une seule journée complète de repos. C'est à la suite de quelques discussions avec mes élèves qu'il m'est apparu important de quantifier ce surcroît de travail, sans repos légal ni compensation dans beaucoup de cas.

Il y eut 106 apprentis qui ont travaillé 15 jours consécutifs sans jour de repos, soit 16,4 % du total (mais 25 % pour les pâtissiers et 28,3 % pour les charcutiers). Cette pratique semble assez courante, plaçant ainsi l'intérêt économique et commercial de l'entreprise bien avant la santé et la qualité de vie des apprentis. Ne parlons pas de l'intérêt à en tirer par l'apprenti, car pour beaucoup, ils n'ont eu droit qu'aux félicitations du patron pour avoir « tenu le coup », éventuellement assorties dans le meilleur des cas, de quelques billets de 100 francs en guise de prime de fin d'année. On ne sait où se place la limite de la générosité ou de la soumission d'un côté et celle de l'autorité de l'autre, la menace étant parfois utilisée pour impliquer l'apprenti dans un processus d'acceptation. Cette épreuve, une fois passée, permet à l'apprenti de se mesurer avec ses collègues. Il peut maintenant parler du boulot, il sait « de quoi il parle »... Cette « initiation » est donc valorisante pour l'apprenti aux yeux de ses semblables, toujours en quête de reconnaissance et de sécurisation, et ceci pour avoir répondu à l'appel — pour ne pas dire à l'ordre — de son patron et avoir été capable de « tenir le coup ».

Conclusion

Cette enquête n'a pas pour but de remettre en cause le système même de l'apprentissage en tant que mode de formation professionnelle, mais ses modalités d'application sur le terrain — alors qu'une loi existe et qu'elle est quotidiennement bafouée par des « maîtres » d'apprentissage.

On aurait été tenté de croire que si l'apprenti travaille beaucoup dans une journée, il trouve compensation dans le salaire ou en récupérant des jours de repos. On a vu qu'il n'en est rien et, pour certains, il y a cumul du pire pour chacun de ces critères : beaucoup d'heures mal payées sans repos. Sa seule compensation est qu'il apprend un métier... parfois en tondant la pelouse ou en repeignant les volets de la propriété de son patron mais il doit savoir se taire s'il veut continuer à mettre de l'essence dans sa mobylette, pour pouvoir « vivre comme tout le monde ».

L'apprentissage est pourtant régi par un contrat entre le « maître d'apprentissage » et l'apprenti (ou ses parents quand il est mineur). Le patron s'engage donc à « respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis » (selon le document signé par les deux parties). Le plus surprenant est l'aisance avec laquelle les « maîtres d'apprentissage » piétinent la loi ouvertement et la soumission dont font preuve les apprentis, le tout masqué par une chape de silence. Voir et se taire est bien une des composantes du système : si personne ne dit rien, c'est que tout le monde doit bien s'y retrouver quelque part.

Le calcul à partir des différentes moyennes obtenues dans cette enquête, donne le chiffre impressionnant de près de 300 000 heures de travail fournies dans l'année par ces 618 apprentis et en dehors des limites légales, de quoi employer 160 chômeurs par an. On comprend maintenant l'acharnement de la Chambre des métiers à vouloir discréditer cette enquête et se séparer d'un enseignant jugé « inapte à la fonction qui lui est confiée ». On comprend aussi la gêne des pouvoirs publics face à la publication de tels résultats, alors qu'une campagne de promotion de l'apprentissage s'annonçait dans les médias.

Tout le monde s'y retrouve, disais-je; analysons les acteurs et leurs intérêts. On excusera le ton peut-être caricatural, qui ne ressemble en rien à celui du sociologue (que je ne suis pas) mais plutôt à celui d'un réquisitoire: la réalité est souvent plus cruelle quand elle vécue.

Le maître d'apprentissage

L'apprentissage, issu de tradition quasiment ancestrale, est censé représenter la passation d'un savoir-faire d'un maître à un apprenti. Très tôt, les maîtres y ont vu leur intérêt et les risques de ce partage de techniques.

Le maître d'apprentissage représente le modèle de la réussite sociale; fier de détenir un savoir-faire, il est honoré qu'on lui confie la tâche de le transmettre. Sachant user de son autorité et abuser de son pouvoir, il trouve chez-l'apprenti une main-d'œuvre docile et bon marché. Héritier d'une longue tradition paternaliste, il bénéficie de son image auprès de l'apprenti et représente en même temps certaines valeurs sécurisantes. Il transmet par son seul exemple le poids des schémas sociaux : l'homme travaille pour « réussir », la femme s'occupe de la maison et des enfants (le taux de chômage des ex-apprenties est de 8 % supérieur à celui des garçons). Et ce qui s'apprend à l'école n'est rien, seule l'expérience compte.

La brochure éditée pour la Campagne nationale pour l'apprentissage annonce clairement que « pour l'entreprise, apprentissage rime avec avantages »: prime de 7 000 F par contrat, crédit d'impôt de 7 000 F, exonérations de la taxe d'apprentissage et des charges patronales et salariales de sécurité sociale. Le calcul est vite fait, sachant qu'un patron s'arrange pour embaucher au moins deux apprentis de manière à ne pas avoir d'interruption lors des semaines de cours.

Son but n'est pas prioritairement de former un jeune pour sa succession (et, par conséquent, un futur concurrent). Peu d'artisans assurent sérieusement — telle qu'elle est prévue par la loi, en liaison avec le Centre de formation d'apprentis — une telle formation. Seulement 20 % des « carnets d'apprentissage », censés assurer cette liaison avec les professeurs, sont annotés; et, parmi eux, seuls quelques-uns font état de progression et d'un réel échange entre les deux instances. Les artisans ne sont pas euxmêmes formés pour devenir maîtres d'apprentissage: 5 ans d'expérience ou un CAP suffisent pour embaucher un apprenti, et 58 % n'ont pas de diplôme.

Le Centre de formation d'apprentis (CFA)

Le CFA est sous la tutelle omniprésente du patronat. La gestion de ses fonds, d'origine publique (subventions du Conseil régional et taxes d'apprentissage émanant du Rectorat d'académie), y est fortement influencée par les syndicats professionnels. Le président du CFA est souvent le président de la Chambre consulaire. Son directeur avoue être « un gestionnaire, pas un pédagogue ». Les plaintes qu'il enregistre aboutissent rarement sur

le bureau des Inspections du travail et de l'apprentissage : la parole du patron est souvent plus écoutée que celle de l'apprenti.

Le suivi des apprentis dans l'entreprise devrait être fait, selon la loi de 1971, par des professeurs du CFA se déplaçant chez l'artisan. Mais l'absence de crédits de déplacements entraîne la disparition des visites. Seuls les professeurs de technique, anciens professionnels, gardant de bonnes relations — entretenues — avec les artisans, assurent des visites qui sont plus l'occasion de retrouvailles que d'un bilan de formation ou, encore moins, d'un constat des conditions de travail de l'apprenti.

Les résultats au CAP donnent souvent 50 % à 60 % de réussite, puis certaines années 30 % ou 40 % (la variation de ces résultats est souvent mise en relation avec les besoins en apprentis exprimés par des artisans désireux d'augmenter leur nombre ou de garder leurs bons éléments). Une enquête personnelle sur le taux de réussite a montré qu'un taux d'un peu plus de 50 % devait être ramené à moins de 30 % si l'on considérait le nombre des jeunes qui, entrés en apprentissage, ne s'étaient pas présentés à toutes les épreuves (taux d'abandon: 53 %). La plupart des enseignants ne sont inspectés qu'une fois, parfois en 20 ans de carrière.

Ces constats montrent l'absence de toute dimension humaine dans la vie professionnelle comme dans le CFA: les objectifs de formation sont absents des préoccupations des enseignants, et encore plus des artisans. Au CFA, l'aspect pédagogique se réduit à un face à face enseignant - enseigné sans relation avec la réalité quotidienne. Les vocables « conditions de travail » recouvrent uniquement le matériel et les critères techniques du travail. D'ailleurs, l'enseignement de la législation du travail est vivement remis en cause par les maîtres d'apprentissage. La présence dans le CFA des apprentis une semaine sur trois est souvent perçue par les artisans comme une obligation à supporter. Leur image de l'école est souvent négative: ils considèrent le CFA comme du temps perdu ou utilisé pour se reposer « à ne rien faire ». Voilà de quoi améliorer la perception que l'apprenti se fait de la formation théorique, et de leur rôle, les professeurs de français, ou de sciences exactes!

Les parents

Les familles des apprentis appartiennent pour la plupart aux catégories socio-professionnelles des secteurs primaire et secondaire: il est rare qu'un fils de banquier devienne apprentiboucher, ou une fille d'avocat, apprentie-épicière. Les parents d'un enfant en échec scolaire sont tentés d'invoquer son manque de capacités intellectuelles. La situation est alors perçue négativement puisque l'enfant est mis dans la catégorie des incapables. Seul aspect positif, valorisé: l'enfant « est courageux » et il « sait travailler ». Il peut donc espérer une bonne insertion sociale.

Une fois le contrat d'apprentissage signé, de nombreux parents se déchargent totalement sur l'institution, font confiance aux artisans, et se masquent les problèmes rencontrés par leur enfant. S'il se plaint, ils le font patienter jusqu'à 18 ans, âge qui, à leurs yeux, leur donnera le droit de se désengager de leurs responsabilités, persuadés qu'ils sont d'avoir « tout fait pour lui ».

En cas de problèmes rencontrés chez l'artisan, les parents ont la hantise d'avoir à tout recommencer, rechercher à nouveau un patron conciliant, prêt à « accepter leur enfant » — patron qu'ils ont déjà eu tant de mal à trouver la première fois. La pression est telle que l'enfant exploité est contraint d'accepter son sort et de se confier à toute autre personne que ses parents.

Enfin, il est regrettable de constater que toute utilisation de l'intellect est mal perçue par de nombreuses familles, qui en font une particularité de « cols blancs » inutiles. L'apprenti n'est donc guère encouragé par les siens à prendre ses études à cœur; sa famille ne fait pas naître la confiance en soi, nécessaire à tout épanouissement (quand elle ne la sape pas). Seulement 5 % des parents se déplacent à la « journée portes ouvertes » prévue pour un contact parents - enseignants. Tout cela est teinté de résignation, de déresponsabilisation sinon de lâcheté.

Les enfants

Le pré-apprenti peut désormais, selon la loi, être âgé de 14 ans. Il ne fait l'objet d'aucun contrat de travail et n'est pas rémunéré. Il a un statut scolaire, mais il passe la moitié de son temps (15 jours par mois) dans l'entreprise.

L'enquête ne portait pas sur lui et je ne me hasarderai pas dans des extrapolations, mais tout laisse à penser que son sort n'est pas meilleur que celui de l'apprenti. Le pré-apprentissage est en fait un mode de rétention des élèves en échec dans l'éducation nationale. Les pré-apprentis ont un pied dans l'école — regardez bien: on les a mis dans le bâtiment préfabriqué au fond de la cour — et déjà un pied dans l'entreprise. Leur avenir est tout tracé: c'est l'apprentissage de la docilité et de l'obéissance.

L'apprenti n'est plus un petit enfant. Mais ce n'est pas un adulte. Ce n'est plus un scolaire. Mais ce n'est pas encore un travailleur. C'est un « travailleur en formation », dit la loi. Adolescent, il doit supporter, en plus de ses problèmes d'évolution personnelle, ceux d'une hiérarchie monolithique et peu scrupuleuse dans laquelle il pénètre au plus bas degré de l'échelle. Il veut conjurer l'échec et, conscient de son infériorité, il fera tout pour ressembler à son patron — qui prend la place du père — et « s'en sortir comme lui ».

Coupable de son échec scolaire, c'est dans un purgatoire qu'il pénètre. Son statut d'apprenti mais sa fonction d'ouvrier mal rémunéré ne lui font pas perdre de vue que tout cela est synonyme d'autonomie, d'indépendance, voire de reconnaissance pour le maigre pécule qu'il retire. Soumis, obéissant, à la limite du défi personnel permanent, il est prêt à supporter beaucoup en se taisant, tout cela n'étant qu'un « mauvais moment à passer ».

Le président de la Chambre des métiers de Maine-et-Loire parlait, dans un éditorial de la revue L'artisan, de « façonner la pâte humaine que représente le jeune apprenti »! Cet apprenti agit souvent sous l'emprise de la peur : peur de décevoir, peur de perdre sa place, peur de faire moins bien que ses collègues, peur de la brimade et de la sanction. Une fois sorti de ce système, et fier de s'en être tiré, l'ex-apprenti participe à la reconduction de cette forme de parcours initiatique d'une génération sur l'autre, implacablement, prétextant « qu'il faut en baver pour réussir ». Ne pourrait-on pas faire un parallèle avec les adolescents de collèges et de lycées, même s'ils n'entrent pas dans la catégorie des exploités? L'effort est bien sûr nécessaire. Mais quelle est cette névrose collective qui, dans un esprit de compétition, fait croire que la chance de « réussir dans la vie », de ne pas « être exclu du système » est proportionnelle au mal qu'on s'est donné pour y arriver, névrose que traduisent les exigences de l'adulte vis-à-vis de l'enfant?

Toute tentative de syndicalisation est jusqu'à présent vouée à l'échec, alors que l'apprenti a le droit de se syndiquer sitôt son contrat signé. Mais quel apprenti de 15 ans est capable de pousser seul la porte de la Bourse du travail, et quelle centrale syndicale a démontré sa préoccupation sur le sort des apprentis? Les seuls lieux de réaction sont les associations porteuses d'une idéologie forte: les JOC (Jeunesses ouvrières chrétiennes) et les JC (Jeunesses communistes).

Les pouvoirs publics

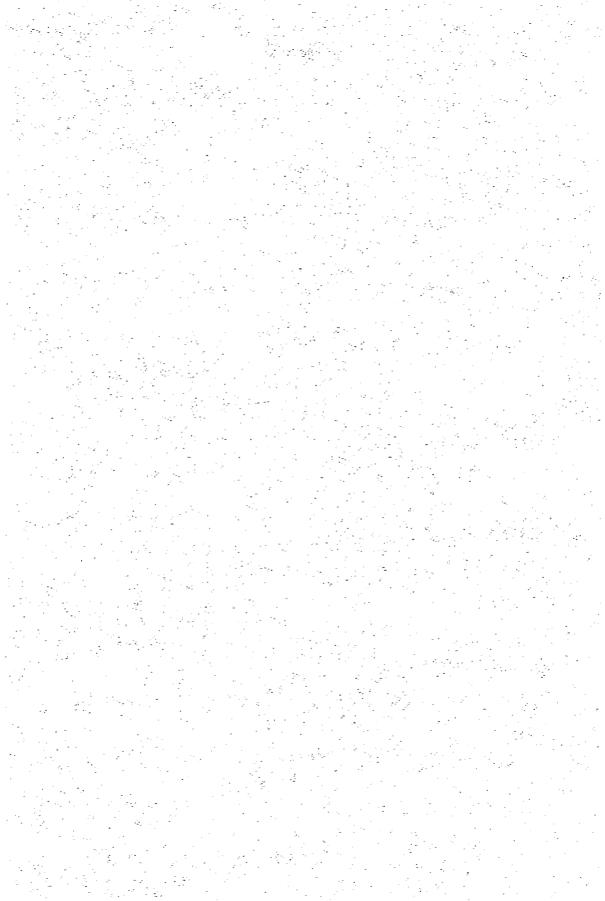
Les abus font l'objet de procès-verbaux, suite à un contrôle de l'Inspection du travail. Mais, interrogée dernièrement, la direction départementale du Travail disait ne pouvoir faire autre chose que de parer au plus pressé, faute de moyens en personnel : c'est-à-dire renvoyer dans les délais la déclaration d'embauche qui, rappelons-le, n'est plus soumise à agrément depuis 1994. Quant aux contrôles, ils sont peu courants et, en cas de mise en demeure suivie du retrait de l'apprenti, rien n'empêche l'employeur d'en reprendre un autre huit jours plus tard... et de toucher à nouveau les 7 000 francs de prime si l'Inspection du travail ne s'en aperçoit pas. Le suivi informatique des dossiers n'est plus envisageable faute de temps. Les délais d'une éventuelle action auprès du Conseil des prud'hommes rendent inutile tout recours en urgence.

Quand une société ne se donne pas les moyens juridiques à la hauteur du législatif qu'elle génère, elle n'est pas crédible si elle ne fait que taire les transgressions : ce n'est pas une société responsable !

On peut enfin s'étonner que, depuis la loi de 1971, il soit donné, financièrement parlant, toujours plus au système de l'apprentissage, alors qu'en échange il n'est rien demandé de plus en qualité de la formation. Ce qui pouvait à cette époque être percu comme une avancée, quant à la fixation des rémunérations et aux modalités d'établissement d'un contrat-type, est maintenant perçu comme un recul: des contrôles rares, des sanctions rarissimes. Tout porte à croire que ces mesures sont issues d'une politique qui consiste à fermer les yeux sur l'exploitation des apprentis pourvu que la formation en alternance continue d'absorber la majorité des échecs scolaires pour ne pas assombrir davantage le tableau du chômage, tout en se prévalant d'une mission de formation, voire d'éducation. Politique d'ailleurs onéreuse: 7 000 francs de prime pour 200 000 apprentis, cela fait 1,4 milliard de francs. Et n'oublions pas les élèves des maisons familiales et les Compagnons du devoir, la grande famille des exploités en silence.

Cette situation ne peut en effet être qualifiée autrement que par le mot « exploitation ». La condition d'un apprenti est souvent celle d'un individu refusant le système scolaire et à la recherche d'une reconnaissance par son environnement en tant que personne capable de produire quelque chose et de se rendre indépendante financièrement de ses proches. Il n'est cependant pas assez sûr de lui pour tenir tête et résister aux sollicitations de profiteurs intéressés par la main-d'œuvre bon marché qu'il constitue. Les « maîtres d'apprentissage » saisissent avantageusement cette opportunité en se retranchant derrière l'aspect formateur et les vertus du travail artisanal. Peu regardants quant à la législation, les « maîtres d'apprentissage » sont avant tout les maîtres chez eux, bien loin du Code du travail : ils se permettent de ne respecter aucun point de cette législation de l'apprentissage, tant au niveau des horaires de travail, des jours de repos, des rémunérations et des congés, que des dérogations qu'ils sont censés demander à l'Inspection du travail.

DE LA SOCIALISATION PAR LE TRAVAIL À L'EXPLOITATION



PRÉSENTATION

Logique domestique et logique du marché

Robert Cabanes

Préambule: socialisation par le travail et cycle viager

Existe-t-il encore des sociétés ou des formations sociales encore si peu perturbées par leur articulation avec l'économie marchande qu'elles peuvent continuer à maîtriser le processus de leur propre reproduction? des sociétés où une organisation sociale spécifique dominerait encore les interventions du marché du travail et des biens, et déterminerait, pour tous et de manière à peu près égale — même si chacune a une manière propre de le faire — l'accès à la terre et à la production, l'union aux femmes et la reproduction? des sociétés où, même si les inégalités entre familles, groupes, castes ou lignages existent et correspondent aux degrés de la hiérarchisation sociale, les inégalités de l'âge fonctionneraient encore selon le principe et le cycle viagers : le travail donné par un enfant aujourd'hui lui sera rendu demain par le travail d'autres enfants — il n'est (Mbaye, Ngueyap) qu'une avance qu'ils récupéreront, une fois devenus parents, un échange différé entre générations et un élément parmi d'autres de formes de socialisation (les inégalités de genre sont différentes puisque fixées et figées : les fillettes relèvent du genre plus que de l'âge).

Dans de telles sociétés, tant que l'accès aux moyens de travail (la terre) n'est pas limité, toute croissance de la force de travail destinée à lui être appliquée est bienvenue, promesse à la fois d'un accroissement de la production, et d'un élargissement ou d'une complexification de l'organisation familiale et sociale. L'enfant-bienfait, ou l'enfant-richesse (Ravololomanga), s'inscrit dans cet

ordre de la reproduction où le concept de socialisation par le travail est totalement antinomique du concept d'exploitation. C'est du fait d'une coupure dans le cycle viager, par la non-accession, ou la précarité de l'accession, à la terre et aux femmes, que se pose le problème du travail gratuit, non payé de retour, et d'abord au sein du groupe domestique.

C'est à ce moment que l'emploi du terme de « travail des enfants » prend son sens spécifique, celui d'un travail indissociable de la notion d'exploitation. C'est sous cette acception que, dans la suite de ce texte, on utilisera cette expression.

Le groupe domestique dans le cadre du marché

Les perturbations qu'entraîne l'articulation à l'économie de marché sont en général considérées comme à l'origine du travail des enfants. L'économie de marché détruit dans leurs fondements les formations sociales originelles en initiant une relation directe entre les groupes domestiques et le marché des biens et du travail. Elle détruit la relation organique des groupes domestiques entre eux, tant verticale (la reproduction équilibrée de l'accès à la terre) qu'horizontale (l'échange des femmes et la reproduction humaine). Le rapport direct des groupes domestiques à l'économie de marché est donc au fondement de la constitution des inégalités entre groupes domestiques, inégalités qui se figent et s'accroissent au fil des générations, et d'où naissent les classes sociales. Il est également responsable d'une transformation de nature de la division interne du travail, puisque c'est désormais le marché du travail et des biens qui va imposer une adaptation de l'organisation du travail dans le groupe domestique, et créer des formes et des inégalités nouvelles.

Ces perturbations se sont d'abord installées dans la production agricole sous la forme de cultures de rente, dans le cadre de l'exploitation de type familial; on peut certainement dire qu'il n'y a à l'heure actuelle pas de société rurale qui ne soit touchée par ce processus. Mais elles se sont surtout profondément enracinées en milieu urbain car elles se greffent sur des économies qui ne sont pas agricoles, hors du cycle de l'échange viager par conséquent, et dans un contexte de raccourcissement et de fragilisation des cycles d'échange, qui fait du moindre acte productif un acte essentiel. Rappelons que la population urbaine représente, selon les continents, de 30 % (Inde, Chine) à 80 % (Amérique latine) de la population totale, en passant par 35 % pour l'Afrique et 43 % pour le reste de l'Asie.

Le travail des enfants et les classes sociales défavorisées

Le travail des enfants se développe alors plus particulièrement dans les classes sociales les plus défavorisées, d'abord pour subvenir à la subsistance des groupes domestiques fragilisés ou en crise: l'enfant travaille « chez les siens », « placé », ou salarié (Morice): ensuite ce travail se développe de manière « autonome ». quand les groupes domestiques ne seront même plus capables de le contrôler: travail salarié également, travail de la rue, travail et vie dans la rue (Merienne, Taracena). Les formes de la crise des unités domestiques, très diverses, prennent en particulier celle de la généralisation et la dégradation du travail des enfants. Nous n'en donnerons qu'un exemple, à la fois parce qu'il s'agit d'une forme banale dans sa brutalité et parce qu'elle semble déjà assez généralisée: le fait pour les ménages de ne garder qu'un enfant ou deux en cédant les autres à quelque autre ménage parent, voire ami, assez éloigné. Ainsi, seuls un ou deux « héritiers » pourront encore aller à l'école et auront quelque chance de s'en sortir mieux que les autres : ces derniers, « placés » dans des familles où ils auront un statut inférieur : seront nécessairement et immédiatement orientés sur le travail, et exclus de l'école (Labazée, Poirier).

L'exploitation dans le cadre du groupe domestique existe (Nieuwenhuys) et emprunte facilement au langage et à l'idéologie de la parenté (Verlet). La possibilité et les modalités de cette exploitation dépendent de la position structurelle du groupe domestique dans le système social global, c'est-à-dire de son isolement face au marché omniprésent qui peut le conduire en dépendance d'une forme sociale universelle et cumulative, la dette (M. Bonnet), dont les cycles s'adaptent à toutes les situations. C'est pour préserver sa position sur un marché que le groupe domestique exploite ses propres enfants ; c'est pour préserver l'accès de ses adultes à un travail payé hors du groupe domestique, que le travail des jeunes est confiné à l'intérieur du groupe domestique (Nieuwenhuys). C'est pour assurer le seul maintien physique du groupe domestique que les enfants doivent payer un loyer à leurs parents (Ravololomanga). On pourrait multiplier les exemples de formes d'exploitation internes aux groupes domestiques, peut être aussi dures et violentes que celles qui lui viennent de l'extérieur. Lorsque la dette s'y ajoute — et elle s'y ajoute souvent, comme le cumul d'années d'écrasement et de domination —, le bouclage ou l'enfermement du groupe domestique par l'économie de marché est total. Certains voient dans la dette internationale entre nations le

simple prolongement de cette dette initiale, la poursuite d'un enchaînement, aux deux sens du terme. C'est en tout cas, paradoxalement, sous le paravent d'une exigence morale universelle—le remboursement des dettes— que se cachent les formes les plus éhontées de l'exploitation, hors du groupe domestique comme parfois en son sein, entre nations comme en chacune d'elles.

Exclusion et ordre public

Ainsi s'institue, dans la succession des générations, une sorte de reproduction naturelle des exclus, de l'exclusion, de la marginalité, parfaitement intégrée en chaque société, ainsi que le signale Alessandro Stella dans sa grande fresque historique. Il observe que déjà au Moyen Âge, en milieu urbain, les périodes de développement du travail des enfants sont en même temps celles d'un développement de la délinquance, et d'une vigilance accrue des autorités sur les questions de l'ordre public. Une autre période de recrudescence sera celle de l'industrialisation, au XIXe siècle. Car les enfants « mis en service » ou en « apprentissage » ont été généralement exclus de leur naissance sociale, abandonnés ou orphelins, et ont toutes chances de donner naissance à une génération qui reproduira leur propre situation. Cette liaison entre le travail des enfants et « l'ordre public » doit être d'autant plus soulignée actuellement qu'elle est renforcée et aggravée du fait de l'interdépendance des nations entre elles, qui redouble l'exploitation des nations dominées.

Car ce qui est radicalement original et d'une modernité indiscutable, par rapport à toutes les périodes antérieures, c'est le développement conjoint, et massif, — parallèlement au travail, légal ou illégal, effectué dans le cadre d'une exploitation et d'une violence qui n'aboutissent généralement pas à la destruction des enfants et leur permettent un passage, même précaire, à l'âge adulte —, du travail explicite de violence, où les enfants sont utilisés comme agents et enjeux d'une forme de guerre urbaine. Guerre urbaine issue de l'économie de la drogue qui s'appuie elle-même sur l'existence de monstrueuses inégalités; ou parfois guérillas organisées où les enfants sont utilisés de manière assez massive (Uribe). Mais le plus souvent, guerres entre bandes, avec les polices, entre polices appuyant des bandes différentes, la drogue soulageant la misère comme la corde le pendu. Son usage concret par les enfants, dans la consommation et la commercialisation, l'usage politique qu'en font la police et les

dominants, permet, au travers de types d'événements variés et quasiment ritualisés (la dénonciation, le piège, le règlement de comptes, la leçon d'intimidation, etc...) l'élimination tant physique que statistique de nombre d'enfants mineurs et d'adolescents.

Guerre qui est loin d'être un épiphénomène provisoire, étant donné l'avenir des inégalités dans le monde. Guerre qui pourrait bien prendre des aspects imprévisibles, dans la mesure où les polices, en excitant aux règlements de compte qui permettent l'autodestruction réciproque des « marginaux » et « bandits », jouent les apprentis-sorciers. Plusieurs articles (Alvim, Fukui, Lange) ont signalé le mécanisme pervers de l'occultation du travail des enfants: la pudeur pour le reconnaître s'accompagne fort bien du silence quant à ses droits. Ce mécanisme est ici encore renforcé, car il est encore plus difficile de reconnaître qu'il y a partout dans le monde une guerre urbaine dont les enfants mineurs sont les acteurs et les premières victimes désignées (que ce soit le mort mensuel français ou la dizaine de morts quotidiens au Brésil); c'est ainsi que seront présentés comme phénomènes indépendants l'exploitation du travail des enfants d'une part, dont on arrive toujours, même difficilement, à parler, et la « délinquance », dont on parle très facilement, mais en la déliant des questions du travail, et seulement pour la condamner (Fukui). Ou bien - contre toute évidence, mais avec une persévérance têtue au fil des années — c'est la pauvreté qui sera stigmatisée dans la criminalité, et le travail, inlassablement présenté comme une alternative à la criminalité (Alvim). -

C'est en fait, la même matrice inégalitaire qui est à leur origine, et il s'agit bien, dans un cas comme dans l'autre, de travail et de survie. Ici, dans ce travail de rue, plus clandestin et violent que l'ordinaire, se reproduit un vieux schéma de la division du travail : à la guerre, les garçons payent de leur vie beaucoup plus que les filles. Et si l'idéologie dominante assimile instantanément délinquance et pauvreté en naturalisant leur association, les familles populaires savent bien que la pauvreté peut conduire si facilement à la délinquance qu'elles la stigmatisent, devant leurs enfants, autant que les familles bourgeoises, mais sans parvenir, bien sûr, à y croire.

Poursuites de l'exclusion

De nombreux articles soulignent que la crise des groupes domestiques est aggravée par les politiques libérales de l'ajustement structurel : croissance des foyers monoparentaux, et plus particulièrement de ceux dont le chef est une femme, enfants « dans la rue » ou « de la rue ». Si les perspectives, officielles et légitimées, de la mondialisation et du marché unique ne peuvent qu'entretenir et redoubler la guerre urbaine, elles engagent également à envisager un usage plus rationalisé, du point de vue de l'exploitation, du travail des enfants. Ce qui, jusqu'ici, n'était qu'une tendance, forte mais parfois combattue par des forces sociales organisées, risque de devenir une règle qui s'applique toute seule : la déqualification, le sous-paiement et la surexploitation de toute main-d'œuvre qui, pour n'importe quelle raison, peut être fragilisée.

C'est déjà ce que l'on constate lorsque l'on observe que le travail des enfants est utilisé à tous les niveaux, groupe domestique ou entreprise multinationale (Temgoua), ou dans n'importe quelle conjoncture, expansion ou récession (Banpasirichote, Bigou, Liao). Il faudrait associer à ce groupe de statut déqualifié les migrants dits internationaux, les ruraux récemment devenus urbains, les femmes; c'est le cas général aussi de toutes les autres catégories de main-d'œuvre qui, dans des circonstances locales ou particulières, peuvent être fragilisées. Dans le contexte d'une flexibilisation mondiale du marché du travail et d'un accroissement de la diversification des catégories de main-d'œuvre par le haut et par le bas, il apparaît parfaitement clair que les catégories les plus fragiles seront encore plus écrasées, indépendamment même de la position de chacun des pays dans l'économie internationale, « nouveaux pays industriels » ou « pays moins avancés », mais aussi bien les pays développés. Cette fragilisation ne pourra que développer les rapports d'exploitation internes aux groupes domestiques en question jusqu'à entraîner, comme par le passé, la dissolution de nombre d'entre eux. On ne voit guère, dans « l'ordre » mondial actuel, tel qu'il est bouclé par les pays riches et « leurs » institutions internationales, un changement de nature se profiler à l'horizon (Meillassoux, introduction). Et il y a fort à parier que ce sont l'Inde et l'Asie, dans les décennies à venir, qui passeront à 80 % de population urbaine, et non pas l'Amérique latine qui régresserait à 30 %.

Ainsi, s'il est vrai dans le principe que la relation paternaliste d'exploitation s'exerce au mieux dans le cadre de l'intimité familiale où aucune loi ne peut pénétrer, le plus souvent comme le dernier chaînon d'une série d'exploitations en cascade, il ne faut pas perdre de vue non plus que ce processus vient d'en haut et qu'à son horizon se profile la dissolution des familles par scissions prématurées, qui bien souvent se terminent un peu plus tard par la mort des enfants. Néanmoins, lorsque ce processus arrive à son terme, par la scission normale de l'âge, il est davantage renouvelé

par « la force des choses », à un niveau macro-économique, que par une sorte d'auto-entretien spontané qui s'alimenterait de luimême dans la sphère domestique.

Ainsi, au su des risques de régression et de développement des formes d'esclavage que comporte le travail des enfants, actuellement et dans l'avenir, c'est bien aux racines du mal qu'il convient de s'attaquer — c'est-à-dire au système économique dominant et à la logique du marché — et non aux retombées sociales qu'il entraîne quant aux comportements familiaux des milieux touchés. Des mesures sociales visant à conforter la cellule familiale, des mesures législatives visant à réglementer le travail des enfants, ne sauraient être que des palliatifs, utiles, sans doute, mais à terme impuissants.



LE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE L'UNITÉ DOMESTIQUE

Sociétés, réussite économique et travail des enfants — le cas des Bamiléké de l'Ouest Cameroun —

Ferdinand Ngueyap

En Afrique en général, et particulièrement au Cameroun, l'entrée en activité est précoce. Non seulement cette utilisation des enfants a des conséquences néfastes sur leur santé et leur éducation, mais il est à craindre que les mutations et les désordres politiques actuels, avec leurs cortèges de difficultés et de misère, n'accentuent le travail des enfants et leur exploitation, dont les formes varient suivant les sociétés. Ce travail des enfants n'est cependant pas simple expression des difficultés économiques des familles et de la pauvreté, mais celle des valeurs et des normes d'une société qu'il faut comprendre, avant d'entreprendre toute action novatrice. La société bamiléké, ethnie dont la relative réussite économique est connue, offre une saisissante illustration.

Cette étude se propose d'élucider les formes et les fondements du travail des enfants dans un milieu où la tradition est encore vivace, mais qui connaît de nombreuses mutations, dues à la scolarisation, tardive mais importante, et à l'économie de plantation (notamment la caféiculture, introduite par la colonisation et exigeante en main-d'œuvre nombreuse, ici essentiellement familiale).

Les Bamiléké et leur réussite économique

L'originalité de cette recherche est l'approche du travail des enfants en milieu urbain et rural et sa focalisation sur un peuple, une ethnie — variable dont la contribution à l'explication des phénomènes démographiques est importante, particulièrement en Afrique au sud du Sahara. Le travail des enfants est un fait social complexe, et qui ne peut être pleinement saisi que replacé dans son contexte.

Les Bamiléké offrent un exemple reconnu de réussite économique, leur présence dans le pays, notamment dans ses multiples villes, est massive et généralisée. Rappelons que les Bamiléké sont des peuples regroupés au sein de 102 chefferies des hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun. Ils ont en commun d'être originaires de la plaine de Ndop, au sud de l'Adamaoua, mais représentent, du point de vue linguistique (les langues varient d'une chefferie à une autre), une palette très variée. Leur unicité culturelle et sociologique s'étend sur la presque totalité de la province administrative de l'Ouest Cameroun¹, où ils se distinguent par leur dynamisme particulier.

Dans le pays traditionnel de l'ethnie, malgré les fortes densités (comprises entre 50 et 500 habitants en 1976² — parmi les plus élevées d'Afrique), l'aménagement et l'exploitation de l'espace sont originaux. Le système agricole est l'un des plus intensifs de l'Afrique traditionnelle. Les Bamiléké se sont inséré dans l'économie moderne, et l'engouement pour la caféiculture fut telle que les autorités coloniales ont dû freiner son extension (Dongmo, 1981). La colonisation agricole des régions environnantes, situées ou non dans le sillage des plantations européennes, est remarquable. Au milieu de vastes étendues mises en valeur, où seuls se distinguent quelques secteurs géographiques de bonne tenue, parmi ceux-ci, « l'agriculture bamiléké est la plus efficiente de toutes... Elle obtient d'intéressants résultats par une occupation maximale de l'espace, par une diversification de la production qui fait appel à tout ce qui est possible de cultiver et qui continue à se diversifier... D'où un bilan éloquent : la province de l'Ouest (2,9 % de la surface du pays et 13,6 % de sa population en 1976), où la part des Bamouns est réduite, a livré ces dernières années près de trois quarts de l'arabica du Cameroun, le tiers du robusta, du mais et des ignames, plus du quart ou le quart du macabo-taro, de la canne à sucre (en culture traditionnelle), des arachides, du tabac, près du cinquième du plantain » (Schnetzler, 1985). Les résultats sont patents : désenclavement intégral de la région par des pistes de collecte, transformation de l'habitat, modification du régime

¹ Il faut cependant exclure le département du Noun, peuplé de Bamouns.

² Malgré leur ancienneté, les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 1976 seront abondamment utilisés. Le Cameroun a réalisé en 1987 un deuxième recensement (DEMO 87), mais le fichier des villages n'est pas encore disponible à ce jour.

foncier, adaptation face au mauvais rapport du café, changement et adoption des cultures vivrières et maraîchères pour répondre à l'appel du marché urbain. La région bamiléké est la plus dynamique et développée du pays (Dongmo, 1981).

Principale composante de l'élément migrant du territoire national, les Bamiléké ont également embrassé toutes les activités non-agricoles de type moderne, comme employés ou comme patrons. C'est dans les villes que l'on trouve les Bamiléké les plus instruits, les plus engagés dans l'économie moderne, les plus riches et les plus puissants. Ils y pratiquent d'abord le commerce, mais la scolarisation — quoique tardive — aidant, ils se retrouvent de plus en plus dans les administrations, les services, les industries et les transports. Leurs investissements et leur participation à des dépenses d'intérêt public, notamment l'amélioration des infrastructures, sont perceptibles en ville comme en campagne. L'immobilier et le commerce — une tradition et une vocation attirent de préférence les capitaux de l'investisseur bamiléké qui répugne à les placer dans l'industrie, et quelquefois dans l'agriculture, où il juge trop lente la rotation des capitaux (Dongmo, 1981; Schnetzler, 1985).

L'approche sociologique et démographique adoptée est basée, en milieu rural, sur les travaux antérieurs, et en ville (Yaoundé, essentiellement), sur des entretiens, individuels et de groupes, approfondis et thématiques. Ces données urbaines sont issues de deux enquêtes: celle réalisée en 1991 sur les enfants de la rue et leurs activités à Yaoundé et à Douala, par l'Association camerounaise des droits de l'enfant (ACDDE); celle réalisée par l'UNICEF, en 1993, sur les enfants vivant en milieu défavorisés à Yaoundé. Les données démographiques trop incomplètes ou de qualité trop douteuse seront très peu utilisées.

Le travail de l'enfant au village

La convention sur les droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, stipule en son article premier : « au sens de la présente convention, est enfant un être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plutôt en vertu de la législation qui est applicable ». Cette définition est fondée sur la pratique judiciaire qui, tout en fixant une limite d'âge, émet aussi une dérogation qui repose sur l'âge minimum d'acquisition du droit de vote; celui-ci, au Cameroun, est fixé à 20 ans. Pour l'OMS, la définition de l'enfant et de l'adolescence prend en compte les aspects biologique, psycholo-

gique, économique et social, notamment la maturité sexuelle et l'indépendance économique, mais ne tient pas compte de l'âge. Pour les Bamiléké, l'enfance va du sevrage, vers 30-36 mois, à l'acquisition d'un rôle déterminant dans la société, vers 18-25 ans ou même plus tôt, en passant par de nombreux rites initiatiques. Notons que cette définition ne met pas l'accent sur l'âge. On peut demeurer enfant à tout âge, dans cette communauté, si, socialement, l'individu n'a pas acquis un autre statut. Des enfants de tout âge peuvent accéder à différentes sociétés coutumières, s'ils montrent des signes de bravoure. De la naissance à l'âge adulte, on distingue l'enfance et l'adolescence, phénomène moins biologique que psycho-sociologique, période au cours de laquelle l'individu acquiert ses fonctions de membre actif de la société. La définition de l'enfance est d'abord sociale : elle n'a pas de limites d'âge.

L'image de « l'enfant au travail » est celle de l'utilisation et l'exploitation de l'adolescence dans les grandes métropoles. L'exemple bamiléké montre que bien des nuances méritent d'être apportées : précocité du travail, activités, horaires et gains. Traditionnellement, le travail des enfants y est fortement divisé entre les sexes. Les tâches demandées aux enfants sont par ailleurs très lourdes, et hiérarchisées. Dès l'âge du sevrage, vers 30-36 mois, l'enfant, quel que soit son sexe et en guise de socialisation, assure la garde des cadets¹. Il aide ainsi sa mère à s'occuper de ses jeunes frères. Plus tard, dès l'âge de 6-7 ans, à ces tâches élémentaires s'ajoutent les travaux domestiques, notamment le nettoyage quotidien de la maison et de la cour, la transmission des messages oraux, la vaisselle avant et après les repas... Les enfants sont aussi chargés d'aller chercher de l'eau, qui est parfois bien loin, et c'est à cet âge que la division sexuelle du travail des enfants apparaît.

Le jeune adolescent doit exécuter ou aider à exécuter tous les travaux qui relèvent de son père, auprès de qui il se doit d'être constamment. Les hommes s'occupent essentiellement de trois types d'activité: l'élevage, l'arboriculture et la culture du raphia. L'enfant doit aider à construire et entretenir les enclos des bêtes, assurer leur alimentation, organiser leur reproduction. Il a le devoir de surveiller les arbres fruitiers de son père, notamment le kolatier, mais n'a que le droit de ramasser les fruits qui sont tombés d'euxmêmes. L'enfant entretient et exploite les raphias: sa sève est une boisson; il ramasse les branches, le tronc et les feuilles qui servent à la construction des enclos, des cases et à la fabrication des

¹ Le sevrage marque généralement, en milieu traditionnel, la reprise des relations sexuelles entre époux. Selon les croyances, les relations sexuelles pendant l'allaitément sont susceptibles de causer de graves maladies.

meubles, ou comme bois de chauffage pour les femmes. L'adolescent apprend aussi à faire des sacrifices aux ancêtres, tâche masculine par essence¹.

À l'exclusion de ceux du commerce, l'enfant ne dispose pas des fruits de son travail dans la famille villageoise : leur production et leur revenu sont intégrés à ceux de l'ensemble familial.

C'est à la jeune fille que revient la plus lourde et pénible préparation à la vie productive et reproductive. Elle apprend et exécute la plupart des travaux champêtres, l'élevage des poules, l'alimentation et l'éducation de ses frères. De même que sa mère est accablée de travaux, de même la jeune fille apprend à construire les billons, à semer, à sarcler, à récolter, bref, à cultiver la terre, qui est ici affaire de femmes.

Elle est surtout préparée à sa future vie de mère; dans certaines chefferies, on pratiquait « l'engraissement » des filles pubères. Après l'apparition de leurs premières règles, vers 10-12 ans, les filles étaient réunies chez une spécialiste où, pendant six mois environ de claustration, elles étaient abondamment nourries pour hâter le mûrissement de leur corps. Immédiatement après, les parents les sortaient en public, afin que les hommes les demandent en mariage. La jeune fille doit en outre apprendre à respecter profondément son futur époux et entretenir les enfants, qu'elle devra avoir nombreux.

L'emploi du temps des enfants, comme celui de leurs parents et sans distinction de sexe, est remarquablement chargé. Avant le lever du soleil, pendant que la jeune fille prépare le repas du matin, le jeune homme va récolter du vin de raphia. Tout le monde se rend ensuite aux champs où, à l'occasion d'une brève pause, est pris le repas de midi. C'est au coucher du soleil, très souvent la nuit, que la jeune fille et sa mère ramènent du bois et des vivres ; le jeune homme et son père vont récolter le vin de raphia de la journée. Les enfants vont en plus au marigot puiser de l'eau avec les calebasses. Les filles et les femmes se lancent dans la préparation du repas, qui dure jusqu'à 23 heures parfois. Et cela recommence tout au long de la semaine où, en pays bamiléké, on ne dispose que d'un jour non ouvrable et interdit de travail, celui où se tient la réunion secrète consacrée aux rites agraires et à la protection des cultures. Les jeunes filles et leurs mères assurent le plus gros des activités pendant l'année, particulièrement en saison sèche, où elles travaillent beaucoup, maigrissent et présentent un aspect misérable.

¹ Chez les Bamiléké, pour qu'un individu continuer à vivre après sa mort, sa descendance doit lui offrir des sacrifices nombreux et dignes.

Leur part du travail a encore augmenté avec la caféiculture. La ieune fille (et sa mère) assurent l'essentiel du travail de production: trouaison, sarclage, fumure, cueillette et préparation. L'homme en assure la responsabilité et vend la production en partie à leur profit : il peut fournir au ménage l'huile, le sel et la viande. La caféiculture a aussi introduit et vulgarisé le salariat dans les plantations indigènes. Au départ, c'est la disponibilité de la main-d'œuvre familiale qui autorisait sa culture. Un Bamiléké qui demandait l'autorisation de cultiver le café auprès des autorités le justifiait par sa nombreuse descendance; la considération dont jouit un individu dans la société est d'ailleurs proportionnelle au nombre de ses enfants (Dongmo, 1981). Lorsque la culture du café est devenue libre, on a fait appel à des salariés temporaires, dont beaucoup d'enfants et de femmes. Aujourd'hui, les adolescents sont payés pour le désherbage, la cueillette, l'épandage d'engrais, et le salariat a pénétré les autres travaux ruraux, tels que la récolte et la vente du vin de raphias. Les enfants exécutent des « travaux des vacances », qui consistent à sarcler les champs, à faire des billons, à récolter... Ce travail, qui dure le temps des congés scolaires, est rémunéré, permettant ainsi le financement partiel ou total des études.

Quoique tardive, la scolarisation est importante en pays bamiléké. Les parents, ou les enfants eux-mêmes, assurent la charge de scolarité, qui se déroule rarement « à l'étranger, » c'est-à-dire l'extérieur de la chefferie. La scolarisation modifie profondément l'emploi du temps des enfants. Les filles et les fils de cultivateurs ou planteurs, après le repas du matin, entre 7 et 8 heures, vont à l'école. Leurs travaux domestiques et champêtres sont réservés en fin de soirée, ou de semaine. En moyenne, les enfants et leurs parents se reposent désormais 2 fois par semaine. Le travail des enfants n'empêche ni leur scolarisation, ni leur réussite sociale et économique, car il a des ressorts sociologiques et psychologiques.

Dynamisme bamiléké et travail des enfants bamiléké reposent sur les mêmes fondements sociologiques et psychologiques. Bien des proverbes, des devinettes et des images littéraires, bien des noms de lieux et de personnes en pays bamiléké insistent sur la réussite personnelle. Le travail est une formation et une préparation à la réussite sociale et économique de l'enfant; on connaît les meilleurs haricots à l'abondance des premières feuilles et des fleurs, dit le proverbe. Un enfant travailleur est la promesse d'un soutien sur lequel la famille pourra compter dans l'avenir. S'agissant de son emploi du temps remarquablement chargé, la société répond « abondance de bien ne nuit pas ». Un troisième proverbe

ridiculise les opposants au travail précoce en affirmant : «·le serpent avait promis d'avoir quatre pattes comme les autres animaux quand il sera grand, et il n'en a jamais eu ; il a continué à ramper et, par jalousie, à mordre ceux qui marchent!»

Le premier fondement du travail est la structure de la société. La chefferie bamiléké est intermédiaire entre le système de grands royaumes africains et celui des sociétés lignagères de la forêt. La chefferie permet et procure l'ordre; c'est un cadre offert à l'individu pour s'affirmer et s'épanouir dans la compétition. L'encadrement social est important. Le principal élément en est le culte des ancêtres. Hurault (1962) a bien montré la spécificité de la société bamiléké en Afrique. Ici, un seul enfant hérite de son père, et le système familial fait de chaque enfant mâle non-héritier un fondateur de lignage. La société, posant ainsi le principe de la responsabilité individuelle, encourage et honore la réussite. Ce principe de l'indivision de l'héritage met les fils non-héritiers dans l'obligation de s'établir par leurs propres moyens et leurs propres efforts, difficile tâche à laquelle les enfants doivent se préparer, cette situation pouvant survenir à tout moment.

Toujours au plan de l'encadrement social, la société bamiléké est très hiérarchisée — hiérarchisation qui vise la fonction et la considération dans la société — et, en même temps, très mobile. L'accession aux « sociétés coutumières » est basée sur le mérite et le travail personnel, et non sur l'âge. Basée essentiellement sur la réussite matérielle, on ne peut être admis, sinon en tant qu'héritier, dans une « société » d'un niveau élevé sans avoir fait ses preuves dans la « société » ou dans les groupes inférieurs, tant les dépenses exigées sont considérables. Les titres chèrement acquis sont transmis non pas à l'ensemble de la descendance de l'individu, mais seulement à son héritier et sa lignée.

Le choix de l'héritier est aussi un puissant stimulant du travail des enfants, plus encore chez les polygames que chez les monogames. Le père ne choisira, avant sa mort, que le plus apte parmi ses enfants à diriger ses frères et sœurs, celui qui, dès son plus jeune âge, dépasse les autres par sa réussite économique et son travail. Les paresseux n'ont aucune chance. D'ailleurs, pour prendre la place de son père parmi ses pairs, l'héritier doit s'en montrer digne par les dépenses énormes d'admission; par la suite, il ne pourra se maintenir s'il ne fait pas preuve de dynamisme. Tout ceci explique profondément le travail acharné des enfants. L'enfant travaille pour se procurer très tôt les moyens nécessaires pour

C'est-à-dire ceux qui ont réussi.

monter dans la société, obtenir une place élevée, plus satisfaisante, plus avantageuse, qui n'est nullement statique ou fonction de l'âge mais compétitive et mobile. « Dure envers les paresseux et les incapables, la coutume bamiléké donne aux plus doués la possibilité d'une réussite sociale rapide », conclut Hurault (1962: 36).

L'autre trait fondamental de la société bamiléké est l'esprit de compétition, qui aiguise les vertus de lutteur. C'est pourquoi, une fois fixé le but, tout doit être mis en œuvre pour l'atteindre, on doit accepter toutes sortes de privations. Le goût prononcé pour l'indépendance, dans une société fortement solidaire, en est une autre cause. Personne n'est censé se prévaloir de la richesse de ses parents ou d'autres membres de la famille; ce qui compte, c'est ce qu'on possède personnellement et qui permet de s'élever dans la société (Dongmo, 1981). Toutes ces valeurs sociales et psychologiques sont enseignées à l'enfant dès son plus jeune âge.

L'enfant, selon son sexe, est éduqué par un des parents. Il accompagne ce dernier partout : travail, marché, deuils et associations d'entraide. Ici, homme et femme ne cohabitent pas. La femme prépare la jeune fille à tenir convenablement sa place, d'épouse et mère, dans son futur foyer et dans la société. Généralement vers 12-13 ans, c'est cette dernière qui tient totalement la maison de sa mère. Le garçon prend part à tous les travaux de son père, et apprend en outre son métier, s'il en a un.

La formation est double, économique et morale. L'enfant apprend à produire, à disposer du fruit de son travail, à conserver, à donner, à vendre, à faire fructifier ce qu'on lui confie. C'est sur la base de cette aptitude économique qu'est choisi le successeur du père. L'enfant doit apprendre, par les contes et les proverbes, les vertus de la société. Mais il est le principal artisan de sa formation car, dans cette éducation essentiellement pratique, c'est l'expérience personnelle qui est la plus riche et la plus précieuse.

Le travail de l'enfant est une formation à la compétition et à la responsabilité présentes et futures. La place des femmes — leurs mères — dans la société en explique une part. Elles sont accablées de tâches contradictoires. Acquises après le versement d'une dot, les femmes assurent de bons revenus et, très souvent, une indéniable considération sociale. Elles doivent fournir une descendance nombreuse. Les femmes et les enfants sont la richesse de l'époux, et sont aussi ses instruments de production : dans une famille, les femmes subviennent à tous leurs besoins et ne dépendent pas matériellement de leur mari, qui leur donne juste un surplus, se réservant plus ou moins les cultures lucratives et leur bénéfice.

Parfois, elles habillent leurs enfants et paient leurs études. D'où le maintien, même en milieu christianisé, de la polygamie, forme normale du mariage; ici, on n'est monogame que provisoirement.

Dans le pays rural traditionnel de cette ethnie, le travail des enfants a donc des ressorts sociologiques et psychologiques qui relèvent de la formation, de l'indépendance et de la responsabilité personnelles, de la hiérarchisation et de la mobilité sociale, de l'esprit de compétition, de l'encadrement social mais aussi de l'impérialisme matrimonial et parental des hommes. Des nuances sont apportées au schéma traditionnel par la scolarisation. Mais qu'en est-il avec l'urbanisation?

Le travail des enfants en ville

Pour les Bamiléké comme pour les autres peuples d'Afrique Noire, la ville, du moins dans ses aspects actuels et ses activités nonagricoles, est une création récente de la colonisation européenne. L'élément bamiléké est important dans les principales villes camerounaises, du fait d'une immigration intensive. Ces communautés bamiléké urbaines sont constituées des membres de l'ethnie les plus riches, les plus instruits, les plus engagés dans l'économie moderne. Cette réussite économique et sociale, cette ouverture à la modernité, changent-elles quelque chose au niveau du travail des enfants ? Yaoundé, capitale politique et administrative (et, désormais, pôle universitaire), permet de faire à ce sujet des observations intéressantes.

L'urbanisation, qui a aussi favorisé la réussite économique traditionnelle, n'a pas profondément bouleversé la place et le travail des enfants. Des mutations apparaissent au niveau des activités menées, du temps de travail des enfants, par rapport aux normes habituelles dans leur chefferie d'origine. La ville offre des activités non-agricoles qui occupent les enfants et les spécialisent selon leur sexe. L'indépendance qui caractérise les femmes dans le système traditionnel a été transplantée en ville, dans la plupart des cas, et adaptée au contexte moderne. La femme contribue aux revenus du ménage à travers le petit commerce, et c'est surtout ce petit commerce qui est l'occupation des jeunes filles (et des jeunes garçons avant l'adolescence).

Sans distinction de sexe, les enfants exercent le commerce des boissons, des produits agricoles et celui de quelques produits industriels. Le premier schéma consiste à aider sa mère à vendre et à servir de la boisson dans des ventes-à-emporter. Très souvent, les femmes, ou leur époux pour elles, ont obtenu des licences de

commerce pour la boisson. Généralement à côté ou à l'entrée de la pièce servant à cette activité, on détaille le kérosène, l'huile de palme, le sel, le bois de chauffage que la clientèle voisine du quartier, parfois très pauvre, achète par petites quantités, juste pour le repas immédiat.

Le commerce des vivres au marché et sur les trottoirs est essentiellement celui des jeunes filles. Au marché, elles détaillent les vivres frais que leurs mères, revendeuses averties, ont acheté aux grossistes. Il s'agit de la vente du macabo, du plantain, du manioc, des légumes. Le commerce de trottoir et le colportage¹ sont d'autres activités bien connues. Tôt le matin, avant le lever du jour et jusque vers 8 heures, puis le soir encore, à la tombée de la nuit, elles aident leur mère à préparer et à vendre des mets chauds : beignets, plantain, macabo ou maïs frais rôtis, poisson grillé. Elles déposent à côté de ces foyers portatifs de la banane douce, des cacahuètes cuites ou grillées, le tout prêt à consommer. Ces objets se vendent aussi en sillonnant les quartiers, en de longues et pénibles déambulations, les jeunes filles portant ceux-ci aux consommateurs, où qu'ils se trouvent, à l'aide de grandes assiettes posées sur leur tête.

Si la ville de Yaoundé offre des activités non-agricoles, telles que le salariat, l'industrie, le transport, c'est dans le commerce — une tradition et une vocation pour les Bamiléké — que le travail des adolescents s'illustre particulièrement. Les capitaux engagés, les activités menées sont plus importants, et les personnes en charge sont légèrement plus âgées. Il faut noter qu'une forte proportion de la bourgeoisie bamiléké est illettrée, et ce sont surtout leurs enfants qui exercent le commerce. Le premier cas de figure est celui où les adolescents, au moyen de camionnettes possédées ou louées par leurs parents, vont en brousse (en campagne) chercher le plantain, le macabo, le manioc..., produits qu'ils revendent en gros en ville. Cette activité, du moins à Yaoundé, est de plus en plus souvent prise en main par les Étong, une composante de l'ethnie locale. Dans le commerce des produits industriels, ce travail présente deux formes: la vente en gros et la vente au détail.

Le commerce de gros concerne les boutiques sur les rues du centre commercial, le commerce spécialisé, ou quelques magasins self-service. Ici, les enfants —« frères du patron », « fils du patron », « enfants du patron », comme on les appelle — surveillent et pointent les marchandises vendues. Très souvent, ils sont caissiers ou pointeurs à l'entrée du magasin. C'est à eux que l'on

lci port sur la tête.

doit se référer en l'absence de leur père, dont ils sont les oreilles et les yeux au sein de l'établissement commercial. Quant ils se montrent suffisamment entreprenant, ils peuvent se voir confier une activité commerciale personnelle.

Le commerce de détail inclut aussi les enfants du bas peuple ou des « self-made men ». Ils vendent, ou aident à vendre, dans les échoppes et les boutiques du quartier ou du « marché des vivres ». Localisés au sein de la clientèle populaire, ces commerces offrent, selon le cas, presque toute la gamme des produits industriels, du kérosène déjà évoqué aux produits de construction. Le commerce sans boutique est aussi une activité importante en période de repos dominical ou scolaire. Ce sont les micro-détaillants disposant d'un petit capital qui apportent, à l'image de leurs cadettes ci-dessus évoquées, des produits industriels au consommateur. D'autres, sur place, vendent sur les trottoirs, devant les magasins, de part et d'autre du « marché central », ou aux heures de pointe, des slips, des soutiens-gorges, des crèmes de toutes sortes, des glaces et yaourts, du pain, des cigarettes... On peut inclure dans cette catégorie les commerçants ambulants qui fréquentent périodiquement la campagne environnante, où ils vendent des vêtements et des produits de première nécessité.

La scolarisation généralisée n'autorise, le plus souvent, que l'exercice irrégulier de ces activités. On observe, dans l'emploi du temps des enfants, des alternances de périodes d'activité et d'inactivité ou de fréquentation scolaire. La journée peut commencer et se terminer par une activité lucrative, tandis qu'entre 8 et 17 heures, l'enfant est à l'école. Les périodes de congés sont intensivement exploitées par les scolarisés. « Le travail des vacances », habituel pour les enfants, permet de financer partiellement ou totalement, le moment venu, les frais de scolarité. Avant la fin de l'année scolaire, l'enfant reçoit de ses parents une somme d'argent ou de la marchandise qu'il doit revendre, faire fructifier, et dont il conservera le bénéfice : « on ne doit pas manger toute la récolte mais on doit conserver les semences ». À l'approche de la rentrée scolaire, parents et enfants font la comptabilité. L'école et le commerce ne sont pas exclusifs. On dit d'ailleurs ici « qu'il faut tout aussi apprendre l'argent [le commerce] comme l'école ». Et l'on voit des écoliers vendre au détail, au sein de leur établissement scolaire et aux heures creuses, du lait en poudre, des bonbons, des beignets, des glaces...

Les facteurs explicatifs de ce travail des enfants en milieu urbain sont nombreux. La relative pauvreté des migrants bamiléké en est certainement un Mais le choix du commerce montre que

ces enfants ne perdent pas leur identité. On retrouve l'importance des facteurs psychologiques et sociaux évoqués plus haut : goût du risque, compétition, fructification des revenus, soif de richesse, bref, recherche de la réussite économique et sociale, par la voie des structures traditionnelles; celles-ci, en effet, sont préservées : l'émigration a été favorisée par les relations et les solidarités familiales; la famille possède des antennes, des relais, des points de chute mis en place en faveur de la multiplicité de ses membres. À Yaoundé par exemple, les Bamiléké ont gardé les noms, les structures de leur chefferie, les méthodes de promotion sociale et maintiennent de faibles relations avec les autres groupes ethniques. Le corollaire est que la ville favorise davantage la rencontre avec l'Occident bien plutôt qu'avec les autres cultures locales.

La modernité et l'urbanisation influencent ainsi le travail de l'enfant bamiléké citadin. Toute une classe nouvelle, celle des scolarisés, des fonctionnaires, des auxiliaires de l'administration, des cadres du secteur privé, offre un apprentissage différent à leurs enfants; les enfants des scolarisés ou des instruits ne travaillent pas, ou très peu, dans les activités lucratives. Dans ces milieux, des boys et des bonnes, payés ou recrutés chez des parents, des « frères du village », bref dans la famille élargie restée au village, excluent les enfants de la garde de leurs cadets et des travaux domestiques. En vacances scolaires, les enfants de ces classe instruite vont séjourner à la campagne, confiés aux grands-parents, ou partent en villégiature ou en colonie de vacances, quand les parents sont particulièrement bien nantis.

En définitive, la division sexuelle de l'éducation, dont celle du travail, persiste, mais de nouvelles activités apparaissent, jusque là inconnues dans le milieu d'origine. On se spécialise selon le sexe, selon l'âge et selon le statut des parents, géniteurs, frères ou sœurs de ces enfants. Certains enfants s'assument dès leur plus jeune âge. La situation est-elle particulière aux Bamiléké?

Pour mieux comprendre cette spécificité bamiléké, des comparaisons avec d'autres peuples sont utiles. Les Peul du nord et les Beti du sud cacaoyer permettent ces comparaisons, et des profils différents surgissent. Les activités se répartissent en fonction des groupes socio-culturels. Le petit Bamiléké exerce toutes sortes d'activités sans dédaigner l'école. Le commerce, les petits métiers, les transports et l'aide dans les affaires demeurent ses activités principales. L'enfant beti ou « sudiste » aspire comme ses parents à un emploi dans l'administration et s'occupe essentiellement de l'école, si les parents en ont les moyens. Le travail y est peu précoce. Pendant les vacances scolaires, quand les enfants ne sont pas

à la campagne, ils sont livrés au « chômage » urbain, tant à cause du type d'emploi recherché, correspondant à des ambitions que légitime, à leurs yeux, l'instruction reçue par leur parent, qu'à cause de leur société foncièrement égalitariste (Schnetzler, 1985; Franqueville, 1984). D'une part, l'administration, les services publics, ont tant donné dans le passé l'occasion de promotions spectaculaires, de petits employés devenus grands notables, que l'image du « col blanc » et de la cravate demeurera encore longtemps, dans leur esprit, le seul symbole de réussite. D'autre part, et malgré la récente percée des Bamiléké vers des responsabilités techniques et intellectuelles, les provinces du Centre et du Sud ont une scolarisation formelle des enfants de 6 à 14 ans aussi élevée en milieu rural (91,2 %) qu'en milieu urbain (93,1 %), chez les filles (90,5 %) que chez les garçons (93,1)¹. Le travail des enfants est moindre, du moins en ville, malgré des exceptions chez les Étong. Du fait de la déscolarisation qui s'amorce, des difficultés économiques, les enfants étong ont littéralement investi les activités qui étaient jusqu'ici aux mains des seuls Bamiléké. Ils font du colportage, du courtage, du commerce au détail, exercent les métiers domestiques, filles comme garçons. Ils remplacent ou forcent la main aux adolescents bamiléké dans certains secteurs comme le commerce et le transport des vivres frais, tant à Yaoundé que dans les campagnes environnantes.

L'enfant peul, appelé ici « haoussa », sans distinction de sexe, aide des parents handicapés (aveugles, lépreux...), qu'il accompagne quotidiennement au centre commercial pour y demander l'aumône. L'enfant peul peut vendre au micro-détail des mets et autres produits de consommation, mais rarement hors de son quartier de résidence, généralement peuplé par des originaires de la même région ou des musulmans. Les petits garçons sont aussi des commerçants particuliers qui exercent dans la boucherie bovine. Les jeunes filles, mariées très tôt, dès la puberté, sont, comme les femmes, étroitement protégées par leur époux. Le petit Peul, comme ses parents, vit en ville, s'ouvre peu à la modernité, conserve sa tradition et dédaigne l'école.

Par les activités exercées, par ses fondements sociaux et les mutations opérées, le travail du petit Bamiléké à Yaoundé diffère donc de celui des Peul et des Beti. Mais, il importe de le souligner, la spécialisation ethnique, encore plus ou moins perceptible selon les cas, disparaît progressivement...

Source: RGPH, 1976.

Références bibliographiques

- CHAMPAUD, J., 1980 « Villes et campagnes de l'Ouest Cameroun », Thèse de Doctorat d'État, Bordeaux.
- DONGMO, J.L., 1981 Le dynamisme bamiléké (Cameroun), Ceper, Yaoundé.
- FRANQUEVILLE, A., 1983 Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le sud-Gameroun, Université de Paris I, Paris.
- HURAULT, J., 1962 Les structures sociales des Bamiléké, Mouton, Paris, 132 p.
- HURAULT, J., 1970 Essai de synthèse du système social Bamiléké, Africa, XI, I, 1-14.
- SCHNETZLER, J., 1985 L'agriculture camerounaise, Revue de géographie du Cameroun, V, I.
- SCHNETZLER, J., 1986 Le Cameroun face au double défi démographique et pétrolier, Revue de géographie du Cameroun, VI,I.

Une force de travail disputée — la main-d'œuvre enfantine en milieu rural togolais —

Marie-France Lange

Le travail des enfants en milieu rural est souvent perçu comme allant de soi, presque comme quelque chose de naturel qui, de fait, suscite peu d'indignation, et donc peu d'études, de questionnements. À partir d'enquêtes effectuées au Togo de 1984 à 1989, nous montrerons que les pratiques d'utilisation de la force de travail enfantine n'ont rien de « naturel », mais qu'elles s'inscrivent au sein de rapports de production et de domination spécifiques. Elles se perpétuent et ont même tendance à s'amplifier sous l'effet conjugué du développement de l'économie monétaire, des besoins des agents de l'État, toujours plus nombreux, en poste en milieu rural et du désengagement social de l'État qui oblige les communautés rurales à prendre en charge la construction et l'entretien des infrastructures.

Vers la reconnaissance du travail des enfants

Si le travail des enfants en milieu rural est souvent ignoré ou sous-estimé, c'est bien parce qu'il est ancré dans les coutumes, qu'il est perçu comme naturel et légitime, à la fois par les communautés rurales et les instances étatiques; mais aussi comme quantité négligeable, sans réelle influence sur l'organisation du travail, ni même sur le développement de l'enfant. On peut dire que de tous temps l'enfant de l'agriculteur a participé aux activités de production et que, d'une certaine façon, ces activités productrices possédaient une fonction de formation, de socialisation, mais aussi une fonction économique déterminante, souvent occultée par la fonction première, celle de l'apprentissage.

En fait, c'est bien la fonction de socialisation qui forme un écran masquant la réalité à la fois des conditions de travail des enfants, et du rôle économique de ceux-ci. On peut donc s'interroger sur la signification de la représentation du travail des enfants, appréhendé tantôt de façon négative, comme exploitation, tantôt de façon positive (ou neutre) comme facteur de socialisa-

tion et de formation. On se doit de considérer le travail champêtre ou domestique des enfants non comme relevant d'un ordre « naturel », mais bien comme s'inscrivant au sein d'un ordre social donné!. Les sociétés rurales ont d'ailleurs recours au travail des enfants de façon très diversifiée : des moins exigeantes, qui ne demandent rien ou très peu aux enfants (et adolescents), aux plus contraignantes qui, dès le plus jeune âge, les incorporent dans le système productif. Ici intervient la première différenciation, car si les garçons bénéficient parfois d'exemption au travail, les filles sont, quelles que soient les sociétés considérées, utilisées très tôt aux tâches domestiques. En fait, la notion du rôle de l'enfant renvoie non seulement à la conception même de l'enfance², mais aussi, aux représentations sociales de l'âge et du sexe. Quant à la notion de « travail », on sait qu'elle apparut avec le capitalisme et désigna, dans un premier temps, exclusivement le travail salarié.

Ce sont ces notions et représentations qui dissimulent le travail des enfants en tant que fait social; selon la conception économique classique, n'est en effet retenu que le travail productif, bien que l'on prenne de plus en plus en compte le travail domestique³, mais que l'on continue d'ignorer presque toujours les corvées imposées aux enfants. Car il est clair que la non reconnaissance du travail des enfants engendre la multiplication des sollicitations. Dès lors que le travail des enfants n'est pas perçu comme tel (il est souvent appréhendé comme une aide, une formation, une initiation, ou même un devoir de l'enfant envers l'adulte ou encore un signe de respect...), il n'est pas pris en compte. À partir de ce moment, la force de travail des enfants n'est plus considérée comme appartenant à leurs géniteurs, d'autres groupes pouvant se prévaloir du devoir de formation, ou du droit au respect.

La première grande distinction quant à la répartition des activités des enfants dépend de leur fréquentation ou non de l'école. En effet, les enfants non scolarisés sont surtout utilisés par le groupe familial, qui se dispute souvent leur force de travail potentielle, tandis que la concurrence pour s'emparer du temps de travail disponible des enfants scolarisés se joue entre les membres de la famille et les fonctionnaires (instituteurs, douaniers, militaires...) ou les sociétés de développement rural, très intéressées par la possibilité de mobiliser à tout moment une force de travail importante (qui varie en nombre selon l'importance des écoles), docile, et bien encadrée. La seconde distinction tient au sexe de l'enfant : le travail fourni par les filles est à la fois plus important et encore plus sous-estimé que celui des garçons (les références aux notions

Sur ce sujet, voir les travaux de R. Marcoux (1994).

Selon la règle durkheimienne fondamentale qui implique qu'un fait social ne peut pas s'expliquer par le recours au « naturel » ou au psychologique.

² La notion d'enfance ou d'adolescence varie selon les époques et selon les civilisations ; voir à ce sujet le travail de P. Ariès (1973).

de formation à leur futur rôle de mère, de devoir, d'aide aux femmes de leur famille sont omniprésentes).

Il faut donc identifier les principales activités que les enfants sont dans l'obligation d'effectuer au profit de membres de leur famille, de notables, ou de fonctionnaires, pour mesurer le temps de travail ainsi extorqué aux enfants, connaître les bénéficiaires et, enfin, faire apparaître ce travail « invisible », dissimulé derrière une pseudo-socialisation¹. Le contrôle de la force de travail enfantine génère des conflits souvent âpres qui semblent indiquer à la fois l'importance du travail des enfants pour les divers groupes en présence, mais aussi sa spécificité, son caractère irremplaçable dans les conditions socio-économiques et politiques actuelles.

Le travail au sein de la famille

Comme nous l'avons noté, il existe de très fortes variations quant à l'utilisation de la force de travail enfantine. Les travaux demandés aux enfants se répartissent entre les tâches ménagères (puiser l'eau, entretenir la maison, préparer les repas...) et les tâches directement productives (cultiver, commercer, fournir un service...).

Pour mesurer le poids du travail des enfants au sein de la famille, nous avons suivi pendant cinq années une trentaine d'exploitations agricoles dans la région du Moyen-Mono, au sud du Togo. Cette approche qualitative et longitudinale nous a permis de mettre en évidence les stratégies familiales pour le contrôle de la main-d'œuvre enfantine et de mesurer le poids du travail des enfants aussi bien dans la sphère productrice que ménagère; au sein des ménages polygames où les enfants sont nombreux, la richesse du chef de famille provient essentiellement du travail de ses enfants et les superficies cultivées s'accroissent en fonction du nombre de femmes et d'enfants — non scolarisés — aptes aux travaux des champs.

La région du Moyen-Mono a connu un développement économique remarquable au cours des années 1985-1990; l'expansion des exploitations agricoles a pu se réaliser grâce, d'une part aux conquêtes de nouvelles terres, d'autre part à l'accroissement de la main-d'œuvre disponible. Le retour des jeunes du Nigeria, de certains salariés ou chômeurs de Lomé, a constitué un apport non négligeable, mais le facteur le plus important fut l'accroissement de la main-d'œuvre disponible due indéniablement au retrait de l'école – ou à la non scolarisation – d'un grand nombre d'enfants

Les chercheurs n'échappent pas d'ailleurs à cette conception, et l'exemple de quelques unes des communications du colloque qui lient de façon presque exclusive le travail au sein de la famille à sa fonction de socialisation montre que ce schéma qui oppose le travail « positif » au sein de la famille au travail « négatif » des autres sphères sociales perdure.

ou de jeunes (Lange, 1987). Le phénomène de déscolarisation qui s'est développé au Togo (Lange, 1991; 1993) a tout particulièrement atteint la région du Moyen-Mono¹. La force de travail des enfants a joué un rôle important dans l'augmentation des surfaces cultivées qui a entraîné une hausse importante des revenus des agriculteurs.

L'organisation de la force de travail est régie par quelques règles. Les garçons travaillent exclusivement sur les champs de leur père, et il faut la permission de celui-ci pour qu'ils puissent aider leur mère. Les filles travaillent avec leur mère, et les femmes gèrent d'ailleurs la main-d'œuvre féminine en toute indépendance. C'est ainsi que les petites filles « circulent » entre les femmes d'une même famille, de façon à pallier les aléas démographiques, de sorte qu'aucune femme ne se retrouve seule à travailler dans son exploitation agricole. Le mari ne cultive jamais le champ de sa femme. Les seules exceptions admises sont la construction des greniers à mais et la mise en forme des poquets, ces deux travaux étant considérés comme masculins; les hommes âgés s'abstiennent cependant de participer à ces travaux, « question d'honneur », et délèguent leurs fils, tandis que les jeunes mariés cultivent souvent avec leur femmes. Les femmes doivent à leur mari deux prestations de travail, le semis (en fait, elles se contentent de déposer les graines dans les poquets agencés par les hommes) et la récolte. Cette seconde prestation constitue la charge la plus lourde que les hommes exigent de leurs femmes, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la récolte du coton. Enfin, il revient aux femmes, aidées par leurs filles, d'assurer les corvées d'eau et de bois, de préparer les repas.

Les règles de la répartition de la force de travail étant relativement fixées, les conflits au sein des ménages naissent essentiellement au sujet de l'attribution des fillettes au sein de la famille. Celles-ci, du fait qu'elles sont plus polyvalentes, recoivent en effet beaucoup plus de sollicitations que les garçons. Elles sont par ailleurs très demandées par les membres de la famille qui résident en ville, pour assurer la garde des jeunes enfants et effectuer l'entretien de la maison. Si les pères ont intérêt à prêter leurs filles (pour accroître le nombre de leurs obligés), les mères – dont a vu qu'elles dépendent beaucoup du travail des fillettes – s'y opposent généralement. Autre sujet de querelles souvent âpres, la scolarisation des enfants au sein des ménages polygames est révélatrice des contradictions des discours et des représentations du travail des enfants, mais aussi des enjeux économiques. Si l'une des coépouses obtient l'inscription d'un enfant à l'école, les autres exigeront de même, ce qui incitent parfois les hommes polygames à ne scolariser aucun enfant. On voit bien que, par-delà les discours

¹ Prefecture du Haho : effectifs du primaire, $1980-81=15\ 302$, $1984-85=11\ 985$; du secondaire (6e-3e) $1980-81=3\ 857$, $1984-85=1\ 776$.

des agriculteurs sur les effets positifs que le travail champêtre est censé apporter aux enfants, le fait d'échapper en partie à ce travail en raison de la scolarisation constitue un privilège âprement revendiqué.

De même, les règles d'héritage entre enfants ayant été scolarisés et ceux qui ne l'ont pas été – et ont donc travaillé dès leur plus jeune âge sur l'exploitation paternelle - sont aussi révélatrices de la valeur du travail enfantin. En effet, les enfants n'ayant pas bénéficié d'une éducation scolaire sont considérés comme prioritaires dans la distribution des biens du père car on reconnaît leur contribution à la constitution du patrimoine paternel. Les conflits les plus violents surgissent à propos de l'utilisation des revenus des cultures pérennes¹ (le revenu des cultures annuelles étant acquis sans contestation par ceux qui ont travaillé sur les parcelles concernées). La coupe des palmiers pour la fabrication du sodabi (vin de palme distillé) assure aux agriculteurs des revenus stables - la demande de sodabi est toujours très élevée - et importants (qui représentent souvent plus de la moitié des revenus monétaires des exploitations), ce qui explique l'enjeu pour s'emparer des ressources tirées du palmier².

On peut donc se demander si le travail des enfants dans le cadre des exploitations familiales relève ou non de l'exploitation. Les enfants qui travaillent au sein des exploitations agricoles sont directement responsables de l'enrichissement des chefs de famille (souvent, plus de 50 % des parcelles peuvent être emblavées grâce à leur travail). Mais l'accroissement du patrimoine familial leur est cependant destiné et ils « récupèrent » en quelque sorte l'investissement en travail effectué lors de leur enfance ou adolescence. D'autre part, pour les encourager à travailler aux champs – et décourager ceux qui souhaitaient aller à l'école³ – les agriculteurs offraient des cadeaux aux enfants productifs, et les meilleurs d'entre eux recevaient un vélo si la production et la commerciali-

¹ Dans la région, les palmiers à huile constituent les principales cultures pérennes. Quelques agriculteurs possèdent des teckeraies qui, comme les palmiers à huile, sont considérées comme une épargne destinée à protéger la famille contre les aléas de la vie. Notons que le problème de la répartition de l'héritage des produits des cultures pérennes se pose dans les mêmes termes — opposant anciens scolarisés et exclus de la formation scolaire — dans d'autres régions, par exemple dans les régions productrices de café et de cacao.

² Comme nous le notions (Lange, 1987), cette épargne peut être obtenue de deux façons : soit l'agriculteur coupe les palmiers, distille puis vend au fur et à mesure le sodubi obtenu, soit il vend ses palmiers sur pied et perçoit immédiatement une somme plus modeste. C'est cette seconde solution, qui permet d'obtenir très vite une somme non négligeable, qui oppose souvent les frères, car ceux qui sont salariés en ville ont plus souvent besoin de ressources monétaires élevées, mais aussi car cette seconde solution leur permet facilement de contrôler les revenus tirés de la vente des palmiers.

³ C'est du moins ce que nous ont affirmé les instituteurs interrogés durant la période la plus aiguë de la déscolarisation où les classes se vidaient à vue d'œil. Au moment de la vente du coton, les agriculteurs offraient aux enfants productifs des cadeaux, dont les fameux vélos accusés par les instituteurs d'être les responsables du refus de l'école qu'exprimaient certains de leurs anciens élèves.

sation du coton s'étaient réalisées dans de bonnes conditions. Il paraît donc difficile, dans le cas présenté, de parler d'exploitation au sein de la famille. Par contre, il clair que les conditions de production et de commercialisation des produits agricoles ne permettent pas actuellement à une famille de survivre sans l'apport de la force de travail enfantine. Loin de n'être qu'une simple aide, une formation ou un outil de socialisation, le travail des enfants en milieu rural est indispensable à la survie de ce milieu. Et c'est bien toute l'ambiguité des réformes scolaires que de décréter la scolarisation obligatoire pour tous les enfants¹, niant par là l'indispensable apport de la main-d'œuvre enfantine à l'économie du pays, et laissant supposer que la résistance à l'école des parents ne serait due qu'à des motifs d'ordre culturel ou religieux. Ainsi, les raisons économiques du refus de l'école se situent bien plus au plan du manque à gagner (que constitue la perte de la force de travail des enfants) que des dépenses occasionnées par la scolarisation².

Le travail extorqué par les fonctionnaires : les corvées domestiques et productives

Survivance des pratiques coloniales, les jeunes scolaires sont systématiquement sollicités par les fonctionnaires en poste en milieu rural. Les enseignants, parce que plus proches des enfants, sont souvent les principaux bénéficiaires du travail imposé aux enfants, mais l'ensemble des fonctionnaires « profitent » de cette main-d'œuvre « captive » que sont les écoliers.

Les enseignants en milieu rural utilisent souvent les enfants de leur classe pour effectuer les corvées d'eau et de bois à leur usage, parfois pour l'entretien de leur maison, lorsqu'ils sont logés chez l'un de leurs élèves. Il arrive d'ailleurs que le paiement des loyers pose problème, car le père d'un enfant scolarisé n'osera guère réclamer son dû, craignant que cela puisse avoir des répercussions sur la notation de l'enfant. Ces pratiques sont cependant dans l'ensemble bien acceptées par les populations, surtout lorsque les instituteurs paraissent compétents aux yeux des parents et que les résultats au certificat d'études sont satisfaisants. D'autres pratiques, comme la mise en culture de son propre champ par les élèves, en profitant de la confusion entretenue entre le champ scolaire et le champ privé, suscitent par contre des mécontentements. La gestion

Voir à ce sujet, la réforme de l'enseignement au Togo de 1975, qui prônait la scolarisation universelle, à l'instar de la plupart des pays africains (Lange, 1991).

Dans les régions opposées à l'école, sachant que les mesures coercitives ont peu d'effets durables, le seul incitateur à la scolarisation qui s'est toujours avéré particulièrement efficace — et ce, quels que soient la région ou le pays concerné — est la création de cantines scolaires gratuites. Le fait que l'enfant reçoive un repais quotidien suffit à alléger les ressources de la famille et permet en effet de le libérer des tâches productives.

même des revenus tirés du champ scolaire est souvent approximative. De plus, ces corvées productives se sont amplifiées avec le développement de la culture du coton, qui offre aux instituteurs un complément de revenus honorable, car ils n'ont pas à charge la main-d'œuvre utilisée¹. Si le travail sur le champ de l'instituteur faisait en quelque sorte partie des coutumes en vigueur, lorsqu'il s'agissait d'assurer à ce dernier les produits destinés à le nourrir, il est souvent ressenti comme inacceptable dès lors que le produit du travail des enfants est monétarisé.

Les autres fonctionnaires concernés sont essentiellement les militaires, les douaniers, parfois les gardes forestiers, ou encore les encadreurs agricoles. En fait, c'est la quasi totalité des fonctionnaires en poste en milieu rural qui s'arroge le droit de disposer du temps des enfants. Ce sont généralement les corvées domestiques—ce type de fonctionnaire ne séjournant pas suffisamment longtemps au même poste, il leur est rarement possible d'emblaver une parcelle pour la cultiver—qui incombent aux enfants des écoles. En effet, le nombre d'enfants mobilisables permet d'assurer l'approvisionnement en eau, en bois et, parfois même, en nourriture des groupes de fonctionnaires sans femmes, ni enfants, ni domestiques qui ne peuvent se résoudre à effectuer des travaux que tout homme nanti se refuse de faire.

Ces corvées auxquelles sont astreints les élèves des écoles rurales révèlent les rapports de domination qui régissent les relations entre les agents de l'État et les agriculteurs. Certes, ces pratiques sont de plus en plus remises en cause par les processus de démocratisation en cours en Afrique, mais une forte inertie demeure, car ce travail n'est pas appréhendé en tant que tel : il est considéré comme un service que des jeunes se doivent de rendre à leurs aînés, ou que des paysans doivent aux fonctionnaires.

Les corvées « politiques »

Au Togo, comme dans l'ensemble des pays à régime autoritaire, le rôle politique de l'École s'affirme sur plusieurs plans : celui de la construction de l'État-nation, de la coercition et du contrôle exercés sur les scolaires, du culte de la personnalité. Jouant sur le patriotisme, la mise en condition est quotidienne : cérémonies du respect au drapeau, récitations et chants à la gloire du président ou du parti... (Lange, 1991).

¹ Un inspecteur, constatant l'enrichissement de certains de ces instituteurs qui cultivaient le coton, décida de se faire prêter une parcelle dans l'espoir de réaliser de substantiels bénéfices. En fait, l'opération fut nulle, il récupéra seulement son investissement, car, contrairement aux instituteurs, ne bénéficiant pas de main-d'œuvre gratuite, il dut payer des manœuvres. Il conclut d'ailleurs que la culture du coton (compte tenu des conditions de production et de commercialisation) n'était rentable que si l'on disposait d'une « flopée d'esclaves ».

À cette mise en condition, s'ajoutent des mobilisations fréquentes, sous la forme de marches de soutien au régime, de haies d'honneur sur le passage du Président, d'un préfet ou d'un invité de marque, de participations à des mouvements d'ensemble, à des manifestations politiques diverses (journées de la femme, de la révolution verte, de l'arbre...). Si les jeunes non scolarisés n'arrivent pas toujours à se soustraire à ces corvées, les enfants des écoles sont pratiquement pris en otages et tout manquement est passible d'un renvoi. Au Togo, les activités politiques ont parfois pris plus de temps que les activités proprement scolaires. Ainsi, par exemple, l'année scolaire 1986-87 fut-elle amputée de quatre mois pour préparer les festivités liées à la Conférence franco-africaine qui se tenait à Lomé, puis pour assurer la célébration du vingtième anniversaire du régime; les écoliers, lycéens et étudiants furent réquisitionnés du mois de septembre 1986 à celui de février 1987. Même si cette année-là fut particulièrement perturbée, les visites officielles se succédant (visite du pape, visite de chefs d'État...), les scolaires sont sollicités très régulièrement.

E. Floriani (1987), reprenant le point de vue du corps enseignant et des parents, considère que ces activités « perturbent la vie scolaire et réduisent sensiblement le temps consacré à l'étude. (...) Elles sont pour une part responsables de la baisse du niveau scolaire ». Au cours de l'année 1986-87, le mécontentent des élèves, du corps enseignant et des parents, même s'il ne put s'exprimer librement, fut tel que les autorités, après avoir utilisé la contrainte, ont dû distribuer les prébendes : le taux de réussite au certificat d'études fut le plus élevé de la décennie, suscitant le trouble chez les plus jeunes!

Cependant, les enfants ne restent pas impassibles face à ces exigences. Les actes de révolte, même s'ils restent dissimulés, sont fréquents. Du vol de la corde du drapeau de l'école, empêchant la levée de celui-ci, aux détournements des slogans (Toulabor 1986), en passant par le saccage du champ scolaire, la résistance s'est faite de plus en plus hardie, jusqu'à « l'explosion » des années 1990. Et le processus de démocratisation de la vie politique, intervenu au cours de l'année 1990, a d'ailleurs considérablement limité les exigences des hommes politiques.

En fait, l'école est bien le lieu où les enfants sont initiés aux techniques d'exploitation économique et de soumission politique. La violence à l'école (Toulabor, 1982; Lange, 1991), quelle soit économique, politique ou simplement pédagogique n'est que le pâle reflet des pratiques militaires ou policières (Toulabor, 1986;

¹ Soit 76 % de reçus. Mais ceci eut des répercussions néfastes sur l'image de l'école, qui apparut alors « corrompue », à l'instar des autres institutions. De plus, un grand nombre d'élèves s'engouffra dans le secondaire et, pour maîtriser à nouveau les flux scolaires, les autorités durent sanctionner les élèves se présentant au certificat d'études l'année suivante, et le pourcentage de reçus fut le plus faible jamais connu : 26 %.

Merlet, 1987), du mode d'appropriation illicite des biens communs par les hauts personnages de l'État; le sort des enfants n'est pas indépendant du sort que l'on réserve à leurs parents: il en découle directement. L'école – tout comme la formation au sein de la famille, de par sa fonction de socialisation – ne peut que reproduire les schémas sociétaux en vigueur, même si, parfois, elle offre aussi les moyens de dépasser cette aliénation.

Le travail communautaire : de la « tradition » aux formes modernes d'exploitation

Le désengagement de l'État, imposé dans le cadre des Programmes d'ajustements structurels (PAS), oblige les communautés rurales à prendre en charge les infrastructures (construction et entretien des écoles, des dispensaires, des routes...); les communautés urbaines, plus proches de la sphère étatique, arrivent à se soustraire à ces contraintes. Il n'en va pas de même pour les ruraux. Or, c'est le plus souvent en faisant appel à la maind'œuvre enfantine — plus docile et plus maniable — que les communautés villageoises s'acquittent de ces tâches.

Les enfants ou les jeunes résidant en milieu rural sont ainsi sollicités pour un grand nombre de travaux : réparer les pistes après la saison des pluies, construire et entretenir les puits, les écoles, les dispensaires... Aux enfants des écoles revient la tâche de construire l'abri servant de local scolaire, souvent détruit au cours de la saison des pluies. Il faut environ trois semaines pour construire ces paillotes et le premier mois de l'année scolaire est ainsi parfois consacré exclusivement à l'aménagement de l'école. Par ailleurs, l'absence de matériel (bancs, tables, tableaux, craies, livres...) et la détérioration générale des conditions d'enseignement incitent les instituteurs à utiliser les revenus des champs scolaires pour assurer un minimum de fonctionnement aux écoles rurales. Mais ici aussi, le désengagement de l'État tend à transformer les écoles en lieux de production destinés à leur survie au détriment de l'apprentissage des connaissances de base (lire, écrire, compter) qu'est censée assurer l'école primaire. Le refus de l'école, qui s'exprime en milieu rural, est aussi le refus de voir l'école se transformer en lieu de production et de n'être plus le lieu de transmission des savoirs écrits.

Héritier des pratiques coutumières, le travail collectif au sein des villages a été récupéré en premier lieu par les ONG qui y voyaient un moyen de promouvoir le développement local – ou encore « autocentré » –, tout en « conscientisant » les populations. Bien que reposant très souvent sur une vision mythique d'un pseudo-égalitarisme communautaire africain, des projets ont pu se réaliser dans certaines zones sur de tels principes.

Ces pratiques ont ensuite été prônées par les organismes internationaux qui y voyaient un moyen efficace pour alléger les finances des États dans le cadre des PAS. Si, dans un premier temps, il s'est agi de construire, d'entretenir les infrastructures sociales, très vite, en raison de l'interdiction — imposée par les PAS — de recruter des fonctionnaires, les communautés rurales ont dû aussi recruter et rétribuer des enseignants, et c'est encore le travail des enfants sur les champs scolaires qui, dans la majorité des cas, a permis d'assurer un salaire à ces instituteurs suppléants!

Conclusion

En cette période de crise économique, la concurrence entre les différents prescripteurs s'accroît, souvent au dépend des enfants, de plus en plus sollicités. L'utilisation des enfants par les agents de l'État s'inscrit dans le type de rapport de domination imposé par ces agents. La confiscation du temps des enfants à leur seul profit, tout comme le racket ou la spoliation relèvent du mode de contrôle et d'exploitation du monde rural. Le phénomène de déscolarisation, tout particulièrement important en milieu rural (Lange, 1991; 1993), est tout à la fois cause et conséquence de la mise au travail précoce des enfants en milieu rural. Ce processus de déscolarisation de certaines zones rurales accentue l'écart entre les enfants des villes qui continuent de bénéficier des investissements étatique et familial (scolarisation dans les meilleurs établissements publics ou privés, voire en Europe) et les enfants de la campagne cantonnés dans la sphère éducative familiale ou religieuse.

Loin de n'être qu'un outil de formation ou de socialisation, le travail des enfants dans le cadre des exploitations familiales est avant tout une obligation pour la survie des familles. C'est bien parce que les conditions économiques ne permettent pas de libérer la force de travail des enfants que ceux-ci sont sollicités. Le rôle des cultures de rente est à ce titre révélateur de l'influence des cours des matières premières sur la scolarisation : à l'opposé des régions productrices de café et de cacao qui ont pu soustraire leurs enfants de la sphère productrice et les orienter massivement vers l'École, les régions cotonnières ont dû les retirer de l'école pour que le système productif puisse fonctionner².

¹ Au Togo, environ 15 % des enseignants sont désormais rétribués par les parents d'élèves; au Tchad, ce pourcentage se situe à environ 50 % et ne concerne que les zones rurales les plus défavorisées; au Mali, on ne dispose pas de chiffres, mais l'on sait que les instituteurs payés par les parents sont de plus en plus nombreux. Le développement des écoles « communautaires » — écoles créées et financées par les parents — est en plein essor dans la plupart des pays africains francophones et répond au désengagement des États (Lange, 1993).

2 Dans la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des Plateaux que la contraction des plus par la région des pl

² Dans la région des Plateaux, productrice de café et de cacao, les taux de scolarisation rurale des enfants autochtones de 6 à 14 ans se situaient autour de 90 %, soit un taux supérieur à ceux de la plupart des villes du pays; les enfants de migrants sont généralement moins bien scolarisés que les enfants d'autochtones, tout en étant plus scolarisés que les enfants de même

De façon plus générale, cet exposé pose le problème des liens entre mise au travail, exploitation et prolétarisation. Le titre du colloque semble indiquer une interdépendance entre ces trois situations. Nous venons de voir que la mise au travail des enfants n'entraîne pas nécessairement un processus d'exploitation, et lorsque l'exploitation des enfants est manifeste, il n'y a pas nécessairement prolétarisation. La notion de travail extorqué doit inclure le travail productif, mais aussi, les corvées imposées (collecte de l'eau, du bois, etc.), et l'utilisation politique des enfants car, même si le temps ainsi confisqué ne peut s'apparenter à une exploitation économique, ces pratiques sont l'expression des rapports de domination établis entre les populations rurales et les agents de l'État. Dans tous les cas, le temps extorqué aux enfants l'est au dépend de leur formation, de leur insertion future dans la société.

Le travail des enfants doit donc être défini comme l'extorsion du temps des enfants, extorsion qui se pratique dans tous les cas au détriment du temps d'études, du temps de loisir et au profit de bénéficiaires clairement identifiés. Les réponses, parfois brutales, que les enfants opposent à ces pratiques qu'ils considèrent comme abusives, indiquent que le travail que l'on exige d'eux peut être — ou ne pas être — perçu comme légitime. L'analyse des diverses représentations du travail, présentes chez les parents et chez les enfants, permet ainsi d'affiner la notion de travail, d'exploitation.

Références bibliographiques

- RIES, P., 1973 L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Éditions du Seuil,
- FLORIANI, E., 1987 Qui a peur de la philosophie ? Politique africaine, n° 27, sept.-oct. (67-72).
- LANGE, M.F., 1987 Dynamisme économique et reviviscence sociale et culturelle chez les Adja-Ehoué du Moyen-Mono (Togo). Quel projet de société?, pp. 143 à 159, in Geshiere, P., Schlemmer, B., eds., Terrains et perspectives. Actes du colloque international sur l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies de développement, Paris, ORSTOM, 453 p.
- LANGE, M.F., 1991 Cent cinquante ans de scolarisation au Togo. Bilan et perspectives,
 Lomé, Collection « Les dossiers de l'URD », Université du Bénin, Unité de recherche démographique, 174 n
- démographique, 174 p.

 LANGE, M.F., 1991 Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques, Politique africaine, n° 43, oct. (105-121).
- Politique africaine, n° 43, oct. (105-121).

 LANGE, M.F., 1993 Déscolarisation et crise scolaire au Togo, pp. 53-66, in Chaudenson, R., Clignet, R., Egly, M., Lange, M.F.(...), L'École du Sud, ACCT, Diffusion: Didier Érudition, 153 p.
- MARCOUX, R., 1994 Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali, Collection « Études et travaux du CERPOD », Bamako, CERPOD, 200 p.
- MERLET, L., 1987 Domaine réservé: la protection de la faune, Politique africaine, n° 27, sept.-oct. (55-66).
- TOULABOR, C.M., 1982 La violence à l'école : le cas d'un village au Togo, Politique africaine, n° 7, sept. (43-49).
- TOULABOR, C.M., 1986 Le Togo sous Eyadéma, Paris, Karthala, 332 p.

L'exploitation des enfants en économie domestique

- le cas du Kerala (Inde) -

Olga Nieuwenhuys

Depuis quelques années, les journaux indiens exposent régulièrement les histoires lamentables de ces jeunes filles migrantes du Kerala — État du Sud — travaillant à des milliers de kilomètres de chez elles et soumises au mercantilisme le plus brutal, dans les conserveries de crevettes roses de Gujarat et de Maharashtra. Leur sort cruel a frappé l'esprit des chercheurs en sciences sociales et des journalistes, d'où un nombre important d'articles et de rapports circonstanciés (Cf. Anonyme, 1984; Saradamoni, 1989). Ayant appris que nombre de ces jeunes filles venaient de villages proches de l'un de ceux que je connaissais bien, j'étais naturellement curieuse d'en savoir plus à leur sujet. Je savais cette société rurale fort peu encline à laisser ses filles travailler loin du voisinage de la famille. La voir si rapidement et si volontiers tolérer de les voir partir au loin, travailler pour des employeurs inconnus, éveilla ma curiosité.

En fait, il n'en était rien, ainsi que me l'ont confirmé, au cours d'un voyage d'études effectué en juillet-août 1992, les quelques jeunes filles avec lesquelles j'ai pu, chez elles, avoir un entretien¹. Celles-ci, dont nombre avait commencé à travailler au cours de leur prime adolescence, m'ont expliqué qu'il leur avait fallu de très grands efforts pour convaincre leur père de les laisser partir, et pour rejoindre leurs voisines et amies qui séjournaient tous les ans dans les conserveries de crevettes du nord de l'Inde. La majorité des pères avaient fini, avec beaucoup de réticences, par accepter ce départ, qu'ils ressentaient comme une perte de leur statut, et ils ne s'y étaient résolu que parce qu'ils se savaient trop vieux ou malades pour travailler, et qu'ils n'avaient pas de fils assez âgés pour subvenir aux besoins de la famille.

Le voyage d'études fut généreusement financé par la Fondation néerlandaise pour l'avancement des recherches tropicales (Netherlands Foundation for the Advancement of Tropical Research, WOTRO), La Haye.

Ce fut l'expérience réussie de leurs voisines et de leurs amies qui avait motivé leurs départs : le travail dans les conserveries, en effet, n'avait pas seulement aidé celles-ci à subvenir aux besoins familiaux mais également à gagner, aussi bien pour elles-mêmes que pour leurs sœurs, cette richesse cruciale pour les femmes qu'est la dot. Les récits de ces jeunes filles divergeaient, de façon marquée, avec ceux transmis par les journaux et les rapports. Plutôt que de misère et d'exploitation, on y parlait du plaisir de travailler aux côtés de ses pairs, des voyages à travers l'Inde, des spectacles vidéo regardés le dimanche et, par-dessus tout, de la respectabilité gagnée au sein de sa propre famille.

Lorsque, un peu surprise, je m'enquis des longues nuits de travail mentionnées dans les rapports, certaines filles m'expliquèrent qu'elles avaient fait le voyage pour gagner autant d'argent que possible et que, payées à la pièce, elles n'avaient pas d'objection à travailler de longues heures d'affilée. L'une d'elles décrivit même le dortoir — que les rapports disaient être une grande salle sans lits dans laquelle elles étaient enfermées à clef la nuit — comme étant un endroit pratique et sûr.

Assise près d'elles, dans la maison paternelle, je me demandais vraiment si les journalistes et chercheurs sociaux qui avaient décrit d'une manière si pittoresque leur état critique étaient le moins du monde au courant de leur vie réelle au village : la majorité des jeunes filles y passent leur temps à préparer la fibre de noix de coco auprès de leurs mères, ou à sécher le poisson, et n'ont guère la possibilité d'obtenir fût-ce une alimentation suffisante, sans parler de gagner de l'argent à elles. Leur maison est, en général, très rudimentaire, sans eau courante, sans sanitaires et même sans le plus simple mobilier. Ces jeunes filles, alors que les dots augmentaient, ne pouvaient que ressasser leur peu de chances d'épouser un homme capable de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Se soumettre aux idéaux coutumiers du comportement de la jeune fille n'était certainement pas une garantie de réussite à opposer à celles qui enfreignaient les règles en allant travailler loin de la maison!

Ceci m'amena à tenter de comprendre les motifs qui firent de la migration de travail des filles du Kerala un objet de scandale. Pourquoi les médias demeuraient-ils indifférents devant la souf-france silencieuse des filles du village, et présentaient-ils comme exploitation la seule situation des quelques filles qui cherchaient à rompre avec cette situation désespérée? Comme je le dirai au cours de cet article, j'en vins à mettre en doute les fondements mêmes de la sagesse populaire quant à l'exploitation des enfants. Elle est fondée sur la croyance que, si toute personne employant un enfant est, nécessairement, un exploiteur, la famille, elle, est censée pouvoir faire travailler les enfants sans les exploiter. Même dans des conditions d'indigence extrême, la famille serait l'unique

institution sociale capable de protéger les enfants contre des tâches extrêmes et de leur apporter l'environnement favorable à une croissance harmonieuse. Je soutiens que cette croyance ne tient pas compte de l'impact des conditions de travail réelles sur l'enfant, qu'il soit employé à l'extérieur ou qu'il travaille sous contrôle parental, et qu'elle est tout simplement fausse. La manière dont la sagesse populaire conceptualise l'exploitation des enfants montre que, plus que du bien-être des enfants au travail, elle s'inquiète de la menace faite à la société par des écarts à l'égard de ce qui est considéré comme une forme acceptable de socialisation.

Il est d'usage, lorsque l'on étudie le travail des enfants, de différencier celui exécuté dans le contexte familial de celui exécuté sur le marché du travail. Quelle qu'évidente que puisse paraître cette distinction, elle est lourde de conséquences quant à la notion d'exploitation du travail des enfants : les experts aussi bien que le grand public s'accordent en effet pour conclure qu'un enfant n'est exploité que pour autant qu'il est directement engagé par le marché du travail, comme main-d'œuvre peu coûteuse. De même, la principale préoccupation des parents étant, « par définition », le bien-être et la socialisation réussie de leurs enfants, il est inconcevable qu'un enfant qui travaille aux côtés de ses parents soit considéré comme exploité. On considérera que les parents protègent naturellement les enfants qui travaillent à leurs côtés contre toute besogne excessive, et qu'ils leur accordent sinon l'instruction, du moins l'éducation et les loisirs nécessaires. La multitude des tâches quotidiennes exécutées par les enfants pour aider leurs parents est alors perçue comme l'expression d'une obligation essentielle, garantissant la stabilité de la vie familiale et la continuité de la société.

Il est devenu de pratique courante d'utiliser deux notions pour établir cette distinction entre un travail qui exploite et un travail qui n'exploite pas, child work et child labour, étant sous-entendu que seule cette dernière expression concerne un « travail qui altère la santé et le développement des enfants » (Fyfe, 1989: 4). La frontière entre le travail salutaire, qui fait partie de l'éducation normale d'un enfant, d'une part, et le travail qui est une exploitation de l'enfant, d'autre part, est alors de nature morale : elle renvoie essentiellement à la qualité des relations parents - enfant, et n'a aucun rapport avec les modalités du travail dans le monde adulte. L'aspect le plus remarquable de cette opposition est que la notion d'exploitation elle-même — qui, appliquée au monde adulte, est essentiellement de nature économique — devient, appliquée au monde de l'enfance, une catégorie essentiellement morale. Alors qu'un adulte peut se dire exploité dès lors que l'on tire de son travail des profits excessifs ou qu'il l'effectue dans des conditions inhumaines, ceci n'est jamais dit d'un enfant lorsque son travail est comme « excusé » par l'affection parentale.

Dans cette communication, je débats du bien fondé théorique de la description de l'exploitation des enfants en termes purement moraux. Pour appuyer mon argumentation, j'indique que la distinction morale entre le travail qui exploite l'enfant et celui qui ne l'exploite pas est, lorsqu'elle est appliquée à des situations réelles, insoutenable. À partir de mes données de terrain, je montre que, si cette distinction est tellement répandue, c'est qu'elle répond à la préoccupation d'une menace potentielle : celle que pose le travail enfantin pour l'insertion sociale harmonieuse des enfants pauvres. vivant une vie d'indigence et de dur labeur. Dans une dernière partie, j'examine la difficulté d'appliquer le concept d'exploitation économique au travail des enfants, et je propose une définition de l'exploitation des enfants dans la sphère de la production, mais également dans celle de la reproduction du travail et de la continuité de la société dans son ensemble. Je conclus en soutenant que les modalités de l'exploitation des enfants dans le monde contemporain ne peuvent être totalement comprises si l'on ne tient pas compte de ces trois niveaux d'exploitation.

L'économie morale du travail des enfants

La littérature sur le travail des enfants est marquée par une foi inébranlable dans la famille comme environnement idéal pour que les enfants grandissent et soient entraînés pour leur vie professionnelle future. Il suffira, pour mon argumentation, de critiquer deux aspects de la famille qui concernent directement la manière dont le travail des enfants est conceptualisé : sa rationalité économique, et les lois de séniorité et de genre qui la gouvernent.

Chayanov est sans doute celui qui a émis les idées les plus fortes pour définir la famille comme unité économique gouvernée par d'autres principes que, par exemple, l'entreprise capitaliste. Bien qu'il fût essentiellement intéressé par la rationalité économique de la paysannerie russe du début du siècle, nombre de ses idées ont influé sur toute la conceptualisation de l'économie familiale. Pour Chayanov, la famille paysanne utilisait de manière intensive le travail de tous ses membres, produisait en vue d'une utilisation immédiate plutôt qu'en vue de disposer d'une valeur d'échange, visait essentiellement la satisfaction de besoins de consommation plutôt que le profit (Chayanov, 1966: 89 sq.).

Cette harmonie supposée entre la production et la consommation a largement dominé la manière dont le travail des enfants dans la famille a été perçu dans les sociétés paysannes. Elle permet de comprendre plus facilement pourquoi les économistes perçoivent encore le nombre croissant d'enfants des sociétés paysannes comme un handicap plutôt que comme une source de richesse. Elle permet également de comprendre pourquoi les

anthropologues ont mis tant de temps à reconnaître — quand ils l'ont reconnu — le travail exécuté par les enfants dans les sociétés paysannes (voir aussi Hull, 1981: 49).

La famille paysanne étant, selon Chayanov, régie par des considérations émotives et, plus particulièrement, par l'amour parental et la dévotion filiale, la question de parents qui exploiteraient leurs propres enfants ne s'est pas posée, tout simplement. Des tentatives, disséminées, ont été faites, cependant, pour comprendre plus en profondeur la nature du travail des enfants au sein de la famille paysanne. Un certain nombre d'études ont révélé que les considérations émotives qui dominent la manière dont les parents paysans perçoivent le travail de leurs enfants n'est pas incompatible avec le règne de la circulation économique. Ces études ont fait ressortir que ces parents apprécient leurs enfants non pas seulement comme des objets de satisfaction émotionnelle mais aussi parce qu'ils représentent, aux yeux de la paysannerie, des avantages économiques réels. Simplement, l'économie de la famille paysanne requiert un grand nombre de travailleurs et d'aides non payés pour satisfaire aux demandes du marché, et survivre au capitalisme en expansion (voir également Mamdani, 1981; Schildkrout, 1980).

Le travail des enfants est également un atout important pour pouvoir accéder aux ressources de parents plus aisés : il existe une littérature, modeste, qui décrit comment les enfants sont envoyés comme serviteurs auprès des parents et pseudo-parents, comment ils sont donnés en adoption en échange d'un crédit ou en remboursement de dettes, comment ils sont utilisés comme fournisseurs de services, comme support politique, brêf comment ils représentent un moyen très tangible d'obtenir statut, puissance et prestige (voir, par exemple, Caldwell, 1982; Reynolds, 1991; Salazar, 1991; Schildkrout, 1980).

Aussi, en dépit des aperçus romantiques sur la vie rurale, il ne fait aucun doute que les familles paysannes sont souvent gouvernées par de vives inégalités, en particulier — ainsi que les études féministes l'ont largement exposé — entre les sexes. Les féministes ont donc critiqué les approches qui traitent la famille, le ménage, comme unité purement altruiste. Bien que, du point de vue des hommes plus âgés, le travail domestique effectué par la femme puisse paraître inspiré par l'amour et le dévouement au bien-être de la famille, une analyse plus fine du monde dans lequel vit la femme révèle que ce travail est fondé sur des relations de pouvoir inégales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la scène domestique. Les systèmes de relations parentales ainsi que les institutions légales et politiques s'accordent pour donner à l'homme adulte un poids considérable, le dotant d'une position privilégiée, dans le domaine économique et par rapport aux femmes (Folbre, 1986). Un grand nombre de sociétés agraires, par exemple, refusent aux femmes le droit d'hériter des terres et/ou de bénéficier d'avantages sociaux; dans le monde entier, le marché du travail place la femme dans une situation désavantageuse (Folbre, 1994).

L'attachement des femmes au travail domestique peut difficilement être perçu comme le simple résultat de leur penchant naturel : ce travail est d'abord le produit de la pure et simple nécessité économique. Les soins qu'elles se doivent d'apporter aux enfants sont révélateurs, à cet égard, et les féministes ont bien montré que l'association du travail féminin, du rôle de la femme, aux tâches de maternage obligatoire, à son rôle de mère — que la société décrit comme biologiquement déterminé — est l'instrument le plus puissant de la domination patriarcale.

L'analogie avec le travail effectué par les enfants est frappante: aussi bien les enfants que les femmes sont renvoyés à leur rôle biologique pour légitimer leur absence de pouvoir économique et politique. Analysant ce parallèle entre le rôle du travail des femmes et celui des enfants, Elson a proposé de considérer la subordination des enfants à partir du système de séniorité qu'elle définit comme « un système dans lequel les cadets, en tant que tels, ne peuvent atteindre un statut social plein » (Elson, 1982: 491 sq.). C'est la séniorité qui expliquerait pourquoi le travail des enfants est généralement considéré comme inférieur : l'infériorité n'est pas rattachée à la nature du travail mais au statut de celui qui l'effectue. La séniorité explique également que l'on attribue aux enfants les tâches considérées comme ayant une moindre valeur économique, c'est-à-dire celles qui sont plutôt reliées aux activités relevant de la « reproduction » que relevant directement de la « production ». L'effet très général de la séniorité est que les enfants, quelle que soit la quantité de travail qu'ils effectuent, ne sont pas perçus comme des travailleurs à part entière, parce que ce qu'ils font est noyé dans le travail domestique — ce domaine au statut inférieur dans lequel les femmes sont également reléguées.

Cependant, la distinction entre le travail domestique, ou travail reproductif, et le travail productif — et ceci est crucial — résulte d'une certaine perception du rôle considéré comme inférieur du travail de la femme et de l'enfant en tant qu'elle est liée à une perception d'une valeur économique différente de ce travail. Or, il n'existe aucune raison intrinsèque pour que la reproduction, c'estad-dire la production de vie et d'énergie humaine, qui est la tâche du domaine domestique, ait une valeur économique moindre que celle de la production, qui est essentiellement l'extraction de ressources matérielles de l'environnement physique et social (voir également Wadel, 1979: 379). La production et la reproduction sont, dans les sociétés paysannes en particulier, les aspects nécessaires et complémentaires d'un même cycle économique, la distinction que l'on établit entre elles n'est significative, en fait, que pour le travail effectué dans une économie de marché. De même,

la prédominance du « domestique » dans le travail des enfants ne signifie pas nécessairement, ainsi que je vais le montrer maintenant, qu'ils se trouvent à l'abri des travaux excessivement pénibles ou, pour utiliser les paroles de Fyfe, « protégés contre un travail portant atteinte à leur santé et à leur développement ».

Enfants au travail dans un village du Kerala

Le travail des enfants à Poomkara, village du Kerala central dans lequel j'ai effectué périodiquement des travaux de terrain depuis la fin des années 1970, offre une bonne illustration pour mon propos¹. Le village dépend essentiellement de deux secteurs économiques: la filature de la fibre de noix de coco, au moyen de rouets manuels, et la pêche, à bord de canots de fabrication locale. Ce sont là, également, des secteurs sexuellement déterminés, les femmes et les enfants travaillant la fibre de noix de coco alors que les hommes pratiquent la pêche et la vente du poisson. Les embarcations utilisées pour la pêche sont grandes et manœuvrées par un équipage de travailleurs loués. Le travail est clairement hiérarchisé : il est fondé sur la séniorité, le travail le plus rémunérateur — la pêche en mer — étant l'apanage des hommes adultes. Les garçons ne sont loués que de manière saisonnière pour pêcher à la seine à partir du rivage, et ne sont payés que la moitié du salaire d'un homme, voire moins.

Ce que font ces garçons, quelque dévalorisée que soit cette tâche, n'est en aucun cas le travail le plus «-bas » que puisse faire un garçon dans une société villageoise. Il existe en fait un nombre important de travaux que doit effectuer un garçon plus jeune avant d'espérer pouvoir s'intégrer dans l'équipage du rivage, et sans autre récompense que quelques poissons. Faire partie d'un équipage se situe en haut de la hiérarchie du travail organisé selon l'âge : un garçon commence vers sept ou huit ans à fouiller la grève à la recherche de poissons tombés; il en vient, plus tard, à vendre du poisson à petite échelle, puis à aider l'équipage pendant les opérations à terre, avant d'être enfin accepté, au début de son adolescence, comme le plus jeune de l'équipe de pêcheurs à la seine. Un long processus de socialisation marque, alors, l'entrée du garçon dans le monde masculin de la pêche et il doit se résoudre, pendant une période laborieuse, à occuper une place subalterne et à accepter de faire le travail que les hommes pensent trop inférieur et déshonorant pour eux.

L'important, cependant, est que ces travaux de ramassage et de service, bien que faiblement valorisés, et rémunérés seulement en

Les résultats de ces recherches sont exposés en détail dans Nieuwenhuys, 1994. J'ai donné un nom fictif au village pour protéger l'identité de ses habitants.

nature, peuvent difficilement être considérés comme économiquement moins nécessaires que le travail des garçons plus âgés embauchés par l'équipage. La première tâche d'un jeune garçon, ramasser les poissons, contribue à la nourriture quotidienne de la famille. Plus tard, il apporte, en complément, un peu d'argent provenant de la vente de poissons obtenus en échange de menus services. De cette façon, pendant certaines périodes — que les hommes soient au chômage, ou qu'ils soient partis à la recherche de meilleures zones de pêche —, ses activités aident la famille à subsister.

On comprendra mieux encore leur impact sur l'économie de la pêche en montrant comment ces activités entrent en relation avec les forts déséquilibres de la demande en main-d'œuvre, pendant les diverses étapes de la pêche artisanale. Les menus services rendus par les garçons sont en effet importants pour que les pêcheurs adultes puissent poursuivre leurs activités. La bande de garçons, attirée par la perspective de recevoir quelques poissons, peut facilement intervenir, au cours des phases courtes mais critiques pendant lesquelles la demande en main-d'œuvre augmente brutalement. Les garçons embauchés pour manœuvrer la seine à partir du rivage, par exemple, ne sont incorporés à l'équipage que pendant les périodes les moins productives, c'est-à-dire au cours des quelques semaines précédant et suivant la saison principale, quand la pêche est incertaine. Si elle est bonne, le propriétaire du matériel est assuré d'un retour sur investissement plus élevé. Si la pêche est décevante, toute l'opération ne lui coûte, de toute façon, que des broutilles. En l'absence des garçons, les pêcheurs artisanaux ne seraient pas seulement handicapés dans leurs activités mais seraient fort probablement bien mal armés pour lutter contre la concurrence actuelle de la pêche motorisée.

Les effets combinés du ramassage, du petit commerce et de l'emploi d'une main-d'œuvre enfantine ont, enfin, une portée importante sur les coûts de la main-d'œuvre : les propriétaires du matériel de pêche peuvent se dispenser de payer les hommes suffisamment pour nourrir leur famille, comme de les entretenir pendant les périodes de chômage et de crise. Le seul type d'aide qu'un pêcheur puisse attendre de son patron — mis à part de rares contributions pour des cérémonies — est l'embauche de ses garcons les plus âgés dans l'équipage de manœuvre de la seine, et la permission donnée aux plus jeunes de fouiller la grève pour ramasser les poissons tombés. Les activités des garçons sur la plage varient donc en fonction des revenus de leur père en temps de crise, et donc de leur capacité à subvenir par leurs seuls efforts aux besoins de leur famille. Cependant, les activités complémentaires des garçons sont elles-mêmes insuffisantes, et il est donc important de se tourner maintenant vers le travail des femmes et des filles.

En complément de la pêche, ainsi qu'il a été dit plus haut, la filature manuelle des fibres de noix de coco est un travail typique-

ment féminin effectué par les pauvres de la côte. C'est une activité assurée au village, toute l'année, par les femmes et les fillettes. Environ la moitié de celles qui s'y adonnent travaillent pour leur propre compte, tout en embauchant de la main-d'œuvre supplémentaire dans les maisons voisines, si nécessaire. La rémunération est aussi ridiculement faible pour les travailleurs de la famille que pour les ouvrières embauchées. Une hiérarchie du travail, bien que moins tranchée que chez les pêcheurs, n'en est pas moins à l'œuvre. Les femmes adultes s'occupent principalement de la filature, activité moins ennuyeuse et mieux payée, alors qu'aux jeunes filles sont attribuées diverses basses besognes et tâches préparatoires, telles que le pelage et le battage des coques pour obtenir la fibre, le vannage et la manœuvre du rouet. Le travail demande un nombre de bras important : une fileuse a besoin de deux aides, généralement deux filles de sept ans environ, pour fabriquer la fibre et aider à filer.

Effectué en même temps ou en alternance avec d'autres tâches domestiques, le travail des filles, de manière encore plus marquée que pour les garçons, passe inaperçu. À celles-ci on donne, comme première responsabilité, le bien-être de la famille et, idéalement tout au moins, elles sont élevées dans la croyance que gagner de quoi vivre ne les concerne pas. L'alternance entre les travaux ménagers hautement valorisés et la fabrication de fil en fibres de noix de coco, dévalorisée, rehausse la conviction des parents que le travail de leurs filles, quelque crucial qu'il puisse être en fait pour la production, n'a pas un grand intérêt économique. Ceci est également vrai lorsque les filles sont embauchées pour travailler pour des voisins — le salaire, en général, ne leur étant pas directement payé, mais déduit d'une dette due par les parents ou ajouté au salaire de leur mère.

Néanmoins, le travail des filles fait partie intégrante du processus de production qui fait reposer sur les femmes des familles pauvres la responsabilité de subvenir aux besoins alimentaires; en temps de crise, on compte essentiellement sur ces revenus et sur ceux des garçons pour joindre les deux bouts. Dans cette production artisanale de fibre de noix de coco, combien de filles, aides familiale ou ouvrières embauchées, se rendent compte qu'elles représentent quelque 60 ou 70 % du travail nécessaire pour obtenir le produit fini? La survie même du secteur, face à la demande dépérissante de ces produits sur le marché mondial, dépend effectivement des rémunérations extrêmement faibles que permet — et qui nécessite — une importante participation des enfants de la famille au travail.

Si l'on établissait le classement interne au foyer en distribuant ses membres par rapport à sa contribution au revenu global, il apparaîtrait clairement que la valeur économique de chacun reflète fidèlement sa position dans la hiérarchie de l'âge et du sexe. C'est le devoir de l'homme, mais aussi son privilège, de gagner le plus d'argent; c'est celui de la femme et des garçons de ravitailler la famille; et celui des filles de faire le travail d'entretien. De par leur sexe, les garçons ne se retrouvent jamais aux niveaux les plus bas de la hiérarchie du travail, bien qu'ils passent une bonne partie de leur temps à être soumis aux hommes. La position des filles au niveau inférieur de l'échelle sociale, elle, est sanctionnée par le fait qu'elles sont dans l'incapacité d'obtenir un revenu, en espèces ou en nature, et par le fait qu'elles dépendent, pour la satisfaction de leur besoins les plus immédiats, des autres membres de la famille.

Si on examine maintenant l'énorme besoin en main-d'œuvre bon marché nécessaire à l'économie du village, on peut se demander si la hiérarchie par l'âge et le sexe, bien que sa légitimité repose dans les limitations qu'impose la biologie — telles qu'on peut appréhender celles-ci — est bien en mesure de protéger les enfants d'abus excessifs, ou de leur apporter l'environnement sûr où grandir. En effet, une majorité d'adultes accepterait de reconnaître que les activités des enfants sont souvent plus pénibles que les leurs. Bien que plutôt lourdes, elles sont économiquement si discrètes qu'il est naturel de penser qu'elles conviennent mieux aux enfants: n'est-il pas normal que le statut d'adulte dispense d'exécuter certaines tâches avilissantes (battre les coques, colporter du poisson ou tirer sur la seine...)? L'impossibilité dans laquelle les enfants sont d'accéder aux travaux économiquement plus gratifiants est renforcée par la croyance que leurs besoins sont également moindres: ainsi, il est fréquent que ce soient plutôt les enfants qui se trouvent être mal habillés, mal nourris, et sujets à maladies. Et les enfants ne bénéficient pas de plus de temps pour les loisirs que les adultes, puisqu'ils combinent l'exécution de leurs tâches ménagères, le gain d'argent et la fréquentation de l'école (Nieuwenhuys, 1994 : 67 sq.).

Il est donc clair, comme nous le montre le cas du Kerala, que la famille rurale pauvre n'est pas, et ne peut pas être, le havre de sûreté où les enfants grandissent, protégés contre travail dur et excès. Ceci rend non soutenable l'idée que l'exploitation des enfants serait d'un autre ordre que l'exploitation économique des adultes. La création du mythe selon lequel il en est ainsi répond alors à un intérêt. La mise au travail des enfants sous supervision parentale, ou effectué pour les besoins de subsistance de la famille – et, partant, leur exclusion virtuelle d'un travail salarié valorisé — est directement liée au fait que les adultes ne reçoivent qu'un salaire insuffisant pour que la famille survive. Il est clair que, sans l'insertion d'enfants aux plus bas niveaux de la hiérarchie du travail, l'économie du village ne peut pas faire face. Cette insertion recoit l'appui d'une structure familiale autoritaire, ce qui rend très ardu l'entrée des enfants sur le marché du travail. On voit que les filles ne peuvent le faire (cas des filles migrantes)

que lorsque l'affaiblissement de l'autorité paternelle — ici mise en question par une carence en homme(s) à même(s) de gagner l'argent nécessaire à l'ensemble de l'unité domestique — leur donne un terrain pour négocier le mode de leur mise au travail.

Puisqu'on ne peut donc la traiter en termes purement moraux, c'est la nature même de l'exploitation économique à laquelle sont soumis les enfants au travail qu'il s'agit maintenant d'examiner.

L'exploitation économique des enfants

On l'a dit, les chercheurs en sciences sociales ont, périodiquement, relevé la valeur extra-économique du travail entrepris dans la sphère de la famille paysanne. La somme de tâches entreprises pour avoir de quoi vivre — même lorsque, comme dans le cas des pêcheries, ces tâches se raccordent au marché — pose, en effet, de sérieux obstacles à la conceptualisation et à la mesure de l'exploitation économique (Firth, 1979: 81 sq.). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les anthropologues ont généralement reculé devant l'étude du travail des enfants dans l'enceinte domestique, et pour laquelle seul le labeur directement associé au marché du travail a, jusqu'à présent, été considéré comme soumis à exploitation.

Morice, en travaillant à partir de l'idée que l'exploitation est l'extraction de la valeur additionnelle par l'appropriation de tout ou partie du produit du travail, a fourni la tentative la plus élaborée pour associer exploitation et travail exécuté par les enfants en dehors du marché du travail. Il fait remarquer que ce travail est caractérisé par la convergence de relations sociales héritées et d'une exploitation dont les gains finaux — quels que soient les processus intermédiaires — servent le mode dominant de la production capitaliste.

Il existe, selon Morice, quatre types de travail non capitaliste qui concernent les enfants et qui peuvent conduire à exploitation:

- le travail dans l'unité domestique : du fait que ce travail n'a pas pour résultat un produit défini, il ne peut y avoir extraction de valeur additionnelle et, par conséquent, l'exploitation est nécessairement indirecte;
- le travail dans une situation de quasi-esclavage : cette situation implique non seulement l'appropriation du produit du travail de l'enfant mais également de l'enfant lui-même ;
- le travail dans une situation quasi féodale, fondée sur une relation personnelle de dépendance entre l'enfant et son employeur : l'enfant fournit du travail à un employeur qui peut être un parent dont le produit est approprié en échange de protection, logement et nourriture ;

- le travail dans des activités commerciales, telles que vente dans la rue et colportage : la valeur additionnelle de ces activités est obtenue par le mécanisme de la fixation du prix, les clients étant enclins à payer plus cher la marchandise d'un enfant que s'il s'agissait d'un vendeur adulte (Morice, 1981: 147-148).

Quelque valable qu'elle puisse être, l'approche de Morice est trop liée à la production et, par conséquent, suppose tacitement que le travail dans l'environnement familial aurait, économiquement, une valeur moindre. Elle ne permet pas non plus d'expliquer pourquoi ce sont les femmes et les enfants qui participent le plus souvent à des activités de subsistance familiale, et dont les salaires sont les plus bas sur le marché du travail. Si l'on considère le bas prix de la main-d'œuvre féminine et enfantine, il est surprenant de constater que le marché ne joue pas de cette source phénoménale de profit à une plus grande échelle qu'il ne le fait aujourd'hui, et que le travail salarié soit toujours dominé par les hommes. J'ai suggéré ci-dessus que c'est plutôt pour des raisons idéologiques que pour des raisons économiques que le travail des enfants dans la sphère d'autorité de la famille paysanne, non directement productif, est moins valorisé que le travail effectué dans le domaine de la production immédiate. En bref, la typologie de Morice n'aide pas à expliquer, dans la réalisation de la plus-value, les liens entre production matérielle et reproduction sociale.

Il peut s'avérer utile, alors, de retourner à mon étude de cas de Poomkara et de s'attarder sur la manière dont le travail, productif aussi bien que reproductif, fait partie d'un seul et même système d'exploitation économique. C'est l'ensemble du travail, indépendamment de sa rémunération, qui permet la réalisation de profits considérables par les détenteurs des pouvoirs du village, d'une part, et par les grossistes et exportateurs lointains d'autre part. L'appropriation de la plus-value produite par le travail des enfants se situe à trois niveaux distincts:

- Il est évident que le premier niveau concerne les biens produits directement par le travail des enfants, ce qui se réalise en incorporant les garçons dans un équipage ou pendant les opérations sur la grève, comme en demandant aux filles de préparer la fibre pour le filage ou d'actionner le rouet. On l'a dit, ce travail contribue directement à maintenir à un niveau effroyablement bas le coût total du travail.
- Il existe, cependant, un autre niveau d'appropriation de la plusvalue; il concerne les économies faites sur le coût du travail des adultes lorsque les enfants sont en mesure de contribuer substantiellement à leur propre entretien. Elles sont réalisées non seulement en faisant participer les enfants au processus productif mais encore en les faisant participer à des activités qui autorisent des

économies dans les dépenses (ramassage, travail domestique...). Ces activités permettent en effet de réduire le salaire payé aux hommes qui travaillent, et elles libèrent les femmes adultes qui peuvent ainsi effectuer un travail productif — sachant que la capacité de filage d'une femme dépend de l'aide apportée par sa fille, tant directement dans son travail que par son aide domestique. Certains auteurs ont appelé ce niveau d'exploitation — lorsque les parents pauvres se voient incapables de nourrir leurs enfants — celui de la « surexploitation ».

- Mais il existe également un niveau bien mieux dissimulé de réalisation de la plus-value du travail des enfants. J'entends par là les économies faites par la société dans son ensemble sur les coûts sociaux de la formation de nouvelles générations de travailleurs. Ce sont là des coûts qui, généralement, ne sont pas supportés par les employeurs en tant que tels mais par divers systèmes de redistribution qui garantissent la continuité de la société. Ce troisième niveau, le niveau social, est, je pense, ce qui distingue l'exploitation des enfants de l'exploitation des adultes; il est clair que la société dans son ensemble a intérêt au travail des enfants, pour la raison très simple qu'une véritable élimination de l'exploitation des enfants impliquerait des coûts significativement plus élevés pour former de nouvelles générations. Dans le cas d'une économie de marché, citons le coût des allocations familiale, celui des congés de maternité et congés parentaux, des services de l'inspection du travail des enfants, de l'enseignement gratuit et des bourses, des services de santé et des écoles maternelles, des activités de loisirs subventionnées et des terrains de sport, etc. — coûts qui, de toute évidence, affectent profondément le niveau des taxes payées collectivement par les actifs.

Ces trois niveaux d'exploitation montrent la nécessité absolue d'incorporer le travail des enfants effectué au sein de la sphère familiale dans la notion d'exploitation. Dans la manière dont Rey a conceptualisé l'articulation entre les modes de production précapitalistes et capitaliste, on trouvera certains indices aidant à surmonter le faux-problème d'une production qui n'existerait que par rapport au seul marché. Au centre de sa théorie se situe le concept des « alliances de classes », reposant sur divers modes d'exploitation. Seule la classe capitaliste peut s'approprier les produits du travail, par le biais de la propriété des moyens de production. C'est le contrôle de la terre qui permet à la classe féodale d'extraire la plus-value du laboureur, sous la forme d'un loyer et d'un travail forcé. Par contre, lorsque, au sein du lignage, c'est la séniorité qui structure les relations de pouvoir, ni les moyens de production, ni la terre ne sont économiquement très précieux. Ainsi que l'analysent aussi bien Pierre-Philippe Rey que Claude Meillassoux pour certaines régions d'Afrique, la richesse économique est alors réalisée grâce au contrôle sur les femmes et

les jeunes. Le contrôle exercé sur les femmes détermine le flux des richesses, les jeunes ne pouvant se marier qu'une fois versé le paiement d'un « prix de la mariée » aux plus anciens de la lignée (Meillassoux, 1977). La domination coloniale est alors vue par Rey comme une alliance entre les colons et les élites dirigeantes; cellesci ont pu conserver une part importante de leur pouvoir, sur les flux des biens transmis au moment du mariage (Afrique de l'Ouest) ou sur l'accès aux terres (Asie), en échange de leur aide pour la réalisation des revenus coloniaux (Rey, 1973).

Les économies des sociétés en développement, selon Rey, sont encore en grande partie déterminées par le rôle prédominant des alliances de classes, bien qu'elles ne soient plus, dans le cadre postcolonial, fondées sur le revenu mais sur des conditions commerciales inégales entre marchandises agricoles et industrielles (Rey, 1973: 49 sq.). Je pense que les alliances de classes — plutôt que l'économie morale des paysans, comme le croit Chayanov permettent également d'expliquer l'interaction de la production et de la reproduction dans l'exploitation actuelle du travail des enfants dans les pays du Sud. L'idée qu'il existe des modes d'exploitation correspondant à diverses structures de pouvoir présente l'avantage de détacher l'exploitation des enfants de la perception capitaliste du travail, et de permettre son analyse dans le contexte plus vaste des sociétés post-coloniales. Elle indique clairement qu'il n'est pas nécessaire, pour des enfants, de participer à des activités contribuant, par elles-mêmes, au surplus commercialisable pour que leur travail soit transformé en valeur économique, et qu'il n'est pas non plus nécessaire que leur travail soit exécuté expressément dans ce but.

Retournons brièvement au cas de Poomkara. On y verra que les intérêts communs d'au moins trois groupes identifiables de détenteurs du pouvoir sont à la source de différentes formes d'exploitation: en premier lieu, les marchands-exportateurs, qui détiennent une position-clé dans le commerce à longue distance des produits du village; en second lieu, les propriétaires terriens locaux, qui contrôlent l'approvisionnement des femmes en enveloppes de noix de coco et sont propriétaires des éléments essentiels du matériel de pêche; et, finalement, les « aînés », qui contrôlent - par leur accès privilégié à l'argent — la vie des femmes et des enfants vivant sous leur toit. Le fait même que les obligations familiales impliquent l'exécution d'un travail domestique nonmonétarisés donne leur marge aux secteurs de l'économie du village nécessitant une abondante main-d'œuvre, et permet les profits élevés qu'en retirent aussi bien les détenteurs locaux du pouvoir (propriétaires terriens) que les négociants exportateurs. Ce qui est au cœur de l'exploitation des enfants, c'est donc précisément le fait que ceux-ci sont soumis à l'autorité de la famille — ou plus exactement à l'autorité paternelle — et qu'ils ne disposent pas

d'une sphère d'activité économique légitime, en dehors de la sphère domestique. Cette situation de soumission, tout en permettant leur insertion dans les tâches les moins valorisées de l'économie du village, explique également — un enfant n'étant pas reconnu comme travailleur à part entière — leur vulnérabilité face à l'exploitation par le marché.

Conclusions

Ainsi, il apparaît que la notion de travail des enfants a été obscurcie de manière injustifiée par des considérations morales et que ceci a empêché son analyse en termes d'exploitation économique. J'ai cherché à expliquer cette préoccupation morale en la rattachant à un système de séniorité envahissant qui, au nom d'une immaturité biologique, soumet les plus jeunes aux aînés. Leur infériorité biologique, en effet, se traduit par un manque de compétence évidente, et un besoin de protection face au monde mâle et adulte du marché; la séniorité, cependant, tout en proclamant qu'elle protège l'enfant contre la sphère non-familiale du travail, lui impose une gamme d'activités qui sont, indirectement, articulées à ce marché, et sont essentielles à la logique de main-d'œuvre à bas coûts.

L'économique est régi par le système de la séniorité, ce qui explique pourquoi l'entrée des enfants sur le marché du travail est accompagné d'un sentiment de honte et d'inquiétude pour les adultes mâles, jaloux de leur domaine réservé. Non seulement cette entrée est ressentie par la plupart des hommes, en tant qu'individus, comme une perte de pouvoir et de prestige paternels mais elle est également ressentie par la société, dans son ensemble, comme une manifestation indiscutable de rupture sociale. Comme l'a remarqué White, les enfants sont, en effet, le seul groupe de travailleurs « dont l'exploitation est généralement combattue par des tentatives visant à les éliminer complètement du marché du travail plutôt que par des efforts pour améliorer les modalités et les conditions de leur travail » (White, 1994: 1).

La dissociation de l'exploitation des adultes de celle des enfants fait que le travail des enfants et des adultes n'est pas mesuré à la même aune : le travail salarié de l'ensemble du groupe d'âge de 5 à 15 ans est regroupé sous l'intitulé « exploitation », indépendamment du niveau de salaire et des conditions de travail. La notion de travail d'enfant, dans sa forme la plus simple, condamne tout travail effectué par ceux qui, socialement, sont appelés enfants, indépendamment des choix, des intérêts et des talents individuels. Elle ne permet pas, non plus, une évaluation sérieuse de la nature des relations entre l'enfant qui travaille et son employeur : les seules relations de travail que légitimement un

enfant peut entretenir sont, selon cette notion, celles qui sont consacrées par les obligations de parenté. Ceci laisse très peu de place pour que les enfants puissent négocier leurs conditions de travail, et toute tentative dans ce sens ressemblerait dangereusement à une remise en cause, pour ne pas dire une défiance, à l'égard des présupposés moraux concernant leur droit à protection et à éducation. Nombre de leurs droits, comme j'ai tenté de le montrer, sont ainsi mythiques, et il devient sérieusement nécessaire de comprendre comment l'articulation de différents niveaux de l'exploitation des enfants contribue à rendre ceux-ci particulièrement vulnérables lorsqu'ils travaillent sur le marché. Il y a là un sérieux dilemme car, s'il est vrai que les enfants ont effectivement besoin de lois et de règlements qui concernent spécifiquement leur statut spécial dans la société, il a également été prouvé que la législation sur le travail des enfants a été gravement entachée par les valeurs patriarcales. Ce n'est pas en cherchant à renforcer le système de subordination qui les a causées en premier lieu — le principe de séniorité — que l'on pourra espérer supprimer des pratiques de travail discriminatoires.

Références bibliographiques

Anonymous, 1984 — « Summary of proceedings, Employment of women from Kerala in the fish processing units of Gujarat », Round Table held at the Institute of Management in Government, Thiruvananthapuram (Kerala), 2 Jan. 1984 (unpubl.).

CALDWELL, J.C., 1982 — Theory of fertility decline, London, Academic Press.

- CHAYANOV, A.V., 1966 — The theory of peasant economy, Illinois, The American Economic Association (originally published in 1925).
- ELSON, D., 1982 — The differentiation of children's labour in the capitalist labour market,

Development and Change, 13(4): 479-97.

- FIRTH, R., 1979 Work and value, Reflections on ideas of Marx, in S. Wallman (ed.), Social Anthropology of Work, London, Academic Press, 177-206. FOLBRE, N., 1986 — Hearts and spades: Paradigms of household economics, World
 - Development, 14(2): 245-55.

FOLBRE, N., 1994 - Who pays for the kids?, London and New York, Routledge

FYFE, A., 1989 — Child labour, Cambridge, Polity Press.

MAMDANI, M., 1981 — The ideology of population control, in K.L. Michaelson (ed.),

And the poor get children; Radical perspectives on population dynamics, N.Y., Monthly Review Press.

MEILLASSOUX, C., 1977 — Femmes, gréniers et capitaux, Paris, Maspéro.

MORICE, A., 1981 — The exploitation of children in the "informal sector": proposals for research, in G. Rodgers and G. Standing (eds.) Child work, poverty and under-development, Geneva, International Labour Office. NIEUWENHUYS, O., 1994 - Children's lifeworlds, gender, welfare and labour in the

developing world, London and New York, Routledge.

REY, P.P., 1971 — Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme, L'exemple de la "Camilog" au Congo-Brazzaville, Paris, Maspéro.

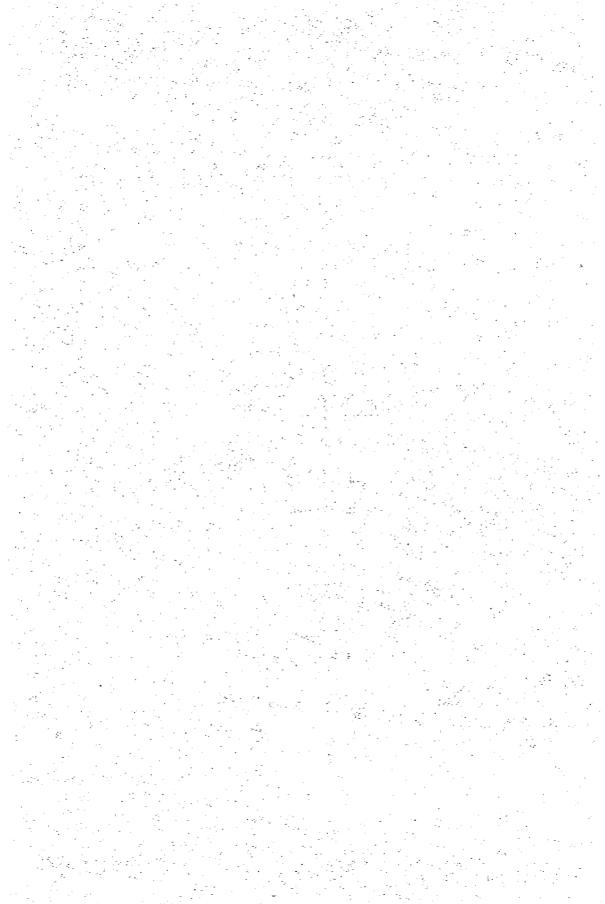
REY, P.P., 1973 — Les alliances de classe, Paris, Maspéro.

- REYNOLDS, P., 1991 — Dance civet cat, Child Labour in the Zambezi Valley, London,

SALAZAR, M.C., 1991 — Young workers in Latin America: Protection of self-determination?, Child Welfure, 70, 2: 269-283.

SARADAMONI, K. 1989 — Crisis in the Fishery Industry and Women's Migration, in "Women and Seasonal Labour Migration in Rural India, research report", Amsterdam, Anthropological sociological Centre (unpubl.).

- SCHILDKROUT, E., 1980 Children's work reconsidered, International Social Sciences Journal, 32(3):479-90.
 WADEL, C., 1979 The hidden work of everyday life, in: S. Wallman (ed.), Social Anthropology of Work, London, Academic Press, 177-206.
 WHITE, B., 1994 « Children, work and "child labour": Changing responses to the employment of children », The Hague, Institute of Social Studies (inaugural address).



UN TISSU SOCIAL QUI SE DÉLITE, UN SYSTÈME QUI SE FRAGILISE

Stratégies de socialisation et travail des enfants au Sénégal

Serigne Mor Mbaye, Abdou Salam Fall

Dans le contexte des sociétés traditionnelles africaines, la communauté était d'abord soucieuse de la socialisation et de la protection de l'enfant en son sein. Ce qui frappait, c'était la mobilisation collective qui se faisait autour de l'enfant, ce dernier n'appartenant pas tant à ses géniteurs qu'à l'ensemble du groupe de parenté qui incluait ceux-ci. En revanche, aujourd'hui, l'économie monétaire, l'urbanisation et d'autres facteurs ont achevé de bouleverser les structures de la famille mais aussi les représentations, les rites et les mythes sur l'enfant. De communautaire, la socialisation de l'enfant est devenue le projet privé du noyau familial.

Par ailleurs, les conséquences sur les enfants de l'accumulation des crises qu'ont connues nombre de familles au Sénégal sont dramatiques, car ceux-ci naissent dans des ménages qui ont perdu leurs capacités d'autosubsistance, où la simple survie est désormais en question. Le système économique, désormais, ne permet plus l'auto-subsistance de la production domestique. Parler de crise, c'est évoquer aussi ces très jeunes ruraux accompagnant des parents ou marabouts venus vers l'eldorado de la ville, et dont le rêve s'achève dans la dure réalité des quartiers défavorisés, sur lesquelles plane en permanence la menace du possible et traumatisant « déguerpissement ».

A ces crises s'ajoute encore celle ayant sans doute le plus de conséquence sur le développement harmonieux du jeune enfant : la déstabilisation de la famille. Elle peut aller jusqu'à l'exclusion de fait de l'enfant, qui va vivre dans cette communauté tout à fait informelle des « enfants de la rue » où adolescents et petits se mêlent hors de la présence protectrice d'un adulte, parent ou proche. Grandissant hors des lieux protégés, les accidents physiques y sont nombreux, et les risques sociaux, énormes. Dans cet univers que caractérise une impossible intégration, on découvre un manque total de disposition spécifique concernant les enfants.

Il est inévitable que l'engagement précoce des enfants — que ce soit dans des obligations domestiques, dans les activités productives d'une économie informelle, ou dans les voies du désespoir — transforme les rapports parents - enfants.

Comment se pose le problème

Dans la société sénégalaise traditionnelle, c'est autour d'un projet collectif que la socialisation, se construit. Tout enfant, nous l'avons dit, est celui du groupe, et non pas seulement du couple géniteur. La prise en charge de l'ensemble du développement culturel, cognitif, psychomoteur et psychoaffectif est à la charge du groupe social. Ce groupe social s'étend du lignage maternel au lignage paternel. Chaque statut renvoie à des rôles spécifiques. Les prérogatives données selon le statut de père, oncle, tante correspondent à une gestion planifiée de l'éducation et de la prise en charge de l'enfant. Les rites d'initiation préparent l'enfant à l'entrée future dans la vie d'adulte.

La socialisation est circonscrite dans le groupe familial et dans le clan. L'apprentissage est une reproduction des occupations du groupe familial. On peut en percevoir d'abord les conséquences en termes d'une sécurité affective accrue et d'une destinée individuelle prévisible. Dans ce contexte, la mise au travail des enfants revêt des formes spécifiques. L'initiation par l'imitation est encouragée et valorisée par le groupe à travers des activités ludiques. S'agissant de la répartition du travail au sein du groupe familial, la part des enfants n'est pas négligeable mais elle reste limitée à des activités de soutien, à vocation éducative, subalternes et, le plus souvent, faiblement productives. Une pratique traditionnelle courante consiste à confier les enfants hors du cadre familial à des tuteurs choisis pour leurs compétences éducatives ou professionnelles. L'éducation donnée à l'enfant confié ne se différencie guère de celle reçue par les enfants du milieu d'accueil. Cette pratique renvoie au projet collectif. En effet, le projet éducatif ne s'adresse pas à un individu mais à toute une classe d'âge.

Un adage wolof systématise cette conception en ces termes : « C'est la manière de sauter du père qui casse les reins ». Personne ne peut échapper à la trajectoire professionnelle et matérielle de son père. Le destin est tracé d'avance et ne peut être subverti, autrement l'avenir et le vécu deviennent incertains et aventureux.

Cette idéologie limite certes l'innovation et la créativité. Elle est source d'inadaptation à un monde plus instable et davantage mouvementé. Cette époque passée correspondait à la dominance de valeurs et modèles sociaux d'identification stables. Plusieurs facteurs concouraient à cette stabilité. Le mode de production était agricole et l'ensemble des activités professionnelles convergeaient vers l'agriculture. Les castes professionnelles étaient fermés sur elles-mêmes et s'auto-reproduisaient. La société était gérontocratique et donc fortement hiérarchisée. Les devoirs et obligations de chacun étaient fonction du statut, de l'âge, du sexe. Le pouvoir de décision revenait aux aînés. L'individu demeurait confiné très longtemps dans un projet collectif et ne pouvait s'en écarter que par un changement de statut.

L'islam a introduit une nouvelle dimension dans la socialisation. Le processus d'acquisition du savoir religieux accorde une importance accrue aux institutions d'enseignement coranique. Celles-ci sont souvent hors de l'espace géographique où réside l'enfant. On peut souligner ici l'intégration réussie des valeurs traditionnelles par ces institutions.

L'individualisation du projet social pour l'enfant

Le contexte social actuel est marqué par une démographie galopante avec une proportion élevée de jeunes : 70 % de moins de vingt ans. On note une forte rupture entre les nouveaux noyaux familiaux et les communautés de base. Les idéologies anciennes sont en péril, sans que rien ne vienne les remplacer. Chaque famille doit chercher à se réajuster en fonction de son interprétation et de sa représentation du réel. Dans les masses urbaines, les intentions de socialisation dominantes sont la scolarisation et l'apprentissage de nouveaux métiers, notamment dans le secteur dit « informel ». L'instruction scolaire a tendance à inverser le modèle de promotion sociale. Elle introduit une dimension nouvelle dans la socialisation en contribuant à en individualiser le projet. L'école devient un moyen de promotion sociale qui ne tient plus compte du statut généalogique, remettant ainsi en cause le mode d'organisation sociale, mais aussi le contrôle du groupe sur la trajectoire de l'individu. La crise de l'école ne remet pas en cause cette évolution, mais la conforte.

Le travail salarié, l'émergence de nouveaux métiers contrarient les intentions de socialisation qui, dorénavant, doivent tenir compte des aspirations à la fois collectives et individuelles. Cette transition s'exprime par le passage du *wootal* au *nawtal*, c'est-à-dire de la stratégie sympathique consistant à couver les enfants et à accompagner patiemment leur croissance et leur éducation, à une stratégie libérale, faite de désengagement et d'autonomisation précoce des enfants laissés à l'école non structurée de la rue.

La famille connaît une instabilité due au taux élevé de divorce, à la grande mobilité de ses membres (migration), qui accentuent la tendance monoparentale. Les perspectives d'intégration sociale restent floues, en raison de l'incapacité des noyaux familiaux à ériger des projets individuels valides et adaptés aux besoins de l'époque. Les enfants sont livrés à eux-mêmes dès qu'ils échouent à l'école. Le taux d'abandon des jeunes enfants est élevé. Dans le meilleurs des cas, ces derniers sont recueillis dans des daara (maisons coraniques), des villages SOS, des orphelinats. L'infanticide reste courant.

Émerge dès lors un nouveau modèle de réussite sociale, fondé sur des stratégies de survie et de débrouillardise. En effet, dans cette crise économique endémique, les groupes évoluant dans le secteur informel font montre de capacités d'adaptation plus efficaces, et ce sont leurs valeurs qui sont porteuses.

Il convient ici de rappeler les conditions sociales, morales, économiques qu'offre à l'enfant la société et de se demander dans quelle mesure elles préparent l'enfant à affronter la vie.

Passage de la situation traditionnelle à la société moderne

Quelles voies s'offrent à l'enfant pour préparer ce passage? Le système éducatif en place remplit-il sa mission? Quelles portes ouvre-t-il à l'adolescent sur l'avenir? L'école prépare-t-elle à l'acquisition d'un métier, et aux responsabilités de chacun, dans une société en pleine mutation?

Il importe ici de revenir sur l'analyse de la société traditionnelle, pour comprendre son évolution. La fonction sociale de
l'enfant y est considérable. Il représente l'avenir, bien entendu,
mais d'ores et déjà, il est la force du présent. Dès le sevrage,
l'enfant est détaché de la mère et jouit des soins qu'il reçoit de
chaque membre de sa communauté, de même qu'il bénéficie de
l'affection ambiante du groupe dans son ensemble. Très tôt,
l'enfant se situe par rapport à chacun de ses « parents » avec
lesquels, il est appelé à entretenir des relations particulières :
grands parents, oncles, tantes, frères et sœurs... Au cours de cette
période et jusqu'à l'âge de 14 à 15 ans, l'enfant fait l'apprentissage de la « bonne conduite » à l'égard de ses proches comme visà-vis des étrangers; on lui inculque les règles morales en usage et

il apprend à s'y conformer. À cette éducation morale s'ajoute l'apprentissage de la manipulation des objets et l'usage des sens. Il exécute alors diverses tâches domestiques, participe aux travaux des champs. On lui a déjà fait connaître l'ampleur du réseau de relations avec l'extérieur dont sa famille est le centre; on lui a déjà appris quelle est sa condition, selon qu'il est homme ou femme, et son rapport à l'autre sexe.

Quoique plus tardive, l'importance de l'insertion économique et politique de l'enfant n'est pas moindre. À partir de 15 ans environ, consacré membre actif de la communauté, l'enfant compte au nombre des producteurs économiques effectifs: il participe à l'accumulation des biens matériels soumis au contrôle du chef de famille.

Le mariage noue des alliances entre le groupe familial d'origine et les groupes voisins: donner sa fille en mariage signifiait autrefois s'allier avec le groupe receveur et acquérir les biens, matériels et autres, qui constituent la dot reçue. L'époux ou l'épouse permet, selon le mode matrimonial, l'apport de nouvelles forces productrices ou reproductrices dans la communauté.

La caractéristique principale de l'éducation traditionnelle est d'être de type autoritaire: elle n'est pas l'expression concrète d'une institution, elle n'est pas communicable par l'écriture mais par l'expérience que l'on acquiert au contact des aînés; les rapports entre éducateurs et éduqués sont marqués par l'autorité qu'exercent les premiers sur les seconds; les techniques coercitives sont diverses, fréquemment utilisées, surtout en matière de coopération. En général, on atteint le but que l'éducation se propose. L'enfant se plie volontiers à l'ordre des choses existant, d'autant plus facilement que cet ordre s'impose également à tous et que s'en écarter signifierait être exclu de la communauté. En contrepartie de sa soumission totale à cet ordre, la société traditionnelle se doit de préparer l'avenir de l'enfant.

Elle juge inopportun de laisser à ce dernier les moyens ou les instruments d'une ascension sociale propre, ou le choix de sa fonction et de son rôle social. Elle juge inopportun de favoriser de cette manière la compétition individuelle qui, généralisée, susciterait des troubles imprévisibles et graves au sein de la communauté. Il appartient à la collectivité de définir la place et la fonction qu'occupera l'enfant, celui-ci pouvant, dans ce domaine, se reposer sur elle. Dans un tel système d'éducation, les aspirations propres de l'individu sont méconnues, ou du moins contrôlées et limitées par la société. Si les ambitions personnelles ne peuvent être exprimées, on a, en compensation, la garantie de ne point connaître l'échec.

Aujourd'hui, l'enfant vit dans un foyer conjugal. Son milieu de vie n'est plus désormais une société domestique ou tribale compacte et cohérente, mais une société urbaine caractérisée par son hétérogénéité ethnique ou tribale. L'enfant éprouve une certaine difficulté à s'insérer dans le milieu urbain, où se manifestent deux tendances contradictoires: d'une part, celle liée au phénomène du brassage urbain des populations; d'autre part, celle du repli des particularismes sur eux-mêmes.

Dans ce milieu, l'enfant éprouve son incapacité à résoudre le conflit qui tient à la nature même de son nouveau milieu de vie, vis-à-vis duquel il lui est difficile de se maintenir en équilibre, et ressent fortement son isolement. En ville, la compétition s'installe entre individus, et non plus entre groupes familiaux : c'est l'individu qui compte, non plus la famille, si nombreuse soit-elle, si bien née soit-elle. Il y a désormais dissociation des intérêts individuels et parentaux ; souvent ces intérêts ne sont pas seulement distincts, ils sont aussi opposés. Il existe, dans cette société nouvelle, une valorisation différentielle des occupations, une hiérarchie sociale fondée, en gros, sur la richesse. L'enjeu primordial, le principal critère valable de classification, c'est le pouvoir économique, l'accès au capital financier.

L'enfant aspire à des besoins nouveaux, qui développent en lui l'individualisme. Les valeurs qu'il apprend à connaître ne sont pas d'assurer la pérennité du groupe, de sauvegarder l'ordre établi. Dans le cadre de la société urbaine actuelle, divers projets personnels sont offerts à l'enfant, divers moyens de les réaliser lui sont proposés, mais avec une chance inégale de succès : aucune certitude n'est donnée à l'enfant qu'en empruntant ces voies il n'échouera pas parmi les épaves rejetées de la société.

Très peu nombreux sont les enfants d'aujourd'hui qui bénéficient de conditions de vie acceptables: les cas de délinquance, dont le nombre croît considérablement d'une année à l'autre, sont en partie liés à cette situation générale où l'enfant ne trouve que contradictions dans les valeurs, compétition dans les rapports, injustice dans les faits, impression de vide dans la vie quotidienne et dans les perspectives d'avenir.

Le travail des enfants

Nous entendons par travail des enfants toute activité économique concourant à la production de biens et de services. Une enquête de juillet 1993 de la direction de la Prévision de la statistique montre qu'au Sénégal, durant une période d'observation de 12 mois, 1 enfant sur 10 exerce habituellement une activité rémunérée ou rémunératrice. Plus de trois quarts (78 %) des enfants ainsi habituellement occupés sont classés comme « aides familiaux », 9 % sont salariés, 6 % sont des apprentis et quelque 5 % travaillent pour leur propre compte (indépendants). Les filles sala-

riées sont plus nombreuses que les garçons salariés. Il est important de noter que le travail des enfants a comme cadre le milieu rural comme le milieu urbain, aussi bien pour les garçons que pour les filles.

L'importance des « aides familiaux » s'est accentuée avec la crise de l'agriculture; ainsi, une partie importante des enfants en milieu rural et suburbain vient en ville pour exercer un travail d'« aide familiale » aussi bien dans les couches moyennes que, de plus en plus, dans les couches sociales à revenus faibles. Le caractère saisonnier des activités économiques que les enfants mènent chez eux fait place à une occupation permanente dans les familles, où ils deviennent indispensables. Après leur journée de travail, certains de ces enfants se regroupent, par dizaines, partageant la même chambre dans les « quartiers spontanés » de Dakar. Par le travail comme par l'habitat, ceux-là sont profondément marginalisés. Mais pour la plupart, à partir de l'enquête signalée plus haut, Abdoulaye Sadio peut conclure: « Lorsqu'ils travaillent, les enfants sénégalais le font en majorité dans le cadre de la famille ».

L'enquête de la direction de la Prévision de la statistique montre que « 40 % des filles occupées sont des domestiques et 42 % sont des agricultrices ». Ces deux métiers occupent à eux seuls 82 % des filles. Chez les garçons, on note une plus grande diversité; les métiers tels que la couture, la mécanique et la menuiserie sont essentiellement exercés par les garçons. Un phénomène nouveau est apparu dans les différents marchés de la ville de Dakar et même dans les villes secondaires : l'emploi de très jeunes filles dans le commerce de redistribution et de détail.

Dans la vie au quotidien, dans les marchés, la culture de la rue et l'échange monétaire prennent le dessus sur toute autre valeur sociale.

Il n'est pas exclu de penser que cette mise au travail précoce résulte d'une déscolarisation érigée en modèle. L'étude de l'IFAN/ORSTOM sur l'insertion urbaine à Dakar de 1989 concluait à une tertiairisation de l'économie. Si cette tendance se maintient, comme actuellement l'ensemble des indicateurs le montrent fortement, la présence massive de fillettes sur les marchés continuera à se développer, en dépit de la législation condamnant cette pratique.

Il faut compter également les enfants qui, en ville, n'ont pas d'autre choix que de travailler comme apprentis ou employés dans le secteur informel. Ce sont les employés et les apprentis qui constituent la catégorie à risques la plus importante. Les apprentis ne sont pas généralement rémunérés : la même enquête montre que 84 % des apprentis ne reçoivent aucune rémunération de la part de leurs patrons. Nombre de témoignages montrent qu'il faut entre dix à quinze années d'apprentissage pour voir ses capacités,

ou la maîtrise de son métier, reconnues par le maître artisan. Cette pratique ne rend guère attrayant l'apprentissage pour les enfants qui finissent par choisir la rue.

La crise économique exacerbe également les conflits familiaux. L'absence de relais au sein des ménages, l'inexistence ou l'inefficacité des instances de médiation augmentent les risques de voir les enfants rejetés dans la rue quand leurs choix sont opposés à ceux de leurs parents. Le phénomène d'enfants de la rue ne cesse de croître malgré une campagne de sensibilisation de plus en plus présente. Selon le rapport du gouvernement du Sénégal et de l'UNICEF de 1993, on dénombrait à Dakar entre 2 000 et 3 000 enfants de la rue.

Les talibés

Selon le gouvernement du Sénégal et l'UNICEF, « le spectacle de ces enfants en guenilles, sillonnant les rues et les places publiques des grandes villes du Sénégal et tendant leurs sébiles en quête d'un peu de nourriture ou d'argent, tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout, revêt les allures d'un fléau social ». La situation la plus préoccupante et la plus visible est en effet celle de ces jeunes mendiants appelés talibés.

Une enquête réalisée en 1992 par l'UNICEF relève une forte corrélation entre migration et mendicité des talibés. Deux filières y contribuent. La première, la plus importante, est le déplacement saisonnier des marabouts qui viennent en ville avec leurs talibés durant la saison sèche. La seconde est le placement d'enfants par leurs parents auprès de marabouts installés en milieu urbain. Ce sont donc les migrations internes qui sont en cause, car la même enquête confirme que les talibés mendiants sont sénégalais et que la migration internationale des pays limitrophes n'est pourvoyeuse que de 8 % de talibés mendiants identifiés.

Les talibés proviennent des familles à revenu faible. 55 % ont des parents agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, 30 % sont issus de famille de vendeurs ambulants, regrattiers, petits marabouts ou enseignants en arabe, employés, ouvriers ou artisans.

On peut déduire de ces observations une dégradation continue de l'éducation islamique en milieu urbain sénégalais. Le devoir sacré de l'éducation coranique à laissé la place à une instrumentalisation des enfants talibés qui sont devenus des moyens de survie pour les marabouts. D'après l'enquête de 1992 citée plus haut, près de 58 % des talibés doivent chaque jour rapporter de l'argent à leur marabout, en moyenne 100 F CFA (dans une fourchette de 50 à 500 F). Pour cela, un talibé mendie en moyenne 5 heures par jour. Ainsi, ces jeunes n'ont-ils que 30 % de leurs temps occupé

par l'éducation religieuse. Le contrat social originel n'est donc pas respecté. Comme le relève le rapport du gouvernement du Sénégal et de l'UNICEF, « l'idéologie de la quête de l'aumône, qui naguère sanctionnait l'apprentissage de l'ascèse et de l'humilité (...) [sert] désormais à l'utilisation abusive des jeunes talibés par des marabouts peu scrupuleux ».

Conclusion

Le comportement de l'enfant se conforme de plus en plus aux nouvelles normes caractérisant la société en mutation. La communauté domestique contrôlait directement l'enfant, le contraignait au respect de la tradition, canalisant sa pensée et son action à l'intérieur d'un cadre précis. Une seule voie lui était offerte, le conduisant au statut, aux fonctions et aux rôles qui lui étaient destinés. Mais derrière les modèles imaginaires que brandit la société urbaine ne se dessinent que des choix incertains et des movens d'action inexplorés. La faille est patente entre la communauté traditionnelle et la société urbaine. Sans une aide adéquate, et l'État n'y veille guère, l'enfant n'a pas souvent la force de la franchir sans dommage.

Références bibliographiques

- BDA, UNICEF, 1993 « Mesure de l'impact de la convention sur les Droits de l'enfant (Région de DAKAR) », Dakar.
- BONNET, M., 1992 Le Travail des enfants en Afrique, OIT, Revue Internationale du travail, vol. 132, 1992, nº 3.
- Gouvernement du Sénégal, UNICEF, 1993 « Analyse de la situation de l'enfant et de la
- femme au Sénégal », Dakar, 172 p.
 CORNIA, G.A., JOLLY, R., STEWART, F., 1987 L'ajustement à visage Humain.
- Protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance, Economica, UNICEF, 372 p. HOULE, G., HURTUBISE Roch, 1991 Parler de faire des enfants, une question vitale, Recherches sociographiques, XXXII, 3: 385-414.
- OUA/UNICEF, 1992 L'avenir de l'Afrique : ses enfants, Études sectorielles. Dakar, 25-27 novembre, 223 p.
- PANOS, 1989 Quand les pauvres du Sud s'autofinancent, Paris, l'Harmattan, 157 p.
 SADIO, A., 1993 Le travail des enfants au Sénégal: enquête méthodologique, du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la
- SENE, S., 1993 « Le travail des enfants au Sénégal, cas des apprentis », BIT. UNICEF, 1990 « Étude sur la situation éducationnelle des enfants déplacés de Mauritanie », Dakar.



L'exclusion sociale de l'enfant en période de croissance rapide

- le cas des enfants travailleurs en Thaïlande -

Chantana Banpasirichote

La perception du travail des enfants

C'est au cours de ces trente dernières années qu'en Thaïlande, sous l'effet de conditions économiques nationales transformées, les enfants de la campagne ont commencé à occuper des emplois non familiaux : c'est le rôle traditionnel des enfants dans l'économie domestique qui changeait.

Ce changement a tout d'abord été étudié sous le seul aspect du rôle économique des enfants en tant que main-d'œuvre, puis l'analyse s'est déplacée vers la sphère de la protection sociale, pour s'orienter aujourd'hui vers la question des droits de l'enfant et de l'intégration sociale.

Nous nous proposons ici de resituer ces différentes approches dans le contexte qui a déterminé chacune d'entre elles, leurs apports et leurs limites, amenant à nos interrogations actuelles.

La promotion de l'emploi des années 1970

Les études sur le travail des enfants firent leur apparition en 1968, lorsque le département du Travail (maintenant ministère du Travail et des affaires sociales) fit paraître une enquête sur le travail de la femme et de l'enfant (Department of Labour, 1968). On trouvait alors, déjà, des enfants dans l'industrie du textile aux alentours de Bangkok (Nikorn Praisaengpech, 1968). Ces premières enquêtes, cependant, n'avaient pas concentré leur attention sur les conditions de travail des jeunes.

Avec la stagnation économique des années 1970, l'attention s'est tournée vers l'insertion des chômeurs dans le marché du travail. Bien que les rapports fissent mention d'enfants travaillant dans des conditions inférieures aux normes admises, un véritable débat sur le sujet ne s'en est pas suivi : il manquait des informa-

tions fiables sur l'ampleur du phénomène, et l'on comprenait mal la manière dont les enfants entraient sur le marché du travail.

La prise de conscience du problème des déshérités (années 1980)

C'est vers la fin des années 1970 que le problème du travail des enfants prit de l'importance, à la suite d'une série de reportages bien documentés montrant des cas d'enfants exploités sur leur lieu de travail. Cette prise de conscience déclencha d'autres études, qui mirent en lumière la diversité des enfants travailleurs dans divers types d'emplois, leur communauté d'origine, et leur façon de trouver du travail. Attirer des enfants sur le marché du travail était devenu un commerce en lui-même, comme le montre l'existence de bureaux de placement privés. En outre, la majorité des études faisaient état d'une concentration d'enfants travailleurs dans la région de Bangkok et dans les zones industrielles. De fait, travail des enfants et secteur industriel ont grandi en parallèle.

Une fois bien connues les filières de recrutement, au début des années 1980, on prit conscience des abus économiques et de l'exploitation des enfants, comme le montre l'expression « enfants dans des situations particulièrement difficiles » (Saisuree et Nisa, 1986), pour rendre compte des conditions de recrutement et de travail scandaleuses de certains enfants.

Il est apparu que tant la situation des enfants travailleurs dans les industries non-agricoles que la perception du rôle traditionnel des enfants dans l'économie familiale s'étaient modifiées. En effet, ce qui constitue le « travail » des enfants et son environnement ont complètement changé, passant d'un mode de travail et de socialisation communautaire à un mode d'exploitation économique. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants travailleurs migrants. Pourtant, on n'a pas cherché à comptabiliser le rapport entre les bénéfices économiques et le coût social du travail des enfants.

Maintenant que l'État a reconnu le problème, et l'accepte comme problème social, le débat sur les enfants travailleurs se porte plutôt sur son traitement politique, et d'abord sur les services sociaux dont les enfants ont besoin.

Droits de l'enfant et exclusion sociale

La croissance économique a atteint son maximum en 1987, avec un taux à deux chiffres, et l'on s'attendait à ce que l'amélioration du revenu des ménages réduise le nombre des enfants qui entreraient prématurément sur le marché du travail. En fait, la situation s'est retournée et s'est même orientée en sens inverse.

Une étude indique qu'entre 1984 et 1988, le nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans entrant dans le monde du travail avait augmenté de 20 à 25 % (Banpasirichote, 1992: 11-12). Une segmentation croissante du marché du travail à provoqué un accroissement de la demande pour des travailleurs non qualifiés, dont les enfants. Des ONG ont également rapporté, au début des années 1990, qu'ils avaient découvert un certain nombre d'enfants immigrés en provenance des pays voisins, en particulier du Laos et de Birmanie. Les observateurs constatent la diversité des situations des enfants travailleurs, et une discrimination dans le droit du travail. Les enfants travailleurs étaient privés de services essentiels et, pour proposer une politique sociale qui protégerait les divers groupes défavorisés, y compris les jeunes travailleurs, le National Youth Bureau a mis sur pied un cadre d'évaluation du développement de l'enfant, établi sur la base de besoins et de services minimaux (National Youth Bureau, 1990).

Le concept « d'intégration sociale » (UNRISD, 1994) est nécessaire pour analyser le développement personnel de l'enfant travailleur. C'est ainsi que les enfants que la contrainte économique oblige à travailler ont été reclassés comme un « groupe d'exclus » (Banpasirichote, 1992), puisqu'il sont coupés des opportunités et services normalement accessibles. Autrement dit : les enfants travailleurs sont réputés constituer l'une des catégories des «enfants oubliés de la société thaï» (Wallop, 1988).

L'enfant au travail en Thaïlande

Le contexte social et culturel

Une vue d'ensemble des enfants travailleurs (âgés de 11 à 14 ans) en Thaïlande montre que la majorité d'entre eux demeure dans le secteur agricole, mais, comme nous l'avons déjà indiqué, le problème s'est accentué dans les secteur non-agricoles, qui représentent environ 13 % du nombre total d'enfants travailleurs (Banpasirichote, 1992: 11-12).

Les données fournies par la plus grande étude entreprise sur le travail des enfants², menée par le CUSRI (Chulalongkorn University Social Research Institute) en 1990-91, font apparaître que les enfants travailleurs sont des ouvriers migrants qui viennent des familles agricoles du nord-est — la région la plus pauvre du pays — et des taudis de Bangkok (Banpasirichote, 1992).

Les enfants travailleurs étudiés avaient déjà bénéficié d'au moins six ans d'enseignement obligatoire (à vrai dire, à ce niveau,

Dont environ 3,4 %, soit 40 000 enfants, sont concernés par les industries manufacturières.

^{2 1 005} cas dans 293 sociétés situées dans quatre des provinces principales du pays.

cette scolarisation suffit à peine à les sortir du groupe des travailleurs non qualifiés). L'étude a également constaté qu'environ 65 % des enfants avaient entre 13 et 15 ans, ce qui, pour la loi, est un âge acceptable. L'échantillon ne comprenait pas plus de 3 % d'enfants de moins de 13 ans. En règle générale, les très jeunes ouvriers sont les enfants de travailleurs indépendants employés par leur propre famille (Banpasirichote 1992, Orathai et Richter 1989).

Les enfants de l'échantillon étaient disséminés dans 70 types d'entreprises, la majorité d'entre elles de très petite taille (en moyenne, de 10 à 20 employés). Le type de travail effectué par les enfants a changé au cours de ces dix dernières années, passant du service domestique et de la boutique — au début les emplois les plus demandés — aux petites entreprises et usines, où l'on espère trouver une plus grande intégration sociale.

Attitudes et modes de perception des enfants

Sans prétendre à une totale compréhension de leur attitude, certaines réponses des enfants apportent une indication sur leur manière de penser (Banpasirichote, 1992: 20). Elles nous permettent de répartir les enfants en quatre groupes, en fonction des motifs invoqués pour quitter leur famille et aller travailler:

- 1. la pression économique directe (51,3 %);
- 2. l'envie de gagner sa vie indépendamment des parents (44,9 %);
- 3. la fuite devant des problèmes familiaux (0,8 %);
- 4. aucun but particulier (1,7 %).

La moitié de l'échantillon était consciente des revenus insuffisants de leur famille, ce qui n'est guère surprenant. Un point plus intéressant, cependant, est qu'en réalité, un certain nombre d'enfants recherche un autre revenu indépendamment du fait que leur famille est, ou non, confrontée, à une grande pauvreté. Ceci pourrait indiquer une tendance vers un projet professionnel qui ne vise plus au seul soulagement de la misère. La motivation devient plus diversifiée et la majorité des enfants partage la décision avec leurs parents. Aller travailler à Bangkok est, pour la majorité des jeunes habitants du Nord-Est, une nécessité absolue, quel que soit—ou presque— le revenu familial: c'est là une chose admise, une expérience qui représenterait, en quelque sorte, le « certificat » d'apprentissage de la vie.

Ce qui ne veut pas dire que l'expérience soit pour autant toujours appréciée! Environ un enfant sur quatre avait le sentiment d'être sous-payé (26 %), et nombre d'entre eux ont changé de travail pour cette raison. Les propriétaires d'entreprises rapportent également une rotation importante des jeunes travailleurs.

Étendue de l'exploitation

La majorité des études indiquent des résultats semblables concernant les bas salaires (50 % à 70 % du salaire minimum), des conditions de travail pénibles, de longues heures (10 heures par jour, en moyenne), l'absence de perfectionnement professionnel (en règle générale, aucune formation ou éducation avec le travail) et un bien-être social réduit au minimum (nécessité de dormir dans la zone de travail ou dans des pièces sur-occupées, manque de sanitaires adéquats et d'eau propre pour se désaltérer, etc.). Une recherche montre que seuls l'âge minimum, le type de travail et la durée du travail sont au centre des préoccupations (Ministry of Labour and Social Welfare, 1992). Mais, de peur que les enfants ne perdent leur emploi, les fonctionnaires ont choisi, concernant le problème du salaire minimum et de la mise en place d'une protection sociale, le compromis avec les entreprises plutôt que la stricte application de la loi : ainsi, selon l'administration, la majorité des entreprises logent les enfants et leur fournissent quelques repas.

Selon la loi, les assurances sociales des employés sont payées par trois sources différentes — la compagnie, le gouvernement et le travailleur — mais elles ne concernent que les entreprises de 10 salariés ou plus. En outre, la caisse de garantie qui couvre les accidents du travail ne reconnaît pas le travail des enfants dans les petites entreprises, alors que la majorité des enfants travailleurs sont justement employés par des petites entreprises, ou n'appartiennent même pas à la catégorie des employés. Les services sociaux existants en sont encore à leurs débuts et ne peuvent compenser les effets de l'exploitation.

Le problème du trafic des enfants a encore un impact important sur la violation des droits de l'enfant dans la société, même s'il concerne essentiellement les enfants étrangers et ceux qu'on livre à la prostitution.

« Échapper à la pauvreté », ou le dilemme industriel

Après l'échec de quelques tentatives visant à éliminer le phénomène, la question de savoir si l'enfant doit ou non travailler se transforme en celle-ci : comment empêcher celui qui travaille d'être oublié ou exclu dans sa propre société? Le souci qui prévaut aujourd'hui est d'améliorer le processus d'intégration sociale : si les enfants doivent travailler, ils doivent être traités avec équité et doivent encore conserver les mêmes possibilités pour leur développement personnel. Deux questions ont donc à être examinées : (a) pourquoi l'existence même du travail des enfants est-elle nécessaire? et, (b) pourquoi ces enfants forment-ils ultérieurement un groupé d'exclus, malgré leur capacité à gagner leur vie?

Les explications concernant les conséquences du travail des enfants sont directement issues de l'analyse de l'offre et de la demande sur le marché du travail et de la théorie des facteurs incitatifs ou contrariants dans la migration de travail. Elles attribuent ces conséquences à l'interaction de la crise économique dans la famille de l'enfant avec la compression des coûts de d'œuvre dans l'entreprise. L'activité de placement a représenté un élément important dans l'utilisation de plus en plus grande du travail des enfants par le marché. C'est ainsi que les agences de placement de main-d'œuvre enfantine ont joué un rôle central dans la mise au travail des enfants, se faisant tantôt promoteurs et tantôt médiateurs pour les arracher à leur communauté d'origine réticentes. Aujourd'hui, même s'il diminue, leur poids dans le recrutement de travail des enfants étrangers reste crucial. En revanche, on note la part relative croissante des réseaux de parenté, pour le placement des enfants dans divers métiers. Ce type de réseau permet à l'enfant de s'adapter plus facilement à son nouvel environnement.

L'hypothèse de la pauvreté

Une étude de 1983 sur les communautés d'origine des enfants travailleurs, à partir de détails sur le revenu de la famille, sur le niveau des moyens d'existence (disposer d'assez de riz tout au long de l'année, avoir des parents propriétaires ou ayant accès à des moyens de production tels que la terre, etc.) et sur le plein ou le sous-emploi de la famille a établi — sans surprise — que les familles des enfants mis au travail étaient les plus pauvres (Alternative Development Studies Programme, 1983). Six ans plus tard, Orathai et Richter montrent également que les enfants travailleurs sont issus de familles déjà exclues en ce qui concerne l'éducation des parents, le niveau des revenus, l'importance du patrimoine (Orathai et Richter, 1989: 68). Les enfants héritent de l'état d'exclusion sociale de leurs parents.

Mais le CUSRI fit une enquête, en 1991-92, sur les enfants travaillant dans un certain nombre d'usines et d'entreprises et découvrit que seulement 50 % des enfants mentionnaient leur pauvreté (Banpasirichote, 1993 : 20). Si la pauvreté domine encore dans les familles des enfants travailleurs, on rencontre aussi plus d'enfants qui *choisissent* de gagner un revenu plutôt que de poursuivre des études secondaires. L'enfant qui se trouve sur le marché du travail ne relève donc plus nécessairement de la stratégie d'une famille rurale cherchant à alléger sa pauvreté : il s'agit de plus en plus souvent d'un stratégie de réorientation professionnelle. C'est là une des conséquences de l'expansion et de la segmentation du marché du travail qu'a connues le pays au cours de sa période de croissance économique rapide.

Croissance économique et disparités de développement

La croissance économique de ces cinq ou six dernières années a eu pour conséquence une expansion et une segmentation du marché du travail. Les possibilités et les conditions de travail sont variées, facilitant l'absorption des travailleurs non-qualifiés. On peut recourir, par exemple, à l'emploi temporaire, au travail à domicile, à la sous-traitance... Le fait que toutes ces formes d'emploi soient disponibles donne à la famille rurale une plus grande possibilité d'intégration dans le marché — sans préjuger, toutefois, de la qualité de cette intégration. Le boom de l'emploi dans le secteur industriel s'est produit parallèlement à la stagnation de l'emploi dans le secteur agricole. Envisager un changement d'orientation professionnelle devient un schéma de plus en plus évident parmi les jeunes générations des familles paysannes.

L'expansion du marché du travail ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de sa rémunération: le travailleur adulte est encore dans l'impossibilité de faire vivre toute sa famille, si bien que, dans cette économie en forte croissance, on trouve des enfants qui travaillent. Le fossé économique qui s'élargit fait alors croître un sentiment de « pauvreté relative » dans la communauté rurale. Les communautés villageoises font des efforts croissants pour atteindre le même niveau de vie qu'à Bangkok: les gens adaptent leurs comportements de consommation, avec l'appui de mécanismes de promotion consumériste tels que la publicité et les services de crédit.

De plus en plus d'enfants ont voulu, dans ces conditions, faire l'expérience de la vie dans les grandes cités. Les générations plus jeunes se rendent compte qu'elles ont besoin de leur propre revenu monétaire. Aller travailler à Bangkok de manière saisonnière devient un phénomène de plus en plus fréquent. Du fait que les bénéfices agricoles ne répondent plus aux attentes, l'abandon de l'agriculture est un facteur important qui influe sur la décision de laisser les enfants partir travailler en ville.

Le retard du système de sécurité sociale

Il va de soi que l'intégration des enfants travailleurs sur le marché du travail ne leur garantit pas nécessairement une meilleure qualité de vie. De ce point de vue, les enfants travailleurs partagent le même sort que les autres groupes de la classe ouvrière, quoique l'impact sur les enfants soit bien plus important.

Alors même qu'il admet que, dans un futur immédiat, l'élimination totale du travail des enfants n'est pas réaliste, le gouvernement n'est pas capable de fournir à la population existante des enfants travailleurs les services et la protection sociale nécessaires au développement individuel. Les enfants et leurs familles peuvent toujours s'efforcer de faire partie d'un système économique plus vaste que celui qui régit le seul monde rural, ils n'en resteront pasmoins des exclus.

Le système de sécurité sociale actuel n'est adapté qu'aux seuls groupes dont la pression a suffisamment de poids en matière de planification de la politique sociale (fonctionnaires, ouvriers adultes, mâles et syndiqués. En bref, le système de sécurité sociale actuel n'est pas prêt à absorber tant de nouveaux travailleurs, si bien que l'enfant est, encore une fois, exclu lorsqu'il arrive sur le marché du travail; et pourtant, exclure l'enfant des standards minimaux de bien-être a un coût plus élevé que prévu.

Jusqu'à présent, le débat n'a pas porté sur la question de la valeur des enfants dans la société thaï — une lacune grave dans l'étude du travail des enfants¹.

Le problème moral illustre pourtant bien un dilemme, un conflit de valeur en ce qui concerne le rôle des enfants dans le développement économique. D'une part, ils sont supposés faire preuve de gratitude envers leurs parents et, d'autre part, il est inacceptable, pour ces derniers, de sacrifier leur propre bien-être. La question de la responsabilité morale des parents à l'égard de leurs enfants est un problème sensible, mais crucial.

Goulots d'étranglement des politiques mises en œuvre et actions

Combattre le travail des enfants est une lutte incessante. Ses causes sont structurelles, elles s'enracinent dans un développement social et économique déséquilibré. En conséquence, il est vain d'espérer gagner ce combat en faisant simplement respecter les lois — ce qui, en Thailande, représente l'essentiel des mesures prises².

Plus précisément, les mesures politiques thaïlandaises en faveur des enfants au travail — sans parler de l'efficacité et du bon fonctionnement de leur mise en place — comportent plusieurs étapes:

- Prévention: élévation de l'âge minimum légal pour travailler de 12 à 13 ans, extension de la scolarité obligatoire, programmes de développement des compétences, campagnes d'information et de sensibilisation.
- Appui aux enfants qui ont besoin de travailler: orientation professionnelle, services de placement professionnel, diffusion de l'information.

Le problème moral n'a guère été soulevé qu'au sujet de la prostitution enfantine.

² La solution souvent prônée dans les séminaires et conférences est d'éradiquer la pauvreté. Mais c'est justement ce que les enfants et leurs parents sont en train d'essayer de faire : affronter leur pauvreté!

- Protection du travail: renforcement de l'application de la loi, en insistant sur l'âge minimum, les heures de travail, le travail dangereux et l'inspection du travail des enfants.
- Développement personnel: services de santé, activités récréatives et éducatives, enseignement non formel.
- Secours et solidarité: dénonciation des abus, libération des enfants captifs, abris d'urgence, représentation légale, contacts avec la famille, réhabilitation.

Ces mesures visent à répondre aux besoins des enfants travailleurs mais, en pratique, de nombreux problèmes demeurent. Il manque un système de coordination adéquat et des dispositions institutionnelles, ce qui a pour conséquence un manque de suivi et une discontinuité dans les actions en leur faveur. D'autres complications sont provoquées par : la diversité des enfants travailleurs, par des difficultés à les rencontrer, par le manque de coopération des dirigeants des entreprises, et par une prise de conscience encore insuffisante des acteurs impliqués.

Ces mesures, enfin, ne permettent toujours pas d'éliminer le travail des enfants, si ce n'est en augmentant l'âge minimum légal du travail, ce qui, à son tour, dépend de la réussite de l'extension de l'enseignement obligatoire.

L'expérience des politiques précédemment mises en œuvre montre que les enfants au travail ne peuvent guère utiliser les services existants et s'intégrer dans une catégorie sociale qui les englobe, vu l'indisponibilité ou l'inaccessibilité des services.

Une approche réellement active du développement du travail des enfants pourrait commencer par la dé-bureaucratisation des services et la décentralisation des prises de décision, de sorte que plus de partenaires soient impliqués dans le processus. Il sera impossible d'atteindre ce but, cependant, sans une augmentation de la prise de conscience — pour tous, politiques, officiels, entrepreneurs, parents et citoyens ordinaires — de la valeur et des droits élémentaires de l'enfant.

Conclusions: quelques observations analytiques

Comme la Thailande est engagée dans un processus de transformation vers un « pays nouvellement industrialisé », on pourrait s'attendre à ce que l'impact de la croissance réduise le nombre d'enfants qui entrent sur le marché du travail. Il semble qu'il n'en est pas ainsi.

Bien que nous ne soyons pas en mesure d'estimer le nombre exact d'enfants au travail, leur répartition dans un grand nombre

d'activités et leurs liens avec les enfants des rues et la prostitution enfantine, ainsi qu'avec les enfants travailleurs étrangers, montre — outre la complexité du problème — sa persistance.

Il est intéressant de voir ce qui se passe dans ce type d'économie. Trois points doivent être mis en lumière :

- 1 la pauvreté, mais aussi la transformation de la perception de la pauvreté;
- 2 les conflits de valeurs et la disparition progressive d'une éthique économique;
- 3 le réajustement incomplet des relations traditionnelles de la production.
- 1 Il était clair, au début, que le travail des enfants avait pour origine la pauvreté des familles. Il ne fait aucun doute que la pauvreté demeure un facteur moteur; récemment, cependant, les familles et les enfants ont développé une nouvelle attitude à l'égard du travail et de l'éducation. Auparavant, les enfants qui devaient travailler au lieu de continuer leur scolarité étaient ceux qui n'avaient pas le choix. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'enfants et de familles qui constatent qu'ils ont réellement un choix, et qu'ils peuvent gagner de l'argent plus tôt — le marché du travail offrant plus d'occasions d'emplois. Cette tendance est également perçue comme un modèle de réorientation professionnelle dans la jeune génération. Elle se produit en parallèle avec la transition économique qui caractérise le déclin de l'agriculture. Le fait de laisser entrer les enfants sur le marché du travail est une manière de s'intégrer dans le grand courant de l'économie, en espérant une amélioration du niveau de vie. Pour les enfants, le fait de travailler et d'avoir l'expérience de la grande ville — Bangkok, par exemple — est une forme de mobilité sociale qu'on ne peut atteindre, de manière équivalente, en poursuivant sa scolarité.

Ce choix est douloureux, mais il doit être fait. Échanger le bien-être de ses enfants contre de l'argent a un coût, et celui-ci n'a pas été évalué.

2 - Alors que la Thaïlande vit actuellement une période de transition économique, la question se pose de savoir pourquoi certains enfants doivent en supporter la charge par leur travail à bas prix. Cette question concerne plus particulièrement les enfants qui doivent travailler hors de l'environnement de leur communauté et de leurs normes sociales, c'est-à-dire les enfants travailleurs migrants. Il est coutumier, dans la société thaï, que les enfants partagent certains travaux de la famille, y compris ses activités économiques. Mais le fait de laisser les enfants quitter le toit familial pour aller gagner de l'argent, et celui de leur exploitation sur le lieu de travail, sont des phénomènes nouveaux, que nous ne comprenons

pas encore suffisamment. Cependant, on peut clairement avancer qu'il existe un conflit de valeurs entre le bien-être de l'enfant et le sentiment de réussite économique. Ce conflit prend sa source dans un défaut de perception des droits de l'enfant. La rationalité économique, la « valeur montante » dont la cote a explosé pendant la période de croissance rapide, prend le pas sur les valeurs fondamentales de l'intégration sociale et de la solidarité. On constate, de manière évidente, un affaiblissement de la responsabilité sociale et des soins apportés aux enfants à tous les niveaux : la famille, la communauté, le secteur des affaires et le gouvernement. Des parents vendent leurs enfants, les entreprises exploitent leur personnel, le gouvernement investit moins dans la sécurité sociale des enfants que dans la promotion de la croissance économique...

3 - Il manque enfin, dans l'étude du travail des enfants, une prise en considération des relations — pourtant capitales, en matière de décision — entre employeurs et employés, en particulier pour les petites entreprises. On constate qu'un grand nombre d'enfants travailleurs sont prisonniers des relations sociales courantes dans le monde de la production : le travail des enfants dépend d'une relation de type paternaliste avec leurs employeurs, relation paternaliste qui s'exerce, malheureusement, dans un environnement nouveau, où le degré de compétitivité est plus élevé. Les employeurs sont ainsi mis « sous pression », en particulier ceux dont la main-d'œuvre se recrute parmi les groupes désavantagés, — tels que les enfants — et l'échange entre employeurs et employés se fait toujours plus inégal.

Ce domaine nécessite plus de recherches et, de toute évidence. la législation du travail existante ne peut pas, dans ce type de relations, intervenir avec efficacité. Faire respecter la loi reste un leurre illusoire.

Références bibliographiques

- Alternative Development Studies Programme, 1983 « A summary report of the workshop on Child labour from Burirum: A situation and solutions », Bangkok, Chulalongkorn University Social Research Institute.

 BANPASIRICHOTE CHANTANA, 1992 — « A Situation Analysis and Policy Study for
- Disadvantaged Children: Child Labour », Bangkok, Chulalongkorn University Social Research Institute.
- BANPASIRICHOTE CHANTANA, 1992 « Child Labour in Hazardous Work in Thailand », Bangkok, Chulalongkorn University Social Research Institute.

 Department of Labour, Center for Child and Woman Labour, 1968 The Working
- Children in Thailand, No.1, Bangkok, Ministry of Interior.

 Ministry of Labour and Social Welfare, 1992 Yearbook of Labour Statistics, Bangkok.

 National Youth Bureau, 1990 « Basic Minimum Needs and Services for Children »,
- Bangkok.
- NIKORN PRAISAENPECH, 1968 --- « Working conditions of women and child labour in textile factories in Bangkok-Dhonburi », Master's Thesis, Bangkok, National Institute of Development Administration.

- ORATHAI ARD-AM AND RICHTER KERRY, 1989 « Child Labour in Fishing Industries: A Case Study of Smutsakron Province », Salaya, Nokornpratom, Institute of Population and Social Research, Mahidol University.
 SAISUREE CHUTIKUL AND NISA XUTO, 1986 Children in Especially Difficult Situation, Vol.1-2 (Thailand), Bangkok, National Youth Bureau, Office of the Prime Minister.

- UNRISD, 1994 Social Development News, No. 10, Summer WALLOP TANGKANANURAK, 1988 Forgotten Children in Thai Society, Bangkok: Foundation for a Better Life of Children.

Une mise au travail « inexploitée »

— la situation transitoire de Madagascar —

Bodo Ravololomanga et Bernard Schlemmer

De l'enfant richesse ...

Il n'est pas exagéré de dire que le culte des ancêtres occupe, dans la vie du Malgache, dans ses préoccupations, dans la détermination de ses choix, une place tout à fait dominante, dont on trouve peu d'exemples dans d'autres sociétés. Autant dire que, pour lui, assurer sa descendance est une affaire primordiale. Non pas tant pour avoir quelqu'un sur qui compter quand viendront ses vieux jours (encore que ce but ne soit pas négligeable), mais surtout pour avoir quelqu'un qui se chargera d'accomplir correctement son rituel funéraire, ce rite de passage qui permet au défunt d'accéder à l'ancestralité. De ses enfants dépend ainsi sa survie, c'est-à-dire sa vie après la mort, la qualité de sa vie d'ancêtre.

Rester stérile, de pas avoir d'héritiers, est la crainte de tous, hommes et femmes. La littérature orale utilise fréquemment les notions de fécondité et de stérilité, dans un système d'opposition binaire tout à fait parlant. Liée à la bénédiction, la fécondité est considérée comme l'un des biens que les divinités et les ancêtres réservent à ceux qui ont su attirer leur bienveillance. La fécondité incarne le bonheur, la vie. Par contre, la stérilité, considérée comme la pire des malédictions, se traduit par un sentiment d'inquiétude, de frayeur! Elle est à l'image de la mort. Il n'y a donc rien d'étonnant à constater que, lors d'un mariage, la famille souhaite aux futurs époux d'avoir « sept garçons et sept filles » (le chiffre sept, bien que considéré parfois comme dangereux, indique ici la plénitude).

Mais les choses ne sont plus perçues de la même façon, actuellement. Au contraire, adresser ce vœu à un foyer serait aujourd'hui mal venu: il risquerait d'être pris comme une flèche ironique, voire comme une malédiction. C'est que la terrible

¹ Pour plus d'explications sur la comparaison fécondité - stérilité et sur la place de l'enfant dans la société malgache, cf. Bodo Ravololomanga, 1992.

dégradation de la situation économique a eu des répercussions sur cet idéal de fécondité, pourtant bien ancré dans la culture malgache et qui a sans doute permis d'amortir les répercussions que la crise aurait pu avoir.

... à l'enfant fardeau

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le souci des foyers est désormais d'avoir le moins d'enfants possible, de pouvoir les soigner en cas de maladie, de les nourrir et de leur trouver un travail quand ils arrivent à l'âge adulte, si c'est possible. Mais un grand nombre de familles ne peuvent même plus vêtir ni même nourrir leurs enfants. Si certains foyers ne peuvent plus compter sur l'aide de leur parentèle pour l'adoption ou pour la prise en charge de l'un ou de quelques uns de leurs enfants, comme cela se faisait, leur recours est désormais de placer leurs rejetons chez des amis ou des gens de leur connaissance, pour y travailler. « Les enfants sont une richesse », affirme un dicton malgache: de cadeaux du ciel, voici qu'ils deviennent des fardeaux, et des fardeaux parfois trop lourds à porter.

« Moi, Théo, j'ai quatorze ans. Je suis le deuxième des six enfants de mes parents, l'aîné des garçons. Mon père est mort il y a trois ans. Ma mère vend des patates douces et des cacahuètes au bord de la rue, à Fianarantsoa. Ma grande sœur est partie travailler comme domestique à Antananarivo; ma mère ne pouvait plus s'occuper de moi et de mes cadets, elle m'a envoyé chez ma grand-mère dans cette petite ville pour pouvoir aller à l'école, continuer à étudier. J'ai quitté l'école en T4 (classe de CM1). Ma grand-mère, elle, ne peut plus s'occuper de mes frais de scolarité (livres, cahiers, stylos): elle est âgée. Elle ne peut plus acheter des vêtements et de la nourriture pour elle et pour moi. C'est pourquoi elle a demandé au père et à la mère de Mamy (un enfant de un an) de m'employer. Et depuis six mois, je travaille »

C'est ainsi que Théo est devenu domestique chez un couple dans cette petite ville¹, en 1991. Seulement, le père et la mère de Mamy n'ont pas, eux non plus, un revenu suffisant. La mère de Mamy est couturière, mais elle n'a pas assez de clientèle. Elle confectionne à peine dix robes dans le mois, à raison de 2000 FMG² la robe, et son mari est propriétaire d'une vieille camionnette que son père lui a donnée et qui n'est plus en état de marche. Le peu d'argent qu'il gagne sert à acheter des pièces détachées neuves ou d'occasion pour réparer et pouvoir vendre la

² I 000 FMG valaient environ 3 FF en janvier 1994.

¹ Notre enquête (B.R.) a été effectuée, en grande partie, entre 1992 et 1993 dans le fivondronana (district) d'Ambohimahasoa, une petite ville de 9 000 habitants, à une cinquantaine de kilomètres de Fianarantsoa et à 450 km d'Antananarivo.

camionnette, dans l'espoir d'avoir un fonds pour ouvrir une petite boutique de commerce. Pour faire vivre sa famille, le père de Mamy fait de la menuiserie. Et même dans sa spécialité, peu de gens dans sa ville lui passent commande. À peine arrive-t-il à vendre deux chaises, deux tabourets et une table par mois. Mais comme la grand-mère de Théo, une femme de soixante-dix ans, est venue les supplier de prendre son petit-fils pour travailler avec eux (moyennant la nourriture, le logement, le vêtement ou, ce qui est le mieux, un salaire), les parents de Mamy ont accepté, par compassion et bien qu'ils aient déjà du mal à survivre.

Théo s'occupe de menus travaux dans la maison, garde le petit Mamy quand la mère de ce dernier coud ou prépare le repas. Et, quand l'occasion se présente, il aide le père de Mamy à raboter les planches pour la confection des meubles. C'est là qu'il travaille le mieux. Mais son rêve, c'est de devenir chauffeur. Chaque fois que le père de Mamy répare la camionnette, il fait tout pour qu'on fasse appel à lui. Il voudrait surtout apprendre la mécanique automobile. Dans tout Madagascar, un chauffeur doit savoir réparer sa voiture ou son camion, car les garages n'existent pas partout. Et comme Théo aime bien les voitures, pour faire plaisir à sa maison d'accueil, il s'est proposé, dit-il, de dormir dans la camionnette, la nuit, avec Ravony, un jeune garçon de quinze ans, lui aussi domestique chez les grands-parents de Mamy. Les deux jeunes garçons assurent ainsi le gardiennage de la camionnette la nuit, aussi bien l'hiver que l'été, contre les cambrioleurs.

Quant à Ravony, il est le deuxième garçon d'une famille de cinq enfants. Son aîné, seize ans, travaille comme manœuvre chez un commerçant de la ville. Ne pouvant plus nourrir leurs jeunes enfants, ses parents ont poussé Ravony à chercher du travail. Enhaillons et mal vêtu, il n'a pas osé aborder les gens pour demander du travail. Et comme ses jeunes frères et sœurs ont à peine de quoi manger, au lieu de faire la mendicité, Ravony a préféré fouiller les poubelles. En 1989, il traînait auprès des poubelles depuis plusieurs jours lorsque la grand-mère¹ de Mamy vint le chercher pour lui donner à manger, pendant une semaine et, par la suite, lui proposer de travailler. Depuis lors, Ravony est devenu domestique.

Aussi bien Théo que Ravony gagnent 5.000 FMG par mois. Leurs employeurs leur achètent des vêtements deux fois par an et leur donnent les vieux habits de la maison. Ils sont nourris chez leurs employeurs. Quant à leur paye, elle va presque la totalité à leur famille, Ravony à ses parents et Théo à sa grand-mère, qui se charge de transmettre l'argent à sa fille, demeurée à Fianarantsoa.

¹ La grand-mère de Mamy, une femme de 54 ans, avec son mari, un fonctionnaire moyen à quatre ans de la retraite, ont encore trois de leurs propres enfants à charge. Ils ont accueilli chez eux, en plus de Rayony, deux autres enfants que leurs parents respectifs cherchaient à placer pour travailler.

Une situation économique catastrophique

La crise économique qui a marqué l'ensemble du monde, mais surtout les pays les plus faibles, a été particulièrement violente à Madagascar (Cf. Schlemmer, 1995). Rappelons que la production alimentaire, jusqu'en 1971, suffisait aux besoins de la consommation locale. On exportait même du riz de luxe: aujourd'hui, Madagascar est compté au nombre des « pays les moins avancés » et ne parvient pas à payer toutes les importations vivrières dont il a besoin! L'ensemble du pays s'est considérablement appauvri; en deux décennies, entre 1972 et 1992, et à l'échelon national, si l'on rapporte l'évolution du PIB à l'accroissement démographique, les Malgaches ont, en moyenne, perdu plus de 50 % de leurs revenus; dans le même temps, on estime que la population la plus pauvre - représentant environ 40 % de la population totale - a vu sa part de ce revenu national diminuer elle aussi de moitié, ce qui signifie qu'il ne lui en échoit plus aujourd'hui que 10 %, contre 20 % alors: toute cette population est entièrement passée en dessous du « seuil de pauvreté ».

Autre indicateur de cette dégradation: certaines maladies endémiques, liées aux situations de grande pauvreté, ont fait leur réapparition. Pendant ce temps, « les politiques d'ajustement structurel (...) sont [sans doute] la cause principale des compressions budgétaires opérées dans le domaine social. Les dépenses sociales réelles par habitant ont ainsi été réduites d'environ la moitié à Madagascar (avec une diminution de 44 % entre 1980 et 1984) » (Chasteland, Véron et Barbieri, 1993: 131). On pourrait ainsi multiplier les indices: signalons seulement, lié à notre propos, a que « la situation du secteur éducatif est caractérisée par un recul généralisé de l'enseignement, en termes qualitatifs et quantitatifs. L'enfant, garçon ou fille, devient aujourd'hui soutien de famille. Son travail, en ville comme dans les campagnes, est nécessaire, voire indispensable à l'équilibre matériel de la famille. Dans les stratégies de survie, indispensables en cette période de paupérisation croissante, l'école passe au second plan dans l'ordre de priorités du jeune Malgache qui doit, avant tout, participer au budget familial » (UNICEF, 1993: 6).

La déliquescence de l'État, avec le développement de sa gangrène, la corruption et les « dérèglementations » qu'elle entraîne au bénéfice de quelques-uns, d'une part, conjugué au processus accéléré de paupérisation du reste de la population, d'autre part, ont pour effet commun le développement d'activités économiques qui échappent de plus en plus au contrôle de l'État. On voit proliférer les diverses formes de travail noir, du petit commerce, des activités plus ou moins clandestines et illicites: autant de « formes de "sauve-qui-peut" social adoptées ou imposées à plus en plus de jeunes enfants, garçons ou filles » (UNICEF, 1993: 187). La population pauvre en subit les conséquences, mais la population la plus pauvre — chômeurs, ruraux ruinés, déracinés venus en ville — y trouve sa seule réponse possible.

À prendre en charge... par qui?

Si le cas de Ravony, l'enfant qui fouille dans les poubelles pour trouver la nourriture, reste encore exceptionnel dans les petites villes des provinces malgaches, le cas de Théo est fréquent!. Fait récent, il y a au village des enfants qui quêtent leur nourriture en faisant du porte à porte, alors qu'une telle situation a toujours paru inacceptable, impensable, dans cette société à vocation agricole, et surtout dans cette région qui est considérée comme le grenier à riz de la région betsileo. Mais quand les parents n'ont pas de riz ni de maïs ou de manioc à donner à leurs jeunes enfants, ils supplient aujourd'hui leurs voisins, ou les gens de leur connaissance qui ont un peu plus de moyens, de prendre chez eux un des leurs, la plupart du temps l'aîné(e), garçon ou fille. C'est ainsi qu'à partir de douze ans, les enfants sont placés dans divers foyers de la petite ville, chez les commerçants, les fonctionnaires.

Des parents nous ont signalé que, s'ils avaient à choisir, ils mettraient leurs enfants chez les enseignants (instituteurs des écoles primaires, professeurs des collèges ou des lycées), alors qu'un grand nombre de ces enseignants ont aussi du mal à joindre les deux bouts quand ils ont trois où quatre enfants à charge, ce qui est habituel. Mais, en plaçant leurs enfants chez les enseignants, les parents espèrent que leurs rejetons bénéficieront d'une bonne éducation et recevront une instruction, tout en assurant les travaux domestiques. Le contact avec les enseignants est pour eux porteur d'une bonne éducation et de promotion pour leurs enfants. Le responsable de l'ONG « ATD-quart monde » insiste également sur la très forte demande pour que les enfants aillent à l'école, jusqu'à l'adolescence incluse. L'enseignement est relativement bien développé à Madagascar, comparé à celui de pays à revenus comparables ou même supérieurs; la plupart des parents ont été scolarisés et vivent comme une déchéance l'analphabétisme de leurs progéniture. Certes, ils ne peuvent scolariser celle-ci que si la gratuité leur est assurée, mais il ne faudrait pas sous-estimer que le fait de laisser aller un enfant à l'école est déjà un sacrifice, compte tenu du manque à gagner que représente la perte de l'appoint supplémentaire — si minime soit-il — fourni par son travail.

¹ Au moins un foyer sur trois, dans cette petite ville, accueille un ou deux enfants placés pour travailler.

Un changement s'est fait sentir également depuis quelques années sur le rapport employeur - enfant placé. Les maisons d'accueil n'appellent pas les enfants placés mpiasa, « travailleur » mais mpanampy, « aide ». De leur côté, les enfants placés n'appellent pas « Madame » ou « Monsieur » leurs « employeurs » comme ils le feraient avec des patrons avec qui ils devraient prendre une distance respectueuse. En termes d'adresse et de référence, ils emploient toujours la teknonymie: Père ou mère de..., et parfois ils les appellent « Père » ou « Mère », quand leurs « employeurs » ont des enfants qui ont à peu près le même âge qu'eux. Il semble y avoir ainsi, entre la maison d'accueil et l'enfant placé au travail. de la compréhension et de l'affectivité. Peut-on imaginer, dans cette évolution, une volonté d'atténuer la différence de statut entre employé et employeur, et ce changement a-t-il été forgé pour répondre à la nécessité de l'entraide, dans cette société en difficulté mais qui veut toujours maintenir la cohésion? Ou peut-on y voir la transition déjà amorcée vers un rapport de type paternaliste, prémisses d'une exploitation spécifique de cette main-d'œuvre nouvelle en quête impérieuse de travail?

Peut-être pourra-t-on trouver des éléments de réponse en comparant les situations, dans la campagne traditionnelle et dans les grandes agglomérations urbaines (Antananarivo, Antsirabe...) en passant par la petite ville de province. L'évolution va bien, en effet, de l'enracinement au village, désormais remis en question, à la migration accélérée vers les mégalopoles, où les liens sociaux ne correspondent plus à la logique de la petite échelle familiale. La grande ville reste en effet, malgré la crise, un lieu où règne un large éventail de revenus, où semble s'offrir une gamme plus étendue de possibilités et d'opportunités de gagner sa vie, sinon de « faire fortune »; elle l'a d'ailleurs prouvé en son temps, et ceci (avec la peur croissante et justifiée des bandes de pillards qui parcourent la campagne) explique qu'elle soit demeurée un pôle de migrations, lors même qu'elle n'a plus guère de travail à offrir aux déracinés. Ceux-ci, dans l'espoir vain de réussir comme — ils le savent — d'autres ont su réussir avant eux, viennent grossir ses périphéries, pour y vivre en situation d'extrême misère.

Les enfants en milieu paysan

Ainsi, parmi les paysans éleveurs-agriculteurs habitant certains hameaux isolés (qui voient parfois disparaître tout leur bétail et leurs récoltes, volés par des bandes armées qui n'hésitent pas à tuer les villageois), nombreux sont ceux qui souhaitent aller vers la ville. Ceux qui restent au village et qui veulent exploiter leurs champs ne peuvent pas toujours payer des salariés ni des journaliers pour les aider dans les divers travaux agricoles. La pratique,

dans la région betsileo, était de faire appel aux lignées, aux voisins et au village pour participer aux différentes phases des travaux de riziculture¹, À défaut de cette solidarité des membres adultes de la famille élargie — solidarité toujours proclamée, mais qui tend à devenir de plus en plus rare —, on utilise la main-d'œuvre de ses enfants. Ceux-ci se trouvent ainsi obligés de manquer l'école pendant la période des travaux des champs, ou même d'abandonner leurs études pour assister constamment leurs parents.

Quant aux familles qui n'ont ni moyens financiers ni moyens humains, elles mettent leurs terres en location pendant trois ou cinq ans, pour une somme payée en une seule fois, lors de la signature du bail. À force de demander un acompte pour le prochain bail, les paysans propriétaires s'endettent et finissent par céder à leur locataire leurs champs ou leurs rizières. Dépouillés ainsi de leur richesse, ils se résignent à faire partir en ville les aîné(es) de leurs enfants, dès que l'âge le leur permet — vers douze ans environ —, pour qu'ils y travaillent et leur donnent leur gain, en partie ou en totalité, afin de les aider à survivre et à faire vivre leurs cadets.

Mais, en milieu villageois, les réseaux de solidarité, même s'ils se distendent, n'en continuent pas moins à assurer une certaine redistribution; alors que les réseaux de solidarité qui existent en ville, soit — pour les réseaux de types familiaux — renoncent et ne remplissent plus guère cette fonction, soit — pour les réseaux spécifiquement liés à l'urbanisation (réseaux spontanés ou ONG) —, ne parviennent pas encore à l'assurer.

En ville, les enfants placés...

Dans leur exode en milieu urbain, si les adultes ne trouvent pas de travail pour nourrir suffisamment leur famille, ce sont à nouveau les enfants qui les remplacent, tout d'abord en faisant le gardiennage des voitures dans les rues ou dans les parkings, le jour.

Mais la forme de mise au travail la plus fréquente — la seule qui ne soit pas vécue comme une grave défaite —, c'est le placement chez des particuliers, où les enfants accomplissent divers travaux domestiques. Selon les familles, leur condition est plus ou moins avantageuse ou dramatique. À tout le moins, ils sont dans la

Cela concerne aussi bien le labourage, l'ensemencement, le repiquage des plants de riz, le sarclage, la récolte et le transport des gerbes de riz vers l'aire de battage. Celui qui reçoit le haona (litt.: « appel » ou « demande ») doit soit venir — ou tout au moins envoyer un remplaçant —, soit offrir du riz, du sel ou de la viande. En principe, on ne le paye pas en monnaie, mais on lui offre le tamby, la plus grosse botte de riz qu'il puisse porter sur sa tête ou sur son dos sans l'aide de quiconque (cela ne se fait qu'une seule fois, à la fin des travaux). Celui qui demande de l'aide doit en outre nourrir celui qui vient travailler (ce qui coûte parfois très cher car, en plus du riz, il faut tuer un porc pour le repas). Et il devra répondre à son tour à l'appel de celui qui a répondu au sien, ce devoir étant appelé valin-tanana (litt. « la réponse des mains »).

plupart des cas logés et nourris, généralement aussi bien — ou aussi mal — qu'ils pouvaient l'être chez eux; par contre, ils ont le plus souvent à fournir nettement plus de travail. En général, les parents reçoivent une somme d'argent au moment où l'enfant quitte le foyer, après quoi ni celui-ci, ni son patron, n'ont plus d'obligation envers eux. Le salaire moyen des enfants tourne autour de 5000 à 7000 FMG par mois à la campagne (jusqu'au double de cette somme dans la capitale, où le coût de la vie est sensiblement plus élevé); mais il arrive même qu'aucun salaire ne soit versé.

Il ne semble pas exister de réseaux de placement¹; en général, il s'agit d'échange entre familles qui se connaissent et (comme on l'a vu dans le cas de Théo), la famille qui prend l'enfant en charge n'est pas nécessairement heureuse de profiter d'une main-d'œuvre bon marché: ce peut être réellement un service qu'elle accepte de rendre, et qui lui coûte parfois plus qu'il ne lui rapporte. Notamment, les orphelins — garçons ou filles, car les deux peuvent travailler comme domestiques, même si le cas est plus fréquent pour les filles — sont dans bien des cas ainsi pris en charge par la famille élargie. Parfois, dans la capitale du moins, ce sont les filles elles-mêmes qui cherchent à se placer, sur les recommandations d'une de leurs amies qui travaille déjà comme bonne.

Parfois aussi, on trouve des employeurs, de niveau de revenus plus aisé, qui vont à la recherche d'enfants en situation d'être placés, et dans ce cas, bien entendu, ils y trouvent leur intérêt. Mais dans la plupart des cas, l'exploitation est relativement limitée du fait que les familles se connaissent ou que, si elles ont eu recours à une famille « intermédiaire », celle-ci sert en quelque sorte de garantie morale. Encore une fois, nous n'avons pas entendu parler de « filière » de placement, tous les responsables que nous avons interrogés ont été clairs sur ce point. Par contre, le salaire n'est pas toujours versé, le travail est parfois trop dur pour des enfants de cet âge, et la fillette est souvent renvoyée sans autre préavis dès qu'elle atteint un âge où ses employeurs craignent qu'elle ne devienne enceinte. Mais il nous paraît important de souligner ceci: il existe des «bonnes» adultes, et leurs conditions de vie et, surtout, de rémunération ne sont pas forcément meilleures : les enfants sont payés aussi bien — ou aussi mal — que des adultes, comme le soulignait à juste titre la responsable pour Madagascar du PAM (Programme d'alimentation mondiale, ONU); ce qui veut dire — la chose mérite d'être soulignée, car elle est exceptionnelle que l'exploitation porte sur le travail lui-même, pas sur le fait qu'il est effectué par un travailleur mineur plus vulnérable²...

Du moins pas de visibles, au moment de l'enquête — effectuée à Antananarivo en 1994 — et bien que j'aie particulièrement cherché à établir ce point (B.S.).

² Rappelons que l'enquête date de 1992-93 en milieu rural (B.R.) et de 1994 dans la capitale (B.S.); si nous avons pu en tirer des conclusions de cet ordre, celles-ci sont strictement

...et les autres

La plupart des enfants qui restent dans une petite ville et qui n'y trouvent pas de travail domestique font le colportage de mets comestibles préparés par leur famille (yoghourts, beignets, gâteaux ou autres plats cuisinés). Tôt le matin, ils sillonnent les rues, ayant sur la tête un plateau surchargé de gâteaux ou dans les bras leur glacière remplie de pots de yoghourt. Comme ces enfants n'ont généralement pas assez d'argent pour l'achat de la viande, de la farine, de l'huile, du lait et du sucre, ils doivent donc trouver des fournisseurs qui leur donnent les marchandises prêtes pour la consommation, tous les jours. Par pièce de beignet vendu, le patron leur donne le soir 5 FMG et, par pot de yoghourt, 10 FMG (le dixième du prix de vente de la marchandise). Ainsi, celui qui arrive à vendre cinquante gâteaux et cinquante pots de yoghourt perçoit en fin de journée 750 FMG, soit l'équivalent du prix d'un kilo de riz pendant la période de récolte, ou de 750 grammes de riz pendant la période de soudure : de toutes façons, une quantité qui ne représente même pas la ration journalière d'un foyer composé de trois personnes, alors que le riz, chez les Malgaches, est la nourriture principale, la nourriture sacrée. En outre, pouvoir vendre cinquante gâteaux et cinquante pots de yoghourt dans la journée peut être considéré comme un exploit, car il y a au moins une vingtaine d'enfants qui font ce travail dans cette petite ville. Des enfants qui n'ont pas de fournisseurs de marchandises vendent des fruits, des légumes et des plats cuisinés de qualité assez médiocre sur les étals des trottoirs et, le soir, ils ramènent chez eux une très maigre somme et parfois même, leurs marchandises défraîchies, avec lesquelles ils se nourrissent.

En dehors du colportage de nourriture, certains enfants font aussi le colportage de fandrehitra (litt.: qui sert à allumer), bois d'allumage dont les gens se servent pour activer la prise du charbon de bois ou du bois de chauffage afin d'économiser le pétrole, et que les enfants vendent auprès des ménagères en faisant le porte à porte. Certains d'entre ces enfants nous ont signalé pouvoir vendre vingt petits paquets par jour, à raison de 50 FMG le paquet. Ce genre de travail pose des problèmes car, en raclant le tronc de bois de pin sur pied, ces enfants — et leurs familles — sont considérés comme des destructeurs de la forêt: face aux nouvelles lois de protection de l'environnement, ils risquent d'être pénalisés.

Des jeunes garçons, entre douze et quatorze ans, tirent également les charrettes (baramba) pour le transport des sacs de marchandises (riz, sucre, farine), à travers la ville, avec un chargement

datées; elles demanderaient à être soigneusement vérifiées, par une autre enquête, si on voulait les reprendre aujourd'hui.

pouvant aller jusqu'à 300 kilos. Par équipes de quatre, ils se partagent à la fin de la journée 2000 FMG les jours ordinaires de la semaine, et 4000 à 5000 FMG le jour du marché. Par ce travail harassant et parfois dangereux, les enfants remplacent ainsi les taxis, qui n'existent pas dans les petites villes. Pour attirer la clientèle et montrer qu'ils sont les plus forts, ces enfants font de l'excès de zèle et ne mesurent pas leurs efforts. Et, du fait de leur âge, ils ne contrôlent pas toujours la conduite de leurs charrettes, ce qui entraîne parfois des accidents. En cas de conflit, il faut alors l'intervention des adultes pour régler le problème et remettre de l'ordre.

Les conditions de travail dans la grande ville

Les formes de travail proposées aux enfant sont ici les mêmes que dans les petites villes de province (sinon qu'à la campagne), mais la mendicité y occupe une place sensiblement plus importante, venant juste après le placement dans des familles. On trouve des mendiants à partir de trois-quatre ans, filles aussi bien que garçons; mais, à partir d'une dizaine d'année, les filles cherchent à se placer comme bonnes. La plupart de ces enfants ont encore leurs parents, auxquels ils ramènent une partie de leurs revenus. Ils sont relativement organisés, avec leurs territoires de mendicité bien délimités. Par contre, le racket n'est pas une pratique entrée dans les mœurs, même s'il est vrai que ceux qui dorment dehors se feront dévaliser par les plus âgés d'entre eux. Mais il s'agit là plutôt d'une forme d'initiation, de rite de passage: les mêmes « grands » prendront en charge ceux qu'ils auront ainsi volés, dès lors que ces derniers n'auraient rien gagné dans la journée, comme nous l'a expliqué le responsable d'une ONG, « NRJ », particulièrement bien intégré dans le milieu des jeunes marginaux d'Antananarivo. Et, en cheville avec des brocanteurs, ils leur trouveront parfois des revenus exceptionnels, en les initiant au vol. La même ONG nous a confirmé, par ailleurs, que les parents poussent les enfants au travail, le revenu représentant un appoint apprécié. Dans les milieux les plus pauvres, il est même désormais pratiquement admis (la règle étant plus générale encore lorsqu'il s'agit d'enfants adoptés) que l'enfant paye ses parents pour avoir le droit de dormir chez lui — ou plutôt chez eux.

Pour autant — comme l'écrit l'UNICEF (1993: 194) —, ici, « chaque enfant est soutien de famille, même s'il ne vit plus chez lui, même s'il est rejeté par un de ses parents. Dans ce dernier cas, il va remettre une partie de son gain à un seul parent, en général son père, ou sa mère qui s'est remariée et dont le conjoint refuse sa présence au logis. L'enfant a conscience des difficultés de sa famille et le *fihavanana* (sentiment de solidarité) est très présent ».

Dans les milieux moins dramatiquement défavorisés, le travail accompli par l'enfant est du moins un vrai travail. Comme en province, il se fera porteur d'eau (payé 50 FMG le seau de 20 litres, il peut gagner ainsi de 500 à 1000 FMG par jour); ou porteur de briques, (les plus-jeunes ont 6 ou 8 ans; le salaire est d'environ 5 FMG la brique, en fonction de la longueur du trajet à accomplir, avec une charge de 6 à 8 briques à chaque parcours); ou bien gardien de boutique, de voitures; ou encore « porter Madame? », etc. L'image de soi qu'il en retire est moins dégradante. Pour ces enfants, éduqués dans une société où la notion de « faute » est omniprésente, cela compte particulièrement.

En moyenne, tous gagnent de 500 à 1000 FMG par jour, et doivent trouver chaque jour à se placer. Les enfants placés dans les familles ne touchent, eux, que 5000 à 10000 FMG mensuels, mais ils sont logés et nourris.

Ouel avenir?

Pour l'enfant qui a migré vers la capitale, même s'il parvient à résoudre la question de sa survie matérielle, d'autres problèmes sont en suspens. Sans liens familiaux, et parfois même sans liens amicaux, le jeune travailleur est souvent sujet à une carence affective. Et s'il pallie ce vide par le type de consommation ludique qu'offre toujours à tous la capitale, il sera lui-même tenté de couper les contacts avec sa famille restée au village. Il peut même percevoir l'aide financière à apporter à sa famille comme un poids, une emprise. Quand cela arrive, la cohésion familiale n'a plus sa raison d'être pour le jeune travailleur.

En outre, pour celui qui, plus tard, compte revenir dans sa région, s'il n'a pas fait d'économies et si, de plus, il n'a pas reçu une formation au cours de sa vie de jeune travailleur, il n'osera plus renouer avec sa famille. Le garçon, dans ce cas, pourra choisir la vie de toutes les débrouillardises des villes, et la jeune fille, se livrer à la prostitution. De telles situations restent encore exceptionnelles, car la plupart des jeunes travailleurs venant en ville gardent toujours des relations avec leurs parents. Leur séjour loin de leur famille peut être vécu comme une expatriation temporaire et non comme un déracinement de leur région d'origine. Ainsi, ceux qui arrivent à aider leur famille et à économiser rentrent au milieu des leurs, à l'âge de vingt, vingt-cinq ans, pour fonder un foyer. Et ceux qui arrivent à s'acheter quelques têtes de bétail¹, des terrains et des rizières à exploiter sont ceux qui ont le mieux réussi leur vie. Ils seront estimés par leur famille.

¹ Le zébu, en tant qu'élément majeur dans l'épargne familiale, est investi également d'une valeur symbolique. Il est l'animal sacrificiel par excellence dans les cérémonies traditionnelles et représente également la force et la virilité.

L'enfant au travail, devant les problèmes économiques de ses aînés, assume donc très tôt sa responsabilité comme membre actif de sa maisonnée. Sans attendre les vieux jours de ses parents, l'adolescent se trouve obligé de soulager les difficultés de sa famille par le fruit de son labeur. Jeune, il se comporte comme un véritable adulte, surtout quand il s'agit de venir en aide à ses parents et à ses jeunes collatéraux. Mais qu'adviendra-t-il de ces enfants quand ils entreront vraiment dans la vie adulte? Quel épanouissement trouveront-ils, s'il restent toujours des travailleurs sans qualification? Et si par miracle ils reçoivent un apprentissage, pourront-ils un jour mettre à profit leur formation? Le retour à la terre pour l'élevage et l'agriculture restera-t-il une solution?

Le travail des enfants, une nécessité vitale ; pas encore un système d'exploitation spécifique

Pour parvenir à simplement survivre, nombreuses sont les familles qui n'ont plus d'autres choix que de faire en sorte que leurs enfants contribuent au revenu familial ou, sinon, qu'ils subviennent par eux-mêmes à leur propre subsistance : l'ampleur et la rapidité de la dégradation des conditions de vie de la masse de la population entraîne bien entendu une aggravation parallèle des conditions de travail et du marché du travail.

Aussi n'est-il pas étonnant que nombre d'observateurs de passage aient été frappés par la situation extrême de certains de ces enfants, gamins faisant la mendicité, à partir de trois-quatre ans, nuée de gosses se disputant le privilège de porter votre cabas ou de garder votre voiture, enfants hauts comme trois pommes et portant sur la tête des piles de briques, ou cassant des cailloux à longueur de journées sur des chantiers de construction, sans parler du spectacle difficile à soutenir de ces enfants qui fouillent poubelles et détritus et se nourrissent ainsi, sur place, de déchets innommables, que leur disputent parfois des adultes.

Pour autant, lorsqu'on analyse plus profondément la question, on est frappé, au contraire, par le fait que, malgré l'ampleur véritablement catastrophique de la situation économique et la rapidité avec laquelle celle-ci s'est dégradée, le travail des enfants ne soit pas pire encore; c'est-à-dire développé au point de n'être plus spontané — ce qu'il est encore plus ou moins — mais devenu organisé, rationalisé, pris en main par des adultes: profitant du réel besoin de numéraires de ces enfants, on s'attendrait à une exploitation économique maximisée de leur force de travail.

Cette analyse risque de heurter: à juste titre choqués par la situation dramatique dans laquelle vivent ces enfants, qui sont en tout état de cause obligés de travailler au lieu d'être scolarisés et de soutenir leur famille au lieu d'être soutenus par elles, notre devoir d'observateurs est bien entendu de dénoncer ce scandale de la conscience. On pourrait démonter, ici comme ailleurs, les mécanismes dont on connaît (Meillassoux, 1993: 69-70) le rôle explicatif central, et s'en satisfaire. Au contraire, apporter des nuances dans l'analyse de la situation dénoncée risque de paraître cautionner celle-ci. Il convient donc de s'expliquer clairement:

- Le type de travail auquel s'adonnent le plus souvent les enfants est — on l'a vu — le placement dans des familles comme aide domestique. Mais ce que nous avons voulu souligner fortement, c'est qu'il n'existait pas encore, au moment où nous avons fait notre enquête, de réseau organisé de recrutement qui se donnerait pour activité économique de jouer de ce « marché » pour réaliser ses propres bénéfices. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas des gens qui profitent de la situation, qui profitent du rapport de forces en leur faveur pour abuser de la situation (c'est ainsi que l'une des responsables d'une ONG, « Sentinelles », qui se donne pour but la réinsertion des enfants incarcérés, explique que les prisons sont surpeuplées de « petites bonnes », dénoncées pour vols, mais dont la plupart n'auraient pas pu survivre sans « voler » de la nourriture à leurs patrons; et il existe des gens qui, ayant plusieurs fois servi d'intermédiaires entre parents et employeurs, deviennent connus et peuvent alors demander un pourcentage sur la transaction). Mais en aucune façon ils n'en font un métier, ni ne contribuent ainsi à maintenir et durcir le système, comme c'est le cas dans certains pays à situation économique comparable.
- De la même façon, on trouve de nombreux enfants qui gagnent leur vie comme mendiants, mais pas — à notre connaissance — de racket des mendiants; et si des parents — selon la même responsable de « Sentinelle » — refusent que leur enfants handicapés soient appareillés gratuitement parce que, mendiants handicapés, ils rapportent plus, on n'a toujours pas vu de cas de mutilations volontaires; on trouve des enfants employés comme aides, en général par leurs parents qui ne pourraient pas s'en sortir autrement, mais ils sont payés à un tarif « normal », celui que toucherait un adulte effectuant la même tâche (par contre, ils effectuent éternellement le même travail élémentaire, il n'y a nul apprentissage et, si leur situation est enviée — ils ont un travail et un revenu est assuré —, leur avenir reste toujours aussi incertain; le nouveau responsable du BIT à Madagascar, à juste titre nous semble-t-il, posait devant nous le problème en ces termes: il ne s'agit pas d'éradiquer le travail des enfants, mais de faire en sorte qu'il soit compatible avec leur âge, physique et mental, et qu'il soit formateur.
- Enfin, dernier exemple, on trouve des mineures prostituées, mais pas, à proprement parler, de prostitution enfantine (à moins de désigner ainsi une gamine qui comme nous l'a rapporté ce volontaire de Médecins sans frontière accepte, sans se faire

payer, de coucher, pour pouvoir dormir gratuitement; car, nous l'avons dit, les enfants les plus défavorisés payent pour pouvoir dormir). Une seule ONG, ASA, nous a parlé de proxénètes, mais rien ne nous permet de supposer qu'il existe un grand proxénétisme organisé, ou un quelconque réseau de prostitution de mineur(e)s destiné(e)s au tourisme sexuel.

Très relativement, par comparaison au pire que l'on connaît ailleurs et auquel on pourrait s'attendre ici aussi, cette situation reste privilégiée: peut-elle durer? Ou s'achemine-t-on inexorablement vers les modèles qui se développent dans les pays du tiersmonde où l'industrialisation est plus développée, le capitalisme mieux enraciné? Ils y ont développé une logique marchande qui, dans une situation de tension économique durable, tend à prendre toujours plus systématiquement le pas sur ce devoir de protection que toute société, sans doute, éprouve vis-à-vis de ses enfants, mais qui semble encore, à Madagascar, pouvoir être prédominant.

Le problème se pose d'autant plus qu'on a vu comment la nécessité économique était déjà parvenue, en ville, à transformer la mentalité malgache, à transformer l'image qu'elle porte sur l'enfant. Celle-ci reste, sur l'ensemble de la Grande Ile, encore suffisamment valorisée pour que la tentation d'exploiter la main-d'œuvre enfantine, nombreuse et sans défense, ne se soit pas encore propagée. Mais que l'idée de faire payer ses enfants pour qu'ils aient le droit de dormir au foyer existe déjà dans les milieux les plus touchés par la crise montre assez qu'aucune barrière idéologique ne résiste éternellement, confrontée à l'épreuve d'une réalité qui est devenue par trop incompatible avec elle.

Pour le moment, la tentation d'une exploitation rationnelle de cette source potentielle de revenu ne prend encore que la forme de fantasmes: on parle de vol d'enfants pour en vendre les organes à des hôpitaux privés français, de réseaux étrangers organisés dans l'achat d'enfants à destination de parents en mal d'adoption, de tourisme sexuel enfantin, via Nossy-be, au profit de riches Réunionnais, etc.

Notons que, dans chacune des ces rumeurs, ce sont des étrangers qui sont impliqués. Ce sont souvent eux, également, qui les colportent. Est-ce à dire que c'est d'eux seulement que viendra le danger? Il est, hélas, bien évident que non.

L'avenir des enfants malgaches n'est pas plus protégé que celui des autres enfants exploités du tiers-monde. Mais il nous paraît important de souligner ceci : l'aggravation de la misère entraîne, bien sûr, et à travers le monde entier, une aggravation des conditions de vie et de travail, qui tendent à réclamer la mise à contribution de toutes les capacités, y compris celle des enfants; mais la crise économique, quelle que soit son ampleur, ne suffit pas par elle-même, par on ne sait quelle rationalité interne de

l'« Économie », à entraîner une exploitation du travail des enfants qui serait différente de celle des adultes. Ce n'est pas une « rationalité économique » qui est en cause, mais ce sont les effets pervers de la logique du marché (ou du profit, ce qui revient au même), qui se développent d'autant plus que cette logique saura supplanter tout autre raisonnement et s'imposer à toute autre volonté — comme elle semble y parvenir lorsque les intérêts vitaux du capitalisme sont en jeu.

Tel n'est pas le cas pour Madagascar, qui ne présente guère d'intérêt particulier pour le capitalisme international. Du même coup, on s'aperçoit que, lorsque la logique du marché n'est pas totalement dominante dans la représentation collective d'une formation sociale, ni dans la pratique quotidienne de ses membres, la prétendue « fatalité » disparaît : comme ailleurs, le statut de mineurs prédispose les enfants malgaches à être soumis à des rapports de domination qui s'ajoutent aux rapports de production — et d'exploitation — liant les travailleurs des classes dominées à leurs employeurs. Mais c'est la logique du marché seule qui contraint les employeurs à en profiter. La suppression du travail des enfants n'est donc pas économiquement impossible : mais il y faut un autre ordre économique mondial.

Références bibliographiques

- CAMACHO, M., 1986 Les poubelles de la survie la décharge municipale de Tananarive, L'Harmattan, Villes et entreprises, Paris, 208 p.
 CHASTELAND, J.C., VÉRON, J., BARBIÉRI, M., eds., Politiques de développement et
- croissance démographique rapide en Afrique, Paris, PUF / INED / CEPED, Congrès et
- colloques n°13, 314 p.—
 MEILLASSOUX, C., 1993 Troubles de croissance: la perspective d'un anthropologue, in Chasteland et alii, op. cit.
- RAHARIJAONA, H., 1993 « Rapport sur-l'application de la convention relative aux droits de l'enfant à Madagascar», UNICEF / Ministère de la population (Comité de suivi de l'application de la convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant à Madagascar), Antananarivo, 127 p. multigr.
- RAHARINARIVONIRINA, A., 1992 « Étude sur la législation en matière de protection
- de l'enfant à Madagascar », Antananarivo, 40 p. multigr. RATSIMBAZAFY, E., 1990 « Rapport sur les enquêtes entreprises à Antananarivo, Antsirabe, Fianarantsoa, Moramanga », Antananarivo, Ministère de la population, de la condition sociale, de la jeunesse et des sports / UNICEF, Projet Services urbains de base pour la protection des enfants en situation difficile, Antananarivo, 37 p. multigr.
- RAVOLOLOMANGA, B., 1992 Être femme et mère à Madagascar Tanala d'Ifana-
- diana, Paris, l'Harmattan, 237 p.

 SENTENAC, E., 1991 « Enfants des rues », Antananarivo, 49 p. multigr. (consultable à Médecins Sans Frontières)

 SCHLEMMER, B., 1995 Crise et recomposition des identités à Madagascar, Revue
- Tiers Monde, t. XXXVI, n°141, janvier-mars, 129-144. UNICEF / République de Madagascar, 1993 « Analyse de la situation des enfants et des femmes à Madagascar », Antananarivo (document de travail), 217 p. multigr.

그 생물이 되는 것이 없는 이 나는 사람들이 되었다. 그 얼마를 하게 들고 있다. 그는 사람들이 되고 있는 것이다.
그는 사람들에 가는 사람들이 가는 사람들이 가지를 가는 얼마를 가장 되었다. 그는 사람들이 되었다.
그는 그는 그는 그를 가장 하는 것이 되었다. 그 그 그 사람들은 그 가장 그를 받는 것이 되었다. 그 살아 없는 그를 다 하다.
그는 사람들은 사람들은 사람들은 사람들이 되는 것이 하면 하는 것이 되었다. 나는 사람들은 사람들은 사람들이 되었다.
人名格尔克 化二氯基酚 化二氯基化二氯基化二氯酚二氯酚甲基酚基化 化二氯化氯化氯 医电影 电电影 电电影 医虫科
그 그 사람들은 살아왔다. 그 사람들은 이번 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들이 되었다.
그들이 속에게 그 뒤돌아도 그렇지 않는데 하는데 모든 그들은 그 때문에 다른다.
그 회사회 하는 사람들은 그는 경우를 가장 하는 사람들이 되는 것이 되었다면 하는 것이 되었다.
그런 문학 사람들은 그들은 사람들은 가장 되었다. 그는 사람들은 사람들은 사람들이 되었다. 그는 사람들이 없는 사람들이 되었다.
그렇게 되는 후 그는 다음 전 속으로 하고, 회사가 되었습니다. 그 생활들이 불렀다고 있다고 한 후 모든 사람들은 다른 사람
그는 그 그는 그리고 있다는 그림을 위하다고 있는 그렇게 그렇게 나를 맞았다. 하는 그리고 가는 그리고 하는 것
그런 사람이 당한 그들이 살아가 하는 이 이렇게 되었다. 하는 것이 되었다는 이 이렇게 되었다고 있습니다.
그는 그는 그는 사람들이 되었다. 회원 전문에 사용하는 사회를 받아 보고 있는 생각하다면 생활을 받아 있다. 그는 사람들이
민준이들은 물속회 가격 등 모든 아이는 그리자 불러 가장 하다. 아이들 이 등에는 그리고 있다.
그리가 사용하다 오늘 바람이에 나를 가지 못하는 이 사람들이 되었다. 그 하는 이 사람들이 다른 얼마가 있는데 그리고 있다.
그 사는 그림은 회전에 되는 그는 그게 되는 나는 바람들이 가 중하다고 함께 흔들어 나는 데 얼마나 다른
그렇게 하는 것이 아니는 얼마나 아니는 이렇게 하지만 하고 있다. 그는 이번 사람들은 사람들이 되었다.
그는 하는 사람들은 경제 가장 그는 사람들이 가지 하게 되었다면 가장 그 장에게 하는 일하다는 사람들이 되었다.
그 사람들은 사람들이 가장 하는 것이 되는 것이 되었다. 그런 그는 그를 가장 하는 것이 되었다.
그는 장마는 그는 사람들이 되는 사람들이 가장 이 전문에 가는 사람들이 가려왔다. 그는 가격적으로 다른 사람들이 되는 것이다.
그는 사람들은 사람들은 사람들이 가장 되는 사람들이 되었다. 그는 사람들은 사람들이 되었다.

CONCLUSION GÉNÉRALE

par Claude Meillassoux

Ce ne sont pas tous les enfants qui sont exploités. L'exploitation du travail des enfants renvoie à une classe sociale, où qu'elle soit, sur laquelle se concentrent tous les maux du siècle : malnutrition, endémies, analphabétisme, drogue, délinquance, accidents et même les cataclysmes naturels ou industriels. La très grande majorité des enfants exploités se trouve dans les régions économiquement dominées et, partout, parmi les couches sociales les plus démunies. De telle sorte que le travail précoce contribue à perpétuer l'existence d'un sous-prolétariat illettré, surexploité, prolifique et générateur de délinquance. Il alimente et renouvelle une abondante réserve de main-d'œuvre déqualifiée, besogneuse, instable et ignorante de ses droits, donc bon marché et facilement exploitable. Dans le cadre d'un système de concurrence déréglée, l'exploitation des enfants génère donc quelques profits immédiats. Pour les populations qui en subissent les conséquences, son coût social est prohibitif. Son coût moral est incalculable.

La famille employée contre elle-même

À partir de la dépendance économique et politique dans laquelle sont placés délibérément les pays du Sud, et en raison de la misère croissante qui l'accompagne¹, s'engrène une mécanique socio-économique qui mène à la dégradation familiale et à l'exploitation des enfants:

Comme le résume Usha Ramanathan, « la pauvreté est entretenue par le manque d'attention accordée aux salaires de la population adulte ». Plus les revenus du chef de famille sont bas, plus il faut de salaires dans les ménages pour survivre. Toutefois, ce simple calcul est déjoué par la dialectique de l'économie de marché: la nécessité, pour les familles, de multiplier les sources de revenu en mettant davantage de ses membres au travail contribue au chômage des adultes masculins, puis féminins.

Voir la présentation de la lère partie : « Économie et travail des enfants ».

Les trop bas salaires des pères de famille contraignent épouses et enfants à rechercher un emploi rémunérateur. Mais cette offre supplémentaire sur le marché du travail contribue à faire baisser davantage les salaires, donc à favoriser la main-d'œuvre la moins coûteuse. Les femmes étant réputées dépendre matériellement de l'époux (selon un modèle culturel ancien), les employeurs ont toujours considéré la rémunération du travail féminin, et plus encore enfantin, comme un appoint s'ajoutant aux revenus du chef de famille. Selon cette conception, le salaire des femmes et des enfants est toujours plus bas que celui des hommes adultes. La constitution de catégories de travailleurs réputées inférieures par nature, donc meilleur marché (ici en raison du sexe et de l'âge, comme ailleurs en raison de l'origine nationale, de la couleur de peau, etc.) conduit, partout où cela est praticable, à une substitution tendancielle des catégories les moins chères aux autres, donc à une baisse générale de la moyenne des salaires. Ainsi apparaissent trois catégories de main-d'œuvre concurrentes au sein même de la famille — les hommes adultes, les femmes et les enfants. Dans nombre d'emplois, la main-d'œuvre féminine, meilleur marché, est préférée à la masculine. De même, la main-d'œuvre enfantine, payée dix fois moins cher parfois, sera préférée à celle des adultes, hommes ou femmes.

À ce point, la solidarité familiale se retourne contre elle-même. L'emploi de la femme ou des enfants, conventionnellement moins bien rémunérés, au lieu d'augmenter le revenu familial, contribue à l'exclusion du chef de famille.

L'extension de l'emploi des enfants obéit à la logique de la concurrence entre entrepreneurs, qui se contraignent les uns les autres à user de la main-d'œuvre la moins chère. De fil en aiguille, nombre d'enfants se trouvent en position d'être les seules ressources des familles. Dans beaucoup d'entreprises ou d'activités, les enfants employés ne complètent pas l'emploi des adultes. Ils le remplacent. Parfois, ils composent la totalité des effectifs.

Pour la famille qui fournit cette main-d'œuvre, plus les enfants sont employés jeunes, moins ils coûtent à leurs parents. L'enfant mis au travail passe sans transition de la situation d'improductif à celle de pourvoyeur. En outre, tandis que le chômage des adultes oblige les enfants à travailler davantage pour gagner plus, les employeurs ont intérêt à allonger le plus possible la durée du travail de ces travailleurs bon marché! Pour les familles, la substitution croissante d'enfants aux adultes rend impératif d'avoir une nombreuse progéniture afin de multiplier les chances de se procurer un revenu. L'emploi des enfants, de ce fait, peut encou-

¹ Rosilene Alvim note qu'au Brésil, en 1932, un rapport officiel expliquait : « la durée du travail des mineurs, antérieurement de 5 heures, passe à 8 heures (...) en raison des besoins économiques des familles pauvres ».

rager une démographie « galopante », adaptée à ce type de marché du travail. La forte natalité des sociétés paysannes (associées aux aléas de la production vivrière), qui aurait dû s'atténuer dans la perspective d'une amélioration du niveau de vie, peut être relancée par ces nouvelles circonstances¹. Dans les sociétés en expansion démographique, en effet, les tranches d'âge les plus jeunes sont aussi les plus nombreuses et celles qui se renouvellent le plus vite. Les enfants constituent un bassin de main-d'œuvre à rotation rapide, souple, facilement disponible et qui convient bien aux tâches de faible qualification. Les enfants, par leur nombre élevé et leur renouvellement à court terme, deviennent si bon marché qu'ils sont jetables, sinon destructibles à merci².

Perversion et décomposition familiale

Dans la famille domestique traditionnelle, autrefois tournée vers l'auto-susbsistance, « tout enfant est celui du groupe, et nonpas seulement du couple géniteur » (Mbaye). Sa socialisation se fait au sein d'un ensemble parental élargi aux branches paternelles et maternelles. Les enfants sont dans une « situation d'indivisibilité sociale » (Alvim). Ils sont encouragés à participer, selon leurs moyens, aux tâches qui sont à leur portée. Ils apprennent, par observation et imitation, les tâches qu'accomplissent les adultes autour d'eux. Adolescents, ils participent à des travaux collectifs où joue l'émulation et qui les engagent dans des efforts physiques intensifs mais gratifiants, contribuant positivement à la production. Le mode de redistribution viager et différé du produit social entre générations productives et non productives, même si, rigoureusement, il n'est pas égalitaire, ne se prête pas à l'exploitation systématique d'une classe d'individus en général, ni des enfants en particulier. Voir une continuité entre le travail des enfants dans la communauté domestique et dans la paysannerie marchande ou les familles urbaines prolétarisées, c'est faire abstraction de tout ce qui contribue, dans la première, à la « civilisation » et à la culture de l'individu, et qui disparaît dans les secondes. Dans le milieu rural et domestique, la préoccupation majeure des familles est de donner à leur descendants une formation et les moyens qui les qualifient pour assumer, outre des tâches économiques immédiates, les obligations morales associées à la reproduction du groupe. La transmission, l'acquisition et la pratique des savoirs et des arts constitutifs de la personnalité sociale, occupent une part importante du

¹ Meillassoux, C., 1991 - La leçon de Malthus: le contrôle démographique par la faim, in Gendreau, F., Meillassoux, C., Schlemmer, B., Verlet, M., eds, Les spectres de Malthus, Paris, EDI-ORSTOM- CEPED, pp. 15-32.

² Meillassoux, C., 1993 - Troubles de croissance, in Chasteland, J.C., Véron, J., Barbiéri, M., eds, Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique, Paris, INED, pp. 61-80.

temps. « Le travail des enfants au sein de la famille permettait leur reproduction en tant qu'enfants » (Alvim).

Cette forme d'organisation familiale, cependant, n'est pas qu'harmonieuse. Elle est aussi fondée sur une conception de l'autorité des aînés qui peut servir d'encadrement à l'exploitation des plus jeunes lorsque la famille est engagée dans la production de denrées commercialisables (Nieuwenhuys, Amin). Jusque dans cette paysannerie marchande, la famille reste souvent encore la seule institution susceptible d'offrir une sécurité matérielle à ses membres et, en concurrence avec l'école, un cadre d'éducation morale à ses enfants (Tran Kiem). Mais l'introduction des cultures commerciales dans les campagnes contribue de plus en plus à en modifier les normes. La famille ne demeure un lieu de protection des droits individuels que si elle est assez nombreuse pour que chacun de ses membres puisse recourir à un arbitrage entre plusieurs parents. Les familles réduites au ménage sont des lieux clos, plus propices aux sévices envers les enfants, à moins qu'elles ne s'intègrent dans un voisinage urbain qui reconstitue un milieu possible d'arbitrage².

Bien que la famille soit la seule institution par laquelle se crée et se forme la force de travail, et bien que cette force de travail soit soumise, comme une marchandise, aux « lois du marché », la famille n'est pas reconnue comme une entreprise et les rapports familiaux ne sont pas des rapports salariaux. À la différence de l'entreprise, les parents sont liés entre eux par des rapports viagerset gratuits de solidarité et non par contrat. On ne paie pas de salaire à ses enfants, on en assume les besoins et on en attend aide et assistance³. La famille entretient des improductifs, les enfants et lesvieillards. Elle ne peut « licencier » ceux qui la composent selon leur rendement ou selon la conjoncture. À la différence d'un chef d'entreprise qui recrute sur le marché des travailleurs « tout-faits » qu'il ne paie que pour le travail accompli, le chef de famille emploie la progéniture familiale formée et nourrie en son sein depuis l'enfance, ou des épouses « dotées » qui restent et travaillent à demeure. Enfin, la famille ne bénéficie qu'exceptionnellement de la législation commerciale qui régente les entreprises.

La solidarité familiale, à cette échelle, contribue aussi à une péréquation des revenus entreses membres citadins et ruraux, comme dans n'importe quel système d'assurance, mais à une petite échelle qui la rend vulnérable. Si la branche rurale dispose d'une terre à cultiver, elle offre un lieu de repli pour les citadins sans ressources. En période d'emploi urbain, elle reçoit une part du numéraire gagné grâce aux activités salariées de ses membres citadins.

C'est dans ces voisinages que se pratiquent aussi des transferts de parenté; cf. Fonseca, C., 1985 - Valeur marchande, amour maternel et survie: aspects de la circulation des enfants dans un bidonville brésilien, Annales ESC, 5 (Cité par Cadoret, A., 1995, Parenté plurielle; Paris, L'Harmattan, p.10).

Les exceptions existent : travail salarié d'enfants pour le compte de leur père (Temgoua), enfants obligés de payer pour dormir chez leurs parents (Ravololomanga). Elles indiquent assez à quelles extrémités conduit la dégradation du lien social que délite un contexte économique devenu trop dur.

L'accès aux crédits, permettant de s'équiper en outillage productif. lui est plus difficile. La main-d'œuvre familiale est, pour toute ces raisons, moins productive et plus « coûteuse », en termes réels, que la main-d'œuvre qu'emploient les entreprises. La famille paysanne marchande est, de ce fait et malgré les apparences, souvent moins concurrentielle qu'une entreprise commerciale, donc astreinte à plus d'efforts et de tensions. L'analyse que fait Olga Nieuwenhuys porte sur cette paysannerie marchande dont les familles essayent de « satisfaire la demande du marché et de survivre à un capitalisme en expansion ». Il s'agit donc de familles taraudées par les exigences de l'économie de marché, c'est-à-dire soumises, dans des conditions économiques variables, à la « rationalité du travail bon marché propre à l'économie contemporaine des pays en développement » (Nieuwenhuys). « Ce n'est pas l'abus de l'autorité paternelle qui a créé l'exploitation de l'enfance, c'est tout au contraire l'exploitation capitaliste qui a fait dégénérer cette autorité en abus¹ ». On ne peut pas analyser de la même manière la société domestique d'auto-subsistance et la paysannerie marchande. J'ai essayé de montrer ailleurs² comment le secteur marchand s'alimente en denrées et en force de travail bon marché, en maintenant l'économie domestique à l'écart des investissements; une situation qui retentit négativement sur tous ceux qui travaillent en son sein. Toutefois, la condition que décrit Olga Nieuwenhuys paraît moins contraignante que dans une entreprise salariale, puisque les jeunes filles dont elle parle ont réussi à se dégager de la contrainte de leur employeur familial pour aller travailler au loin.

La manière dont est traitée la main-d'œuvre familiale dépend donc de la conjoncture et du prix des denrées sur le marché. Le lien familial peut aussi bien tempérer l'exploitation des enfants, comme c'est encore le cas à Madagascar (Ravololomanga), que l'aggraver. Marie Anderfuhren estime que « le travail exigé à la campagne dans le cadre de l'unité familiale est pire que celui de servante en ville ». Le développement de l'agriculture marchande a provoqué au Nord-Togo, par exemple, la désertion des écoles pour grossir la main-d'œuvre familiale sur les plantations. Mais, selon Marie-France Lange, l'exploitation des enfants par leur famille n'y est pas partout patente, car les enfants, bien qu'entretenus par elle, reçoivent aussi parfois des gratifications matérielles.

La prolétarisation des familles d'origine rurale se fait plus ou moins brutalement. Faute de ressources agricoles d'exportation, les familles ne peuvent accéder au numéraire qu'en vendant leur force de travail. C'est le cas par exemple de ces familles rurales guatémaltèques qui louent leur travail sur les plantations de café

¹ Marx, K., 1867/1965 - Le Capital, Gallimard, La Pléiade, Économie 1: 994).

² Meillassoux, C., 1975 - Femmes, greniers et capitaux, Maspero, Paris, 254 p. (nouvelle édition : L'Harmattan, Paris 1992).

(Suremain). Seuls les parents sont rémunérés, bien qu'ils se fassent aider par leurs enfants. La concurrence latente de l'enfant vis-à-vis de ses parents est conjurée par le refus unanime de toutes les parties, patrons, parents et enfants eux-mêmes, de reconnaître le travail de ceux-ci et de le rémunérer.

Dans les bourgs ruraux, et même parfois dans les villes, beaucoup de familles d'origine rurale (50 % à Korhogo — Côte d'Ivoire — selon Pascal Labazée) essayent de conserver un accès aux terres voisines pour cultiver quelques subsistances et reculer le moment de leur prolétarisation totale. La commercialisation d'une partie de ces mini-récoltes participe à ce que Pascal Labazée appelle des pluri-activités familiales, qui mobilisent les enfants que se disputent les aînés.

Lorsqu'elles sont détachées de la terre et qu'elles ne disposent plus d'aucun moyen de production, les familles urbaines et prolétarisées, vite réduites à la dimension du ménage, s'effacent en tant que cellules de solidarité et lieux de formation de la personne civile. Insérées sans autre recours dans l'économie de marché, elles doivent s'y procurer toutes les nécessités de la vie et acquérir le numéraire qui en permet l'accès. Elles subissent les hausses des biens de consommation, l'inflation, les dépressions, le chômage et les taxes. Plus elles sont soumises au « marché du travail », plus elles sont contraintes de s'y adapter en renonçant à leurs fonctions strictement « familiales » et en réorganisant leur existence à court terme dans la perspective de s'y insérer comme productrices de la seule marchandise dont elles disposent : la force de travail.

Ces familles mutilées, pour être « rentables », ne doivent plus compter en leur sein que des individus productifs. Les vieillards, devenus économiquement inaptes, sont trop coûteux pour être entretenus par la société, et meurent précocement. Leur fonction de transmission des valeurs sociales et civilisatrices s'éteint. Dans les familles les plus appauvries, devenues incapables de nourrir les nouveaux-nés cinq ou six ans, avant qu'ils ne deviennent « rentables », l'infanticide se répand¹. Bientôt l'existence du père est à son tour menacée. « L'érosion de la position de l'homme (...) est un moment critique actuel », observe justement Martin Verlet. Lorsqu'il travaille, l'homme est exposé à des travaux dangereux ou invalidants. Malade ou chômeur, l'homme devient un parasite dont la présence dans la famille cesse d'être souhaitée. Beaucoup s'exilent pendant plusieurs années à la recherche d'emplois lointains et moins mal rétribués. Ils ne reviennent pas toujours. La notion de « père », associée à la provende et donc à

L'accroissement de la mortalité par la misère, loin de résoudre le problème de la surpopulation, l'aggrave cependant, car la dénutrition s'accompagne aussi, et en proportion, de l'invalidation physique et mentale d'enfants qui deviendront une charge pour leur génération et les suivantes.

l'autorité, disparaît avec le chômage de l'homme, souvent amené à devoir abandonner le foyer. La disparition du père se banalise dans ces milieux (Verlet) et avec elle les prémisses de l'abandon des enfants. La femme mariée perd sa fonction sociale d'épouse (assurer la perpétuation du groupe familial) et tend à devenir un agent strictement économique d'engendrement et d'entretien — à un rythme accéléré permettant leur remplacement rapide — de petits travailleurs exploitables. En raison de la faillite et de la disparition des hommes, les ménages monoparentaux se multiplient. La femme, même en assumant à la fois, de plus en plus durement, les tâches domestiques de reproduction et économiques de production, ne conserve sa position de « mère » qu'au prix d'un harassement qui lui interdit d'exercer sa fonction d'éducatrice.

Les enfants soumis à des travaux intenses et prolongés s'usent vite. Ils ne sont plus porteurs d'avenir, ni pour leur famille, ni pour eux-mêmes. Ils ne sont plus considérés comme une sécurité pour les vieux parents dans leurs vieux jours, mais comme une ressource immédiate pour leurs parents directs. Ils doivent être employés de plus en plus tôt. Vis-à-vis d'eux-mêmes, les enfants disposent rarement du temps ou de l'énergie qui leur permettraient de s'éduquer et de préparer leur avenir. « Les valeurs sociales liées au rôle et au droit de l'enfant disparaissent au profit de la pure rationalité économique » (Banpasirichote) et de l'immédiat. Ils sont « serviciables à merci » (Verlet).

Ainsi se révèle pour ce qu'elle est l'économie dite « de marché » : elle en vient à neutraliser les éléments les plus capables de travail, les hommes, puis les femmes adultes, au profit de la catégorie la plus fragile et la plus vulnérable. Et parce qu'elle privilégie le court terme, elle détruit tout ce qui est porteur d'avenir.

Que sont les « enfants » dans cette économie de marchandage, sinon une force de travail — ou, à défaut, des organes —, pauvres marchandises soumises aux lois matérielles de la concurrence immédiate, exposées à l'exploitation absolue des milieux les moins scrupuleux, sinon les plus crapuleux (M. Bonnet)?

Lia Fukui, s'appuyant sur Pires (1988), soutient que « le travail des enfants n'est pas intrinsèque au capitalisme, mais le résultat de formes concrètes déterminées, assumées par ce mode de production ». Le contexte fait comprendre, pourtant, que si le travail des enfants n'est pastechniquement « nécessaire » à l'industrie (malgré ce qu'en disent souvent les employeurs), il s'inscrit économiquement dans la logique de la concurrence que suscite le capitalisme. Faute d'être bridée par une législation adéquate, la libre concurrence capitaliste propage le travail des enfants. Sous prétexte de la concurrence des pays sous-développés, une directive de la Communauté européenne autorise, depuis 1994, le travail des enfants à partir de 13 ans, « dans le cadre d'un système de formation en alternance », déjà appliqué en France (Garet). Il est autorisé à partir de 10 ans en Grande Bretagne, dans l'agriculture, pour les enfants accompagnés de leurs parents : « L'existence de forces économiques qui traitent les enfants comme une source de travail bon marché est claire » (Hobbs).

Le coût social du travail des enfants

Aujourd'hui, les agences monétaristes prétendent que le travail des enfants n'est pas leur affaire et qu'il relève des institutions spécialisées, mais que sa suppression, néanmoins, risquerait de ruiner les pays sous-développés. Mais en fait, comme le remarque Chantana Banpasirichote, le coût social (et économique) du travail des enfants ne fait pas l'objet d'attention. On peut en subodorer l'importance par ce qui précède: la décomposition familiale, l'invalidation physique, intellectuelle et morale de millions d'enfants, la croissance de la délinquance juvénile, et l'obsolescence de l'équipement productif qu'a suscité leur emploi. Surtout, plus que le retard dans l'éducation de la jeunesse, c'est la perspective écrasante et onéreuse d'une prochaine génération d'adultes incultes et sanitairement affaiblie qui pèsera au moins pendant vingt ans l. Les sociétés qui recourent au travail des enfants en prétendant contribuer à la richesse du pays, le vident en fait de sa substance.

L'un des effets les plus graves qui s'inscrit au passif du travail des enfants est lié à l'éducation. Comme le montre le rappel historique de Rosilene Alvim, les mêmes discours soulignant le caractère formateur du travail enfantin ne cessent d'être répétés par les employeurs et d'être réfutés par les faits depuis le début de l'industrialisation. Pour les industriels brésiliens de 1927 déjà. « le travail est la seule possibilité d'éducation pour les enfants des classes populaires ». Au Royaume-Uni, le relais est pris de nos jours (1993) par les pouvoirs publics : selon le ministre de la Santé de Sa Gracieuse Majesté, « le travail peut accorder aux enfants un sens accru de la responsabilité aussi bien qu'une expérience de la gestion de l'argent » (Hobbs). Des considérations morales ou civiques sont avancées, concernant les avantages de la mise au travail des enfants, soit pour ses vertus éducatives, soit comme moyen d'échapper à la délinquance juvénile, soit simplement parce qu'il vaut mieux que les enfants soient dans des usines ou des ateliers que dans la rue, quitte à tenter d'aménager leur temps d'éducation et de loisirs (Mathur, Taracena). La perspective éducative crée parfois une confusion entre l'apprentissage et le travail des enfants pour justifier l'un par l'autre (Alvim). Mais plusieurs communications décrivent et analysent le rôle que joue le détournement de l'apprentissage comme mode d'exploitation efficace et rentable des jeunes travailleurs².

Parlant du secteur informel et de ses effets sociaux, le directeur de la société de conseil CLA, de São Paulo, soulignait : « Le modèle actuel de production réduit l'emploi industriel. Le problème du chômage ne peut plus être résolu par la croissance. Mais le Brésil a un handicap supplémentaire : l'éducation. Même si l'on prend dès maintenant des mesures en faveur de l'éducation, il faudra vingt ans pour résoudre le problème » (Courrier International, 25-29.03.95).

² Je renvoie ici aux textes d'Alessandro Stella, Bernard Garet, Yves Marguerat, Ajab Amin, Michaël Lavalette, ainsi qu'à la présentation d'Alain-Morice.

Ce discours de justification du travail des enfants pénètre la classe ouvrière : « le travail fait partie de son identité sociale » (Alvim). Les enfants eux-mêmes expriment la volonté de « gagner du fric » observe Yacouba Yaro, et Marie Anderfuhren note comment les jeunes servantes de Recife ont « intériorisé l'image de la femme sans formation, migrante de surcroît, qui ne pourrait être que ce qu'elle est ». Comme le constate Martin Verlet, il s'agit d'une génération « qui a entièrement grandi sous ajustement structurel et qui n'a eu d'autre horizon que celui balisé et obscurci par les contraintes macro-économiques internationales ». Il est vrai aussi que l'expérience urbaine, la paye du travail en atelier, apparaissent à certains jeunes comme libératrices par rapport à des structures familiales durcies par le besoin. Mais faut-il que la culture se façonne en fonction des exigences du marché du travail et donne à croire que le travail des enfants est une donnée naturelle de l'existence ouvrière?

Contre cette dérive aliénante, les auteurs constatent unanimement « l'effet négatif du travail sur la fréquentation scolaire » (Iyidiker). Si « l'activité scolaire n'exclut pas l'enfant du monde du travail, celui-ci peut exclure les enfants de l'école » (Fukui). Marie Anderfuhren note le bas niveau de scolarité des jeunes servantes de Recife, mais aussi comment l'école représente pour elles un rare lieu de socialisation qui leur permet, entre autres, de comparer leur conditions de travail, et représente donc aussi un lieu de formation civique. Mais l'école, dans de nombreux cas, est perçue par les enfants et leurs parents comme un obstacle à l'activité rémunératrice (Alvim), une perte de temps, en particulier en raison des horaires inadaptés et de programmes inadéquats. Pour Diilali Sari, l'alternative entre l'enfant éduqué et l'enfant exploité se résume dramatiquement dans le slogan des manifestantes algériennes: « donnez-moi un enfant, j'en ferai un génie ou j'en ferai un monstre. »

Ce débat repose parfois, cependant, sur une confusion entre travail juvénile et exploitation des enfants. Indiscutablement, la participation des jeunes à la vie active a des vertus. Mais lorsque le travail de l'enfant a pour objectif premier le profit, cette participation est biaisée. Si l'enfant n'est pas considére comme porteur d'avenir pour ceux qui profitent directement ou indirectement de son travail, il est menacé de disparition précoce. L'exploitation de l'enfant relève de considérations lucratives qui sont non seulement contraires à son épanouissement, mais dangereuses pour son intégrité physique et intellectuelle. La communication décrivant la situation dans les mines artisanales de Colombie dresse le tableau sanitaire suivant : « La santé des travailleurs de ces régions est marquée par la présence de parasites, les carences nutritionnelles en calories et en protéines, l'anémie, l'avitaminose, et des dents abîmées. Le travail à l'intérieur des mines provoque des maladies

infectieuses: pharyngites, amygdalite, sinusite, grippe, maladies pulmonaires et silicose. Les maladies de la peau et les traumatismes des mains et du visage sont permanentes. Les déformations des os sont fréquentes après quelques années de travail. » (Céspedes).

Il reste que le travail des enfants n'est pas une nécessité de l'économie qui peut — et qui devrait — fonctionner par le travail des adultes. En se substituant à celui-ci, le travail des enfants contribue, comme nous l'avons vu, au chômage des parents, à la décomposition de la famille et à l'aggravation du coût social supporté par la société. L'aménagement de cette situation doit être considéré dans sa dimension globale.

La question qui reste posée et qui semble à la base du problème est soulevée par l'incongruité de l'emploi des enfants. Comment des êtres physiquement faibles, sans expérience, réputés turbulents et inattentifs, d'entendement encore limité, sont-ils susceptibles d'être préférés comme travailleurs à des adultes compétents et responsables¹? Comment ce type main-d'œuvre en vientelle à être préférée dans des économies où le défaut de productivité du travail est l'entrave majeure au développement? Dans tous les cas, il n'y a aucun emploi occupé par un enfant qui ne pourrait l'être par un adulte, contrairement à ce que soutiennent généralement les employeurs.

Cet extraordinaire paradoxe découle d'un autre : le bien-être des individus n'est pas la finalité première de l'économie. Ce sont à l'inverse les êtres humains qui ont à s'adapter à la conjoncture de l'économie concurrentielle et sont façonnés, sinon broyés, entre les coûts et les prix du marché.

Dans cette perspective, les carences de la main-d'œuvre enfantine deviennent des vertus. Ensemble, elles justifient le faible prix de cette main-d'œuvre. Séparément, chacune présente des avantages sur le plan social: la faiblesse musculaire rend les enfants faciles à dominer physiquement; l'inexpérience les prive de répondant professionnel; leur indiscipline les expose à un terrorisme fait de sanctions permanentes; leur candeur les empêche de bien juger de leur condition, de résister aux abus ou d'y opposer une action organisée. En outre, l'éducation familiale les a préparés au respect des aînés contre lesquelles toute rébellion est impie. L'autorité de l'adulte est acceptée comme naturelle. Le patron ou la maîtresse qui les dirige et les fustige s'inscrit dans cette continuité dévoyée de la discipline familiale. Le paternalisme sous toutes ses formes, mêmes les plus perverses, s'impose (Morice). « Ce n'est pas principalement l'exploitation — que l'enfant subit comme le travailleur adulte — qui devrait être le point focal dans

¹ La discussion est abordée par Michaël Lavalette.

l'analyse du travail de l'enfant, c'est l'asservissement », écrit Michel Bonnet. La somme de toutes ces « qualités » accorde au patron d'autres bénéfices et agréments, dont ceux de faire travailler l'enfant de plus longues heures, de l'affecter à une multitude de tâches ou d'en abuser sexuellement (Verlet). Beaucoup de contributions insistent : les enfants sont « serviciables à merci ».

Mais ces traits enfantins, si avantageux pour l'employeur, ne sont pas durables. Ils disparaissent avec l'âge. Si l'enfant n'est pas gardé dans son emploi dès que, plus musclé et plus conscient, il atteint l'adolescence, c'est parce qu'on l'employait en tant qu'enfant et non en tant que personne; c'est parce qu'il a été remplacé par un autre enfant également soumis. La main-d'œuvre enfantine se reproduit comme telle, sans enchaînement nécessaire vers l'âge adulte. Elle n'acquiert dans la vie active ni ancienneté, ni prestige avec l'âge. « Plus l'enfant vieillit au travail, plus ses capacités physiques et psychiques diminuent — constate Michel Bonnet — (...) Si la possibilité de s'acheminer vers le lendemain n'existe plus, que signifie être un enfant ? » Peu d'auteurs s'interrogent sur ce problème (Ravololomanga): que leur advient-il, à l'issue de leur « enfance » laborieuse, quand et si, ayant acquis force et conscience, ils deviennent inaptes au « service à merci » ? Quelle est leur espérance, sinon leur espoir de vie? De quelles infirmités, morbides, psychiques ou sociales, seront-ils affligés?

La réponse n'est-elle pas dans la rue? C'est là que, pour beaucoup d'entre eux, se situe leur adolescence. Plusieurs auteurs rappellent la distinction entre « enfants de la rue » et enfants « dans la rue ». Les premiers sont ceux qui y exercent une activité rémunératrice quotidienne, tout en continuant à vivre au domicile de leurs parents¹. Par contre « l'enfant de la rue » n'a plus de lien régulier avec sa famille. Cette circonstance indique aussi qu'il n'en est plus le pourvoyeur, qu'il agit pour son propre compte, qu'il échappe à toute discipline familiale, ou sociale. Il vit en permanence dans la rue, de petits boulots au mieux, d'expédients, de rapines, parfois de crimes, au pire. Il est une recrue possible pour les groupes mafieux qui dominent les quartiers pauvres dans certaines cités. Ne s'agit-il pas surtout d'adolescents, qui ne sont plus assez soumis pour être « serviciables à merci »? Dans quelle mesure le « travail des enfants » contribue-t-il à préparer cette population partout réputée délinquante, dangereuse et que l'on va jusqu'à livrer aux escadrons de la mort?

¹ À la différence de l'enfant placé dans une entreprise, un atelier ou comme domestique, « l'enfant dans la rue » travaille tantôt pour un « employeur », qui peut être aussi un parent, tantôt de manière indépendante. Ce type d'activité est décrit dans plusieurs communications.

Solutions à l'échelle nationale

Usha Ramanathan explique en partie pourquoi les problèmes de l'enfance au travail n'apparaissent pas dans toutes leurs dimensions: les enfants ne pouvant être légalement employés, ils n'atteignent pas le statut de « personne »; ils ne sont que des mains, ils sont des non-personnes légales. Cet évanescence de l'enfant exploité occulte la responsabilité de fait de l'employeur et met en évidence la déshumanisation du réalisme de la loi.

Comme l'a montré le débat sur l'éducation, les solutions proposées relèvent d'une alternative première: faut il abolir le travail des enfants, ou faut-il l'aménager? À cet égard, Usha Ramanathan distingue trois approches possible de la loi: réaliste, pragmatique et idéaliste.

Réaliste: la loi ne vise qu'à codifier une situation existante; elle ne fait qu'énumérer les emplois proscrits de façon limitative. Mais sa responsabilité s'aggrave du fait de la légitimation qu'elle offre.

Pragmatique: la loi prend la situation pour ce qu'elle est mais du moins cherche-t-elle à l'accommoder. Cette attitude, qui relève de l'approche « humanitaire » des problèmes sociaux, est difficilement critiquable dans la mesure où elle vise au plus pressé pour atténuer une situation insupportable. Mais il a été montré aussi qu'elle entretient les situations qu'elle corrige, leur donne une apparence de légitimité, au lieu de les faire disparaître et, en les prolongeant, les offre à ceux qui les ont créées comme moyens de chantage pour obtenir leur perpétuation. Pour ne pas s'enliser, une telle politique ne peut être que d'urgence, et se donner l'abolition comme perspective.

Il faut certes se féliciter ici de ce que le problème du travail des enfants ait fait l'objet de l'attention des Nations unies et qu'une charte sur les droits de l'enfance ait été votée en 1989. L'examendes politiques publiques montre que, depuis, dans presque tous les pays, des textes législatifs réprimant le travail des enfants ont été proclamés. Il montre aussi que leur application est presque partout négligée. Les dispositions légales se référant à ce problème sont conçues comme sanctionnant une infraction ordinaire au droit du travail. Or l'exploitation des enfants touche les couches sociales les plus démunies, c'est-à-dire celles qui sont à la limite de la survie. Ces milieux redoutent qu'une action des services de l'inspection du travail ne les prive de cette ressource nécessaire. Aucune plainte ni poursuite n'est à attendre des victimes dans de telles conditions mais, au contraire, une complicité de fait. C'est donc seulement sur l'initiative des pouvoirs publics que des actions judiciaires peuvent être engagées, ce qui, dans l'état actuel du développement du travail juvénile, représente une entreprise d'une ampleur et d'un coût que trop d'États jugent dissuasifs, sinon inopportuns. Sans

sous-estimer l'importance des résultats obtenus par l'activation des inspections du travail et des agences de l'ONU dans certains pays, il reste que ces actions, même appliquées au mieux, ne modifient pas la conjoncture économique qui suscite l'emploi des enfants.

L'action judiciaire est également difficile d'application en ce qui concerne l'identification des responsables. Agir, certes, mais contre qui? A quel niveau de la chaîne d'exploitation? Faut-il sanctionner les parents? Mais si le salaire des parents ne permet pas à la famille de survivre, s'ils sont eux-mêmes au chômage, s'ils n'ont pas d'autres recours, faut-il les rendre responsables de ce marasme qui les contraint à placer leurs enfants? Les employeurs sont-ils donc coupables de préférer une main-d'œuvre enfantine et bon marché à celle des adultes? Soit! Mais ils objecteront que la concurrence ne leur permet pas d'employer une main-d'œuvre plus onéreuse sans faire faillite, donc sans aggraver davantage la conditions de ceux qui dépendent d'eux; n'agissent-ils pas plutôt en bienfaiteurs, en consentant à employer ces enfants? En remontant la chaîne, on découvrira que les acheteurs en gros de produits fabriqués par des enfants, les exportateurs locaux, les importateurs des pays consommateurs, les revendeurs etc., se disent tous étranglés par la concurrence et contraints d'exiger des producteurs des prix aussi bas que possible. A tous les niveaux, l'argument de la « compétitivité » est avancé pour expliquer que la moindre hausse de salaire ne peut que mener à la ruine des entreprises, donc à l'aggravation du chômage et des conditions de vie des travailleurs. Serait-ce donc les commerçants et consommateurs des pays importateurs, acheteurs de produits dont ils ne se soucient guère de la provenance, qui seraient responsables d'acheter au moindre prix? Auguel cas, la législation du travail, si elle se limite aux pays producteurs, est inopérante.

Idéaliste, enfin, est l'approche que propose Usha Ramanathan, puisque les démarches dites réalistes et pragmatiques s'avèrent imaginaires et impraticables: il s'agit d'atteindre un but idéal, l'abolition du travail des enfants, sans se laisser asservir aux situations de fait. « La loi doit (...) se cantonner dans une position morale sans compromis, et envisager la possibilité de promouvoir l'abolition » Or il n'y a pas de débat sur l'abolition. « Le droit à l'enfance, pourtant, pourrait en être le mobile » (Ramanathan), afin de restituer aux enfants leur enfance, « temps de leur préparation à la vie d'adulte ».

Actions à l'échelle internationale

Une autre voie serait donc d'agir à l'échelle internationale pour amender radicalement la politique économique qui conduit au travail des enfants. Deux formules sont préconisées, venant des pays du Nord, parfois inspirées par des entrepreneurs ou par les syndicats ouvriers : le boycott et les « taxes sociales ».

On sait qu'une part du travail exécuté dans des pays surexploités fait concurrence à des branches entières d'activité des pays nantis : les textiles, les chaussures de sport, et même la saisie informatique. Le chômage s'y accroît en proportion des délocalisations. L'opinion des entrepreneurs du Nord sur cette stratégie n'est donc pas unanime, selon qu'ils profitent ou non des délocalisations. Certains secteurs ont donc entrepris une campagne de boycott contre les pays faisant travailler des enfants. Cette initiative morale est, par certains côtés, surprenante, l'emploi des enfants dans le tiers-monde étant l'effet, comme on l'a vu, des conditions économiques créées par la politique internationale du commerce et, pour une large part, des investissements occidentaux. Cette campagne a été dénoncée, non sans justesse, comme une manifestation du protectionnisme des grandes puissances. Selon une opinion de plus en plus répandue dans les pays fustigés pour ces pratiques, « l'application rigide des normes internationales du droit du travail est une forme de protectionnisme destinée à entamer la compétitivité des pays en voie de développement¹. » Mais cette dénonciation est aussi utilisée comme prétexte pour justifier localement l'emploi d'enfants. Un débat s'est ouvert sur l'opportunité d'un droit du travail dans les pays du Sud soumis à la trop forte concurrence des grandes puissances. Cet argumentaire a aujourd'hui convaincu certains « réalistes » qui prétendent — le travail des enfants étant, dans ces conditions, « incontournable » qu'il ne s'agit que de le rendre supportable. Ainsi, « la concurrence » qu'impose l'économie de marché est donnée, par ceux-là mêmes qui se rallient à cette doctrine, comme la cause première et fondamentale du travail des enfants. Qu'elle se pare tantôt de la morale ou tantôt du cynisme, la logique de l'économie de marché se veut inéluctable. Une telle dérive ne peut profiter qu'aux exploiteurs, quels qu'ils soient.

Une autre solution propose de taxer à l'importation les marchandises produites par des entreprises employant des enfants, et de ristourner ces taxes aux pays en cause pour alimenter un fonds destiné à l'éducation. Mais faut-il que cette mesure soit prise par les pays importateurs plutôt que par le pays d'origine? N'est-ce pas un autre moyen pour les premiers de s'imposer aux seconds? De plus, ces taxes ne pourraient toucher que les entreprises fiscalement repérables, donc fonctionnant davantage dans la légalité que leurs sous-traitants qui resteraient dans l'ombre.

¹ Déclaration de Mme Nieves Roldan-Confesor, Présidente du conseil d'administration du BIT, interviewée dans un numéro d'Asiaweek dont le titre de couverture était: « Can Asia afford Workers' RIGHTS » (cité par Courrier International, novembre 1994. Il convient de souligner que ces propos n'engagent pas officiellement le BIT).

Réaffectation des agences monétaristes

Aucune de ces solutions n'atteint le problème au cœur, par la remise en cause du bien-fondé du postulat néolibéral de la concurrence qui inspire les choix définis et appliqués par le FMI et la Banque mondiale.

Or ces instances monétaires et financières, bien qu'étant les institutions politiques internationales parmi les plus puissantes, disposant des moyens financiers les plus considérables et exerçant une influence incomparable, ne relèvent pas de l'autorité des Nations unies. Elles fonctionnent sur un mode archaïque de représentation censitaire, proportionnelle à la contribution financière des États. Ceci rend pratiquement nulle la participation des pays les plus pauvres, qui ne jouissent donc pas, à l'échelle internationale, des règles démocratiques qu'on les encourage à appliquer chez eux!

Les responsables des agences de Bretton Woods justifient leur existence en s'imposant comme les arbitres internationaux des grands intérêts monétaires financiers. Lorsque des mesures d'aiustement structurel sont préconisées, on sait qu'elles auront des effets dégradants, sinon mortels, sur certaines couches sociales, tandis que d'autres catégories n'en souffriront que peu ou pas du tout, et que certaines en bénéficieront. « L'arbitrage » de ces agences ne va pas si loin; car au lieu de corriger le creusement des inégalités économiques et les autres effets sociaux et démographiques inhérents à l'économie monétariste, le FMI et la Banque mondiale les ont au contraire aggravés par les politiques économiques qu'ils ont imposées au pays économiquement faibles. Leur logique s'accompagne d'une politique éducative élitiste, ancrant définitivement dans le tissu social les inégalités économiques, constitutives de classes antagoniques. Ces « programmes », aveugles à la condition matérielle et morale des travailleurs adultes comme à celle des enfants, s'exercent logiquement par le truchement de gouvernements euxmêmes aveugles aux droits de l'homme. On comprend la complaisance à peine voilée des institutions financières internationales envers les pires dictatures et l'aide qu'elles apportent aux États les plus bellicistes!. Tant que ces programmes continueront à être imposés — quelles que soient les velléités, réelles ou hypocrites, d'amendement local —, la condition des enfants au travail ne pourra pas changer. Par contre, des organismes internationaux de cette ampleur, possédant des moyens d'action économique efficaces sur le plan international, pourraient

¹ Le président du FMI, M. Camdessus, accordait un prêt d'un montant sans précèdent à M. Eltsine pendant que l'armée de la CEI massacrait les Tchetchènes (hiver 1994 et printemps 1995); le même FMI considérait le général Pinochet comme un chef d'État exemplaire; on pourrait multiplier les exemples.

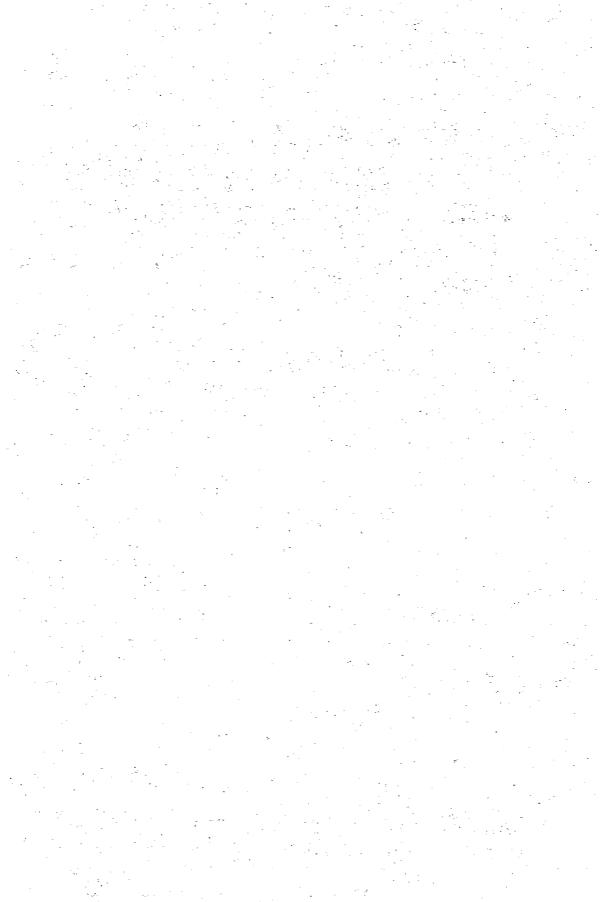
être affectés à l'aménagement du mode de gestion internationale des ressources naturelles et à leur répartition en fonction des besoins. Elles pourraient œuvrer à une égalisation par le haut des conditions de vie; à l'établissement d'un protocole sur la circulation et la répartition des investissements internationaux à travers le monde afin de soustraire les pays démunis à la domination de fait qu'ils subissent. Dans cette nouvelle perspective, quelques mesures de base pourraient être recommandées pour éliminer l'usage concurrentiel de la main-d'œuvre enfantine, telles que la fixation pour tous les pays d'un même âge minimum de mise au travail et, surtout, la mise en place dans tous les pays, dans le respect des cultures, d'un système d'éducation laïque, gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge ci-dessus, financé, à l'échelle internationale, par une péréquation des ressources des pays selon leurs budgets respectifs. Bref! il s'agit d'éliminer l'illétrisme comme source infâme de la concurrence internationale et permettre à tous les enfants du monde d'accéder à la condition d'adultes instruits, libres et responsables.

Des agences des Nations unies, le PNUD, l'UNICEF, le BIT — malgré les déclarations dont on a fait état — se préoccupent des effets néfastes des politiques dites d'ajustement. Ces agences de l'ONU, fonctionnant sur une base plus représentative que les agences de Bretton Woods, sont davantage sensibilisées aux problèmes sociaux et essaient de faire prévaloir des critères de développement moins obtus que le chiffrage monétariste. Elles ne participent pas cependant aux décisions du FMI et de la Banque mondiale. Il est clair pourtant que la doctrine néolibérale s'est avérée incapable de gérer l'accroissement sans précédent de la productivité du travail des années 1980 : celle-ci, au lieu d'être employée à améliorer le niveau de vie général, a suscité partout dans le monde le développement du chômage et une inégalité sociale croissante (par l'enrichissement incontrôlé d'une minorité internationale, grâce à la domination du capitalisme financier) et ouvert la porte à l'épanouissement des entreprises mafieuses dont l'infamie contamine, à l'échelle mondiale, l'ensemble de l'économie et de la politique.

Dans une affaire comme celle de l'exploitation enfantine, qui touche à l'avenir de l'espèce humaine dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus fragile, il ne faut pas tomber dans les pièges de l'utilitarisme ou du réalisme, qui mènent à la réification des êtres humains. Il faut partir du principe que l'être humain est la finalité de la production: qu'il n'est ni un « capital », fut-il « le plus précieux », ni une « ressource » (humaine!), ni un « moyen » de production; mais l'agent conscient, autonome et avisé de cette production, qui doit viser non le profit en soi, mais l'épanouissement de son individualité.

Il faut réaffirmer que toute politique qui inverse cette proposition en subordonnant le bien de l'individu à la production bafoue les droits de l'homme. Seule l'exigence de justice, par l'application de ces droits, peut être invoquée aujourd'hui pour faire barrage au lent assassinat des enfants qu'impose la stricte loi du profit.

Car en dernier ressort, c'est par la restauration d'une éthique, dans un domaine où elle est le plus susceptible de toucher la conscience, que l'on peut agir. C'est cette crise morale que révèle la perversion généralisée de l'économie, et c'est au nom des droits les plus élémentaire qu'il faut remettre en cause radicalement les pouvoirs et les « savoirs » qui conduisent à cette horreur ultime : l'exploitation à mort de nos enfants.



LISTE DES AUTEURS

de communications présentées au colloque

« L'enfant exploité - mise au travail et prolétarisation » (Paris, 24, 25 et 26 novembre 1994)

et/ou de synthèses rédigées pour la présente publication

AJAB AMIN

Aloysius

Université de Yaounde II et c/o ORSTOM,

BP 1857, Yaounde, Cameroun

ALVIM Rosilène Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) rua Prof. Luis Cantanhede 202/203 Laranjeiras

22245 OYO Rio de Janeiro, Brésil

ANDERFUHREN

Marie

Institut universitaire d'études du développement (IUED)

c/o Vallat, 13 rue des Pêcheries, 1205 Genève, Suisse

ANWAR Ola

Centre national de recherches sociales et criminologique 33 rue Gezira El Wosta, Zamalek, Le Caire, Egypte

BANPASIRICHOTE **CHANTANA**

Chulalongkorn University Social Research Institute (CUSRI) Phyathai Road, Bangkok, Thailande

BANZA

Baya

Université de Ouagadougou

BIO BIGOU

BP 5472, Ouagadougou, Burkina Faso

Université nationale du Bénin BP 8009 Gbégamey, Cotonou, Bénin

Leo Bani

BONNET

Institut français de recherche scientifique

Doris

pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

BONNET

Michel

Bureau international du travail

CABANES

8 rue La Fayette, 31190 Hautes Rives

Robert

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

CESPEDES Beatriz

c/o M. Meyer, ORSTOM, 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

DELAUNAY

Valérie -

Centre français sur la population et le développement (CEPED) 15 rue de l'école de médecine, 75270 Paris Cedex 06, France

FALL

Institut fondamental d'Afrique Noire (IFAN) et c/o ORSTOM,

Abdou Salam

BP 1386 Dakar, Sénégal

FUKUI Lia

Secretaria da criança, familia e bem estar social (SCFBES) rua dos Ingleses 484/83, Sao Paulo 01329 000, Brésil

GARET

Ligue des droits de l'homme, section Maine et Loire "La Juliennière", 49125 Tiercé, France

Bernard

GENDREAU

Francis

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

GULRAJANI Mohini

Janki Devi Mahavidyalaya, Delhi University Sir Ganga Ram Hospital Marg, New Delhi 110 069, Inde

HOBBS Sandy

University of Paisley, Department of Applied Studies Paisley PA1 2BE Scotland, Gr.-Bretagne

IYIDIKER Hikmet

Université de Mersin Metropol, Kat:13, Turquie

JARUBEN Ratana

Chulalongkorn University Social Research Institute (CUSRI)

JĖSU Frédéric

Insititut de l'enfance et de la famille (IDEF) 3 rue Coq-Héron, 75001 Paris, France

Phyathai Road, Bangkok, Thailande

LABAZEE Pascal

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

LANGE Marie-France

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

LAVALETTE Michael

University of Central Lancashire Preston PR1 2HE, Grande-Bretagne

SANCHO LIAO Nelia

Streetchildren and child workers support center (SCWSC) PO Box 190, 1099 Manila, Philippines

LINDSAY Sandra

University of Paisley, Department of Applied Studies Paisley PA1 2BE Scotland, Gr.-Bretagne

LISSAC Philippe

agence CIRIC,

41 rue La Quintinie, 75015 Paris, France

MARGUERAT Yves

Institut français de recherche scientifique

pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

MATHUR Kanchan

Institute Of Development Studies,

MBAYE Serigue Mor 8-B Jhalana Institutional Area, Jaipur, Inde

Centre de Guidance Infantile, Dakar c/o Abdou Salam Fall, ORSTOM, BP 1386 Dakar, Sénégal

McKECHNIE Jim

University of Paisley, Department of Applied Studies

MEILLASSOUX

Paisley PA1 2BE Scotland, Gr.-Bretagne

Claude

Centre national de la recherche scientifique (CNRS) 2 rue de Mirbel, 75005 Paris, France

MERIENNE Maricel

Camelia 18, Col. Tizapan de San Angel,

MONTOYA

CP 01090 Mexico, Mexique Las Capironas 490, Urb. Matellini,

HERRERA Sergio

Chorillos, Lima 9, Pérou

MORICE Alain

Centre d'études africaines (CEA-CNRS/EHESS) 10 passage Barrault, 75013 Paris, France

NGUEYAP Institut de formation et de recherche en démographie (IFORD) BP 1566 Yaounde, Cameroun Ferdinand

NIEUWENHUYS Université Plantage Muldergracht 12, 1018 Amsterdam, Pays-Bas Olga

POIRIER Université de Ouagadougou BP 5472, Ouagadougou, Burkina Faso Jean.

POITOU Centre d'études africaines (CEA-CNRS/EHESS) 54 bd Raspail 75270 Paris Cedex 06, France Danièle

RAMANATHAN University of Delhi

Usha C307 "Purvasha", Mayur Vihar Phase I, Delhi 110091, Inde

RAVOLOLOMANGA 50 rue du Disque, entresol CHC Bodo 75013 Paris, France

SARI Université d'Alger.

Les Asphodèles B1193, 16030 El Biar, Alger, Algérie Djilali :

SCHLEMMER Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France Bernard

STELLA Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Polace d'Aa, 89310 Noyers, France Alessandro

SUREMAIN Institut français de recherche scientifique Charles Édouard

pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

TARACENA Université nationale autonome du Mexique (UNAM) Elvia Campus Iztacala, Mexico (Mex), Mexique

TAVERA c/o TARACENA Elvia **TEMGOUA** Université de Yaounde I Albert-Pascal BP 755. Cameroun

TESSIER Centre international de l'enfance (CIE) Chateau de Longchamps, 75016 Paris, France Stéphane

TOTO Groupe de recherche en démographie (GRD)

Jean-Paul BP 14-218, Brazaville, Congo

TRAN KIEM National Institute for Educational Science, 101 Trn Hung Dao Street, Hanoï, Vietnam

IME Le Buisson, Mennecy, URIBE Mathilde 21 av du Buisson Houdart, 91540 Mennecy, France

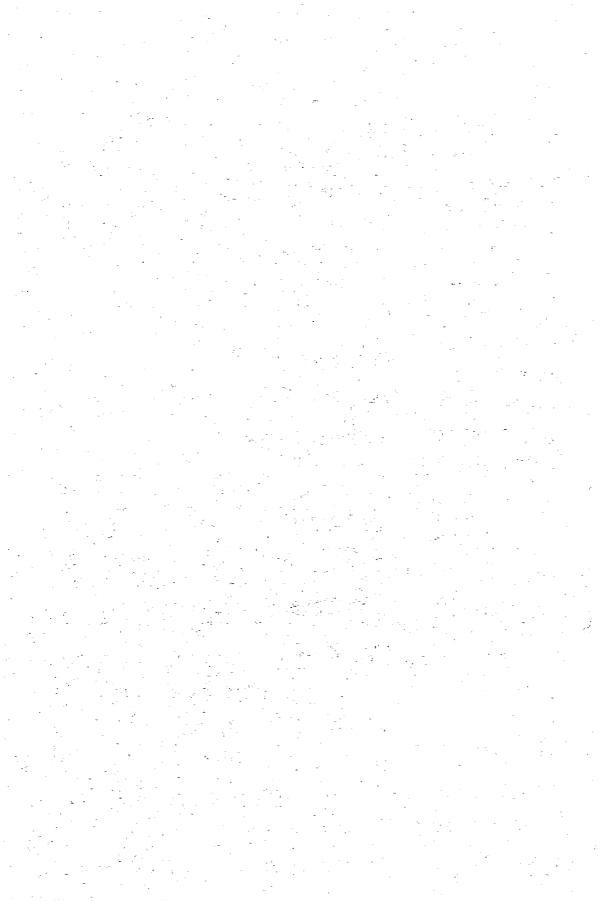
VERLET Institut français de recherche scientifique Martin pour le développement en coopération (ORSTOM) 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

YARO Université de Ouagadougou BP 5472, Ouagadougou, Burkina Faso Yacouba

ZÁRAMA

c/o M. Meyer, ORSTOM, María-Isabel 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10, France

ZOUNGRANA Université de Ouagadougou Cécile BP 5472, Ouagadougou, Burkina Faso



Index thématique général

Les numéros renvoient au(x) page(s) où le mot est utilisé et/ou au(x) pages(s) où le thème qu'il évoque est abordé.

Les numéros sont, dans l'ordre

- en romains, gras, pour signaler les passages où le thème est développé
- en italiques, maigres, pour signaler les passage ou le thème est simplement abordé

Deux numéros séparés d'un tiret renvoient à une suite de pages¹.

Les mots en caractères gras et en majuscule composent les entrées principales ; ils renvoyent à plusieurs sous-thèmes.

Les mots en caractères gras et en minuscules composent les entrées secondaires. Les mots en italiques indiquent les entrées auxquelles se rapporter.

NB: Tde = travail des enfants

suite p. suivante

```
abandon d'enfant - Voir aussi famille (désagrégation)
           39-40, 42, 44, 89, 154, 160, 212, 269, 275, 388, 481
      abolition du TdE: voir TdE (interdiction)
ABUS
- de pouvoir
            20, 42, 73, 76-77, 154, 167, 185, 205-206, 254, 262, 272, 280, 327, 363, 369-
            370, 374-375, 378, 478-479

    sexuel

            43-44, 205, 262, 327, 348, 375, 485
accident - Voir aussi santé
            139, 145, 206, 233-234, 438, 475
ACTION (contre le travail des enfants)
- de boycott, imposition de clause sociale, convention...
            7-8, 18, 67, 75, 83-85, 123, 229, 251, 263, 270, 488
- de sensibilisation
            7, 78, 134, 160-161, 195, 230, 234, 239, 244, 246, 251, 270, 278, 281, 454-
            455, 491

    des enfants

            161, 252, 259, 264, 281, 284, 327, 414, 417, 484
- des ONG
            7-9, 85, 134, 158, 161, 164-166, 168, 169, 197, 206, 213, 251-253
- des pouvoirs publics
            31, 75, 84-85, 124-125, 133, 160-161, 163-168, 197-198, 201, 206, 213, 216,
            223, 231, 234, 251-252, 273, 300, 342, 352-353, 391, 451, 453-455, 486
```

¹ Un tel index, de par sa construction, implique évidemment des choix, des jugements de valeurs, comporte une part d'arbitraire. L'ayant confectioné seul, j'en assume bien entendu l'entière responsabilité, en espérant n'avoir été injuste envers aucune contribution (B. S.).

ACTION (contre le travail des enfants) - SUITE - internationale 7, 67, 75, 84, 109, 134, 154-155, 201 - de terrain 131-133, 165, 169-170, 213, 352-353 ACTIVITÉ - Voir aussi emploi, et travail - agricole : voir culture - clandestine, illégale : voir TdE (clandestin) - commerciale : voir commerce - industrielle - Voir aussi industrie 32, 166, 179, 194, 223-224, 227, 230, 239, 243, 254, 257, 261, 269, 280, 284, 286, 294, 325, 357, 390, 395, 419-420, 443, 448, 450 - manufacturière et artisanale 32, 44, 68-71, 101-102, 110, 119, 166, 254, 257, 280, 284, 286, 289, 303-304, 306, 325, 341, 357, 360, 443, 450, 469 - de pêche 425-426, 429 - de services 69, 119, 124, 186-187, 272, 325, 327, 357, 395 - de sous-traitance 80, 260, 275, 304, 453 pluri-activité 111-112, 114-121, 127-128, 130-131, 133, 187, 265, 315, 322, 335, 480 administration: voir action (d'État), ou État adolescence, adolescent (e): voir âge (de l'adolescence) adulte : voir âge (de l'enfance / vie d'adulte), ou statut (lié à l'âge) ÂGE - Voir aussi statut (lié à l'âge) - de l'adolescence 89, 100, 103, 116, 118, 123-124, 133, 142, 144-147, 164, 173, 175, 179, 186-188, 207-208, 210-211, 313, 333, 335-336, 346, 380-381, 395-398, 402, 419, 425-426, 438, 441, 460, 477, 485 de l'enfance 33, 40, 84, 89, 91-94, 100, 116, 118-119, 124, 128, 131, 141-144, 147,164, 175, 181, 184-188, 191-193, 211, 220, 227, 254, 256, 313, 325, 333, 345-346, 348, 358, 380, 395-398, 401, 425, 427, 433, 438, 440, 449-450, 452, 461, 463,467, 469-470, 477, 485 - de l'enfance / vie d'adulte 12, 19, 89, 94, 172, 175, 186-187, 191, 255, 269, 285, 295, 300, 303, 305, 328, 463, 466, 469-470 - du premier emploi - Voir aussi statut (lié à l'âge) 31-32, 34-36, 38, 40, 93, 128-129, 142, 154-156, 160, 166, 173, 183-185, 187, 195, 204, 211, 220, 240, 344-345, 396, 425, 450, 465, 468, 470, 485 limite d'-17, 31-32, 34-36, 38, 91, 124-125, 137, 143, 154-156, 160, 166-167, 172, 176-177, 179, 182, 193-194, 215, 219-220, 223, 241, 293-2940 336, 341-342, 368, 380, 395, 450-451, 454-455, 481, 490 agriculture: voir culture agression: voir abus AID: voir organisation internationale (pour le développement)

aide domestique, ménagère : voir tâche

```
aîné / cadet : voir statut (lié à l'âge)
ajustement structurel - Voir aussi politique (néo-libérale)
           58, 60-63, 65-66, 68, 70, 106, 110, 159, 311-315, 317, 389, 415-416, 462,
           483, 489-490
analphabétisme - Voir aussi carence (scolaire)
           207, 213, 224, 475
APPRENTIS, APPRENTISSAGE
- en général
           23, 36-39, 40, 47, 76, 95, 110-111, 117, 177, 182, 186, 193-194, 198, 204,
           223, 238, 278, 280-281, 285-286, 320-321, 325-327, 346-350, 357-364, 367-
           382, 388, 442-443, 482
- et formation : voir formation
contrat d'-
           37, 39, 41, 46, 358-359, 361-363, 365-366, 368, 373, 377, 380
maître d'-
           346-347, 349-350, 355, 378, 382°
argent de poche - Voir aussi rémunération (d'appoint)
           19, 179, 215, 279, 292, 300
     armée de réserve : voit main-d'œuvre (réserve de)
     artisanat : voir activité (manufacturière), ou économie (informelle)
     assistance sociale: voir action (des pouv. pub.), ou politiques (sociales)
     association: voir action (des ONG), ou syndicat (et droit)
     atelier: voir activité (industrielle ou artisanale)
AVANTAGE DU TRAVAIL DES ENFANTS - Voir aussi paternalisme
- dû à leur disponibilité
           14, 253-254, 328
- dû à leur docilité
           14, 20, 39, 66, 224, 239, 265, 278, 289, 296-297, 326-327, 363, 378, 381, 408,
           415, 433, 484
- dû à leur motivation
           110-111, 145, 280, 284, 288, 333, 336-337, 381
- dû à leurs atouts physiques
           79, 128-129, 234, 269, 286, 484
- dû à leur statut de mineur
           254, 261, 272, 278, 297, 300, 308, 326-328, 336, 360, 363, 390, 484, 486

    dû à son coût

           25, 39, 44-45, 48, 66, 77, 81-83, 84, 103, 111, 145, 230, 232, 239, 270, 272,
           296-297, 300, 304-305, 308, 360, 377-378, 381-382, 390, 413, 423, 426-427,
           430, 433, 452, 476, 484
     avenir professionnel: voir carrière
     bakchich: voir corruption
bande - Voir aussi délinquance
           206, 212, 259, 288, 326, 388
     banditisme : voir délinquance
     Banque Mondiale: voir organis. internat. (financière)
      BIRD: voir organisation internationale (financière)
     BIT.: voir organisation internationales(OIT)
     BM: voir Banque Mondiale
     bonnes: voir emploi (de domestique)
      bon à tout faire : voir avantage du TdE
```

```
bourgeoisie: voit classe (dirigeante)
       boycott: voir action (de boycott)
       brimade: voir abus
       cacao: voir culture (de plantation)
 café - Voir aussi culture (de plantation)
             128, 332-339, 393-394, 398, 416
       campagne de sensibilisation: voir action (de sensibilisation)
       capitalisme : voir économie (capitaliste)
 CARENCE
 - alimentaire
             17, 77, 97, 131, 147, 161, 243, 254-255, 272, 420, 428, 460, 466, 475, 483
 - affective, éducative : voir éducation (difficulté)
 - scolaire - Voir aussi école (exclusion)
             95, 97, 161, 204, 207, 213, 224, 347, 411, 463, 475
 CARRIÈRE
 possibilité de faire - : Voir aussi formation
             76, 95, 188, 224, 261, 346, 348, 363, 470, 485
 projet de -
            210, 213, 260, 323, 328, 333, 348, 352, 450, 452-453, 456, 461, 470, 481
       célibataire : voir famille (et union matrimoniale)
 charbon - Voir aussi industrie (extractive)
            125-131
       charité: voir solidarité
       châtiment: voir abus, ou répression
       chef de ménage enfant : voir enfant (chef de ménage)
      child labour, child work: voir TdE (définition)
- chômage - Voir aussi statistique (n. de chômeurs)
            21, 24, 58, 62, 69-70, 84, 88-89, 97, 120, 251, 255, 273, 289, 297-298, 307,
            313, 316, 351, 382, 426, 447, 476, 484, 490
       circulation (libre): voir éco. (mondialisation), et pol. (néo-libérale)
       clandestin: voir exclusion (sociale), ou TdE (clandestin)
 classe sociale
            12, 55, 59, 62, 159, 301, 302-303, 305, 312-314, 386, 387, 431-432, 475, 489
       clause sociale: voir action (clause sociale)
 code, codification, codifier: voir droit
   en général
            395, 430
 - international
            9, 68-69, 71-72, 77-79, 261, 273-274, 282, 488
 petit - : Voir aussi économie (informelle)
            94, 100, 110, 119, 135, 186-187, 204-211, 213, 224, 275, 289, 323-325, 401-
            403, 404-405, 426, 443, 450
       compensation: voir contribution versée par l'enfant
 CONCURRENCE
 - capitaliste - Voir aussi marché (logique du)
            56-66, 77-79,123, 296, 304-305, 308, 360, 426, 475-476, 481, 487-490
 - entre enfants: voir avantage du TdE (motivations)
  sur le marché du travail - Voir aussi marché du travail-
           58, 79, 103-104, 119, 187, 221, 260, 271, 284, 286-288, 293, 304, 316, 319,
            322, 337, 360, 381, 399-401, 404, 408, 416, 426, 433, 441-442, 475-476, 480-
            481,484, 487, 490
```

```
CONDITIONS DE TRAVAIL
- à domicile : voir tâches domestiques
- aux champs: voir culture
- dans la rue : voir enfants des rues
- dans les mines : voit industrie (extractive)
- en atelier, fabrique, usine : voir activités (industrielles, ou artisanales).
- en maison : voir emploi (de domestique)
      confection: voir industrie (confection)
     conscientisation: voir action (de sensibilisation)
      contrat: voir apprentissage (contrat), ou travail (contrat).
CONTRIBUTION DE L'ENFANT À SON ENTRETIEN
- donnée à sa famille - Voir aussi mise au travail et pauvreté
           18-19, 25-26, 87, 93-94, 96, 131-132, 141, 147, 176-180, 182, 184-188, 190-
           191, 205, 208, 210-211, 224-226, 240, 243-244, 274, 286, 288, 295-297, 313,
           323-324, 328, 342-343, 346-348, 387, 397, 416, 420, 426-428, 430, 450, 453,
           461-463, 465, 468-470, 475
 donnée à son employeur
           23-24, 38-39, 94, 286, 359, 444
Conventions sur les droits de l'enfant : Voir aussi action
           7, 154, 241, 251, 263-264, 395, 486
     corvée : voir tâche
corruption
           277, 287, 320, 415, 462
coton - voir culture (de plantation)
     coups : voir abus (de pouvoir), ou répression (sur les enfants)
     coût: voir avantage du TdE (coût), ou main-d'œuvre (coût)
     coutume : voir société (traditionnelle)
     couture: voir industrie (de confection)
     criminalité, criminel : voir délinquance
- du modèle familial: voir famille (désagrégation)
- économique
          -9, 70-71, 87, 105-106, 110-116, 120, 164, 168, 240, 246, 260-261, 272, 275;
           289, 297-298, 315, 317-323, 360-361, 364, 387, 390, 416, 426-427, 437, 440,
           443-444, 452, 460, 462-463, 470, 473
     croissance démographique : voir démographie (croissance)
     croissance économique : voir économique (expansion)
CULTURE - Voir aussi idéologie, et société
agricole
           34, 44, 70, 114-115, 118-120, 124, 128, 131, 160, 184-185, 187, 190, 219,
           224, 239, 243, 254, 261, 274, 286, 294, 323, 331, 386, 397, 408-411, 413, 439,
          443, 449, 464-465, 479
 de plantations
       275, 277, 284, 331, 332-339, 393-394, 398, 413, 416, 479-480
     dangerosité du travail : voir travail (sécurité)
     déchet : voir récupération
     dédommager : voir contribution de l'enfant
DÉLINQUANCE - Voir aussi TdE (clandestin), et drogue (trafic)
- adulte, ou contrôlée par des adultes
           17, 20, 240, 261-262, 388-389, 415, 462, 468, 490
en général
         55, 388-389, 415, 462, 468, 490
```

suite p. suivante

```
DÉLINOUANCE - SUITE
- juvénile
           17, 159, 167-168, 171, 194, 205, 213, 259, 289, 438, 442, 468, 482, 485
- comme conséquence de l'inactivité
           15, 21-22, 40, 159, 165-166, 171, 175, 176-177, 192-193, 195-196, 205, 207,
           216, 279, 307, 345, 347, 482
      délit : voir délinquance, ou droit
délocalisation - Voir aussi politique (néo-libérale)
           63-64, 66, 260, 277, 448
DÉMOGRAPHIE, DÉMOGRAPHIQUE
croissance -
           17, 87, 96, 104, 109, 225, 240, 332, 422, 433, 475, 476-477, 480
fécondité -
           87-89, 91, 96-97, 106, 422, 459-460, 476-477
mortalité -
           96, 106, 480
transition
           87, 96-97, 103, 105-106
      dépendance : voir rapports (de domination)
déréglementation, dérégulation - Voir aussi politique (néo-libérale)
           63, 311-312, 462
      déqualification : voir précarité (de l'emploi/déqualification)
      descendance (rôle, importance): voir rapports (de parenté)
      déscolarisation, déscolarisés : voir école (exclusion)
      désengagement de l'État : voir État (désengagement)
     désoeuvrement : voir délinquance (et inactivité)
     détritus : voir récupération
DETTE

    du tiers-monde

           25, 60, 65-66, 70-71, 104, 274, 388
- privée
           14, 24-25, 43, 76, 114, 117, 120, 252-253, 255, 260, 279, 322, 387, 423, 427,
servitude pour -: voir servitude
     développement : voir économie (du développement)
     discrimination: voir inégalité (d'emploi), ou statut (d'âge, ou de sexe)
     disponibilité: voir avantage du TdE (disponibilité)
     division du travail: voir inégalité (d'emploi), ou statut (âge, ou sexe)
     divorce: voir famille (désagrégation)
     docilité: voir avantage du TdE (docilité)
     domestique (nom): voir emploi (de domestique)
      domination: voir rapports sociaux (de domination)
dot - Voir aussi famille (et union matrimoniale)
           43, 279, 401, 420, 432, 441, 478
DROGUE
consommation de -
           138-139, 145, 148, 159, 201, 205-207, 212, 213, 363, 388, 475
effet de la - sur la santé
           138-139
trafic de -
           17, 135, 147, 240, 261, 289, 388-389, 475
```

```
DROIT
```

```
problème d'application, de contrôle du - : Voir aussi répression
           8, 17, 33, 75, 123, 125, 130, 131, 134, 159-160, 177, 180, 181, 185, 216-217,
```

219, 220, 227, 229, **230-232**, 233-235, 240-241, 270, 273-274, 276, 278, 287, 294, 304, 362, 369, 374, 377, 382, 443, 451, 454-455, 457, 486-487

déni de - : voir statut de mineur

- relatif au TdE - Voir aussi âge (limite)

31, 33-35, 56, 80, 94, 124-125, 154, 160, 165-168, 172, 177, 179-180, 181-182, 185, 190, **191-194**, 195, 198, 201, 215-217, 219-220, 223, **226-230**, 231, **232-235**, 239-240, **241**, 246, 251, 264, 270, 273, 275-276, 294, 296-297, 300, 304, 307, 331, 336, 338-339, 342, 356, 358, 362, 368, 373, 391, 434, 443, 451,

454-455, 486-488, 490 - au travail: voir — (relatif au TdE)

- d'association : voir syndicat
- de l'enfant (en général)

132, 134, 154-155, 161, 180, 191, 197-198, 228, 241, **263-264**, 434, 457

- du travail (en général) : voir — (relatif au TdE) durée du travail : voir temps (de travail)

ÉCOLE - Voir aussi statistique (n. d'enfants scolarisés) accès à l'-

> 91-92, 134, 142, 147, 155, 159, 161, 167, 178, 181, 188, 191-193, 195, 198, 204, 207, 226, 239, 243, 332, 387, 411, 439, 449, 488

- et formation de la personnalité : voit éducation (et processus de socialisation)
- et formation professionnelle : voit formation
- et politique scolaire

22, 32, 47, 85, 109-110, 131, 134, 167, 176, 179, 190, 239, 241, 260, 273, 278, 289, 307, 342, 356, 363, 412, 431, 454-455, 463, 488, 490

- et TdE

17, 21-22, 44, 91-92, 99, 109-112, 115, 118-119, 128, 130-131, 134, 135, **142-143**, 155, 159, 166, 174, 176, 179, 182, 184, **188**, 190, 193, 196, 198, 204, 207-208, 211, 213, 239, 243, 261, 278, 292, 294, 299-300, 303, 305, 307, 323, 335, 343, 345, 347-348, 350, 351-353, 355-356, 370, 393, 398, 403-404, 408, 410-413, 415-417, 428, 452, 456, 462, 465, 470, 483, 488

exclusion de l'-

17, 71, 85, 92, 95, 99, 103, **110**, 111, 114, **115-117**, 120-121, 131, 142-144, 147, 161, 164, 174, 178-179, 188, 192, 204, 207-208, 211, 243, 351, 357, 363, 410, 416, 439-440, 443, 456, 462, 465, 479, 483

faillite, inadaptation de l'-

21, 92, 104, 106, 110, 130-131, 134, 143-145, 159, 161, 188, 240-241; 243, 255, 278-279, 289, 323, 347, 351-352, 355, 378, 387, 415, 440, 483

financement de l'-

17, 21, 91-92, 105, 110, 113-114, 117, 131, 159, 182, 188, **320-321**, 322-323, 343, 355, 398, 401, 403, 412, 415-416, 431, 460, 463, 488, 490

ÉCONOMIE

- capitaliste : Voir aussi politique (néo-libérale)

9, 13, 25, 55-66, 67-68, 72, 159, 175, 185, 189, 190-191, 269, 280, 286, 289, 291, 297, **299-305**, 429, 431-432, 472, 479, 481

domestique

22, 25, 57, 88, 128, 322, 396-397, 400, 408, 410, 415, 422-424, 431, 437, 441, 477, 479-480

- du développement

57, 60, 65, 104, 106-107, 109-110, 261

suite p. suivante

```
ÉCONOMIE - SUITE
 - informelle, sous-capitalisée : Voir aussi TdE (clandestin)
            17, 26-27, 64-66, 68-71, 80, 94, 99-101, 103-107, 109, 110-111, 114, 123-
           -125, 153, 159-160, 172, 186-187, 194, 204-212, 213, 224, 240, 243, 261,
            274-275, 289, 296, 305, 308, 315-316, 318-320, 323-326, 331, 341, 344, 348,
            357, 360, 430, 438, 440, 443, 462, 465, 467-468, 469-470, 485
- industrielle: voir industrialisation
mondialisation de l'-
            9, 25, 56-66, 67-68, 70-72, 77-79, 123, 240, 273-274, 277, 282, 309, 388,
            390, 483, 489
ÉCONOMIOUÉ
conditions -: voir conditions de travail
crise - : voir crise
croissance -, expansion -
            33, 47, 57, 62, 84, 111, 298, 315, 390, 394-395, 448, 452-453
importance - du TdE: voir TdE (poids)
rationalité - : voir marché (logique du)
EDUCATION
difficulté, problèmes d'-
            40, 44, 89, 91, 94, 154, 192-193, 206-207, 210-211, 285, 350-351, 469, 481
- et processus de socialisation, d'épanouissement de la personnalité
           14-15, 18, 22-23, 155, 168, 171-172, 174-175, 178, 181, 190, 192, 203, 205,
            207-208, 226, 228-229, 234, 240-241, 245-246, 255-257, 265, 338-339, 354,
            356, 396, 400-401, 407, 409, 415, 417, 421-422, 425, 431, 437, 438-439, 440-
            441, 445, 448, 455, 463, 477-478, 480-481, 482-483, 490
- par le travail : voir idéologie (du travail)
 scolaire : voir école
EMBAUCHE
contrat d'-: voir travail (contrat de)
- avec recruteurs
            13, 76, 185, 448, 451-452
EMPLOI: Voir aussi avantage du TdE
- de domestique
            12, 20, 33-34, 43-44, 46-47, 93, 186, 251, 254, 285, 325, 388, 442-443, 460-
           461, 465-466, 468, 471, 479, 483
- du temps : voir temps (de travail)
pour enfants : voir idéologie (de l'ordre naturel)
inégalité d'-- Voir aussi statut (lié à l'âge, ou au sexe)
           37, 39, 43, 45, 48, 93, 101, 115-116, 118, 120, 124, 127, 129, 137, 139-140,
           172, 179, 184, 190, 204, 254, 271, 297, 301, 303, 306, 315-316, 322, 324, 331,
           333-336, 344, 351, 357, 378, 396, 398, 400-402, 408-410, 423-425, 427-428,
           430, 442-443, 476
marché de l'-: voit marché (du travail)
      endurance: voir avantage du TdE-(atout physique)
ENFANT - Voir aussi âge (de l'enfance) et idéologie (de l'enfance)
avantage comparatif des - au travail : voit avantage du TdE
définition de l'-
           8, 55, 154-156, 161, 182, 255, 258-259, 272, 282, 292-293, 313, 395-396, 487
- battus : voir abus (de pouvoir) ou répression
- principal soutien de famille
          11, 94, 184, 286, 313
```

suivante

suite p.

```
- des rues - Voir aussi statistiques (n. d'enfants des rues)
```

17, 97, 154, 159-160, 163-165, 168-171, **186-187**, 190-191, 194, 196, 201, **202-213**, 225, **287-289**, 326, 387, 389-390, 438-439, 344, 456, 485

- gagé, vendu : voit mise au travail (par placement) ou servitude (cond. contemporaine)

entremetteur: voir réseaux_

entr'aide: voir solidarité

esclavage: voir servitude

ÉTAT - Voir aussi droit (relatif au TdE)

désengagement de l'-

70, 92, 95, 110, 133, 216-217, 221-222, 225, 260, 274, 289, 313, 407, 415-416, 462

responsabilité, rôle de l'-

155-156, 159, 188, 193, 206, 216-217, 221-222, 228-229, 231, 234, **273-274**, 343, 369, 378, **379**, **381-382**, 445, 457, 487

services sociaux de l'-: voir politique (sociale)

EXCLUSION

- de l'école : voir école (exclusion de)
- de minorité

12-13, 76, 85, 160, 254, 270-273, 308, 451, 476

-sociale / intégration sociale

105, 212-213, 243, 246, **270-273**, 276, 285, 289, 303, 348, 360, **388-391**, 437, 442-443, 447, 449-451, 453-455

EXPLOITATION

définition de l'-

18, 24, 47, 55, 154, 259, 411-412, 417, 420-422, 429, 431-433, 483

chaîne d'-

25-26, 181, **185**, 271, **275**, 278, 281, 284, **289**, 304, 322-324, **335-337**, 387, 390, 430-431, 480, 487

- interne au groupe domestique

16, 19-20, 23, 48, 153, 283, 326, 387, 390, 420-425, 428-434, 479

- en général

57, 155, 194-197, 206, 224, 228, 233, 241-242, 265, 274, 281, 283, 285, 300, 305, 313, 338, 342, 348, 382, 393, 407, 414, 416-417, 428, 430, 470, 479-480, 484

surexploitation

12-13, 16, 20, 34, 56, 65-66, 68, 73, 75-76, 182, 185, 197, 303-305, 308, 390, 431, 449, 475, 481

faim: voit carence (alimentaire)

FAMILLE - Voir aussi rapports (de parenté)

crise dans la -, crise de la-

20, 39-41, 44, 47, 87, 88-91, 92-94, 96, 105, 154, 159, 189-190, 192-193, 205-206, 210-213, 275, 286, 288-289, 311-313, 317-319, 323, 326, 387, 390, 438, 440, 442, 450, 469, 475-476, 478, 480-481, 482-484

- élargie et groupe domestique

96, 466, 477-478

- et union matrimoniale

91, 106, 411

- monoparentale, ou dont le chef de ménage est une femme 90, 96, 174, 190, 210, 271, 286, 313, 319, 321, 390, 440, 480

suite p. suivante

```
FAMILLE - SUITE
- polygame
            90, 399, 401, 409-411
- restreinte (et passage à la - restreinte)
           87-90, 97, 105, 437, 439, 441, 478, 480
fatigue - Voir aussi santé
           147, 205, 211, 220, 254, 352, 367, 376
      fabrique : voir activité (industrielle ou artisanale)
      fécondité : voir démographie (fécondité)
      femme: voir statut (sexe)
féminisme - Voir aussi statut (sexe)
           18, 301, 423-424
      filature: voit industrie (textile)
      filière: voir réseau
      fille / garçon : voir statut (sexe)
      flexibilité: voir travail (flexibilité)
      F.M.I: voit org. internationale (FMI), ou politique (néo-libérale)
FORMATION PROFESSIONNELLE
- dans le cadre scolaire - Voir aussi école (inadaptation)
           22, 24, 56, 91, 106, 116, 243, 245, 305, 353, 355-356, 440
- dans le cadre de l'apprentissage
           23-24, 37-38, 42, 76, 95, 110-111, 116-117, 121, 193, 195, 243, 278, 285-286,
          346-347, 354, 360, 362-364, 377-379, 382, 443-444
- de la personnalité: voir éducation (formation)
-, en général
           170-171, 348, 351-352, 454-455, 470, 481, 485
- "sur le tas"
           14-15, 22, 43, 111-112, 116, 127, 177-178, 187-188, 210, 245, 255-257, 258-
           260, 261, 279, 305, 335-339, 407, 451, 469, 471
      gang, gangster: voit délinquance
      garçon / fille : voir statut (sexe)
      GATT: voir organisation internationale (du commerce)
      génération, voir statut (âge), ou rapports (de parenté)
      guerre, guérilla, guerre urbaine : voir violence
      habit, habillement: voir industrie (de confection)
      heure supplémentaire: voit temps (de travail)
      homme / femme: voir statut (sexe)
      horaires de travail : voir temps (de travail)
      humanitaire: voir droit (de l'homme)
IDÉOLOGIE, REPRÉSENTATION - Voir aussi vision du TdE
- de l'enfance
           11-13, 15, 18, 21, 48, 88, 91, 97, 132-134, 141, 161, 164, 167, 172, 175-176,
           181, 190, 227, 229, 244, 264, 300, 302-303, 305-308, 350, 396, 407-408, 420-
           421, 428, 437, 440, 448, 454, 472, 481, 483
- de l'ordre naturel des choses
           12-13, 15, 19, 21, 48, 60, 139-141, 167, 254, 259, 271, 274, 278, 280, 283,
           285, 290, 300-301, 308, 324, 333, 337-338, 375, 378, 381, 389, 407-408, 420-
           421, 428, 430, 433, 441, 483
- de la parenté : voir paternalisme (idéologie) et rapports (de parenté)
- du travail
           132-133, 175-177, 178-179, 216-217, 264, 273, 336-337, 339, , 348, 398-401,
           420, 425, 427, 448, 483
```

```
illégal: voir délinguance, ou TdE (clandestin)
      immigré: voir exclusion (sociale), ou migration
INDUSTRIE - Voir aussi activités (industrielles)
- agricole : voir culture
- artisanale, manufacturière: voir activités (manufacturières)

    de confection

           71-72, 101, 272, 275, 321, 325, 327, 357, 362, 443
- de filature et tissage
           32, 39-40, 44-45, 72, 166, 178-179, 308, 425-426, 427, 447

    extractive

           32, 125-131, 136-143, 166, 184, 223, 227, 269, 277, 280, 286, 304

    lapidaire

           71-72, 275, 343-352
- du tapis
           68, 71, 72-83, 254, 275, 289
INDUSTRIALISATION
- de l'Europe (révolution industrielle)
           27, 31-33, 41, 47-48, 55, 175-176, 190, 215, 238-239, 240, 261, 269, 303-
           308, 388

    dans les PED

27, 60, 104, 127, 160, 176, 190, 305, 351, 448, 456
INÉGALITÉ
- de rémunération : voir rémunération (inégalité)
- de statut : voir statut
-devant l'emploi : voir emploi (inégalité)
infanticide
           40, 440, 480
      informel: voir économie (informelle)
      injustice: voir abus (de pouvoir)
      inspection du travail: voir travail (inspection du)
      insuffisance: voir carence
      international(isation): voir économie (mondialis.), ou org.
internationale
      jeu: voir loisir
      journal, journaux : voir vision du TdE (par les médias)
      journée de travail : voir temps (de travail)
      judiciaire, juridique, juridiction, justice: voir droit
      légal, légalité, législation : voir droit
      libéral, libéralisme : voir économie (capitaliste) , ou pol. (néo libérale)
      loi: voir droit
      loi naturelle : voir idéologie (de l'ordre naturel)
 loisir
            146, 212, 241, 321, 350, 353
      lutte: voir action
      mafia: voir réseau (criminel)
 MAIN-D'ŒUVRE
 coût, prix de la - : Voir aussi avantage du TdE (dû au coût)
            25-26, 61-66, 67-68, 71, 78-83
 réserve de -
            57, 99, 222, 297-299, 475, 477
       maître: voir apprentissage (maître)
```

```
maladie - Voir aussi santé
            131, 146-148, 205-207
       malnutrition: voir carence (alimentaire)
       marchand : voir marché (éco. de) , ou commerce, ou éco. (informelle)
 économie de - voir économie capitaliste
 logique du -
            26, 55-66, 159, 275, 277, 286, 289, 296, 304, 386, 387, 390-391, 407, 424,
            470, 472-473; 475, 478-479, 480-481, 484
 - du travail - Voir aussi concurrence (sur le marché du travail)
            14, 26, 58, 85, 95, 103-104, 173, 187, 221, 229-230, 255, 260, 271-272, 289,
            296, 300-302, 306, 311-312, 314, 316, 319, 429-430, 433, 448, 452-454, 456,
           470-471, 475, 480
 - mondial, unique: voir économie (mondialisation)
       marginaux, marginalité: voir exclusion
       mariage: voir famille (et union matrimoniale)
       maturité: voir âge (de l'enfance / vie d'adulte)
       mauvais traitements: voir abus (de pouvoir)
      média: voir vision du TdE (par les médias)
 mendicité - Voir aussi économie (informelle)
            159, 204, 207, 213, 444-445, 461, 463, 468, 470-471
      métier : voir carrière
 migration
            9, 55, 57-58, 62, 70-71, 73-74, 76, 90-93, 95, 128, 160, 189, 205, 230, 239
            272-273, 311-318, 326, 328, 332, 390, 395, 401, 404, 419-420, 428, 437, 440,
            444, 448-449, 452-453, 456, 464-465, 469, 479
      militant: voir action
      mines: voir industrie (extractive)-
      mineur: voir statut (légal de mineur, ou lié à l'âge)
      minorité raciale, ethnique : voir exclusion (de minorité)
MISE AU TRAVAIL DES ENFANTS - Voir aussi embauche
- et pauvreté
            9, 17, 26, 39, 66, 70-71, 73, 75-76, 88, 91, 97, 101, 111-112, 115-121, 124,
            128, 133, 141, 143, 147, 159, 164, 172-174, 182, 183-184, 187-189, 190, 205,
            210, 224-225, 228, 243, 260-261, 274, 292, 295, 297-299, 313, 323-324, 342-
            343, 347, 403, 412, 426-428, 450, 452-453, 456, 460-462, 465, 472
- lié à un prêt monétaire : voir servitude (conditions contemporaines)
 - par placement
            14, 33, 36, 39, 41-44, 91, 93-94, 113-114, 116-118, 120, 153, 187, 190; 275,
           285-286, 314, 318, 322-324, 387-388, 404, 423, 444, 452, 460, 463-464, 465-
           466, 468-469
 - par rapt, vol
            73, 269, 472
- par solidarité
            39-40, 55, 113-114, 120, 190, 277, 461, 463, 466
- pour éviter la délinquance : voir délinquance (et inactivité)
- prématurée : voir âge d'enfant / vie d'adulte
      misère: voir pauvreté
      mondialisation: voir économie (mondialisation)
      morale: voir responsabilité (morale)
      mortalité: voir démographie (mortalité)
```

```
motivation au travail: voir avantage du TdE (motivation)
      Nations unies: voir organisations internationales (ONU)
      noir (travail au): voir TdE (clandestin)
      nouveaux pays industrialisés: voit pays (nouvellement ind.)
      obéissance : voir avantage du TdE (docilité)
      oisiveté: voir délinquance (et inactivité)
      OIT: voir organisations internationales (du travail)
      OMC: voir organisation internationale (du commerce)
      ONG: voir action (des ONG)
      ONU: voir organisations internationales (des nations unies)
      oppression: voir rapports (de domination)
      or: voir industrie (extractive)
      ordre naturel : voir idéologie (de l'ordre naturel)
      ordre public: voir délinquance
      ordure : voit récupération de déchets
ORGANISATIONS INTERNATIONALES - Voir aussi action
- des Nations Unies (ONU)
           7, 18, 154, 192, 241, 253, 486
- du commerce (GATT, OMC, Uruguay Round)
           67, 70-71, 84
- du travail (OIT)
           8, 16-17, 26, 60, 74, 154, 172, 176, 251, 253, 354
- en général
- financières (BM, BIRD, FMI): Voir aussi pol. (néo libérale)
           26, 57-58, 59-63, 65, 68, 106, 110, 260, 282, 289, 311-312, 482, 489
 pour le développement (AID, PNUD)
           260
- pour l'enfance, l'éducation (UNICEF, UNESCO)
           18, 85, 109, 163, 172, 201, 260
- de la santé (OMS)
           259, 395
     parenté: voir famille, ou rapport (de parenté)
PATERNALISME - Voir aussi rapport sociaux (de domination)
définition du -
           13-16, 280
- et idéologie des rapports de parenté
           13-16, 20, 39, 45-48, 94, 255, 269, 278-284, 288, 290, 301-302, 314, 324,
           338-339, 358, 381, 387, 402-403, 420-423, 434, 457, 464, 484
- et TdE
           13-16, 278-290, 326-328, 429
PAUVRETÉ - Voir aussi vision du TdE, et rémunération (de survie)
- et conditions de vie
           9, 69, 73, 76, 87-88, 111, 113-114, 120, 164, 173, 183, 189, 191, 210, 212,
           240, 292, 298, 320, 322, 348, 420, 460, 462-463, 464, 470, 472
- et processus de paupérisation
           39, 69-71, 73, 91, 99, 101-103, 107, 113-115, 120, 124, 164, 224, 260, 275,
           289, 316, 317-323, 470, 475, 489-490
PAYS
- en développement
          12, 16, 57, 62, 99, 215, 240, 243, 255, 279, 288, 291, 293, 295-296, 298, 305,
           390, 432, 472, 475, 479
suite p. suivante
```

suite p. suivante

```
PAYS- SUITE
- en développement / pays développés
            9, 25, 56-66, 67, 71, 84, 159, 241, 261, 273, 277, 291, 299, 388, 390, 432,
            482, 487, 488, 489-490
  les plus riches
            13, 261, 285, 297, 299, 481-482, 488
  nouvellement industrialisés
            60, 84, 291, 293, 295-296, 298-299, 305, 390, 455-457
      paysan: voir culture
      pêche: voir activité (de pêche)
      PED: voir pays (en développement)
      petit métier: voir économie (informelle)
      physique (qualité): voir avantage du TdE (atout physique)
      pierres précieuses : voir industrie (lapidaire)
      placement : voir mise au travail (par placement), ou réseau (de placement)
      plan d'ajustement : voir ajustement structurel
      plantations: voir culture (de plantations)
      pluri activité : voir activité (pluri-activités)
      PNUD: voir org. internationales (pour le développement)
      police : voir répression (sur les enfants, par agents de l'État)
POLITIQUE

    néo libérale

           26, 57, 58-66, 68, 106, 110, 124, 159, 260, 289, 311-313, 317, 389, 462, 483,
           489-490
 sociale et services sociaux.
         = 85, 124, 131, 133, 136, 160-161, 163, 165-166, 168, 193, 197-198, 201, 213,
           238, 260, 305-307, 332, 352-353, 391, 431, 447-448, 451, 453-454, 455, 475
      poubelle : voir récupération de déchets
pouvoir public : voir action (d'État), ou État
PRÉCARITÉ

    de l'emploi

           26, 70, 184-188, 260, 265, 272, 297, 315, 318, 332, 336, 339
- de l'emploi / déqualification
           26-27, 70-71, 105, 121, 124, 188, 261, 265, 286, 390, 482, 485
      presse : voir vision du TdE (par les médias)
      production domestique: voit économie (domestique)
      production vivrière: voir culture (vivrière)
      profession (-alisation): voir apprentissage, ou carrière, ou éducation
     profit: voir exploitation
prolétariat, prolétarisation : voir classe (exploitée) PROSTITUTION
- des enfants
           12, 17, 20, 147, 243, 276, 285, 327, 451, 454, 456, 471-472
- en générale
           46, 135, 146, 148, 275, 469, 471
réseau de -
           276, 451, 472
PROTECTION
- des mineurs, devoir de -: Voir aussi paternalisme
           14-16, 94, 155, 167-168, 170, 178, 181, 185, 187, 191-193, 198, 201, 206-207,
          217, 227, 231-232, 241, 244, 276, 280-281, 287-288, 300, 342, 348, 447, 472
```

PROTECTION- SUITE - sociale: voir droit (relatif au TdE), ou politique (sociale) protectionnisme 59-60, 84, 229, 251, 274, 488 proxénète: voir prostitution public (adj.): voir action (d'État), ou État, ou secteur (public) public (nom): voir vision du TdE (par le grand public) punition: voir répression qualification: voir carrière, ou travail (qualifié) racisme : voir exclusion (de minorité) RAPPORTS (SOCIAUX) - de domination 15, 20, 24-27, 44, 45-48, 259, 279-280, 290, 300-302, 324, 326-328, 390, 407, 413-414, 416-417, 423-424, 431-434, 457, 473, 478, 484-485 - de parenté : Voir aussi famille, et union matrimoniale 20, 88-89, 91, 93-94, 96-97, 111-114, 116-120, 283-286, 288, 311, 318-319, 323, 404, 419, 421, 422-423, 431-434, 437-439, 441, 465-466, 468-470, 477-478, 479-480 - de production 9, 16, 20, 203, 258, 271-272, 275, 280, 285-286, 297, 302, 326-327, 407, 457, 473, 478, 484-485 récupération de déchets : voir économie (informelle) 187, 275, 289, 461, 463, 470 recrutement, recruteur; voir embauche (avec recruteur) RÉMUNÉRATION - Voir aussi statistique (sur le revenu) inégalité de-: Voir aussi statut (d'âge, ou de sexe) 15, 24-26, 34, 44-45, 76, 93, 144, 175, 184-187, 192-194, 196, 221, 232-233, 271, 297, 301, 333, 408-409, 425, 427-428, 430, 466, 471, 476 - d'appoint : voir contribution de l'enfants (à ses parents) - minimum légal 85, 130, 173, 177, 179, 183, 187, 208, 232, 319, 369-370, 373 - non directement versée 280, 427 - sous-payant le travail fourni - Voir aussi avantage du TdE (coût) 15, 19, 26, 44-45, 76-77, 93, 95, 130, 154, 177, 184, 187, 192, 221, 224-225, 232, 262, 280, 282, 284, 286, 295, 297, 300, 303-304, 308, 327, 332-333, 349, 368, 370, 373-374, 382, 390, 425, 450-451, 476 représentation: voir idéologie, ou vision du TdE REPRESSION - exercée sur les employeurs fautifs 167, 230, 234, 270, 273, 276 - exercée sur les enfants, par les employeurs 253-254, 262, 278, 280, 363, 374-375 - exercée sur les enfants, par les agents de l'État ou des groupes para-légaux 95, 160, 164-165, 168-170, 193, 205-206, 276, 287, 364, 388-389, 485 REPRODUCTION - démographique : voir démographie - sociale, d'un système social

13, 25, 58, 61, 85, 88, 95, 133, 174, 183, 189, 210, 224, 228, 254, 279, 281, 285, 306, 311, 328, 337, 339, 378, 381, 385, 388, 391, 415, 422, 424, 439,

441, 452, 477-478, 481

```
RÉSEAU
 - de parenté : voir rapports (de parenté)
 - de placement
             314, 466, 471
 - de prostitution : voir prostitution
 - criminel - Voir aussi délinquance (adulte)
 277, 288, 485
RESPONSABILITÉ
 - de l'État : voir État (responsabilité)
 - de l'employeur
             195-196, 234, 296, 457, 487

    des parents

             89, 95, 159, 193, 225-226, 243, 277, 279, 380, 439, 454, 457, 471, 487
  morale
             7, 10, 12-13, 18, 191, 194, 197-198, 225, 233-234, 237, 240, 243, 246, 275,
             277-279, 288, 308, 448, 454, 456-457, 471, 475, 482, 486, 488, 491
       revenu: voir rémunération
       rue: voir enfants (des), ou prostitution
       saisonnier: voir travail (saisonnier)
       sanction: voit répression
 santé
             18-19, 32, 75-77, 97, 114, 125, 129, 131-132, 135, 140, 146-148, 155, 160-
            161, 172, 193, 203, 205-207, 220, 223, 227, 237, 239, 241-247, 254, 255, 259,
            284, 292, 294-295, 300, 321-322, 342, 348, 350, 352-354, 363, 393, 421, 425,
            428, 455, 462, 475, 483, 484
       savoir-faire: voir carrière, ou travail (qualifié)
       scolaire, scolarisation, scolarité: voir école
 SECTEUR
 - informel, inorganisé: vois économie (informelle)
 - public
            316, 404-405
       sécurité du travail : voir travail (sécurité)
      sécurité sociale: voir politiques (sociales)
      ségrégation : voir exclusion, ou statut (âge, ou sexe)
      séniorité: voir statut (lié à l'âge)
       sensibilisation : voir action (de sensibilisation)
 SERVICES
- activités de : voir activités (de services)
 - sociaux : voir politiques (sociales)
  domestiques, corvées diverses : voir tâches (domestiques)
SERVITUDE
 conditions contemporaines de -
            14, 24-25, 76, 153-154, 196-197, 225, 243, 251-252, 253-256, 258-260, 262,
            269, 282, 285, 387, 391, 423, 429
- dans l'ancien régime
           35, 42-47, 280-281, 327
      sévices: voir abus...
      sexe : voir abus (sexuel), ou statut (lié au sexe)
      SMIC, SMIG: voir rémunération (minimum légal)
      socialisation: voir éducation (et processus de socialisation)
```

SOCIÉTÉ - Voir aussi rapports sociaux

- rurale, traditionnelle

20, 22, 25, 57, **88-91**, 93, **96-97**, 105, 133, 160, 175, 184, 240, 3**85**, 393, 3**96-401**, 405, 408, 410-412, 415, 419, **422-424**, 431, 437-438, 4**39**, 440-441, 445, 459, 464-465, 477, 479-480

rurale / urbaine

89, 386, 404, 415-416, 423, 431, 437, 439-442, 445, 447-448, 453, 456-457, 464-465, 469, 472-473, 477-478, 479-480

soins ménagers : voir tâche, ou travail (chez les siens)

SOLIDARITÉ

- en général

89, 91, 96, 288, 318, 337, 455, 468

- en milieu rural

386, 465

- familiale: voir rapports (de parenté)

soumission: voir avantage du TdE, ou paternalisme, ou rapport sociaux sous-traitance: voir activité (de sous-traitance)

STATISTIQUES ET DONNÉES CHIFFRÉES

Voir aussi démographie

critique des -

16-19, 68, 74, 102, 153, 156-158, 172, 174, 179, 183, 201, 215, 224, 229, 260 - sur l'âge des enfant au travail

16, 32, 34, 124, 128

- sur le nombre d'enfants au travail ou en apprentissage

16-17, 32-33, 35, 67-69, **74-75**, **76**, 82, 102, 117-120, 124, 128, 130, 135, 138, 140-142, **156-158**, 172, 179, 183-186, 201, 204, 208, 219, 293, 341, 357, 442-443, 448-449

sur le nombre d'enfants scolarisés

44, 91, 103, 109, 115-116, 142-143, 182, 184, 204, 212, 370, 405

- sur le revenu

33-34, 45,69, 77, 80-81, 130, 173, 182-184, 187, 192, 208, 220, 232, 319, 346, 370, 372-374, 378-379, 425, 443, 450-452, 462, 476

- sur les enfants de la rue

186, 201, 311-312, 443-444

STATUT

- dans le travail

252, 254, 273, 287, 289

- de mineur - Voir aussi avantage du TdE (statut) et syndicat (droit de participation)

20-21, **24-25**, **44-48**, *89*, *154*, *161*, *172*, *178*, *180*, *186*, **192**, *194*, *196-198*, **224-225**, *228-229*, *231*, *234*, *241*, *252*, *259*, *264*, *271-273*, *276*, *280*, *287*, *301-303*, *396*, *424*, *433-434*, *466*, *473*, *486*

- lié à l'âge - Voir aussi rapports sociaux (domination), et paternalisme
11, 15-16, 24-25, 44-48, 76, 89, 91, 101, 111, 118, 127, 129, 139-140, 144,
154, 161, 172-175, 178, 180, 184, 190, 192, 233, 243, 254, 270, 279, 286, 297,

300, 301-303, 331, 385, 396, 399, 404, 422, 425, 427-428, 430, 432-434, 439-

441, 476-477

- lié au sexe

18, 24-25, 37, 39, 43-46, 48, 91-93, 101, 105, 109, 115-117, 119-120, 124, 127, 137, 139-140, 173-174, 179-180, 184, 186, 188, 190, 204, 243, 270, 271, 301, 306, 312, 315-316, 322, 324, 333-337, 344, 351, 357, 378, 385, 389, 396, 398, 400-402, 404-405, 408, 410, 423-424, 425, 427-428, 430, 439, 441-443, 468, 476

```
- précaire : voir précarité
      stigmatiser: voir exclusion (sociale)
      surtravail: voir exploitation (surexploitation)
      survie : voir pauvreté, ou vision du TdE, ou rémunération (de survie)
SYNDICAT
- en général
           80, 85, 185, 259, 296, 305, 308, 337

    et vision du TdE: voir vision du TdE (par les syndicats)

- et droit de participation ou d'affiliation des enfants
            186, 232, 259, 264, 276, 381
TÂCHE - Voir aussi travail et avantage du TdE
- domestique, ou de service (corvées diverses)
      - en général
            14, 16, 47, 94, 123, 158, 160, 181, 218, 243, 265, 293, 326, 328, 333-334,
           390, 400, 408-409, 417, 423-425, 427-428, 438,481
      - au profit de l'unité domestique
           16, 18-20, 25, 34, 102, 118, 121, 124, 128, 130, 181, 185, 187, 219, 256, 261,
           282-283, 293, 313, 335, 396-397, 409-410, 421, 427-434, 441-443, 480
      - au profit de l'employeur
           14, 16, 18, 20, 119, 181, 254, 258, 265, 327, 346, 349, 363, 423, 426-427,
           429-430, 485
      - au profit de l'État et de ses agents
           16, 407, 409, 412-413, 415, 417, 423, 463
      taille (petite): voir avantage du TdE (atout physique)
      tailleur: voir industrie (de confection)
talibe
           444-445
      tapis: voit industrie (du tapis)
rapport au -, perception du -
           228, 254-255, 257-258, 259, 265
- de travail: Voir aussi statistique (temps de travail)
           18-19, 21, 32, 69, 77, 130, 131, 147, 154, 160, 166, 172, 175-177, 179, 184,
           186-187, 204, 207, 219, 220, 231-232, 239, 241, 243, 246, 254, 261, 286, 294,
           327, 341, 345, 354, 356, 362, 368-369, 370-372, 374, 376-377, 382, 397, 401,
           451, 455, 476, 485
      textile: voir industrie (textile)
      tiers-monde: voir pays (en développement)
      tissage: voir industrie (textile)
     traditionnel: voir société (traditionnelle), ou idéologie (de l'ordre naturel)
      traitement (mauvais): voir abus (de pouvoir)
      transition démographique : voir démographie (transition)
TRAVAIL - Voir aussi TdE, et conditions de travail
contrat de -
           13-14, 47, 130, 136, 185, 193, 195, 269, 272, 280, 290, 332
coût du - voir main-d'œuvre (coût)-
déqualification du -: voir précarité (de l'emploi/déqual.) et travail
(qualifié/déqual.)
division du - : voir statut
droit au -, droit du - : voir droit (relatif au TdE)
          167, 178, 180, 193, 224, 264, 276, 282, 289, 488
durée du - : voir temps (de travail)
suite p. suivante
```

```
TRAVAIL - SUITE
flexibilité du -
          195, 261, 272, 390
inspection du -
           75, 160, 185, 294, 353, 362, 369, 379, 381-382, 486
marché du - : voir marché
sécurité du -
           32, 67, 72, 74-76, 125-126, 129, 132, 136, 137-139, 140, 147, 154, 172, 186,
           205-206, 220, 223, 227-228, 240, 254, 295, 300, 304, 353, 455
statut dans le -: voir statut
- à domicile
           34, 80, 101, 105, 282-283, 288, 325, 453
- de nuit
           32, 130, 160, 166, 172, 177, 193, 220, 239, 325, 363, 370, 372, 420
- de vacances
           398, 403
- domestique: voir emploi (de domestique), ou tâche (domestique)
- gratuit, ou "invisible"
            23, 34, 44, 47, 77, 111, 119, 121, 123, 130, 154, 158, 243, 271-272, 336, 346,
            350, 358, 360, 380, 386, 407-409, 413, 423-424, 427-428, 466, 480
- payé à la pièce, au rendement
            44, 130, 232, 260, 275, 284, 303, 334, 420
- précaire, précarisation du - : voir précarité
- qualifié, non qualifié: Voir aussi précarité (de l'emploi/déqualification)
            32, 34, 61, 72, 76, 104-105, 111, 119-121, 126-127, 136, 173, 179, 187, 210,
           228, 255, 258, 261, 265, 271, 285, 300, 315, 318, 344, 347, 360, 364, 449,
            453, 470, 477, 482, 485
- saisonnier, ou temporaire
            185, 272, 286, 332-334, 398, 425-426, 443, 453
TRAVAIL DES ENFANTS - Voir aussi mise au travail
action contre le -: voir action

    à domicile

      - au profit d'un employeur extérieur : Voir aussi travail (gratuit/à domicile)
            44, 254, 277, 282-283, 427, 429-430
      - au profit de l'unité domestique : Voir aussi travail (gratuit/à domicile)
         6, 18-19, 23, 26, 34, 47, 102, 116, 119, 121, 123-124, 128, 130, 153, 181, 184-
            187, 256, 282, 288, 293, 304, 323-325, 386-387, 397,401,409, 421-423, 427-
            434, 441-443, 480
atout propre du - : voir avantage du TdE
cause du - : voir vision du TdE
définition du -
            8, 12, 16, 18-21, 22-24, 124, 153, 181, 218, 223, 227, 260, 269, 292-293,
           313, 354, 386, 408-409, 417, 421-422, 433, 442, 483
exploitation du - : voir exploitation
 interdiction du -, - voir aussi droit (relatif au TdE)
            18, 83-84, 124, 154-155, 160-161, 198, 201, 223, 226-230, 233, 235, 242, 270,
            281, 287, 289, 342, 356, 433, 451, 453, 455, 471, 486-487
mise au -: voir mise au TdE
 négation du -: voir idéologie (de l'ordre naturel)
 perception du -, voir vision
 suite p. suivante
```

TRAVAIL DES ENFANTS - SUITE

rentabilité du - pour l'employeur

25, 40-43, 55, 66, 76-77, 79, **81-83**, 95, 159, 177, 224, 233, 261, 286, 289, 296-297, 300, 335, 357, 360, 377-378, 409-413, 416, **426-428**, 432, 476

statistique sur le - : voir statistique (sur le n. d'enfants au travail)

- clandestin, illégal

17, 20, 80, 101, 123, 125, 127, 130, 132, 137, 156, 160, 172, 177, 185, 187, 194, 196, 216-218, **219-220**, 221, 230, 242-243, 269, 272, 274-276, 287, 327, 370, 388

- comme alternative à la délinguance : voit délinguance (et inactivité)

UNICEF: voir organisation internationale (de l'enfance)

Uruguay Round: voit organisation international (du commerce)

usine: voir activité (industrielle)

valeur: voir idéologie, ou responsabilité (morale)

VILLE - Voir aussi Société (rurale / urbaine)

- et milieu urbain

87, 89, 92-93, 97, 123-124, 153, 163, **185-188**, 261, 275, 311-312, 314, 317, 321, 331, 344, 389, 390, **401-404**, 437, 439, 441, 443, 445, 448, 465, 467, 468-469, 480

- et processus d'urbanisation - Voir aussi migration

58, 97, 113, 189, 240, 312-313, 314-317, 386, 390, 464

VIOLENCE

climat de -

20, 128, 185, 191, 205-206, 212, 262, 288, 388-390, 414-415, 464

- armée

17, 277, 388-390, 464

- faite à enfant : voir abus, ou répression (exercée sur les enfants)

VISION DU TOE ET STRATÉGIES

Voir aussi action et mise au travail

- de l'État

160, 166-171, 176, 192, 213, 215-217, 221-222, 231-232, 233-235, 273-274, 338, 341, 379, 381-382, 448, 455, 482

- des chercheurs

8-11, **36-37**, *165*, *171*, *183*, *189*, *198*, 222, 237, 239, 252, 263-264, 273, 281-282, **291-292**, 293, **295-298**, 299, **301-302**, 308-309, 312, 331, 341, 348, 394, 407, 409, 419, 421, **422-423**, **429-432**, 448, 454, 457, 471, 482

- des employeurs

15, 55-56, 79, 95, 145, **165-168**, 171, **175-177**, 222, 246, 252, 260-261, 265, 271, 273, **274-278**, 284, 287, 296, 304, 307, 336, **338**, 348, **378**, 379, 382, 426, 455, 480, 482, 484, 487

- des enfants

11, 15, 19-20, 92-94, 130, 142-148, 179, 188-189, 203, 204-206, 210-212, 213, 246, 256-258, 264, 273, 281-287, 299, 323, 331, 336-337, 339, 351-352, 380-381, 399-400, 417, 419-420, 426, 444, 450, 452, 468-469, 480, 483

- des médias

73, 102, 158-159, 163-164, 166, 182, **194-197**, 198, 201, 203, **204-207**, 213, 252, **262-263**, 270, 308, 419-420, 448

suite p. suivante

VISION DU THE ET STRATÉGIES - SUITE

- des parents

14-15, 22, 33, 91, 93, 95, 111-112, 115, 117, 119-120, 128, 132-134, 141, 146, 159, 173-174, 175, 178-180, 190, 244, 246, 251-252, 255, 260-261, 265, 273, 278-281, 284,295-297, 324-325, 336-339, 345, 347-348, 351-352, 355, 380, 398-399, 410-412, 417, 419, 423, 428, 450, 455, 462-463, 465-468, 480-481-487

- des professionnels

8, 16, 18-19, 31, 158, **163-171**, 192-193, 201, 252, 263, 281, 287, 338, 341, 348, 421-422, 447-448, 454

- des syndicats

178, 180, 269, 381, 488

- du grand public

7, 13, 16, 18, 56, 73, 159, 164-165, 169, 172, 175, 180, 188, 197-198, 201, 203, **204-206**, 213, 215, 251-252, 269-270, 273, 277-278, 287, 291, 293, 303, 308, 407, 421, 455

- en général

21, 33-34, 55, 123, **158-159**, 160, 224, **225-226**, 240, 242, 251, 269, 279, 295, 389, **419-421**, 424, 447-448, 451

vol: voir délinquance

vulnérabilité - Voir aussi avantage du TdE 224, 228, 289, 296, 327, 433-434, 466, 481



Table des matières

PRÉSENTATION GÉNÉRALE par Bernard Schlemmer 7
PREMIÈRE PARTIE
MISE EN CONTEXTE
INTRODUCTION
Pour une histoire de l'enfant exploité par Alessandro Stella 31
LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE
PRÉSENTATION
Économie du travail des enfants par Claude Meillassoux 55
LES ENJEUX ET LES RETOMBÉES
Travail des enfants et secteur de l'exportation — une étude de cas : l'industrie du tapis indien — par Mohini Gulrajani : 67
Travail des enfants et transition démographique en Afrique vers des voies nouvelles au Congo — par Jean-Paul Toto: 87
La recrudescence de l'emploi des enfants en Algérie par Djilali Sari : 99
CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL
L'emploi d'enfants en période de crise — la pluri-activité des ménages dans le Nord ivoirien — par Pascal Labazee :
Le travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie par Beatriz S. Céspedes et María-Isabel Zarama V. Meyer:
Les jeunes chercheurs d'or d'Esssakan — « l'eldorado burkinabè » — par Yacouba Yaro :

PREMIÈRE PARTIE MISE EN CONTEXTE (suite)

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA SOCIÉTÉ GLOBALE

PRÉSENTATION

par Francis Gendreau	153
LE TRAVAIL DES ENFANTS VU PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE	
Les débats sur l'enfance pauvre au Brésil — entre la marginalisation et le travail précoce — par Rosilene Alvim	163
Pourquoi le travail de l'enfant est-il toléré? — le cas du Brésil — par Lia Fukui	181
Le travail des enfants dans les rues de Mexico par Elvira Taracena et Maria-Luisa Tavera	201
UN PROBLÈME DE POLITIQUES PUBLIQUES	-
Le travail des enfants au Royaume-Uni — idéologie et réalité — par Sandy Hobbs, Sandra Lindsay et Jim Mc Kechnie	215
Le travail des enfants et la loi en Inde par Usha Ramanathan	223
Promouvoir le « capital santé » des enfants qui travaillent ? par Doris Bonnet, Frédéric Jésu, Danielle Poitou et Stéphane Téssier	237

DEUXIÈME PARTIE

STRUCTURE ET DYNAMIQUE D'UN SYSTEME D'EXPLOITATION

INTRODUCTION

Le travail des enfants à la lumière de la servitude pour dettes par Michel Bonnet	251
LE PATERNALISME, RAPPORT SOCIAL CARACTÉRISTIQUE	
PRÉSENTATION	
Le paternalisme, rapport de domination adapté à l'exploitation des enfants par Alain Morice	269
STATUT DE MINEUR ET MODÈLE PARENTAL	
L'emploi des enfants sur le marché du travail capitaliste — une étude de cas réalisée en Grande-Bretagne — par Michaël Lavalette : Grandir à Nima (Ghana) — dérégulation domestique et mise au travail des enfants —	291
par Martin Verlet	311
Du grain de café à la « graine d'ouvrier » — le travail des enfants dans les plantations guatamaltèques — par Charles-Édouard de Suremain	331
RAPPORT PATERNALISTE:	
LE CAS TYPIQUE DE L'APPRENTISSAGE	
Le travail des enfants dans l'industrie lapidaire de Jaïpur (Rajasthan, Inde) par Kachan Mathur :	341
L'exploitation des apprentis au Togo par Yves Marguerat:	357
L'apprentissage en France — enquête sur le terrain — par Bernard Garet :	367

DEUXIÈME PARTIE

STRUCTURE ET DYNAMIQUE D'UN SYSTEME D'EXPLOITATION

(suite)

DE LA SOCIALISATION PAR LE TRAVAIL À L'EXPLOITATION

PRESENTATION	
Logique domestique et logique du marché par Robert Cabanes	38:
LE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE L'UNITÉ DOMESTIQU	JE
Sociétés, réussite économique et travail des enfants — le cas des Bamiléké de l'Ouest Cameroun — par Ferdinand Ngueyap:	39:
Une force de travail disputée — la main-d'œuvre enfantine en milieu rural togolais — par Marie-France Lange :	40
L'exploitation des enfants en économie domestique — le cas du Kerala (Inde) — par Olga Nieuwenhuys:	419
UN TISSU SOCIAL QUI SE DÉLITE, UN SYSTÈME QUI SE FRAGILISE	;
Stratégies de socialisation et travail des enfants au Sénégal par Serigne Mor Mbaye et Abdou Salam Fall	43
L'exclusion sociale de l'enfant en période de croissance rapide — le cas des enfants travailleurs en Thaïlande — par Chantana Banpasirichote	44
Une mise au travail « inexploitée » — la situation transitoire de Madagascar — par Bodo Ravololomanga et Bernard Schlemmer	459
CONCLUSION GÉNÉRALE par Claude Meillassoux	47:
LISTE DES AUTEURS	49
INDEX THÉMATIQUE	49

Achevé d'imprimer en octobre 1996 sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery 58500 Clamecy Dépôt légal: octobre 1996 Numéro d'impression: 610091

Imprimé en France

Il y a toujours eu des enfants au travail, mais le mode d'exploitation de leur travail a changé. Cet ouvrage fait le point sur la situation actuelle. Il en dégage les principales dimensions, sociales, économiques, politiques, culturelles... Les pays du Sud sont surtout étudiés, mais le cas des pays du Nord n'est pas ignoré, avec des exemples pris en France et en Grande-Bretagne.

Les auteurs viennent d'horizons géographiques et professionnels variés. Les observations qui fondent leurs analyses ne se contredisent pas, mais le ton qu'ils adoptent, l'éclairage qu'ils apportent, les formes d'exploitation auxquelles ils s'attachent, les solutions qu'ils évoquent, traduisent des approches diverses qui font la richesse de ce livre. Elles donnent au lecteur la mesure des connaissances aujourd'hui acquises sur le sujet, et lui offrent les matériaux nécessaires pour former son jugement.

La question, en effet, ne se pose pas en termes simples. Pour les enfants, le travail peut aussi bien représenter la pire des servitudes, que le moyen d'acquérir dignité et respect de soi. Combattre l'exploitation des enfants demande ainsi plus qu'une condamnation morale. Cela implique de remonter à la source du mal : un système de concurrence qui impose de recourir à une main-d'œuvre bon marché et docile. Les grandes firmes s'en sortent en sous-traitant, prêtes à signer toutes les « clauses sociales », puisqu'elles n'exploitent pas directement d'enfants. Les entreprises faiblement capitalisées y jouent leur existence – ou celle des enfants qu'elles emploient.

Bernard Schlemmer, sociologue à l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), dirige, au sein du département SUD, l'unité de recherches « Savoirs et pouvoirs ».

Ont également contribué à la conception de cet ouvrage et à la rédaction des chapitres de synthèse : Robert Cabanes, Francis Gendreau et Martin Verlet, de l'ORSTOM, Claude Meillassoux, Alain Morice et Danièle Poitou, du CNRS.

Collection dirigée par Jean Copans



ISBN: 2-86537-686-9

hommes et sociétés